INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE. BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDE, T. XXII
COLLECTION DIRIGÉE PAR JEAN SAINTE FARE GARNOT

L'ÉGYPTE
ET
LE MONDE ÉGÉEN
PRÉHELLÉNIQUE

ÉTUDE CRITIQUE DES SOURCES ÉGYPTIENNES

(*Du début de la XVIIIe à la fin de la XIXe Dynastie*)

PAR

JEAN VERCOUTTER
DOCTEUR ÈS-LETTRES
DIRECTEUR DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DU SOUDAN





LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE
MCMLVI

91

INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE



J. VERCOUTTER

L'ÉGYPTE ET LE MONDE ÉGÉEN PRÉHELLÉNIQUE

BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDE T. XXII



LE CAIRE 1956

INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE. BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDE, T. XXII
COLLECTION DIRIGÉE PAR JEAN SAINTE FARE GARNOT

L'ÉGYPTE ET LE MONDE ÉGÉEN PRÉHELLÉNIQUE

ÉTUDE CRITIQUE DES SOURCES ÉGYPTIENNES

(Du début de la XVIIIe à la fin de la XIXe Dynastie)

PAR

JEAN VERCOUTTER
DOCTEUR ÈS-LETTRES
DIRECTEUR DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DU SOUDAN





LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE
MCMLVI

L'ÉGYPTE

ET

LE MONDE ÉGÉEN PRÉHELLÉNIQUE

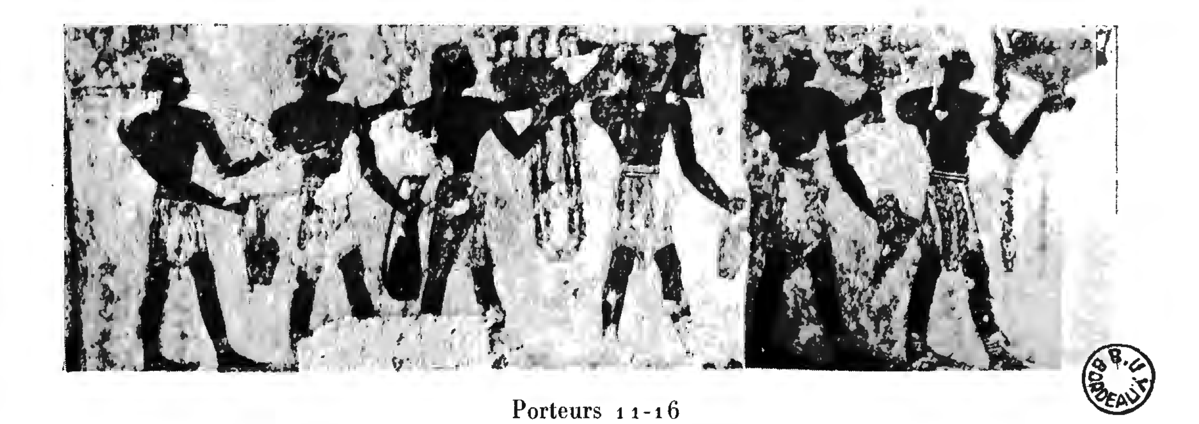
Ouvrage publié avec le concours
de la Commission des Thèses du Ministère de l'Éducation nationale
(Direction de l'Enseignement supérieur)



Le tribut et les porteurs 1-3



Porteurs 4-10



Porteurs 11-16

EGÉENS DE REKHMARÊ



Ouseramon : tribut et porteurs 1-5



Ouseramon : Porteurs 10-16



Étrangers d'Amenemheb

TRIBUTAIRES D'OUSERAMON ET D'AMENEMHEB

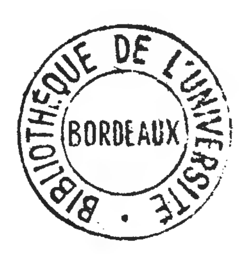
INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE. BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDE, T. XXII
COLLECTION DIRIGÉE PAR JEAN SAINTE FARE GARNOT

L'ÉGYPTE
ET
LE MONDE ÉGÉEN
PRÉHELLÉNIQUE

ÉTUDE CRITIQUE DES SOURCES ÉGYPTIENNES
(*Du début de la XVIIIe à la fin de la XIXe Dynastie*)

PAR
JEAN VERCOUTTER
DOCTEUR ÈS-LETTRES
DIRECTEUR DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DU SOUDAN





LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHEOLOGIE ORIENTALE
1956



À LA MÉMOIRE DE MON MAÎTRE

FERNAND CHAPOUTHIER

† 1954

PRÉFACE

Nos connaissances sur l'histoire ancienne de l'Orient évoluent avec une grande rapidité; il n'est pas d'année, pourrait-on dire, où les fouilles archéologiques n'apportent de nouveaux documents qui, bien souvent, nous forcent à rectifier certains jugements justifiés naguère, mais qui ne résistent pas à l'examen. Cette évolution de nos idées est très sensible dans le domaine égéo-égyptien.

Ce fut en 1937 que je me préoccupai pour la première fois du problème des rapports entre l'Égypte et la civilisation égéenne. L'image que l'on pouvait se faire, à cette époque, d'après les grands ouvrages de synthèse historique, des rapports égéo-égyptiens, était celle d'une union étroite, conçue d'ailleurs de différentes manières, et allant de l'introduction en Crète des principales techniques égyptiennes, jusqu'à la présence de véritables colonies crétoises en Égypte et égyptiennes en Crète. En 1937, en effet, les histoires générales ne tenaient pas compte encore des nombreux correctifs que les découvertes archéologiques, en Crète comme en Asie, imposaient au premier tableau que les « occidentalistes » avaient tracé des liens unissant l'Égypte à la civilisation minoenne.

Le visage de l'Asie, d'abord lointain, et comme indistinct à l'horizon de la Crète, commençait d'apparaître plus net; il s'affirmait progressivement. L'histoire des rapports de l'Égée avec le Levant devenait en même temps plus nuancée, et, au fur et à mesure que nos connaissances se précisaient, le rôle de l'Égypte semblait en revanche appelé à s'estomper, et occupait une place moins évidente. Les Hittites, les Mésopotamiens, les Phéniciens, les Hourrites enfin, prenaient place tour à tour parmi les peuples ayant exercé une influence certaine sur la civilisation créto-mycénienne. Le problème s'élargissait et, par là même, tombait dans le champ de plusieurs autres spécialités.

Cela dit, c'est une grande audace, je ne me le dissimule pas, d'aborder l'étude des rapports entre une civilisation du Proche-Orient et l'Égypte. En effet, l'interpénétration des influences en Asie occidentale est telle, qu'il est bien difficile, par exemple, d'identifier le lieu de naissance d'un motif donné,

de déterminer qui l'a introduit dans le répertoire artistique et qui l'a propagé ensuite. Il y avait donc témérité de ma part à entreprendre une étude où je risquais, à chaque instant, de négliger ou de mal interpréter quelque fait bien connu par les tenants de domaines où j'abordais, sinon tout à fait en étranger, du moins en visiteur. Je me suis malgré tout résolu à courir ces risques parce que le problème me passionnait, et aussi parce que, après avoir réuni les principales sources historiques égyptiennes qui servaient de fondement aux discussions en cours, deux observations s'imposaient à mon esprit: d'une part c'était l'Égypte, et l'Égypte surtout, qui fournissait le plus d'éléments susceptibles de servir à la solution des problèmes posés; d'autre part, les sources égyptiennes utilisées dans le débat étaient très souvent incomplètement publiées, voire parfois mal étudiées.

En 1939, je pensais avoir réuni l'ensemble de ma documentation, et je m'apprêtais à la contrôler en Égypte même, sur les monuments. Mais en raison des événements, cette indispensable collation ne put avoir lieu qu'en 1945. Lorsque, pour la première fois, je pénétrai dans une tombe thébaine, muni des dessins que je voulais vérifier, j'imaginai qu'il me suffirait de quelques heures de travail pour m'assurer que les documents publiés étaient conformes aux originaux. Il n'en fut malheureusement rien. En effet, lorsque la tombe où se trouvait le document à collationner avait été publiée «in extenso», l'éditeur avait choisi, le plus souvent, une échelle assez réduite pour que sa publication n'occupât pas un trop gros volume. Certes, l'échelle adoptée permettait de se faire une idée précise des scènes représentées, mais, pour qui voulait étudier dans le détail chacune des figures, elle était insuffisante. Il fallut donc refaire toute la documentation à une échelle telle qu'apparussent nettement les détails visibles sur les originaux, mais que les publications ne reproduisaient pas en raison de leur exiguité. Tout en m'employant à cette tâche, il me fallait aussi m'assurer que ma documentation était aussi complète que possible.

J'entrepris donc en 1946, puis en 1948, et à nouveau en 1951, l'exploration méthodique des tombes thébaines inédites ou insuffisamment publiées. Je ne me flatte pas, assurément, de les avoir toutes vues. Combien souvent me suis-je heurté à la douce force d'inertie des «ghafirs» de la nécropole! La clef était perdue . . . la tombe avait été murée . . . ou bien encore elle était habitée, bref il était impossible d'y avoir accès, et on essayait de me persuader d'aller voir une autre tombe, toujours plus belle . . . et tellement plus proche! Opposant l'obstination à l'inertie, je réussis à examiner néanmoins la plus grande partie des sépultures que je m'étais proposé de voir. Si je n'y ai pas découvert de scènes nouvelles d'un «tribut égéen», j'y trouvai cependant des détails inédits, intéressant directement mes recherches.

L'apport le plus neuf à ma documentation, toutefois, me fut fourni, chose paradoxale, par deux tombes depuis longtemps célèbres pour les figurations de tributaires égéens. L'une, celle de Rekhmarê, est sans doute, avec les sépultures de Nakht et de Ramosê, la plus visitée de la nécropole thébaine. L'autre, celle d'Ouseramon, encore que moins fréquentée et, à ce jour, presque entièrement inédite, est néanmoins bien connue des archéologues depuis le début du siècle. La tombe de Rekhmarê doit à sa célébrité d'avoir été choisie par le Service des Antiquités de l'Égypte pour être entièrement nettoyée. Déjà dégagée lors du passage de Champollion en 1828, elle avait, en effet, beaucoup souffert du vandalisme conjugué des habitants et des touristes. Le nettoyage entrepris en 1946 n'était pas encore achevé en 1951, mais fort heureusement, le panneau où figure le tribut étranger fut le premier nettoyé et je pus l'étudier à loisir.

Les figurations ainsi restituées sont maintenant dans l'état le plus satisfaisant que l'on puisse souhaiter. Leur importance est grande pour le problème qui nous occupe ici. En effet, elles sont entièrement palimpsestes: le tribut égéen, et lui seul parmi les quatre tributs représentés, a été complètement effacé par les artistes égyptiens et remplacé par d'autres figurations. Le point capital est que les peintres ont effacé des tributaires *égéens*, — on peut encore çà et là deviner le costume qui permet de les identifier — et qu'ils les ont remplacés par d'autres *Égéens* vêtus différemment et apportant des objets différents. Les dates où Rekhmarê exerça sa fonction de vizir étant assez bien connues, on peut préciser à quelques années près, à quel moment les peintures furent modifiées. Ceci est d'autant plus intéressant qu'une seule raison a pu déterminer les artistes à repeindre un registre entier de figurations: l'arrivée en Égypte d'un groupe d'Égéens qui leur donna l'occasion de voir des étrangers qu'ils ne connaissaient

peut-être que par les représentations de tombes plus anciennes. Ainsi, le tribut égéen de Rekhmarê, non seulement enrichissait de façon inattendue la documentation existante, mais encore fournissait une date précise pour l'arrivée en Égypte d'une «ambassade» égéenne.

La tombe d'Ouseramon se révéla non moins importante. Peu de temps avant sa mort, Davies, qui en devinait l'intérêt, en avait entrepris la publication; mais occupé par d'autres tâches, il avait dû se contenter de publier trois des personnages appartenant à un registre de tributaires égéens semblables à ceux de la tombe de Senenmout. Ce registre comportait encore quatorze personnages; ainsi, onze porteurs restaient inédits. Les figurations étaient malheureusement recouvertes d'une sorte d'«embu» grisâtre qui estompait les peintures. Le Service des Antiquités voulut bien, à ma demande, procéder à un nettoyage rapide de la paroi; ce qui me permit d'étudier commodément cet important apport de documents nouveaux.

Ainsi mon séjour en Égypte, bien loin de me permettre d'achever rapidement le travail commencé avant la guerre, remettait tout en question. L'étude des monuments *in situ* m'avait, par surcroît, convaincu de l'impérieuse nécessité d'une critique approfondie des sources figurées. En effet, pour qui observe avec attention les peintures des tombes thébaines, non pas dans les publications — aussi bonnes soient-elles — mais, si j'ose m'exprimer ainsi, «en chair et en os», avec leurs couleurs, leurs «repentirs» d'artistes, leurs proportions réelles, telles enfin que les ont voulues les vieux artisans égyptiens, il est évident qu'elles n'ont pas toutes la même valeur documentaire. Certaines ont été faites avec soin par des artistes de génie — le mot n'est pas trop fort; d'autres sont l'œuvre d'ouvriers très habiles certes, mais négligents. Il était donc impossible d'accepter les documents tirés de tombes différentes en leur accordant une égale valeur historique. Il fallait, au préalable, les soumettre aux exigences d'une véritable critique interne. C'est ce que j'ai tenté dans mon travail sans pouvoir, hélas, m'assurer d'y avoir toujours réussi, en raison de l'ignorance où nous sommes encore des conditions dans lesquelles travaillaient les peintres de la Nécropole.

Parallèlement à l'étude des sources archéologiques figurées, je poursuivis la collation des sources épigraphiques. Pour ces dernières, les problèmes qui se

posaient étaient, avant tout, de clarification et de précision. Les ouvrages de synthèses utilisaient constamment trois substantifs égyptiens en les traduisant par *Égéens* ou *Crétois;* c'étaient les noms géographiques: Haou-nebout, Keftiou, et Iouou-heriou-ib-nou-Ouadj-our, «les îles qui sont au cœur de la Mer». Trois mots pour un seul peuple, c'était beaucoup et, à première vue, anormal.

J'étudiai d'abord le mot Haou-nebout. Dans un travail publié antérieurement, j'ai conclu que ce mot, bien qu'il ait été employé par les scribes ptolémaïques pour désigner les Grecs, n'avait jamais servi à haute époque à désigner les Préhellènes. Je demeure convaincu de ce fait.

Au mot Keftiou et à l'expression «îles qui sont au cœur de la Mer» qui me restaient à étudier, il convenait d'ajouter le mot *Menous,* où le nom de Minos pouvait se dissimuler.

L'expression «îles de la Mer» était facile à étudier, grâce surtout aux textes ramessides. J'espère avoir montré qu'elle désignait non seulement les îles de l'Égée, mais également les côtes continentales eurasiatiques, c'est-à-dire l'habitat des Mycéniens. Pour le mot Menous — le plus anciennement attesté dans les textes égyptiens — il reste tentant d'y voir le nom des rois de la Crète. Toutefois cette possibilité, bien qu'appuyée par un document archéologique figuré, demeure, dans l'état actuel des choses, une hypothèse dont la démonstration indiscutable est à établir.

Le mot Keftiou était le plus difficile à aborder. Si du côté égyptologique, depuis les découvertes d'Evans à Cnossos, on s'accordait généralement à y voir le nom de la Crète, il n'y avait cependant pas unanimité, et l'on proposait d'y reconnaître la Cilicie. Cette théorie qui remonte à l'époque où l'on faisait de Menous le nom de Mallos, la ville cilicienne, vient d'être reprise par certains préhellénistes. Mais si l'identification du pays Keftiou avec la Crète reste vraisemblable, elle nécessite pourtant une démonstration. Malheureusement la nature de la documentation épigraphique égyptienne ne permet pas, par l'étude des seuls textes, d'arriver à une certitude.

Les sources écrites pharaoniques sont, en effet, d'une nature toute spéciale. Nous n'avons pas en Égypte, si l'on excepte les tablettes d'Amarna, et de trop rares textes administratifs, l'équivalent des archives officielles qui abondent en Asie. Encore moins possédons-nous des traités d'histoire ou de géo-

graphie comme en ont écrit les auteurs grecs. Notre documentation est presque exclusivement tirée de textes écrits dans des tombes pour vanter des aspects de la vie d'un fonctionnaire, ou de textes officiels provenant, non pas des archives royales, mais des figurations gravées sur les parois des temples, où elles servent à exalter la puissance de Pharaon et de la divinité qui le protège.

On conçoit que des textes de ce genre ne puissent être utilisés, en tant que sources historiques, de la même façon que des documents d'archives, ou des textes suivis comme les historiens et géographes grecs nous en ont laissé. Pour éviter les affirmations hasardeuses, il fallait replacer chacun des documents mentionnant le Pays Keftiou dans son contexte, et en analyser la tendance générale, pour être en mesure d'apprécier le plus justement possible ce que le scribe avait entendu dire en employant ce terme. Ce long mais indispensable examen critique permet, je crois, de préciser ce que le mot Keftiou désignait dans l'esprit des Égyptiens : la Crète.

Le doute subsistait néanmoins. En effet, parallèlement à la tradition évidente d'une localisation occidentale de ce pays, les textes associent très souvent le Keftiou à la côte Syrienne, et il est évident que les textes à eux seuls ne peuvent pas fournir de certitude. C'est ainsi que j'ai été amené à utiliser une méthode de confrontation systématique des sources dont nous disposons. Là où les sources épigraphiques et archéologiques figurées ne pouvaient, prises isolément, conduire à une certitude, leur confrontation permettait d'élucider les problèmes posés. Ce n'est qu'en employant cette méthode que j'ai pu, en définitive, aborder le mot Keftiou, qui reste le problème essentiel dans l'étude des rapports égéo-égyptiens, et cette étude comparative montre qu'il serait illusoire de chercher à localiser le pays Keftiou ailleurs qu'en Crète.

C'est en me fondant sur l'analyse critique et la comparaison systématique des sources égyptiennes que j'ai examiné enfin les problèmes que pose l'étude des rapports égéo-égyptiens. Bien que ces sources permettent d'éclairer la plupart des aspects de ces problèmes, il ne faut pas oublier qu'il subsiste de nombreuses «inconnues». Chypre, à cet égard, figure en bonne place, Chypre qui est la plaque tournante du système, pourrait-on dire, dans l'hypothèse de contacts par la route asiatique. Or, si l'existence de rapports entre Chypre et la Crète au Moyen Empire est attestée, rien jusqu'à présent, à l'exception d'un cylindre au nom d'Amenemhat III (d'ailleurs trouvé au cours de fouilles clandestines), rien ne vient confirmer l'existence de rapports entre Chypre et l'Égypte à la même époque.

J'aurais aimé traiter la question d'Isy et d'Alasia dans le présent ouvrage; j'avais réuni la documentation épigraphique. Mais l'ampleur des problèmes posés par ces deux termes eut appelé des développements si étendus que mon travail, déjà long, eût pris des proportions excessives.

Je citerai encore une autre «inconnue», à savoir : quelles furent les possibilités de la flotte égyptienne depuis la fin de l'Ancien Empire jusqu'à la XVIII[e] dynastie? On a vécu longtemps sur l'idée préconçue que cette flotte était essentiellement nilotique. Il n'en est sans doute rien, et les magnifiques navires qui, sous Sahourê, étaient capables d'affronter la mer, pouvaient fort bien ne pas se contenter du cabotage syro-palestinien et se hasarder en haute mer. C'est peut-être la présence d'une puissante flotte égyptienne en Méditerranée orientale, dans les débuts de la XVIII[e] dynastie, qui rend compte du désir des Égéens de rester en bons termes avec les pharaons thébains.

«Inconnue» encore, l'organisation du commerce extérieur de l'Égypte. De trop rares textes semblent prouver son existence, mais, en revanche, nous ne savons pas s'il était laissé à l'initiative des particuliers ou s'il demeurait, au contraire, un privilège royal. Dans une société aussi fortement hiérarchisée que celle de l'Égypte, cette dernière hypothèse n'est pas la moins vraisemblable, aussi est-il logique de supposer que le pouvoir central mettait de puissants moyens à la disposition de ses envoyés.

Je n'ai pas, on le voit, la prétention d'avoir résolu toutes les questions que pose l'étude des rapports entre l'Égypte et le Monde égéen. On ne trouvera pas non plus, dans cet ouvrage, d'étude d'ensemble sur les influences réciproques exercées par les deux civilisations sur leurs arts respectifs. L'art égéen n'a manifestement pas laissé d'exercer une certaine influence sur les artistes du Nouvel Empire. Bien que ceux-ci fussent en possession d'une technique supérieure et fixée depuis des siècles, ils n'en furent pas moins frappés, on le sent, par ce que l'art égéen avait de vif et de spontané. L'art égyptien, après avoir été dans une certaine mesure peut-être, un des initiateurs de l'art égéen, recevait à son tour l'empreinte de cet art d'un esprit si étranger

au sien. N'est-ce pas là, à six siècles de distance, la préfiguration de ce que furent les rapports des Grecs avec l'Égypte?

Le problème ainsi posé est, certes, un des plus passionnants que l'historien peut avoir à résoudre, mais il m'eut entraîné trop loin, et, à regret, j'ai dû renoncer à le traiter ici.

Après ces explications préliminaires, j'aborde le but essentiel de cette préface: exprimer ma gratitude envers tous ceux qui m'aidèrent à mener à bien ma tâche: M. Charles Kuentz, ancien Directeur de l'Institut français d'Archéologie orientale, qui, en 1953, voulut bien accueillir mon manuscrit dans la «Bibliothèque d'Études» de l'Institut, et en fit assurer aussitôt la composition; à M. Jean Sainte Fare Garnot, Directeur de l'Institut français, qui poursuivit l'œuvre entreprise; à M. Lajuncomme, Directeur de l'Imprimerie de l'Institut français, qui en exécuta l'impression de façon parfaite; à l'Université de Paris enfin, qui, en m'accordant une généreuse subvention, permit au présent ouvrage de voir le jour.

Je ne puis passer sous silence les aides, moins matérielles peut-être mais tout aussi importantes qui, tout au long de la genèse de cet ouvrage, m'encouragèrent à le poursuivre. C'est pour moi un grand chagrin de ne pouvoir faire l'hommage de ce livre à celui qui, dès 1937, me fit profiter de sa science et de son inlassable bonté, j'ai nommé Fernand Chapouthier. Sa mort prématurée m'empêche de m'acquitter de ma dette envers lui et me prive de la joie de le voir feuilleter et critiquer un livre pour lequel il a tant fait.

MM. Charles Picard, Pierre Lacau et Pierre Demargne, en voulant bien s'intéresser à mes recherches, m'apportèrent une aide inappréciable. Mes amis Georges Posener, Jean-Jacques Clère et Georges Bastien s'imposèrent la fastidieuse lecture du manuscrit avant l'impression et me firent ainsi profiter de judicieuses critiques. La correction des épreuves d'imprimerie, souvent loin de toute bibliothèque, a été une tâche ardue, mais j'ai été admirablement aidé par ma femme et sa vigilance a su m'éviter bien des fautes d'impression. Que tous trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.

Jean Vercoutter.

Khartoum, Décembre 1955.

BIBLIOGRAPHIE

N. B. Nous donnons ici les références complètes des travaux que nous citons en abrégé dans le cours de notre ouvrage. La présente bibliographie sert donc en même temps de «Liste des abréviations». *Elle est divisée en quatre parties* : A. — Périodiques; B. — Ouvrages et articles de références générales; C. — Travaux concernant les rapports égéo-égyptiens; D. — Ouvrages et articles où se trouvent publiés les sources égyptiennes se rapportant au monde égéen.

A. PÉRIODIQUES.

AAA et *AAAL* voir *LAAA*.
AAe = *Analecta Aegyptiaca*, Consilio Instituti Aegyptologici Hafniensis edita, Kopenhagen.
AcOr = *Acta Orientalia* ediderunt Societates Orientales Batava, Danica, Norvegica, Leiden.
AE = *Ancient Egypt*, London.
Aegyptus = *Aegyptus*, Rivista Italiana di Egittologia e di Papirologia, Milano.
AJA = *American Journal of Archaeology*, New-York.
AJSL = The American Journal of Semitic Languages and Literatures, Chicago.
AK voir Bossert, Alt Kreta en D.
AnOr = *Analecta Orientalia*, Commentationes scientificae de rebus orientis antiqui, Roma.
Antiquity = *Antiquity*, a quarterly of Archaeology, Gloucester.
AO = *Der Alte Orient*, Leipzig.
ArOf = *Archiv für Orientforschungen*.
ArOr = *Archiv Orientalni*, Journal of the Czechoslovak Oriental Institute, Prague.
ASAE = Annales du Service des Antiquités de l'Egypte, Le Caire.
ASAE-Cahiers = Cahiers ... Supplément aux Annales du Service des Antiquités de l'Egypte, Le Caire.
BASOR = Bulletin of the American Schools of Oriental Research, New-Haven, Conn.
BCH = Ecole française d'Athènes. Bulletin de Correspondance hellénique, Paris.
Berlin-Abh. = Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften, Berlin.
Berlin-Sb = Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften, Berlin.
Bibl. Aegypt. voir en B.
BIFAO = Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire, Le Caire.
BiOr = Bibliotheca Orientalis, Leiden.
BMFA = Bulletin of the Museum of Fine Arts, Boston.

BMMA = Bulletin of the Metropolitan Museum of Art, New-York.
BSA = Annual of the British School at Athens.
CdE = *Chronique d'Egypte,* Bulletin périodique de la Fondation Egyptologique Reine Elisabeth, Bruxelles.
CRAI = Comptes-Rendus...Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris.
CGC voir en B.
JA = *Journal Asiatique* publié par la Société asiatique, Paris.
Jahrb. = Jahrbuch des Deutschen Archäologischen Instituts, Berlin.
JAOS = Journal of the American Oriental Society, Baltimore.
JDAI voir ci-dessus *Jahrb.*
JEA = Journal of Egyptian Archaeology, London.
JHS = Journal of Hellenic Studies, London.
JkaF = Jahrbuch für kleinasiatische Forschung.
JMEOS = Journal of the Manchester Egyptian and Oriental Society, Manchester.
JNES = Journal of Near Eastern Studies, Chicago.
JPOS = Journal of the Palestine Oriental Society, Jerusalem.
Kêmi = *Kêmi,* Revue de Philologie et d'Archéologie égyptiennes et coptes, Paris.
Krêticá Cronicá (en grec), Herakleion, I, 1947; II, 1948.
LAAA = Annals of Archaeology and Anthropology issued by the Liverpool Institute of Archaeology, University of Liverpool.
Man = Man, a record of anthropological science, published under the direction of the Royal Anthropological Institute, London.
MDIAAK = Mitteilungen, des Deutschen Instituts für ägyptische Altertumskunde in Kairo, Berlin.
MDOG = Mitteilungen der Deutschen Orient-Gesellschaft.
Mém. IFAOC voir à MIFAO.
MIE = Mémoires de l'Institut d'Egypte, Le Caire.
MIFAO = Mémoires publiés par les Membres de l'Institut français d'Archéologie orientale, Le Caire.
Muséon = Le Muséon, Revue d'Etudes orientales, Leuven.
MVAG = Mitteilungen der vorderasiatisch-ägyptischen Gesellschaft, Leipzig.
OLZ = Orientalistische Literaturzeitung, Leipzig.
PEFQS = Palestine Exploration Fund quarterly statement, London.
PSBA = Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, London.
RA = Revue Archéologique, Paris.
REA = voir *Rev. Eg. Anc.*
REG = Revue des Etudes Grecques, Paris.
Rev. Ass. = Revue d'Assyriologie, Paris.
Rev. Eg. Anc. = Revue de l'Egypte Ancienne, Paris.

Rev. d'Egypt. = Revue d'Egyptologie publiée par la Société française d'Egyptologie, Le Caire-Paris.
RT = *Recueil de Travaux* relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes, Paris.
Sphinx = Sphinx, Revue critique embrassant le domaine entier de l'Egyptologie, Uppsala.
Syria = Syria, Revue d'Art oriental et d'Archéologie, Paris.
TSBA = Transactions of the Society of Biblical Archaeology, London.
Untersuchungen = Untersuchungen zur Geschichte und Altertumskunde Aegyptens herausgegeben von K. Sethe (H. Kees), Leipzig.
ZAS = Zeitschrift für ägyptische Sprache und Altertumskunde, Leipzig.
ZDMG = Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, Leipzig.
ZDPV = Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig.

B. OUVRAGES ET ARTICLES DE RÉFÉRENCES GÉNÉRALES.

N. B. Les titres précédés de * désignent des travaux généraux traitant plus ou moins longuement, mais de seconde main, des rapports entre l'Egypte et le Monde égéen.

Albright, W. F., *Vocalization* = The Vocalization of the Egyptian Syllabic Orthography (American Oriental Series, vol. 5), New-Haven, Conn., 1934. (Discussion *Mnws* = Minos, p. 9-10).
—— *The Egyptian Correspondence of Abimilki, Prince of Tyre, JEA,* 23, 1937, p. 190-203.
—— *The Egyptian Empire in Asia, in twenty-first century,* B. C., *JPOS,* 8, 1928, p. 223-256.
Antiquités Crétoises = Pernier, Karo, *Antiquités Crétoises,* Ire série, Vienne, 1907, et Karo, —— Maraghianis, *Antiquités Crétoises,* IIe série, Vienne, 1911.
Baud, *Dessins ébauchés* = *Les dessins ébauchés de la Nécropole Thébaine, MIFAO,* tome 63, Le Caire, 1935.
Belegstellen, voir *Wb. Belegst.*
Bibl. Aegypt. = *Bibliotheca Aegyptiaca.* Fondation Egyptologique Reine Elisabeth, I à X, Bruxelles, 1932-1948.
Bissing, Fr. von, *Die angeblich beschnittenen Aqaiuascha, ZAS,* 72, 1935, p. 74-76.
—— *Der Anteil der ägyptischen Kunst im Kunstleben der Völker,* Feschrift kaiser. bayern. Akademie, 9 März 1912, München.
—— *Der Fussboden aus dem Palaste des Königs Amenophis IV zu el-Hawata,* München, 1941.
—— *Zur Geschichte der antiken Rhyta, Archäolog. Anzeiger,* 1923-1924, p. 106-108.

Bissing, Fr. von, *On the occurence of Tin in Asia Minor and in the neighbourhoud of Egypt, JHS,* 52, 1932, p. 119.
—— *Die minoischen Schriftsysteme und die kyprische Silbenschrift,* dans Otto, *Handbuch d. Archäologie,* Munich, 1939, vol. I, p. 155-157.
—— *Die statistische Tafel von Karnak,* Leipzig, 1897.
—— *Two silversmith's models from Egypt, AE,* 1, 1914, p. 112-114.
Blegen, C. W., *Prosymna* = Prosymna, the Helladic settlement preceding the Argive Heraeum, Cambridge, 1937.
Bossert, Th., *Altanatolien,* Kunst und Handwerk in Kleinasien v. d. Anfängen bis zum vollingen aufgehen in d. griech. Kultur (Die ältesten Kulturen des Mittelmeerkreises), Berlin, 1942.
—— *Altsyrien,* Kunst und Handwerk in Cypern, Syrien, Palästina, Transjordanien und Arabien v. d. Anfängen bis zum Völlingen aufgehen in d. Griech.-rom. Kultur (Die ältesten Kulturen des Mittelmeerkreises), Berlin, 1951.
*Breasted, J. H., *History* = A History of Egypt from the earliest Times to the Persian Conquest, 2ᵉ édit., Londres, 1925.
—— *AR* = *Ancient Records* of Egypt, Historical documents from the earliest times to the times of the persian conquest, vol. 1 à 5, Chicago, 1906.
—— *Edw. Smith Surgical Pap.* = The Edwin Smith Surgical Papyrus, University of Chicago Oriental Institute Publications, vol. III, Chicago, 1930.
Burchardt, *Die Altkanaan Fremdworte und Eigennamen im Aegyptischen Denkm.,* Leipzig, 1909-1910.
Bury, *The history of the names Hellas, Hellenes, JHS,* 15, 1895, p. 217-238.
CGC = Catalogue Général du Musée du Caire, Service des Antiquités de l'Egypte, Le Caire, 1901-1949.
Chassinat, E., *Edfou* = Le Temple d'Edfou, vol. I à XVI (*MIFAO,* vol. XI à XXXI), Le Caire.
—— *Dendara* = Le temple de Dendara, Le Caire, 1934-1947.
Couyat-Montet, *Insc. Ouadi Hammamat* = J. Couyat et P. Montet, Les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques du Ouadi Hammâmât, *MIFAO,* tome 34, Le Caire, 1912.
Crum, *Dict.* = Crum, W. E., A coptic dictionary, Oxford, 1939.
Czermak, W., *Laute d. ägypt. Spr.* = Die Laute der ägyptischen Sprache (Schriften des Arbeitsgemeinschaft der Ägyptologen und Afrikanisten in Wien, 2 band), I-II, Wien, 1931.
Davies, N. de G., *Amenemhet* = N. de G. Davies and A. H. Gardiner, *The Tomb of Amenemhet,* n° 82 (Egypt Exploration Fund, The Theban Tombs Series, Memoir I), London, 1915.
—— *BMMA,* 1930, II (The Egyptian Expedition 1929-1930, The graphic work of the Expedition), p. 29 et suiv. (Critique des sources archéologiques figurées égyptiennes).

Davies, N. de G., *Deir el-Gebrawi* = The rock tombs of Deir el-Gebrawi, Egypt Exploration Fund, Archaeological Survey of Egypt, Memoirs 11-12, London, 1902.
—— *Five Theban Tombs,* Egypt Exploration Fund, Archaeological Survey of Egypt, Memoir 21, London, 1913.
—— *Nakht* = The Tomb of Nakht at Thebes (Metropolitan Museum of Art Publications, Robb de Peyster Memorial Series I), New-York, 1922-1923.
—— *Ramose* = The tomb of the Vizier Ramose, London, 1941.
—— *Sheikh-Saïd* = The rock Tombs of Sheikh-Saïd (Egypt Exploration Fund, Archaeological Survey of Egypt, Memoir 10), London 1901.
—— *Tomb of Two Officials* = The Tombs of Two Officials of Thoutmosis the Fourth, nᵒˢ 75 and 90 (Egypt Exploration Society, Theban Tombs Series, vol. 3), London, 1923.
Demargne, P., *Bijoux minoens de Mallia, BCH,* 54, 1930, p. 404 et suiv. (influences égéennes sur la technique égyptienne).
*—— *Crète Dédalique* = La Crète Dédalique, Etudes sur les Origines d'une renaissance, Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 164, Paris, 1947.
—— *Nouveaux aspects de l'Histoire et de l'Archéologie chypriote, REG,* 61, p. 480-490.
*Drioton-Vandier, voir Vandier, J., *Egypte.*
Dunham, D., *Some Notes on Ancient Egyptian drawing, BMFA,* 37, 1939, p. 62-64.
*Dussaud, R., *L'Art Phénicien, au IIᵉ millénaire,* Paris, 1950.
*—— *Civ. Préh.* = Les civilisations Préhelléniques dans le bassin de la Mer Egée, 2ᵉ édition, Paris, 1914.
—— *Egypte et Egée dans les textes de Ras-Shamra, CRAI,* 1938, p. 536-540.
Edgerton, *Egyptian Phonetic writing, JAOS,* 60, 1940, p. 473-506.
Eisler, R., *Die Seevölker-Namen in den altorientalischen Quellen,* 1928.
—— *Ägyptisch Fnḫw, griechisch Φοινιχης, ZDMG,* 80 = 1926, p. 154-160.
Erman A., *Literature* = A. Erman, The Literature of the Ancient Egyptians translated into english by A. M. Blackman, London, 1927.
*Erman-Ranke, *Aegypten* = A. Erman, Aegypten und aegyptisches Leben im Altertum, neu bearbeitet von H. Ranke, Tübingen, 1923.
*Evans, A., *Pal. of Min* = *The Palace of Minos at Knossos,* I-IV, London, 1921-1935.
—— *JEA,* I, 1914, p. 228 (Réponse aux critiques de Bissing, *Ibid.,* p. 225-226, sur les restaurations abusives des vases en pierre égyptiens trouvés à Cnossos).
*Farina, *I Popoli del Mare, Aegyptus,* I, 1920, p. 8-20.
Fevrier, J., *Les origines de la Marine Egyptienne,* Revue d'Histoire de la Philosophie et d'Histoire de la Civilisation, nouv. série, fasc. 10, 1935, p. 97-125.
*Fimmen. *Kret. myk. Kultur* = Dietrich Fimmen u. Reisinger, Die kretischmykenische Kultur, Leipzig, 1921.
*Frankfort, *Egypt and Syria in the first intermediate period, JEA,* 12, 1926, p. 80-99.

*Frankfort, *The Mural paintings of El-Amarna*, London, 1929.
Frodin-Persson, *Asine*, Stockholm, 1938.
Furumark, A., *Mycen. Pott.* = Id., The Mycenaean pottery Analysis and Classification; II. The Chronology of Mycenaean pottery (Kungl. Vitterhets Historie och Antikivitets Akademien), Stockholm, 1941.
Gardiner, Sir Alan H., *The autobiography of Rekhmire, ZAS*, 60, 1925, p. 62-76.
—— *Gramm.*, 2 = *Egyptian Grammar*, being an introduction to the study of hieroglyphs, 2e Edition, London, 1950.
*—— *Onomastica* = Ancient Egyptian Onomastica, Oxford, 1947, I et II.
Garstang, *The discoveries at Mersin and their significance, AJA*, 47, 1943, p. 1-14 (rapports entre la côte cilicienne, la Syrie et Chypre).
Gaster, T. H., *Ras-Shamra and Egypt*, Ancient Egypt and the East (suite de *AE*), London, 1934, p. 32-38.
Gauthier, *DNG*, voir ci-dessous.
*Gauthier, *Dict. Géogr.* = Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques, vol. 1 à 7, Société Royale de Géographie d'Egypte, 1925-1931, Le Caire (s. v. Haou-nebout, Keftiou, etc... exposé des diverses localisations proposées).
*Gjerstadt, *Studies on Prehistoric Cyprus*, Uppsala, 1926.
*Glotz, G., *Civ. Egéenne* = Id., La Civilisation Egéenne (Evolution de l'Humanité, tome 9), nouvelles éditions mises à jour par Ch. Picard, Paris, 1937 et par Ch. Picard et P. Demargne, Paris, 1952.
Grapow, *Ägyptische Personenbezeichnumgen zur Angabe der Herkunft aus einem Ort, ZAS*, 73, p. 14 et suiv.
Guest, E. M., *Influence of Egypt on the Art of Greece, AE*, 1930, p. 42-54.
*Hall, H. R., *Aegean Archaeology*, London, 1915.
—— *Jasper group of lion and bull fighting, JEA*, 11, 1925, p. 159 (c'est par erreur que Hall attribue cet objet, trouvé en Egypte, à l'art minoen).
—— *The land of Alashiya, JMEOS*, 1912-1913, p. 40.
—— *Oldest civilisation of Greece*, London, 1901.
—— *The Peoples of the Sea, Rec. Champollion*, p. 296-329.
—— *JEA*, 1, 1914, p. 227 (réponse aux critiques de Bissing, *Ibid.*, p. 225-226).
—— *JEA*, 2, 1915, p. 186-187 (compte rendu de l'ouvrage de Reisner).
Hawes (H. Boyd), *Gournia* = Gournia, Vasiliki and other prehistoric sites, Philadelphie, 1908.
Hayes, W. C., *Ostraca and name stones from the Tomb of Sen-Mut, n° 71 at Thebes* (Publications of the Metropolitan Museum of Art, Egyptian Expedition, vol. XV), New York, 1942.
Helbig, *Epopée homérique* = Id. Das homerische Epos aus den Denkmälern erläutert, Leipzig, 1887, Traduction française, Paris, 1894.

Herbig, R., *Philister und Dorier, Jahrb.*, 55, 1940, p. 58-59.
Hutchinson, R. W., *Notes on Minoan Chronology*, Antiquity, 1948, p. 61-74.
Jéquier, G., *Matériaux* = Matériaux pour servir à l'établissement d'un dictionnaire d'Archéologie égyptienne, Le Caire, 1922 (Extrait du *BIFAO*, tome 19).
Jolles, A., *Aegyptisch-mykenische Prunkgefässe, Jahrb.*, 23, 1908, p. 209-250.
*Kantor, H. J., *The early relations of Egypt with Asia, JNES*, I, 1942, p. 174-213.
*Karo, G., *Ägaische Kultur, RV*, I, p. 29-39.
—— *Mykenische Kultur, PW*, Supplt. VI (1935), col. 584-615.
—— *Minoische Rhyta, Jahrb.*, 26, 1911, p. 249-270.
—— *Schachtgräber* = Id., Die Schachtgräber von Mykenai, München, 1930-1933.
Karo-Marghianis, voir Antiquités Crétoises.
*Kees, H., *Ägypten u. Übersee im 2. Jahrtausend v. Chr.. Forschungen und Fortschrifte*, Berlin, 8, 1932, p. 119-120.
Klebs, L., *Reliefs, NR* = Die Reliefs und Malerein des neuen Reiches, Teil I, Szenen aus dem Leben des Volkes (Abhandlungen der Heidelberger Akad. d. Wissenschaft, philos. histor. Klasse, 9 Abh., Heidelberg, 1934).
Koester, A., Das Antike Seewesen, Berlin, 1923.
—— *Schiffährt und Handelsverkehr* des östlichen Mittelmeeres im 3. und 2. Jahrtausend v. Chr., *AO, Beihefte*, Heft I, Leipzig, 1924.
—— *Zur Seefahrt der alten Ägypter, ZAS*, 58, 1923, p. 125-132.
—— *Studien zur Geschichte des antiken Seewesens, Klio-Beiheft*, 32, Leipzig, 1934.
Kuentz, Ch., *Kadesh* = La Bataille de Qadech, *MIFAO*, tome 55, Le Caire, 1934.
Lacau, P., *Stèles du Nouvel Empire, CGC*, Le Caire, 1909-1926.
Lefebvre, G., *Gramm.* = Grammaire de l'Egyptien Classique, Le Caire, 1940 (Bibliothèque d'Etudes, IFAO).
—— *Grands prêtres* = Histoire des Grands Prêtres d'Amon de Karnak jusqu'à la XXIe dynastie, Paris, 1929.
—— *Rom. et Contes* = Romans et Contes égyptiens de l'époque pharaonique, Paris, 1949.
Lemoine, R., *Le port submergé de Pharos, Revue Scientifique*, Paris, 60, 1922, p. 804-806.
Lepsius, R., *Über den Namen der Jonier auf den Ägyptischen Denkmälern*, Berlin, 1855.
Leroi-Gourhan, *Milieu et Techniques* = Id., Evolution et Techniques, Milieu et Techniques (Coll. Sciences d'Aujourd'hui), Paris, 1945.
Lorimer, H. L., *Homer and the Monuments*, London, 1950.
Lucas, A. L., *Materials*, 3 = Ancient Egyptian Materials and Industries, 3e édition, London, 1948.
Marinatos, *La Marine créto-mycénienne, BCH*, 57, 1933, p. 170 et suiv.
*Matz, *Die kretische-mykenische Kunst, Form und Entwicklung, Die Antike*, 11, 1953, p. 171-210.
Mélanges Champollion voir à Rec. Champollion.

Mél. Maspero = Mélanges G. Maspero, tomes 1 et 2, *MIFAO*, vol. 46, Le Caire, 1934-1938.
*Mironov, N. D., *Aryan vestiges in the Near-East in the second millenary*, *AcOr*, XI, 1933, p. 140.
Moller, G., *Zur Datierung literatischer Handschriften aus der ersten Hälfte des neuen Reichs*, *ZAS*, 56, 1920, p. 34-43.
— *Die Metallkunst der alten Aegypter*, Berlin, 1924.
— *Paläogr.* = Hieratische Paläographie, 1-3, Leipzig, 1927.
Montet, P., *Reliques* = Id., Les Reliques de l'Art Syrien dans l'Egypte du Nouvel Empire (Faculté des Lettres de Strasbourg, Publicat., fascicule 76), Paris, 1937.
de Mot, J., *Vases égéens en forme d'animaux*, *RA*, 4e série, IV, 1904, p. 201-223.
*Müller, W. Max., *Notes on the « Peoples of the Sea» of Merenptah*, *PSBA*, 10, 1888, p. 147-154.
Naville, E., *Some geographical names*, *JEA*, 4, 1917, p. 230-232 (étude du mot *Isy*).
Newberry, P., *Beni-Hassan* = Id., Beni-Hasan (Egypt Exploration Fund, Archaeological Survey of Egypt), London, 1893-1900, 4 vols.
— *Life of Rekhmara*, vizier of Upper Egypt under Thotmes III and Amenophis II, Westminster, 1900.
— *An unpublished monument of a ... « Priest of the double axe»*, *ASAE*, 28, 1928, p. 138-140 (à utiliser avec précautions).
Nilsson, M. P., *Homer and Mycenae*, London, 1933.
*— *Oriental Import in Minoan and Mycenaean Greece*, *ArOr*, 17, 1949 (Mélanges Hrozny).
*Paton, D., *Egypt. Records of Travel* = Early Egyptian Records of Travel, 1-4, Princeton, 1915-1922 (à utiliser avec précautions, les textes utilisés sont parfois mal établis et leur interprétation sujette à caution).
*Pendlebury, J. D. S., *Arch. of Crete* = Id., Archaeology of Crete, an Introduction, London, 1939.
Persson, *The Royal Tombs at Dendra* near Midea, Lund, 1931.
Petrie, W. M. F., *Daggers with inlaid handles*, *AE*, 1930, p. 97 et suiv.
Picard, Ch., *Religions préhelléniques* = Id., Les religions de l'Europe Ancienne, I, Les Religions Préhelléniques (Crète et Mycénes), Collect. Mana, Paris, 1948.
*Pieper, M., *Die ägyptischen Skarabäen und Nachbildungen in den Mittelmeerländern*, *ZAS*, 60, 1925, p. 45 et suiv.
— *Zum problem der kretischen Kunst*, *OLZ*, 32, 1929, p. 80-85.
Porter-Moss, *Topog. Bibl.* = B. Porter and R. L. B. Moss, Topographical Bibliography of Ancient egyptian hieroglyphic texts, reliefs and paintings, vol. I-VII, Oxford, 1927-1951.
Posener, G., *Une liste de noms propres étrangers sur deux ostraca hiératiques du Nouvel Empire*, Syria, 18, 1937, p. 183.
— *Princes et Pays d'Asie* = Id., Princes et Pays d'Asie et de Nubie, Textes hiéroglyphiques sur des figurines d'envoûtement du Moyen Empire, Bruxelles, 1940.

Pratt, Ida, *Bibliography*, I et II = I-*Ancient Egypt*, Sources of Information in the New-York Public Library, New-York, 1925; II-*Ancient Egypt*, 1925-1941, a supplement to Ancient Egypt etc... New-York, 1942.
Pritchard, J. B., *Syrians as pictured in the paintings of the Theban Tombs*, *BASOR*, 122, April 1951, p. 36-41.
PW, = Pauly-Wissowa, Real Encyclopädie der classisch. Altertumswissenschaft, Stuttgart.
Pyr. = K. Sethe, Die altaegytischen Pyramidentexte nach dem Papierabdrücken und Photographien des Berliner Museum neu herausgegeben und erlaütert, Leipzig, 1908-1922.
Ranke, PN. voir à Ranke, Personennamen.
Ranke, *Personennamen* = Die Ägyptischen Personennamen, I-II, Glückstadt, 1935-1952.
Rec. Champollion = Recueil d'Etudes dédiées à la mémoire de J. F. Champollion (Bibliothèque de l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes, vol. 234), Paris, 1922.
Riefstahl, *Patterned Textile in Pharaonic Egypt*, Brooklyn Museum-Brooklyn Institute of Arts and sciences, Brooklyn, 1944.
**RV* = *Reallexikon des Vorgeschichte* (Max Ebert), Berlin, 1924.
de Saussure, H., *De la marine antique à la marine moderne*, *RA*, 10, 1937, p. 90-105.
Säve-Söderbergh, Torgny, *Ägypten und Nubien* = Id., Ägypten und Nubien, ein Beitrag zur Geschichte altägyptischen Aussenpolitik, Lund, 1941.
— *Navy* = The Navy of the eighteenth egyptian dynasty, Recueil de Travaux publiés par l'Université d'Uppsala, n° 6, Uppsala-Leipzig, 1946 (étude du problème des bateaux Keftiou, p. 49).
*Schachermeyr, Fr., *Hethiter und Achäer*, *MDOG*, 9, 1939.
— *Zweiter Bericht über die Neufunde und Neuerscheinungen zur ägaischen und griechischen Frühzeit*, *Klio*, 35, 1942, p. 115-139.
Schaefer, H., *Prunkgefässe* = Die altägyptischen Prunkgefässe mit aufgesetzen Randverzierungen, Ein Beitrag zur Geschichte des Goldschmiedekunst, *Untersuchungen*, 4, Heft I, Leipzig, 1903.
Schaeffer, Cl. F. A., *Enkomi-Alasia* = Id., Enkomi-Alasia, Nouvelles Missions en Chypre, 1946-1950, Publications de la Mission Archéologique française et de la Mission du Gouvernement de Chypre à Enkomi, tome I, Paris, 1952.
— *Missions en Chypre* = Missions en Chypre, 1932-1935, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Fondation Marius Fontane, Voyages archéologiques, Paris, 1936.
*— *Ugaritica I* = Id., Mission de Ras-Shamra, tome III, Ugaritica, Etudes relatives aux découvertes de Ras-Shamra, Première série, (Haut Commissariat de la République française en Syrie et au Liban, Service des Antiquités, Bibliothèque archéologique et Historique, tome 32), Paris, 1939.
*— *Ugaritica II* = Id., Mission de Ras-Shamra, tome V, Ugaritica, II, Nouvelles études relatives aux découvertes de Ras-Shamra (Institut français d'Archéologie de Beyrouth, Bibliothèque Archéologique et Historique, tome 47), Paris, 1949.

Schaeffer, Cl. F. A., *Stratigraphie comparée* = Id., Stratigraphie comparée et chronologie de l'Asie Occidentale (3e et 2e Millénaires), Oxford, 1948.

Seager, R. B., *Pseira* = Excavations on the Island of Pseira, Crete (University of Pennsylvania-The Museum Anthropological Publicat., vol. III, n° 1), Philadelphie, 1910.

Seltman, Ch., *A Minoan Bull's Head?* Studies Presented to David Moore Robinson, I, St. Louis, Miss., 1951, p. 6-15.

Sethe, K., *Zur ältesten Geschichte des ägyptischen Seeverkehrs mit Byblos und dem Libanongebiet, ZAS,* 45, 1908-1909, p. 7-14.

—— *Ubersetz. u. Komment.* = Id., Übersetzung und Kommentar zu den altägyptischen Pyramidentexte, I-V, Glückstadt, *s. d.*

—— *Urk. IV* voir à Urk. IV en D.

Smith, Sydney, *Alalakh and Chronology,* London, 1940.

— *Kizzuwadna and Kode, JEA,* 8, 1922, p. 45-48.

Simons, J., *Egypt. Topog. List* et Id., *Top. List* = Id., Handbook for the Study of Egyptian Topographical Lists relating to Western Asia, Leiden, 1937.

*Sjöqvist, *Problems of the Late Cypriot Bronze Age,* Stockholm, 1940.

*Speiser, *Ethnic movements in the Near East in the Second Millenium,* Baltimore, 1933.

*Steindorff, G., *Blütezeit* = Die Blütezeit des Pharaonreiches (Monographien zur Weltgeschichte, band 10), Bielefeld, 1900 (2e éd. Leipsig, 1926).

Stoppelaere, A., *Dégradations et restaurations des peintures murales égyptiennes, ASAE,* 40, 1941, p. 941-951.

Stubbings, F. H., *Mycenaean Pottery from the Levant,* Cambridge, 1951.

Studies Evans voir *Ess. Evans* en D.

Studies Griffith = Studies presented to F. LL. Griffith (Egypt Exploration Society), Oxford, 1932.

Swed. Cyprus Exped. = The Swedish Cyprus Expedition, 1927-1930, Stockholm, 1934-1935.

Textes des Pyramides voir à *Pyr.*, ci-dessus.

Vandier, *L'Egypte* = Et. Drioton et J. Vandier, L'Egypte (Introduction aux Etudes Historiques, I, Les Peuples de l'Orient Méditerranéen, II), 3e édition, Paris, 1952 (le chapitre III est de Et. Drioton, les autres sont de J. Vandier).

Vergote, J., *Phonétique historique* = Phonétique Historique de l'Egyptien, les consonnes (Université de Louvain, Institut Orientaliste, Bibliothèque du Muséon, vol. 19), Louvain, 1945.

Virolleaud, Ch., *Kaftor dans les Poèmes de Ras-Shamra, Rev. Etudes Sémitiques,* 1937, p. 137-141.

*Wace, A. T. B., *Chamber-Tombs at Mycenae,* Archaeologia, vol. 82, Oxford, 1932.

*Wace-Blegen, *Pottery as evidence for trade and colonisation in the aegean Bronze Age,* Klio, 1939, p. 131-147.

Wainwright, G. A., *Alashia-Alasia and Asy, Klio,* 14, 1913, p. 1-36.

—— *The occurrence of tin and copper near Byblos, JEA,* 20, 1934, p. 29-32.

—— *Some sea-peoples and others in the Hittite archives, JEA,* 25, 1939, p. 148-153.

*Wegner, M., *Stilentwickelung* = Id., Stilentwickelung der Thebanischen Beamtergräber, MDIAAK, 4, 1933, p. 38-164.

Wb. = Erman-Grapow, *Wörterbuch der aegyptischen Sprache,* 5 vol., Leipzig, 1926-1931.

Wb. Belegst. = Erman-Grapow, Wörterbuch der aegyptischen Sprache, *Die Belegstellen,* I-V, 1935-1953, Leipzig.

Weil, A., *Die Veziere* = Die Veziere des Pharaonenreiches, Strasbourg, 1908.

Weill, R., *Sur la dissémination géographique du nom de peuple dans le monde égéo-asianique, Syria,* 3, 1922, p. 27 et suiv.

—— *Phéniciens, Egéens et Hellènes dans la Méditerranée primitive, Syria,* 2, 1921, p. 120-131.

Wiesner, *Vor- und Frühzeit der Mittelmeerländer,* Goshen, 1943.

C. TRAVAUX CONCERNANT LES RAPPORTS ÉGÉO-ÉGYPTIENS.

N. B. Les ouvrages généraux contenant des passages ou des chapitres sur les rapports entre l'Egypte et le monde extérieur en général, Égée comprise, sont signalés en B et marqués de *.

AK, voir Bossert Alt Kreta.

Bissing, Fr. von, *JEA,* 1, p. 225-226 (compte rendu de l'ouvrage de Hall, *The Ancient history of the Near-East,* von Bissing y reprend la question des rapports Crète-Egypte).

Bisson de la Roque, F. Chapouthier et G. Contenau, *Le Trésor de Tôd, Documents de fouilles de l' I.F.A.O.*, Le Caire, 1952. (Étude approfondie par F. Chapouthier de l'origine égéenne des objets trouvés à Tôd, en Haute-Egypte).

Bossert, *Alt Kreta* = Id., Alt Kreta, Kunst und Kunstgewerbe im ägäischen Kulturkreise (3e édition), Berlin, 1937 (le chapitre sur les sources écrites égyptiennes relatives à l'Egée est écrit par Grapow).

—— *Asia* (Literarische Fakultät d. Univers. Istambul, n° 323, Forschungensinstitut für Altvorderasiatische Kulturen, n° 2), Istambul, 1946 (rapports Asie, Cilicie, Chypre, Egypte).

Chapouthier, F., *Ecritures Minoennes* = Études crétoises, les écritures minoennes, p. 62-67 Paris, 1925-1926 (influences égyptiennes sur l'écriture minoenne).

Charbonneaux, *Les Salles hypostyles des Palais crétois, BCH,* 54, 1930, p. 352-366 (influences de techniques égyptiennes).

CHRISTOPHE, L., *Notes géographiques à propos des campagnes de Thoutmosis* III, *Rev. d'Egypt.*, 6, 1951, p. 89-114 (étude de la localisation du pays Keftiou).

DEMARGNE, P., *Crète-Egypte-Asie*, perspectives d'hier et d'aujourd'hui, *Annales de l'Ecole des Hautes Etudes de Gand*, t. II, *Etudes d'Archéologie grecque*, Gand, 1938 (étude de l'ensemble des problèmes que posent les rapports entre l'Egypte et l'Egée).

DUSSAUD, R., *Civ. Préh.* = ID., Les Civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Egée, 2e édit., Paris, 1914 (un chapitre entier est consacré aux rapports égéo-égyptiens).

—— *Rapports entre la Crète ancienne et la Babylonie, Iraq*, 1939, p. 53-65 (critique de l'article de Demargne, Crète-Egypte-Asie).

—— *Prélydiens, Hittites et Achéens*, Paris, 1953 (aux pages 73-74 étude des peintures de Rekhmare représentant des Keftiou).

EISLER, R., *Die kenitischen Weihinschriften des Hyksoszeit, Jahrbuch d. münchener Oriental. gesellschaft*, 1918-1919, p. 74 (étude sur les Haou-nebout que l'auteur situe en Asie).

EVANS, A., *Antiquity*, 9, 1935, p. 216-217 (rapports Crète-Egypte, à propos d'un article de Reisner).

—— *The early nilotic, libyan and egyptian relations with Minoan Crete*, Huxley Memorial Lecture, London Royal Anthropol. Institute, 1925.

FORSDYKE, A., *A late mycenaean vase from Cyprus, Ess. Evans* (cf. D, ci-dessous), p. 27-30 (comparaison avec un vase similaire de Tell el-Amarna).

FRANKFORT, *Stud. in early Pott.* = ID., Asia, Europe and the Aegean and their earliest interrelations. Studies in early pottery of the Near East II, Occasional Papers n° 8, London, 1927.

FURUMARK, A., *Settlement* = ID., The Settlement at Ialysos and Aegean History, c. 1550-1400 B. C. (Opuscula Archaeologica, vol. VI, Skrifter ufgivna av Svenska Institutet I Rom XV, Acta Instituti Romani Regni Sueciae XV), Lund, 1950 (Critique des sources figurées égyptiennes et étude des rapports égéo-égyptiens au N.-E.).

GEORGIEV, V, *Etéo-crétois et Pélasges, Kftjw et Prst, Kaphtoriens et Philistins*; p. 43-47 de « *Le déchiffrement des Inscriptions Minoennes*», Annuaire de l'Université de Sofia, Faculté Historico-Philologique, t. XLV, 1948-1949, livre 4, Linguistique et Littérature, Sofia, 1949.

GORDON, F. G., *The Keftiu Spell, JEA*, 18, 1932, p. 67-68 (Etude de l'incantation médico-magique du Pap. Médical de Londres, Doc. 16, ci-dessous, p. 82).

GRUMACH, E, *Kretisch-ägyptische Scheffelzeichen, ArOr*, 10, 1938, p. 427-432.

HALL, H., *The discoveries in Crete and their relations to History of Egypt, PSBA*, 31, 1909, *passim*.

—— *Egypt and the external world in the time of Akhenaten, JEA*, 7, 1921, p. 39-53.

—— *The Keftians, Philistins*, etc., Cambridge Ancient History, II, 1926, chap. XIII, p. 275-283.

—— *Keftiu, Ess. Evans*, p. 31-41.

HALL, H., *Keftiu and the Peoples of the Sea, BSA*, 8, 1901, p. 157 et suiv.

—— *Keftiu and the Peoples of the Sea, Caphtor and Casluhim, Man*, 1903, p. 92.

—— *The relation of aegean with egyptian art, JEA*, 1, 1914, p. 110 et suiv., 197 et suiv.

JANSSEN, J., *Some geographical names, BiOr*, 8, 1951, p. 215-216 (examen du problème des Haou-nebout).

JONDET, G., *Les ports submergés de l'ancienne île de Pharos*, Mémoires de l'Institut Egyptien, 9, 1916, p. 1-101 (Etude des ports prétendus préhelléniques).

KANTOR, H. J., *The Aegean and the Orient in the Second Millenium B. C.*, Archaeol. Institute of America, Monograph I, part IV, Bloomington, Ind., 1947 (Etude de l'influence égéenne, surtout mycénienne, sur l'art égyptien du Nouvel Empire).

LEVI, Doro, *Gleanings from Crete, AJA*, 49, 1945, p. 270 (Etude de motifs égyptiens sur des objets mycéniens).

LICHTENBERG, *Einflüss der ägäischen Kultur auf Aegypten u. Palästina, MVAG*, 16, 1911, p. 62 et suiv.

MONTET, P., *Les noms des Grecs en ancien égyptien et l'antiquité des Grecs en Egypte, RA*, 28, 1947, p. 129-144.

—— *Nouvelle étude sur les Helou-nebout et sur leur activité, RA*, 34, 1949, p. 129-144.

MÜLLER, W. Max, *Asien und Europa* nach dem aegyptischen Denkmälern, Leipzig, 1893.

NAVILLE, E., *Une boîte de style mycénien trouvée en Egypte, RA*, 3e série, t. 33, 1898, p. 1-11.

PEET, E. T., *Early egyptian influence in Mediterranean, BSA*, 17, 1911, p. 250-263.

—— *A possible egyptian dating for the end of the third late minoan period, BSA*, 18, 1912, p. 282-285.

PENDLEBURRY, J. D. S., *Aegyptiaca*, A catalogue of egyptian objects in the aegean area, Cambridge, 1930 (les Appendices traitent des rapports égéo-égyptiens).

—— *Egypt and the aegean in the late bronze age, JEA*, 16, 1930, p. 75-92.

—— *Egypt and the Aegean*, Studies Presented to David Moore Robinson, I, p. 184-197, Saint-Louis, Miss., 1955.

PERSSON, *New Tombs at Dendra* near Midea, Acta Reg. Societates Human-Litterat. Lundensis, Lund, 1943 (nombreuses références à l'influence de l'Egypte sur la civilisation mycénienne, tous les faits invoqués ne sont pas probants).

REISNER, *Antiquity*, 5, 1931, p. 200 et suiv. (étude des vases de pierre dure égyptiens trouvés en Crète).

—— *Antiquity*, 9, 1935, p. 115 et suiv. (rapports Crète-Egypte).

SAYCE, A. H., *The Home of the Keftiu, JHS*, 51, 1931, p. 286.

SCHACHERMEYR, F., *Ägypten und Kreta, ArOf*, 16, I, 1952, p. 81-82.

SCHARFF, *Aegyptologische Bemerkungen zur Frage der Lokalisierung des Landes Keftiu, JkaF*, fasc. 1, 1951, p. 101-104.

VANDIER, J., *Un dépôt de provenance asiatique*, (première étude consacrée au Trésor de Tôd, cf. ci-dessus, à BISSON DE LA ROQUE), *Syria*, 18, 1937, p. 174-182.

Vercoutter, J., *L'Egée et l'Orient au deuxième millénaire av. J.-C., JNES,* 10, 1951, p. 205-212 (Compte rendu de l'ouvrage de Kantor, *Aegean and the Orient*).

—— *Egyptiens et Préhellènes* = Essai sur les relations entre Egyptiens et Préhellènes, *l'Orient Illustré,* vol. 6, Paris, 1954.

—— *Les Haounebout,* 1re partie, *BIFAO,* 46, 1946, p. 125-158; 2e partie, *BIFAO,* 48, 1948, p. 107-209.

Wainwright, G. A., *Caphtor, Keftiu and Cappadocia, PEFQS,* 1931, p. 203-216.

—— *Keftiu* (1), *JEA,* 17, 1931, p. 26-34.

—— *Keftiu* (2) = Id., *Keftiu, Crete or Cilicia, JHS,* 51, 1931, p. 1-38.

—— *The Keftiu people of the egyptian monuments, LAAA,* 6, 1913, p. 24-84.

—— *Asiatic Keftiu, AJA,* 56, 1952, p. 196-212.

—— *Keftiu and Karamania (Asia Minor), Anatolian Studies,* Journal of the British School in Istambul, vol. 4, 1955, p. 33-47.

Weill, R., *Les ports antéhelléniques de la côte d'Alexandrie et l'Empire crétois, BIFAO,* 16, 1919, p. 1-37 (à n'utiliser qu'avec Jondet, *Bulletin de la Société Archéologique d'Alexandrie,* 17, p. 167-178).

D. OUVRAGES ET ARTICLES OÙ SE TROUVENT PUBLIÉES LES SOURCES ÉGYPTIENNES RELATIVES AU MONDE ÉGÉEN.

Admonitions = A. H. Gardiner, The Admonitions of an egyptian sage from a Papyrus in Leiden, Leipzig, 1909.

AK voir Bossert, Alt Kreta en C.

Bossert, *Die Beschwörung einer Krankheit in der Sprache von Kreta, OLZ,* 34, 1931, p. 303-329.

Chassinat, *Edfou* = Id., Le Temple d'Edfou, vol. I à XVI, *MIFAO* tomes XI à XXI.

—— *Dendara* = Id., Le Temple de Dendara, vol. I-V, Le Caire, 1934-1947.

Davies, N. de G., *BMMA,* 1926, II, The Egyptian Expedition, 1924-1925, Graphic work of the Expedition, p. 41-51 (tombes de Senenmout et d'Ouseramon.)

—— *BMMA,* 1929, II, The Egyptian Expedition 1928-1929, The graphic work of the Expedition, p. 38 (tombe d'Ineni, n° 120).

—— *BMMA,* 1932, II, The Egyptian Expedition 1930-1931, The Graphic branch of the Expedition, p. 60 (tombe d'Amenemipet).

—— *Foreigners in the Tomb of Amenemheb, JEA,* 20, 1934, p. 189-192.

Davies, N. de G., *Kenamun* = The Tomb of Kenamun at Thebes, Metropolitan Museum of Art Publications, vol. 5, New York, 1930.

—— *Menkheperrasonb* = The Tombs of Menkheperrasonb, Amenmose and another, nos 86, 112, 42, 226. Egypt Exploration Society, Theban Tombs Series, vol. 5, London, 1933.

—— *Puyemre* = The Tomb of Puyemre at Thebes, Metropolitan Museum of Art, Egyptian Expedition, Robb de Peyster Tytus Memorial Series, vol. 2-3, New York, 1922-1923.

—— *Rekhmire* = The Tomb of Rekhmire at Thebes, Metropolitan Museum of Art, Egyptian Expedition, vol. 11, New York, 1942.

—— *Rekhmire...Paintings* = Paintings from the Tomb of Rekhmire at Thebes, Metropolitan Museum of Art, Egyptian Expedition, vol. 10, New York, 1935.

—— *Syrians in the Tomb of Amunedjeh, JEA,* 27, 1941, p. 96-97.

—— *The Tomb of Amenmose (n° 89) at Thebes, JEA,* 26, 1940, p. 131-136.

Davies, Nina N. de G., *Anc. Egypt. Paint.* = Ancient Egyptian Painting (University of Chicago, Oriental Institute Special Publications), 3 vol., Chicago, 1936.

Dussaud, R., *Ivoire d'époque mycénienne provenant d'Egypte,* Mélanges Gustave Glotz, tome I, p. 341 et suivantes.

Edgerton-Wilson, *Histor. Rec.* = W. F. Edgerton and J. A. Wilson, Historical Records of Ramses III, The Texts in Medinet Habu I and II (The Oriental Institute of the University of Chicago, Studies in Ancient Oriental Civilization, n° 12), Chicago, 1936.

Ess. Evans = Essays in Aegean Archaeology presented to Sir Arthur Evans, Oxford, 1927 (liste de noms Keftiou).

Evans, A., *Scripta Minoa,* II, Oxford, 1952, p. 70-71 (Etude des incantations en Keftiou des textes égyptiens).

Gardiner, Sir Alan H., *Egypt. Hier. Texts* = Egyptian Hieratic Texts, part I, The Papyrus Anastasi I, and the papyrus Koller, Leipzig, 1911.

—— *Hier. Pap.* = Hieratic Papyri in the British Museum, Third Serie, Chester Beatty, Gift, I et II, Londres, 1935.

—— *Late Egypt. Misc.* = Late Egyptian Miscellanies, *Bibl. Aegypt.,* VII, Bruxelles, 1937.

—— *Notes on the Story of Sinuhe,* Paris, 1916 (extrait du *RT,* vol. 32-34 et 36).

Glanville, S. R. K., *Records of a Royal dockyard of the time of Thoutmosis III* (Papyrus British Museum 10.056), *ZAS,* 66, 1931, p. 116 et suiv. et *ibid.,* 68, 1932, p. 7-41.

Grapow, *AK* et *Id., Alt Kreta* voir à Bossert, Alt Kreta, en C.

Griffiths, *Rylands Papyri* = Catalogue of the Demotic Papyri in the John Rylands Library, 3 vol., Manchester, 1909.

Hall, *The Keftiu-fresco in the Tomb of Senmut, BSA,* 10, 1904, p. 154-157 et *Ibid.*, 16, 1910, p. 254-257.

Lacau, P., *Stèles du Nouvel Empire, CGC,* Le Caire, 1909-1926.

LD cf. ci-dessous.

Lepsius, *Denkm.* (abbrev. *LD*) = Denkmaeler aus Aegypten und Aethiopien, 1-6, Berlin, 1849-1859.

Mariette, A., *Abydos* = Abydos, Description des Fouilles exécutées sur l'emplacement de cette ville, 2 vol., Paris, 1869-1880.

Medinet Habu I et *II* = H. N. Nelson (Field Director), Medinet Habu I, Earlier Historical Records of Ramses III, et : Medinet Habu II, Later Historical Records of Ramses III (University of Chicago, Oriental Institute Publications, vol. VIII-IX), Chicago, 1930-1932 (traductions cf. ci-dessus Edgerton-Wilson, *Histor. Rec.*).

Morgan-Bouriant, *Catalogue* et Id., *Kom-Ombo* = J. de Morgan, U. Bouriant, G. Legrain, G. Jéquier et A. Barsanti, Catalogue des Monuments et Inscriptions de l'Egypte antique, I-II de la Frontière de Nubie à Kom-Ombos, Vienne, 1894-1895; III, Kom Ombos, Vienne, 1902.

Müller, W. Max, *Egypt. Resear.* = Id., Egyptological Researches I et II, Washington, 1906-1916.

—— *Neue Darstellungen* mykenischen gesandter und phönizischen Schiffe in altägyptischer Wandgemälder, Berlin, 1904.

Nelson, Grace M., *Faience Rhyton from Abydos, AJA,* 40, 1936, p. 501-506.

Pap. Chester Beatty IV et *IX,* cf. Gardiner, *Hierat. Pap.,* ci-dessus.

Pap. Ermitage 1116. *A* = Golenischeff, Les Papyrus hiératiques n°s 1115, 1116 A et 1116 B de l'Ermitage Impérial à St-Petersbourg, 1913.

Pap. Koller = cf. ci-dessus à Gardiner, *Egypt. Hier. Texts.*

Pendlebury, J. D. S., *Aegyptiaca,* A Catalogue of Egyptian Objects in the aegean area, Cambridge, 1930.

Posener, G., *Ostraca Litt. Deir-el-Medineh* = Id., Catalogue des Ostraca Littéraires de Deir-el-Medineh (Documents de Fouilles de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire), Le Caire, 1934-1951.

Sandman, Maj., *Texts from the time of Akhenaten,* Bibl. Aegypt., 8, Bruxelles, 1938.

Sethe, K., *Ein ägyptisches Denkmal des alten Reichs von der Insel Kythera mit dem Namen des Sonnenheiligtums des Königs Userkef, ZAS,* 53, 1917, p. 55-58.

—— *Urk. IV* voir ci-dessous à *Urk. IV.*

Sinouhé = Blackman, A. M., Middle-Egyptian stories, Bibl. Aegypt., 2, Bruxelles, 1932. Traductions : Gardiner (cf. ci-dessus, Id., Notes on the story of Sinuhe) et Lefebvre, Rom. et Contes, *supra* en B.

Tell-el-Amarna = N. de G. Davies, The rock tombs of el-Amarna, 1-6 (Egypt Exploration Fund, Archaeological Survey of Egypt, Memoirs 13-18), Londres, 1903-1908.

Urk. IV = Urkunden des ägyptischen Altertums herausgegeben vom G. Steindorff, Urkunden der 18. Dynastie bearbeitet von H. Sethe, Leipzig, 1906-1909.

Woolley, L. C., *Excavations at Tell-el-Amarna, JEA,* 8, 1922, p. 69.

Wreszinski, W., *Atlas* (I et II) = Id., Atlas zur altaegyptischen Kulturgeschichte, Leipzig, 1923.

—— *Der Papyrus Ebers,* Umschrift, Übersetzung und Kommentar (Die Medizin des alten Ägypter, Band 3), Leipzig, 1913.

INTRODUCTION

Limites, But et Plan du Travail

Le libellé même du titre de notre étude montre que nous voudrions rester sur le seul plan égyptologique. On a beaucoup écrit sur les rapports entre l'Egée et l'Egypte. Or, ce que nous savons des liens qui ont uni les civilisations de ces deux pays repose presque uniquement sur des documents égyptiens : textes mentionnant les Egéens, figurations d'habitants de l'Egée, objets égyptiens trouvés en Crète, dans l'archipel et sur le continent grecs. En regard de ces documents, les objets égéens trouvés en Egypte sont, toutes proportions gardées, relativement peu nombreux; surtout, ils sont pour la plupart d'un type uniforme, mycénien ou helladique récent,[1] et nous renseignent moins sur les rapports égéo-égyptiens que ne le font figurations et textes recueillis en Egypte.

Les sources égyptiennes peuvent donner, de prime abord, l'impression d'avoir été largement exploitées; quand on les examine de près, on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Elles n'ont jamais été réunies d'une façon systématique dans leur ensemble; de plus, les multiples publications qui les ont fait connaître et sur lesquelles se fondent encore les discussions récentes,[2] sont ou vieillies ou incomplètes. Pendlebury [3] ne s'est occupé que des seuls objets égyptiens trouvés dans le monde égéen; encore écarte-t-il arbitrairement certaines îles de son catalogue,[4] et ne reproduit-il qu'une partie des objets qu'il énumère.[5] Grapow, qui a réuni, pour Bossert,[6]

[1] Sur les quelques cinquante-cinq vases égéens trouvés en Egypte, quarante-cinq environ sont de petites jarres à décor à bandes, du type dit «à étrier».

[2] Cf. en dernier Furumark, *Opusc. Arch.*, VI (1950), p. 215 et suiv.

[3] J. D. S. Pendlebury, *Aegyptiaca*, 1930.

[4] Rhodes a été écartée volontairement (cf. Id., *ibid.*, p. vii), mais les îles du Dodécanèse et Chypre, ce bastion avancé du monde occidental en Asie, n'y figurent pas davantage.

[5] Pour la période que nous étudions (XVIIIe-XIXe dyn.), sur cinquante-neuf objets inventoriés par Pendlebury, trente-sept ne sont pas reproduits, quelques-uns de ces derniers n'ont jamais été publiés (cf. entre autres, Id., *ibid.*, p. 102, n° 57).

[6] Cf. H. T. Bossert, *Alt Kreta*, Berlin, 1937 (3e édit.), p. 51 et suiv. Le chapitre a été rédigé par H. Grapow.

les sources épigraphiques, s'est contenté de procurer une traduction rapide et non commentée des passages essentiels. Il ne donne pas le texte, ni ne justifie ses traductions; enfin, et surtout, la liste de documents qu'il fournit est incomplète. Les figurations d'Egéens, même, n'ont pas été toutes publiées, celles qui sont connues n'ont jamais été réunies dans un seul ouvrage, ni reproduites toutes à une échelle suffisante pour que l'étude approfondie en soit permise. Ce travail, entrepris par Max Müller,[1] était incomplet dès sa parution et n'a jamais été poursuivi. Davies a republié les tombes de Rekhmarê et de Menkheperreseneb [2] mais dans ce dernier ouvrage les dessins sont trop petits pour être commodément étudiés. Mrs. Davies, qui a repris certaines des figurations de cette même tombe [3] à une échelle plus commode et avec une grande fidélité, ne les a, malheureusement, pas toutes reproduites. Les Egéens de la sépulture de Rekhmarê enfin, les mieux connus grâce aux dessins de Davies et aux aquarelles de Mrs. Davies,[4] doivent maintenant être entièrement reconsidérés.

En effet, le récent nettoyage de la tombe entrepris par le Service des Antiquités de l'Egypte, sous la direction de A. Stoppelaere, a révélé, sous les dessins que reproduit l'ouvrage de Davies, des figures plus anciennes — d'Egéens également — qui avaient été effacées par les Egyptiens eux-mêmes pour faire place aux représentations actuellement visibles; il s'agit donc d'une sorte de palimpseste; [5] enfin, le nettoyage permet de déceler des détails que Davies n'avait pu voir, dissimulés qu'ils étaient sous la couche de saleté accumulée au cours des siècles. La tombe de Menkheperreseneb, elle-même, révèle, à l'observateur instruit par le précédent de Rekhmarê, des détails qui avaient échappé aux éditeurs anciens. Ces éléments nouveaux changent entièrement et le caractère et la forme même de ce qui a été publié à ce jour. Enfin des représentations d'Egéens sont encore inédites : trois seulement des quatorze porteurs encore visibles de la tombe d'Ouseramon ont été publiés.[6] Comme nous ne connaissions en tout que trente-trois figurations d'Egéens dans les

[1] Max Müller, *Egyptol. Res.*, vol. I et II, *passim*.

[2] Davies, *Rekhmire*, I, pl. 20-25, II, pl. 18-20; *Menkheperrasonb*, p. 1-17, pl. 3-7.

[3] N. N. de G. Davies, *Ancient Egyptian Paintings*, pl. XXI-XXIII. Deux porteurs n'ont pas été reproduits.

[4] N. de G. Davies, *Rekhmire*, et N. M. de G. Davies, *Paintings from Rekhmire*.

[5] Le cas n'est pas unique en archéologie égyptienne, cf. Dows Dunham, *AJA*, 39, 1935, p. 300-309.

[6] Par N. M. de G. Davies, dans *BMMA*, 1926, II, p. 41 et suiv., fig. 1, 4-6. T. Säve-Soderbergh, qui a été chargé, par le Griffith's Institute, de poursuivre la publication de cette tombe, a bien voulu nous autoriser à publier dans notre travail le registre des tributaires égéens, encore inédit; qu'il nous soit permis de l'en remercier ici.

tombes égyptiennes, celles des onze tributaires inédits de la tombe d'Ouseramon élargissent de façon appréciable notre documentation, et comblent partiellement le vide produit par l'irrémédiable destruction des Egéens de la tombe de Senenmout. [1]

Incomplètement ou imparfaitement publiées, les sources égyptiennes relatives à l'Egée n'ont, de plus, jamais été utilisées d'une façon exhaustive. Les nombreux articles traitant des rapports entre les deux civilisations ont une tendance très nette à s'appuyer de préférence sur une catégorie particulière de sources, au détriment des autres. C'est ainsi que Wainwright, dans ses nombreuses études sur les Keftiou,[2] met l'accent sur les sources archéologiques figurées, n'accordant qu'un regard plus rapide aux sources épigraphiques, et négligeant pratiquement les sources archéologiques proprement dites. Pendlebury,[3] de son côté, attache plus d'importance aux objets égyptiens trouvés dans le bassin de la mer Egée qu'aux textes et aux figurations. Grapow [4] s'est contenté de réunir, incomplètement nous l'avons vu, les documents épigraphiques; il ne les utilise pas. L'important ouvrage de Max Müller, *Asien u. Europa*,[5] malgré son titre, ne comporte qu'une vingtaine de pages consacrées à l'Europe, encore la plus grande partie de ce chapitre est-elle réservée à l'onomastique des « Peuples de la Mer». D'ailleurs, cet ouvrage publié en 1893, avant l'exploration archéologique de la Crète, ne pouvait pas replacer les rapports égéo-égyptiens dans leur juste lumière. Enfin les travaux récents des archéologues de l'Egée [6] se placent du point de vue égéen, non égyptien. Ils n'utilisent et ne peuvent utiliser les documents égyptiens que de seconde main et à des fins comparatives; or, nous l'avons vu, la publication des documents égyptiens n'est pas suffisante pour

[1] N. de G. Davies a donné un nouveau dessin de ce qui reste du registre, cf. *BMMA*, 1926, II, p. 43, fig. 2.

[2] Cf. G. A. Wainwright, *The Keftiu people of the Egyptian Monuments, LAAA*, 6 (1914), p. 24-84; Id., *Keftiu, Crete or Cilicia, JHS*, 51 (1931), p. 26 *sq.*; Id., *Caphtor, Keftiu and Cappadocia, PEFQS*, oct. 1931, p. 203-216; Id., *Keftiu, JEA*, 17 (1931), p. 26-43. G. A. Wainwright a repris et confirmé dans deux récents articles les conclusions de ses études antérieures, cf. *AJA*, 56, 1952, p. 196-212, *Anatolian Stud.*, 4, 1955, p. 33-47.

[3] J. D. S. Pendlebury, *Aegyptiaca*, *passim*; Id., *JEA*, 16 (1930), p. 75-92; Id., *Archaeology of Crete* (1939), p. 41-42, 74-75, 143-145, etc.; Id., *Egypt and the Aegean*, Stud. Robinson, I, 1951, p. 184-197.

[4] Dans Bossert, *Alt Kreta*, 3e éd., p. 51 et *sq.*

[5] Max Müller, *Asien u. Europa, nach altägyptischen Denkmälern*, Leipzig, 1893.

[6] Cf. en dernier : Wace-Blegen, *Klio*, 1939, p. 142-143; Persson, *New Tombs at Dendra* (1943), *passim*; Kantor, *Aegean and the Orient* (1947), *passim*; Demargne, *Crète Dédalique, Index*, p. 361, col. A, s. v. Egypte — relations avec la Crète et l'Egée (1947); Cl. F. A. Schaeffer, *Stratigraphie comparée* (1948), p. 556-567; Furumark, *The Settlement at Ialysos, Op. Arch.*, p. 223-246 (1950); Stubbings, *Mycenaean Pottery from the Levant* (1951), etc.

qu'un chercheur, qui n'est pas égyptologue, puisse se servir utilement et sans danger de ces sources. Nous voudrions en conséquence :

1° réunir et publier, ou republier, les sources égyptiennes relatives à la mer Egée. Pour cette partie de notre travail nous avons collationné systématiquement les publications anciennes d'après les originaux, partout où cela nous a été possible. Bien souvent nous avons dû renoncer à utiliser les reproductions de nos prédécesseurs, et les dessins donnés ci-dessous (pl. I-LXVI) sont pour la plupart nouveaux. Pour que ces sources figurées soient utilisables, nous avons adopté une échelle telle que les détails apparaissent d'une façon suffisante; enfin nous avons, autant que possible, utilisé la documentation photographique — notamment pour la tombe de Rekhmarê. On trouvera ci-dessous, dans le volume de planches, ces photographies justificatives;

2° utiliser pour notre part les sources ainsi établies, en les confrontant les unes aux autres, et faire le point de ce que l'égyptologie apporte de positif à la connaissance de la civilisation préhellénique et de ses rapports avec l'Egypte.

Si nous nous sommes borné aux XVIIIe et XIXe dynasties, c'est avant tout par nécessité de limiter un sujet très vaste et de nous en tenir aux documents qui nous étaient accessibles. Les rapports entre la civilisation minoenne et l'Egypte, antérieurement au Nouvel Empire égyptien, si l'on excepte de trop rares tessons et vases du Minoen Moyen trouvés à Abydos, Harageh et El-Lahoun,[1] ne sont prouvés, tout compte fait, que par l'existence d'objets égyptiens sur les sites crétois. Ces objets sont conservés en Crète même et il nous était impossible en raison des circonstances de les étudier sur place. L'ouvrage de Pendlebury ne permet pas toujours une étude détaillée des objets. Pour ces époques de l'Ancien et du Moyen Empire, la question des vases de pierre dure est primordiale,[2] or, malheureusement, les photographies données par Pendlebury sont trop petites[3] et d'une lecture souvent difficile, enfin, elles sont incomplètes : de nombreux vases ne sont pas reproduits.[4] Il est donc difficile, sinon impossible, d'apprécier à leur juste valeur les déductions que l'auteur tire de ces objets. La difficulté est d'autant plus grande que, comme on le sait,

(1) Cf. la bibliographie donnée par Pendlebury, *Arch. of Crete,* p. 144-145.

(2) Ce fait est très bien souligné par Pendlebury, *ibid.,* p. xxvi.

(3) N° 25, échelle 3/7; n° 28, 1/6, etc. Pendlebury, *Aegyptiaca,* pl. II.

(4) Id., *ibid.,* p. 21, n°s 22, 23; p. 24, n° 31; p. 40, n° 66; p. 65, n° 149, par exemple, pour ne citer que des vases de pierre dure, où les objets énumérés ne sont pas reproduits; certains de ceux-ci même sont inédits (cf. n°s 66 et 149).

certains de ces vases ont été reconstitués *d'après* les formes égyptiennes,[1] or, il est souvent difficile de distinguer sur une photographie où commence la restauration.[2] Enfin, et surtout, ces vases ont rarement été trouvés à des niveaux contemporains de l'Ancien Empire égyptien,[3] et beaucoup ont été recueillis dans des dépôts indatables,[4] ce qui pose un double problème, d'origine et de datation, qui ne peut être élucidé que sur place par l'étude détaillée des vases eux-mêmes.[5]

A partir de la XVIIIe dynastie, en revanche, les documents égyptiens abondent et permettent de nous faire une idée assez exacte de ce que les Egyptiens savaient des Egéens, de ce qu'ils leur ont emprunté, et de la manière dont ils entraient en contact avec eux. L'invasion des «Peuples de la Mer» altère profondément les rapports entre les deux civilisations, donnant ainsi une limite *ante quem* très nette à notre étude.

L'absence de tout travail rassemblant les sources égyptiennes relatives au monde égéen nous a dicté le plan de notre étude. Nous réunirons et étudierons successivement : dans une première partie les documents épigraphiques, dans une seconde, les sources archéologiques figurées. Nous réserverons à une troisième partie l'étude comparative qui utilisera et coordonnera les observations faites dans les deux premières. Enfin, nous examinerons en conclusion, la nature des rapports qui ont uni les deux civilisations et la route suivie par ces rapports.

Nous avions eu primitivement l'intention de réunir les objets, tant égyptiens qu'égéens, trouvés les uns en Egypte et les autres dans le bassin de la mer Egée. Mais pour les objets égyptiens trouvés dans l'Egée il y a peu à ajouter à la liste de Pendlebury, sauf en ce qui concerne Rhodes et Chypre.[6] Pour Rhodes, il nous a

(1) Cf. à ce propos les remarques de Bissing, dans *JEA,* I (1914), p. 226-227, et dans *Berl. Phil. Wochenschrift,* 1935, col. 200.

(2) C'est le cas, entre autres, de la lampe («Moustache cup»), en diorite, publiée par Pendlebury, *Aegyptiaca,* n° 28, p. 21, et pl. II, qui est en grande partie reconstituée sans que l'on puisse voir sur la photographie où commence la partie restaurée. Un lecteur non prévenu, et Pendlebury ne le met pas en garde, peut prendre l'objet en son entier comme un original.

(3) Cf. Id., *ibid.,* p. 21, le numéro 27, trouvé dans un niveau du M. M. III; le numéro 97 (p. 57), trouvé avec des objets H. R. III; p. 65, le numéro 149, dans un niveau de l'H. R. III. Sur ce décalage chronologique, cf. Pendlebury, *Arch. of Crete,* p. xxvi, et de même Wace, *Chamber Tombs,* p. 84, n. 53, et Persson, *New tombs at Dendra,* p. 181, n. 3, avec référence à Säve-Soderbergh, *Ägypten und Nubien,* p. 108, qui signale des décalages similaires en Nubie et même en Egypte.

(4) Cf. Pendlebury, *Aegyptiaca* (1930), n°s 22, 23, 25, 28, p. 21; n° 66, p. 40.

(5) Nous avons esquissé une étude de ce problème dans notre «*Essai sur les relations entre Egyptiens et Préhellènes*» (*L'Orient Ancien Illustré,* vol. 6), Paris, 1954, p. 47-61.

(6) Cf. Ci-dessus, p. 1, n. 4.

été impossible de nous rendre dans l'île pour inventorier ces objets. Nous avons en revanche, au cours d'un séjour à Chypre, étudié les objets égyptiens trouvés dans l'île. La plupart de ceux-ci datent de la Basse-Epoque (XXVIe dynastie), quelques-uns cependant peuvent remonter aux XVIIIe-XIXe dynasties, nous les utilisons dans notre troisième partie. Ces objets étant peu nombreux, il était inutile d'alourdir notre étude d'un catalogue que nous publierons séparément.[1]

Les objets égéens trouvés en Egypte ont été récemment, et à plusieurs reprises, inventoriés par les préhellénistes;[2] il n'est donc pas indispensable de reprendre, en un chapitre séparé, le catalogue de ces objets.

[1] Cf. J. Vercoutter, *Les objets égyptiens de Chypre, Recherches d'Archéol. et d'Histoire, IFAOC* (en préparation).

[2] Cf. Kantor, *Aegean and the Orient;* Furumark, *Mycenaean Pottery;* Stubbings, *Mycenaean Pottery from the Levant.* Cf. également Wace-Blegen, *Klio,* 1939 (p. 131-147), Appendice.

PREMIÈRE PARTIE

LES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

CHAPITRE I

§ 1 - Généralités — § 2 - Les Haou-Nebout

§ 1 — Généralités - Les noms des préhellènes en égyptien.

Si Max Müller[1] a contribué à élucider les problèmes posés par les noms des « Peuples de la Mer », il n'a ni résolu, ni même entrevu le problème des noms des Préhellènes en égyptien. A l'époque où *Asien und Europa* fut écrit, en effet (1893), si les fouilles de Schliemann avaient déjà révélé des foyers de civilisations authentiquement préhelléniques, on n'attribuait pas encore cette culture nouvellement découverte à une civilisation unique, originale et étendue. On y voyait, avant tout, le résultat local d'influences égyptiennes ou phéniciennes,[2] et d'aucuns s'étaient même demandé s'il ne s'agissait pas de simples colonies orientales établies en Egéide,[3] Max Müller, pour sa part, se contentait de comparer les trouvailles de Schliemann aux documents égyptiens se rapportant aux « Peuples de la Mer »;[4] il restait donc dans le domaine indo-européen et n'abordait pas le préhellénisme proprement dit. Il faudra attendre 1900 et les fouilles d'Evans à Cnossos, pour que le monde scientifique prenne nettement conscience de l'importance et de l'ancienneté de la civilisation qui avait précédé, dans le bassin de la mer Egée, l'arrivée des Achéens.

[1] Max Müller, *Asien und Europa,* Leipzig, 1893, p. 354-390.

[2] Cf. Glotz-Cohen, *Histoire Grecque,* t. I (Des origines aux guerres médiques), p. 26. Schliemann lui-même ne croyait pas avoir trouvé autre chose que la Troie homérique (Glotz, *Civil. Egéenne,* p. 15).

[3] Cf. Brugsch, *Das ägyptische Troja, ZAS,* 5 (1867), p. 89-93.

[4] Max Müller, *loc. cit.,* p. 378 et *sq.*

Les trouvailles d'Evans à Cnossos, de 1900 à 1905, transforment en quelques années le point de vue des égyptologues, et les Préhellènes, Minoens ou Mycéniens, jusqu'alors absents de l'onomastique des textes égyptiens, sont reconnus sous plusieurs vocables.

Max Müller qui, en 1893 encore, traduisait « *Keftiou* » (cf. ci-dessous p. 33 et suiv.), par *Cilicie*,[1] admet dès 1904 la traduction *Crète*[2] proposée jadis par Brugsch,[3] et identifie les représentations des tombes thébaines avec les Minoens d'Evans.[4] C'est ensuite le mot « *Haou-nebout* » (cf. ci-dessous p. 15 à 32), où les anciens égyptologues ne voyaient que les « Septentrionaux »,[5] qui, dès 1901,[6] un an à peine après les premières trouvailles de Cnossos, est ajouté à la liste des noms désignant les Préhellènes égéens. En 1903, l'école allemande ayant adopté ce point de vue,[7] les textes mentionnant les *Haou-nebout,* sont aussitôt utilisés par les historiens de l'Orient dans l'étude des relations égypto-égéennes.[8] L'expression « *les îles qui sont au milieu de la Mer* » (cf. ci-dessous p. 125 et suiv.), où Brugsch, en 1879, ne voyait que « *les îles formées par les bras du Nil dans le Delta* »,[9] est, en 1905, traduite par « *les îles de la Méditerranée* » habitées par les Egéens.[10]

A ces trois noms essentiels : Keftiou, Haou-nebout, Îles de la Mer, s'en ajoutèrent d'autres. Maspero se demandait s'il ne fallait pas voir dans l'expression ,[11] « *les îles de la Méditerranée occidentale* », ou les « *îles ioniennes* »,[12] et Hall[13]

[1] *Asien u. Europa,* p. 338 et suiv.

[2] *MVAG.,* 1904, II, p. 13-15. Il confirme son opinion en 1906 (cf. *Egyptol. Res.,* II, p. 92).

[3] Cité par Gauthier, *DNG,* p. 199 sous la forme : « Brugsch (*Geogr.,* 1857) » répété par Hall, *Mélanges Champollion,* p. 300, sous la forme : « Brugsch, *Geograph. Inschriften* » (*sic*).

[4] Dès 1909, Ed. Meyer, *Gesch. des Altert.,* p. 702-703 utilise les textes égyptiens mentionnant les Keftiou, en donnant à ce mot le sens « Crétois ».

[5] Cf. entre autres, Chabas, *Voyage d'un Egyptien,* p. 56, 148, 319. Max Müller, *Asien u. Europa,* p. 30-31, pensait que le mot désignait les « barbares » en général, habitant au Nord du Delta.

[6] Hall, *Oldest Civilisation of Greece,* p. 15.

[7] K. Sethe, *Beiträge zur ältesten Geschichte ägyptens* (Untersuchungen III), p. 133, n. 7.

[8] Breasted, *History of Egypt,* 1905, p. 188, écrivait : « The peoples of the Aegean ... were called Haunebu » (c'était le point de vue adopté par les autres historiens, cf. à ce sujet notre article dans *BIFAO,* 46, p. 125-126), bien que en 1906 encore, dans les *Ancient Records,* I, § 427, il reste plus prudent et traduise Haounebout par « *the peoples of the distant North in the Mediterranean* ».

[9] Brugsch, *Dict. géographique,* p. 180.

[10] Cf. Breasted, *Hist. of Egypt,* 1905, p. 261 ; de même Gardiner, *Notes on the Story of Sinuhe,* p. 81.

[11] *Urk.,* IV, 617.

[12] Maspero, *Hist. Anc. Orient,* II, p. 270 et note 1.

[13] Hall, *Mélanges Champollion,* p. 302-303.

hasarda l'identité de ces mêmes *Wḏntyw* avec le des Annales de Thoutmosis III,[1] y voyant une forme de *Danau* ou *Danauna,* c'est-à-dire des Δαναοί. On vit dans des expressions aussi vagues que « *le pays de l'Ouest* »[2] et « *la terre du Dieu* »,[3] des désignations de la Crète. Enfin, dernier venu dans la liste des mots désignant, réellement ou non, les Egéens préhelléniques, Menous (cf. ci-dessous, p. 159 et suiv.), où naguère encore on voyait unanimement *Mallos* en Cilicie,[4] et dans lequel Albright a proposé, avec ingéniosité, de reconnaître le nom de Minos.[5]

Tous ces noms, bien entendu, n'ont pas désigné les Egéens, et certains peuvent, dès à présent, être écartés. La seule indication qui permettrait de voir dans l'expression une désignation des îles grecques est le fait qu'elle est citée dans la « Stèle poétique » de Thoutmosis III en compagnie de la Libye :

[6]

(Le Dieu Amon parle) : .... « *J'ai fait que tu frappes les Tehenou* (*Libyens*) ; *Les îles* (?) *des Outentiou appartiennent à la puissance de tes prouesses. J'ai fait qu'ils voient ta Majesté telle qu'un lion et que tu les réduises à l'état de cadavres d'un bout à l'autre de leur vallée* ».[7]

Si Maspero et Hall ont pensé à faire des *iww Wḏntyw* des îles égéennes, ou le pays d'origine des Δαναοί, c'est évidemment parce que la mention de ces « îles » avec la Libye, semble, à première vue, en faire un pays occidental.[8] Mais ces interprétations présentent des difficultés. Remarquons tout d'abord que le monde occidental fait déjà l'objet d'une strophe du poème,[9] ensuite la stèle poétique, qui est remarquable pas son imprécision,[10] n'emploie, pour désigner régions et peuples étrangers,

[1] *Urk,* IV, 733.

[2] Cf. Gauthier, *DNG,* 6, p. 3.

[3] Id., *ibid.,* p. 24. Sur cette expression, cf. Ch. Kuentz, *BIFAO,* 17, p. 178 et suiv.

[4] Cf. tout récemment encore Furumark, *Settlement,* p. 241.

[5] Albright, *Vocalization of the egypt. syllabic orth.,* p. 20-21 (§ 34).

[6] *Urk.,* IV, 616.

[7] Cf. en dernier la traduction de P. Tresson, dans *Rev. Bibl.,* 47 (1938), p. 539-554, et les commentaires de L. Christophe, *Rev. Egypt.,* 6 (1951), p. 89-94.

[8] Cf. sur ce point, le commentaire de Gauthier, *DNG,* I, p. 40.

[9] Cf. *Urk.,* IV, 616, et ci-dessous, p. 11, strophe IV.

[10] Cf. P. Tresson, *Rev. bibl.,* 49 (1938), p. 545-546. Les remarques de l'auteur, exagérées dans la forme, sont vraies pour le fond.

que des périphrases;[1] lorsqu'elle cite des noms géographiques, ce sont ceux des régions très connues [2] ou de peuples occupant de vastes espaces.[3] Il est donc impossible que le mot *Outentiou,* puisse désigner des pays, ou des peuples, aussi précis —(et pour nous obscurs) — que les « îles ioniennes »,[4] ou que les « Danaoi », car, d'une part, ce serait le seul exemple, dans tout le texte, d'une région très localisée ou d'un peuple de peu d'importance, et, d'autre part, employé dans un de ces sens, *Outentiou,* serait un *Hapax legomenon,* ce qui s'accorde mal avec les autres noms, tous très répandus, employés par le poète. On est, bien entendu, tenté de voir dans l'expression *iww wtntyw,* un mot composé avec le nom géographique bien connu [hiéroglyphes].[5] Mais ce pays, bien que la localisation exacte en soit encore incertaine est presque sûrement situé au Sud-Est de l'Egypte, et non à l'Ouest.[6] Aussi voit-on mal pourquoi il aurait été accolé au Tehenou-Libyen de telle sorte qu'il semble en être voisin;[7] on attendrait plutôt ici le nom des oasis dont la chaîne discontinue

(1) Cf. *mḥtyw* « les habitants du Nord » (*Urk.,* IV, 612); *mw pḫr wr* « l'eau du grand circuit » (= l'Euphrate); *nbdw ḳd* « les gens de mauvais caractère » (= les Asiatiques); *imyw nbwt·sn* « ceux qui sont dans leurs nebout » (= les peuples de l'extrême Nord-Est) (*Urk.,* IV, 613); *imyw Stt* « ceux qui sont en Asie » (= les Asiatiques); *tꜣ iꜣbty* « le monde oriental » (= l'Orient) (*Urk.,* IV, 615), etc.

(2) *Nhrn* = Naharina (Haute Mésopotamie) (*Urk.,* IV, 613); *Ḏꜣhy* (= Palestine) (*ibid.,* 614); *Rtnw* = (Syrie) (*ibid.,* 615); *Mtn* = Mitanni (*ibid.,* 616); *Tḥnw* = Libye (*ibid.,* 617); *Šꜣt* = Asie désertique (?) (*ibid.,* 618).

(3) *ʿꜣmw* = Arabes-Bédouins d'Asie (*Urk.,* IV, 614); *Ḥryw-šʿ* = Bédouins [d'Afrique et d'Asie] (*ibid.,* 617); *ʾIwnwt* = Nubiens (*ibid.,* 618).

(4) Les « îles » maritimes font d'ailleurs l'objet d'une strophe à elles seules (*Urk.,* IV, 616, et ci-dessous, p. 11, strophe VI).

(5) C'est ce qu'ont fait Schiaparelli et Max Müller (cités dans Gauthier, *DNG,* I, p. 40). Il est d'ailleurs possible que ce soit par erreur (ou pour les besoins de la métrique) que le scribe ait associé Tehenou et Outentiou. Dans ce cas Outentiou serait bien la région africaine très connue (cf. ci-dessous, p. 11, n. 1). Remarquons que la strophe des Outentiou se termine par la phrase : « J'ai fait qu'ils voient ta majesté telle qu'un lion » ... ». Or, dans les textes ptolémaïques, le lion est souvent associé au pays Outentiou. C'est ainsi que l'on qualifie un lion royal au temple d'Edfou (cf. Chassinat, *Edfou,* 4, 106) [hiéroglyphes] .... [hiéroglyphes] *Le Lion ... (qui est) Roi dans Kesenet (en Nubie) et chef du pays Outentiou».* Cf. de même (Id., *ibid.,* 6, 314 et 8, 53) [hiéroglyphes] *« le lion vivant Chef du Pays Outentiou ».* Epithète que l'on retrouve à Dendérah (cf. Chassinat, *Dendera,* 4, 145), sous la forme [hiéroglyphes] *« le Lion maître du Pays Outentiou ».*

(6) Le nom figure dans les deux listes des pays africains soumis par Thoutmosis III (cf. *Urk.,* IV, 799, n° 64 et 803, n° 184); dans les textes ptolémaïques il est considéré comme un pays producteur d'encens et de myrrhe au même titre que d'autres pays situés au sud-est de l'Egypte, avec lesquel il est souvent cité : Pount, Fekeret, etc. (cf. entre autres, Chassinat, *Edfou,* **2**, 216, **3**, 61, 145, **4**, 134, etc...; Id., *Dendera,* **2**, 217, **4**, 11, 70, etc.). On y trouve la pierre *Hemag* (cf. Id., *Edfou,* **2**, 279, **8**, 75) qui est un produit nubien (cf. *Wb.,* **3**, 95 et 99).

(7) Le texte en effet ne parle que d'une seule vallée (*int*) qui semble être commune aux deux pays.

borde le territoire des Tehenou.[1] On peut se demander d'ailleurs si l'expression, qui sous la forme *iww Wṯntyw* est un *hapax legomenon,* n'est pas une simple cheville littéraire.[2] En effet la recherche du style dans le poème est très caractéristique,[3] et, dans les strophes on remarque un parallélisme net dans la construction;[4] c'est ainsi que, pour ne tenir compte que des deux premières phrases de chaque strophe, on lit :

I. *J'ai fait que tu saisisses les rois du Djahi (Palestine) // Je les étends à tes pieds dans toute leur contrée...*

II. *J'ai fait que tu saisisses Ceux-qui-sont-en-Asie // Tu fracasses la tête des Arabes du Retenou (Syrie)...*

III. *J'ai fait que tu saisisses le monde oriental // Tu piétines ceux qui habitent la Terre du Dieu...*

IV. *J'ai fait que tu saisisses le monde occidental // Keftiou et Isy sont effrayés par toi...*

V. *J'ai fait que tu saisisses Ceux-qui-sont dans leur Nebout // Les terres du Mitanni tremblent à cause de toi...*

VI. *J'ai fait que tu saisisses Ceux-qui-sont dans les Îles // Ceux qui habitent le milieu de la Mer* [5] *entendent ton cri de guerre...*

(1) On serait tenté de voir dans la lecture *Outentiou* du poème, une erreur d'interprétation pour [hiéroglyphes] var. [hiéroglyphes] « les gens des Oasis ». Le scribe, dont le souci d'archaïsme est manifeste (cf. ci-dessous, p. 12 et n. 4), aurait confondu le [hiéroglyphes] d'un texte hiératique ancien où le *ḥ* commence comme un *t* (cf. Möller, *Paläogr.,* I, 525, p. 50) avec une ligature de [hiéroglyphe] (cf. Id., *ibid.,* XLI, p. 72). Il aurait pu également lire *wt* le signe [hiéroglyphe] qui se lit *wḥꜣt,* dans le nom des Oasis. Mais de telles confusions auraient exigé de la part de leur auteur, autant de distraction que d'ignorance, ce qu'il est difficile d'admettre de la part du lettré qui composa le poème.

(2) P. Tresson, s'est lui aussi posé la question, cf. *Rev. Bibl.* 47, 1938, p. 550, n. 3.

(3) Sur cet aspect du poème, cf. Ch. Kuentz, *BIFAO,* 14, 1918, IV, p. 252-253, qui a noté la succession répétée d'un parfait initial, suivi d'imparfaits; cf. de même les phrases initiales qui reviennent comme un double refrain, cf. Erman, *Literature* (trad. Blackman, p. xxxi et 254).

(4) Sur ce phénomène bien attesté dans les textes égyptiens, cf. Golenischeff, *Parallélisme symétrique en Ancien Egyptien, Studies Griffith,* p. 86-96. Ce parallélisme est accentué par la disposition graphique du texte, le lapicide s'étant arrangé pour que les « refrains » se trouvent rigoureusement, et signes pour signes, les uns au-dessous des autres (cf. Lacau, *Stèles du Nouvel Empire,* CGC, pl. VII), et certainement aussi par la métrique : pour ne compter que les consonnes qui sont seules écrites, la première phrase comporte à peu près quinze consonnes (sur les dix strophes, six ont rigoureusement quinze consonnes, les quatre autres variant en plus ou en moins de un à trois) et la seconde autour de dix-huit (maximum vingt, une fois, minimum seize, une fois). Les légères divergences constatées étaient sans doute compensées par la vocalisation que nous ignorons.

(5) C'est avec raison qu'Erman, *Literature* (trad. Blackman), p. 256, et Breasted, *AR,* 2, § 660, coupent ainsi la phrase.

VII. *J'ai fait que tu saisisses le Pays Tehenou // Les îles (?) des Outentiou sont assujetties à la puissance de tes promesses...*

VIII. *J'ai fait que tu saisisses les Confins Nord de l'univers* [1] *// Ce que l'Océan primordial entoure est dans ta poigne...*

IX. *J'ai fait que tu saisisses Ceux-qui-sont dans l'univers méridional* [2] *// Tu lies les Heriou-Sha comme des captifs...*

X. *J'ai fait que tu saisisses les Nubiens // De la Nubie au Shat (tout) est dans ta poigne...*

Ce texte ressemble beaucoup plus à un exercice de style qu'à un texte historique ou géographique.[3] Si l'on ajoute à cette observation qu'il est archaïsant,[4] on reconnaîtra sans peine qu'il n'y a aucun renseignement utile à en tirer et que l'expression , qu'elle soit cheville littéraire, erreur de transcription pour *wḥ;tyw* « les Oasiens », ou simple licence poétique,[5] n'a rien à voir avec le monde égéen et qu'il convient de l'écarter de la liste des mots égyptiens se référant à l'Egée.

Le terme « le monde occidental », n'est pas à retenir davantage. En tant que périphrase, il sert aussi bien à désigner le monde égéen [6] que le désert libyque.[7] Ce n'est donc pas un nom géographique à proprement parler, et il est fort improbable, sinon impossible, qu'employé seul il puisse désigner le monde égéen.

Il en va de même pour l'expression « la Terre du Dieu ». Celle-ci, en effet, désigne l'ensemble des pays situés à l'Est, au Nord-Est, et au Sud-Est de l'Egypte.[8] Quand elle est employée avec un sens restrictif, elle s'applique généralement, tan-

[1] *Pḥww t;*. Etymologiquement *pḥ* désigne « l'arrière-train ». Les Egyptiens s'orientant face au Sud, ce qui est à l'extrémité *arrière* du monde est donc au Nord, et ce qui est *devant* (*ḥ;t*), au Sud.

[2] *Ḥ;t t;*, cf. note précédente.

[3] C'est à tort, à notre avis, que P. Tresson et L. Christophe y ont cherché, l'un des renseignements géographiques (*Rev. Egypt.*, 6, 1951, p. 90-94), l'autre (*Rev. Bibl.*, 47, 1938, p. 552-554), un enseignement historique.

[4] Ce caractère apparaît dans la forme, comme dans le vocabulaire. Pour la forme, cf. les remarques d'Erman, *Literature* (trad. Blackman), p. 254; pour le vocabulaire noter l'emploi de mots archaïques comme *iwnwt*, *š;t*, *nbwt*, etc.

[5] Les textes « géographiques » connaissent des licences similaires, et le Tehenou-Libye figure dans la liste des pays du Sud, conquis par Thoutmosis III (cf. *Urk.*, IV, 800, n° 88), il n'y a donc rien d'impossible à ce qu'un texte littéraire ait suivi leur exemple.

[6] *Urk.*, IV, 616, strophe IV, ci-dessus.

[7] Cf. *BIFAO*, 4, 1904, p. 23 et Brugsch, *Géogr. Inschr.*, 2, pl. 63, 73, 75.

[8] Cf. Ch. Kuentz, *BIFAO*, 17 (1920), p. 121-190.

tôt à la Syrie-Palestine,[1] tantôt à la région où se trouvait le pays de Pount.[2] Il est exact que dans la tombe de Menkheperreseneb, on lit la phrase :

[Adorer le Maître du double pays, flairer le sol pour le dieu bon par les rois du monde entier. Ils célèbrent les victoires de sa majesté]

.[3]

« *Ils apportent sur leur dos* [4] *tout bon produit de la Terre du Dieu : l'argent, l'or, le lapis-lazuli, la malachite et toute espèce de pierres précieuses.* »

Illustrant ce texte, la fresque représente [5] six rois faisant le geste de l'adoration. Deux noms sont perdus, les autres sont : le , le , le , et le , « *le roi du pays Keftiou, le roi du pays hittite, le roi de Tounip et le roi de Kadesh.* » A première vue, donc, ce texte indiquerait que le pays Keftiou est considéré comme faisant partie du *T;-ntr*, c'est-à-dire qu'il est situé à l'Est ou au Nord-Est (cf. ci-dessus, p. 12), et il n'est pas impossible que le scribe l'ait cru réellement.[6] Mais, si l'on considère l'aspect physique des rois figurés, on voit que tous sont représentés sous des traits d'*Asiatiques*; c'est ce que traduit l'expression *T;-ntr* qui, dans ce contexte, désigne manifestement l'ensemble des peuples situés à l'Est de l'Egypte, lesquels ~~apportaient~~ apportent habituellement les produits énumérés. Donc, bien que dans la fresque figurent à la suite des chefs asiatiques des tributaires préhellènes,[7] l'expression *T;-ntr* n'en désigne pas pour autant le monde égéen; elle s'applique aux produits apportés, qui sont tous asiatiques, et il n'y a pas lieu de retenir l'expression parmi les mots égyptiens désignant le monde égéen.

Le mot , en revanche, pourrait désigner, sinon Minos lui-même ou une des nombreuses Minoa de l'Antiquité,[8] tout au moins un des pays habités par les Préhellènes. En effet, si, à notre connaissance, la proposition d'Albright,[9] qui voit dans ce mot le nom légendaire de Minos, n'a jamais été discutée du point de vue égyptologique, elle n'en est pas moins fondée, au moins en apparence. En effet, ce

[1] Ch. Kuentz, *ibid.*

[2] Id., *ibid.*

[3] *Urk.*, IV, 929.

[4] Lit. : « Leurs tributs sont sur leur dos, consistant en ... ».

[5] Cf. N. de G. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV.

[6] Cf. ci-dessous, p. 65-66.

[7] Cf. N. de G. Davies, *loc. cit.*, pl. VII et suiv.

[8] Pauly-Wissowa, s. v. Minoa (t. XV, 1932, col. 1855-1859).

[9] Albright, *Vocalization of the Egypt. Syllabic Orthography*, p. 20-21 (§ 34).

mot apparait toujours, soit avec Keftiou, soit avec Isy et il est, de plus, attesté dès le Moyen Empire; ce que confirme d'ailleurs la façon dont il est écrit. Si l'on admet les équivalences : Keftiou = Crète et Isy = Chypre, Menous a les plus grandes chances de désigner effectivement un peuple égéen, et en effet, une des rares figurations qui nous soit parvenue d'un habitant de ce pays, lui prête des traits égéens.(1) En revanche, si l'on adopte les équivalences : Keftiou = Cilicie (2) et Isy = Aššuua en Lydie,(3) il faut revenir à la vieille identification avec Mallos en Cilicie. Mais, on le voit, par le fait même que son sens est étroitement lié au problème Keftiou, le mot Menous mérite d'être étudié attentivement.

Ainsi, après avoir écarté le mot Outentiou et les expressions *Ta-imenty* et *Ta-neter,* celles-ci parce que trop vagues et celui-là parce que désignant, selon toute probabilité, un pays africain, quatre mots égyptiens nous restent qui auraient pu désigner tout ou partie du monde égéen préhellénique. Ce sont : *Haou-nebout, Keftiou, Îles au cœur de la mer* et *Menous.* A l'exception de Menous dont l'attribution au monde égéen préhellénique ne fut jamais ni acceptée, ni rejetée, tous ces mots étaient, jusqu'à ces dernières années, adoptés presque unanimement par les historiens de l'Orient comme les noms désignant les Préhellènes et leur habitat dans les textes égyptiens. Pourtant, dès 1913, Wainwright s'était refusé à accepter la traduction Crète pour le mot Keftiou,(4) mais il fut, pendant de nombreuses années, seul de son opinion. Depuis quelque temps cependant, les équivalences, si longtemps admises, ne sont plus reçues sans réticences et Wainwright n'est plus seul aujourd'hui à rejeter la traduction Keftiou = Crète. Claude F. A. Schaeffer a proposé de voir dans les Keftiou les habitants des colonies égéo-mycéniennes établies sur la côte syrienne à Ougarit et ailleurs;(5) Arne Furumark y verrait volontiers un peuple de la Cilicie Orientale, ou Cilicie Trachée,(6) et L. Christophe, combinant les hypothèses de Cl. Schaeffer et Wainwright-Furumark, un pays de la côte cilicienne et de la côte syrienne au nord de Ras-Shamra;(7) toutefois, Alan H. Gardiner main-

(1) Cf. ci-dessous, documents 105, pl. IX.

(2) Wainwright, *JEA,* 17 (1931), p. 26-43 et *JHS,* 51 (1931) de même L. Christophe, *Rev. Egypt.,* 6 (1951), p. 111-113.

(3) Cf. Th. Bossert, *Asia* (Literarische Fakultät des Univ. Istambul Forschungstitut für altvorderasiatischer Kult., Istamboul) 1946, p. 177.

(4) *LAAA,* 6, 1913, p. 24-75.

(5) Cl. F. A. Schaeffer, *Ugaritica,* I (1939), p. 34-35.

(6) A. Furumark, *Settlement,* p. 243-244.

(7) L. Christophe, *Rev. Egypt.,* 6 (1951), p. 113. Pour la localisation, assez incertaine, cf. p. 109, carte 4.

tient la traduction traditionnelle Keftiou = Crète dans la toute récente réédition de sa grammaire.(1)

Pour notre part, nous avons cherché à montrer que le mot *Haou-nebout* n'a jamais désigné les Egéens.(2) Notre point de vue semble avoir été accepté par quelques auteurs (cf. ci-dessous, p. 16), bien que Pierre Montet, s'il admet que « Haou-nebout » ne désigne pas les Préhellènes, estime néanmoins qu'il s'agit de Grecs habitant le bassin de la mer Egée (3) — donc, en fait, d'Egéens.

On peut voir dans ce rapide exposé que le problème des noms des Egéens préhelléniques en égyptien est loin d'être résolu; il est encore sujet à discussions. Aussi examinerons-nous successivement et de façon étendue les quatre noms qui sont, ou qui ont été retenus par les historiens comme désignant les peuples du monde égéen avant l'arrivée des Grecs : les *Haou-nebout,* les habitants du pays *Keftiou,* « les *Îles du milieu de la Mer* », et enfin les habitants du *Menous.*

§ 2 — Les Haou-Nebout :

Le mot Haou-Nebout, nous venons de le voir, a longtemps passé pour un des noms désignant les habitants du monde égéen, préhellénique.(4) Nous avons cherché à montrer qu'il n'en est rien et que ce mot, un des plus vieux noms géographiques égyptiens, après avoir désigné vraisemblablement une population étrangère occupant la lisière maritime du Delta égyptien à l'époque prédynastique (4e millénaire av. J.-C.),(5) a très vite perdu ce sens. Dès l'Ancien Empire, il s'applique à des populations mal définies qui tendent à se déplacer vers le Nord-Est. Il en vient, au Moyen et au Nouvel Empire, à désigner d'une façon vague les Asiatiques du Nord-Est égyptien qui habitaient les côtes de la Méditerranée orientale, « depuis le Delta jusqu'au point le plus extrême atteint sur le littoral par la pénétration égyptienne ».(6) A la fin du Nouvel Empire, le mot Haou-nebout s'est tellement vidé de tout sens géographique défini, qu'il en arrive parfois à signifier simplement les « barbares », les « étrangers » en général.(7) Ce n'est qu'à la suite de recherches pseudo-étymo-

(1) A. H. Gardiner, *Egypt. Grammar,* 2e édition (1950), p. 597, s. v. *Kftiw.*

(2) *BIFAO,* 46, 1946, p. 125-158 et 48, 1948, p. 107-209.

(3) P. Montet, *RA,* 34, 1949, p. 144 et *ibid.,* 28, 1947, p. 143.

(4) Sur la position des historiens de l'Orient à l'égard des Haou-nebout, cf. *BIFAO,* 46, p. 125-126, et ci-dessus, p. 8, le résumé des diverses traductions proposées antérieurement.

(5) *BIFAO,* 48, p. 190-192.

(6) *Ibid.,* p. 193-195 et 200.

(7) *Ibid.,* 195.

logiques, et parce que, au terme extrême de son évolution, le mot avait effectivement désigné les habitants de l'Asie Mineure en général,(1) que les scribes ptolémaïques reprirent le terme Haou-nebout pour désigner les Grecs.(2)

Notre point de vue a été admis, semble-t-il, par Alan H. Gardiner, qui dans la récente réédition de sa grammaire, renonce pour le mot Haou-nebout, à sa précédente traduction de « Mediterranean Islanders »,(3) et donne les définitions suivantes pour le mot *nbt* : « *nbt*, basket or like; plur. *name of distant indeterminate foreign regions;* var. *Ḥ;w-nbwt*, the *Hau-Nebwet* inhabitants of those regions; in graeco-roman times interpreted to mean the Greeks ».(4) Arne Furumark, de son côté, accepte nos conclusions et supprime le mot Haou-nebout de la liste des noms géographiques ayant servi à désigner les Préhellènes.(5) Mais Pierre Montet est revenu, à la suite de nos articles, sur le problème des Haou-nebout;(6) s'il confirme, dans sa première étude, notre position sur le fait que ces derniers, à l'origine, occupaient le Delta égyptien et ne désignaient pas les Crétois,(7) il estime, en revanche, que le mot, même à haute époque, désignait les Grecs,(8) et il en vient, peu à peu, dans son second article, à en faire des habitants du monde égéen.(9)

Malgré les arguments mis en avant par Pierre Montet, nous considérons toujours comme valables les conclusions auxquelles nous étions arrivé au terme de nos recherches et que nous venons de résumer brièvement (cf. ci-dessus, p. 15). Nous préciserons cependant quelques aspects du problème tel qu'il se présente depuis la publication des articles de Pierre Montet.

Il est un fait sur lequel Pierre Montet insiste avec raison, et qui est en effet primordial. Si l'on admet la double équivalence qu'il propose *Ḥ;w/ḥlw* = Ἕλλοι et *nbwt* = νῆυς, il faut nécessairement conclure que, dès la plus haute époque, au 3e millénaire av. J.-C., et probablement bien avant, dès le 4e millénaire,(10) des Grecs, parlant *grec,* occupaient le delta du Nil; et en effet les transcriptions supposées sont

(1) Cf. ci-dessous, p. 28-32.
(2) *BIFAO,* 48, p. 196.
(3) A. H. Gardiner, *Anc. Egypt. Onomastica,* I, p. 206.
(4) A. H. Gardiner, *Egypt. Grammar,* 2e édit. (1950), p. 573, *s. v. nbt.* C'est nous qui soulignons.
(5) Furumark, *Settlement,* p. 245-246.
(6) P. Montet, *RA,* 28 (1947), p. 129-144 et *Ibid.,* 34 (1949), p. 129-144.
(7) *Id., RA,* 28 (1947), p. 131-132, 136-137 et 139-140, à rapprocher de nos propres conclusions *BIFAO,* 46 (1947), p. 156-157 et *ibid.,* 48 (1948), p. 190-191.
(8) P. Montet, *RA,* 28, 1947, p. 134 et *RA,* 34, 1949, p. 143.
(9) Id., *RA,* 34, p. 144. Cette tendance existait déjà dans le premier article, cf. *RA,* 28, p. 143.
(10) Sur l'ancienneté du mot en égyptien, cf. *BIFAO,* 46, p. 156-157, et 48, p. 189-191.

faites à partir de mots grecs. C'est ce que Pierre Montet affirme avec force : « Il y a toujours eu des *Grecs* en Egypte. Il y en avait avant Alexandre, sous les rois Saïtes, il y en avait au temps de la guerre de Troie.... il y en avait dès les temps les plus reculés, alors que nous sommes embarrassés pour dire s'il s'en trouvait dans les îles égéennes, en Troie et dans la Grèce continentale ».(1) Il confirme cette position dans le dernier en date de ses travaux : « En 1947, j'écrivais : Il y a toujours eu des Grecs en Egypte. Je n'ai pas changé d'avis. Ces *Helou-nebout* qui apparaissent sur la côte égyptienne, au moins depuis la Ve dynastie, *sont des Hellènes parlant grec.* »(2)

On voit ce que cette opinion implique du point de vue de l'histoire générale.(3) Si elle était juste, il faudrait admettre que des Grecs occupaient le delta égyptien cinq siècles au moins avant que la présence des Indo-Européens ne soit historiquement attestée en Asie Mineure, et un millénaire avant qu'ils n'apparaissent sur les côtes européennes. En poussant cette hypothèse jusqu'à son aboutissement logique, on devrait donc admettre, ou bien que le lieu de dispersion primitif des Indo-Européens fut la côte égyptienne et que les pays nordiques (4) ne furent que la patrie seconde de ces populations, ou bien qu'antérieurement à ce que l'on considérait comme la date de rupture de la communauté indo-européenne,(5) une première vague de migration, qui n'aurait laissé trace de son passage ni sur les côtes de la Méditerranée, ni dans les îles, aurait amené au 4e millénaire av. J.-C., dans le delta égyptien, une tribu parlant une langue indo-européenne ayant, dès cette époque, tous les caractères du grec *classique.* On admettra sans peine qu'une telle théorie mérite d'être fondée sur des observations précises, contrôlables et irréfutables.

La position prise avec tant de netteté par Pierre Montet se heurte à deux sortes d'objections, les unes historiques, les autres philologiques. Nous les examinerons tour à tour.

Du point de vue historique, si l'on admet la présence *ininterrompue* (6) d'Hellènes en Egypte dès le IVe millénaire, il faut choisir entre deux possibilités : ou bien ces

(1) P. Montet, *RA,* 28 (1947), p. 134.
(2) Id., *ibid.,* 34 (1949), p. 143 (c'est nous qui soulignons).
(3) Ceci explique les réserves faites par les historiens à la suite du premier article de M. Montet, cf. la note de P. Montet lui-même, *ibid.,* 34, p. 129, note 3 et P. Demargne, *REG,* 1948.
(4) Cf. A. Aymard, dans « *Les Premières Civilisations* » (coll. Halphen-Sagnac) par divers auteurs, Paris, 1950, p. 198, et surtout Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes,* Paris, 1938 (8e édit.), p. 22.
(5) Cf. A. Aymard, *loc. cit.,* p. 203. La date habituellement admise est la fin du troisième ou le début du deuxième millénaire.
(6) Cf. ci-dessus, notes 1 et 2.

Hellènes habitaient constamment la vallée du Nil; ou bien ils occupaient, à proximité, un habitat permanent qui leur permettait de venir en Egypte à intervalles si rapprochés que leur présence pouvait y sembler constante. Dans ce dernier cas il y a lieu de préciser l'emplacement de cet habitat. Or, sur ces points capitaux, l'opinion de Pierre Montet est imprécise. Après avoir affirmé que les Haou-nebout vivaient dans le Delta même du Nil,[1] il en fait ensuite des pillards, étrangers à l'Egypte où ils ne venaient que périodiquement,[2] sans cependant renoncer à l'habitat permanent en Egypte.[3] D'où venaient ceux des Haou-nebout qui n'habitaient pas la vallée du Nil? Pierre Montet ne le dit pas.[4] Si les Haou-nebout ne sont ni les Egéens préhellènes des anciens égyptologues, ni les habitants de la côte asiatique lointaine comme nous l'avons proposé, où étaient-ils installés? Il paraît difficile de les localiser sur la côte syro-palestinienne, une colonie « grecque », installée là depuis le début du IVe millénaire, aurait laissé des traces aussi bien dans la littérature sémitique que dans les textes égyptiens. Il semble que Pierre Montet incline à en faire des habitants du monde égéen.[5] Mais, d'une part, cet, habitat

[1] Cf. *RA,* 28 (1947), p. 136-140. Cf. particulièrement, p. 140 : « au nord de ces villes (Pi-Ramsès Tanis), il n'y avait que des marécages et des terrains de culture ... Abandonné, ou peu s'en faut des Egyptiens, *le bord de la mer était le domaine des Helou nebout* ». (C'est nous qui soulignons).

[2] Cf. *RA,* 34 (1949), p. 133 : « Ayant tiré leurs navires sur le littoral égyptien, les Hélou se répandaient dans le pays et pillaient ». Cf. dans le même sens, Id., *ibid.,* p. 142.

[3] Cf. Id., *ibid.,* p. 143, où parlant des Haou-nebout, P. Montet écrit : « de gré ou de force, les Egyptiens leur ont abandonné la moitié occidentale de leur littoral méditerranéen ».

[4] Cf. Id., *ibid.,* p. 143 : « Les Egyptiens ne connaissaient pas le pays de leurs visiteurs ».

[5] Cet habitat en effet est essentiellement maritime (*RA,* 34, p. 136); il s'agit donc d'une côte ou d'îles. Lorsque, selon P. Montet, les Helou-nebout abordent l'Egypte, ils y sont poussés par le vent du Nord (*ibid.,* p. 138), et atterrissent sur la côte *occidentale* du Delta (*ibid.,* p. 138 et 139-140), où se trouvent, selon lui, les territoires qu'ils occupent habituellement : le VIIe nome le plus occidental, celui de la bouche canopique, de Canope et d'Alexandrie et le XVIIe, qui occupe le milieu même du delta maritime (cf. *ibid.,* p. 140). Mais si tel avait été le cas, le seul pays maritime, littoral ou insulaire, d'où pouvaient venir, les Haou-nebout, était nécessairement le continent européen ou l'archipel grec. En effet, partis de la côte asiatique, les Helou-nebout auraient touché l'Egypte dans le delta *oriental* et non occidental. C'est justement la commodité des rapports entre le monde grec et le delta occidental qui a déterminé l'emplacement d'Alexandrie. Notons en passant, que le port préhellénique de Pharos n'a jamais existé (cf. Jondet, *Bull. Soc. Arch. Alexandrie,* 1912, n° 14, p. 252-256). En fait d'ailleurs, c'est à tort, croyons-nous, que P. Montet lie les Haou-nebout au Delta *occidental,* les Egyptiens, au contraire, les situent à l'Est de l'Egypte (cf. *BIFAO,* 46, p. 156 et 48, p. 199); ce n'est qu'à l'époque grecque que le delta occidental est lié à l'idée des Haou-nebout (les textes cités par P. Montet à l'appui de sa thèse « occidentale » (*RA,* 34, p. 139-140) datent de l'époque ptolémaïque). A cette époque la région d'Alexandrie est fortement hellénisée et il est naturel que les scribes ptolémaïques parlent des Haou-nebout — mot qui à cette époque désigne effectivement les Hellènes — lorsqu'ils mentionnent le delta ouest où Alexandrie domine.

est trop éloigné de l'Egypte pour répondre aux conditions qu'il pose lui-même,[1] et, d'autre part, il faudrait admettre alors que dès le Minoen ancien I, et même auparavant, il y avait déjà dans le bassin de la mer Egée, des « Grecs » qui n'avaient rien de commun avec les Préhellènes.[2] En d'autres termes, non seulement il y aurait toujours eu des Grecs, parlant grec, en Egypte, mais il y en aurait eu également, dès le IVe millénaire, dans la péninsule et l'archipel helléniques.

On voit ainsi la double difficulté à laquelle se heurte, dès l'abord, l'ingénieuse théorie de Pierre Montet, et la contradiction interne qui entache son hypothèse. Ou bien les Hellènes ont toujours habité la vallée du Nil, et il faut alors expliquer leur présence en Afrique à cette haute époque; ou bien ils habitaient un pays extérieur à l'Egypte, qui ne peut être qu'un pays lointain, se confondant pratiquement avec l'habitat mycéno-minoen, et dans ce cas il est improbable que leur présence en Egypte ait été ininterrompue comme le veut la théorie proposée.

Une autre difficulté historique surgirait aussitôt, si, passant sur celles que nous venons de signaler, on admettait la présence permanente de Grecs en Egypte depuis la IVe dynastie jusqu'aux souverains lagides. En effet, l'installation sans discontinuité en Basse-Egypte d'une population allogène pendant plus de deux millénaires aurait dû laisser des traces dans le mobilier archéologique des provinces égyptiennes limitrophes. Cela est d'autant plus évident que ces mêmes régions sont riches en vestiges de leurs voisins orientaux.[3] Pierre Montet semble d'ailleurs avoir

[1] Cf. *RA,* 28 (1947), p. 130 : « Contrairement à l'opinion commune qui plaçait les Hanebou dans les îles égéennes, je voudrais essayer de démontrer que les Helou-nebout.... vivaient dans le voisinage des Egyptiens ».

[2] Cf. *RA,* 28, p. 143 : « Vraisemblablement ce groupe d'Hellènes *était venu de Crète* ou de plus loin pour piller ». De même *RA,* 34 (1949), p. 144 : « Il me semble que seuls les Helou-nebout ont pu apporter en Egypte les quelques objets minoens anciens qui ont été recueillis dans le Fayoum et à Abydos et qu'ils ont introduit dans l'île (la Crète), les vases de pierre de l'époque thinite et de l'Ancien Empire qu'ont imités les artisans crétois ». Un peu à la fois, P. Montet prête aux Helou-nebout tous les traits attribués naguère aux Haou-nebout préhellènes. Ce sont des pillards et des commerçants qui apportaient les « vases de Kamarés » (Id., *ibid.,* p. 138 et 144); ils sont les alliés des Egyptiens contre les Hyksos (Id., *ibid.,* p. 139 et 141, de même Id., *RA,* 28, p. 141). C'est l'hypothèse, insuffisamment étayée, de l'alliance égypto-crétoise formulée par Ed. Meyer, *Gesch. des Alt.,* 1928, II, p. 54, écartée avec raison par Bilabel u. Grohman, *Gesch. des Vorderasiens,* 1927, p. 395 et par Pendlebury, *JEA,* 16, p. 76.

[3] Cf. entre autres, les poteries palestiniennes contemporaines du Moyen Empire égyptien, trouvées à Khataneh (Naville-Griffith, *Mound of the Jews,* etc., p. xix et p. 56); celles du même type, trouvées à Tell el-Yehoudieh (cf. Petrie, *Hyksôs and Israelite cities,* pl. VII, VIII, VIII *a,* VIII *b,* etc.), les poteries chypriotes et phéniciennes datant de la XVIIIe dynastie recueillies sur le même site (Id., *ibid.,* pl. XII *a,* XII *b,* XII *c,* XIII), les poteries étrangères de type syrien de Tell-er-Ratabeh (Id., *ibid.,* pl. XXXVI), les poteries chypriotes de Saft-el-Henneh (Id., *ibid.,* pl. XXXVIII A et XXXIX B), etc.

senti la difficulté puisqu'il se demande si ce ne sont pas les *Helou-nebout qui auraient apporté les objets minoens trouvés en Egypte.[1] Faudrait-il admettre que les *Helou-nebout n'aient pas eu d'industrie propre et se soient contentés d'exporter celle des Egéens? On voit qu'à la difficulté, historique, de la localisation précise de l'habitat des prétendus Hellènes, s'ajoute celle de l'absence de toute corroboration archéologique du fait invoqué.

On répondra aux objections d'ordre historique et archéologique, d'une part, qu'une migration d'Hellènes dans la Méditerranée occidentale, au 3e millénaire, aurait pu passer inaperçue : les sites méditerranéens remontant à cette époque sont des plus rares[2] et, bien entendu, ne sauraient fournir d'indication sur la langue parlée par les habitants. On dira, d'autre part, que la côte égyptienne n'a jamais été fouillée dans ses couches profondes, qui se trouvent maintenant enfouies sous plusieurs mètres de limon, et sont recouvertes en permanence par la couche d'eau d'infiltration du Nil; de telle sorte que les vestiges d'une civilisation allogène peuvent y être enfouis à notre insu. Mais ces réponses ne vaudraient que pour la période la plus ancienne; au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, que, de l'Ancien Empire on passe au Moyen puis au Nouvel Empire, il est de plus en plus improbable qu'une population grecque, *parlant grec,* ait pu vivre, soit dans le Delta, soit à proximité des pays égéens, sans que nous en ayons d'autres traces que les équivalences philologiques supposées : *Ḥꜣw/Ḥlw* = *Ἕλλοι et *nbwt* = ναῦς. On conviendra, en tout cas, que pour surmonter ces objections, il faudrait que la théorie fût fondée sur des arguments philologiques particulièrement solides.

L'observation initiale de Pierre Montet[3] est fondée; en effet, il a souvent été souligné que le 𓄿 égyptien, à haute époque, avait, peut-être, rendu un *l/r*[4] et

[1] Cf. *RA,* 34, 1949, p. 138 et 144.

[2] Quelques sites crétois remontent à la fin du Néolithique (vers 3.000 av. J.-C.), cf. Pendlebury, *Arch. of Crete,* p. 42-43; de même les archéologues suédois ont fouillé quelques installations de la même époque à Chypre (cf. *Swedish Cyprus Expedit., s. v. Erini*), et le niveau le plus profond de Vounous-Bellapais remonterait lui aussi au début du 3e millénaire (cf. Dikaios, *The excavation at Vounous-Bellapais in Cyprus,* Oxford, 1940, p. 162 et suiv.). Sur la péninsule hellénique à cette époque, cf. Glotz-Cohen, *Histoire Grecque,* t. I, p. 67-71. Glotz paraît peu favorable à une localisation de « Grecs » à cette époque dans l'Hellade « pélasgique », cf. *loc. cit.,* p. 69, où parlant des « peuples x » que renferme la Grèce primitive, il écrit : « Aucun d'eux n'était de race indo-européenne : voilà le seul résultat qui se dégage d'innombrables discussions ».

[3] P. Montet, *RA,* 28 (1947), p. 133-134.

[4] Cf. Ch. Kuentz, *Actes du quatrième Congrès intern. des Linguistes,* Copenhague, 1938, p. 272-273; de même Czermak, *Die Laute des ägypt. Sprache,* I, § 71, p. 101 et 102. Toutefois certains auteurs

rien ne s'opposerait donc à ce que, à l'Ancien Empire, le syllabique 𓇉 *ḥꜣ* ait servi à noter un son *ḥl.*[1] La lecture *ḥlw* proposée pourrait donc être phonétiquement possible à l'origine,[2] mais il ne s'ensuivrait pas que ce mot soit une transcription égyptienne d'un ethnique grec supposé *Ἕλλοι. En effet, pris sous cette forme, ce mot n'a jamais désigné, ni les Hellènes, ni même une tribu grecque déterminée;[3] c'est le nom d'une confrérie religieuse et sa forme exacte est Σελλοί et non Ἕλλοι.[4] Il est donc doublement impossible qu'il soit à l'origine d'une transcription égyptienne **ḥlw* : d'une part ce n'est pas un ethnique, et d'autre part, sa forme ancienne étant Σελλοί, le dérivé Ἕλλοι est dû à la tendance propre au grec à remplacer le Σ initial par un esprit rude.[5] A moins d'admettre que dès le 3e millénaire, le sigma était déjà passé à ʿ (mais comment expliquer alors la leçon Σελλοί de l'Iliade et le latin *Selli?*), il faut écarter la possibilité d'un emprunt égyptien d'une forme Σελλοί. Pierre Montet fait état également de la forme Ἑλλάς; [6] mais, même si l'on passait sur la difficulté du sigma final, qui n'aurait pas été transcrit dans l'égyptien **ḥlw,* il n'en

admettent que même à haute époque, 𓄿 tient parfois la place du ꜣ sémitique; cf. Id., *ibid.,* I, p. 100-101, et Ember (cité par Czermak, *loc. cit.*) *ZAS,* 49 (1911), p. 87, et 50 (1912), p. 86. Sur ce problème de la polyvalence de l'ꜣ égyptien à haute époque cf. également J. Vergote, *Phonétique historique,* p. 76 et 110, avec exemples de diverses lectures : p. 130.

[1] Cf. les multiples exemples de la lecture *l/r* de ꜣ dans Czermak, *loc. cit.,* p. 101-102, et, plus spécialement dans les mots géographiques anciens, empruntés par les Egyptiens aux pays étrangers : G. Posener, *Princes et Pays d'Asie,* p. 62 et suiv. Il faut noter toutefois que, selon Vergote, *loc. cit.,* p. 97, la lecture *l* tendait déjà à disparaître à l'Ancien Empire. Vergote écrit (*ibid.*) : « *l'* ꜣ *intervocalique et final de syllabe* [ce qui est le cas du *ḥꜣ* de *Ḥꜣw-nbwt*] *s'est déjà amui en ancien égyptien* ».

[2] Il convient toutefois de rappeler que J. Vergote, *Phonétique historique,* p. 128, admet pour sa part, que, même à haute époque, l'ꜣ égyptien écrit le ʾ et le ʿ protosémitique, aussi bien que le *l* ou le *r,* J. Janssen, de son côté (*Bibliotheca Orientalis,* 8 (1951), p. 216), tout en reconnaissant la possibilité de la lecture *ḥl,* déclare que celle-ci est non prouvée, et sans doute indémontrable.

[3] Pauly-Wissowa, 8 (1912), p. 157-158, *s. v.* Hellas, ne mentionnent pas la dérivation supposée par P. Montet, (*RA,* 28, p. 134) d'Ἑλλάς, Ἕλληνε, Ἕλλοι et soulignent le fait que les Selloi ne sont pas une tribu, mais des prêtres. Bury, *History of the names Hellas, Hellènes, JHS,* 15, 217-238, ne fait pas état, non plus d'une forme Ἕλλοι, ou d'une dérivation Σελλοί > Ἕλληνες.

[4] Cela ressort non seulement des scholies de l'Iliade (XVI, 234 et XXI, 194), mais également de l'emprunt par le latin du même mot sous la forme *Selli* ou *Sellae* (cf. Pline, 4, 2 et Lucain, 3, 180).

[5] Cf. Meillet-Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques* (1927), p. 47, § 65.

[6] Cf. P. Montet, *RA,* 28, p. 134 : « si nous confrontons *ḥlw* avec Ἑλλάς, Ἕλληνές, Ἕλλοι il tombe sous le sens que ces mots ont en commun le même radical ». Cette affirmation serait à prouver : Ἕλλοι est à écarter puisqu'il représente une forme Σελλοί, et Ἑλλάς est un hypocoristique d'Ἑλλοπία/Ἑλλανές (cf. Pauly-Wissowa, 8, 158 et ci-dessous, p. 22). L'étymologie du mot Hellènes (< Hellopès ?) est trop incertaine pour que l'on puisse parler de racine ou de radical (cf. Bury, *JHS,* 15 (1895), p. 217-238 et G. Bloch, *Mélanges Perrot,* p. 9-12).

resterait pas moins que Ἑλλάς n'est pas un ethnique, mais un nom géographique,[1] et que, comme Ἕλλοί, c'est une dérivation de formes plus développées : Ἑλλοπία/Ἑλλανές > Ἑλλάς.[2] Il faudrait donc admettre qu'à la plus haute époque, les Egyptiens n'auraient connu qu'une forme dérivée, car il est évident qu'en aucun cas les formes anciennes Ἑλλόπιον/Ἑλλοπία n'auraient pu être transcrites **Ḥlw*.

On voit donc qu'aucune forme *connue* d'un *ethnique* grec, n'a pu être, au 3ᵉ millénaire avant notre ère, à l'origine de la transcription supposée. Il reste, bien entendu, la possibilité d'une dérivation à partir d'un mot *inconnu*, que l'on restituerait d'après la forme égyptienne. Mais alors pourquoi se limiter au grec? N'importe quelle langue pourrait être à l'origine d'une transcription supposée d'un mot aussi simple que **Ḥlw*. Le principe même d'une transcription égyptienne d'un mot étranger est d'ailleurs douteux. En effet, des raisons résultant de la philologie égyptienne s'opposent à la dérivation proposée *Ἕλλοί > . Phonétiquement d'abord : comme nous l'avons montré,[3] cette partie du mot composé *Haou-nebout* ne se distingue en rien, graphiquement, de la préposition *ḥ;* «derrière, autour» et du *nisbé* pluriel *ḥ;yw* qui en a été tiré. Or, si cette préposition s'était lue *ḥl* à l'époque ancienne, ce qui n'est rien moins que certain, la lecture en aurait évolué selon les règles propres à la phonétique égyptienne et le *l* primitif serait devenu *;/i* au Nouvel Empire et peut-être auparavant.[4] A partir de la XVIIIᵉ dynastie et sans doute dès la seconde Période Intermédiaire, ; égyptien, le *percnoptère* , transcrit, dans l'écriture dite syllabique, les sons *a, e, i, u,* et il alterne avec ,[5] ce qui explique que la préposition soit devenue ϩϵ-, ϩн en copte.[6] Or, si représentait, non pas un mot égyptien, mais un mot *étranger* transcrit, il n'y aurait eu aucune raison pour qu'il évoluât selon les règles de la phonétique égyptienne, puisque, de l'aveu même de Pierre

[1] La traduction proposée par P. Montet de l'expression **Ḥlw nbwt* = «*Les Grecs des vaisseaux*» (*RA*, 28, p. 136 et 34, p. 133), tomberait d'elle-même si le mot emprunté était un géographique : «La Grèce des vaisseaux» ne présenterait aucun sens.

[2] Cf. Pauly-Wissowa, 8, 158, qui indiquent la dérivation probable Ἑλλοπία/Ἑλλανές > Ἑλλάς, qu'ils rapprochent de la dérivation (également géographique) Ἰάονες > Ἰάς.

[3] *BIFAO*, 46, p. 133 et 137-139, et particulièrement, p. 139, n. 2.

[4] Cf. Czermak, *Die Laute des Ägypt. Sprache*, II, § 154, p. 234, et Vergote, *Phonétique historique*, p. 110, qui note : «le ; intervocalique et final de syllabe (c'est le cas de *ḥ;*)... s'est déjà amui en ancien égyptien» (sous l'Ancien Empire).

[5] Czermak, *loc. cit.*, II, p. 234; Sethe, *Verbum*, I, § 77-80, p. 77. De même Albright *Vocalization* (exemples dans tous les groupes), le syllabique sert alors à écrire *ḥu* (cf. Albright, *ibid.*, VI, I, A, p. 39 et XII D). Dès la Deuxième Période Intermédiaire se lit *Ḥur* (cf. Id., *ibid.*, p. 11, § 20 et II, A, 6, p. 32, et *JPOS*, XI, p. 53.

[6] Cf. Spiegelberg, *Kopt. Handwörterb.*, p. 222 et Crum, *Copt. Dict.* p. 640.

Montet, la présence des Helou était permanente en Egypte.[1] Les Egyptiens auraient donc continué à les appeler *Helou, mais nous savons, par les exemples des listes d'envoûtement,[2] que le son *l/r* des mots étrangers, transcrit dans les textes anciens, est noté par ou , ou les deux, dans les textes du Nouvel Empire. On a constaté de nombreux exemples de ce fait; c'est ainsi, entre autres, que du Moyen Empire[3] a donné : , au Nouvel Empire[4] où = *l* > , et que du Moyen Empire,[5] est devenu au Nouvel Empire[6] où le syllabique est remplacé par lorsqu'il fallait écrire le groupe *ḥl*. Ces exemples pourraient être multipliés.[7] En conséquence, si le groupe avait représenté un mot *étranger* **ḥlw*, il aurait donné naissance sous le Nouvel Empire à des orthographes du type : * ou * ou * ;[8] il n'aurait pu rester sous la forme ancienne, sous peine de ne plus être prononcé **Ḥlw* et de devenir *Ḥ;w*. Or, comme le montrent les nombreuses orthographes du mot Haou-nebout que nous avons réunies,[9] ni dans les exemples tirés de textes monumentaux, ni, ce qui est encore plus probant, dans les exemples tirés des textes hiératiques,[10] nous ne trouvons de telles formes. Tout se passe donc comme si l'élément *ḥ;* du mot composé *Ḥ;w-nbwt*, avait évolué phonétiquement, à la manière d'un mot égyptien,

[1] *RA*, 28, p. 134 et *ibid.*, 34, p. 143.

[2] Cf. K. Sethe, *Die Achtung Feindlicher Fürsten....* (Abh. Preuss Akad.) Wiss., 1926, Phil-Hist. Kl. n. 5, et Posener, *Princes et Pays d'Asie*, Bruxelles, 1940.

[3] Posener, *loc. cit.*, E, 15, p. 73.

[4] *Urk.*, IV, 782, n° 32. Dérivation confirmée par Yeivin, *JEA*. 36 (1950), p. 54.

[5] Posener, *loc. cit.*, p. 68, E, 8.

[6] *Urk.*, IV, 782, n° 33. Confirmé par Yeivin, *loc. cit.*, p. 54 = attestée dans les lettres d'Amarna (lettre n° 265).

[7] Cf. par exemple M. E. > NE ; ME > NE ; ME > NE etc. Le phénomène n'est pas limité aux noms géographiques, les noms communs empruntés à l'étranger suivent la même règle, ex : ME > NE = *ḥl*; ME > NE = *ḥlg* (copte : ϩⲗⲟϭ/ϩⲗⲟϫ) où le syllabique /*ḥl* de l'Ancien Empire ne sert plus qu'à écrire *ḥ* simple au Nouvel Empire.

[8] Cf. ci-dessus, n. 7 *in fine*, pour des exemples de ces transformations du ancien.

[9] Cf. *BIFAO*, 48 (1948), p. 204-209. (cent vingt et un exemples auxquels il convient d'ajouter : (Posener, *Première domination perse*, p. 52); [ ] (Chassinat, *Dendara*, t. V, p. 54, 61 et 108); (Petrie, Walker et Knobel, *Athribis* (BSAE), pl. XXXIV, col. 13) et deux exemples inédits : (bloc de grès, provenant du deuxième pylône du temple de Karnak, époque d'Aménophis IV); et, (tombe de Montouemhat, Thèbes-Assasif, cour centrale, paroi nord, montant est de l'encadrement de la porte de la troisième chapelle).

[10] Cf. entre autres *BIFAO*, 48, exemples des documents XXXII, XXXIX, XLIV, XLVI, XLVII, LVIII, LXVIII (marqués d'un astérisque dans le tableau chronologique des formes du mot, p. 204-209).

passant d'un hypothétique *ḥl (A. E. et M. E.) à ḥꜣ (N. E.). Cette constatation appuie l'hypothèse qui fait de ḥꜣw un *nisbé* pluriel tiré de la préposition ḥꜣ,[1] mais exclut la possibilité d'un emprunt égyptien à un mot étranger *Ἕλλοι.

Enfin, l'équivalence proposée = *Ἕλλοι se heurte encore à une autre difficulté qui tient aux habitudes graphiques de l'égyptien même. Si avait été un nom de *peuple*,[2] il eût été déterminé, soit par les déterminatifs habituels aux noms des peuples étrangers : , ou , etc..., soit par le déterminatif des personnages humains ou , , etc.[3] Or, si nous avons bien des exemples où le groupe ḥꜣ est déterminé, ce n'est jamais par ces groupes, mais toujours par ,[4] l'absence de déterminatif étant la règle. L'affirmation que «les Egyptiens désignent les peuples étrangers par leur nom véritable et non par des périphrases»[5] n'est pas fondée. Sans tenir compte du mot *Aamou*, que l'on a compris naguère comme les *«lanceurs de boumerang»*[6] — ꜥꜣm étant le nom du boumerang — l'égyptien a parfois désigné des peuples étrangers par des expressions purement égyptiennes. Tel est le cas, à haute époque, du mot composé *Ḥꜣtyw-ꜥ* *«les Princes»*, littéralement : *«Ceux dont la condition est éminente»*[7] qui s'appliquait aux Libyens;[8] tel est également le cas, semble-t-il, du mot , lit. *«les Charpentiers»*, qui a peut-être désigné les populations du Liban boisé, avant de se rapporter,

[1] Cf. *BIFAO*, 46, p. 138 et suiv., et dans le même sens Alan H. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 207-208.

[2] P. Montet, *RA*, 28, p. 132-134 et Id., *ibid.*, 34 (1949), p. 130-131.

[3] Comparer entre autres, pour les noms des peuples étrangers les plus anciennement attestés, les écritures : *les Iountyou*; *les Mentiou*; *les Hatiou-Â*; *les Tehenou*, etc. Il arrive, bien entendu, et fréquemment, que le déterminatif ne soit pas écrit, mais comme on le voit par les exemples cités ci-dessus, à un moment ou à l'autre, le déterminatif apparaît aussi bien dans les noms simples que dans les noms composés, cf. par exemple : *«les Mentiou d'Asie»*; *«les Iountiou d'Asie*. Etant donné le grand nombre d'exemples connus du mot Haou-nebout, si l'élément *Haou* avait été considéré par les Egyptiens comme un ethnique, ils l'auraient fait suivre du déterminatif approprié, comme dans les exemples que nous citons ici.

N. B. l'écriture* dans *BIFAO*, 48, p. 207 «Tableau Chronologique» *tempore* : Takelot, est une faute d'impression pour cf. *ibid.*, p. 148, où le mot est correctement écrit.

[4] Cf. *BIFAO*, 48, documents XXXIV, p. 146; XLI, p. 149 et XLIV, p. 151.

[5] Cf. P. Montet, *RA*, 34 (1949), p. 130.

[6] Pour l'interprétation exacte du mot, cf. Ember, *Oriental Studies dedicated to Paul Haupt*, p. 311. L'étymologie proposée par Ember est acceptée par Posener, *Princes et Pays d'Asie*, p. 42.

[7] Cf. A. H. Gardiner, *Egypt. Grammar*, 2e édit., § 55, p. 51, qui traduit, pour le singulier *«Foremost in position»*.

[8] Cf. en dernier, Id., *Onomastica*, I, 117, qui accepte la traduction «Princes», proposée par Holscher, *Libyen und Aegypten*, p. 16 et suiv. L'appellation a sans doute un caractère ironique.

d'une façon vague, à la Syrie-Palestine et aux peuples du Nord-Est de l'Egypte.[1] Pierre Montet a écarté[2] le cas des *Ḥryw-šꜥ*, *«Ceux qui sont sur le sable»*, — c'est-à-dire les Bédouins — en affirmant que ce n'est pas un véritable ethnique, mais une périphrase qualifiant dans certains cas les Aamou, et que, lorsque cette expression est employée seule, il faut sous-entendre le mot Aamou. Cette interprétation n'est pas sûre, et pour notre part nous estimons que *Ḥryw-šꜥ* est à la fois un ethnique et un nom géographique qui se suffit à lui-même.[3]

On voit par ces quelques exemples, qui pourraient être multipliés,[4] que les Egyptiens se servaient effectivement de périphrases plus ou moins complexes pour désigner des pays et des peuples étrangers. Rien ne s'oppose donc à ce que ḥꜣw de Ḥꜣw-nbwt soit vraiment ce qu'il semble être, un *nisbé égyptien* tiré de la préposition ḥꜣ. En revanche, rien, dans l'écriture, ne permet de soupçonner que ce même

[1] Cf. K. Sethe, *MVAG*, 21, 1916 (*Mélanges Hommel*), p. 305-332.

[2] *RA*, 34 (1949), p. 130-131.

[3] Le Texte d'Ouni (*Urk.*, I, 101), sur lequel s'appuie P. Montet, est le seul qui fasse suivre directement le mot *âamou* de l'expression *Ḥryw-šꜥ*. Dans le texte de Pepi-nakht, à peu près contemporain, on lit (*Urk.*, I, 134) : que l'on ne peut traduire autrement que «les Aamou *du* pays de Heriou-Shâ». Comme on le voit, Heriou-Shâ est dans ce texte un véritable mot géographique et non une épithète. Aussi est-il vraisemblable que le passage d'Ouni doit se comprendre, non pas «les Arabes-qui-sont sur le sable» comme le fait P. Montet (*ibid.*, p. 130), mais «les Arabes (Aamou) du pays du Heriou-Shâ» (lit. : Ceux-qui-sont sur le sable). Ouni a simplement employé le *génitif direct* alors que Pepi-nakht utilise le génitif indirect, mais nous avons dans les deux cas la même phrase. Le scribe a voulu caractériser les Aamou (qui habitaient normalement l'Asie (cf. Gauthier, *DNG*, I, 134) pour les distinguer de ceux auxquels eurent affaire Ouni et Pepi-Nakht. De la même façon on distingue à la XIe et à la XVIIIe dynastie les «les Aamou du Retenou» et les (Gauthier, *ibid.*, 135) *«Aamou du Djaty»*. Le vrai nom pour désigner les Bédouins est Aamou, les mots *Ḥryw-šꜥ*, *Rtnw*, *Dꜣty* sont des noms géographiques qui servent à préciser de quels Bédouins particuliers il s'agit. *Ḥryw-šꜥ* est donc un nom géographico-ethnique comme il y en a tant en égyptien, tout en étant bien une expression égyptienne très comparable à la formule *«Ceux qui traversent le sable»* (= Bédouins) de Sinouhé, R. 43.

[4] Cf. entre autres, les *'Imyw-Tḥnw* (Sinuhé, R. 14) » *Ceux qui habitent* (lit. : qui sont dans) *la Libye*», composé comme le mot Haou-nebout, d'un *nisbé* pluriel et d'un nom géographique; cf. de même, les formules similaires : *'Imyw-Stt* et *Imyw-nbwt·sn*. Le mot peut être formé d'un adjectif et d'un substantif, cf. les *Nbdw-ḳd* *«Les gens de mauvais caractère»* (*Wb.*, II, 247) qui désigne les Asiatiques en général; ou de deux substantifs, cf. *Ḫtyw nw 'š* *«Les terrasses du sapin»* cf. *JEA*, 35 (1949), pl. IV, l. 16, un des noms du Liban; ou d'un substantif suivi de son adjectif : cf. *Pḫr-wr* *«Le grand tourneur»* «(Gardiner, *Onomastica*, I, 175 = The great Winder) qui désigne l'Euphrate; l'expression égyptienne peut être encore plus complexe et comporter des substantifs, articles et prépositions, cf. *nꜣ-ḫꜣstyw-n-pꜣ-Ym*. *«Les étrangers de la Mer»* (*Onomastica*, I, 196), qui désigne les tribus achéennes et asiatiques des «Peuples de la Mer», et les *iww-ḥryw-ib-nw-Wꜣd-wr* (cf. ci-dessous, p. 125 et suiv.), *«les Îles qui sont au cœur de la mer»*, qui s'applique aux îles et aux rives continentales de l'Egéide.

mot ait jamais pu être un ethnique emprunté à une langue étrangère. La dérivation étant, comme nous espérons l'avoir montré, des plus improbables du seul point de vue phonétique, nous voyons que, loin d'emporter un accord indiscutable, l'équivalence si ingénieusement proposée : *Ḥlw = *Ἕλλοι est contestable et ne semble pas, en définitive, devoir être retenue.

La seconde équivalence *nbwt* = *ναῦς* proposée par Pierre Montet, dans le dernier en date de ses articles,[1] n'est pas non plus tout à fait satisfaisante. Elle se heurte, elle aussi, à l'objection des déterminatifs. Si *nbwt* était la transcription égyptienne d'un mot étranger désignant une forme particulière de bateaux,[2] ce mot eût été déterminé par le signe de la barque, comme le sont les mots Keftiou, Kepenout et Sekout dont Pierre Montet se sert comme termes de comparaison.[3] Le fait même que le mot est écrit avec le trait du signe-mot[4] indique que c'est un mot égyptien, ce ne peut être une transcription phonétique d'un mot étranger. De plus, tout montre que ces «corbeilles» désignent une forme géographique, de même que nous parlons couramment d'«anses», de «bras», de «chaînes», de «lit», etc.[5] Un exemple, encore inédit au moment où nous rédigions notre travail initial, montre

(1) *RA*, 34 (1949), p. 135.

(2) Id., *ibid.*, p. 132-135.

(3) Comparer les graphies de (*Wb.*, 5, 122); *var.* (*Wb.*, 5, 118-119) *var.* (*Wb.*, 4, 315), où le déterminatif du bateau est *toujours* écrit (le mot serait incompréhensible autrement), aux orthographes , , , , du mot *nbwt* (*BIFAO*, 46, p. 141 et suiv.) cf. Janssen, *Bi. Or.*, 8 (1951); p. 216, n. 24, qui rejette également la traduction par «Bateaux»).

(4) Cf. A. H. Gardiner, *Onomastica*, I, 207 «That means «baskets» is certain, cf. *Wb.*, II, 227, I; the sign depicts a basket and the value *nbt* is proved by *Pyr.* 557». P. Montet avait lui aussi admis d'abord la traduction «corbeille» (cf. *RA*, 28, p. 136); il n'est venu que plus tard à la traduction *ναῦς*; des quatre exemples qu'il cite pour justifier sa traduction «vaisseaux» (*RE*, 34, p. 132, 133) aucun n'indique que le mot *nbwt* puisse désigner des bateaux, ni ne surmonte la difficulté que présente pour cette interprétation l'écriture avec le trait du signe-mot (cf. Gardiner, *Grammar*, § 25, et Lefebvre, *Gramm.*, § 23, p. 17-18). De ces quatre exemples, celui de la stèle de Sésostris I (*BIFAO*, 46, p. 149, ex. E), est à rejeter entièrement. La coupure de phrase proposée par P. Montet : «*Son capitaine est dans les nebout // le désert lui appartient ainsi que...* etc.» est impossible grammaticalement, en effet la périphrase *n.f. imy* peut être épithète *ou* prédicat (cf. Gardiner, *Gramm.*, 2, § 113, 3, p. 88 et Lefebvre, *Gramm.*, § 196, *a*, p. 103), elle ne peut être les deux en même temps. La seule traduction possible grammaticalement est donc : *ỉmy-ỉrty m nbwt smt // n·f imy šnnt itn*; c'est d'ailleurs ainsi que Et. Drioton a compris cette phrase (cf. *ASAE*, 39, p. 190), «*Son domaine* (*imy-irty*) *sont les plages* (?) (*nbwt*) *et les déserts; à lui appartient ce que le disque entoure*. Janssen, de son côté, *Bi. Or.*, 8 (1951), p. 216, n. 24, a fait remarquer que l'interprétation de P. Montet était impossible.

(5) Cf. *BIFAO*, 46, p. 145 et note 2. Sur le sens *géographique* de *nbt*, cf. *ibid.*, p. 149 (ex. E), 150 (ex. G), 151 (ex. J), et p. 155-157.

que, dès la IVe dynastie, désignait bien une région ou une forme de terrain. On lit, en effet, sur un bloc provenant du temple funéraire de Chéops[1] la légende ci-contre (figure 1) qui accompagne la représentation de trois bœufs en marche (A, B, C, ←); chacune des légendes est donc le nom de l'un des bœufs. Le premier (A) s'intitule «*Khéops est puissant* (*tf rrw?*)», le second (B) «*Celui qui parcourt ce qui est derrière les Nebout pour le double Horus d'or*», le dernier (C) «*Celui qui recommence* (à parcourir?) *ce qui est derrière les plaines pour Chéops*». Pour *pḫrw ḥ;w-nbwt* on pourrait comprendre : «*celui qui parcourt les Haou-nebout*»,[2] mais

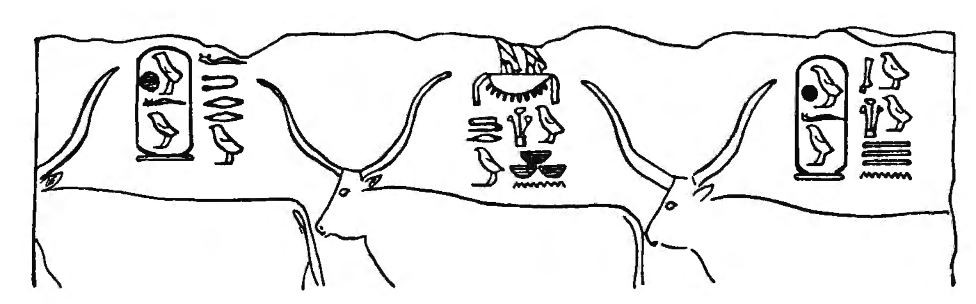


Fig. 1. Bas-relief du temple funéraire de Chéops.

l'exemple voisin *ḥ;w t;w* nous fait préférer la coupure en deux mots distincts. L'emploi du *nisbé* pluriel permet de supposer, comme nous l'avions envisagé[3] qu'il y a un mot sous-entendu. Ce mot pourrait être *idbw*, et la phrase *idbw Ḥ;w-nbwt* «*les rives des Haou-nebout*, ou (mieux) *les rivages qui sont derrière* (au delà) *les nebout*»,[4] ne serait que la forme complète de l'expression. Bien que la signification exacte de ces noms énigmatiques donnés à des bœufs nous échappe, on voit que les *nebout* du mot composé, étant mis en parallèle indiscutable avec *t;w* «*plaines, terres cultivées*»,[5] ne peuvent désigner qu'une forme du relief géographique. Il est donc impossible d'admettre que *nbwt* ait jamais pu désigner des bateaux «grecs», dérivés de la racine *ναῦς*. L'équivalence *nbwt* = *ναῦς* est d'ailleurs, du seul point de vue

(1) Cf. W. S. Smith, *Sculpture and Paintings in the Old Kingdom*, Boston, 1946, pl. 39 et p. 157.

(2) P. Montet (*RA*, 34, 1949, p. 136-137), a donc raison lorsqu'il traduit les textes des Pyramides § 629, 847, 1641, par «le cercle qui entoure les Haou-nebout» et l'exemple que nous citons ici du temple funéraire de Chéops est à ajouter à celui qu'il donne de *pḫr* employé transitivement.

(3) *BIFAO*, 48, p. 141 et note 3.

(4) Cette phrase est fréquente (cf. *BIFAO*, 48, p. 185), on la retrouve dans nos exemples XXI *bis* XLI, XLIV, XLV *bis*, XLVI, LII, LVI, LVII; LXXXVII, LXXXVII *bis*, XCIII, XCIV, XCV, XCVI.

(5) Terres cultivées par opposition à le désert inculte. Nous devons cette idée à Bissing (dans une lettre personnelle).

phonétique, assez difficile. En effet, on ne connait pas d'exemple sûr de la transcription d'un *v* indo-européen par un ⌋ égyptien [1] et, de toute façon, le *t* qui fait partie du mot égyptien ne pourrait s'expliquer par aucune des formes du mot grec, à quelque cas que ce soit. [2]

Ainsi, loin d'admettre avec Pierre Montet que « le sens *vaisseau* est établi pour le mot *nbwt* » [3] et que le mot « correspond *lettre pour lettre* à *nbwt* », [4] nous sommes forcés de reconnaître que, de même que l'équivalence **Ḥlw*/*Ḥ*;*w* = Ἕλλοι, l'hypothèse *ναῦς* > *nbwt* ne semble appuyée sur aucune preuve ni graphique ni phonétique.

Comme tous les auteurs qui se sont occupés avant lui du mot Haou-nebout, Pierre Montet, en réalité, se fonde sur l'équivalence, incontestée, Haou-nebout = Hellènes, des textes administratifs ptolémaïques *monumentaux*, et c'est pourquoi il a cherché à montrer [5] que le mot désignait déjà les Hellènes *avant* l'époque ptolémaïque et était employé avec ce sens dès la XXVI[e] dynastie. C'est le point de vue de nombreux auteurs [6] et nous l'avons nous-même partagé, [7] estimant que le passage du sens d'« Habitants de l'Asie du Nord-Est » à celui d'« Hel-

[1] Pour exprimer le son *v* qu'il ne possédait pas, l'égyptien avait le choix entre trois sons approchant : le ⌋, occlusive bilabiale qui a tendance à devenir, spirante bilabiale à toutes les époques (cf. Vergote, *Phonétique historique*, p. 11 et 15) ; le [hiéroglyphe], labio-vellaire *w* qui a tendance à devenir *v* (Id., *ibid.*) ; et la labio-dentale [hiéroglyphe], la consonne la plus proche de *v*. On n'a pas d'exemples très anciens d'un *v* indo-européen transcrit en égyptien, mais les noms d'empereurs romains où apparaît un *v* sont transcrits par un [hiéroglyphe] (cf. entre autres [hiéroglyphes] = Nerva ; [hiéroglyphes] = Vespasien, etc.). La tendance à transcrire *v* par *w* remonte, semble-t-il, au moins à l'époque perse (cf. [hiéroglyphes] vieux perse *Atiyavaha*, Posener, *Première domination perse*, p. 119 et 124, d'autres exemples du même phénomène, Id, *ibid.*, p. 122, 184), sinon avant cf. [hiéroglyphes] = *Ärzawa* et [hiéroglyphes] = *Kizzavanta*, Gardiner, *Onomastica*, I, p. 129. L'exemple cité par P. Montet, [hiéroglyphes] Σοῦκος (*RA*, 34, p. 135), ne peut être retenu, car 1° il s'agit d'une transcription d'un mot égyptien en grec et non de l'inverse, et 2° le *b* égyptien avait tendance à passer à *w*. Si les Grecs ont transcrit Σοῦ... c'est que les Egyptiens eux-mêmes prononçaient *sw* (cf. Sethe, *Verbum*, I, p. 121 ; Czermak, *Die Laute d. ägypt. spr.*, II, § 14 et 15, p. 21-22) comme le montre la forme grecque du nom royal [hiéroglyphes] Σχεμιοφρις = cf. Gauthier, *Dic. Noms Rois*, I, p. 341, où le ⌋ devenu [hiéroglyphe] est traité comme une voyelle et n'est pas transcrit en grec.

[2] Cf. Meillet-Vendryes, *Traité de Grammaire comparée*, p. 453. Des formes citées, *ναῦς, ναυσί, ναυν, νηός, νηί, νῆες, νηῶν, νεώς, νηοῖν, νεῶν, νεοῖν, νηυς, νηυσί, νῆα, νέα, νέες, νέας, νας, ναος, ναι, ναν, ναες, ναων, ναεσσι*, aucune ne rend compte d'un *t* égyptien.

[3] Cf. P. Montet, *RA*, 34, 1949, p. 133 (c'est nous qui soulignons).

[4] Id., *ibid.*, p. 135.

[5] Id., *ibid.*, p. 136.

[6] Cf. entre autres G. Lefebvre, *Bull. Soc. Arch., Alexandrie*, n. s., t. VI (1925), p. 51, et Gunn, *JEA*, 29 (1943), p. 58, qui traduit dans la Stèle de Naucratis *W;d-wr Ḥ;w-nbwt* par « Greek sea ».

[7] *BIFAO*, 48, p. 174.

lènes », pour le mot Haou-nebout, avait eu lieu entre la XX[e] et la XXVI[e] dynastie [1]. Nous nous étions laissé influencer, inconsciemment, par l'opinion généralement reçue. Après avoir revu tous les exemples de Basse-Epoque, nous estimons que ce n'est qu'à partir de la XXVI[e] dynastie que l'évolution du sens commença. En effet, à la XXII[e] dynastie [2] comme à la XXV[e], [3] Haou-nebout est encore employé avec son sens traditionnel, et rien n'indique, à cette époque, qu'il ait pu désigner une race étrangère déterminée. En revanche, dès la XXVI[e] dynastie, le mot désigne les mercenaires étrangers employés par les pharaons saïtes de Psamétique I à Amasis. C'est ainsi que Potasimto, sous Psamétique II, s'intitule « chef des Haou-nebout » [4] et que, sous le même roi, un autre chef militaire, l'« amiral » Hor, se dit « Gouverneur des pays étrangers Haou-nebout ». [5] Or la phrase *ḥ;styw Ḥ;w-nbwt* désigne sans doute les colonies de mercenaires installés dans le Delta, [6] et, sous Amasis, on parle des « vaisseaux des Haou-nebout » [7] pour désigner la flotte des mercenaires qui appuyaient le parti d'Apriès. Mais un fait essentiel nous a échappé, [8] ainsi d'ailleurs qu'aux auteurs qui, avant nous, ont traduit le mot Haou-nebout par « Grecs » dès la XXVI[e] dynastie : le fait que les mercenaires employés par les rois saïtes n'étaient pas *tous* grecs. Les textes classiques sont formels à cet égard et les documents archéologiques et épigraphiques recueillis en Egypte confirment les affirmations des historiens anciens. C'est ainsi qu'Hérodote, lorsqu'il parle des mercenaires de Psamétique I, désigne nommément les Ioniens et les Cariens ; [9] les Cariens sont des Asiatiques et les Ioniens des Grecs d'*Asie*. Diodore confirme le fait en disant : « Psamétique fit venir des troupes auxiliaires de l'*Arabie, de la Carie et de l'Ionie* ». [10] C'était donc bien d'Asie que venaient ces mercenaires, et traduire dès la XXVI[e] dynastie le mot Haou-nebout par Hellènes serait risqué. Le mot, désignant des troupes auxiliaires d'origine asiatique, reste dans la tradition ancienne. Ce fait est confirmé

[1] *BIFAO*, 48, p. 194.

[2] Cf. nos exemples, *ibid.*, doc. VI, p. 113 ; XXXIX, p. 148 et XLVI, p. 152.

[3] Cf. *ibid., doc.*, IX, p. 115 = Borchardt, *Statuen u. Statuetten* (CGC) n° 770, t. III, p. 81-82.

[4] Cf. *BIFAO*, 48, doc., XCVIII, p. 187.

[5] Cf. *ibid.*, doc., C a et C b.

[6] Cf. Maspero, *ASAE*, I, 186. Ce sont les Στρατόπεδα d'Hérodote, II, 154.

[7] Stèle d'Amasis, cf. *BIFAO*, 48, p. 175, doc., LXX.

[8] Nous avions pressenti la vérité, mais nous n'avons pas insisté suffisamment sur le fait (*ibid.*, p. 175, 187).

[9] Hérodote, II, 154 : *Τοῖσι δὲ Ἴωσι καὶ τοῖσι Καρσὶ τοῖσι συγκατεργασαμένοισι αὐτῷ ὁ Ψαμμήτιχος*... etc...

[10] Diodore, I, 67.

par l'archéologie. Non seulement les fouilles de la colonie militaire de Tell Daphnæ ont fourni des objets et des graffiti asiatiques,[1] mais les inscriptions des mercenaires saïtes d'Abou-Simbel sont égalem~~ent~~ formelles. On lit en effet dans l'inscription grecque principale : [2]

« *Le roi Psamétique* (II) *étant venu à Eléphantine, voici ce qu'écrivirent ceux qui naviguèrent avec* [3] *Psamétique, fils de Théoklès et allèrent bien au-delà de Kerkis jusqu'au point où le fleuve le leur permit. Potasimto* [4] *commandait les contingents de langue étrangère, Amasis les Egyptiens.....* » [ἀλλογλώσους δ' ἦχε Ποτασιμτώ, Αἰγυπτίους δὲ Ἄμασις].

Bien que l'inscription soit rédigée en grec et que le lapicide soit lui-même un hellène [5] il est manifeste que le mot ἀλλόγλωσ[σ]οι désigne une troupe auxiliaire mixte,[6] comme le montrent les signatures qui entourent le texte, et qui émanent d'Ioniens, de Rhodiens, de *Cariens* et de *Phéniciens*.[7] Cariens et Phéniciens n'ont certainement aucun droit au nom d'Hellènes et ce serait à notre avis, un contresens de dire que Potasimto était « chef des Grecs ».

Ainsi à la XXVIe dynastie encore, Haou-nebout désigne des Asiatiques aux yeux des Egyptiens qui distinguaient mal, sans doute, les Ioniens grecs, des Cariens ou autres Orientaux dont ils ne comprenaient pas plus le langage et qui venaient de la même région lointaine. Mais si le mot désignait encore des habitants de l'Asie Mineure, on voit aussi que, dès cette époque, le germe de l'évolution du sens du mot est en place. En effet, ces mercenaires asiatiques, que désigne l'expression d'étrangers Haou-nebout (*ḫ3styw Ḥ3w-nbwt*), comptent dans leurs rangs d'authentiques, et peut-être nombreux, Hellènes : Ioniens et Rhodiens. Au fur et à mesure que l'influence grecque se développera dans le monde méditerranéen et particulièrement en Asie Mineure, le mot Haou-nebout aura tout naturellement tendance à désigner l'élément racial devenu prépondérant sur les côtes de la péninsule asia-

[1] Cf. Petrie, *Nebesheh* (*Tanis* II). Vases asiatiques, pl. XXXIII, 4 ; XXXIV, 29 ; XXXV, 67 ; graffiti cariens, *ibid.*, p. 64, Scarabées et sceaux phéniciens et syriens, p. 74 A ; poids portant des caractères phéniciens et chypriotes, *ibid.*, et pl. XL, I (sur une pierre à aiguiser).

[2] Cf. en dernier G. Lefebvre, Ποτασιμτώ, *Bull. Soc. Arch. d'Alexandrie*, n° 21, n. s., VI (1925), p. 48.

[3] Il ne s'agit donc que de l'équipage d'un seul des bateaux de l'expédition.

[4] G. Lefebvre a montré de façon définitive que c'était le des textes égyptiens (cf. *loc. cit.*, p. 50-51), où il s'intitule .

[5] Le texte est signé Arkhon, fils d'Amoibikhos et de Pelekos, fils d'Oudamos.

[6] G. Lefebvre, *loc. cit.*, p. 48, emploie l'expression très heureuse de « Légion étrangère ».

[7] Cf. Lepsius, *Denkm. abt.*, VI (vol. 12), pl. 98 et Sayce, *TSBA*, IX, 1893, p. 123. On retrouve des graffiti *Cariens* jusqu'à la seconde cataracte, cf. Sayce, *PSBA*, 32, 1910, p. 262 et Arkell, *JEA*, 36, 1950, p. 27.

tique.[1] L'évolution a commencé très vite peut-être dès la fin de l'époque saïte [2] et certainement au cours de la XXXe dynastie ; en effet, les fonctionnaires égyptiens qui occupèrent des postes officiels durant la dernière époque perse et assistèrent à l'arrivée des troupes d'Alexandre, emploient le mot Haou-nebout pour désigner les Grecs.[3] Le passage du sens « Asiatiques de la côte » en général, à « Grecs d'Asie » d'abord, puis à « Grecs », a donc eu lieu entre la fin de la XXVIe dynastie et la fin de la XXXe dynastie, soit en un peu moins de deux siècles. Il ne faut pas oublier, en outre, ce qui confirme d'ailleurs le processus d'évolution que nous venons de retracer, que Haou-nebout ne désigne les Grecs que dans les seuls textes *hiéroglyphiques ;* c'est une dérivation due à des lettrés qui, sachant que le mot s'appliquait aux habitants des côtes asiatiques lointaines, l'ont employé pour désigner les Ioniens d'Asie. Le peuple, en Egypte comme en Asie, qui était en contact direct avec les nouveaux venus, les a, lui, appelés du nom qu'ils se donnaient eux-mêmes. Et, à l'époque ptolémaïque encore, les textes *démotiques* emploient le mot *Wynn* [4] (copte ΟΥΕΕΙΕΝΙΝ) qui est une transcription du grec Ἰάονες [5] Ioniens, en parlant des Hellènes. Si le véritable mot pour désigner les Grecs avait toujours été Haou-nebout, comme le pense Pierre Montet, le mot démotique n'aurait eu aucune raison d'être.

Comme on le voit, à aucun moment de sa longue histoire le mot Haou-nebout n'a désigné les Egéens préhellènes. S'il n'est pas impossible qu'à l'époque des migrations achéennes, il ait parfois désigné l'ensemble des Peuples de la Mer,[6] ce n'est

[1] Cf. Glotz-Cohen, *Histoire Grecque*, Des origines aux guerres médiques, 1938, p. 259 et suiv. On sait que le mot Haou-nebout a toujours désigné les peuples du *littoral* asiatique, cf. *BIFAO*, 46, p. 156-158 et surtout, *ibid.*, 48, p. 198-199.

[2] On peut se demander en effet si, dans le passage de la statue de Neshor (Louvre A 90 = Schäfer, *Klio*, 4 (1904), p. 157 et pl. 2), datée d'Apriès, où le dédicant déclare : « *De même que vous m'avez sauvé d'une situation dangereuse causée par la troupe de* *Phéniciens, Haou-nebout et autres Asiatiques* (cf. *BIFAO*, 48, p. 175, *doc.*, LXXI), si ne désigne pas les contingents ioniens ; mais ce n'est pas sûr. Les mots *'3m* et *stt* sont très vagues, et de même devait l'être Haou-nebout.

[3] Cf. Stèle de Naples (*BIFAO*, 48, p. 178, doc. LXXVII), et Stèle du Satrape (*ibid.*, p. 178, doc. LXXVIII).

[4] Cf. doc. LXXX et LXXXI (*BIFAO*, 48, p. 179). C'est le mot employé dans les *contrats juridiques* à l'époque ptolémaïque, cf. Griffith, *Rylands Papyri*, III, p. 420 *s. v.* Wynn.

[5] *Iliade*, XIII, 685.

[6] Nous avons conscience d'avoir négligé cette possibilité dans notre étude initiale (cf. *BIFAO*, 48, p. 171). Il nous semble maintenant évident que si le mot Haou-nebout apparaît si souvent dans les textes de Ramsès III à Medinet-Habou, c'est que ce mot désigne effectivement les régions d'où venaient

point parce que ceux-ci comprenaient, selon toute vraisemblance, une majorité de tribus venant du monde égéen,[1] mais parce que, pour une grande part, ces populations étaient venues en passant par l'Asie, et que les Egyptiens ne semblent pas les avoir distinguées avec précision, des Asiatiques traditionnels, au moins quant à leur lieu d'origine.[2]

Terme vague pour désigner les populations du littoral asiatique lointain, le mot Haou-nebout devrait donc, en bonne méthode et dans l'état actuel de nos connaissances, être supprimé de la liste des noms ayant désigné les Préhellènes, qu'ils fussent minoens ou mycéniens, et nous ne nous en occuperons pas davantage dans cette étude.

les « Peuples de la Mer » ou un ensemble de peuples dont ils faisaient partie. Cf. en particulier le doc. XIX *c, d,* (*BIFAO,* 48, p. 133-134) où l'on distingue les Haou-nebout de la Mer, de ceux du Retenou Supérieur et Inférieur (Syrie du sud et du nord); de même les documents LVII, p. 161 et LXVI, p. 171, peuvent être une allusion aux Peuples de la Mer, étant bien entendu que le mot ne désigne que l'élément *asiatique* de la confédération.

[1] Il semble que l'on penche aujourd'hui à faire des Tourcha, des Shekelesh et des Shardanes, des habitants de l'Egéide. A. H. Gardiner (*Onomastica,* I, 198-199), remarque avec raison que les textes égyptiens sont la meilleure source que nous ayons relativement à ces peuples et que le texte de Médinet Habou (cf. *Médinet Habou,* I, pl. 46, l. 16 et suiv.), déclare formellement qu'ils étaient « dans leurs îles » (cf. ci-dessous, p. 141-143).

[2] Parmi ces peuples, certains, d'ailleurs, étaient asiatiques (même si l'on écarte la thèse de Maspero, *Etudes de Mythologie et d'Histoire,* t. III, p. 104 suiv., et 195 suiv., qui place le point de départ de ces tribus en Asie Mineure); tel était le cas des Lyciens (cf. Gardiner, *Onom.,* I, p. 127-128), et vraisemblablement celui des Danuna où l'on voyait naguère (A. H. Gardiner, *Onom.,* p. 125-126), les Δαναοί, mais qui sont, comme le prouvent maintenant les trouvailles de Th. Bossert, les habitants d'Adana en Asie Mineure, cf. ci-dessous p. 143.

De plus, avant de s'attaquer à l'Egypte, ces peuples avaient défait l'Asie (cf. *Médinet-Habu,* I, pl. 46, l. 16), de sorte qu'aux yeux des Egyptiens, ils se présentaient comme venant de l'Asie. Nous verrons que le terme de « Iles au cœur de la Mer » peut désigner les côtes d'Asie Mineure (cf. ci-dessous, p. 155-156). Aussi n'est-il pas étonnant de voir les scribes les considérer comme des Asiatiques. C'est ainsi qu'à Médinet-Habou dans la présentation des prisonniers des « Peuples de la Mer » aux dieux d'Egypte, Amon déclare : « *Mon épée était avec toi* (Ramsès III), *bousculant les pays pour toi, tu as coupé la tête des Asiatiques* ». Les Chefs des Peuples de la Mer (Id., *ibid.,* l. 20) déclarent au roi : « *Plus grande est ⟨ton⟩ épée qu'une montagne de métal, et la crainte que tu inspires est semblable à celle de Baal* (*ou Seth*) ». La mention de Baal (ou de Seth), dieu asiatique, est symptomatique. Cf. également, dans le texte de l'an 8 (Id., *ibid.,* pl. 46) l'éloge du roi d'Egypte : « *La terreur qu'il inspire est grande comme une flamme qui s'étend jusqu'aux limites de la Terre, forçant les Asiatiques à s'enfuir* ». « Asiatiques » doit s'appliquer ici à la confédération des Peuples de la Mer, et les Chefs du Nord sont, ici également, censés dire du roi : « *Sa forme et son corps sont exactement semblables à ceux de Baal* ».

CHAPITRE II

LE PAYS KEFTIOU.

§ I. Position du problème Keftiou.

Ce n'est que peu à peu,[1] et en se fondant essentiellement sur les figurations des tombes égyptiennes comparées aux résultats des fouilles de Cnossos,[2] que les égyptologues en sont venus en grande majorité à la suite d'Evans, à reconnaître dans le mot Keftiou le nom de la Crète. Avant 1900, les opinions sur la localisation du pays Keftiou sont assez variées. Birch, suivi par de Rougé, y avait vu Chypre (1857); Chabas (1866), et Maspero (1895), y reconnaissaient la Phénicie; Max Müller, de son côté, penchait pour la Cilicie (1893). Dès cette époque, cependant (1858), Brugsch s'était déjà demandé s'il ne fallait pas y voir la Crète, mais cette identification ne fut pas retenue et son auteur lui-même y renonça en faveur de Chypre. En somme, antérieurement au travail de Max Müller, et à l'exception de Chabas et Maspero, l'opinion générale est en faveur de Chypre.[3]

Les travaux d'Evans en Crète vont modifier rapidement cette position. Hall est le premier à voir dans les Keftiou les Préhellènes égéens.[4] Dès 1904, Max Müller

[1] Pour l'histoire des différentes positions prises par les égyptologues *antérieurement* à 1900, nous nous sommes servi de l'exposé de Gauthier, *DNG,* 5, p. 198-199, *s. v. Kefti.*

[2] Evans a joué un rôle prépondérant dans la reconnaissance de l'équivalence Keftiou = Crète (cf. ci-dessous, p. 35).

[3] Cf. à ce propos, Max Müller, *Asien u. Europa,* p. 337 et Hall, *Rec. Champollion,* p. 297-329 (Bibliographie détaillée).

[4] Cf. Hall, *Keftiu and the people of the sea, ABSA,* 8, 1901/1902, p. 157 et suiv.

renonce à l'identification avec la Cilicie et adopte définitivement celle de la Crète.[1] En 1905, Breasted hésite d'abord quelque peu et, tout en remarquant qu'il est impossible de localiser avec certitude les Keftiou, il incline à les placer « depuis la côte méridionale de l'Asie Mineure, jusqu'à la Crète à l'Ouest »;[2] mais son opinion est en cours d'évolution, car quelques pages plus loin,[3] il parle des « hommes du monde mycénien, les Keftiou ». En 1909, Ed. Meyer[4] utilise les textes égyptiens où apparaît le mot Keftiou en donnant à celui-ci la signification de Crétois. Depuis cette époque, du côté égyptologique, l'équivalence Keftiou = Crète fut adoptée pratiquement sans discussion; c'est celle qui est employée dans les grandes histoires générales de l'Egypte et de l'Orient.[5] Cependant dès 1914, Wainwright avait souligné les difficultés que rencontrait cette identification,[6] et il avait proposé de revenir à l'idée initiale de Max Müller et de voir dans les habitants du pays Keftiou, non pas des Crétois minoens, mais des Asiatiques ciliciens.[7] Depuis 1914, et malgré les critiques réitérées de Hall et Pendlebury,[8] Wainwright n'a jamais renoncé à son idée et, en 1952 encore, il maintenait la traduction « ciliciens ».[9] Son opinion, longtemps négligée,[10] a été récemment adoptée par différents auteurs. Si L. Christophe[11] hésite entre la côte cilicienne (hypothèse Wainwright) et la côte syrienne septentrionale (hypothèse Schaeffer), tout en préférant la seconde, A. Furumark lui, rejette formellement l'identité Keftiou = Crète, et, acceptant l'essentiel des idées de Wainwright, fait du pays Keftiou, la Cilicie occidentale, ou Cilicie Trachée.[12] Sans aller aussi loin, d'autres historiens rejettent également pour leur

(1) Cf. Max Müller, *MVAG*, 1904, II, p. 13-15.

(2) Breasted, *History of Egypt*, p. 261.

(3) Id., *ibid.*, p. 339.

(4) Ed. Meyer, *Gesch. d. Alt.*, II, p. 702-703.

(5) Entre autres, cf. Moret, *Histoire de l'Orient* (1938), p. 459; Bilabel u. Grohman, *Gesch. vorderasiens* (1927); *Cambridge Ancient History* (1926-1928), vol. 2, p. 275-283; Vandier (1952); p. 440 *s. v.* Crète; Erman-Ranke, *Aegypten*, p. 617-619; Jouguet-Vandier... Aymard-Chapouthier, *Les premières civilisations* (coll. Halphen-Sagnac, 1950), *Index*, p. 735 B, *s. v.* Keftiou, etc.

(6) Cf. Wainwright, *The Keftiu peoples of the Egyptian Monuments, LAAA*, 6, p. 24-83.

(7) Cf. Wainwright, *loc. cit.*, p. 75.

(8) Cf. Hall, *JEA*, I (1914), p. 201, n. 2; Id., *Rec. Champollion*, p. 321; Id., *Stud. Evans*, p. 31 et suiv.; Pendlebury, *JEA*, 16, 1930, p. 80 et suiv.

(9) Wainwright, *AJA*, avec références aux travaux antérieurs.

(10) Seul Sayce, *JHS*, 51 (1931), p. 286, semble l'avoir partagée, en indiquant toutefois les difficultés qu'elle rencontrait. F. von Bissing, *JHS.*, 52 (1932), p. 119, ne l'accepte qu'à condition que les Crétois aient été compris dans le terme *Keftiou* ce qui revient à la rejeter.

(11) Cf. Christophe, *Rev. Egypt.*, 6, 1951, p. 111-113 et notamment carte 4, p. 109.

(12) A. Furumark, *Settlement*, p. 243-244.

part l'équivalence Keftiou = Crète. Cl. F. A. Schaeffer verrait volontiers dans les Keftiou les habitants des colonies égéennes établies sur la côte syrienne septentrionale;[1] il semble être suivi par Miss Welker qui, bien que tentée par la localisation cilicienne de Wainwright, en vient finalement à situer le pays Keftiou sur les rivages de Syrie.[2] Alan H. Gardiner a admis que, si l'identification Keftiou = Crète était probable, elle n'était pas prouvée et il s'est élevé avec vigueur contre les théories élaborées pour concilier les thèses de l'habitat cilicien et de l'habitat crétois.[3] Selon ces théories, Keftiou aurait désigné *à la fois* la Crète *et* la côte asiatique.[4] Remarquons que, pour sa part, Alan H. Gardiner s'en tient à l'identification du pays Keftiou avec la Crète.[5] Comme on le voit, l'équivalence Keftiou = Crète, longtemps admise, est maintenant sinon écartée — la plupart des égyptologues l'acceptant encore implicitement — tout au moins mise en doute, et trois grands courants d'opinion se dessinent actuellement : pour les uns l'identification des habitants du pays Keftiou avec les Minoens crétois reste valable (A. H. Gardiner, H. Grapow, J. Spiegel), pour d'autres, il faudrait y voir une population égéenne ou égéanisée de la côte syrienne (Cl. F. A. Schaeffer, Welker, Christophe), pour les derniers enfin, les Keftiou seraient des Ciliciens (Wainwright, A. Furumark).

Devant de telles divergences d'opinions, il importe d'examiner du point de vue égyptologique, les éléments du problème, afin de voir s'il est correctement posé et si, dans la recherche de la solution, on a tenu exactement compte de ce qu'apportent les sources égyptiennes. Deux observations ont servi de fondement à la reconnaissance de la Crète et des Minoens dans le mot égyptien Keftiou. L'une, la principale, est archéologique, l'autre philologique. Dès que les fouilles d'Evans en Crète eurent révélé la civilisation minoenne, on fit le rapprochement entre certains étrangers figurés dans les tombes thébaines, qui différaient nettement des Asiatiques habituels et qui présentaient, à la lumière des nouvelles découvertes, des traits incontestablement égéens. Quelques-uns de ces tributaires étaient désignés

(1) Cf. Cl. F. A. Schaeffer, *Ugaritica*, I, p. 34-37.

(2) Miss Welker, *Transact. Amer. Philos. Soc. n. s.*, 38 (1948), p. 222 et n. 76, citée par Furumark, *Settlement*, p. 244, n. 1.

(3) A. H. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 203 : « The hypothesis ..., that *Keftyw* have designated both Crete and the Cilician coast, appears to me absurd ».

(4) Cf. en dernier, Pendlebury, *Arch. of Crete* (1939), p. 223 et note 1; A. Furumark, *Settlement*, p. 244, n. 2, donne une liste des auteurs ayant soutenu ce point de vue, à laquelle il convient d'ajouter Breasted, *History of Egypt*, p. 261; Paton, *Early Egypt. Record of Travel*, 3, p. 66, n° 94, et semble-t-il, F. v. Bissing, *JHS*, 52 (1932), p. 119.

(5) Cf. A. H. Gardiner, *Egypt. Grammar*, 2e éd. (1950), p. 597, E. *s. v.* *Kftiw*.

dans une des tombes, la plus complète, comme étant des «Princes du Pays Keftiou».[1] On en déduisit que dans les autres tombes où se trouvaient représentés des étrangers similaires, ceux-ci étaient également des Keftiou, et qu'en conséquence ce mot était le nom égyptien des Minoens.

A cette raison d'ordre archéologique, s'est ajoutée l'observation que le mot *Kftyw* est trop proche du *Caphtor* biblique[2] pour ne pas recouvrir le même nom géographique, nom qui dans l'opinion de certains sémitisants[3] désignait la Crète. Les discussions sur l'équivalence *Kftyw* = Crète reposent toujours sur ces deux observations fondamentales : suivant que l'on admet que les tributaires étrangers de Rekhmarê et de Menkheperreseneb sont bien des Minoens, ou non, selon que l'on rejette ou non, l'équivalence Caphtor = Crète, l'identité des Keftiou et des Egéens préhellènes est acceptée ou écartée.[4]

Mais faut-il nécessairement limiter la discussion à ces deux aspects du problème? A côté des figurations dans les tombes égyptiennes, d'étrangers pouvant être des Egéens et du rapprochement philologique limité Caphtor-Kftyw, nous avons l'ensemble des textes égyptiens mentionnant les Keftiou. Il est évident que ces textes doivent, au même titre que les sources archéologiques, servir de base à toute étude approfondie du mot. Or, on constate au contraire que, dans l'étude du problème Keftiou, l'aspect philologique égyptien a toujours été tenu au second plan. Si la tablette 5647 du British Museum et l'invocation en langue Keftiou du papyrus médical de Londres ont inspiré, à elles seules, une bibliographie importante,[5] en revanche les autres textes égyptiens mentionnant les Keftiou n'ont jamais été, à notre connaissance, étudiés systématiquement. Grapow, nous l'avons vu, s'est contenté d'en réunir un certain nombre, et Wainwright lui-même, s'il donne, dès 1914, une liste d'exemples moins incomplète que celle de Grapow, n'a pas cherché à déterminer le sens du mot Keftiou d'après les contextes égyptiens. Son essai de localisation par l'étude des mots géographiques connexes, dans les listes de contrées étrangères, n'aurait pu porter de fruits que si les Egyptiens avaient employé une

[1] Tombe de Rekhmarê (cf. ci-dessous, document 9 *a-b*).

[2] *Amos*, 9, 7 ; *Jer.*, 47, 4 ; *Deut.*, 2, 23.

[3] Pour l'historique de l'équation Caphtor = Crète, cf., en dernier, A. H. Gardiner, *Onomast.*, I, p. 203 et A. Furumark, *Settlement*, p. 241-242.

[4] Cf. sur ce point, les argumentations parallèles de Furumark, *loc. cit.*, et de Wainwright, *LAAA*, 6, 1914, p. 24-83 et *PEFQ*, 1931, p. 203-216. Les deux auteurs refusent d'admettre à la fois que les tributaires de Rekhmarê et de Menkheperreseneb soient des Egéens, et que Caphtor ait jamais désigné la Crète.

[5] Cf. ci-dessous, p. 46 et notes 2-6, p. 82, n. 5 et p. 83, n. 2.

méthode fixe dans leurs énumérations de pays étrangers;[1] comme il n'en est rien, sa tentative était vouée à l'échec. Hélène Kantor se contente d'écarter en bloc les textes égyptiens, comme n'étant pas susceptibles d'apporter de lumières au problème,[2] et A. Furumark, s'il s'attache longuement à montrer que l'équivalence Caphtor = Keftiou est fallacieuse — Caphtor n'ayant jamais selon lui, désigné la Crète[3] — passe très rapidement sur les sources épigraphiques égyptiennes.[4]

Etant donné le caractère particulier des sources archéologiques figurées égyptiennes, nous estimons, pour notre part, que les textes égyptiens, bien qu'ils soient souvent décevants, sont indispensables pour la compréhension du problème. En effet, deux des aspects essentiels du problème Keftiou sont, d'une part, celui de la *date d'apparition* du mot dans les textes égyptiens, et d'autre part, celui de son *origine* : emprunt direct à la langue du pays Keftiou, emprunt à une langue autre ayant servi d'intermédiaire entre l'Egypte et ce pays, ou mot égyptien. Suivant que le terme Keftiou est, ou n'est pas, antérieur au Nouvel ou au Moyen Empire, les possibilités de sens qu'il présente ne sont plus les mêmes. Si rien ne s'oppose à ce que, au Nouvel Empire, ce mot désigne soit la Crète, soit la Cilicie, il n'en va déjà plus tout à fait de même au Moyen Empire, dont l'onomastique géographique ne mentionne pas — au moins dans les textes retrouvés jusqu'à présent — de pays de l'Est ou du Nord-Est lointains.[5] En revanche à cette même époque, la présence d'objets égyptiens est bien attestée en Crète. En conséquence, si l'identification avec la Cilicie n'est pas impossible au Moyen Empire, celle avec la Crète est plus vraisemblable. Enfin, si l'on pouvait démontrer que le mot Keftiou existait déjà dans la langue du début de l'Ancien Empire, l'identification avec la Cilicie deviendrait difficile sinon impossible, car il paraît peu probable que l'horizon politique égyptien se soit étendu aussi loin sous les pharaons memphites; parallèlement, l'équivalence Keftiou = Crète deviendrait également incertaine, car à cette époque (Minoen Ancien I-II) les fouilles crétoises n'ont pas fourni d'objet indiscutablement égyptien

[1] Sur le danger de cette méthode, cf. ci-dessous, p. 90 et note 1.

[2] H. Kantor, *Aegean and the Orient*, p. 42.

[3] Furumark, *Settlement*, p. 241-242.

[4] Furumark, *loc. cit.*, p. 241, n'utilise que les seuls exemples cités par Wainwright, et n'y attache aucune importance.

[5] Parmi les nombreux noms géographiques asiatiques que nous ont transmis les textes d'envoûtements (cf. K. Sethe, *Die Achtung Feindlicher Fürsten, Völker und Dinge*, etc., *Berlin abh.* 1926, n° 5, et G. Posener, *Princes et Pays d'Asie*, Bruxelles, 1940) aucun, semble-t-il, ne se rapporte à un pays ou une région situés au delà de la Syrie-Palestine voisine de l'Egypte.

dans un « contexte » bien daté;[1] il faudrait alors chercher la localisation du pays Keftiou ailleurs qu'en Cilicie et en Crète.

De même l'*origine* du mot Keftiou peut fournir des renseignements précieux, tant sur la localisation du Pays que sur les rapports qui l'unirent à l'Egypte. Si le mot a été emprunté directement par l'égyptien à la langue parlée dans le pays Keftiou, nous avons du même coup la preuve de rapports directs entre les deux pays. En revanche, si le mot a été emprunté à la langue d'un pays qui servait d'intermédiaire entre l'Egypte et le pays Keftiou, cette indication sera précieuse pour la localisation de ce dernier.

Ces deux aspects du problème Keftiou : date d'apparition et origine du mot, ne peuvent être abordés que par une étude philologique approfondie des documents épigraphiques égyptiens; c'est pourquoi nous les examinerons très attentivement. La datation, aussi précise que possible, des exemples connus du mot Keftiou, ayant une importance capitale, nous avons adopté le classement chronologique des documents.

§ 2 — Textes antérieurs à Thoutmosis III

Nous ne connaissons pas d'exemple certain du mot Keftiou dans des textes antérieurs au Nouvel Empire. Nous verrons cependant ci-dessous (p. 40-43), que quelques textes de la XVIIIe dynastie sont en réalité des copies de documents plus anciens, remontant au Moyen Empire ou même à une époque plus ancienne encore. Aussi n'y aurait-il rien d'étonnant à ce que le mot se trouvât dans les textes de cette époque et l'on peut se demander si ce n'est pas le terme Keftiou que l'on peut lire sur une stèle de la XIIe dynastie (Sésostris I) :

1 [hieroglyphes][2]

Prophète, Chef des secrets de la maison de vie, Khâ de Nubie,[3]
Intendant de la grande salle (du palais), prêtre d'Horus Kefti.

La difficulté est de savoir si l'épithète Kefti, qui qualifie Horus, est un ethnique, ou simplement un adjectif égyptien. Il n'est pas impossible que nous soyons en pré-

(1) Cf. J. D. S. Pendlebury, *Archeology of Crete,* p. 54 et 74-75.
(2) Stèle du Caire 20539 = Lange-Schäfer, *CGC,* t. II, p. 153, l. 17 du texte.
(3) Le *Wb.,* 3, 242, voit dans le mot *ḫ'* un titre de l'Ancien Empire mais T. Save-Soderbergh, *Aegypten u. Nubien,* Lund, 1941, n'indique pas que ce titre ait jamais été porté par les fonctionnaires égyptiens en Nubie, peut-être faut-il lire [hiéroglyphe] « interprète », mais ce ne pourrait être que par suite d'une erreur du lapicide car le signe [hiéroglyphe] est très net.

sence d'un Horus Keftiou, de même qu'il existe un Horus Tehenou (Libyen),[1] Horus étant traditionnellement le dieu des déserts et des pays étrangers.[2] En effet nous ne voyons pas quelle racine égyptienne pourrait donner un sens satisfaisant au dérivé *Kefti,* en s'appliquant à un dieu. S'il s'agit d'un adjectif-nisbé, il n'aurait pu être formé que sur un substantif féminin *kft,* or, aucun substantif de ce type ne donne de sens plausible. La forme *kfti* pourrait, il est vrai, être une forme participiale tirée de la racine *kf* qui, elle, fournit de nombreux sens possibles pour qualifier un dieu (cf. par exemple : « chasser l'obscurité », « soulager la misère »,[3] etc...), mais dans ce cas l'écriture *kfti* indiquerait un antécédent féminin, or Horus est masculin. Il ne reste que la possibilité d'un nom d'agent, mais alors il aurait un sens futur :[4] « celui qui chassera l'obscurité », qui, à coup sûr, est gênant.

Si l'on tient compte de ces difficultés, on doit reconnaître, étant donné le précédent d'un Hórus-libyen, qu'il n'est pas impossible que Keftiou désigne bien, ici, un pays étranger. Mais comme c'est le seul exemple que nous ayons de cet Horus et qu'il est impossible, en l'absence de déterminatif, d'être certain du sens géographique du mot Kefti, l'attribution reste hasardeuse. Cependant, le fait que le titre *ḥm nṯr Ḥr-Kfti* vienne à la suite d'un titre mentionnant la Nubie, dans la stèle d'un Vizir dont les pouvoirs étaient très étendus,[5] pourrait indiquer une énumération sud-nord très fréquente dans les textes égyptiens.[6]

Après cet exemple, malheureusement peu sûr, du mot dans un texte du Moyen Empire, il faut attendre le début du Nouvel Empire pour trouver une mention, certaine cette fois, du Pays Keftiou. Un papyrus hiératique du début de la XVIIIe dynastie[7] mentionne cette contrée dans une recette médicale :

2 h [hiéroglyphes][8]

« Autre (recette) pour faire déféquer, 6 graines gngn. C'est comme la fève du pays Keftiou. »

(1) Cf. Holscher, *Libyer u. Aegypter,* p. 33, n. 1.
(2) Cf. entre autres le titre fréquent [hiéroglyphes] *OLZ,* 1910, pl. III, l. 14, Kuentz, *Obélisques,* n° 17010 *bis,* p. 18 et 17022-17024, p. 43, fig. 43, et la phrase [hiéroglyphes] *Tu es Horus, chef des pays étrangers.* Cf. Drioton, *ASAE,* 40 (1941), p. 619.
(3) *Wb.,* 5, 119, sens G.
(4) Cf. Lefebvre, *Gram.,* p. 226, § 459.
(5) Cf. Arthur Weil, *Die Veziere des Pharaonenreiches,* p. 38, § 6.
(6) Cf. Frankfort, *Kingship and the Gods,* p. 350, n. 12.
(7) Wreszinski, *Der Papyrus Ebers,* p. iv, le date de la XVIIIe dynastie; cf. de même Möller, *Palaeogr.,* I, p. 20.
(8) Wreszinski, *loc. cit.,* p. 9, nos 28-29; utilisé par Grapow, *Alt Kreta,* p. 55, n° 2, et par Wainwright, *LAAA,* 6, p. 78, n° 3.

Ce document prouve que la fève médicinale [1] que les Egyptiens appelaient « fève du pays Keftiou » était d'un usage des plus répandus en Egypte puisqu'elle sert de point de comparaison pour un produit égyptien courant [2] d'un effet similaire. La date de ce texte est donc importante pour l'histoire du problème Keftiou, puisqu'il implique l'existence de rapports entre les deux pays, soit que les Egyptiens se soient procuré directement cette graine, soit qu'elle leur soit parvenue indirectement. Le papyrus qui nous a conservé cette recette a été écrit *au plus tard* au tout début de la XVIIIe dynastie, sous le règne d'Ahmosis (1580-1558), sinon auparavant,[3] mais ce n'est qu'une compilation de textes médicaux antérieurs à la date où ils furent réunis dans le manuscrit qui nous est parvenu.[4] S'il est difficile de dater avec précision la recette où figure le nom du pays Keftiou, la façon même dont fut composé le recueil implique que cette recette est antérieure à la XVIIIe dynastie. Elle date donc au moins de la Seconde Période Intermédiaire, et pourrait même remonter au Moyen Empire si l'on en juge par le vocabulaire qu'elle emploie.[5] Il faut donc admettre que dès l'époque Hyksôs, et sans doute avant, le Pays Keftiou était bien connu des Egyptiens.

L'exemple auquel nous arrivons maintenant est sans doute encore antérieur au document **2**, c'est, selon toute vraisemblance, la mention la plus ancienne que nous ayons du mot Keftiou. Malheureusement, le texte où il apparaît ne nous est connu que par une copie défectueuse du début de la XIXe dynastie, et l'on est obligé de se demander si le mot Keftiou n'aurait pas pu y être interpolé par le copiste. A notre avis, cette possibilité doit être écartée. En effet, l'emploi du mot Keftiou est attesté

[1] La graine *gngn* étant très connue en Egypte (cf. ci-dessous, n. 2), la comparaison ne peut porter que sur l'effet médical produit.

[2] L'existence de ce produit est attestée dès le Moyen Empire (*Wb.*, 5, 177), et figure dans la liste des produits de l'Ouadi Natroun (cf. *Paysan*, B = Sethe, *Lesest.*, 18, l. 10).

[3] Cf. *ZAS*, 56, 1920, p. 40-41 (planche entre ces deux pages), où le papyrus Ebers est daté : « antérieur à Aménophis I ». Breasted, *Ed. Smith Surgical Papyrus*, p. 29, remarque que l'écriture est encore très proche de celle du Moyen Empire et de la Deuxième Période Intermédiaire. Möller. *Palaeogr.*, I, p. 20, note qu'il est contemporain du Papyrus Hearst. La date du règne d'Ahmosis n'est donc qu'un terminus *post quem* et il n'est pas exclu que le manuscrit soit de l'époque Hyksos. Cf. Breasted, *Rec. Champollion*, p. 396.

[4] Cf. H. Grapow, *Mélanges Maspero*, p. 311-312, où l'auteur note l'existence de passages empruntés au papyrus Ed. Smith que Breasted, *loc. cit.*, p. 29, date de l'Ancien Empire.

[5] Les mots *fgn, gngnt, wryt*, appartiennent tous au vocabulaire du Moyen Empire.

dès la Seconde Période Intermédiaire et le début de la XVIIIe dynastie,[1] alors qu'à la XIXe dynastie il est pratiquement tombé en désuétude et n'apparaît plus que dans les listes et textes géographiques qui recopient des documents antérieurs.[2] Il semble donc improbable que le scribe de la XIXe dynastie ait pu interpoler un mot qui n'était plus d'usage courant à l'époque où il vivait, et l'on peut admettre que la version qu'il nous donne est celle du texte original.

Ce dernier, qui ne nous est connu que par un seul manuscrit, est incomplet : le début et la fin manquent, ce qui en rend la datation délicate. Deux courants d'opinion partagent les égyptologues sur ce point primordial : les uns estiment que le texte date de la Seconde Période Intermédiaire ;[3] les autres, de beaucoup les plus nombreux, le font remonter à la Première Période Intermédiaire.[4] Les arguments mis en avant par A. H. Gardiner, dès 1909, en faveur de la seconde opinion, nous semblent avoir gardé toute leur force. Alan H. Gardiner avait noté en effet, à cette époque, que la langue du texte était celle du Moyen Empire et que, tant par le vocabulaire que par la syntaxe, il s'apparentait étroitement à deux textes littéraires célèbres qui remontent à la XIIe dynastie (« le Misanthrope » et « les Instructions d'Amenemmès »).[5] A ces arguments de poids, il ajoutait la remarque que le texte faisait état de titres administratifs courants à l'Ancien Empire, mais ayant disparu au cours du Moyen Empire.[6] En faveur de la datation de la Seconde Période Intermédiaire, il faut noter que certaines particularités du Papyrus de Leyde semblent indiquer que le copiste de la XIXe dynastie s'est servi d'un manuscrit du début de la XVIIIe dynastie.[7] Le tout est de savoir si ce manuscrit est l'archétype, ou s'il n'est pas lui-même une copie d'un texte très antérieur. Mais ce n'est pas tant sur les caractères paléographiques du manuscrit que les tenants de la Seconde Période Intermédiaire fondent leur opinion, que sur le fait que le texte des « Admonitions » fait allusion à une invasion asiatique de l'Egypte qui, selon eux.

[1] Cf. doc., **2** ci-dessus et **4** ci-dessous.

[2] Cf. ci-dessous les documents **17**, **18**, **19** et **20**.

[3] Cf. K. Sethe (opinion citée par A. H. Gardiner, *Admonitions*, p. 18) ; P. Montet, *Byblos et l'Egypte*, p. 275.

[4] Cf. entre autres : A. H. Gardiner, *loc. cit.*, p. 17-18 ; Erman, *Literature* (trad. Blackman, p. 95) ; Blackman, *JEA*, 11 (1925), p. 214-215 ; H. Grapow, *Alt Kreta*, 1937, p. 55, *s. v. Keftiou* ; A. Volten, *Analecta Aegyptiaca*, 4 (1945), p. 83-84 ; de Buck, *Littérature et Politique sous la XIIe dynastie* (Symbolae von Oven) (1946), p. 6 ; G. Lefebvre, *Romans et Contes* (1949), p. 92, n. 2 ; et, en dernier, J. Spiegel, *Soziale und Weltanschauliche Reformbewegungen* (1950), p. I, 56.

[5] A. H. Gardiner, *Admonitions*. p. 3, 18.

[6] Id., *ibid.*, 18.

[7] Id., *ibid.*, p. 2-3.

ne peut être que celle des Hyksôs.[1] Cet argument a perdu beaucoup de sa force, depuis que l'on a constaté qu'un autre papyrus qui présente de nombreuses analogies avec le texte des « Admonitions » : « les prophéties de Neferrehou » (Nefri), fait, lui aussi, allusion à une invasion d'Asiatiques.[2] Or, ce texte date avec certitude du début de la XIIe dynastie, comme le prouve l'éloge d'Ameny (Amenemhat I) qui le termine.[3]

Il semble donc qu'il faille retenir la date de la Première Période Intermédiaire, et c'est ce que fait J. Spiegel dans la longue étude qu'il vient de consacrer au Papyrus de Leyde.[4] J. Spiegel va même beaucoup plus loin et incline à dater l'archétype de la VIII[e] dynastie. Sans vouloir être aussi précis, il nous semble évident que le texte des Admonitions est trop proche de quatre textes datés avec certitude du début de la XII[e] dynastie, pour que l'on puisse l'en séparer arbitrairement et le reporter à la Seconde Période Intermédiaire. Les points de contact des « Admonitions » avec le « Misanthrope », « les Instructions d'Amenemmès » et la tablette 5.645 du British Museum (« Paroles (?) de Khâkheperrê-Seneb) ont été soulignés par Alan H. Gardiner,[5] ceux avec les « Prophéties de Neferrehou » (Nefri), sont non moins évidents.[6] Or, le « Misanthrope » remonte au début de la XII[e] dynastie et nous est connu par un manuscrit du Moyen Empire ;[7] les « Prophéties de Neferrehou » datent du début du règne d'Amenemhat,[8] elles sont donc contemporaines du « Misanthrope » ; les « Instructions d'Amenemmès » ont été composées au début du règne de Sésostris I[9] et ne sont donc postérieures que d'une trentaine d'années aux deux textes précédents. Le manuscrit le plus tardif, les « Paroles de Khakheperrê-Seneb », date de Sésos-

[1] Id., *ibid.*, p. 18. Cela semble être la raison profonde de l'opinion de Sethe rapportée par Gardiner (*loc. cit.*), en faveur d'un archétype de la Deuxième Période Intermédiaire.

[2] Cf. Golénischeff, *Pap. hiér.*, 1115, 1116 A et 1116 B *de l'Ermitage*, Pap. 1116 B, *recto*, l. 18-19 et surtout l. 33 du texte : « *les ennemis ont fait leur apparition à l'est. Les Asiatiques descendent en Egypte* » (trad. G. Lefebvre, *Romans et Contes*, p. 100-101). Cf. de même, l. 63 du texte.

[3] Cf. Id., *ibid.*, l. 58, *un roi viendra du Sud, nommé Ameny*, etc. (cf. Lefebvre *loc. cit.*, p. 104). Pour la date, cf. également de Buck, *Littérature et politique sous la XII[e] dynastie* (Symbolae van Oven), p. 6-8.

[4] Joachim Spiegel, *Soziale und Weltanschauliche Reformbewegungen* (1950), p. 1-56. C.R. de J. Vandier, *Bi. Or.*, 7 (1950), p. 100-103, et de P. Mertens, *Chr. d'Egypte*, 52 (juillet 1951), p. 299-303.

[5] A. H. Gardiner, *Admonitions*, p. 3 et 112 et suiv.

[6] Comparer entre autres les parallélismes d'expression entre Neferrehou (*Nef.*) et Admonitions (*Adm.*) : *Adm.*, 2, 4-5 || *Nef.* 5 *b* ; *Adm.*, 2, 6-7 || *Nef.* 43 ; *Adm.*, 2, 8 || *Nef.* 38 ; *Adm.*, 2, 12 || *Nef.* 24 ; *Adm.*, 2, 13 || *Nef.* 50 ; *Adm.*, 3, I || *Nef.* 33 ; *Adm.*, 3, 8 || *Nef.* 46 ; *Adm.*, 4, 5 || *Nef.* 30.

[7] A. Erman, *Gespräch eines Lebensmüden* (Abh. Berliner Akad.), Abh. 2 (1896), p. 1-3.

[8] Cf. en dernier, de Buck, *La Littérature et la politique sous la XII[e] dynastie* (Symbolae van Oven), 1946, p. 6.

[9] Cf. de Buck, *Mélanges Maspero*, I, p. 847-852, confirmé par Gunn, *JEA*, 27 (1941), p. 2 et suiv.

tris II,[1] soit d'une soixantaine d'années après les « Instructions d'Amenemmès. »

Les Admonitions qui sont, nous l'avons vu, étroitement apparentées à ce groupe de textes, ne peuvent donc, en aucun cas être postérieures à la première moitié de la XII[e] dynastie ; or, comme elles décrivent une longue période de troubles sociaux et d'invasions étrangères qu'il est impossible de situer au début de la XII[e] dynastie, elles ne peuvent que se rapporter à la période troublée qui s'étendit de la VI[e] à la XI[e] dynastie. Il est même possible de leur attribuer une date plus précise : le papyrus Millingen (Instructions d'Amenemmès) semble utiliser une phrase tirée des « Admonitions », phrase qui paraît hors de place dans le contexte des « Instructions » ;[2] on peut donc admettre que le texte du Papyrus de Leyde est antérieur à celui du Papyrus Millingen et qu'il a donc été écrit antérieurement au règne de Sésostris I. De même, admettre que les descriptions de scènes de désordre, dans les prophéties de Neferrehou, ont été empruntées aux Admonitions paraît plus vraisemblable que l'inverse.[3] On restera donc sur un terrain sûr en posant que ce dernier texte a été composé *avant* la XII[e] dynastie, et, les arguments de Spiegel, Blackman, et Volten[4] étant particulièrement forts, on admettra en définitive que l'archétype a dû être écrit entre la VIII[e] et le début de la XI[e] dynastie, avec une plus grande vraisemblance pour qu'il ait pris naissance durant la période couvrant les VIII[e]-IX[e] et X[e] dynasties (de 2250 env. à 2000 environ), approximation très suffisante dans le cas qui nous occupe.

La date ainsi précisée, nous pouvons aborder le texte avec profit.

3 [5] [6] [7]

Certes, on ne descend plus vers Byblos aujourd'hui, que ferons-nous pour les sapins destinés à nos momies, grâce à l'importation[8] *desquels les prêtres sont enterrés, et avec l'huile desquels* [*les rois*] *sont embaumés aussi loin que le pays Keftiou.*

[1] Cf. A. H. Gardiner, *Admonitions*, p. 111.

[2] A. H. Gardiner, *Admonitions*, p. 3. Le passage est très obscur et A. H. Gardiner reste très prudent, il semble bien néanmoins que c'est le Papyrus Millingen qui a emprunté la phrase aux Admonitions.

[3] Pour les parallélismes d'expression dans ces scènes, cf. ci-dessus, p. 42, et note 6.

[4] Cf. ce qu'en dit J. Vandier, *Bi. Or.*, 7 (1950), p. 102 A.

[5] Restitution certaine, cf. Gardiner, *Admonitions*, p. 33.

[6] L' est une erreur du scribe de la XIX[e] dynastie, entraînée par la graphie très courante à cette époque du mot et de ses dérivés (cf. *Wb.*, 5, 119-121).

[7] A. H. Gardiner, *Admonitions*, 3, 8-9 = p. 32 ; utilisé par Grapow, *Alt Kreta*, p. 55, n° 1.

[8] Cf. P. Montet, *Kêmi*, 13 (1954), p. 72, d'après V. Loret, *ASAE*, 16 (1916), p. 39.

Le mot Keftiou a manifestement été employé ici pour désigner, dans l'esprit du rédacteur, l'extrême point atteint par l'influence égyptienne. Il faut donc admettre que les scribes égyptiens, de la VIII[e] à la X[e] dynastie, connaissaient l'existence du pays Keftiou. Ils le considéraient comme très éloigné, mais cependant sous l'influence égyptienne puisque les rois de ce pays se faisaient, selon eux, embaumer et que l'embaumement est une technique purement égyptienne.[1] On peut aller plus loin dans l'analyse de ce document, et remarquer que le nom du pays Keftiou est cité dans une phrase dont la proposition principale[2] mentionne les voyages vers Byblos. Ce rapprochement n'est certainement pas fortuit et nous verrons que d'autres

[1] A notre connaissance, l'embaumement véritable n'est attesté, dans le bassin méditerranéen, nulle part ailleurs qu'en Egypte. Ceci est d'autant plus remarquable que l'influence égyptienne était, en certaines régions, des plus fortes. On est surpris que la momification n'ait pas été employée par les rois de Byblos notamment (cf. P. Montet, *Byblos et l'Egypte*, p. 290, P. Montet qui énumère ce que Byblos doit à l'Egypte dans le culte funéraire, ne mentionne pas l'embaumement; lorsque les corps ont été trouvés dans les tombes, il ne parle que d'ossements, jamais de momie (cf. Id., *ibid.*, p. 147, 154 et 217). Les allusions de Persson, *New tombs at Dendra*, p. 117-118, et de Nilsson, *Minoan, Mycenoean Religion*, à l'existence de la momification de type égyptien à Mycènes ne nous semblent pas appuyées de preuves suffisantes. Lorsque certaines conditions naturelles sont remplies, une momification spontanée peut se produire (cf. Lucas, *Ancient Egyptian Materials*, 3[e] édit. (1948), p. 306), et l'exemple d'une tête « momifiée » trouvée par Schliemann à Mycènes, n'est pas, à lui seul, concluant, d'autant que Schliemann ne parait pas avoir noté la présence de bandelettes. Un cadavre bien conservé par des agents naturels (dessiccation spontanée dans certains sols), ressemblera nécessairement à un cadavre artificiellement préservé selon la méthode égyptienne (dessiccation chimique par le natron), (cf. Lucas, *loc. cit.*, p. 317-347). La comparaison de la tête trouvée à Mycènes avec celle de momies égyptiennes (cf. Persson, *ibid.*) ne prouve donc rien en elle-même; pour être probante, il eût fallu qu'il y eût en même temps identité de moyens de préservation : viscères enlevés et remplacés par des aromates, incisions pour l'enlèvement des viscères, traces chimiques du passage du corps dans le natron, bandelettes isolant le corps des causes d'altération. Ce qui ne semble pas avoir été le cas à Mycènes. (Sur la momification égyptienne, cf. Lucas, *Ancient Egyptian Materials*, 3[e] édit. (1948), p. 306-377; mise au point du problème et bibliographie). Mais si l'hypothèse d'une momification selon la méthode égyptienne semble devoir être exclue, il n'en reste pas moins que le texte des « Admonitions » pourrait être rapproché de certains usages funéraires préhelléniques dont les Grecs avaient gardé la tradition. Helbig (*Epopée homérique*, p. 67 et suiv.) à propos de ce même cadavre mycénien trouvé par Schliemann, rappelle qu'à plusieurs reprises des cadavres de rois de Sparte ont été immergés dans du miel, et il évoque le mythe de Glaukos, fils de Minos, tombant dans un pot de miel. Il remarque, enfin, que le cadavre de Protésilaos (*Hérodote*, IX, 120) avait été conservé dans de la saumure (**τάριχος**) et conclut (*loc. cit.*, p. 70) qu'il est indéniable « que les Grecs d'avant Homère connaissaient l'usage de conserver les cadavres ». Il serait tentant de voir dans le passage de notre document 3, une allusion à cette pratique funéraire. (Cf. Ch. Picard, *Religions Préhell.*, p. 288-289).

[2] Pour la coupure syntactique; proposition principale *n mś ḥd·tw r Kpny min* suivie de propositions relatives, cf. A. H. Gardiner, *Admonitions*, p. 33. J. Spiegel, *Soz. u. Welt. Reform.*, p. 10, coupe en trois propositions indépendantes; le sens reste le même.

documents rapprochent également le nom de Byblos de celui du Pays Keftiou. C'est donc à tort, à notre avis, que Pendlebury[1] a reproché à Wainwright de voir un lien entre les deux mots;[2] ce lien, pour ténu qu'il soit, existe (cf. ci-dessous p. 98-99) Notons enfin que le scribe ne mentionne l'embaumement que des seuls prêtres et rois, cela nous fait remonter à une époque où la technique de la momification était encore peu répandue en Egypte[3] et confirme bien la date ancienne du manuscrit archétype.

Ainsi deux documents au moins, et peut-être trois, permettent d'affirmer que le mot [hiéroglyphes] existait dans la langue égyptienne dès la Première Période Intermédiaire. Aussi n'est-il pas étonnant de le trouver mentionné dès le début de la XVIII[e] dynastie, sur une palette d'écolier qui donne le texte suivant :

4h Recto :

[hiéroglyphes] (a) [hiéroglyphes] (b) [hiéroglyphes] (c) [hiéroglyphes] (?) (d) [hiéroglyphes] (e) [hiéroglyphes] (f) [hiéroglyphes] (g) [hiéroglyphes] (h) [hiéroglyphes] (i) [hiéroglyphes] (j) [hiéroglyphes] (k) [hiéroglyphes] (l) [hiéroglyphes] (m) [hiéroglyphes]

Verso :

(n) [hiéroglyphes] (o) [hiéroglyphes] (p) [hiéroglyphes][4]

Recto :

« *Faire des noms du Pays Keftiou :* (a) *'Ikst* (*'Ỉ-ka-sa(i-u)-ta*) (b) *'Išhr* (*'Ỉ-sa(i, u)-ḥa-ra*) (c) *..iknn* (*akn-nu*) (d) *Nsy* (*Na-su-ya*) (e) *'Ikšw* (*'Ỉ-ka-ša*) (f) *Bnḏbr* (*B(i)n-ḏa(i, u)bi-ra*) (g) *'Idn* (*'Ỉ-di-na(i)?*) (h) *Pnwt* (*Pi-na-ru-ti*) (i) *Rs* (*Ru-sa*) (j) *Sennefer* (égyptien) (k) *Senked* (égyptien) (l) *Sennefer* (égyptien) (m) *Souemresou* (égyptien).

Verso : (n) *Rwnt* (*Ru-w-an(in, un)ta*) (o) *M*(?) *ddm* (*Mi-da-da-me* (*mi, mu*)) (p) *Semdety* (égyptien).

[1] *JEA*, 16 (1930), p. 77.

[2] Wainwright, *LAAA*, 6 (1914), p. 31 et note 1.

[3] Sur la rareté des momies de hautes époques cf. Elliot Smith, *JEA*, I (1914), p. 191-193. A partir de la VI[e] dynastie on trouve des momies de prêtres (cf. notre *Rapport sur les fouilles de Dara*, sous presse), ce qui correspond aux indications des « Admonitions ».

[4] Peet, *The Egyptian Writing-board*, BM. 5647, dans *Studies Evans*, p. 90-99. Pour les mots étrangers, nous donnons d'abord la transcription selon la méthode Burckardt (consonne initiale des syllabiques) et, entre parenthèses, la vocalisation selon les principes d'Albright.

Ce document, connu depuis fort longtemps, est généralement écourté et la plupart des auteurs ne considèrent comme faisant à proprement parler partie de la liste, que les huit premiers noms, *a* à *h*.[1] Mais rien ne permet de discriminer ce que le scribe a considéré comme désignant des gens du pays Keftiou, des mots qui ont pu se glisser dans l'énumération ; nous savons par d'autres documents du même genre (cf. ci-dessous, p. 50), que les étrangers portaient parfois des noms égyptiens, de sorte que l'intrusion de noms propres et de mots égyptiens dans le document (cf. noms *e, j, k, l, m*), n'indique pas que le rédacteur ait cessé de dresser une liste de noms d'étrangers. De même, au verso, trois noms (*n, o, p*), caractérisés par le déterminatif) des pays et peuples étrangers, continuent la liste du recto, bien que ces noms soient mêlés à ceux de produits naturels (sur l'original, d'ailleurs, ces noms ne sont pas écrits à la même hauteur que les noms de matières qui semblent constituer une seconde liste, distincte de celle des noms d'étrangers).

Cette liste a été interprétée de façons très diverses.[2] Max Müller, avant d'avoir adopté la traduction Keftiou = Crète, y avait vu des noms d'Asie occidentale,[3] G. A. Wainwright, des noms phrygiens, lydiens, cariens, lyciens,[4] Bonfante, un nom illyrien.[5] Albright a proposé d'y reconnaître au moins un nom sémitique (*b*), *Išhr*, qu'il rapproche de l'hébreu Ashur et un nom khourite (*d*), *Nsy*.[6] Du point de vue de l'interprétation, on est donc frappé par les divergences d'opinion entre les différents auteurs. Il est douteux en réalité, que l'on puisse arriver à un résultat valable tant que l'on ne connaîtra pas la langue parlée par les habitants du pays Keftiou. En effet, toute interprétation, en l'état actuel de nos connaissances, se heurte à deux objections. D'une part le système de vocalisation adopté par les Egyptiens n'est pas assez rigoureux [7] pour qu'on puisse se flatter de remonter avec certitude aux mots étrangers ainsi transcrits ; seule la connaissance préalable de la langue permettrait, entre les différentes solutions possibles, de choisir celle qui est probable. Comme nous ne connaissons pas cette langue, la marge d'incertitude est trop grande

[1] Cf. entre autres Wainwright, *JEA*, 17 (1931), p. 80 et Albright, *Vocalization*, p. 20-21. E. Peet lui-même, tout en considérant la possibilité de *traduction* de noms égéens, s'arrête aux noms égyptiens (*j* de notre liste), cf. *Studies Evans*, p. 96.

[2] Pour la bibliographie, cf. E. Peet, *Studies Evans*, p. 90-91.

[3] *MVOG*, 1900, p. 69.

[4] *LAAA*, 6 (1914), p. 24-84 et *JEA*, 17 (1931), p. 30-38.

[5] *AJA*, 50 (1946), p. 254 et n. 14.

[6] Albright, *Vocalization*, p. 21 et note 88.

[7] Cf. les différentes lectures possibles pour un même signe : [illegible] qui peut être lu *ḫa* ou *ḫu*, [illegible] *ša*, *ši*, *šu*, etc. cf. Albright, *loc. cit.*, p. 33 et suiv.

pour qu'il soit permis d'arriver à un résultat probant.[1] Suivant que l'on identifie le pays Keftiou avec telle ou telle région, on trouvera toujours des noms propres susceptibles d'avoir fourni les transcriptions données. D'autre part, pour que les rapprochements proposés soient valables, il faudrait qu'ils fussent tirés de textes contemporains du document égyptien. Or, ni dans le monde égéen, ni en Asie mineure occidentale, nous n'avons, pour le moment, de liste de noms propres comparable à celle que nous fournit la palette égyptienne, force nous est donc de rester dans le seul domaine de l'analyse égyptologique.

De ce point de vue, le premier problème qui se pose est celui de la date exacte du document. E. Peet le fait remonter, grâce à la paléographie, au début de la XVIIIe dynastie, en soulignant qu'il ne peut, en aucun cas, être postérieur à Thoutmosis III.[2] La date du début de la XVIIIe dynastie est confirmée à la fois par ce que nous savons des tablettes de ce type qui, en grande majorité remontent à la XVIIe dynastie ou au tout début de la XVIIIe,[3] et par l'emploi de l'orthographe syllabique pour la transcription des noms propres étrangers, qui devient courante à cette même époque.[4] La nature du document est plus délicate à déterminer en elle-même : s'agit-il d'un exercice théorique, comme semble l'indiquer le titre même « faire des noms propres du pays Keftiou », ou le scribe a-t-il recopié, en les classant, les noms d'une liste établie par un maître ou par un de ses condisciples ?

Les énumérations d'étrangers ne sont pas rares dans l'Egypte du Nouvel Empire ;[5] quelques-unes de ces listes paraissent être des « états nominatifs » dressés à l'occasion de certains travaux, elles constituent donc des documents de première importance sur la présence de travailleurs étrangers en Egypte, mais le document 4 ne semble pas

[1] On pourrait avec facilité rapprocher les noms de la liste de noms khourites ou de noms attestés en Egypte et mettre en parallèle par exemple le nom *Rw-nty* (*u*), avec le *R·w·n·r·y* porté par un des témoins du procès de Mès (cf. Gardiner, *Inscr. de Mès*. 7-58 [Untersuchungen, 4, heft 3]) ;-*Prnt* (*h*) avec *Prt* (cf. en dernier Posener, *Syria*, 1937, p. 195). Ces parallèles n'auraient pas plus de valeur que ceux qui ont été proposés, le plus séduisant de ceux-ci (*e*) *Idni* = Adana, proposé par Wainwright, *JEA*, 17 (1931), p. 36, paraît devoir être rejeté car [illegible] = '*i* et non *a* et [illegible] = *di* et non *da* (cf. Albright, *Vocalization*, p. 35 et 66), si l'on accepte les principes de vocalisation de W. F. Albright, *Adana* aurait été écrit : *[illegible].

[2] E. Peet, *Studies Evans*, p. 98-99.

[3] Cf. à ce sujet A. H. Gardiner, *Mélanges Maspero*, I, 480 et 484 ; de même Carnarvon-Carter, *Five year Explorat. at Thebes*, p. 36-37 et 89-94, pour plusieurs de ces tablettes trouvées dans des tombes de la 2e période intermédiaire et du tout début de la XVIIIe dynastie.

[4] Albright, *Vocalization*, § 22, p. 12.

[5] Cf. Posener, *Syria*, 1937, p. 185-187.

appartenir à cette catégorie. Il s'apparente en effet à une série de textes d'ailleurs contemporains. Ce sont des exercices de scribe consistant « à aligner des noms propres composés sur des thèmes donnés. »[1] Cette « gymnastique » était indispensable aux scribes dont une des principales tâches consistait à établir des « inventaires » d'objets et de récoltes, ou des « états » du personnel.[2]

Le thème initial du document 4 pourrait avoir été le groupe vocalique [hieroglyphs],[3] car le scribe reproduit quatre mots (*a, b, e, g*), du pays Keftiou, commençant par ce groupe; notons cependant que sur ces quatre mots deux sont, semble-t-il, l'un la forme masculine, l'autre la forme féminine d'un même nom,[4] mais, faute de mémoire ou d'imagination, le thème s'arrête court, et des douze noms restant, six sont certainement égyptiens. — *c*,[5] *j, k, l, m*,[6] *p*[7] —, et deux autres le sont vraisemblablement, (*d*) *Nsy*[8] et surtout (*i*) *Rs*,[9] Des quatre derniers noms, deux semblent utiliser le thème *rw* : (*h*) [hieroglyphs] et (*n*) [hieroglyphs]; les deux autres, les plus complexes, paraissent être des noms composés, l'un (*f*) avec le mot *bn* « fils », ce qui semble nous ramener au domaine sémitique proche de l'Egypte,[10] l'autre (*o*) est de lecture incertaine, le groupe [hieroglyphs] pouvant être le verbe égyptien

[1] Cf. POSENER, dans VAN DE WALLE, *La transmission des textes littéraires égyptiens*, p. 45.

[2] ID., *ibid.*, p. 46.

[3] Sur ce groupe dans l'écriture syllabique, cf. ALBRIGHT, *Vocalization*, p. 35, III, *c* et p. 23, § 38, il est employé aussi bien dans les noms transcrits du Hittite que du Sémitique.

[4] Comparer (*a*) *'I-ka-ša-ta* à (*e*) *'I-ka-ša-ia*.

[5] *iknw* est attesté en égyptien où il désigne soit l'écuelle, soit la houe (cf. *Wb.*, I, 140) et l'on connaît des noms propres composés avec des noms d'objets, cf. entre autres *Pꜣ-tꜣy-śryt* (RANKE, *PN*, 121, 6) « le porteur de chasse-mouche »; *Kꜣb·s nbwt* (*ibid.*, 333, 8) « elle multiplie l'or »; *'In-šfnw* (*ibid.*, 35, 24) « celui qui apporte le Shefenou » (Sur ce mot cf. ANASTASI, I, 25, I). Le mot *'Iknw* désigne aussi un vase de forme spéciale provenant de Syrie (*Wb.*, I, 1402, et ALBRIGHT, *Voc.*, p. 60, *c*, I), et l'on ne peut s'empêcher de rapprocher cette constatation du fait que des vases de cette forme figurent dans les apports Keftiou de Rekhmarê (cf. ci-dessous, p. 331 et suiv.).

[6] *Sw-m-rsw*, le nom n'est pas attesté sous cette forme dans le Dictionnaire de Ranke, mais *sw*, pronom, remplace sans doute le mot *sn* des trois noms précédents, et en effet, le nom *sn-rs*, dont *sw-m-rsw* est une simple traduction, est bien connu, cf. RANKE, *PN*, 309, 12 et 310, 17.

[7] *Smdti* est attesté comme nom propre en Egypte, dès l'Ancien Empire, RANKE, *PN.*, 308, 3, 5.

[8] Cette orthographe est sans doute faussement syllabique et doit être rapprochée des formes égyptiennes du type *Ny-sw* (RANKE, *PN*, 173, 12); pour des orthographes « syllabiques » de noms égyptiens, cf. la graphie [hieroglyphs] RANKE, *ibid.*, 31, 3), qui écrit simplement le nom égyptien *'Imn-šfḏt* « crainte d'Amon », cf. *ZAS*, 38, 17, 6.

[9] Sur ce nom, cf. ci-dessous, p. 49, n. 5; il est porté par un Egyptien.

[10] Cf. dans l'onomastique égyptienne, les noms *Bn-ꜥnt, Bn-ꜥꜣ Bnt-pw*, etc., RANKE, *PN*, p. 96, nos 17, 23, 24 et ID., *ibid.*, p. 97, nos 6, 22, 24.

di(w), le nom serait alors composé sur le modèle *di* + nom de divinité,[1] mais on peut également donner la valeur *mi* à [hieroglyph] et lire *mddm*.

Le document 4 est donc loin d'être homogène : alors qu'un certain nombre des noms paraissent avoir été écrits à partir d'un thème donné, les autres sont ou égyptiens, ou étrangers, sans ordre apparent. Aussi la question se pose-t-elle du crédit à accorder à la liste dans son ensemble. G. Posener a noté[2] que les noms propres figurant dans les exercices de ce genre, peuvent être artificiels et l'on est obligé de se demander si le scribe n'a pas simplement aligné des noms de consonnance étrangère qui lui venaient à l'esprit, sans trop se préoccuper de leur origine. Quelques observations permettent cependant d'écarter cette possibilité. En effet, si le scribe ne s'était pas préoccupé de l'origine des noms, il n'aurait eu aucune difficulté à établir toute une liste sur le thème initial [hieroglyphs] qui est fréquent dans les noms géographiques étrangers, syro-palestiniens notamment.[3] Or, non seulement il ne l'a pas fait, mais très vite il renonce à exploiter le thème en *i* et adopte le thème en *sn*. . ., et il écrit alors des noms égyptiens. On a admis qu'à partir de ce moment le scribe avait renoncé à faire des noms Keftiou, et écrit les noms égyptiens qui lui passaient par la tête.[4] Cela n'est pas certain. Remarquons en effet que, d'une part le mot qui précède le premier nom égyptien reconnu comme tel, *Rw-sꜣ*, n'est pas étranger, il est porté par un Egyptien, descendant d'Egyptiens, sur une stèle du Musée du Louvre;[5] d'autre part, après l'énumération de cinq noms égyptiens (*i* à *m*), le scribe revient à des noms purement étrangers (*n* et *o*), pour finir sur un nom égyptien déterminé par le signe des étrangers (*p*). Quel critère adopter, et comment reconnaître ce qui est Keftiou de ce qui ne l'est pas?

Avec une logique apparente, les premiers commentateurs ont arrêté la liste des noms Keftiou au premier mot égyptien *Sn-nfr* (*j*), incluant par mégarde *Rw-sꜣ* parmi les mots étrangers; ils rejettent à la fois les noms propres égyptiens et les noms étrangers

[1] Cf. en Egypte, *di-ḫnsw, di-sbk*, etc. et les multiples exemples dans RANKE, *loc. cit.*, 397. Des noms égyptiens sont composés parfois d'un nom de divinité étrangère et d'un verbe, d'un adjectif ou d'un substantif égyptien, cf., entre autres, *ꜥnt-m-nḫwt « Anath est la protectrice »* (ID., *ibid.*, 69-15), *Pꜣ-n-ꜥnt « celui qui appartient à Anath »* (*ibid.*, 106-23), etc.

[2] Cf. POSENER, dans VAN DE WALLE, *Transmission des textes*, p. 45 (noms composés sur le thème d'Amon).

[3] Cf. GAUTHIER, *DNG*, I, p. 45, 47, 48, 49, 50. Les noms géographiques sont employés comme noms de personnes, cf. RANKE, *PN*, p. 21, nos 14, 16 (*ibsḥꜣt, ibsḫnt*); p. 46, no 23 (*isri*); p. 48, nos 15, 23, 24 (*ikn, ikš*); p. 106, nos 15, 17 (*Pꜣ-irs, pꜣ-iḫn*); p. 113, no 13 (*Pꜣ-nḥsy*); p. 227, no 29 (*Rtnw*), etc.

[4] Cf. entre autres, PEET, *Stud. Evans*, p. 90; WAINWRIGHT, *JEA*, 17 (1931), p. 30-38, ne mentionne même pas les noms égyptiens.

[5] Louvre, Stèle E. 5.608. Notons que sur le document 4 le mot ne porte pas le signe [hieroglyph]. Le nom est signalé par RANKE, *PN*, 226, 16, qui date la stèle du début du Nouvel Empire.

du verso.[1] Mais cette limitation ne se justifie pas, car 1°, la liste réduite, reconnue comme Keftiou, comporte elle aussi un nom égyptien (....*iknw* (*e*)), écrit en écriture non syllabique; si l'on adoptait le critère employé et si l'on arrêtait l'énumération dès l'apparition de mots égyptiens, il faudrait limiter la liste des noms Keftiou aux deux premiers mots — ce qui serait absurde; 2°, d'autres listes d'étrangers comportent elles aussi des noms égyptiens mêlés à des noms étrangers.[2]

A notre avis, il n'y a que deux attitudes possibles : il faut ou bien se désintéresser entièrement du document et le considérer comme imaginaire, ou bien l'accepter tel qu'il est, et admettre en conséquence qu'au début de la XVIII[e] dynastie des habitants du pays Keftiou se trouvaient ou s'étaient trouvés en Egypte et que certains d'entre eux avaient pris des noms égyptiens, ce qui pourrait laisser supposer une installation, sinon permanente du moins de longue durée dans la vallée du Nil. La tentative de classement des noms par l'initiale, ou autrement (cf. ci-dessus p. 48-49), exclut la possibilité d'une liste dressée à l'occasion de la réception d'un contingent d'étrangers en Egypte,[3] elle n'exclut pas celle de l'existence des habitants du pays Keftiou ayant porté ces noms; on peut supposer en effet que le scribe qui composa la liste ou bien s'est servi d'un document antérieur, énumérant des envoyés ou des prisonniers du pays Keftiou, ou bien, ayant assisté au cours de l'accomplissement d'une formalité, administrative ou autre, à un enregistrement des noms de ces étrangers les a reproduits ensuite de mémoire.

En résumé, si le document **4** ne permet pas d'identifier l'origine des habitants du pays Keftiou, il permet d'admettre que, dans la première moitié de la XVIII[e] dynastie, la présence de ces étrangers en Egypte était un fait suffisamment courant pour qu'un scribe ait jugé bon de se familiariser avec leurs noms. Il est possible que certains de ces habitants du pays Keftiou soient restés assez longtemps en contact avec les Egyptiens pour avoir adopté, ou s'être vu imposer des noms égyptiens, sans que cela paraisse anormal à un thébain de cette époque.

Avec le document **4** se termine la liste des documents antérieurs au règne de Thoutmosis III. Si l'on excepte le texte I, peu sûr, on voit que tous ces documents

(1) Cf. Max Müller, *MVAG*, 1900, I, p. 6 *sq.*; Peet, *Stud. Evans*, p. 91, Wainwright, *JEA*, 17 (1931), p. 30-38, Albright, *Vocal.*, p. 20-21.

(2) Cf. Steindorff, *ZÄS*, 38 (1900), p. 17, noms 6, 8, 14; Erman, *Hymnen an das Diadem*, Abhand... Preuss. Akad. Wiss., 1911, p. 55-58; et surtout Gunn-Gardiner, *JEA*, 5 (1918), p. 53, cités par Posener, *Syria*, 1937, p. 185-187, qui souligne le fait que de nombreux étrangers portaient des noms égyptiens.

(3) Cf. à ce sujet, Posener, *Syria*, 1937, p. 196.

ont en commun d'être des copies de textes plus anciens. On pourrait donc les considérer comme les témoins « résiduels » d'une époque où les relations entre l'Egypte et le pays Keftiou étaient, sinon étroites, du moins assez courantes, puisque l'Egypte recevait les produits de ce lointain pays, et qu'à l'occasion, des habitants du pays Keftiou parvenaient en Egypte. Enfin l'association d'idées entre le pays Keftiou et Byblos est une indication précieuse sur la route suivie par les rapports entre les deux pays, dès la plus haute époque. Dans le temps, ces documents s'échelonnent des VIII[e]-XI[e] dynasties (doc. **3**), à la fin de la Seconde Période Intermédiaire ou tout au début de la XVIII[e] dynastie (doc. **4**). Pour cette période qui couvre sept siècles environ, la rareté des sources est donc ce qui frappe d'abord. Même si l'on tient compte des destructions inévitables de documents au cours des millénaires, et du fait que des sources nouvelles peuvent toujours surgir, soit de fouilles, soit d'archives encore inédites, il n'en reste pas moins que les rapports entre les deux pays, sans être exceptionnels, nous l'avons vu, n'ont cependant jamais connu, à cette époque, l'intensité et la régularité que leur ont prêtées certains auteurs.[1]

§ 3 — Textes contemporains de Thoutmosis III.

A partir du règne de Thoutmosis III, les exemples du mot Keftiou se multiplient. La « stèle poétique » de ce pharaon déclare :

5 [illegible] *sic*
[illegible] [2]

« *Je fais que tu terrasses les pays de l'Ouest, Keftiou et Isy étant sous* ⟨*ta*⟩ *crainte. Je fais qu'ils voient ta majesté, telle un jeune taureau au cœur ferme et aux cornes acérées, que l'on ne peut attaquer.* »

Nous avons indiqué plus haut (cf. ci-dessus, p. 9-12) les réserves qu'il convient de faire lorsqu'on utilise à des fins historiques, les strophes de la stèle poétique. De tendance universaliste, ce texte cherche à glorifier l'étendue du pouvoir royal; malheureusement, dans l'énumération des pays et des peuples soumis au moins théoriquement, à la puissance pharaonique, il n'y a aucun ordre interne, et l'on

(1) Cf. entre autres, Glotz, *Civilisation égéenne* (édit. 1937), p. 234, cf. toutefois, les précisions de Ch. Picard, *ibid.*, p. 476-477.

(2) *Urk.*, IV, 616, utilisé par Grapow, *AK*, p. 55, n° 4, et Wainwright, *LAAA*, 6, p. 78, n° 6.

trouve pêle-mêle, aussi bien des peuples et des pays voisins de l'Egypte,[1] que de contrées éloignées avec lesquelles l'Egypte, à la suite de sa récente expansion en Asie, venait à peine d'entrer en contact, voire même des régions mythologiques.[2]

Il convient d'accepter avec d'autant plus de prudence l'affirmation que le pays Keftiou et Isy sont des pays occidentaux que l'on attendrait en cet endroit du poème, qui n'a encore énuméré que des voisins immédiats de l'Egypte,[3] la mention de la Libye et des Oasis, les pays de l'ouest les plus proches de la Vallée du Nil. Si donc l'auteur du poème n'a pas fait d'erreur, il aurait énuméré ici l'ouest *lointain,* les confins occidentaux du monde connu des Egyptiens.[4] Mais dans ce cas, la question se pose de l'identification d'Isy. Si ce mot, comme on l'admet encore assez généralement, désigne Chypre, l'affirmation du poète semble, à première vue, erronée. Chypre est situé au Nord-Est de l'Egypte, non à l'Ouest. Il faudrait donc admettre, avec Bossert, qu'Isy désigne un pays d'Asie occidentale[5] et rien n'empêcherait, même dans ce cas, la localisation de Keftiou en Crète; mais il n'est peut-être pas indispensable de raisonner avec cette rigueur. Les Egyptiens ne semblent pas s'être orientés avec notre précision; ils ne distinguent pas toujours nettement le Nord vrai, du Nord-Est. A leurs yeux, la côte syro-palestinienne est située au Nord de l'Egypte,[6] et ils ne tiennent pas compte de son inclinaison franche vers le Nord-Est. Ils admettent qu'elle est orientée Sud-Nord. Or, par rapport à cet axe, Chypre serait effectivement située à l'Ouest, et il n'y aurait donc aucune impossibilité à ce que « Isy » désignât cette île, Keftiou pouvant être bien entendu, comme dans le cas précédent, la Crète.

Mais on remarquera alors que la position de ce pays est donnée, non pas par rapport à l'Egypte, mais par rapport à la Syrie, ce qui serait une indication précieuse sur la route suivie pour les contacts Keftiou-Egypte si nous n'étions obligé de remarquer aussitôt qu'un texte Sargonide[7] place lui aussi Kaptara et Chypre dans la mer de l'« Occident ». Il est curieux de constater l'identité d'expression entre le texte asiatique et le texte égyptien, et l'on peut se demander s'il n'y a pas eu influence de l'un sur l'autre. Quoi qu'il en soit, et même si l'auteur égyptien a emprunté

[1] Cf. ci-dessus, p. 11-12, strophes I, II, III.
[2] *Ibid.*, strophes V (Mitanni), et VIII (l'océan primordial).
[3] Les trois premières strophes sont consacrées à la Syro-Palestine et à l'Arabie occidentale.
[4] Il énumère de même les « confins Nord de l'univers », cf. ci-dessus, p. 12, strophe VIII.
[5] Cf. H. Th. Bossert, *Asia*, p. 177.
[6] Cf. Christophe, *Rev. d'Egypte*, 6, 1951, p. 94-97.
[7] Cf. King, *Chronicles concerning early babylonian kings*, II (I, 1907), p. 4 et 31, et Schröder, *DOG*, 1920, tablette 92.

sa strophe à un texte asiatique, la localisation de Keftiou à l'Ouest de l'Egypte semblait normale aux Egyptiens de la XVIIIe dynastie, ce qui est incontestablement en faveur de l'identification du pays Keftiou avec l'île de Crète.[1]

Il n'y a pas lieu de tenir compte de l'affirmation du second vers de la strophe, qui semblerait impliquer que Thoutmosis III avait combattu et vaincu le pays Keftiou et Isy; nous avons montré ci-dessus, p. 11 et 12 qu'il n'y avait aucun renseignement historique à tirer du poème. La comparaison du Roi avec un jeune taureau, en admettant qu'elle ne soit pas une simple image, courante à toutes les époques en Egypte,[2] pourrait être une allusion au culte du Taureau en Crète.[3]

Le document **5** est postérieur à la campagne du Naharina,[4] il faut donc le dater, au plus tôt, de la fin de l'an 33 du règne.

Le mot Keftiou se retrouve dans les documents officiels de Thoutmosis III. On peut lire dans les annales relatant la 9e campagne du règne, celle de l'an 34 :

6 [5]

« *Alors, tous les ports de Sa Majesté furent pourvus de tous les bons produits que reçut Sa Majesté du pays Djahy* (Palestine et Liban) *et de bois de sapin. Les bateaux Keftiou, les bateaux Gyblites, les bateaux de guerre, furent chargés de perches, de planches, ainsi que de gros bois pour les grands travaux de charpenterie de Sa Majesté.*[6] »

[1] Pour un autre document localisant le Keftiou à l'Ouest, cf. ci-dessous document **15** et p. 79-80; de même la tombe de Rekhmarê semble avoir réparti les étrangers en quatre registres correspondant à l'Est (Pount), au Sud (Nubie), au Nord (Syrie), et à l'Ouest (Keftiou), cf. ci-dessous, p. 57.
[2] Cf. entre autres, l'expression *k3 nḫt* « taureau puissant » qui à toutes les époques s'est appliqué au Pharaon, et dont nous avons une représentation graphique dès l'époque préthinite sur la Palette Narmer (cf. Quibell, *Hiérakonpolis*, I, pl. XXIX).
[3] Cf. Ch. Picard, *Religion préhellénique*, p. 82 et 143-144.
[4] La traversée de l'Euphrate, en effet, est mentionnée dans la stèle, cf. P. Lacau, *Stèles du Nouvel Empire* (CGC), p. 19, l. 7-8 du texte.
[5] *Urk.*, IV, 707, utilisé par Grapow, *A. K.*, p. 55, n° 3.
[6] Cf. T. Säve-Söderbergh, *The Navy of the 18th dynasty*, p. 49, pour le commentaire grammatical de la traduction adoptée ici et que nous conservons malgré les remarques de P. Montet (*Kêmi*, 13 (1954), p. 63-70), ces objections ne nous paraissant pas convaincantes.

Ainsi, lors de la campagne du Djahy (Palestine et Liban),[1] la flotte de Thoutmosis III comprenait des bateaux Keftiou qui, de concert avec les bateaux dits de Byblos, et un autre type de navires, aidèrent à transporter dans les arsenaux égyptiens le bois libanais reçu comme butin de guerre. Il n'est pas sûr que ces bateaux Keftiou soient des bateaux étrangers,[2] mais, égyptiens ou non, ils sont certainement liés au pays Keftiou de la même façon que les bateaux *Kpnt* sont liés à Byblos.

Ces bateaux dits Keftiou paraissent avoir été d'un emploi régulier, sous le règne de Thoutmosis III tout au moins, puisque le Journal d'entrée d'un arsenal égyptien en mentionne au moins trois, en réparation ou en construction, vers l'an 30 du règne[3] soit trois ans environ avant la grande campagne du Naharina. Cet arsenal était vraisemblablement situé près de Memphis.[4]

7h *a* [hieroglyphs] ...

b [hieroglyphs] ...

c [hieroglyphs] ....[5]

a. Remis (lit. choses données) *au chef-artisan Men... planches* wnḫ *pour les bateaux Keftiou* (suivent le nom et la dimension des planches.)

b. Ce jour [remis] *au chef artisan Tyty, pour l'autre bateau Keftiou qu'il a en charge* (suit l'énumération des planches.)

c. Donné au chef des artisans Yena, pour [*l'autre*] *bateau Keftiou qu'il a en charge* (suit l'énumération des planches.)

Ces bateaux se trouvent donc fréquemment mentionnés dans la première moitié de la XVIIIe dynastie. Qu'ils aient été construits par les habitants du pays Keftiou et armés par leurs équipages, ou livrés à l'Egypte, ou encore, ce qui paraît plus vraisemblable, construits en Egypte et dénommés Keftiou en raison de leur type de construction ou du trafic auquel on les destinait, dans tous les cas,[1] leur présence, normale pourrait-on dire, dans un arsenal de la région memphite où ils sont réparés par des charpentiers égyptiens, témoigne de la régularité des rapports entre l'Egypte et le pays Keftiou à cette époque.

(1) Cf. Gardiner, *Onomastica*, vol. I, p. 145-146.

(2) T. Säve-Söderbergh, *The navy of the 18th dynasty*, p. 49.

(3) T. Säve-Söderbergh, *loc. cit.*, p. 37, estime que ce texte doit dater environ de l'an 30 de Thoutmosis III; cette date coïncide avec le début des opérations maritimes ayant pour but d'aménager et de pourvoir les ports syriens, cf. *Urk.*, IV, 691-692 (campagne de l'an 31-32).

(4) Säve-Söderbergh, *op. cit.*, p. 37-38.

(5) Glanville, *ZÄS*, 66, 1931, p. 105. Le chiffre des planches remises est perdu. Ces planches mesuraient respectivement 17, 15 1/2, 14 et 10 coudées, soit 9, 8, 7.80 et 5 m. 20. Les planches nécessaires aux bateaux mentionnés en *b* et *c* étaient un peu plus petites (12, 11 et 10 coudées ½).

Mais le mot Keftiou n'est pas seulement employé pour qualifier des bateaux; les annales de Thoutmosis III indiquent en effet, parmi le tribut de l'an 42, contemporain d'une autre campagne au Djahy (16e campagne) :

8 [hieroglyphs] ... *sic* ...[2]

« [*Tribut du Chef*][3] *de Tinȝy* (*une*) *cruche-shaouabty d'argent en travail du pays Keftiou, ainsi que quatre vases de cuivre*[4] *à anses d'argent. En tout* (*lit. cela fait*) *56 deben 3 kite* (soit environ 5 kg. 120 gr.).[5] »

Les cruches du type *shaouabty* (cf. ci-dessous, 3e partie) ont été considérées d'abord comme babyloniennes,[6] mais Albright a montré[7] que le mot est emprunté au cananéen. Si l'on s'en tenait au mot-à-mot strict, les gens du pays Keftiou auraient donc fabriqué et exporté des vases d'une forme étrangère à leur art, et plus précisément, d'une forme syrienne, mais on peut se demander si le mot *shaouabty* n'a pas été employé ici pour désigner une forme proche de celle qui nous est connue par l'art syrien, et pour laquelle le scribe égyptien ne connaissait pas d'autre nom; or, si l'on en juge par le déterminatif [hieroglyph] que donne Sethe,[8] il s'agirait d'une cruche

(1) Säve-Söderbergh, *The navy of the 18th dynasty*, p. 49-50.

(2) *Urk.*, IV, 733 = Grapow, *AK*, p. 55, n° 3.

(3) La restitution est de Sethe (cf. ci-dessous notes 1-2, p. 56).

(4) Malgré le déterminatif et l'opinion du *Wb.*, 5, 584 (13), *biȝ* désigne ici le cuivre (*Wb.*, I, 436 (3); on ne connaît pas de vase de pierre à anses métalliques, en revanche on connaît des vases bi-métalliques (cf. ci-dessous, pl. XLV, doc. **335**).

(5) Soit en moyenne, des vases de 1 kg. 700, donc des objets importants (cf. ci-dessous, 2e partie, sources figurées).

(6) Cf. Von Bissing, *ZÄS*, 34, 1896, p. 166.

(7) *Vocalization*, p. 57, XV, 16.

(8) *Urk.*, IV, 733. Nous avons collationné le texte sur le monument : le bec et l'anse, vus par Sethe, sont aujourd'hui très peu apparents et le vase paraît être un [hieroglyph] ordinaire; néanmoins une photographie prise à jour frisant, semblant indiquer des traces de l'anse, on peut admettre que le signe s'est détérioré depuis la copie de Sethe.

à bec court et à une seule anse dont le type se retrouve à la fois dans les apports Keftiou des tombes de Rekhmarê, d'Ouseramon et de Menkheperreseneb, ainsi que dans les envois syriens (cf. ci-dessous, pl. XLIV-XLVI). On pourrait également admettre que l'expression *m bꜣk n Kftiw* se réfère à la technique employée, technique qui aurait été particulière aux artisans du pays Keftiou. Le pays qui a fourni cet objet (Tny), est mentionné, malheureusement, tout de suite après une lacune. Gauthier y a vu une région de Palestine, ou de Syrie non identifiée,[1] mais cela est douteux; Hall avait proposé d'y voir Chypre,[2] cette interprétation paraît peu vraisemblable. Dans la seule liste où le mot apparaisse en dehors de notre texte,[3] *Tny* se trouve entre Ougarit et Chypre, ce qui semblerait le situer beaucoup plus au nord que ne le fait Gauthier.[4] De toute façon, nous avons ici la preuve de l'existence d'un «intermédiaire» entre l'Egypte et le pays Keftiou, intermédiaire sans doute situé sur la côte syrienne au nord d'Ougarit.

Toujours sous Thoutmosis III, le mot est employé dans les grandes figurations de l'apport de tributs (ou de cadeaux) en Egypte. C'est ainsi que la tombe de Rekhmarê accompagne la figuration des envoyés égéens, ou pseudo-égéens, du texte suivant :

9 *a* [5]

«Recevoir le tribut des Pays du Sud, de même que le tribut de Pount, le tribut de Retenou, le tribut de Keftiou, ainsi que le butin de tous les pays étrangers qui a été rapporté grâce à la puissance de Sa Majesté (Thoutmosis III).»

A chacun des pays introduits par le mot *inw* «tribut, cadeau», correspond un des quatre registres figurant les envoyés de chacun de ces pays. Le registre 1 correspond donc au *inw n Pwnt* (Pays de Pount = côte des Somalis, région de Bab-el-Mandeb);[6]

[1] Gauthier, *DNG*, 6, 42.
[2] *Recueil Champollion*. p. 302-303.
[3] *ASAE*, 14, 41.
[4] Gauthier, *l. c.*, *ibid.*
[5] *Urk.*, IV, 1094 = Grapow, *AK*, p. 55, n° 5.
[6] Cf. T. Säve-Söderbergh, *Navy*, p. 9 et note 2 (avec bibliographie), et en dernier Fr. von Bissing, *Pyene (Punt) und die Seefahrten der Ägypten, Sitzb. Bayern Akad. Wiss.* (*München S. B*), 1948, p. 146-157, à compléter par J. Janssen, *Ann. Egypt. Bibliogr.*, V, 1947, n° 250 et *ibid.*, 1948, n° 368.

le registre 2 au *inw n Kftyw* (envoyés égéens); le registre 3, représentant différents types de nègres et de Soudanais, figure le *inw n ḫꜣstyw rsy* (envoyés nubiens); le registre 4 le *inw n Rtnw* (envoyés syriens); le registre 5 le *ḥꜣḳw n ḫꜣst nbt* (défilé de captives et de porteurs d'objets divers). La répartition des étrangers en 4 registres semble obéir à un souci d'universalisme; en effet chacun des points cardinaux est représenté par un registre particulier : l'Est par le pays de Pount (registre 1); le Sud par les Nubiens (reg. 3), le Nord par les Syriens (reg. 4); le Keftiou et les îles représentent donc l'Ouest, il y a lieu de rapprocher cette observation des documents **5** et **12** qui font du Keftiou un pays occidental.

La légende qui court au-dessus du registre 2 (envoyés égéens) déclare :

9 *b* [1]

« Venir en paix, par les princes du pays Keftiou (et) des îles qui sont au milieu de la mer, en s'inclinant et en baissant la tête, à cause de la puissance de Sa Majesté Thoutmosis III. Quand ils ont entendu (parler) de ses victoires sur tous les pays étrangers. Ils apportent leurs cadeaux sur le dos, afin d'obtenir[2] *le souffle de vie, désirant être soumis à Sa Majesté, afin que sa puissance les protège.»*

[N.B.— sur les présents apportés on lit : «argent» (deux fois, sur des lingots rectangulaires et sur des anneaux); *«lapis-lazuli»* (sur une corbeille remplie de pierres). Enfin la matière des vases représentés est parfois précisée par les mots *«or»*, *«argent»*, *«cuivre noir»*.]

Ces documents sont capitaux car ils introduisent une représentation d'habitants du pays Keftiou et des «îles de la mer», seuls, sans intrusion d'autres étrangers. C'est pourquoi nous les analyserons d'une façon très détaillée.

Le passage essentiel est la phrase initiale du document **9** *b*. Nous avons adopté la traduction « Princes du pays Keftiou et des Îles de la Mer», en séparant les deux termes par la conjonction de coordination «et». La traduction «princes du pays Keftiou des Îles de la Mer», dans laquelle « Îles de la Mer» est un génitif direct qualifiant *Kftiw*, est irréprochable grammaticalement, mais elle doit être écartée en raison du

[1] *Urk.*, IV, 1098 = Grapow, *AK*, p. 55, n° 5, utilisé par Montet, *Reliques*, p. 117-118. Traduit en dernier par A. H. Gardiner, *Egypt Gramm.*, 2, p. 233; ex. XXI *a*.
[2] Pour *sb-tw*, cf. Gardiner, *loc. cit.*, p. 136, réf. 22, et G. Lefebvre, *Grammaire*, § 739, p. 365.

contexte. En effet, au-dessus du registre représentant les Syriens, on lit la phrase : calquée, pourrait-on dire, sur celle du tribut Keftiou : [hieroglyphs] *« les princes du Retenou, et tous les étrangers nordiques des confins de l'Asie. »* Ici, aucun doute n'est possible, et en raison de la longueur même de la phrase, il est indispensable de la couper, bien que, comme dans le document **9** *b*, la coordination n'ait pas été exprimée [1] et que, de même que pour les tributaires du Keftiou et des Îles, *une seule* race étrangère ait été figurée. En conséquence, la phrase du document **9** *b* qui est construite de la même façon, dans un contexte similaire, paraît devoir être également divisée en deux éléments et traduite : « les princes du pays Keftiou *et* les Îles de la Mer. »

Mais cette traduction, qui fait de Keftiou et des Îles deux mots géographiques distincts, n'implique pas, comme l'a cru G. A. Wainwright,[2] que ces deux expressions désignent des peuples ou des pays nécessairement différents. Si l'on étudie les contextes, on constate en effet, qu'il y a toujours un lien étroit entre le nom géographique cité dans le préambule général, qui surmonte la représentation du Vizir Rekhmarê accompagné de courtisans,[3] et les noms de pays ou de peuples employés dans les titres particuliers de chacun des registres de tributaires. C'est ainsi que l'on peut établir le tableau de correspondance suivant : [4]

A. 1 [hieroglyphs] = B. 1 [hieroglyphs]
A. 2 [hieroglyphs] = B. 2 [hieroglyphs]
A. 3 [hieroglyphs] = B. 3 [hieroglyphs]
A. 4 [hieroglyphs] = B. 4 [hieroglyphs]
A. 5 [hieroglyphs] = B. 5 [hieroglyphs]

Comme on le voit :

1° le mot géographique du préambule (A, 1-5), est toujours repris en premier dans les titres particuliers (B, 1-5), c'est donc le mot essentiel.

[1] Son expression est, d'ailleurs, toujours rare, cf. A. H. Gardiner, *Gramm.*, 2, § 91 (p. 68) et G. Lefebvre, *Gramm.*, § 137.

[2] *LAAA*, 6 (1914), p. 35-36.

[3] Cf. N. de Davies, *Rekhmire Paintings*, pl. XXII = *Urk.*, IV, 1094-1096.

[4] La lettre A désigne le préambule général (textes en colonnes ← = *Urk.*, IV, 1094-1096), la lettre B, les titres particuliers surmontant les registres des tributaires (textes en lignes ⟶ = *Urk.*, IV, 1096-1102).

2° les noms ajoutés dans les titres des registres (B, 1-5), sont toujours aussi généraux que le mot initial et se rapportent aux mêmes régions. C'est ainsi que les « pays du Sud » (A, 1), deviennent : (B, 1), « les pays du Sud et les Iountiou-Nubiens du Hen-Nefer » ; mais cette expression s'applique en fait à l'ensemble des populations nubiennes habitant le Sud,[1] ce n'est donc qu'une redondance de l'expression initiale.[2] De même, le Retenou (A, 3), devient : (B, 3), « le Retenou et tous les pays étrangers nordiques des confins de l'Asie » ; mais à cette époque, le Retenou, terme collectif qui englobe Palestine et Syrie du Nord,[3] est lui-même le plus caractéristique des pays nordiques lointains ;[4] l'expression qui le complète ne désigne en fait que les pays limitrophes de la Syrie du Nord et du Naharina où Thoutmosis III rencontra les Mitanniens,[5] donc l'extrémité septentrionale de la Syrie. Cela est d'autant plus évident que d'une part, les tributaires figurés sous ce titre prestigieux sont exclusivement des Syriens, et que, d'autre part, une expression similaire est employée dans le préambule général d'une liste de villes et de pays syro-palestiniens.[6] La phrase *ḫ;stywt nbt mḥtt nw pḥwy Stt*, ajoutée à Retenou, est donc presque une tautologie.[7] Pour le pays de Pount (A, 2), le scribe n'a pas fait l'effort de chercher une formule générale incluant ce pays, il s'est contenté de reproduire le nom initial : (B, 2), « les princes du pays de Pount ». L'expression générale finale : (A, 5), « tous les pays étrangers », devient : (B, 5), « les enfants nobles des pays étrangers du Nord (et), les enfants nobles des pays étrangers du Sud. » Ce qui n'est, comme pour A-B 1 et A-B 3, qu'une autre façon de dire la même chose.

Il est manifeste qu'en aucun des quatre cas que nous venons d'examiner, le scribe n'a introduit de précision géographique dans les titres des registres de tributaires ; il est donc hors de doute que dans le cinquième cas, celui de Keftiou et des Îles (A, 4 et B, 4), il a agi de la même façon. L'expression « .. et les Îles... de la Mer »

[1] T. Säve-Söderbergh, *Aegypten und Nubien*, p. 153 et 235.

[2] Cf. *Urk.*, IV, 795, où la même expression *ḫ;st rsyt 'Iwntyw sti nw Ḫnt-Ḥn-nfr*, introduit une liste des peuples du sud vaincu par Thoutmosis III.

[3] Cf. A. H. Gardiner, *Onomastica*, p. 144. Employé seul, Retenou désigne parfois Retenou-heret, c'est-à-dire la Syrie au nord du Liban, cf. Id., *ibid.*, p. 145-146. Ce pays qui s'étend pratiquement jusqu'au Haut-Euphrate est bien, pour un Egyptien de la XVIIIe dynastie, « les confins de l'Asie ».

[4] Cf. *Urk.*, IV, 780 et Wreszinski, *Atlas II*, pl. 53 *a*, où Retenou apparaît dans les préambules des listes des peuples nordiques.

[5] Cf. Gardiner, *Onomastica I*, p. 177-178, qui renvoie à la Stèle du Gebel Barkal, l. 8.

[6] *t;w nbw št;w nw pḥwy Stt* « tous les pays lointains des confins asiatiques » (*Urk.*, IV, 780) qui est une simple variante de *Rtnw ḥrt* ; pour *Rtnw=Rtnw-ḥrt* cf. ci-dessus, note 3.

[7] Toutes choses égales d'ailleurs, cette phrase équivaudrait dans la bouche d'un Africain d'aujourd'hui, à « l'Europe occidentale et tous les pays du nord de la Meuse ».

désigne par conséquent une région étroitement apparentée au pays Keftiou, que ce dernier ne soit qu'une partie de l'ensemble englobé dans l'expression *'Iww ḥryw-ib nw W;d-wr,* comme dans le cas A-B 3, ou bien qu'il soit le nom global incluant les Îles, comme dans le cas A-B 1. Cette constatation est appuyée par le fait que, comme pour le Retenou, le registre ne figure qu'une seule race étrangère. Le pays Keftiou et les Îles sont donc deux expressions se rapportant au même ensemble géographique. L'observation est primordiale, car elle rend impossible toute dissociation arbitraire des deux termes : si Keftiou désigne un pays et un peuple asiatique, les «Îles qui sont au cœur de la Mer» doivent être nécessairement considérées elles aussi, comme asiatiques et vice-versa, si les «Îles de la Mer» désignent un habitat *égéen,* Keftiou est, lui aussi, «égéen».

La seconde partie du document **9** *b* fournit un renseignement important sur la nature des rapports entre le pays Keftiou et les Îles d'une part, et l'Egypte d'autre part. Le texte déclare en effet que les Princes de ces pays sont venus auprès de Pharaon «à cause de la puissance de Thoutmosis III *quand*[1] *ils ont entendu parler de ses victoires* sur tous les peuples étrangers.» Le texte poursuit : «ils apportent leur tribut *avec le désir* (*m mryt*)[2] *d'être fidèles* à Sa Majesté *afin que sa puissance les protège.*» Il est toujours risqué de chercher dans les textes égyptiens, si souvent nébuleux, trop de précisions historiques; néanmoins, si l'on compare cette affirmation aux textes similaires qui accompagnent, dans la tombe de Rekhmarê, les tributaires des trois autres régions étrangères, on constate des divergences frappantes qui ne peuvent s'expliquer par de simples négligences ou ignorances de scribes. C'est ainsi qu'au-dessus des tributaires du pays de Pount, on lit :[3]

« *Venir en paix par les Princes du pays de Pount, en s'inclinant et baissant la tête. Ils apportent leurs tributs* (*cadeaux*)*, là où se trouve Sa Majesté,* [*ainsi que*] *tous les beaux objets précieux de leur pays qui n'avait pas été foulé aux pieds par d'autres* (*rois*)*, à cause de la grandeur de sa puissance dans* (lit. à travers)*, leur pays.*»

On voit que les deux dernières phrases semblent impliquer une expédition égyptienne dans le pays de Pount. L'arrivée des tributaires des pays méridionaux est commentée en ces termes :[4]

(1) C'est ainsi que traduit A. H. Gardiner, *Gramm.* 2, p. 233. On pourrait également comprendre «*parce qu'ils* avaient entendu parler... etc.», mais de toute façon il y a un lien syntactique entre les deux phrases *iit m ḥtp in* et *sdm-sn*. Sur la valeur passée de *sdm-f*, cf. de Buck, *JEA*, 23 (1937), p. 161, note o.

(2) A. H. Gardiner, *ibid.*, traduit à juste titre «through desire of».

(3) *Urk.*, IV, 1097.

(4) *Urk.*, IV, 1100.

« *Venir en paix par les Princes des pays étrangers du Sud . . . , en s'inclinant et touchant la terre du front. Ils apportent leurs tributs* (*cadeaux*)*, là où se trouve Sa Majesté Thoutmosis III, pour obtenir le souffle de vie.*»

Enfin on lit au-dessus du registre des tributaires du Retenou (Syrie-Palestine),[1] le texte suivant :[2]

« *Venir en paix par les Princes du Retenou et de tous les pays nordiques des confins asiatiques, en s'inclinant et baissant la tête. Ils apportent leurs tributs afin d'obtenir le souffle de vie, et pour être fidèles* (lit. sur l'eau de)*, à Sa Majesté, car ils ont vu ses très grandes victoires et la terreur qu'il inspire* (lit. sa terreur)*, est puissante*[3] *dans leurs cœurs.*»

Les différents tributaires semblent donc obéir à des raisons diverses. Les gens du Pount seraient venus à la suite d'une expédition égyptienne dans leur pays.[4] Pour les méridionaux on se contente d'une simple soumission, sans aucune explication, ce qui s'accorde bien avec la mainmise, alors totale, de l'Egypte sur la Nubie.[5] Les Asiatiques de Syrie-Palestine viennent parce qu'ils ont assisté aux victoires égyptiennes et qu'ils entendent être soumis à un pharaon qu'ils redoutent. Il y a donc une gradation sensible : les Soudanais sont traités comme de simples sujets qu'il est normal de voir en Egypte, apportant leur tribut; les gens de Pount (côte des Somalis) apportent des dons à la suite d'expéditions, sans doute commerciales, car on remarquera qu'à l'inverse des autres tributaires, ils n'implorent pas le souffle de vie; les Asiatiques du couloir syro-palestinien, en revanche, obéissent à la crainte et entendent, par leur tribut qui n'était certainement pas spontané, acheter la paix de Pharaon dont ils connaissent trop bien, pour l'avoir éprouvée, la puissance militaire.

Replacé ainsi dans son contexte, le document **9** *b* prend un sens précis : les habitants du pays Keftiou et des Îles viennent se mettre sous la suzeraineté du pharaon; en effet, d'une part ils implorent de lui le «souffle de vie» au même titre que les

(1) Cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 143.

(2) *Urk.*, IV, 1101.

(3) Pour *sḫm* employé transitivement, cf. Faulkner, *JEA*, 24 (1939), p. 50.

(4) Il y a lieu de noter que l'expression employée : «*leur pays qui n'avait jamais été foulé aux pieds*» se retrouve dans les textes de l'expédition du pays de Pount d'Hatchepsout (*Urk.*, IV, 344, 7). Sur le problème des expéditions de Thoutmosis III au pays de Pount, cf. en dernier et avec bibliographie, Säve-Söderbergh, *The Navy of the 18th dynasty*, p. 17 et suiv., le tribut de Pount est signalé dans les Annales du roi en l'an 33 (*Urk.*, IV, 702) et en l'an 38 (*Urk.*, IV, 720).

(5) Cf. Vandier, *Peuples de l'Orient*, p. 376-379 et surtout Säve-Söderbergh, *Aegypten und Nubien*, p. 186 et suiv.

Soudanais et les Syro-palestiniens qui y étaient obligés, et d'autre part, ils entendent être soumis réellement au roi d'Egypte.[1] Ils se placent donc dans la même position vis-à-vis du pharaon que les Asiatiques et les Nubiens, mais à l'inverse de ceux-ci, il ne semble pas que leur soumission soit le résultat d'une défaite militaire. En effet, le document précise qu'ils sont venus à Thoutmosis III « *quand ils entendirent parler des victoires de Sa Majesté.* » Sous Aménophis II, une phrase exactement semblable est employée en parlant des Mitanniens, des Hittites et des Babyloniens qui, sans avoir été vaincus par le pharaon, lui envoyèrent cependant des présents.[2] Si donc on replace cette affirmation dans son contexte, on voit que le scribe égyptien a distingué les Syro-palestiniens qui ont *vu* les victoires, des gens du pays Keftiou et des îles qui en ont *entendu parler*.[3]

Deux raisons auraient pu déterminer les princes du pays Keftiou et des Îles à rechercher la protection égyptienne : d'une part, la crainte d'une intervention militaire dans leur territoire, soit du pharaon lui-même, soit d'un autre ennemi, d'autre part, des nécessités économiques. Suivant que l'on voit dans le pays Keftiou, une contrée asiatique ou la Crète, l'une ou l'autre des possibilités paraîtra plus vraisemblable. Aussi puissante qu'elle ait pu être à partir de l'an 30, avec ou sans l'appui de navires asiatiques,[4] et grâce à la mainmise sur les ports syro-palestiniens,[5] on imagine mal la flotte égyptienne mettant vraiment en péril la « thalassocratie » égéenne retranchée dans ses îles à plus de 700 km. du point le plus proche de la côte d'Egypte. L'hypothèse n'est pas cependant à rejeter; d'une part, un des généraux de Thoutmosis III avait, dans son gouvernement militaire, la charge des « îles de la Mer »,[6] et d'autre part, si l'on admet, avec T. Säve-Söderbergh, que les bateaux Keftiou étaient de construction égyptienne, ces bateaux pouvaient constituer une flotte opérant dans les parages des îles sous les ordres du gouverneur égyp-

(1) *m mryt wnn ḥr mw n ḥm·f*. L'expression *wnn ḥr mw* semble désigner en effet la soumission totale, celle, par exemple, de l'homme envers Dieu; cf. les nombreux exemples cités par le *Wb.*, 2, 52, ex. 17-18 (= p. 80 des Belegstellen).

(2) Cf. *ASAE*, 42, p. 23, l. 33 du texte : *ist sḏm·n pꜣ wr n Nhrn pꜣ wr n Ḫtꜣ pꜣ wr n Sngr nḫt ꜥꜣ ir·n·i* (*sic* pour *f*), « *certes, le prince de Naharina, le prince du pays Hittite le prince de Babylonie entendirent* (*parler*) *des grandes victoires qu'il avait remportées* » (en conséquence, ils envoient des présents pour Aménophis II — cf. à ce sujet, Gardiner, *Onomastica*, I, p. 157*.

(3) Comparer : [hieroglyphs] (*Urk.*, IV, 1102) à [hieroglyphs] (*Urk.*, IV, 1098).

(4) Cf. Säve-Söderbergh, *Navy*, p. 39-46. L'auteur insiste avec raison sur l'importance des constructions navales en Egypte à cette époque.

(5) Cf. ci-dessus, p. 54, note 3.

(6) Cf. *Urk.*, IV, 999, et ci-dessous, p. 129-130.

tien qui occupait les ports syriens. Cette flotte, sans représenter peut-être un danger réel pour les Egéens, pouvait néanmoins les gêner, notamment dans leur commerce avec l'Asie. Il n'est donc pas exclu que les habitants du Keftiou, si l'on admet que ce pays est la Crète, aient pu craindre une action militaire égyptienne directe sinon dans leurs territoires du moins contre leurs flottes; on reconnaîtra, cependant, que si l'on voit dans le Keftiou une contrée asiatique, les craintes de ses habitants auraient été, peut-être, plus justifiées. En effet, la campagne du Haut-Euphrate, en l'an 33,[1] qui amena les troupes égyptiennes à proximité de la Cilicie orientale pouvait les inquiéter d'autant plus sérieusement que la flotte égyptienne, disposant des ports syriens[2] avait un accès facile à la côte asiatique.

Si le pays Keftiou craignait non pas le pharaon lui-même, mais un autre ennemi, et recherchait en conséquence l'appui égyptien, ce dernier ne pouvait être utile que dans l'hypothèse où le pays Keftiou était localisé en Asie occidentale. La disposition des ports syriens, déjà signalée, mettait en effet l'Egypte en état de secourir tout pays situé sur la côte cilicienne ou à proximité de celle-ci. A première vue, donc, la demande de protection du pharaon de la part des envoyés du pays Keftiou serait plus favorable à une localisation de celui-ci en Asie.

Mais ce n'est pas la seule possibilité. En effet, Rekhmarê ne fut vizir que dans la seconde moitié du règne de Thoutmosis III,[3] c'est-à-dire à l'époque où l'Egypte est toute puissante sur la côte syro-palestinienne. Or, nous savons par les archives de Mari que Kaptara, dont l'identité avec Keftiou ne saurait faire de doute, quel que soit l'endroit où on localise ce pays, avait depuis longtemps des rapports commerciaux avec Mari qui en recevait des objets.[4] Si l'on penche en faveur de l'identification Keftiou = Crète, on admettra volontiers que la mainmise égyptienne sur les ports syriens devait considérablement gêner le commerce égéo-asiatique qui passait obligatoirement par ces ports, et on ne s'étonnera pas que les Egéens aient jugé nécessaire d'acheter, sinon la suzeraineté totale, du moins la bienveillance du conquérant égyptien tout puissant dans la région côtière syrienne.

(1) *Urk.*, IV, 696 et suiv., sur cette campagne, cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 153-155* avec bibliographie.

(2) *Urk.*, IV, 692, 700, 707, 713, 719, 723, 727, 732.

(3) Cela résulte du fait que Rekhmarê ne fut pas, en date, le premier vizir de Thoutmosis III, son oncle, Ouseramon, l'avait précédé dans cette fonction; or Ouseramon était encore vizir en l'an 28 de Thoutmosis III (cf. A. Weill, *Die Viziere*, p. 74), Rekhmarê n'occupa donc le poste qu'après l'an 28.

(4) Cf. G. Dossin, *Les archives économiques de Mari*, *Syria*, 20 (1939), p. 111 et suiv.

Nous n'insisterons pas davantage ici sur ces différentes possibilités,[1] il nous suffisait de montrer : 1° l'importance du document 9 *a-b ;* 2° que ce texte, s'il ne permet pas, à lui seul, de résoudre le problème de la localisation du pays Keftiou, associe étroitement ce pays aux « Îles qui sont au milieu de la mer », de telle sorte que les deux expressions sont, sans aucun doute possible, deux termes parallèles pour désigner sinon le même pays, du moins la même civilisation.

Une autre figuration de tributaires étrangers, sensiblement contemporaine du document **9**, mentionne elle aussi le pays Keftiou ; on lit, au-dessus des chefs qui précèdent le défilé des porteurs de tribut, les noms suivants :

10 *a* *Registre I :* *Registre II :* 2 noms détruits puis :

Le roi du pays Keftiou — *Le roi du pays Hittite* — *Le roi de Tounip* — *Le roi de Kadesh*[2]

Malgré la division en deux registres, la scène doit être considérée comme un tout, ainsi que le prouve le titre général du tableau, qui surmonte le début du premier registre mais vaut manifestement pour l'ensemble des tributaires ; on y lit :

10 *b* [hiéroglyphes] *sic* [3] [hiéroglyphes] [2]

« *Adorer le maître du double pays, se prosterner devant* (lit. flairer le sol pour) *le dieu bon, par les princes de tout pays. Ils célèbrent les victoires* (*ou la puissance*) *de Sa Majesté. Ils apportent leur*

(1) Nous traitons ces problèmes en détail dans nos conclusions générales, en fin de volume.

(2) N. de G. Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb,* pl. IV = *Urk.,* IV, 929, utilisé par Grapow, *Alt Kreta,* p. 55, n° 7 et par Wainwright, *LAAA,* 6, p. 80 ; n° 11.

(3) Fig. 2 — La figure 2 représente l'original : Sethe (*Urk.,* IV, 929) a restitué [hiéroglyphes], Ch. Kuentz, *BIFAO,* 17, 1920, p. 181) donne [hiéroglyphes]. Aucune des deux restitutions n'est entièrement satisfaisante ; celle de Sethe ne tient pas compte du fait que le *nb* est décentré et qu'en conséquence il y avait un signe haut entre la bordure de la colonne et le *nb*. La restitution de Ch. Kuentz, qui tient compte du décentrement du *nb* paraît en revanche trop importante : il n'y a pas la place dans la lacune pour [hiéroglyphe], car les jambes ne pourraient tenir entre le bord du *nb* et le trait de séparation des colonnes ; de plus, il ne semble pas qu'il y ait assez de place, dans la lacune, en haut du cadrat, pour restituer côte à côte [hiéroglyphes]. Il faut restituer bien entendu, un mot désignant des produits en général, nous proposerions donc de rétablir [hiéroglyphes] *ḥmwt* « œuvre d'art » « pierres travaillées (?) (*Wb.,* III, 84) ; ce mot ayant l'avantage de mieux remplir la lacune que les restitutions proposées et de tenir compte du fait que le tribut apporté (cf. Davies-Gardiner, *loc. cit.*), est composé exclusivement d'objets fabriqués mais cette restitution est elle-même très aléatoire.

tribut avec eux (lit. leur tribut étant sur leur dos) *consistant en tout* [*produit*] (?) *de la Terre du Dieu : argent, or, lapis-lazuli, turquoise et toutes pierres précieuses, afin d'obtenir pour eux le souffle de vie.* »

Même si l'on fait abstraction de l'erreur de figuration (ou de libellé) commise par les artistes qui ont appelé « Prince du pays Keftiou » et « Prince du pays Hittite » deux Syriens caractéristiques,[1] on voit que le document **10** *a-b* est très différent du document **9**. Il n'y a plus ici de correspondance entre le titre général du tableau et les registres figurés. Le texte, en fait, est remarquable par son imprécision. Il ne s'agit pas, manifestement, comme dans Rekhmarê,[2] de la relation d'une cérémonie déterminée, mais d'une « composition » rappelant ce qu'avait été la fonction principale de Menkheperreseneb. Celui-ci, on le sait, grand prêtre d'Amon et, sans doute, homme de confiance de Thoutmosis III,[3] était spécialement chargé d'administrer, non seulement le trésor du grand temple d'Amon à Karnak, mais également celui du roi,[4] ce qui a permis à Gustave Lefebvre de le comparer à un ministre des finances moderne.[5] C'est à ce titre qu'il reçoit de Thoutmosis III l'ensemble du butin, aussi bien celui qui était dévolu au Temple d'Amon [6] que celui qui devait entrer dans les « deux maisons de l'or et les deux maisons de l'argent ».[7]

Le tableau, comme les textes qui l'accompagnent, est donc destiné à illustrer à la fois la richesse du butin royal, et l'importance de Menkheperreseneb chargé de le conserver. Il serait donc illusoire de chercher dans ces textes des précisions géographiques, et c'est pourquoi le titre général emploie deux expressions vagues : [hiéroglyphe] « *tout pays* » (sans aucune indication d'orientation), et [hiéroglyphes] « *Terre du Dieu* ». Ce terme, comme l'a montré Charles Kuentz,[8] englobe toutes les régions *orientales* du monde, et à ce titre, le pays Keftiou devrait être considéré comme un pays de l'Est, ce qui, *prima facie,* est en contradiction formelle avec le document **5** [9] qui en fait un pays *occidental.* Mais il se pourrait que cette anomalie ne fût qu'apparente. En effet, la scène représente uniquement l'apport de l'or (travaillé ou brut), de l'argent et

(1) Nous reviendrons sur ce fait dans notre deuxième partie (cf. ci-dessous, p. 219 et suiv.).

(2) Cf. ci-dessous, p. 188-189.

(3) Cf. G. Lefebvre, *Histoire des Grands-prêtres d'Amon,* p. 82-85.

(4) *Urk.,* IV, 927.

(5) Cf. G. Lefebvre, *loc. cit.,* p. 86.

(6) *Urk.,* IV, 740-749, et 757-763.

(7) Cf. G. Lefebvre, *loc. cit.,* p. 86-87.

(8) Cf. Ch. Kuentz, *BIFAO,* 17 (1920), p. 178 et suiv.

(9) Cf. ci-dessus, p. 51.

des pierres précieuses. Or, ces matières provenaient, en Egypte, de deux sources principales : l'une orientale et nord-orientale, l'autre méridionale et sud-orientale. La première fournissait à la fois de l'or et de l'argent en lingots, mais aussi, et peut-être surtout, sous forme d'objets travaillés ;[1] la seconde procurait à l'Egypte de l'or en lingots et en poudre.[2] Le texte du document **10** fait allusion à la première source, celle d'Asie, et c'est pourquoi il emploie le mot vague *T3-ntr*, qui désigne l'ensemble des pays orientaux et nord-orientaux fournisseurs d'or, d'argent et de cuivre.

Que la scène ait été choisie parce qu'elle représentait l'apport des matières premières précieuses nécessaires au Temple et au trésor, et non pour figurer le tribut d'une région déterminée, cela est prouvé par la scène parallèle, dans la même tombe, où apparaissent les pays du Sud. On y voit les fonctionnaires égyptiens des mines du Hammâmât (Désert de Coptos) et des mines de Nubie (Koush-la-vile), apporter et peser l'or en lingots et en poudre.[3] Les autres produits méridionaux occupent une place insignifiante. La représentation, classique pourrait-on dire, de l'apport du tribut du Nord et du Sud, est donc envisagée dans la tombe de Menkheperreseneb, d'un point de vue très particulier, celui de la fourniture des matières premières au trésor. Ce point de vue a tout primé, et si l'on se reporte au document **10** *a*, on voit que les pays cités ont été effectivement des fournisseurs d'or et de matières précieuses sous le règne de Thoutmosis III. C'est ainsi que, dans les seuls passages des Annales qui nous ont été conservés, le pays Hittite a fourni par deux fois de l'argent et des pierres précieuses.[4] Le tribut de Tounip et de Kadesh est parfois cité seul,[5] mais comme ce sont deux villes très importantes du Retenou Supérieur,[6] leur tribut est

[1] L'exemple du trésor de Tôd (cf. Vandier, *Syria*, 18 [1937], p. 174-182), montre que les Egyptiens ne s'occupaient que de la matière dont étaient faits les vases, non de leur forme.

[2] Sur la double origine des métaux précieux en Egypte, cf. Lucas, *Ancient Egypt. Materials*, 3, p. 261 (or), p. 280 (argent), p. 456 (lapis-lazuli), etc. Lucas écrit, p. 261 : « no record can be found of gold having been brought to Egypt from the North before the nineteenth Dynasty », mais c'est là un lapsus inexplicable, car non seulement le trésor de Tôd, d'origine asiatique, contenait des lingots d'or (cf. Bisson de la Roque, *Tôd*, p. 116 et fig. 71), mais encore les Annales de Thoutmosis III, pour ne signaler que cette seule source écrite, signalent dans le butin asiatique l'or, soit brut (*Urk.*, IV, 662, 666, 686, 699, etc.), soit travaillé (*Urk.*, IV, 663, 667, 669, 690, 692, etc.); les sources figurées, de leur côté, représentent l'apport de l'or par les Asiatiques (cf. entre autres, tombe de Nebamon (T. 90) = N. de G. Davies, *Tomb of Two officials*, pl. XXIX; Menkheperresseneb (T. 86) = Id., *Menkheperrasonb*, pl. IV, etc.). L'or est, au contraire, avec l'argent et les pierres précieuses, le tribut-type des pays du Nord-Est.

[3] Cf. N. de G. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IX = Sethe, *Urk.*, IV, 931.

[4] Cf. *Urk.*, IV, 702 et 727. En l'an 33, il fournit 400 deben d'argent, soit plus de 36 kilogrammes.

[5] Cf. *Urk.*, IV, 729, 730.

[6] Cf. Gardiner, *Onomastica*, I, 179*, et carte p. 133*. Tounip est dans la zone nord, Kadesh à la limite

compris, dans les Annales, sous le titre général « Tribut du Retenou. » Or, c'est de cette région que provient le butin le plus important qui, indépendamment des esclaves, chevaux, bétail, chars, bois, et cuivre comprend de l'or, de l'argent, du lapis-lazuli.[1]

Le pays Keftiou ne figure pas parmi les tributaires cités dans les Annales de Thoutmosis III,[2] mais nous savons par la tombe de Rekhmarê qu'il a, lui aussi, fourni or, argent et lapis-lazuli à l'Egypte,[3] et les textes ramessides garderont le souvenir du pays Keftiou comme d'un pays minier.[4] Il faut donc considérer le document **10**, non pas comme une énumération géographique ordinaire, mais comme une liste de pays ayant fourni des matières précieuses au Trésor, et il n'y a aucun renseignement à en tirer du point de vue de la localisation du pays Keftiou , si ce n'est que ses produits étaient acheminés en Egypte par la même voie que ceux du pays Hittite et de la Syrie. En revanche, le document **10** nous oblige à considérer le « Keftiou » comme un pays riche en matières précieuses, soit qu'il possédât des mines, soit qu'il servît d'intermédiaire entre les régions minières et l'Egypte,[5] soit encore qu'il eût de nombreux et habiles artisans métallurgistes — le texte visant, semble-t-il, autant les produits métallurgiques finis que la matière première.[6]

Le document **10** est le dernier qui date du règne même de Thoutmosis III. On voit que les documents contemporains de ce pharaon sont d'une nature très différente de ceux que nous avons étudiés au § 2. D'une part, tous sont bien datés, aucun n'étant antérieur à l'an 30 du règne; ainsi, alors que quatre documents seulement nous sont parvenus d'une période couvrant sept siècles, au cours des 24 dernières

sud du Retenou supérieur. Kadesh et Tounip sont cités dans les campagnes du Retenou, cf. *Urk.*, IV, 689, 691.

[1] *Urk.*, IV, 669, 691, 699, 706, 712, 717, 721, 722, 731.

[2] Cette observation ne veut pas dire qu'il n'y ait pas figuré. Il y a de très nombreuses lacunes dans le texte des Annales; plusieurs campagnes manquent totalement (la quatrième et la onzième), et les noms de tributaires sont parfois détruits (cf. entre autres, *Urk.*, IV, 700, 713, 715, 724, 732), de sorte que le pays Keftiou aurait pu figurer dans un des passages disparus.

[3] Cf. N. de G. Davies, *Rekhmire*, pl. 18 = Nina de G. Davies, *Rekhmire Paintings*, pl. II = *Urk.*, IV, 1098.

[4] Cf. documents **19** et **20** ci-dessous.

[5] Le *lapis-lazuli* (*ḫsbd*) ne se trouve en effet qu'en Afghanistan et en Sibérie (cf. Lucas, *Ancient Egypt. Materials*, 3, p. 455) de sorte que le pays Keftiou, le pays Hittite, pas plus que la Mésopotamie ou d'autres pays qui en fournissaient à l'Egypte, ne doivent être considérés comme les pays d'origine de cette pierre, ce sont de simples intermédiaires.

[6] Cf. ci-dessus, p. 65-66. La scène représente avant tout des produits finis, cf. N. de G. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV.

années du règne de Thoutmosis III, nous en trouvons au moins six.[1] D'autre part, alors que les documents antérieurs à Thoutmosis III — à l'exception du document **4** — ne donnent que des renseignements indirects sur les rapports entre le pays Keftiou et l'Egypte, la majeure partie des textes contemporains de Thoutmosis III peuvent être considérés comme des sources de première main, étant tirés des Annales du règne (doc. **6**, **8**), de documents administratifs (doc. **7**), ou émanant de personnages ayant joué un rôle direct dans les événements qu'ils rapportent (doc. **9**, **10**). De ce double point de vue, de la date et de l'origine, ces documents occupent donc une place à part dans les sources épigraphiques relatives aux rapports de l'Egypte et du pays Keftiou, et nous aurons l'occasion de les examiner de nouveau en traitant l'ensemble du problème Keftiou (cf. ci-dessous p. 369 et suivantes.)

§ 4 — Textes d'Aménophis II à la fin de la XVIIIe Dynastie.

Bien que Menkheperreseneb ait encore vécu dans les premières années du règne d'Aménophis II,[2] les textes de sa tombe ne font état que de son activité sous Thoutmosis III qui seul est mentionné,[3] et c'est pourquoi nous avons classé le document **10** parmi les textes contemporains de Thoutmosis III. Avec le document **11**, auquel nous arrivons maintenant, il n'en va plus de même. Si Amenemheb, qui le fit rédiger, vécut lui aussi sous Thoutmosis III, sa tombe, en revanche, ne fut creusée et décorée que plusieurs années après la mort de ce pharaon[4] et, par son style comme par le contenu de ses textes, elle appartient nettement au règne d'Aménophis II.

Devant une représentation d'apport de tribut, assez comparable à celles des documents **9** et **10**, on lit le texte suivant :

11 [5] lr. lr. [5] lr. lr. [6]

[1] Un autre document, de la XVIIIe dynastie, peut remonter au règne de Thoutmosis III (cf. doc. **15** ci-dessous), ce qui porterait à sept les documents contemporains de ce pharaon.

[2] Cf. G. Lefebvre, *Grands-Prêtres*, p. 88 et 234.

[3] Cf. N. de G. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. III, X, XVI.

[4] Cf. Sethe, *Urk.*, IV, 894 et ci-dessous, p. 70 et n. 6.

[5] Les restitutions sont partiellement de N. de G. Davies, *JEA*, 20 (1934), p. 189, n. 5, et de nous-même.

[6] La restitution [ ] proposée par Davies, *ibid.*, est impossible : 1° la lacune est trop étroite, 2° *db't* est toujours suivi d'un chiffre. D'autre part on attend ici le nom d'un minéral ou d'un métal, c'est pourquoi nous avons restitué *ḥsmt* «le bronze» qui apparaît dans les énumérations de ce genre (cf. *Urk.*, IV, 1101) et correspond à la fois aux dimensions de la lacune, et semble-t-il, aux traces subsistantes.

[1] lr. *Registre I :* *Registre II :* *Registre III :* lr. *Fin du texte :* [2].

«*Adorer le roi du double Pays, se prosterner devant Kha-em-waset,*[3] [*Le roi de la Haute et de la Basse Egypte, Menkheperre (Thoutmosis III), par les grands de tous les pays.*] *Ils apportent leur tribut avec eux, consistant en* [*argent, or, lapis-lazuli*], *turquoise,* [*bronze*], *plomb, huile* (?), *vin, vêtements, bétail et myrrhe. Ils implorent la paix de Sa Majesté afin que leur soit donné le souffle de vie pour leurs narines.*»

Registre I : *Tous les Princes du Retenou Supérieur.* Registre II : *Tous les Princes du Retenou Inférieur.* Registre : III : [*Ainsi que*] *le pays Keftiou, le Menous, et tous les pays étrangers en totalité. Ils disent combien grande est ta puissance ô roi victorieux* (Prince aimé de Râ qui a fait que la crainte que tu inspires soit dans toutes les terres et que la terreur que l'on a de toi parcourt tous les pays désertiques. Nous sommes certes sous tes sandales.)»

Texte et figuration sont intimement mêlés, de telle sorte qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de la division en registres; le texte, en effet, se poursuit d'une façon continue, du haut en bas des colonnes (cf. la disposition matérielle du texte dans *JEA*, 20 (1934), pl. XXV), malgré les coupures dûes aux figures, celles-ci ne représentent en fait qu'un seul type d'étranger, celui des Syriens-Palestiniens. Le propriétaire de la tombe, d'abord simple soldat (*w'w*),[4] devint lieutenant-général de l'armée royale sous Aménophis II;[5] tout en occupant donc un poste assez important à sa mort, il était loin d'être d'un rang aussi élevé que Rekhmarê et Menkheperreseneb, ce qui pourrait expliquer certaines négligences de la part des scribes et des peintres qui décorèrent sa tombe.

Le fait essentiel de la vie d'Amenemheb est la campagne du Retenou et du Mitanni,

[1] La restitution est de nous; la lacune étant assez longue (2 cadrats); il faut nécessairement que *dbḥ* ait été écrit avec un double déterminatif. Pour la graphie fréquente au Nouvel Empire, cf. *Wb.*, 5, 439.

[2] Cf. Davies, *JEA*, 20 (1934), p. 189-192. Le texte donné par Sethe, *Urk.*, IV, 907-908 et que cite Grapow, *Alt Kreta*, p. 55, n° 6 est fautif (cf. Davies, *ibid.*, p. 189).

[3] Nom d'Horus de Thoutmosis III, cf. Gauthier, *Livre des Rois*, II, 265.

[4] Cf. *Urk.*, IV, 890 et 895. Sur ce titre, cf. Calice, *ZÄS*, 52, 1915, p. 116 et suiv.

[5] Son titre est alors (sur ce titre, cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 25-26* et Helck, *Einfluss der Militärführer* (*Untersuch.* 14), p. 55 et suiv.) mais il ne semble pas avoir porté ce titre avant le règne d'Aménophis II (cf. *Urk.*, IV, 897); peu de temps avant la mort de Thoutmosis III, il n'était encore que «soldat» (*Urk.*, IV, 895); cependant il se pourrait qu'il ait porté, entre la mort de Thoutmosis III et les débuts du règne d'Aménophis II, le titre de *Ḥry-pdt*, cf. *JEA*, 26 (1941), p. 82.

qu'il accomplit comme simple soldat sous les ordres de Thoutmosis III.[1] Les scènes figurées dans sa tombe sont censées se rapporter à cette même campagne, mais se caractérisent par leur absence de fidélité : le dessinateur chargé de représenter Amenemheb coupant la trompe d'un éléphant,[2] l'a figuré en lutte avec une hyène géante.[3] Les étrangers qui viennent faire leur soumission au roi, devraient être, d'après le texte, des habitants du Retenou Supérieur et Inférieur, des habitants du pays Keftiou et du Menous; en fait, ils ont tous le même type : ce sont des personnages composites ayant l'apparence générale des Syro-palestiniens, avec quelques particularités hittites et peut-être égéennes.[4]

C'est pourquoi il convient d'aborder le document **11** avec d'autant plus de suspicion que, si la mention du Retenou y est normale puisque la campagne militaire à laquelle participa Amenemheb eut pour résultat la conquête de la Syrie du Nord, en revanche la mention du Pays Keftiou et du Menous y paraît d'autant plus hors de place, que l'on attendrait le nom du Mitanni (Naharina), dont la défaite à l'est de l'Euphrate marqua le point culminant de cette même campagne.[5] Tout se passe donc comme si l'apparition du pays Keftiou et du Menous était ici une interpolation dûe, soit à une négligence, soit peut-être à un emprunt du scribe. En effet la tombe d'Amenemheb a été creusée et décorée longtemps après les événements qu'elle mentionne;[6] l'apport du tribut est, nous l'avons vu, formé d'éléments

(1) Cf. *Urk.*, IV, 890-897. A. H. Gardiner a montré (*Onomastica*, I, p. 153* et suiv.) qu'Amenemheb n'avait participé, en fait, qu'à une seule campagne, celle de l'an 33, qui se termina par la soumission du Retenou en entier et la défaite d'une troupe mitannienne à l'est de l'Euphrate.

(2) Cf. *Urk.*, IV, 893, l. 15-17 et 894, l. 1-2. « *Il* (Thoutmosis III) *chassa* 120 *éléphants pour (prendre) leurs défenses. Le plus grand des éléphants commença à se battre contre Sa Majesté, mais je coupai sa trompe* (cf. *JEA*, 30, 1944, p. 75) *tandis qu'il se tenait devant Sa Majesté* »; (pour ce passage et la localisation de Nii, où la chasse eut lieu, cf. A. H. Gardiner, *Onomastica*, p. 159* et suiv.).

(3) Cf. Nina de G. Davies, *JEA*, 26 (1941), p. 82. N. de G. Davies (*JEA*, 20 [1934], p. 190) rapproche à juste titre cette scène, de celle de la lutte contre l'éléphant; soit que le peintre-scribe ait mal interprété le texte qu'il avait à illustrer, ou qu'il se soit senti incapable de peindre une scène inhabituelle, il s'est contenté de représenter d'une part Amenemheb dans l'attitude d'un homme courant en brandissant un bâton, et d'autre part une hyène à l'arrêt. Pour donner une allure fabuleuse à son dessin il a simplement triplé l'échelle employée pour le dessin de la hyène par rapport à l'homme, de sorte que celle-ci paraît gigantesque. Dans le champ, des plantes sont censées situer l'action en Syrie (cf. à ce sujet, Nina de G. Davies, *JEA*, 26, p. 82.

(4) Cf. ci-dessous, p. 227-229 l'analyse de ces figurations.

(5) Amenemheb a d'ailleurs participé aux combats sur l'Euphrate, (cf. *Urk.*, IV, 891, l. 11 « *Je traversais l'eau du Naharina* » (c'est-à-dire l'Euphrate) — ce qui rend encore plus invraisemblable la mention du Keftiou et l'absence du Mitanni.

(6) Elle n'a pas pu être construite avant la mort de Thoutmosis III en l'an 54 du règne, puisque cette mort est signalée dans le texte (*Urk.*, IV, 895, l. 16), elle n'a donc pu être commencée *au plus tôt* que *vingt et un ans*, après les événements rapportés, et sans doute même plusieurs années plus tard puisque, dans sa biographie, Amenemheb semble faire allusion (cf. *Urk.*, IV, 896, l. 12-13) à l'exécution par le roi lui-même des chefs du Takhsy; or cet événement se passe en l'an 3 d'Aménophis II (cf. Ch. Kuentz, *Deux Stèles d'Aménophis II*, p. 5 (*A.* 1, E. 1) et p. 20 (A. 17, E. 21), de sorte que la tombe n'aurait été faite au plus tôt, qu'en l'an 3 d'Aménophis II.

divers,[1] le scribe chargé de la composition s'est inspiré de scènes similaires dans les tombes de la nécropole[2] mais, comme il travaillait sous le règne d'Aménophis II, il s'est tout naturellement reporté aux sépultures de cette époque en cours de décoration ou tout juste achevées et auxquelles il avait pu travailler lui-même. Il semble que le scribe qui composa le texte n'ait pas agi autrement. Voulant énumérer un ensemble de peuples septentrionaux, il a repris la liste des peuples du Nord qui figurait sur les monuments royaux de l'époque. Nous verrons, en effet, que Keftiou, Menous, Retenou Supérieur et Retenou Inférieur apparaissent dans la décoration du baldaquin royal d'Aménophis II, si souvent représenté dans les tombes (cf. ci-dessous, doc. **12**). Si le scribe n'a pas mentionné le Naharina, qui fait partie de cette même liste, c'est simplement que la place lui a manqué.[3]

Il n'y a donc rien à tirer du document **11**, du point de vue historique. Simple copie d'une liste géographique, il est indépendant de la scène figurée et ne nous apprend rien de plus que la liste originale qu'il reproduit et que nous allons examiner maintenant.

En certaines occasions, Pharaon assistait aux cérémonies officielles assis sur un trône somptueux qui était placé sous un baldaquin. Ce baldaquin, construction légère aux couleurs éclatantes[4] était orné de différents motifs. Les artistes, pour cette décoration, utilisent volontiers les « thèmes » permanents de l'art égyptien, notamment celui du Roi foulant aux pieds les ennemis,[5] qu'ils traduisent dans ce cas

(1) Cf. ci-dessus, doc. **11**.

(2) Pour l'analyse des « sources » où semble avoir puisé le peintre, cf. ci-dessous, p. 336-337.

(3) En effet, arrivé au mot Menous, le peintre n'avait déjà presque plus de place, de sorte qu'il s'est contenté de griffonner « et tous les pays étrangers » en supprimant même le déterminatif du mot Menous pour gagner de la place (cf. *JEA*, 20 (1934), pl. XXV).

(4) Ces gracieux édifices illustrent de nombreuses tombes (cf. entre autres, les tombes 48, 55, 57, 64, 72, 76, 84, 85, 91, 93, 96 *a*, 100, 120, 131), on en trouvera deux particulièrement bien venus, l'un dans la tombe de Kenamon (cf. N. de G. Davies, *Ken-Amun*, I, pl. XI = II, pl. XXII A), l'autre dans la tombe 226 de Sheikh-abd-el-Gournah (Id., *Menkheperrasonb*, pl. XLII-XLIII). Sur le baldaquin, cf. N. de G. Davies, *ZÄS*, 60, 1925, p. 50-56.

(5) Ce thème apparaît dès la IIIe dynastie, sur une statue de Djeser, les races ennemies sont symbolisées par neuf arcs que l'on a gravés, sur le socle même, sous les pieds du roi, cf. Gunn, *ASAE*, 26 (1926), p. 183, fig. 4 et 6.

particulier en peignant, ou gravant, les peuples étrangers *sur le socle* du baldaquin, de telle sorte qu'ils sont, en permanence, *sous les pieds du Roi*.[1] Les étrangers ainsi dominés, tantôt sont représentés comme des personnages ayant les traits physiques et portant les costumes distinctifs des différentes races,[2] tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, le nom des pays étrangers est entouré d'un ovale, crénelé ou non, et le tout est surmonté du torse d'un personnage dont les traits varient suivant le peuple représenté. C'est à ce dernier groupe que se rattache le document **12** :

12 (détruit) [3]

« [*Haou-nebout, Shât*], *Haute Egypte, Sekhty-Am, Basse Egypte, Pedjtiou-Shou, Tehenou, Iountiou de Nubie, Mentiou d'Asie, Naharina* (*Mitanni*), *Keftiou, Menous, Retenou Supérieur* (*Syrie du Nord*), [*Retenou Inférieur*].[4] »

Comme on le voit, ce document commence par le nom des Neuf-Arcs,[5] viennent ensuite cinq noms de peuples nordiques : Mitanniens (Naharina), Keftiou, Menous et les deux parties de la Syrie (Retenou Supérieur et Inférieur). Les pays Keftiou et Menous sont donc cités entre la Syrie et le Haut Euphrate ou Naharina. Si les Egyptiens avaient suivi, dans cette énumération, un ordre rigoureux, nul doute qu'il

[1] La même idée est traduite de la même façon sur les statues colossales dont la base est ornée de listes de peuples étrangers (cf. entre autres, les bases des colosses de Louxor (*RT*, 30, p. 220-222 ; *ibid.*, 16, p. 49-50, et du Ramesseum), et sur les socles de Sphinx où se trouvent gravées des listes de même type (cf. au Temple de Séti = *LD*, III, 131 *a*), de telle sorte que le Roi ou son symbole, domine (de toutes les manières), à jamais ses ennemis. C'est encore cette idée qu'ont utilisée les décorateurs du mobilier de Toutankhamon, en peignant et gravant sur le tabouret où le Roi devait poser ses pieds, *neuf* étrangers du Sud et du Nord (cf. H. Carter, *Tomb of Tut-Ankh-Amen*, vol. III, pl. XXXIII), les exemples pourraient être multipliés.

[2] Cf. entre autres, tombe 226 (= N. de G. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. XLII-LXIII). Sur les deux types de listes, cf. J. Simons, *Egypt. Top. list.*, p. 5 et 9.

[3] N. de G. Davies, *Ken-Amun*, I, pl. XI-XII et II, pl. XXII A, cité par Grapow, *Alt Kreta*, p. 55, n° 8, d'après la publication ancienne de *L. D.*, III, 63.

[4] N. de G. Davies, compte-tenu de la lacune initiale de deux noms, estime qu'il n'y avait que treize noms en tout (Id., *ibid.*, p. 22 et note 6), mais si l'on rétablit la base à sa longueur primitive, on s'aperçoit qu'il y a encore place pour un autre nom après le Retenou Supérieur ; ce nom à rétablir est, selon toute vraisemblance, Retenou Inférieur.

[5] Cf. à ce sujet, J. Vercoutter, *BIFAO*, 48, p. 108-128.

n'aurait fallu placer le pays Keftiou et Menous en Cilicie qui se trouve géographiquement entre le Mitanni et la Haute-Syrie. Mais il est douteux que les Egyptiens aient entendu, dans un document de ce genre, énumérer les pays dans un ordre géographique déterminé.[1] En effet, une liste ainsi gravée sous les pieds du roi ne doit pas être considérée comme un véritable document géographique, il s'agit avant tout, pour le scribe, de célébrer l'universalisme du pouvoir royal, et c'est à ce titre qu'y figurent les Neuf-Arcs.[2] Dans la plupart des cas, la liste ne comporte que ces seuls Neuf-arcs qui suffisent à symboliser l'universalité de la domination pharaonique.[3] Les peintres du baldaquin d'Aménophis II, pour surenchérir ou par simple souci décoratif, ont ajouté encore cinq noms de peuples du Nord,[4] mais il ne peut y avoir de doute que ces noms supplémentaires ont été choisis, non pas en raison de l'emplacement géographique relatif des uns par rapport aux autres, mais parce qu'ils symbolisaient mieux, aux yeux du scribe, les lointaines limites atteintes par le pouvoir royal. La présence du Naharina et du Retenou est facile à expliquer, ces deux régions à l'extrême nord de l'horizon politique égyptien ayant été le théâtre de campagnes militaires victorieuses d'Aménophis II.[5] La mention du pays Keftiou et du Menous répond au désir de citer les pays les plus lointains possible, mais la question se pose de savoir s'ils ont été choisis arbitrairement ou si, au contraire, ce choix a été déterminé par des raisons historiques. Que Keftiou ait été situé en Crète ou en Cilicie, il faut, bien entendu, écarter la possibilité d'une conquête effective de son territoire par l'armée égyptienne, nous en aurions d'autres preuves que la mention du pays dans une liste de ce genre.

La représentation de l'habitant du pays Keftiou les bras liés derrière le dos comme un prisonnier est donc purement symbolique, et la même observation vaut pour

[1] Cf. à ce propos, les remarques de J. Simons (*Egypt. Top. list*, p. 14), sur le peu de crédit à accorder à ces « listes courtes », où le souci décoratif prime toute autre considération.

[2] Dans la tombe de Kherouef récemment redégagée, on remarque deux baldaquins, l'un royal, l'autre osirien ; celui de l'aile nord (royal) est orné d'une liste des Neuf-Arcs, celui de l'aile sud (osirien), d'une série d'oiseaux Rekhyt qui symbolisent les humains, cf. *ASAE*, 42 (1943), pl. XXXIX et XL. On voit donc la volonté d'universalisme exprimée dans les deux cas.

[3] Cf. notamment, tombe de Kherouef (*ibid.*, pl. XXXIX) ; tombe 57 (Wreszinski, *Atlas*, I, pl. 203) ; tombe 48 (*Bul. Metr. Mus. N. Y.*, vol. X (1915), p. 233, fig. 4) ; tombe 42 (Wreszinski, *Atlas*, I, pl. 886), etc.

[4] Nous n'avons ici, représenté de profil, qu'un seul côté du baldaquin royal ; nul doute que sur l'autre côté des peuples du sud aient été figurés ; cf. à ce sujet, les bases des colosses devant le Xe pylone de Karnak, sur le côté ouest de la base sont gravés les noms de peuples du sud ; sur le côté est, une liste de peuples nordiques (cf. Legrain, *ASAE*, 14, p. 40-42).

[5] Cf. la stèle de Memphis, *ASAE*, 42 (1943), p. 1-23 (Stèle des années 7-9).

le pays Menous.[1] Mais il arrive aux listes égyptiennes de pays vaincus de comprendre les noms de contrées avec lesquelles l'Egypte était en rapports commerciaux. C'est ainsi que le pays de Pount, que l'Egypte n'a jamais conquis au sens militaire du mot, figure cependant dans la grande liste des pays vaincus du Sud, que Thoutmosis III fit graver au Temple de Karnak.[2] De sorte que l'on peut se demander si le pays Keftiou n'a pas été cité en raison des rapports commerciaux ou autres qui existaient certainement, nous l'avons vu, sous Thoutmosis III, et qui avaient pu se poursuivre sous son successeur, ou être renoués à l'occasion de la campagne militaire dans le Retenou.

On notera également que les noms cités correspondent, quand ils sont connus, non pas à des villes, mais à de vastes régions : le Mitanni (Naharina), la Syrie (Retenou), on peut donc admettre qu'il en va de même pour les noms géographiques de localisation encore incertaine. Les pays Keftiou et Menous doivent être considérés comme des contrées et non comme des villes ou des ports.[3]

Enfin, dernière observation, la liste des Neuf-Arcs est, sous la XVIIIe dyanstie, un archaïsme caractérisé car il y a longtemps que les noms de pays qui y figurent ont perdu toute signification géographique précise,[4] il ne faut donc pas perdre de vue la possibilité que la mention du Keftiou et du Menous, ou de l'un de ces deux pays, ne soit dûe également à un même souci d'archaïsme. Le Keftiou était connu à la Première Période Intermédiaire, sinon à l'Ancien Empire,[5] et le Menous figure déjà dans un texte littéraire du Moyen Empire.[6]

On voit que le document **12**, pour intéressant qu'il soit, ne fournit que des indications vagues. Keftiou doit être considéré comme un pays du Nord, ou du Nord-Ouest lointain,[7] puisqu'il figure dans un texte destiné à vanter le rayonnement universel du pouvoir notamment parmi les peuples septentrionaux. C'est une vaste région politique ou naturelle, et non une ville. Enfin, il est possible, mais non certain, qu'il ait été cité dans la liste à l'occasion de rapports commerciaux, noués ou renouvelés à la suite de la campagne asiatique d'Aménophis II.

(1) Cf. ci-dessous, p. 163.
(2) Cf. Sethe, *Urk.*, IV, 798, n° 48.
(3) Cette observation est surtout importante pour le Menous, qui a été identifié avec la ville de Mallus en Cilicie, cf. ci-dessous, p. 159.
(4) Cf. J. Vercoutter, *BIFAO*, 48 (1948), p. 108-128 et 190, 197 (fig. 5 et 6).
(5) Cf. ci-dessus, p. 42-43 et ci-dessous, p. 111-112.
(6) Cf. Sinouhé, B. 220, cf. ci-dessous, p. 160.
(7) L'orientation Ouest, en effet, n'est pas à écarter dans les listes de ce type, cf. ci-dessous, p. 80-81 et doc. **15**.

Cette dernière hypothèse pourrait peut-être s'appuyer sur le fait que, sous Thoutmosis IV, successeur d'Aménophis II, l'Egypte était sans doute encore en rapport, commercial ou autre, avec le pays Keftiou. On a, en effet, trouvé sur un fragment de vase d'albâtre, recueilli dans la tombe de ce pharaon, l'inscription suivante :

13 *a* [hiéroglyphes] *b* [hiéroglyphes] [1]

a. *Le dieu bon Menkheperourê* (*Thoutmosis IV*) *justifié.* [2]
b. *Vase-ḥst* (*contenant*) *du produit kefti* (*ou Pâte de kefti.*)

Ce document malgré sa simplicité, pose de multiples problèmes et son sens même n'est pas sûr. Wainwright l'a traduit « Vase of *Keftiu* »,[3] mais d'une part cette traduction est ambiguë car elle peut laisser supposer que *Keftiu* désigne ici le pays, alors que les déterminatifs employés montrent qu'il s'agit d'un produit, d'une matière première,[4] et de plus elle ne précise pas s'il faut comprendre un « vase de (en) matière-kefti » [5] ou un « vase de (contenant du) produit Kefti » ;[6] d'autre part, cette traduction comporte une difficulté archéologique : le vase *ḥst* est un vase de forme particulière qui ne semble guère susceptible de contenir autre chose que de l'eau,[7] et de toute façon, ne pourrait convenir à un solide. Or, le déterminatif indique que nous avons affaire à une matière et non à un liquide. C'est certainement pour cette raison que H. Grapow a traduit cette même inscription « Beste Keftiware ».[8] Mais cette interprétation se heurte à une difficulté insurmontable : *ḥsy* est une qualité qui s'applique exclusivement aux hommes, non aux choses,[9] et le mot n'apparaît jamais avec le sens de « meilleur » que lui prête Grapow.

(1) Carter-Newberry, *The tomb of Thoutmosis IV* (CGC), p. 17, n° 46082, utilisé par Grapow, *Alt Kreta*, p. 55, n° 9 et par Wainwright, *LAAA*, 6 (1914), p. 80, n° 13. Le début du document (*a*), est gravé, le reste (*b*) *peint* à l'encre.
(2) Thoutmosis IV était déjà mort quand le vase fut gravé, à plus forte raison lorsque le vase fut garni du produit *kefti*. Ce produit aurait donc été fourni par les magasins royaux d'Aménophis III, cf. ci-dessous, p. 77.
(3) Wainwright, *LAAA*, 6 (1914), p. 80, n° 13.
(4) [hiéroglyphe] est employé pour déterminer les métaux, les minerais, les médicaments, l'encens, cf. Gardiner, *Gramm.* 2, Sign. list, N. 33, p. 490, et ci-dessous, p. 77 et n. 2.
(5) Cf. entre autres, *Urk.*, IV, 686, *ḥnw n ḥsmn* « des vases de (en) bronze ».
(6) Pour l'emploi du génitif indirect dans ce sens, cf. entre autre : *wḥꜣt n wꜥty* (Siut, I, 292) « une marmite de (contenant) viande de chèvre », et *mhr n irtt* « une cruche de lait » (Meir, II, pl. 6).
(7) Cf. A. H. Gardiner, *Gramm.* 2, *Sign. lit.*, W. 14, p. 529, qui traduit « water-pot », et G. Lefebvre, *Gramm.*, p. 415, W. 14, qui rend par « aiguière ».
(8) Cf. H. Grapow, *Alt Kreta*, p. 55, n°. 9.
(9) Cf. *Wb.*, III, p. 154-156.

Une chose est certaine, *kefti* désigne ici le contenu du vase ; en effet, l'inscription se trouve sur un fragment d'albâtre (aragonite), cette pierre d'origine égyptienne [1] ne peut pas avoir été désignée par le mot *kfti*, la traduction « vase en matière-kefti » est donc, à écarter. Que *kefti* désigne bien la matière qui fut déposée dans le vase est prouvé en outre, non seulement par les déterminatifs employés, mais aussi par les inscriptions recueillies dans la même chambre, qui toutes indiquent des produits.[2] Il reste donc à traduire le groupe *ḥs n...* Deux possibilités s'offrent à nous, aucune n'étant d'ailleurs tout à fait satisfaisante. On peut voir dans le mot *ḥs(t)* un nom vague désignant les vases en général, il faudrait alors traduire simplement « vase contenant du Kefti. » Cette traduction, grammaticalement irréprochable, se heurte à une triple difficulté :

1° on ne connaît pas d'autre exemple du mot *ḥs(t)* employé pour signifier « vase » en général, sans spécification de forme ;

2° *ḥst* étant un mot féminin, le génitif indirect devrait être écrit *nt* et non *n* ;[3]

3° les inscriptions des autres fragments de vases trouvés dans la même chambre donnent le nom de la matière contenue dans le vase, sans le faire précéder du mot *ḥst*.

La seconde possibilité serait de voir dans le signe un mot autre que celui qui désigne le vase *ḥst*. Il existe, en effet, un mot *ḥs;* qui désigne la « pâte » et s'applique notamment aux pâtes médicinales.[4] Or, nous le verrons, les autres noms de matières figurant sur les vases de la trouvaille sont des noms de médicaments. On pourrait donc comprendre « *pâte de kefti* ». Ce serait la traduction la plus simple et sans doute la meilleure si, elle aussi, elle ne présentait des difficultés :

1° le mot n'est pas déterminé, ce qui est plutôt en faveur d'un signe-mot, et *ḥst* (vase) serait donc à préférer à *ḥs;* (pâte) ;

2° l'orthographe n'est pas attestée ailleurs pour *ḥs;* qui est écrit ou (et var.).[5] Ainsi les deux mots sont possibles et, en l'absence d'autres exemples, on ne saurait décider lequel est à préférer.

[1] Cf. Lucas, *Anc. Egypt. Mater.*, 3, p. 76-77.

[2] Cf. Carter-Newberry, *Tomb of Thoutmosis IV* (CGC), p. 17 et 18 ; de plus, le fait même que *ḥs n kfti* est écrit à l'encre et non gravé, comme le reste de l'inscription, prouve que cette mention a été ajoutée au moment où les vases furent remplis.

[3] Cette difficulté n'est pas insurmontable, le génitif indirect ayant tendance à devenir invariable dès une haute époque, cf. A. H. Gardiner, *Gramm.* 2, p. 66, § 86 B.

[4] *Wb.*, 3, 160.

[5] Cette difficulté est plus apparente que réelle, en effet l'homonyme de *ḥs;* « *pâte* », le mot *ḥs;* « *sauvage* » est parfois écrit simplement , cf. *Wb.*, 3, p. 161. L'absence de déterminatif est plus gênante.

Que l'on adopte l'une ou l'autre traduction, une difficulté essentielle subsiste : faut-il associer le produit-*kefti* au pays Keftiou ? Wainwright et Grapow l'ont admis implicitement, puisque le document **13** figure dans les listes qu'ils ont dressées des exemples du mot Keftiou. Mais il faut remarquer que les auteurs du dictionnaire de Berlin semblent avoir eu des doutes ; en effet, le mot , d'ailleurs un *hapax legomenon*, non seulement n'est pas traduit, mais est classé, non avec le mot dérivé certain du mot , mais *avant* ce dernier mot comme s'il appartenait à une racine différente.[1] Malgré cette hésitation, justifiée par la différence d'écriture (*kfti* et non *kftiw*), il semble cependant que l'on puisse admettre que kefti-produit et pays Keftiou sont liés. En effet, de multiples exemples montrent que le nom d'un produit peut dériver d'un nom géographique et vice-versa,[2] de sorte que si la dérivation n'est pas certaine, elle est des plus vraisemblables. Si on l'admet, il reste encore à préciser la nature de ce produit. Les déterminatifs, nous l'avons vu, s'appliquent aussi bien aux métaux, aux minerais, aux médicaments, à l'encens, à quoi il convient d'ajouter certaines graines et certains fruits.[3] Il serait tentant d'y voir une pierre précieuse ou un métal, étant donné que le pays Keftiou figure parmi les pays producteurs de ces matières (cf. ci-dessous doc. **20-21**), mais l'examen des inscriptions trouvées en même temps que le document **13** indique qu'il faut plutôt y voir un produit végétal, sans doute médicinal. En effet, six fragments de vases recueillis dans la chambre où fut trouvé ce document portent la mention (var.),[4] et un autre porte l'inscription .[5] Le produit *ti-špsy* (var. « *ti-špsy* de *première qualité* »), est tiré d'un arbre [6] et *ḳmit* désigne la résine, gomme végétale,[7] tous deux sont employés dans la pharmacopée égyptienne ; on

[1] Cf. *Wb.*, 5, 122.

[2] Même si l'on ne tient pas compte du mot *Tḥnt* « faïence » qui peut provenir de *Tḥnw* « Libye », mais peut aussi se rattacher à la racine *tḥn* « être brillant » (*Wb.*, 5, 391-392), de nombreux noms de matières sont indiscutablement liés à des noms géographiques, cf. par exemple : (*Wb.*, 5, 369), de *Tmḥw* (Libyens-Temehou) ; (*Wb.*, 5, 142), de *Kš* (Pays de Kouch) ; et (*Wb.*, 4, 349), de *Stt* (Asie) ; *Wb.*, 5, 300), de *Tfrt* (Le Pays Tefreret) ; (*Wb.*, 4, 488), de *Sti* (La Nubie), pour ne pas citer le plus célèbre de ces exemples « Turquoise », tirée du pays . Cf. également K. Sethe, *Sitzungb... Preuss. Akad.*, 22 (1933), p. 49-51 pour tiré du pays Ibehet.

[3] Cf. par exemple : « grappes » ; « figues et » « fèves ».

[4] Carter-Newberry, *Tomb of Thoutmosis IV* (CGC), p. 17, nos 46080, 46083, 46084 et p. 18, nos 46085, 46086, 46088.

[5] Id., *ibid.*, p. 18, n° 46087.

[6] *Wb.*, 5, 243.

[7] *Wb.*, 5, 39.

doit donc admettre que le produit *kfti* qui les accompagne, est lui aussi un produit végétal et l'on pense aussitôt aux *«fèves du pays Keftiou»* du document **2**,[1] il n'est pas impossible que les deux textes désignent la même matière première. Ce rapprochement confirmerait la dérivation.

Ainsi le document **13** indique que, selon toute probabilité, l'Egypte recevait encore, à la mort de Thoutmosis IV, directement ou indirectement, des matières premières du pays Keftiou. Les rapports commerciaux inaugurés (ou renoués) sous Thoutmosis III se seraient donc poursuivis sous ses deux successeurs immédiats.

Des trente ans de règne d'Aménophis III, deux documents seulement nous sont parvenus qui mentionnent le pays Keftiou, encore proviennent-ils de listes géographiques d'une valeur douteuse.

Le premier de ceux-ci est tiré d'une liste de pays vaincus qui se trouve gravée sur les colonnes d'un temple d'Amon qu'Aménophis III fit construire à Soleb :

14 (10) (9) (8) (7) (1) (2) (3) (4) (5) (6) [2]

(1) *Kadesh,* (2) *Tounip,* (3)-(4) détruits, (5) *Ougarit,* (6) *Keftiou,* (7) *Sangar* (Mésopotamie), (8) *Naharina* (Mitanni), (9) *Khyti* (Hittites), (10) détruit.

Cette liste, étant gravée sur un tambour de colonne, peut être lue indifféremment de gauche à droite ou de droite à gauche, de sorte qu'elle pourrait également se lire : *Sangar, Naharina, Kheta* [nom détruit], *Kadesh, Tounip,* [deux noms détruits], *Ougarit, Keftiou.* Suivant que l'on adopte l'un ou l'autre ordre, Keftiou se trouve isolé à la suite des noms de villes syriennes, ou, au contraire, vient en tête de l'énumération des grands pays de l'Asie lointaine.

Comme on le voit il est difficile de tirer aucun renseignement géographique précis d'une liste dont l'ordre même est incertain.[3] Faut-il rattacher *Keftiou* aux villes de

[1] Cf. ci-dessus, p. 39.

[2] Cf. Lepsius, *Denkm.*, III, 88 *a*, utilisé par Wainwright, *LAAA*, 6 (1914), p. 80; n° 14, non cité par Grapow. Sur cette liste, cf. J. Simons, *Egypt. Top. list.*, List. IX *a*, p. 132 et p. 147. L'inscription est gravée sur un tambour de colonne, nous avons restitué l'ordre d'après le sens où sont tournées les figures; l'ordre adopté par Simons, *ibid.*, est inexact.

[3] Sur le peu de valeur, en particulier, des listes gravées sur les bases de colonnes, cf. Simons, *ibid.*, p. 14.

la Syrie du Nord (nos 1 à 5), ou le considérer comme faisant partie de la liste des grands empires du Nord (nos 7 à 10)? Si l'on se reporte au document **12**[1] où Keftiou apparaît dans une énumération de *pays* — et non de *villes*[2], on penchera plutôt en faveur de la seconde hypothèse, et c'est pourquoi nous l'avons adoptée dans notre traduction. Mais si le document **14** présente des analogies incontestables avec le document **12**, il est aussi très proche du document **10** *a*[3] où, à la suite du pays Keftiou et du pays Hittite, on lit le nom des mêmes villes que nous retrouvons à Soleb : Kadesh et Tounip. Les similitudes incontestables entre le document **14** d'une part et les documents **10** *a* et **12** d'autre part, font planer un doute sur la valeur aussi bien historique que géographique du document **14**. Tout se passe comme si le lapicide d'Aménophis III s'était contenté de copier une liste courte d'un de ses devanciers, Thoutmosis III ou Aménophis II, et il est impossible d'en rien déduire sur la localisation du pays Keftiou.[4]

Le pays Keftiou apparaît encore sous le règne d'Aménophis III dans une liste de noms géographiques, peinte sous un pavillon royal. C'est donc un document exactement de même nature que le document **12** ci-dessus. La seule différence est que les noms, au lieu d'être inscrits dans un ovale, sont peints au-dessus de personnages agenouillés les mains derrière le dos, ceux-ci ont des costumes et des traits caractéristiques des races étrangères. On lit :

15 (1) → (*asiatique*) (2) → (*nègre*) (3) → (*asiatique*) (4) → (*nègre*) (5) → (*hittite*)
(6) → (*nègre*) (7) → (*libyen*) (8) → (sic) (*nègre*) (9) → [5] (*asiatique*)

(1) *Sangar* (Mésopotamie), (2) *Kouch* (Nubie), (3) *Naharina* (Mitanni), (4) *Irem* (grande région du Sud-Est),[6] (5) *Keftiou,* (6) *Iwnty-Sti* (Soudan), (7) *Tehenou* (Libye), (8) *Mentiou d'Asie,* (9) *Shasou* (Bédouins d'Asie).»

[1] Cf. ci-dessus, p. 72.

[2] Cf. ci-dessus, p. 74.

[3] Cf. ci-dessus, p. 64.

[4] Sur les listes courtes, cf. ci-dessus, p. 73 et n. 1.

[5] N. de G. Davies, *BMMA*, nov. 1929, S. II, fig. 2. 5, hors-texte. Nous avons voulu collationner ce texte en mars 1951. La tombe, murée, a été ouverte, mais la scène reproduite par Davies est aujourd'hui pour partie détruite, et pour partie détachée de la paroi, les fragments ont été recueillis dans une caisse placée dans la tombe; il nous fut impossible de trier ces fragments pour vérifier le document. Le neuvième nom, Shasou, est rétabli d'après le texte de Davies, *ibid.*, p. 38.

[6] Cf. Gauthier, *Dict. géogr.*, I, p. 93.

Le caractère essentiellement décoratif et artificiel de cette liste est mis en valeur à la fois par l'alternance d'un noir et d'un blanc dans la rangée des personnages, et par le fait que cette liste géographique énumère *neuf* noms. C'est donc une simple variation sur le thème du chiffre neuf qui symbolise l'universalité du pouvoir royal.

Nous verrons en détail les figurations au chapitre I de notre deuxième partie,(1) toutefois il nous faut en toucher un mot ici, car une observation s'impose : le désaccord flagrant entre les noms donnés aux personnages et les personnages eux-mêmes. Non seulement le Mitannien est figuré sous les traits d'un sémite, mais le Mentiou d'Asie est représenté par un nègre, et le Keftiou sous les traits d'un Hittite. Il semble donc que nous soyons en présence de deux documents indépendants l'un de l'autre : une liste géographique d'une part, et d'autre part, une figuration de neuf peuples étrangers. Cette dernière rappelle beaucoup les représentations d'étrangers qui ornent la base d'un pavillon royal, similaire et de même époque,(2) où l'on retrouve l'alternance : asiatique-nègre, et chez les Asiatiques l'alternance : asiatique à cheveux longs et asiatique à crâne rasé. Le texte lui-même, adoptant un procédé similaire, fait alterner, jusqu'au septième nom inclusivement, un nom de pays du Sud avec un nom de pays du Nord ou de l'Est. Il y a d'autant moins de renseignements géographiques à tirer d'une liste ainsi composée, qu'arrivé au huitième nom, le scribe a substitué un nom de pays septentrional au nom méridional que l'on attendait, et que représente d'ailleurs un nègre.

Lorsqu'on examine la nature des noms, on s'aperçoit que la liste est uniquement composée des pays et des peuples les plus représentatifs de l'univers idéal régi par le pharaon. Ce sont les pays les plus vastes et autant que possible les plus éloignés qui ont été choisis par rapport aux quatre points cardinaux :(3) Koush, Irem, Iounti-Seti représentent le Sud; Tehenou, l'Ouest; parmi les cinq noms restant figurent donc nécessairement des pays de l'Est et du Nord. Etant donné la confusion, habituelle aux Egyptiens, entre le Nord et le Nord-Est,(4) il est difficile de déterminer exactement ce qui revient au Nord et ce qui doit être placé à l'Est. On pourrait admettre que les bédouins Shasou qui occupaient le désert nord-oriental proche de l'Egypte, et notamment le Sinaï,(5) aient représenté l'Est; de même le Sangar (Mésopotamie) aurait pu être regardé comme oriental par un Egyptien.(1) Que le Mentiou d'Asie soit considéré, au moins dans certains cas, comme nordique est prouvé par un texte de Thoutmosis III,(2) et il en va de même pour le Naharina.(3) Pour le pays Keftiou la localisation reste incertaine. Si le Shasou et le Sangar sont classés parmi les orientaux, le Naharina et les Mentiou-Setet parmi les nordiques, suivant que l'on fait *a priori* du Keftiou, un pays nordique ou un pays de l'Est asiatique, on le rangera dans l'un ou l'autre groupe, mais il est aussi une possibilité à considérer : chacun des points cardinaux est représenté par *plusieurs pays;* si l'on faisait entrer le Keftiou soit dans le groupe Nord, soit dans le groupe Est, l'Ouest serait le seul point cardinal symbolisé par un pays *unique,* la Libye. Il n'est donc nullement exclu que le scribe ait considéré, comme l'avait fait avant lui l'auteur du poème triomphal(4) que le pays Keftiou était situé dans les régions occidentales lointaines.

(1) Cf. ci-dessous, doc. 116.

(2) Tombe 226 à Thèbes, cf. N. de G. Davies, *Menkheperrasonb,* pl. XLI.

(3) Même tendance dans la stèle poétique, cf. *Urk.,* IV, 612 et suiv. Les quatre points cardinaux y sont explicitement cités : *Iwntiou Sti* (méridionaux), *Mehetiou* (nordiques) (*Urk.,* IV, 612); *Imentiou* (occidentaux), *ỉ3btyw* (orientaux [*Urk.,* IV, 613]).

(4) Cf. ci-dessus, p. 52.

(5) Cf. Gauthier, *Dict. géogr.,* 5, p. 107.

Nous aurions alors une énumération cohérente : *Sud :* Koush, Irem, Iountiou-Seti, — *Nord :* Naharina, Mentiou-nou-Seti, — *Est :* Sangar, Shasou, — *Ouest :* Tehenou, Keftiou, schéma qui correspond aux habitudes de pensée des Egyptiens.(5) L'existence de trois pays méridionaux, au lieu de deux pour les autres points cardinaux, s'explique par le fait que la liste devant, pour être universelle, comporter *neuf* noms, il fallait, de toute nécessité, que l'un des points fût représenté par *trois* pays. On remarquera que dans chaque série se trouve un pays, ou un peuple, proche de l'Egypte, et un pays lointain, les voisins étant représentés par l'Iountiou-Seti, Mentiou-nou-Seti, Shasou et Tehenou qui, à l'exception du Shasou appartiennent tous à la liste traditionnelle des Neuf-Arcs; les pays lointains étant Irem,(6) Naharina, Sangar et Keftiou.

(1) Etant donné la confusion entre le Nord et le Nord-Est, Sangar aurait pu être également considéré comme nordique.

(2) Dans la stèle poétique, le scribe oppose les *'Iwntyw-Sti,* méridionaux, aux *Mḥtyw,* septentrionaux (*Urk.,* IV, 612); or une variante de ce texte remplace *mḥtyw* septentrionaux, par [hiéroglyphes] (*Urk.,* IV, 621). Les Setetiou sont donc considérés essentiellement comme nordiques.

(3) Cf. Stèle du Gebel Barkal (*ZÄS,* 69 [1933], p. 28-29), où le Naharina est décrit comme le [hiéroglyphes] (l. 11) que Reisner, l. 6, traduit justement « la frontière *nord* de l'Asie» *pḥww* étant employé pour désigner les limites nord du monde, par opposition à *wpt* « l'ouverture de la terre» qui désigne les limites sud (cf. *Urk.,* IV, 138). On trouve même l'expression [hiéroglyphes] Champollion, *Not. Descript.,* II, p. 95-97.

(4) Cf. ci-dessus, p. 11 et 51.

(5) Cf. Frankfort, *Kingship and the gods,* p. 350 et n. 12.

(6) Ce mot apparaît pour la première fois dans les textes de Thoutmosis III (cf. Gauthier, *Dict. géogr.,* I, p. 93), on pourrait donc le considérer comme une des conquêtes récentes de l'Egypte. Schiaparelli (cf. Id., *ibid.*), a situé ce pays « dans le Haut Sobat sur le versant occidental du plateau abyssin».

Nous ne présentons cette explication que sous toute réserve et parce qu'elle a l'avantage de rendre compte de l'apparente confusion de la liste. On voit que les documents de ce genre, destinés à couvrir l'ensemble du monde gouverné par le roi, ne peuvent fournir aucun renseignement sur la position relative des pays énumérés, les uns par rapport aux autres.[1] En revanche, ils peuvent nous éclairer jusqu'à un certain point, sur la nature même du pays et, en gros, sur la région du globe où il pourrait être situé. Keftiou doit donc être considéré comme une région naturelle, ou une civilisation, aussi importante et caractéristique que celles du Mitanni et de la Mésopotamie, et, si notre analyse du document est juste, cette civilisation ou cette région, aurait été située dans l'ouest lointain. Le document ne permet pas d'interprétation plus précise.

Bien qu'il ne nous soit connu que par une copie de la fin de la XVIII[e] dynastie, sans doute du règne de Tout-Ankh-Amon, le document suivant remonte encore, selon toute probabilité, au règne d'Aménophis III.[2] Cette date ne constitue d'ailleurs qu'un terminus *post quem*, et le texte, qui figure dans une compilation de recettes diverses, peut être plus ancien ;[3] il aurait pu être rédigé entre la fin de la Seconde Période Intermédiaire et le règne d'Aménophis III.[4]

16[h] *a* [hieroglyphs] [5].

[1] C'est là l'erreur fondamentale de Wainwright (*LAAA*, 6 [1914], p. 33), erreur déjà relevée, à juste titre, par Pendlebury (*JEA*, 16 [1930], p. 76-77).

[2] Pour la date, cf. essentiellement Möller, *Zur datierung literarisches Handschriften, ZÄS*, 56 (1920), p. 42. Avant Möller, Wreszinski, avait daté le papyrus de 1200 (cf. *Der Londoner Mediz. Papyrus*, p. xiv). Chose curieuse, Breasted (*Edwin Smith Surg. Pap.*, p. 4, note 1), conserve cette date ; les raisons de Möller, tant paléographiques que de critique interne (le cartouche d'Aménophis III apparaît trois fois dans le texte), sont irréfutables et nous avons adopté son point de vue.

[3] Cf. Breasted, *Edwin Smith. Surg. Pap.*, p. 4, note 1.

[4] Le fait que la même maladie figure dans le Papyrus Hearst (11-12) mais que la manière de la soigner est totalement différente semblerait indiquer que c'est entre la date de rédaction de ce papyrus (vers 1600, cf. Breasted, *ibid.*), et le règne d'Aménophis III, que la recette en langue Keftiou fut rédigée.

[5] Wreszinski, *Der Londoner Mediz. Pap.*, p. 151-152 = Grapow, *AK*, p. 55, n° 13 *b* = Wainwright, *LAAA*, 6 (1914), p. 82, n° 23. Ce document a souvent été interprété, nous indiquerons ici la bibliographie essentielle : Bossert, *OLZ*, 1931, p. 307, et *MAOG*, **6**, 3, p. 5, 86 ; Hall, *Aegean arch.*, 1915, p. 230 ; Brandenstein, *Festschrift Hirt*, p. 33 ; Friedrich, *Kleinasiatische Sprachen Denkm.*, 1932, p. 145 ; Sayce, *JHS*, 51 (1931), p. 286 ; Wainwright, *JEA*, 17 (1931), p. 29 ; Sparmrheinisch, *Anthropos* ; 25 (1930), p. 1003 ; Kretschner, *Glotta*, 22 (1933-1934), p. 198 ; Persson, *Upssala Univer. Arsskrift*,

« *Incantation pour la maladie Tanet-Amou* (lit. « *celle de l'Asie* » = *l'Asiatique*).[1] *C'est* (lit. *consistant en*) *ce que disent, dans ce cas* (lit. *pour cela*) *les* [habitants du] *Keftiou* :[2] *S-n-t-k-p-p-w-y-i-i-m-n-t-r-k-k-r* (vocalisé :[3] *Sa-an-ta-ká-pa(?)-pi-wa-ya-'a-ya-ma(i, u)-a(i, u)n-ta-ra-ku-ka-ra*). (On dira cette incantation sur tels ou tels médicaments). »

Ce texte a fait l'objet de nombreuses études, mais on a négligé la recette qui le suit immédiatement, bien que, dès 1912,[4] Wreszinski ait indiqué que, selon

1930, p. 3, 24 ; Albright, *Vocalization*, p. 21, § 34 ; Bonfante, *AJA*, 50 (1946), p. 255. Nous n'aborderons pas ici le problème de la nature de la langue transcrite ainsi en égyptien, nous y reviendrons dans l'étude du problème Keftiou.

[1] *Tꜣ-nt* « celle de », « celle qui appartient à ». Cette formule est surtout attestée dans les noms propres où elle est des plus fréquentes, cf. Ranke, *Personennamen*, de la page 357, n° 19, à la page 363, n° 15.

[2] Les traductions proposées par Wainwright (*LAAA*, 6 [1914], p. 82, n° 23), « *Incantation in the Asiatic language which is called Keftiu* » et par Wreszinski (*Der Londoner Mediz. Pap.*, p. 192), celle-ci reprise par Grapow (*Alt Kreta*, p. 55, n° 13 *b*) « *Beschwörung der Krankheit... in Keftisprache* », ne sont pas satisfaisantes. Celle de Wainwright est à rejeter : *Tnt-ʿmw*, comme le montre le déterminatif désigne une maladie, non une langue étrangère. La traduction de Wreszinski et de Grapow, qui est adoptée par le *Wb.*, 5, 621, est, grammaticalement, impossible. En effet, si *m ḏd Nḥsyw* que cite le *Wb.* (*ibid.*) pour justifier l'interprétation *in Keftisprache*, peut se comprendre soit « en façon de dire des Nègres (*m* + infinitif pris substantivement, + génitif direct de l'objet), soit « comme les Nègres disent (*m* + *sḏm·f* à sujet nominal), il est impossible d'interpréter de cette façon notre texte qui donne *m ḏd n·f Kftyw* et non * *m ḏd Kftyw*. Même si l'on considère le *f* comme une faute du scribe (cf. Grapow et le *Wb.*, qui ont ajouté *so!* au-dessus du *f*), on aboutit à la construction *m ḏd n Kftyw* qui ne pourrait se comprendre que *m ḏd* (infinitif) *n* (génitif indirect) ou *m ḏd·n* (forme *sḏm·n·f* à sujet nominal), or ces deux constructions sont également impossibles, car 1° *ḏd* infinitif, serait suivi obligatoirement du génitif *direct* (cf. Gardiner, *Gramm.*, 2, § 300) et il faudrait donc considérer non seulement le *f* mais également le *n*, comme erreurs du scribe, et, 2° la forme *sḏm n·f* n'est pas employée après *m* (cf. Gardiner, *ibid.*, p. 124-125). Pour garder l'interprétation de l'école allemande, il faudrait faire de *ḏd*, non pas une forme verbale, mais un substantif désignant « les paroles », celui-ci n'existe que sous la forme [hieroglyphs] ; ce qui entraînerait, de nouveau, à des corrections pour supprimer le *f* et ajouter *t* à *ḏd* et à *n*, de façon à lire : *m ḏdt nt Kftyw*. Tout se passe en fait comme si nous avions la construction *m* + *sḏm·f* à sujet nominal précédé d'un datif suffixal, ce qui est régulier. Cette interprétation présente deux difficultés. D'une part, *f* pronom présomptif devrait se rapporter à un substantif masculin, or *Tnt-ʿꜣmw*, de par sa construction (*Tꜣ-nt* + subst.) est féminin ; il faut donc admettre que *f* est déjà employé ici comme neutre (cf. Gardiner, *Gramm.* 2, § 511-514), emploi d'ailleurs régulier en néo-égyptien (cf. Erman, *Neuäg. Gr.* § 85), or notre scribe écrivait à la fin de la XVIII[e] dynastie, c'est-à-dire à une époque où le néo-égyptien était déjà très répandu (cf. Id., *ibid.*, p. 4-5). D'autre part, on attendrait le déterminatif de l'homme dans le mot *Keftiou* après celui des pays étrangers (cf. l'orthographe de *Nḥsy*, dans *Wb.*, 5, 621). Ces difficultés, pour gênantes qu'elles soient, sont moins graves que celles auxquelles se heurte l'interprétation de Wreszinski et Grapow, qui implique de nombreuses corrections du texte, et c'est pourquoi nous avons adopté la traduction ci-dessus.

[3] Cf. Albright, *Vocalization*, p. 21.

[4] Cf. Wreszinski, *Der Londoner Mediz. Pap.*, p. xviii.

toute vraisemblance, elle était, elle aussi, rédigée en langue Kefti;[1] on y lit :

16h *b*

« *Incantation de la maladie Semen*[2] (vocal. *Sa-mou-na*) *du* . . .[3] : *S-t-s-b-i-y-ḏ-h-m-k-t-r-t-*[4] *le-Grand, I-m-i-*[5] (vocal. *Sa-ti-sa-ba-i-ya-da*(*i, ou*)*-ha-ma*(*i, ou*)*-Ka-tou-r*(*a*)? — *Ti-ya-le Grand, A-ma*(*i, ou*)*-i*). *On dira* [*cette*] *incantation quatre fois.*»

Nous avons indiqué plus haut[6] pour quelles raisons il était difficile, sinon impossible, de faire des rapprochements valables entre un texte égyptien en écriture syllabique et une langue quelconque sans la connaissance préalable et approfondie de la langue à comparer. Ces remarques valent pour les deux incantations. Les rapprochements ingénieux de Bossert[7] n'entraînent pas la conviction car, d'une part, ils ne cadrent pas exactement avec les règles de la vocalisation mises en valeur par Albright,[8] et, d'autre part, ils ne tiennent compte que de six groupes sur plus de dix-sept que comporte l'incantation. A ces objections s'en ajoute une autre : Bossert voit dans les deux premiers mots qu'il restitue les noms des divinités Santa et Kupapa, mais rien, dans le texte égyptien, n'indique où il faut couper les mots; ni de quelle nature sont ces mots. Or, il n'est pas sûr que nous ayons dans la première incantation des noms de divinités ou de personnes; en effet, si l'on considère la seconde incantation (doc. **16** *b*), on voit que le scribe égyptien comprenait au moins en partie le texte qu'il transcrivait, puisque, par trois fois, il a ajouté des déterminatifs égyptiens nous indiquant ainsi des coupures dans le texte. — il est même allé jusqu'à ajouter l'épithète égyptienne de *pꜣ wr* «le grand», au nom d'une des divinités étrangères qu'il cite. Si nous avions eu dans la première incantation, comme

(1) La supposition de Wreszinski est des plus vraisemblables, en effet les deux recettes se suivent et sont toutes deux écrites en écriture syllabique sans que le texte dise que la langue étrangère diffère.

(2) Cette maladie apparaît dans d'autres textes magiques, cf. Wreszinski, *ibid.*, p. 192, qui signale qu'elle est fréquemment citée dans les Papyrus Magiques de Leyde nos 343 et 346.

(3) Nom d'une autre maladie, ou qualificatif s'appliquant à la maladie Semen.

(4) Le nom est déterminé par le signe du dieu.

(5) *'Imi* est déterminé par le signe du dieu. Le texte se termine donc par le nom de deux divinités.

(6) Cf. ci-dessus, p. 46-47.

(7) Th. Bossert, *OLZ*, 1931, p. 307.

(8) Albright, *Vocalization*, p. 21, § 34, écrit : «Our vocalization is favorable to Bossert's interpretation of the first word as the name of the God Santa(s), but *does not support* his identification of the second word with the name of the goddess Kupapa, though the latter is not impossible» (c'est nous qui soulignons).

dans la seconde,[1] le déterminatif ajouté à la fin d'un groupe, nous aurions été sûrs d'être en présence de noms de divinités; mais le fait que le scribe ait ajouté de tels déterminatifs dans un cas, et non dans l'autre, rend très aléatoire toute interprétation d'un groupe non déterminé par , comme un nom divin. Il nous faut donc, comme dans le cas de la Tablette des noms Keftiou (doc. **4**, ci-dessus), attendre que la langue du pays Keftiou ait été déterminée, et soit bien connue, pour que ces incantations puissent fournir des renseignements valables. Dans l'état actuel de nos connaissances, elles ne peuvent servir à la détermination de la langue qu'elles transcrivent.

Malgré cet aspect négatif du problème, le document **16** est des plus importants, car il prouve que sous le règne d'Aménophis III, ou un peu auparavant, les Egyptiens étaient en contact direct avec les habitants du Keftiou, dont ils connaissaient la langue. Il indique ensuite que les rapports entre le pays Keftiou et les Aamou (Bédouins d'Asie)[2] étaient assez étroits, puisque les habitants du Keftiou sont censés connaître une formule magique efficace contre une maladie propre à cette population asiatique.[3]

Avec cette incantation se termine la liste des documents postérieurs à Thoutmosis III mais antérieurs à la XIXe dynastie. De cette période qui couvre, en gros, cent trente années, six documents seulement mentionnent le pays Keftiou; de ces six textes, l'un (doc. **11**), se réfère sans doute à des événements ayant eu lieu sous Thoutmosis III et un autre (doc. **16**), copie un texte composé peut-être sous les premiers pharaons de la dynastie; ce qui laisse subsister quatre documents seulement qui ne couvrent d'ailleurs que les seuls règnes d'Aménophis II, Thoutmosis IV et

(1) Les deux noms de divinités de la seconde incantation sont : « *Tiya-le-Grand*» et *Ama*(*i, ou*)*-i*».

(2) Sur Aamou = Bedouins, Arabes, cf. Ember, *Oriental Stud., dedicated to Paul Haupt*, 311, cité par G. Posener, *Princes et Pays*, p. 42.

(3) La maladie Tenet-Aamou est connue par une recette du pap. Hearst (II, 12-14 = Wreszinski, *Der Londoner Mediz. Pap.*, p. 39-40, recette no 170), « *Incantation pour la maladie Tenet-Aamou* (*l'Asiatique*) : *Qui est savant comme Rê? qui est savant comme Rê? Noircir le corps avec du charbon afin de saisir le dieu* (qui est la cause du mal, cf. Breasted, *Ed. Smith Surg. Pap.*, p. 472), *en haut* (à la surface du corps ?). *De même que Seth a lutté avec la mer, de même Seth luttera contre toi, ô Maladie asiatique, de sorte que tu n'envahiras pas les membres de X. fils de Y. Cette incantation sera prononcée quatre fois* (sur tels ou tels médicaments), etc. (ce texte a été utilisé par Gardiner, *JEA*, 19 (1933), p. 98). On voit ainsi que cette maladie était répandue en Egypte, puisque le charme magique fait intervenir contre elle deux des plus puissants dieux égyptiens, Rê et Seth.

Aménophis III. L'absence de tout document mentionnant le pays Keftiou dans les textes d'Aménophis IV et de ses successeurs mérite d'autant plus d'être signalée que nous verrons [1] que l'expression « îles qui sont au milieu de la mer» continue à être employée à cette même époque; si donc les rapports entre les pays Keftiou et l'Egypte existent encore d'Aménophis II à Aménophis III, ils ont perdu beaucoup de l'importance qu'ils avaient sous Thoutmosis III, et on peut même se demander si la présence du mot dans les textes d'Aménophis III (doc. **14-15**), n'est pas déjà une survivance, ce qui situerait la fin des rapports entre les deux pays dans les dernières années du règne de Thoutmosis IV, ou au début du règne de son successeur, soit vers 1420-1410 av. J.-C.

Les documents de cette époque ne fournissent pas d'indications précises sur la localisation du pays Keftiou, néanmoins cette vaste région naturelle, ou cette civilisation particulière, était située, pour les Egyptiens, à l'Ouest ou au Nord-Ouest lointain (doc. **12-14-15**); elle fournissait encore des produits pharmaceutiques à l'Egypte sous Thoutmosis IV (doc. **13**); elle entretenait des rapports avec la Syrie du Nord et les populations bédouines asiatiques (doc. **11** et **16**); et enfin, sa langue était encore comprise, sinon sous Aménophis III, du moins certainement sous les prédécesseurs de ce pharaon (doc. **16**). On voit que ces renseignements sont loin d'être négligeables.

§ 5 — Textes de la XIXe Dynastie à la fin du Nouvel Empire (1320-1085)

Avec les textes de la XIXe dynastie, les sources épigraphiques mentionnant le pays Keftiou changent de nature; alors que, jusqu'à la fin de la XVIIIe dynastie, le mot n'apparaît que rarement dans les listes géographiques, les textes de ce genre vont devenir prépondérants au cours des XIXe et XXe dynasties, les textes littéraires ou administratifs n'étant plus que des exceptions.

Ces listes géographiques sont de deux sortes, les unes se contentent d'énumérer des pays étrangers, elles se copient les unes les autres et fournissent des renseignements de peu de valeur; les autres, les plus intéressantes, énumèrent les pays étrangers en fonction des produits qu'ils fournissent, ou sont censés fournir à l'Egypte. Bien que ces sources soient, elles aussi, susceptibles de s'inspirer les unes des autres, elles nous donnent des renseignements précieux sur la nature du commerce qui avait uni, jadis, le pays Keftiou à l'Egypte.

[1] Cf. ci-dessous, doc. **36** et **37**, p. 134 et 136.

Dès le règne de Ramsès II, nous retrouvons des listes du même genre que celles d'Aménophis II (doc. **12**), et d'Aménophis III (doc. **14-15**). C'est ainsi qu'à Abydos le Keftiou figure dans une liste de peuples nordiques faisant pendant à une liste de peuples du Sud :

17 (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) [1]

« (1) *Tehenou* (Libye) — (2) *Naharina* (Mitanni) — (3) *Sangar* (Mésopotamie) — (4) *Hittite* — (5) *Keftiou* — (6) *Isy* (Chypre) — (7) *Shât* (Neuf-Arcs) — (8) *Isr* (Assyrie ou Asher) [2] — (9) *Pedjty-Shou* (Neuf-Arcs).»

Cette liste obéit au même souci d'universalisme que le document **15** dont elle est très proche; comme lui elle énumère *neuf* pays, comme lui également elle mélange des noms de neuf-arcs à des noms géographiques plus récents; enfin, quatre pays se trouvent identiques dans les deux listes (Tehenou, Sangar, Naharina, Keftiou), ce qui est beaucoup si l'on tient compte du fait que la liste **15** comporte trois noms du Sud, alors que celle du document **17** n'énumère que des noms du Nord, c'est-à-dire que, en d'autres termes, les 2/3 des noms nordiques de la liste **15** se retrouvent dans le document **17**. Si donc ce dernier n'a pas simplement copié une liste antérieure, — la mention conjuguée du Naharina et du Kheta au XIIIe siècle constitue un net archaïsme [3] —, nul doute qu'il ne poursuive les mêmes fins que les listes universalistes de la XVIIIe dynastie. Or, nous l'avons vu, ces listes tendent à une énumération sinon cohérente du moins systématique du monde : il s'agit essentiellement de célébrer le pouvoir *universel* du roi, les pays nommés couvriront donc, autant que possible, les différents axes d'orientation, et dans chaque direction, on choisira de préférence les pays les plus éloignés, les confins du monde connu.

La seule différence entre le document **17** et le document **15** est que ce dernier énumérait en neuf noms la totalité de l'univers et qu'il mêlait les noms de la moitié

[1] Mariette, *Abydos*, II, 2e (cf. ci-dessous, pl. XII, doc. **118**) = Grapow, *Alt Kreta*, p. 55, n° 10 = Wainwright, *LAAA*, 6 (1914), p. 80, n° 17 = Simons, *Top. Lists*, n° xxv, p. 162 et 75-76.

[2] Cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 191*-193*.

[3] L'apparition d'*Asr* « Assyrie» semblerait indiquer un original de la seconde moitié de la XVIIIe dynastie.

Sud du monde à ceux de la moitié Nord. Le document **17** ne comporte, lui, que les seuls noms du Nord, ceux de la moitié Sud de l'univers se trouvant sur une liste symétrique, de neuf noms également, qui occupe la paroi nord-ouest du portique.[1]

On admettra donc, *a priori,* que la liste devrait comporter des noms de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Nord, du Nord-Est et de l'Est. Si les Egyptiens avaient suivi un ordre rigoureux d'énumération, la répartition des différents pays dans les zones d'orientation possibles eût été facile, malheureusement il n'en est rien, il suffit que le pays soit nommé.[2] Naharina et Kheta (pays 2 et 4) symbolisent vraisemblablement le Nord; le Sangar (3e pays) peut aussi bien se référer au Nord-Est qu'à l'Est; le Shât, Isr (Assyrie),[3] et Pedjty-Shou (pays 7-8-9) semblent couvrir le secteur allant du Nord-Est à l'Est; Tehenou (pays 1) est situé à l'Ouest; de sorte que, comme dans les documents **12, 14, 15,** Keftiou pourrait avoir été choisi pour symboliser l'Ouest et le Nord-Ouest lointain, possibilité que renforce l'apparition de Isy dans la liste, car on ne peut pas ne pas évoquer, en voyant la séquence Keftiou-Isy, la stèle poétique qui affirme que ces deux pays sont des pays de *l'Ouest* (cf. ci-dessus, doc. **5**, p. 51 et suiv.).

Ainsi, le document **17,** soit qu'il ait directement copié une liste antérieure, soit qu'il reflète une simple tradition, semble avoir gardé la localisation Ouest du pays Keftiou. Il va de soi qu'il n'y a aucun renseignement historique à tirer d'un document de cette nature, qui n'est qu'une formule. L'apparition du mot Keftiou ne prouve nullement qu'il y ait eu des rapports entre l'Egypte et ce pays sous Ramsès II, ni même que le mot ait encore été d'un usage normal à cette époque.[4]

(1) Cf. Simons, *Top. lists,* p. 76.

(2) Pour donner un exemple simple de l'absence de système dans l'ordre d'énumération, prenons trois noms consécutifs de la liste d'Aménophis III à Soleb, qui semblent aller d'Est en Ouest : 1-Sangar (Mésopotamie), 2-Naharina (Mitanni), 3-Kheta (pays Hittite). Ces mêmes noms se retrouvent, sous le même roi, dans l'ordre 2-3-1 (cf. Simons, *Top. lists,* p. 133); sous Horemheb, on revient à l'ordre 1-2-3 (*ibid.,* p. 135), mais sous Séti Ier, on a 3-2-1 (*ibid.,* p. 137), et sous Ramsès III, 2-1-3 (*ibid.,* p. 155 et 162). On pourrait donner des exemples similaires avec les noms de villes : 1 Kadesh, 2 Tounip, 3 Katne (*ibid.,* p. 129), qui deviennent 2-1-3 (*ibid.,* p. 135). Les exemples pourraient être multipliés.

(3) Gardiner (*Onomastica,* I, p. 191*-193*), a mis en valeur l'amphibologie propre à ce nom qui peut désigner, soit l'Assyrie, soit Asher en Palestine; dans le document **17,** malgré l'absence du double *s,* il paraît préférable d'y voir l'Assyrie, nous avons, en effet, une liste de vastes contrées, non de villes ou de tribus précises.

(4) Le Shât (pays 7), et le Pedjty-Shou (pays 9), ne représentent depuis longtemps plus rien de précis, ce qui n'a pas empêché le scribe de les employer.

Une autre liste du même roi, gravée sur les parois du temple de Serreh en Nubie, ne semble pas avoir plus de valeur historique ou géographique; on y lit :

18 [hiéroglyphes] [1]
(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11)

« (1) *Naharina* (Ht. Euphrate) — (2) *Hittite* — (3) *Irs* (Alasia), [plutôt que *Irrḫ* (Alalakh)] — (4) *Sangar* (Mésopotamie) — (5) [détruit] — (6) *Keftiou* — (7) *K*. . . . (sans doute *Karkémish*) — (8) *Tounip* — (9) *Kadesh* — (10) *Ougarit,* — (11) *Ḳdn* (en Syrie du Nord entre Karkémish et la Méditerranée) ».[2] Le reste de la liste est détruit.

On voit que ces noms sont dans un ordre un peu différent, les mêmes que ceux dont, à Soleb, donc également en Nubie, la liste d'Aménophis III (doc. **14**), fait mention, et c'est avec raison que Max Müller[3] a supposé que la liste de Ramsès II avait été simplement copiée sur celle d'Aménophis III (doc. **14**); on ne peut donc en tirer aucun renseignement historique sur les rapports Keftiou-Egypte sous Ramsès II.

Il n'en va pas de même pour un autre document de semblable époque, la liste dite « des pays miniers » du temple de Louqsor. Chacun des centres miniers, ou des pays servant d'intermédiaires, qui fournissaient des matières premières à l'Egypte, est figuré par un génie qui apporte le produit de son pays (lit. de sa montagne : *ḏw*), au roi. Le génie symbolisant le pays Keftiou est précédé par les génies du Mefkat (Sinaï), de Isy et de Irsa (Alasia-Chypre), du pays Hittite, et de la Mésopotamie (Sangar) :

19 [hiéroglyphes] [a ... (Ramsès II) ... b] c ... [4] et, écrit au-dessus de la tête même du génie : [hiéroglyphes].

(N.B. : [*a-b*] restitué d'après la formule des autres légendes; *c,* place pour deux noms de matière dans la lacune).

« *Formule à dire par le pays* (lit. *montagne*) [*du Keftiou au fils de Rê Ramsès II : Je suis venu, je t'ai apporté*]. . . *et* . . . [*des matières* (*précieuses*)] *en grosse quantité.* »

(1) *RT,* 19, p. 73-74. Non signalé par Grapow, dans *Alt Kreta,* ni par Wainwright, dans *LAAA,* 6 (1914). Cette liste ne figure pas non plus dans Simons, *Top. lists.*

(2) Cf. Gardiner, *Onomastica,* p. 183* (A. 251).

(3) Cf. M. Müller, *RT,* 19, p. 54.

(4) Max Müller, *Egypt. Res.,* II, p. 84 = Grapow, *AK,* p. 55, n° 11 (d'après la publication de Daressy dans *RT,* 16, 51, antérieure à celle de Müller et moins bonne), non signalé par Wainwright, *LAAA,* 6 (1914). Nous avons revu le texte sur l'original; (cf. ci-dessous, p. 139).

Après le mot Keftiou, la liste, inédite à partir de cet endroit, donne un nom de pays qui est détruit (n° 25), puis viennent : les Îles de la Mer (n° 26); un pays inconnu par ailleurs : (?) (n° 27); le Naharina (Mitanni-Ht-Euphrate) (n° 28); le Djahi (Palestine), (n° 29); et les confins maritimes du monde (*pḥww*) (n° 30). On voit que l'énumération, contrairement à ce que pensait Max Müller,[1] ne suit pas un ordre géographique très rigoureux; ce qui ne veut pas dire qu'elle soit fantaisiste.

Le texte, en effet, a un but précis : assurer au roi, et, partant au dieu, la totalité des productions minières (métaux et pierres), du monde, comme l'indiquent à la fois le préambule général qui précède le défilé des génies[2] et les noms mêmes de certains de ces derniers.[3] C'est donc un texte d'inspiration universaliste au même titre que les documents **12**, **14**, **15** et **17** ci-dessus.

Les pays énumérés sont répartis en deux régions correspondant, l'une à la moitié Sud de l'univers, l'autre à la moitié Nord. Les pays de la partie méridionale semblent avoir été classés d'après leur emplacement, comme le montre l'existence de groupes très nets.[4] On attendrait donc une classification similaire pour la partie Nord. Malheureusement, pour cette région, les groupements ne sont pas aussi apparents que

[1] *Egypt. Res.*, II, p. 92. Max Müller, a vu la liste alors qu'elle n'était pas entièrement dégagée; il note : « *The most interesting fact is the appearance of two more countries* (en réalité, il y en a six), *after Keftô which we should expect to have formed the « ultima thule » of Egyptian geography. The countries ought to have represented parts of continental Greece or Italy, provided that our geographer continued after the same plan...* ». Mais justement, le scribe ne suivit pas le même plan et, après Keftiou, nous revenons au Haut-Euphrate et à la Palestine, et non au continent européen. Cet exemple met bien en valeur le danger de systématiser les textes géographiques égyptiens.

[2] Cf. Max Müller, *Egypt. Res.*, II, p. 84 (collationné sur l'original), « *Paroles à dire par Thot... [je t'apporte...] [tous les produits qui sont dans] le double horizon et dans les deux déserts* ». Etant donné que *Smti* désigne les deux limites Est-Ouest (cf. Gauthier, *Dict. géogr.*, 5 p. 34, avec les variantes *smt iȝbt* et *smt imnt*), *ȝḫty* doit désigner ici les régions Sud, Nord. Cet emploi n'a rien d'étonnant, cf. l'expression *ȝḫt mḥtt* « l'Horizon du Nord » (Id., *ibid.*, I, p. 9), et Ch. Kuentz qui a signalé (*BIFAO*, 17, p. 158-159 et 163), que l'expression *ȝḫt* désigne « toute région ultime de la terre » quelle que soit sa position géographique. Le texte est donc d'inspiration universaliste, puisque le scribe a pris soin de couvrir toutes les directions possibles : Sud Nord (*ȝḫty*) et Est-Ouest (*smnty*).

[3] Cf. par exemple le premier pays : Noun (l'Océan primordial); et le dernier : Pehouou (les confins maritimes de l'univers), qui soulignent le caractère universaliste de cette liste.

[4] Cf. le groupement des noms n°s 10 à 12 qui énumèrent en allant du Sud au Nord, les districts miniers du désert arabique. De même l'association Pount-Ta-neter (n°s 13-14), et celle des oasis libyques (n°s 15-17). Le classement géographique à l'intérieur des groupes ne paraît pas rigoureux; ainsi les oasis sont énumérées dans l'ordre : Khargeh, Farafrah, Dakhleh, alors que l'ordre géographique sud-nord, adopté ailleurs par le scribe, aurait été Khargeh, Dakhleh, Farafrah.

pour les pays méridionaux.[1] Si le scribe, au début tout au moins, maintient l'ordre d'énumération en allant du Sud vers le Nord, puisque de Atfieh, en Moyenne Egypte (n° 18), il passe au Sinaï (n° 19), aussitôt après, en revanche, il saute à Isy-Irsa (n°s 20-21), rejetant en fin de liste le Djahi (Palestine) (n° 29), qui devrait normalement apparaître entre le Sinaï (n° 19), et Isy (n° 20), que ce dernier soit Chypre ou un pays situé en Asie occidentale. De même, le groupement si fréquent pourtant, au Nouvel Empire,[2] de Naharina, Kheta, Sangar, est rompu, le Naharina étant séparé de ses voisins géographiques pour être, comme le Djahi, rejeté à la fin de la liste. Il est donc d'autant plus délicat de déterminer l'ordre suivi par le rédacteur — s'il y en eut un — que les classifications habituelles n'ont pas été adoptées : non seulement le Naharina a été séparé du Kheta et du Sangar, mais le Keftiou, associé à Isy dans les documents **5** et **17**, en est ici écarté; lacunes et *hapax* enfin[3] ne facilitent pas la recherche. Cela est d'autant plus regrettable qu'il semble que, si obscur soit-il, un classement méthodique avait été tenté par le scribe. En effet, les noms n°s 20 à 23 paraissent suivre un ordre d'énumération d'Ouest en Est, allant de Chypre, ou de l'Asie mineure occidentale à la Mésopotamie en passant par l'Anatolie (Kheta). De même, les noms n°s 24 à 27 pourraient appartenir au Nord-Ouest lointain puisqu'ils groupent des pays où figurent Keftiou (n° 24), et les Îles de la Mer (n° 26), ceci bien entendu si l'on admet que Keftiou est la Crète.

De ce point de vue, le document **19** fournit une indication intéressante. En effet, ou bien l'on admet (ce qui, soulignons-le, n'est pas impossible), que le scribe n'a suivi aucun ordre d'énumération et que les groupements apparents sont fortuits, mais, dans ce cas, on s'interdit la possibilité de tirer aucun renseignement géographique valable du document **19**; ou bien, on reconnaît (ce qui est vraisemblable en raison de l'énumération méthodique des pays méridionaux dans le même texte), que le scribe a réparti les pays du nord en groupes selon leur situation géographique et, alors, il est manifeste que le document **19** est beaucoup plus favorable à la localisation du pays Keftiou en Crète qu'en Asie; car s'il avait été situé en Cilicie ou sur la côte syrienne au nord d'Ougarit, comme on l'a suggéré, nous devrions le trouver

[1] Posener, *Princes et Pays d'Asie*, p. 39, a noté également que la section asiatique des textes d'envoûtement n'était pas classée dans l'ordre rigoureux qui caractérise l'énumération de la section nubienne. Cf. l'explication qu'il donne de ce fait, *ibid.*, p. 42-43.

[2] Cf. entre autres, ci-dessus documents **14**, **17**, **18**.

[3] Le vingt-cinquième nom, détruit, pourrait être Menous (cf. doc. **14**), le vingt-septième n'est pas attesté ailleurs, faut-il y voir une écriture de *Nww* (?), *nwy* « l'eau », et comprendre « l'eau lointaine » ?

soit dans le groupe Isy-Irsa-Kheta-Sangar (n°s 20 à 23), soit dans le groupe Naharina-Djahi (n°s 28-29). Le fait qu'il apparaisse dans le même groupe que les Îles de la Mer, outre l'appui donné à ce que nous disions à propos du document **9**,[1] porterait à situer franchement le Keftiou au Nord-Ouest, dans le bassin de la mer Egée.

Le document **19** présente aussi un autre intérêt : il semble refléter des faits économiques réels. La liste des pays producteurs d'or dans le Sud (n°s 3, 9, 10), est exacte; de même, c'était bien du désert voisin de Coptos (n°s 11 et 12), que provenaient, d'une part l'or et les pierres, exploités dans les ouadi Faouakhir et Hammamat, et d'autre part le *msdmt* (sulfite de plomb), qui était extrait de gisements situés entre Safaga et Kosséïr.[2] Ces deux districts miniers dépendaient effectivement de Coptos. La gomme *Ḳmit* provenait bien du Pount (n° 13), de même que la turquoise (*mefkat*) était principalement exploitée au Sinaï (n° 19). La « pierre blanche » de Atfieh (n° 18) doit désigner une des nombreuses pierres semi-précieuses exploitées dans le désert oriental, entre Suez et le Nil, dont Atfieh semble avoir été la capitale administrative.[3] Que Chypre se cache sous le nom de Isy ou sous celui de Irsa, c'est bien de cette île que provenaient le cuivre mentionné dans le document (n°s 20-21). Enfin, pays Hittite (n° 22) et Sangar (Mésopotamie, n° 23) ont effectivement exporté des pierres précieuses ou semi-précieuses en Egypte.[4]

Il est donc hors de doute que le document **19** fournit une liste valable de pays producteurs et *exportateurs* de certains produits. Il faut, en effet, faire une distinction entre les pays mentionnés. Les uns exploitent effectivement le produit envisagé, comme le Sinaï pour la turquoise et Coptos pour l'or, les autres servent simplement d'intermédiaires entre l'Egypte et le pays producteur auquel celle-ci n'avait pas d'accès direct. C'est le cas pour le lapis-lazuli qui était acheminé, en provenance de l'Afghanistan, par l'intermédiaire de nombreux pays d'Asie : Assyrie, Isy, Retenou, Mésopotamie,[5] et, si l'on en croit le document **19**, le pays Hittite.[6] Il

(1) Cf. ci-dessus, p. 57-64.

(2) Cf. Lucas, *Anc. Egypt. Mat.*, III, p. 276.

(3) Cf. Gauthier, *Dict. géogr.*, 6, p. 52-53.

(4) Cf. *Urk.*, IV, 700, 701 et 727.

(5) Cf. Lucas, *ibid.*, p. 455-456.

(6) On doit se demander à ce propos si le lapicide ramesside n'a pas commis une inversion en gravant son texte. En effet, si l'on en juge par d'autres textes le *ḫsbd* « Lapis-lazuli » était surtout réexporté par le Sangar (Mésopotamie) [cf. *Urk.*, IV, 700-701] et, en revanche l'argent provenait, entre autres pays, de celui des Hittites (cf. *Urk.*, IV, 701-707); tout se passe donc comme si le scribe avait attribué au Kheta (n° 22) les produits du Sangar (n° 23), et à celui-ci ceux du Kheta, l'erreur ayant été facilitée par le fait que les deux pays exportaient des *ꜥ3t* « pierres précieuses » ordinaires.

en va de même pour l'argent qui n'était pas exploité en Mésopotamie.[1] Le document **19** indique donc que l'Egypte avait un accès direct au pays Keftiou, mais la matière première que ce pays livrait aux Egyptiens pouvait être aussi bien extraite de son propre sol qu'importée d'un pays plus lointain. Le nom du produit est malheureusement en lacune, mais les traces subsistantes du déterminatif indiquent qu'il s'agit d'un nom de pierre plutôt que d'un métal; or, nous verrons que deux autres documents (doc. **20** et **25**) affirment également que le pays Keftiou fournissait une pierre particulière à l'Egypte. On serait donc tenté de restituer ici, d'après le doc. **25**, le nom de cette pierre qui était *mnnw*. Cette pierre semi-précieuse se trouve citée par deux fois dans les Annales de Thoutmosis III, qui attestent ainsi sa présence en Syrie du Nord sous la XVIIIe dynastie,[2] confirmant la possibilité de production ou d'exportation par le pays Keftiou.[3]

Le document **19** est donc primordial en ce sens qu'il permet d'affirmer que le pays Keftiou fournissait directement à l'Egypte une matière semi-précieuse, et il convient ici d'en déterminer la date exacte pour savoir à quelle époque eurent lieu ces relations commerciales. Si l'on s'en tenait à la date où le document fut gravé, il faudrait admettre que, sous Ramsès II encore, le pays Keftiou était en rapport avec l'Egypte, mais différents indices laissent soupçonner que ce texte fait allusion à un état de fait contemporain, non pas de la XIXe dynastie, mais d'une époque antérieure. D'autre part, si ce n'est pas une simple compilation de *plusieurs* listes de pays producteurs de pierres et métaux précieux,[4] ce document est, comme l'a déjà noté Max Müller,[5] remarquable par le vague des mots employés. Ce manque de précision semblerait indiquer plutôt un original remontant à une époque où les relations entre les pays étrangers et l'Egypte étaient encore peu étendues, plutôt que

(1) Cf. *Urk.*, IV, 706 et 722.

(2) Cf. *Urk.*, IV, 706 et 722.

(3) On sait par le document **8** (cf. ci-dessus, p. 55-56), que les Egyptiens se procuraient en Syrie des produits du Pays Keftiou; notons, que Fr. von Bissing (*Statist. Tafel von Karnak*, p. 44), a proposé de voir dans la pierre *mnnw* du quartz, or, Lucas (*Ancient Egypt. Mater.*, 3, p. 459-460), a remarqué que le morceau de cristal de roche (quartz), formant le manche d'un poignard trouvé dans la tombe de Toutankhamon ne provenait sans doute pas d'Egypte. Cette pierre était donc parfois importée, bien que le quartz sous sa forme blanche (cf. *mnnw ḥḏ* dans *Urk.*, IV, 722), ou sombre (cf. *mnnw ḳm* dans *Pyr.*, § 36), existât en Egypte aussi bien à Assouan que dans le désert oriental (cf. Lucas, *ibid.*).

(4) Tel serait le cas si Isy et Irsa désignaient tous deux l'île de Chypre comme le supposait Max Müller (cf. *Egypt. Res.*, II, p. 91), Isy aurait été emprunté à une liste de Thoutmosis III (cf. ci-dessous, p. 181 et n. 4), et Irsa à un document de la fin de la XVIIIe dynastie. Ce mot n'apparaissant pas, semble-t-il, avant les règnes d'Aménophis III-Aménophis IV (cf. Petrie, *Tell-el-Amarna*, I, p. 34).

(5) Cf. Max Müller, *Egypt. Res.*, II, p. 89.

la période allant de la seconde moitié de la XVIIIe dynastie au début de la XIXe, pendant laquelle les rapports égypto-asiatiques furent très étroits. D'autre part, et surtout, certains mots sont nettement archaïsants pour la XIXe dynastie et ne représentaient plus rien dans l'univers politique de cette époque. Tels sont : 1° le pays *Isy* (n° 20), qui n'apparaît dans les textes égyptiens que sous Thoutmosis III,[1] après ce règne on ne le trouve plus que dans les *copies* ramessides[2] et ptolémaïques[3] de textes géographiques anciens; 2° le Naharina (n° 28), qui, sous Ramsès II, alors que le Mitanni[4] a depuis longtemps disparu de l'horizon politique n'a plus de raison d'être dans une liste géographique.[5] En effet, à cette époque, les Hittites et les Assyriens occupent l'ancien pays mitannien, or celui de ces deux peuples qui a assujetti le Naharina (Ht. Euphrate), le royaume hittite, est cité dans le texte (n° 22). On peut donc admettre avec beaucoup de vraisemblance que la mention du Naharina, en tant que producteur de matières précieuses a été emprunté à une liste plus ancienne.[6] Tout se passe comme si le document **19**, dans son ensemble était une simple copie d'un texte antérieur. Ce texte primitif pourrait dater soit de la première moitié de la XVIIIe dynastie[7] soit, au plus tard du règne d'Aménophis IV.[8] On peut donc admettre qu'au cours de la XVIIIe dynastie, l'Egypte se procurait des pierres

(1) Cf. *Urk.*, IV, 616, 707, 719, 724 et peut-être 732.

(2) Cf. Lepsius, *Denkm.*, III, pl. 129, 131 *a;* Max Müller, *Egypt. Res.*, I, p. 46; Mariette, *Abydos* II, pl. 2 *a; Medinet Habu*, I, pl. 43.

(3) Cf. Chassinat, *Edfou* II, 291; V, 179; VII, 52 et Morgan-Bouriant, *Kom-Ombo*, I, p. 132, n° 174.

(4) Pour l'identité Naharina-Mitanni, cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 173*-174*.

(5) Sur le problème posé par la survivance du mot *Nhrn* dans les textes de Ramsès II, cf. Id., *ibid.*, p. 178*-179*.

(6) Cf. les remarques de A. H. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 178*-180*. L'exemple tiré de *ZÄS*, 44, 1907-8, p. 36, cité par Gardiner (*ibid*), qui décrit Dapour comme : « *La ville des Hittites qui est dans le territoire de la ville de Tounip, dans le Pays Naharina* » pourrait s'expliquer si le mot Naharina était ici un archaïsme sans signification réelle — en admettant que ce passage n'ait pas été simplement emprunté à un texte de Thoutmosis III (cf. Botti, *Rend. Real. Accad. dei Lincei*, 19-XII-1922). — Il se pourrait que ce soit de la même façon que l'emploient les textes de Kadesh, cf. Ch. Kuentz, *Kadesh*, p. 341, où Naharina est ajouté à Kheta dans deux versions du poème, comme une sorte de redondance littéraire.

(7) Il paraît difficile de le faire remonter plus haut que le début de la XVIIIe dynastie en raison de l'apparition de mots comme *Ḫtꜣ* (n° 22); *'Iww-ḥry(w)-ib* (n° 26); *'Isy* (n° 21); *Nhrn* (n° 28) et même *Dꜣhy* (n° 29) qui, bien qu'ils ne soient pas écrits en orthographe syllabique sont employés d'une manière courante seulement à partir du début de la XVIIIe dynastie.

(8) Nous fixons le règne d'Aménophis IV comme *terminus post quem* en raison de l'apparition du mot *Irsꜣ* (cf. ci-dessus, p. 93, n. 4) mais ce mot a pu être interpolé. La liste originale remonterait alors au début de la XVIIIe dynastie, peut-être au règne de Thoutmosis III, si l'on tient compte de la fréquence des rapports entre l'Egypte et Isy sous ce pharaon (cf. n. 1, ci-dessus).

semi-précieuses dans le pays Keftiou, ou par l'intermédiaire des habitants de celui-ci. Nous verrons que cette observation explique certaines figurations (cf. ci-dessous, 2e partie).

Un texte, un peu postérieur au document précédent, nous a conservé une autre liste de produits miniers, on y lit :

20^h tr. (3 cadrats ou plus) [1]

« *Les pierres brillantes et les (pierres) lumineuses* (lit. « *les lumineuses* »)[2] *du pays Hittite, les . . . du pays Keftiou, l'améthyste (ḥsmn)*[3] *et la pierre-beret* (?)[4] *d'Assyrie.* »

Cette liste paraît indépendante du document **19**, en effet, bien que l'énumération des pays miniers y soit plus courte,[5] quatre des noms qui y figurent ne se retrouvent pas dans le document **19**.[6] Etant donné que, dans toute la page du papyrus d'où le document **20** a été tiré, il n'est question que de pierres, précieuses ou non, le produit provenant du Pays Keftiou qui est malheureusement en lacune doit être nécessairement, lui aussi, une pierre et nous avons ici la confirmation, par une source indépendante, du fait que le Pays Keftiou fournissait à l'Egypte une pierre déterminée qui pourrait être analogue à celle dont la mention figure dans le document **25** : la pierre *mnnw*.[7] La date du document est impossible à préciser. Le scribe qui le rédigea sous forme de lettre fictive, vivait vraisemblablement à l'extrême fin de la XIXe dynastie,[8] mais le texte a pour but de familiariser le lecteur, ou l'écrivain

(1) *Pap. Chester Beatty*, IV, verso 7, 1-7 (= Gardiner, *Hier. Pap.*, II, pl. 21).

(2) *Wbḫt* déterminé par le signe de la pierre n'existe pas au *Wb.* Il s'agit sans doute d'un substantif formé sur la racine *wbḫ* « être brillant, lumineux » qui a donné le mot *wbḫt* déterminé par le signe des textiles (*Wb.*, I, 296 (2)), et qui désigne un vêtement fin.

(3) Pour *ḥsmn* = « Améthyste » cf. Fakhry, *ASAE*, 46 (1947), p. 53.

(4) *Bꜣ-r-ti*, comme *wbḫt* est un *hapax legomenon*. Ce pourrait être une écriture syllabique du mot *biꜣrwd* (cf. *JEA*, 4 [1917], p. 36 et n. 5), mais *biꜣ* désignerait alors la *pierre biꜣ* (*Wb.*, I, 138) plutôt que le métal du même nom. On retrouve la pierre *biꜣt* dans le *Pap. Chester Beatty*, IX, vs. 7-7 (= Gardiner, *Hier. Text.*, II, pl. 21).

(5) La liste insiste beaucoup plus sur les noms de matières que sur leur provenance, celle-ci n'est indiquée que dans quelques cas.

(6) Ce sont *'Issr* l'Assyrie; *Tḥnw* la Libye (*Chester Beatty*, IV, vs. 7. 8); *Rtnw* (Syrie du Nord), (*Chester Beatty*, IV, 7, 9) et *Ḳsy*, Cusæ, Id., *ibid.*, 7, 10.

(7) Cf. ci-dessus, p. 93 et ci-dessous, p. 102.

(8) Cf. A. H. Gardiner, *Hier. Text*, I, p. 28.

lui-même, avec le plus grand nombre possible de mots rares ou difficiles [1] en rapport avec le tribut apporté au roi.[2] Ce n'est donc qu'une compilation dont les sources, impossibles à déterminer — peut-être des listes anciennes de tribut réel — sont obligatoirement antérieures à l'époque de rédaction du document, sans qu'on puisse connaître leur date exacte.[3] Comme dans le document **19** les mots géographiques étrangers sont vagues et imprécis,[4] ils ne fournissent aucune indication sur l'origine ni sur la date des sources utilisées.

C'est encore de la fin de la XIXe dynastie [5] que datent deux documents hiératiques mentionnant les habitants du Keftiou. L'un est un simple nom propre figurant dans un texte juridique :

21h [6]

« *Pa-Keftiouy* (lit. « *le-Keftite* »). »

Le principal intérêt de ce document est de montrer que *Kftiw*, le nom du pays n'est pas un adjectif *nisbé* (cf. ci-dessus, p. 39) puisque le nom de l'habitant est formé à partir de *Kftiw* qui est donc considéré comme une véritable racine susceptible de former des dérivés.[7] L'existence du nom propre « Le Keftite » ne prouve malheureusement pas que l'homme qui le portait était bien un habitant du pays Keftiou.

(1) Cf. A. H. Gardiner, *Hier. Text*, I, p. 28.

(2) Ce n'est pas par hasard que dans le préambule de la lettre le scribe s'adresse à un soi-disant *ḥsb b3kw m pr-nswt* (*Chester Beatty*, IV, vs. 7. 4), « *Comptable du tribut dans le Palais royal* ». Suivent, directement, les noms de matières qui sont donc considérées comme faisant partie d'un tribut fictif.

(3) La mention du Kheta dans un texte de l'extrême fin de la XIXe dynastie indiquerait, peut-être, une source de la XVIIIe, ou du début de la XIXe dynastie. En effet à l'époque où le scribe rédigea sa lettre le Kheta ne jouait plus aucun rôle en Egypte.

(4) Ce sont : le Pays Hittite, le Pays Keftiou, l'Assyrie, la Nubie, le Retenou (Syrie).

(5) En 1953, alors que notre travail était déjà composé typographiquement, nous avons pu nous procurer, grâce à l'obligeance de M. I.-E. Edwards une photographie de l'ostracon BM. 5647 (doc. **21h** ci-dessous) ; comme le montre la paléographie c'est par erreur que Müller (cf. note suivante) a attribué cet ostracon à la XIXe dyn. il date, en fait de la XVIIIe dyn. et, en conséquence le document **21h** devrait être classé entre les documents **15** et **16** ci-dessus. Notre livre étant en cours d'impression il était impossible, sans remanier toute la numérotation, de l'insérer à sa place chronologique, nous nous en excusons.

(6) *Ostracon Br. Mus.* 5647, inédit, signalé par Müller, *OLZ*, II, p. 38, sous le n° erroné Br. Mus. 5630, et Wainwright, *LAAA*, 6 (1914), p. 82, n° 18. Non utilisé par Grapow, dans *Alt Kreta*.

(7) Comparer par exemple *Nhry*, « *Le noble du Naharina* » (cité par Gardiner, *Onomastica*, I, 173*), qui semble prouver que les Egyptiens savaient que le *na* de Naharina représentait la formation adjectivale *anu* (Id., *ibid.*, p. 172*), et que la racine en conséquence était *Nhr* non *nhrn*.

Les nombreux *P3-nḥsy* « *Le-Nubien* » [1] (var. *Nḥsy* « *Nubien* ») [2] n'étaient certainement pas tous des Soudanais, pas plus que la personne appelée *T3-'Irs3* « *L'Alasienne* » et qui possédait sous Ramsès VI un champ en Nubie [3] n'était vraiment du Pays d'Alasia. De même les multiples *P3-Ḫ3r* « Le-Syrien » (et var.),[4] n'étaient pas tous des Syriens. Il serait donc dangereux d'admettre sur la seule foi du document **21** qu'il y avait à la XVIIIe dynastie des habitants du Pays Keftiou installés en Egypte. Cependant, l'existence même du mot indique que de telles installations s'étaient produites jadis, ce que prouvait d'ailleurs le document **4** [5] et que confirme un autre document de la fin de la XIXe dynastie, ou du début de la XXe dynastie, qui déclare :

22h ------ *sic* ---------- [6]

« *Je[revins(?)] je ramenais un Kef⟨t⟩y* (ou *du Kef⟨t⟩y*). »

Ce document, fragment d'un texte littéraire,[7] semble indiquer que le narrateur avait ramené en Egypte soit un habitant du pays Keftiou [8] soit du produit Kefty,[9] l'emploi du déterminatif) rend d'ailleurs plus probable l'interprétation « habitant ».[10] Il est donc d'autant plus regrettable que le texte d'où cette phrase a été tirée ne soit pas connu par ailleurs, car il nous aurait sans doute appris où le héros égyptien du récit avait rencontré cet habitant du pays Keftiou. Quoi qu'il en soit, ce document semble indiquer, d'une part, que les Egyptiens avaient accès à un endroit où l'on pouvait rencontrer des gens du Keftiou, et, d'autre part, que ces étrangers étaient ou pouvaient être amenés en Egypte, ce qui confirme les documents **4** et **21**, ainsi que les grandes figurations de tributaires du Keftiou. La date du texte original est impossible à fixer, les scribes ramessides ayant copié des textes de toutes

(1) Cf. Ranke, *Personennamen*, p. 113, n. 13.

(2) Id., *ibid.*, p. 209, n. 4.

(3) Lepsius, *Denkm.*, III, 229, l. 11-12 (dans une stèle de donation). De même l'intendant des vignobles du Ramesseum (*ZÄS*, 58 [1923], p. 32-33), qui portait le nom de *P3-irs3* « L'Alasien », n'était pas forcément un véritable Alasien.

(4) Ranke, *Personennamen*, 116, nos 17-21 et var. 273, nos 19-24 etc.

(5) Cf. ci-dessus, p. 45 et suiv.

(6) Cf. A. H. Gardiner, Thompson, etc., *Theban Ostraca* (Un. cf. Toronto Stud.), p. 7. La date « époque ramesside » est donnée par la paléographie (*ibid.*, p. 2). Non utilisé par Grapow et Wainwright.

(7) Id., *ibid.*, p. 2.

(8) Le texte écrit *Kfy* et non *Kfty*, mais le déterminatif montre qu'il s'agit d'un nom étranger. Comme il n'existe pas de noms géographiques *Kfy*, il s'agit certainement d'une graphie défective de *Kfty* et c'est ainsi que A. H. Gardiner, interprète ce texte : (Id., *ibid.*, p. 7) : « *I [came (?)] I carried off Cret[ans]* ».

(9) Cf. ci-dessus, doc. **13**, p. 75 et suiv.

(10) Cf. A. H. Gardiner, *Gramm.*, 2, p. 513, T. 14.

les époques [1] et le document lui-même étant trop fragmentaire pour que l'on puisse se faire une idée de la langue de l'archétype.

Le seul exemple connu du mot Keftiou, postérieur à la XIXe dynastie et antérieur à l'époque ptolémaïque, apparaît dans un texte funéraire royal de la fin de la XXe dynastie (Ramsès VI, vers 1100 av. J.-C.); c'est dire qu'il ne faut pas trop tenir compte de la date du document, ces textes n'étant le plus souvent que des compilations de textes plus anciens. On lit :

23 [2]

« (*Ce sont les seigneurs du nome Busirite*), *ils sont dans le Pays dont Peb* [3] *est le nom, en Syrie* (lit. Ta-neter Septentrional [4]), *leur ville c'est le Pays Keftiou; ils apparaissent dans les îles* [5] *du ciel, dans la mer; le nord leur appartient, c'est leur pays* [6] *l'horizon septentrional.*»

Ce texte, très obscur, semble transposer dans l'univers céleste des faits géographiques terrestres. On voit que le Pays Keftiou y est lié à la Syrie, dont, aux yeux du rédacteur, il n'est qu'un aspect. Il se pourrait également que, comme dans le document **3**, il soit associé à Byblos (cf. ci-dessus, p. 45, n. 1). Nous avons donc, en germe pourrait-on dire, et dès la XXe dynastie, l'interprétation que donneront au mot Keftiou les scribes ptolémaïques. Il est difficile, dans une transposition mythologique de ce genre, de faire la part des données précises utilisées par le rédacteur. En fait tout se passe comme si, à la fin de la XIXe dynastie, le mot Keftiou n'était déjà plus compris, alors que néanmoins, les scribes gardaient le sou-

[1] Cf. VAN DE WALLE, *Transmission de textes littéraires*, p. 2 et suiv.

[2] PIANKOFF, *Livre du Jour et de la Nuit*, Le Caire, 1949, p. 23. Signalé par WAINWRIGHT (*LAAA*, 6 (1914), p. 82, n° 22), d'après l'édition incorrecte de CHAMPOLLION, *Not. Desc.*, II, 658 qui écrit (sic) au lieu de .

[3] Ce mot est inconnu de GAUTHIER, dans son *Dict. Géogr.*, il est tellement proche d'écritures syncopées telles que et (cf. ID., *ibid.*, p. 197) que l'on doit se demander si nous n'avons pas simplement ici une graphie fautive de *Kpn*, «*Byblos*». Le scribe aurait confondu la griffe de lion avec la jambe humaine .

[4] *T3-nṯr* isolé, peut désigner aussi bien la Syrie que le Pays de Pount. Précisé par l'adjectif *mḥty* «septentrional», il désigne la Syrie. Cf. Ch. KUENTZ, *BIFAO*, 17 (1920), p. 121-190.

[5] Le signe est ambigu, car il peut aussi bien servir à écrire le mot *t3* : «*Terre, Pays*» (cf. le début du doc. **23**), que le mot *iw* «île». Le fait que la phrase précise *m w3ḏ-wr* «*dans la mer*», indique qu'il faut comprendre ici «*îles*».

[6] Le texte est en écriture rétrograde et *pw* qui apparaît deux fois est une simple dittographie; il faut lire : *m w3ḏ-wr mḥtt n sn* ←→ *ḥ3st-sn pw 3ḫt mḥtt*.

venir d'un pays du nord lointain auquel on accédait par la Syrie et, sans doute, par Byblos, en partant du nome busirite, c'est-à-dire en empruntant l'une des branches *orientales* de Nil, celle du Damiette, par où passait le trafic avec la côte asiatique. On voit, également, que les scribes se souvenaient que le Pays Keftiou était situé aux confins septentrionaux du monde connu [1] et qu'il était étroitement associé à l'idée de la mer et des îles comme le dit expressément le texte.[2] Si donc l'association avec l'est est en faveur d'une localisation asiatique, en revanche, le fait que Keftiou est nettement lié à la mer et aux îles des confins nordiques, appuie la localisation en Crète ou dans le monde Egéen. Les réminiscences d'un lien avec la Syrie s'expliqueraient, dans ce cas, si l'on admettait que la route «commerciale» entre l'Egypte et le Pays Keftiou avait emprunté, dès une haute époque, la côte Syro-palestinienne.

Le document **23** termine la liste des textes égyptiens de la fin du Nouvel Empire qui emploient le mot Keftiou. De cette période qui couvre, en gros, trois siècles, six [3] documents seulement nous sont parvenus; encore faut-il tenir compte du fait que la plupart de ceux-ci ne sont guère que de simples copies (doc. **18**), ou des textes inspirés de sources plus anciennes (doc. **17**, **19**, et, sans doute, **20** et **22**). Des deux listes des documents **17** et **18**, il n'y a rien à retenir, si ce n'est que les scribes du début de la XIXe dynastie semblent avoir gardé le souvenir d'une localisation du Pays Keftiou dans le nord-ouest lointain (doc. **17**); en revanche, les deux documents **19** et **20** nous ont conservé une tradition importante. Ils nous font connaître l'un des aspects des rapports commerciaux entre l'Egypte et le Pays Keftiou : l'importation, par les Egyptiens d'une pierre semi-précieuse, exploitée ou colportée par les habitants du pays Keftiou. Ce commerce, qui semble avoir uni directement les deux pays existait encore, selon toute vraisemblance, dans les deux premiers tiers de la XVIIIe dynastie (doc. **19**). Enfin, ce même document **19**, si l'on admet, ce qui est vraisemblable, qu'il a été composé suivant un ordre d'énumération déterminé, est en faveur de la localisation du pays Keftiou dans le monde égéen.

Le document **22** paraît évoquer une époque où les habitants du Pays Keftiou

[1] *3ḫt* désigne les confins extrêmes de l'univers cf. Ch. KUENTZ, *BIFAO*, 17, p. 158-159 et ci-dessus doc. **19**, p. 90, n. 2.

[2] Cf. la glose «ils sont dans les îles du ciel dans la mer septentrionale», la confusion, évidente ici, des notions céleste et terrestre n'était pas choquante pour un Egyptien qui considérait le «cosmos» comme un. De même que c'était le même Nil qui coulait dans le ciel et sur la terre, de même les «confins» appartenaient nécessairement à la fois aux deux univers.

[3] Le document 21^b remonte à la XVIIIe dynastie et n'entre donc pas en ligne de compte. Cf. ci-dessus, p. 96, n. 5.



habitaient parfois la vallée du Nil, confirmant ainsi des documents plus anciens, de la XVIII[e] dynastie (doc. **4**, **16** et **21**). Le document **23**, enfin, est des plus importants car il permet d'entrevoir l'évolution de sens que va subir le mot Keftiou. Il est manifeste, en effet, d'après ce document, que Keftiou n'était plus compris et ne représentait plus rien de précis à la fin de la XX[e] dynastie; ce qui, compte tenu du laps de temps nécessaire pour arriver à un tel résultat, laisserait supposer qu'à la XIX[e] dynastie le mot n'était déjà plus qu'un souvenir, entretenu par la pratique des textes anciens. Bien que les derniers scribes ramessides en employant le mot, ne paraissent pas en avoir compris le sens géographique, il semble néanmoins qu'une tradition vivace ait associé le Pays Keftiou à la Syrie et à Byblos d'une part, aux îles de la mer septentrionale d'autre part. Cette double association s'expliquerait au mieux si Keftiou appartenait au monde égéen, étant admis que l'on y accédait, au moment où la tradition ramesside se cristallisa, en passant par les ports de la côte syrienne.

§ 6 — Textes ptolémaïques

De toute la Basse-époque (1085-332 av. J.-C.), soit pendant plus de sept siècles, aucun document égyptien ne nous est parvenu où apparaisse le nom du Pays Keftiou. Le mot était donc complètement oublié soit que la contrée ou la civilisation qu'il désignait ait disparue, soit que l'Egypte ait cessé d'entretenir tout rapport avec elle. Aussi est-il particulièrement significatif de voir le mot Keftiou réapparaître brusquement dans plusieurs textes ptolémaïques. Dès le règne de Ptolémée Evergète, ce mot que les Egyptiens n'employaient plus depuis la XIX[e] dynastie, reparaît dans les textes avec le sens de « Phénicie »; le décret de Canope ne laisse aucun doute à ce sujet :

24 « (*Ils firent envoyer du blé en Egypte*),

ἐκ τε Συρίας (59) καὶ Φοινίκης (60)

(var. Tanis) *sic* [1]

καὶ Κύπρου (61)

provenant du Retenou oriental (grec = Syrie), du Pays de Keftiou (grec = Phénicie) et de l'île de Shyny (grec = Chypre) qui est au milieu de la mer. »

[1] Cf. *Urk.*, II, 131 = Grapow, *Alt Kreta*, p. 55, n° 12.

Comme on le voit, Keftiou est traduit, dans le texte grec par Phénicie. On a taxé le scribe ptolémaïque d'ignorance, mais il est curieux de constater : d'une part, que pour les deux autres mots, Retenou et Sbyny, il était exactement informé de leur signification, et, d'autre part, que dans le texte démotique la même phrase grecque est traduite :

« *n pꜣ tš (n) pꜣ Išr* ( ) (*n*) *pꜣ tš n Ḫrw* ( ) *tꜣ mì n Sꜣlminꜣ* ( ) [1] = [ils envoyèrent du blé] *du pays de Ashyr* [2], *du pays de Khar* [3] *et de l'île de Salmina.* »

ce qui nous donne les correspondances suivantes : Retenou oriental = Συρία = *'Išr*; Pays Keftiou = Φοινίκη = Ḫꜣrw et Sbyny = Κύπρος = *Sꜣlminꜣ*. Ceci nous oblige à nous demander pourquoi le scribe n'a pas employé, dans la version hiéroglyphique, le mot *Ḫꜣrw* qui correspondait signe pour signe au *Ḫꜣrw* du texte démotique, et qui, à cette époque désignait effectivement la Phénicie dans les textes hiéroglyphiques. [4] Il semble que nous ayons la réponse à cette difficulté en examinant ce qui s'est passé pour le mot Retenou. Le scribe, en effet, a préféré, pour traduire le grec Συρια, le vieux mot Retenou qui désignait bien la même région, mais qui était tombé en désuétude à cette époque[5], plutôt que les mots et surtout (var. , etc.) qui, sous les Ptolémées désignaient l'ensemble de la Syrie. Ayant à traduire Φοινίκη, il a préféré de même, par volonté d'archaïsme, employer le vieux mot *Keftt*, dont il ne connaissait plus le sens exact, mais qui, dans les textes anciens dont il disposait, était lié à la Syrie et à la côte syrienne, domaine des Phéniciens. L'erreur du scribe ptolémaïque est, donc, non seulement explicable, mais encore pleine d'enseignement, elle est la conclusion logique de l'évolution de sens dont nous avons entrevu le point de départ dans le document **23**.

[1] Cf. Spiegelberg, *Der demot. Text der Priest-Dekr. von Kanopus*, p. 219-220.

[2] *'Išr*, anciennement « Assyrie », désigne à basse-époque la Syrie, en égyptien, comme en d'autres langues (cf. Griffith, *Rylands Papyri*, III, p. 318).

[3] *Khar*, dans le texte des Neuf-Arcs d'Edfou (cf. Vercoutter, *BIFAO*, 48, p. 123), semble désigner la Phénicie.

[4] Cf. Gauthier, *Dict. géogr.*, 4, p. 131.

[5] A Edfou ce mot n'est employé qu'une fois (Chassinat, *Edfou*, 8, 76); il en va de même dans les textes publiés de Dendérah (cf. Id., *Dendara*, 3, p. 118). *'Imr* « Amor », est employé à Canope pour désigner la Syrie (cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 181* sq. et 192*). *Tꜣ-ntr* est très fréquent; pour ce dernier mot, il est souvent difficile de distinguer s'il désigne la Syrie ou l'Arabie, les scribes ptolémaïques ayant manifestement confondu les deux sens.

Mais, cet emploi nouveau ne paraît pas avoir complètement effacé le souvenir des textes anciens que les scribes ptolémaïques semblent parfois avoir copiés, en rajeunissant leur orthographe, ou du moins dont ils s'inspiraient. Tel pourrait être le cas, en effet, du document suivant que l'on peut lire dans le temple d'Edfou :

25 [1]

«La pierre-Men et la matière-hemout[2] *verte du Pays Keftiou* (lit. *Kfdt*), *et la pâte* (?)[3] ... *pour faire le sceau de ton temple.»*

Ce document pourrait être une copie, ou une interprétation, d'une liste de pays miniers en tout point semblable à celle qui nous a déjà fourni le document **19**. En effet, le texte ptolémaïque, comme le texte ramesside, est introduit par le dieu Thot,[4] qui est suivi de génies personnifiant diverses régions ou des ensembles de pays étrangers.[5] La liste ptolémaïque, très développée comprend surtout des noms de pays africains nouveaux ou peu connus,[6] mais, parmi ces noms, propres à l'onomastique ptolémaïque, sont interpolés des noms beaucoup plus anciens.[7] C'est à ce dernier groupe que pourrait être rattaché Keftiou. Le problème est de savoir si Keftiou est pris dans le sens ancien ou dans le sens ptolémaïque de Phénicie. Les deux éventualités, par malchance, sont possibles. En effet, la pierre *mn* et le produit *ḥmwt* existaient tous deux, dès le début du Nouvel-Empire en Syrie;[8] mais cons-

[1] Chassinat, *Edfou*, 6, p. 203 et 14, pl. 574 (non utilisé par Grapow et Wainwright).

[2] *Ḥmwt* désigne d'après l'étymologie une matière travaillée. Le *Wb.* (3. 36), se demande si ce n'est pas la pâte de verre ; c'est une possibilité, mais ce n'est pas la seule. Cette matière, connue dès le Moyen-Empire, est particulièrement employée dans la fabrication des sceaux (cf. *Wb. Belegst.*, 3, 86 ex. 15-16).

[3] Traduction proposée par H. W. Fairmann, *ASAE*, 44, 1944, p. 275. Le sens de *šꜣw* ne paraît pas encore fermement établi.

[4] Cf. Chassinat, *Edfou*, 14, pl. 571. Devant le dieu on lit : « *Te donner l'héritage de ton père*». (Cette phrase s'adresse au roi vers qui le dieu s'avance).

[5] C'est le cas du Génie I, qui apporte au roi l'ensemble des régions minières parmi lesquelles figure le Keftiou.

[6] Cf. les pays *ʿḥt* (Chassinat, *Edfou*, 6, 202, l. 104), *ḥmꜣm* (*ibid.*, 201, l. 100-101), qui sont des *hapax*, ou les pays *Hht* (*ibid.*, 201, l. 97), et *ḏʿt* (*ibid.*, l. 99), qui n'apparaissent que dans les textes ptolémaïques.

[7] Tels *Ršꜣwt* (Id., *ibid.*, 202, l. 104), qui est attesté dès le Moyen-Empire, et des noms très répandus tels que Pount, Taneter, Koush, Ta-Seti (Nubie), Désdés (Oasis de Baharieh), cf. Id., *ibid.*, *passim*, p. 201-202.

[8] Pour la pierre *mn*, cf. ci-dessus, p. 93 et note 2. Une corbeille remplie de ce produit figure dans le tribut syrien de Rekhmarê (cf. *Urk.*, IV, 1101) ; pour les *ḥmwt* du *Tꜣ-nṯr* (Syrie), cf. ci-dessus, doc. **10** *b*, p. 64-65 et note 3, p. 64.

tituaient-ils une production locale, ou une réexportation d'un pays étranger à la Syrie et qui pourrait être le Pays Keftiou? Etant donné que le Pays Keftiou était considéré comme un pays producteur de pierres, encore à la XIXe dynastie (cf. doc. **19** et **20**), il n'est pas impossible que ce soit dans les textes de cette époque que les scribes ptolémaïques aient puisé les renseignements qu'ils nous donnent.

La même ambiguïté existe dans un autre texte d'Edfou où Ptolémée VII est représenté faisant une offrande à Ptolémée II et Arsinoé ; ceux-ci lui disent :

26 *Nous acceptons l'offrande que tu apportes.*

[1]

« Nous faisons que le Fek-heret[2] *et le Djahy (Palestine) travaillent pour toi, et que le Keft(iou) et le Khenty-She t'apportent leurs cadeaux.»*

Keftiou apparaît ici en compagnie du Khenty-She, la difficulté est que ce mot peut désigner deux pays à l'opposé l'un de l'autre. L'un est situé en Afrique, peut-être à proximité de l'Abyssinie, l'autre est le Liban.[3] Si l'on tient compte du caractère habituel des textes égyptiens et de leur goût pour le parallélisme des expressions,[4] étant donné également que le premier membre de phrase associe au Fekheret (pays méridional) le Djahy (pays septentrional) il paraît évident que le Khenty-She du texte est la contrée africaine, mais, dans ce cas, et en raison même du parallélisme, Keftiou devrait être considéré comme un pays septentrional. Il est impossible de déterminer dans un texte universaliste de ce genre si Keftiou a été emprunté à une liste ancienne de même type que le document **17** et s'il symbolise en conséquence, le Nord-Ouest lointain, ou bien s'il a été employé comme synonyme de Djahy par souci d'élégance littéraire (ce qui cadrerait bien avec le style recherché et compliqué des inscriptions ptolémaïques).

[1] Chassinat, *Edfou*, III, 191-192 (non utilisé par Grapow et Wainwright).

[2] Cf. Gauthier, *Dict. géogr.*, 2, 163, localité en rapport avec Pount et les pays producteurs d'encens, que Schiaparelli a située en Abyssinie.

[3] Cf. Gauthier, *loc. cit.*, 4, 180-181.

[4] Cf. Frankfort, *Kingship and the Gods*, p. 350, n. 12, voit dans ce goût une des caractéristiques du style égyptien, peut-être empruntée aux langues hamitiques.

Une liste géographique de l'époque romaine [1] emploie encore le mot Keftiou ; c'est ainsi qu'à Kom-Ombo, on lit par deux fois :

27 A (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7)

(1) « *Retenou Supérieur* — (2) *Pabekhen* (?) — (3) *Pount* — (4) *Berber* (*Pays Africain?*) [2] — (5) *Sacha* (?) — (6) *Perse* — (7) *Keptar* (Keftiou?). »

B (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) [3]

(8) *Chaba* (pays asiatique) [4] — (9) *Djahy* (Palestine) — (10) *Kta* (Kedy au Nord de la Syrie?) — (11) *Kefty* — (12) *Retehou-Kabet* (Nubiens) — (13) *Ouaresh* (?) — (14) *Karkémish*. »

Cette double liste mêle à des noms manifestement empruntés à des listes égyptiennes anciennes (cf. *Rtnw-ḥrt, Ḳdy, Ḏꜣhy*), des noms empruntés à des textes asiatiques (*Sšꜣ, Prsꜣ* etc.) ; la graphie *Kptꜣr* (A, 7), qui est évidemment une transcription, signe pour signe, d'un mot sémitique identique à la Kaphtor biblique, n'a pas pu être empruntée à une liste géographique ancienne où cette orthographe est inconnue ; elle provient sans doute d'une source asiatique. En revanche la graphie *Ḳfty* (B, 11), pourrait avoir été copiée sur une liste égyptienne, et interchangeant en ptolémaïque.[5] Mais qu'elles aient été copiées sur des documents asiatiques ou égyptiens, il n'y a aucun renseignement utile à tirer de cette liste hétérogène, où des noms africains se mêlent aux noms asiatiques, où des noms traditionnels, vides de tout sens à cette époque, voisinent avec des noms récents.

C'est encore de l'époque romaine que date une liste similaire, tout récemment mise à jour à Esneh ; on y lit :

[1] Cf. Porter-Moss, *Top. Bibl.*, 6, p. 197 (nos 217 et 221).
[2] Cf. les Barabra/Barbarins soudanais.
[3] de Morgan-Bouriant, *Catal.*, I, *Kom-Ombo*, II, nos 170, p. 130 et 174, p. 132.
[4] Sur ce mot, cf. Posener, *Domination Perse*, p. 61-62.
[5] Sur le passage de *k* à *ḳ* en ptolémaïque, cf. Junker, *Gramm. d. Denderatexte*, p. 29. La graphie indique d'ailleurs qu'il faut lire *Kf* et non *ḳf*, revenant à écrire *Kfꜣ*, cf. *Wb.*, 5, p. 120.

27bis « *Macédoine, Perse, Elam, Dryks, Swš-šꜣb, Krs, Wršy,*

Chasou, Prḳš, Djahy (Palestine), *Kaftin* (Keftiou?) ». [1]

Comme on le voit, le document **27bis** est très proche du document **27 B** bien que les noms géographiques y soient placés dans un ordre différent. S'il n'apporte pas plus de renseignements sur la localisation du pays Kaptar/Kaftin, la graphie *Kꜣftin* en revanche est importante car elle repose le problème de l'équivalence entre les formes *Kftiw*, égyptienne ; *Kaptara/Kaphtor*, asiatiques, et *Kptꜣr/Kftin* des listes de Kom Ombo et d'Esneh. [2]

Dans les textes démotiques contemporains des textes hiéroglyphiques ptolémaïques, le mot Keftiou apparaît également. C'est ainsi que dans le texte religieux du « Mythe de l'Œil Solaire » on peut lire, dans une description de la vie de l'Œil divin :

28d «*Son lieu de repos nocturne est dans Per-wnalam* (pays septentrional (?)) ; *il passe la journée chez les Ethiopiens. Sa demeure est chez le peuple Keftiou* (*Kfte'wi* =) *et, en outre il est en Egypte chaque jour*». [3]

Ce texte, solaire, rappelle trop le document **23**, solaire lui aussi, et qui a trait également aux régions célestes, pour ne pas provenir d'une source similaire. Keftiou, on le voit, y est considéré comme un pays éloigné. Tout le texte tend manifestement à décrire l'ubiquité de l'Œil Solaire ; il faut donc, de toute nécessité, que Keftiou soit considéré comme un pays très écarté (le pendant, au Nord, des lointains Ethiopiens du Sud), pour que le fait de résider à la fois dans ces pays et, en même temps en Egypte, soit miraculeux. Il est donc vraisemblable d'admettre que ce texte a pris sa source dans un texte religieux remontant à une époque où l'on gardait encore le souvenir de la localisation du Keftiou dans un pays très éloigné, au Nord de l'Egypte, tout en n'étant plus en contact avec lui, de telle sorte que les scribes ne savaient plus que c'était un pays bien défini. On peut

[1] S. Sauneron, *ASAE*, 52, 1952, p. 34.
[2] Cf. ci-dessous, p. 107, n. 7.
[3] Spiegelberg, *Mythus von Sonnenauge*, col. 3, l. 34 = p. 16-17.

donc admettre, comme pour le document **23**, que la source où puisa le théologien ptolémaïque remontait à la XXe dynastie.

Ainsi s'achève la liste des documents égyptiens mentionnant le Pays Keftiou. Si l'on écarte les listes géographiques d'époque romaine (doc. **27**), sans signification pour nous, car elles s'inspirent de sources asiatiques plutôt qu'égyptiennes,[1] les textes ptolémaïques nous apportent des renseignements qui ne sont pas négligeables. En effet, comme nous l'avons vu, le mot *Keftiou* était tombé en désuétude vraisemblablement dès la XIXe dynastie. Or, les scribes ptolémaïques l'ont repris en lui donnant le sens de « Phénicie », nous révélant ainsi, ce qui est confirmé par les orthographes adoptées,[2] qu'ils ont puisé leurs renseignements à son sujet dans les textes de la fin du Nouvel-Empire, où s'esquissait déjà la même évolution de sens. Le texte religieux de Ramsès VI (doc. **23**) trouve un écho étonnant dans le mythe démotique du document **28**. Cette association du Pays Keftiou et de la Phénicie ne peut s'expliquer que par l'existence d'une tradition ancienne, encore vivante à la XXe dynastie, que les textes de l'époque grecque se sont bornés à reprendre. Cette tradition témoignait du rôle qu'avait joué jadis la côte asiatique proche de l'Egypte dans les rapports entre le Pays Keftiou et la Vallée du Nil.

§ 7 — Orthographes et ancienneté du Mot

L'orthographe du mot dans ses formes les plus anciennement attestées (doc. **1** à **15**), hésite entre l'écriture A : et sim. (doc. **2**, **3**, **5**, **9** *a*, **9** *b*, **12**, **14**) = *Kftyw*, et l'écriture B : et sim. (doc. **1**, **4**, **6**, **7**, **8**, **10**, **11**, **13**, **15**) = *Kftiw*; la fréquence de l'orthographe B à toutes les époques (doc. **1**, **4**, **6**, **7**, **8**, **10**, **11**, **13**, **16**, **18**, **20**, **21**, **28**), semble devoir faire écarter la possibilité d'un *nisbé* ethnique formé à partir de *Kft* : les Egyptiens n'auraient eu aucune raison d'écrire ce qui est habituellement rendu par ou . De plus, les déterminatifs sont toujours géographiques : le plus souvent (doc. **5**, **8**, **9** *a*, **9** *b*, **10**, **11**, **16**, **17**, **19**, **23**, **24**, **25**, **26**), ou (surtout dans les documents hiératiques : **2**^h, **3**^h, **4**^h, **12**, **14**, **15**, **20**^h, **28**^h). Seul le document **21** est traité comme un ethnique,

(1) Le mot Keftiou, sous la forme Kaphtor, qui est d'ailleurs celle que reproduit le document **27**, semble avoir persisté plus longtemps dans le domaine asiatique que dans le domaine égyptien, comme en témoignent les exemples du mot dans la *Bible*.

(2) En effet, les orthographes ptolémaïques dérivent nettement des graphies archaïsantes ramessides, cf. ci-dessous, p. 107.

or, il est écrit *Kftiwy*, le *nisbé* ethnique étant formé à partir de *Kftiw* et non de **Kft*. Bien que très tardif, le document **28** emploie pour désigner le peuple Keftiou la forme *Kftywyw*,[1] comme si le mot était, lui aussi, un *nisbé* pluriel d'une forme *Kftyw*. Le mot, sous la forme *Kftyw/Kftiw* n'est donc pas un *nisbé*, c'est un tout à lui seul et il désigne un pays, non un peuple ou une race.

Après la XVIIIe dynastie, nous retrouvons des orthographes A (doc. **27** B), et B (doc. **20**, **21**, **28**), mais à partir du règne de Ramsès II, ce sont surtout de nouvelles orthographes qui apparaissent. L'écriture et sim. (doc. **19**, **23**), ou bien dérive de l'orthographe B (on sait en effet que devient souvent en néo-égyptien[2] et nous aurions ici un exemple de ce fait), ou bien est un archaïsme.[3] Les orthographes ptolémaïques (doc. **24**) et (doc. **25**), dérivent elles-mêmes de l'orthographe ramesside,[4] et par celle-ci de l'écriture B. De même la variante (doc. **23**) provient de la même source (B), comme le prouve la dérivation similaire (XVIIIe dynastie) > (XXe dynastie) *Takhsy*.[5] Il n'y a pas lieu de tenir compte de l'orthographe et var., des documents **26** et **27** *b*, qui est dûe au passage, fréquent en ptolémaïque, de *k* en *k*.[6] Les graphies romaines : (doc. **27** A) et (doc. **27**^bis) sont indépendantes des orthographes égyptiennes; elles dérivent, semble-t-il, de formes empruntées à des sources asiatiques, et l'on peut même se demander s'il y a bien identité entre elles et le : Kftyw/Kaptara/Kaphtor des textes égyptiens et asiatiques.[7]

(1) Cf. les écritures *Tḥn(w)yw* (Libyens) de *Tḥnw* (Libye); *Sttyw* (Asiatiques) de *Stt* (Asie) qui sont attestées dès l'Ancien Empire, cf. *Sahure*, II, 73 (signalé par Steindorff, *Stud. Griffith*, p. 363, qui cite aussi *Mḏ3y* de *Mḏ3* — *ibid.*, p. 364, n. 5. — Cf. de même les exemples donnés par Grapow, *ZÄS*, 73, 1937, p. 44 et suiv.

(2) Cf. entre autres la particule écrite (*Wb.*, 5, 237), de même le mot var. etc. Gardiner signale le même phénomène dans le nom des Philistins « the occasional is a mere substitute for » (*Onomastica*, I, p. 201*).

(3) On sait en effet qu'un ancien peut devenir , cf. > (*Wb.*, 2, 92). Le scribe ramesside aurait pu croire d'autant plus facilement que le de Keftiou, orthog. B, représentait un *ancien*, que le de l'orthog. A peut s'expliquer de la même façon : cf. (A. E.) > (N. E.) « *les Mentiou* » (cf. *Wb.*, 2, *ibid.*).

(4) Pour le passage du *t* en *d* en ptolémaïque, cf. Junker, *Gram. d. Denderatexte*, p. 30 et suiv.

(5) Cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 150*, n° 258.

(6) Nombreux exemples dans Junker, *ibid.*, p. 29.

(7) L'existence de la forme à Kom Ombo (ci-dessus, doc. **27** B) semblait confirmer définitivement l'équivalence entre les formes *k· p· t· r*, asiatique, et *K· f· t· y*, égyptienne; c'est pourquoi Max Müller (*Egypt. Res.*, II, p. 92) n'hésita pas à y voir une transcription fidèle du Kaphtor biblique, mais,

Comme on le voit, la majorité des documents appartient au groupe B, ou en dérive (cf. tableau ci-dessous, p. 122-123). Une orthographe, aberrante, semble-t-il, pose cependant un problème, c'est celle du document **16** qui écrit . Cette écriture, datée de la fin de la XVIIIe dynastie, a l'aspect, au moins partiellement, d'une orthographe syllabique ; mais si tel était le cas, elle devrait se lire **Kuftaou;*[1] or, s'il est vrai qu'aucun autre exemple ne confirme cette vocalisation, aucun ne l'infirme non plus, et comme l'écriture normale *Kftyw/Kftiw* est manifestement consonantale et non syllabique, il n'y aurait, *a priori*, aucune impossibilité pour que le mot écrit *Kftyw*, ait été prononcé **Kuftaou*,[2] et qu'il y ait de ce fait, légère divergence entre le sémitique *Kaptara/Kaphtor* et le mot égyptien. Mais il n'est pas sûr qu'en écrivant pour , le scribe ait eu l'intention de transcrire syllabiquement une ancienne orthographe consonantale. Il se peut, en effet, que l'écriture *Kꜣftiw* soit elle-même, malgré les apparences, une écriture consonantale, dans laquelle la semi-consonne ꜣ aurait été exprimée alors qu'elle est omise dans les autres orthographes. Ce qui rendrait cette hypothèse vraisemblable, c'est que d'une part, à haute époque, et interchangent[3] et que, d'autre part, la transformation d'un ancien en un simple est attestée dans d'autres noms géographiques anciens (cf. / (M.E.) > / (2e Période Intermédiaire-XVIIIe dynastie),[4] mais nous nous heurtons alors à une difficulté phonétique. à l'Ancien Empire semble avoir été parfois un *l*,[5] de sorte que si nous admettons que le scribe ramesside a simplement copié une orthographe ancienne * en la rajeunissant en , il nous faudrait en même temps envisager la possibilité que le mot ait été lu, à l'Ancien Empire, **K-l-fty*, ce qui ne s'appuie

la découverte récente de la variante à Esneh (Doc. **27**^bis ci-dessus = S. Sauneron, *ASAE*, 52, 1952, p. 34), rend maintenant cette interprétation moins évidente. En effet le passage du *r*, dans la graphie de Kom-Ombo, à *n* dans celle d'Esneh semble indiquer que le mot étranger transcrit comportait un *l* et qu'il se lisait donc **k· p· t· l/K· f· t·l*. On doit donc se demander si l'on est bien en présence, à Kom-Ombo comme à Esneh, d'une transcription égyptienne du Kaptara/Kaphtor asiatique.

(1) Cf. Albright, *Vocalization*, p. 60, XVII, C, qui donne de nombreux exemples de la valeur *ku* pour , et de pour *ta* (*ibid.*, XIX A, p. 62-63).

(2) Cf. Byblos (A. E.) > (N. E.) *Gubli(a)* dans les lettres d'El-Amarna, grec : Βύβλος (cité par Albright, *ibid.*, p. 60 = XVII, C. 4). De même > *kꜣp* a donné en grec κῦφι ; ce qui prouve qu'au moins en certains cas a servi à écrire le son *ku*.

(3) Cf. *Wb.*, 5, 83, dans le verbe *Kꜣy* «*penser*» (orthographe encore attestée à la XVIIIe dynastie). Dans les noms propres de l'Ancien Empire sert à écrire (cf. *Wb.*, 5, 86 et Ranke, *Personennamen*, *passim*).

(4) Cf. T. Säve-Söderbergh, *JEA*, 35 (1949), p. 32.

(5) Cf. J. Vergote, *Phonét. histor.*, p. 76 et 110 et Czermak, *Laute des Ägypt. Sprache*, I, p. 101 et 102.

sur aucune autre observation,[1] et semble contredit par le fait que le mot ne comprend pas de liquide exprimée dans les orthographes du Nouvel-Empire.[2]

Il nous faut donc renoncer à une lecture **Kꜣfty* à l'Ancien Empire, et nous demander si l'orthographe du document **16** ne reflète pas simplement la lecture égyptienne de *Kꜣ* au Nouvel Empire, ou, en d'autres termes, s'il ne faut pas lire en écriture consonantique *du Nouvel Empire*, **Kꜣftyw* qui refléterait nécessairement à cette époque une prononciation **Ku-ꜣf-t(a)ꜣ-w*[3] = *Ku-af-ta-u*, confirmant ainsi, avec une vocalisation légèrement différente, les graphies de Mari, telles que *Ka-ap-ta-ru*.[4] A première vue, la graphie du document **3** semblerait confirmer une lecture consonantique **K-ꜣ-f-ty-w*, dans laquelle l'*aleph* aurait été placé derrière le *f* par métathèse graphique ;[5] mais l'intrusion de s'explique plus facilement par une erreur du scribe de la XIXe dynastie qui, en recopiant le texte, aurait été entraîné par l'habitude d'ajouter un ꜣ après *Kf*, ce qui est très fréquent dans les textes scolaires de cette époque[6] et il serait dangereux d'invoquer cette graphie à l'appui d'une lecture **Kꜣfty*.

En résumé, s'il n'est pas impossible que les formes / masquent une lecture **K(ꜣ)ft* = *Kuftaw*, celle-ci n'est appuyée que sur la seule autorité du document **16**, et c'est pourquoi, par prudence, nous nous en tiendrons à la lecture traditionnelle : *Kftiw* = *Keftiou*.

On a pris l'habitude de transcrire *tyw/tiw* la finale du mot, mais une incertitude subsiste dans la lecture du *w* final. En effet, même si l'on écarte le document **1** qui n'est pas absolument sûr, les documents **12**, **24**, **25**, **26** et **27** ne comportent pas de *w* ; or, certains faits permettraient d'admettre que cette lettre note un son qui n'était pas prononcé. On peut se demander si l'écriture *tyw/tiw* ne recouvre pas une prononciation simple du type *tĕ* ;[7] on sait que, dès la XIIe dynastie au moins, le *i* du syllabique (*ti* = *tᵉ-y*) était perdu.[8] Un mot écrit * (cf. doc. **1**) risquait

(1) On objectera, évidemment, que à l'Ancien Empire n'était pas toujours un *l* ; Vergote, *ibid.*, p. 76, 110 et 130 admet que dès cette époque, il avait également la valeur du ʾ sémitique. La question est encore très obscure.

(2) Pour le passage de *l* de l'Ancien Empire en ou ou au Nouvel Empire dans les noms géographiques, cf. ci-dessus, p. 23 et suiv.

(3) *Kꜣ* «le Ka» (âme) était prononcé *Ku* au N. E., cf. Albright, *Vocal.*, p. 26, § 52, d'où il prit la valeur *ku*, en écriture syllabique (cf. ci-dessus, p. 108 ; de même se prononçait *ta*. cf. Id., *ibid.*, p. 26, § 54.

(4) Cf. G. Dossin, *Syria*, 20 (1939), p. 111.

(5) Cf. P. Lacau, *RT*, 25, p. 139.

(6) Cf. entre autres, Gardiner, *Late egypt. misc.*, p. 125, 17.

(7) Pour cette possibilité, cf. Gardiner, *Gram.*, 2, p. 430.

(8) Cf. Gardiner, *ibid.*, p. 432.

donc d'être lu simplement **Keft*, alors que, traditionnellement, il devait sans doute être prononcé *Kefte*. C'est probablement cette finale *ĕ/i* qui fut rendue dans l'écriture consonantique par le *yw/iw* final, dont la présence permettrait donc d'affirmer l'existence d'un son *ĕ/i* dans le mot primitif. La permanence d'une telle finale laisserait supposer à son tour qu'elle était accentuée, elle permettrait ainsi de soupçonner la présence d'un *r* amui.[1] Un mot ancien * aurait évolué selon les lois de l'écriture et de la phonétique égyptiennes en * / au Moyen Empire, après la chute du *r*, phénomène très fréquent en égyptien,[2] le *i/y* final remplaçant le *r* primitif. De la forme du Moyen Empire, les scribes de la XVIIe et de la XVIIIe dynasties auraient tiré les orthographes A et B / où le *w* final indiquait la lecture *tê*.[3] Le mot que nous ne connaissons que sous la forme Keftiou de la XVIIIe dynastie dériverait donc d'un mot ancien, non encore attesté **Kftr*. Que tel soit bien le cas semble prouvé par deux faits : 1° les textes sémitiques ont gardé, du troisième millénaire jusqu'au début de notre ère, le *r* (*Kaptara/Kaphtor*); 2° le syllabique / a servi dans d'autres cas, et même à haute époque, à remplacer *tr*.[4]

Il est donc possible que la lecture consonantique réelle et ancienne du mot ait été **Kftr*, cette lecture aurait donné d'abord **Kfti* (M.E.), puis approximativement **Kuftê*, dans la vocalisation du Nouvel Empire. Comme le mot n'est connu que par des orthographes de la XVIIIe dynastie, et que la vocalisation de cette époque est encore hypothétique, nous gardons cependant la transcription habituelle Keftiou, tout au long de cet ouvrage en rappelant, encore une fois, que ce n'est là qu'une transcription signe pour signe, et que la prononciation réelle était certainement très différente.

On voit que la lecture **Kftr*, d'où dériverait peut-être la lecture *Kftiw* de nos documents, nous ramène au problème du Kaphtor sémitique. Depuis longtemps on a pensé que le pays Kaphtor biblique et le pays Keftiou des textes égyp-

[1] Gardiner, *Onomastica*, I, p. 203*, a signalé une autre possibilité expliquant la disparition du *r*, cette consonne est en effet parfois omise dans l'écriture, exemple dans *JEA*, 29 (1943), p. 76, avec bibliographie. Nous préférons l'explication par amuissement du *r* primitif.

[2] Cf. entre autres, Gardiner, *Gramm.*, 2, p. 29 et 432. L'évolution d'un mot géographique étranger, selon les lois de la phonétique égyptienne, est connue par de nombreux exemples, cf. Posener, *Princes et Pays d'Asie*, p. 44.

[3] On connait au moins un autre exemple où le *r* > *i* > ϵ copte a été indiqué par un *w* dans l'écriture hiéroglyphique (cf. *Wb.*, 3, 260) : , à cette époque (XXe dynastie), le mot se lisait *ḫpy* et dérivait d'un ancient *ḫpr* > ϣⲱⲡ/ϩⲱⲡⲉ en copte.

[4] Cf. la particule écrite [var.] à l'Ancien et au Moyen Empire (*Wb.*, 5, 316).

tiens étaient identiques,[1] et l'on a cru que le mot biblique dérivait du mot égyptien. On se heurtait, il est vrai, à la difficulté du *w* final, mais nous espérons avoir montré que cette difficulté n'existe pas en réalité. Il est hors de doute, en effet, que l'égyptien **Kftr/Kftiw* ressemble de trop près au sémitique *Kaptara /Kaphtor* pour que la similitude puisse être accidentelle. Nous sommes certainement en présence du même mot. Mais dans ce cas, différentes possibilités se présentent, ou bien le mot a pris naissance en Egypte pour passer ensuite en Asie, mais alors les formes sémitiques ne peuvent s'expliquer qu'à partir d'une forme égyptienne ancienne **Kftr*; ou bien le mot vient d'Asie et n'est passé qu'ensuite en Egypte, mais, dans ce cas, l'emprunt égyptien doit nécessairement être très ancien car le passage du *r* en *i* est attesté dans les écritures du mot dès le début du Nouvel Empire; or, ce passage est un phénomène typiquement égyptien qui remonte au moins au Moyen Empire, sinon plus haut. Dans cette alternative, le mot Keftiou est donc toujours, nécessairement, très antérieur au Nouvel Empire. Enfin, dans une troisième hypothèse, le Kaptara asiatique et le Keftiou égyptien seraient deux formes différentes ayant pris naissance à une source commune : le nom que donnaient à leur pays les habitants du *Kaptara/Keftiou*. Nous croyons que l'on peut écarter cette troisième hypothèse : s'il est vraisemblable que, sous le nom égyptien et asiatique se dissimule un mot étranger à la fois aux langues asiatiques et à l'égyptien, il paraît difficile d'admettre que, transcrit indépendamment par des Égyptiens et par des Asiatiques, ce mot étranger ait pu donner naissance à deux formes pratiquement identiques. En somme, le problème se ramène à un problème de datation. Dans quel pays le mot *Kaptara/Keftiou* est-il apparu en premier?

En Egypte, nous l'avons vu (cf. ci-dessus § 2, p. 38 et suiv.), si, à l'exception du document **1** peu sûr, il n'existe pas de monuments contemporains de l'Ancien et du Moyen Empire citant le mot Keftiou, en revanche, deux au moins des textes qui nous sont parvenus sont des copies de textes anciens qui remontent, l'un à la Première Période Intermédiaire (doc. **3**)[2] — entre 2200 et 2000 environ —, l'autre au Moyen Empire où à la Seconde Période Intermédiaire (doc. **2**) — entre 2000 et 1580 environ —. Il faut donc reconnaître que le mot Keftiou était employé par les Egyptiens dès le début du Second millénaire av. J.-C., sinon un peu avant. Ce point de vue est confirmé par des graphies du mot, comme , qui

[1] Cf. en dernier, Gardiner, *Onomastica*, I, p. 203*, accepté par Furumark, *Settlement*, p. 241, qui, s'il conteste l'équation Kaphtor = Crète, admet l'équivalence *Kftyw* = Kaphtor, avec réserves.

[2] Pour le problème de la date du document, primordial pour l'histoire des rapports Keftiou-Egypte, cf. ci-dessus, p. 41-43.

font penser à des orthographes de noms géographiques du Moyen Empire[1] et de l'Ancien Empire.[2] Enfin, comme nous venons de le montrer, la graphie Keftiou du début de la XVIIIe dynastie, *qui n'est pas syllabique,* implique vraisemblablement une graphie **Kftr* antérieure, graphie qui ne peut remonter par conséquent qu'au début du Moyen Empire au moins, sinon plus haut. Ainsi, manquant d'exemples certains du mot, antérieurs à la XVIIIe dynastie, nous possédons, en revanche, un faisceau d'indications, toutes concordantes (emploi du mot dans des copies de textes antérieurs au N.-E., orthographe consonantale et non syllabique,[3] évolution probable de l'orthographe, etc...), qui permet d'admettre l'existence certaine en Egypte de ce même mot Keftiou, non seulement au Moyen Empire, mais très probablement à la Première Période Intermédiaire, sinon à la fin de l'Ancien Empire. Il est donc légitime de fixer, par hypothèse, son apparition entre 2200 et 1800 environ avant J.-C.; s'il n'est pas impossible qu'elle soit légèrement antérieure à 2200, rien ne permet cependant de l'affirmer.

Si nous passons aux exemples sémitiques du mot *Kaptara/Kaphtor,* nous voyons qu'ils sont à peu près contemporains des documents égyptiens. Le mot *Kaptara* apparaît en effet sur une tablette d'Assour,[4] copie d'un texte géographique remontant à Sargon d'Agadé; bien que ce texte, comme le récit égyptien des «Admonitions», ne soit connu que par une copie tardive, les éditeurs et les commentateurs ne semblent pas mettre en doute l'attribution sargonide, il en résulte que le mot Kaptara aurait déjà été employé en Asie vers 2200.[5] Il ne serait donc pas plus ancien en Asie qu'en Egypte. Si l'on tient compte du fait que le document égyptien fait allusion à des événements *antérieurs* au récit du narrateur (cf. la phrase : «on ne descend plus vers Byblos *aujourd'hui...*»),[6] on admettra que ces événements, mention-

(1) Cf. Posener, *Princes et pays d'Asie,* B. 6, p. 56, *var.* ; de même E. 61, p. 93 . Posener a montré la fréquence de la désinence *i/y* dans les noms géographiques de cette époque, cf. *ibid.,* p. 67 et 92.

(2) Cf. par exemple : . *Pyr.,* § 121, 126, 280 etc. cf. Gauthier, *DNG,* 5, 205.

(3) Ceci est d'autant plus significatif que les listes d'envoûtement (cf. Posener, *loc. cit.,* p. 64-94), emploient déjà la vocalisation, *avant la fin du Moyen Empire* (cf. de même Albright, *Vocaliz.,* p. 10-11), ce qui confirmerait que le mot **Kftr/Kftiw* était déjà en usage en Egypte avant cette date, c'est-à-dire dès la fin de l'Ancien Empire et durant la Première Période Intermédiaire.

(4) Tablette 92, l. 41 d'Assour, cf. O. Schröder, *Keilschr. aus Assur, MDOG,* 1920, utilisé par Albright, *JAOS,* 45 (1924), avec bibliographie; cité par Bossert, *AK,* p. 68.

(5) Pour la date de Sargon, nous nous sommes servi de P. van der Meer, *Anc. Chronology,* pl. 2. L'authenticité du texte sargonide semble confirmée par un texte ancien utilisant les mêmes termes géographiques, cf. Nougayrol, *Rev. Assyr.,* 45 (1951), p. 169 et suiv.

(6) Cf. ci-dessus, p. 43.

nés par un auteur de la Première Période Intermédiaire, n'ont pu se passer, au plus tard que vers la fin de l'Ancien Empire (entre 2400 et 2190 environ),[1] et que les mots Kaptara et Keftiou ont apparu en même temps en Asie et en Egypte. Le texte des Chroniques royales auquel se réfère Th. Bossert[2] ne parle pas de Kaptara, mais mentionne la traversée de la mer occidentale par Sargon d'Agadé, confirmant ainsi le texte de la tablette 92 d'Assour. Depuis la publication de l'ouvrage de Bossert, de nouveaux textes asiatiques sont venus confirmer l'ancienneté du mot Kaptara dans le domaine asiatique. C'est ainsi que les adjectifs *Ka-ap-ta-ru-u/Ka-ap-ta-ri-tum,* appliqués à des objets d'origine Kaftorite, se trouvent dans les archives économiques de Mari, contemporaines d'Hammourabi (vers 1800),[3] à une époque par conséquent où, comme nous l'avons montré, le mot Keftiou existait aussi en Egypte. Le mot *Kftr* a également été signalé à Ougarit-Ras-Shamra,[4] mais à une date où Keftiou est fréquent aussi en Egypte (xve siècle av. J.-C.).

On voit que le problème reste entier et que tant que l'Asie ou l'Egypte n'auront pas fourni de nouveaux textes mentionnant Keftiou ou Kaptara, antérieurs au 2e millénaire il sera difficile de déterminer lequel des deux pays a utilisé le mot le premier et l'a introduit chez l'autre. Car, s'il n'est pas impossible que la forme Kaptara asiatique ait donné le mot **Kftr>Kfti>Kftiw* égyptien, il est tout aussi vraisemblable d'admettre l'inverse, en d'autres termes, que l'égyptien **Kftr* est à l'origine du Kaptara/Kaphtor asiatique. En effet, les arguments en faveur de l'une ou l'autre hypothèse sont réversibles. Sous sa forme consonantale le mot **Kftr* pourrait être une transcription égyptienne du Kaptara asiatique : en effet, à très haute époque, l'égyptien aurait pu rendre le son ב *p* par ⲫ *f* qui valait, alors indifféremment *p* ou *f*.[5] Inversement on pourrait avec autant, sinon plus, de vraisemblance, voir dans la forme **Kftr* égyptienne l'origine du Kaptara asiatique, puisque le *f* égyptien est rendu par ב dans le groupe des langues sémitiques[6] et que **Kftr* aurait donné normalement naissance au groupe *K-p-t-r*. L'hypothèse de la dérivation de l'égyptien vers le sémitique ne laisserait pas d'ailleurs, d'être dans un certain sens, la plus vraisemblable.

(1) Pour ces dates, extrêmes dans les deux sens, cf. Vandier, *L'Egypte,* III, p. 628 et 235-237.

(2) Bossert, *AK,* p. 68. Kaphtor, II.

(3) Cf. G. Dossin, *Syria,* 20 (1939), p. 97 et suiv.

(4) Cf. Virolleaud, *RES,* 1937, p. 137-141.

(5) Cf. K. Sethe, *Verbum,* I, p. 214 : «einer Zeit... in der die aeg. Schrift für die beiden nach verwandten Laute *p* un *f* nur *ein* Zeichen ⲫ besass» (C'est Sethe qui souligne).

(6) Burchardt, *Die Altkanaanaischen Fremdworte,* I, *passim.*

L'égyptien a tendance, dès le Moyen Empire au moins, à rendre le son פ par ■ [1] et, en conséquence s'il a transcrit par un פ sémitique ou asiatique, cet emprunt doit normalement avoir eu lieu à une très haute époque — au troisième millénaire c'est-à-dire, en un temps où l'existence même du mot n'est point attestée dans l'onomastique géographique asiatique.

Quoi qu'il en soit, un fait s'impose : la grande ancienneté du mot, en Egypte aussi bien que dans le domaine asiatique. Son existence dès le début du deuxième millénaire est incontestable. Ce fait est important pour qui s'essaie à poser correctement, et, s'il se peut, à résoudre le problème de la localisation du Pays Keftiou. Du moment que son nom apparaît, simultanément, dans les deux grandes zones de civilisation du Proche-Orient, la mésopotamienne et l'égyptienne, il faut qu'il représente lui-même un centre de culture déjà très évolué à la fin du troisième ou au début du second millénaire. Cette remarque va dans le sens d'une identification du Pays Keftiou plutôt avec la Crète minoenne qu'avec la Cilicie. Car, si nous avons à cette époque (seconde moitié du Minoen Ancien III) la preuve archéologique de contacts de la Crète avec la Mésopotamie *et* l'Egypte,[2] il n'en va pas de même pour la Cilicie qui n'a pas fourni d'objets égyptiens dans les couches remontant à cette époque.[3]

Si, sans oublier le rôle joué par le hasard dans la conservation et la transmission des sources épigraphiques, on considère le *nombre* des exemples du mot Keftiou aux différentes époques on obtient une sorte de schéma chronologique des rapports entre l'Egypte et le pays Keftiou (cf. fig. 3 ci-contre).

Comme on peut le voir cinq périodes se distinguent très nettement :

1° de 2200 à 1500. Le mot n'apparaît que sporadiquement, cela pourrait indiquer que, si les liens entre les deux pays sont noués, les rapports sont encore relativement peu fréquents, même compte tenu de la destruction possible de documents à une aussi haute époque;

2° de 1500 à 1400. Le mot est d'un usage fréquent : les rapports paraissant être à leur maximum;

3° de 1400 à 1100. Les rapports, après avoir connu un temps de progressif ralentissement entre 1400-1200, cessent entre 1200 et 1100. Si l'on tient compte du fait que les exemples de la période 1400-1300, datent en fait

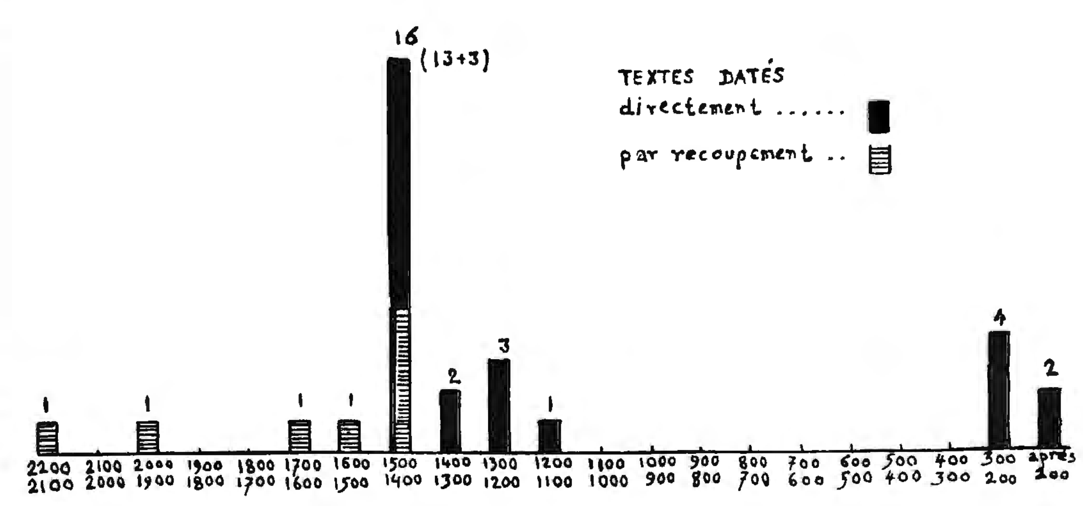


Fig. 3 — Répartition chronologique des exemples du mot Keftiou.
N. B. En abscisse les dates, en ordonnée le nombre de textes.

uniquement du début du règne d'Aménophis III (1408-1372) et que les trois textes de Ramsès II (1300-1230 env.) que nous avons retenus sont, selon toute vraisemblance, de simples copies de textes de la XVIIIe dynastie, il est légitime d'admettre que les rapports entre le Pays Keftiou et l'Egypte, après une très courte période de déclin ont pratiquement cessé aux environs de 1350 av. J.-C.;

4° de 1100 à 300. Aucun texte ne mentionne le pays Keftiou;

5° de 300 à 100 av. J.-C. Le mot Keftiou réapparaît, mais il a manifestement été copié dans des documents de la XIXe dynastie.

Les deux faits essentiels sont, bien entendu, la fréquence du mot entre 1500 et 1400, et sa disparition brusque entre 1300 et 1100. Toute tentative de solution du problème Keftiou doit pouvoir fournir une explication cohérente de ce double phénomène et nous aurons l'occasion d'y revenir dans nos conclusions historiques.

[1] Cf. le nom propre (*temp.* Amenemhat III), Černý, *Arch. Orient.*, 7 (1935), p. 387-388, que Posener, *Princes et Pays,* p. 68, rapproche très justement du nom d'un prince des textes de Proscriptions et fait dériver d'un mot sémitique רפאם. Cette tendance s'affirme pendant le Nouvel Empire, cf. פחל > (Albright, *Vocaliz.*, p. 42, VII, II). Mais, en sens inverse, cf. le mot N. E. = Hebr. קוף ce qui prouve que la règle n'est pas absolue. Autres exemples de פ rendu par ■ dans Albright, *ibid.*, p. 41-42. Albright considère la transcription égyptienne du פ *p* comme anormale cf. Id., *ibid.*, p. 66, XXII, A. 5 : « the *anomalous* ég. *f* (dans — Can. *Sapt*(*a*)). C'est nous qui soulignons. A basse-époque, le *Kaptar/Kaphtor,* d'un texte asiatique semble être transcrit (cf. doc. 27 A, ci-dessus, cf. toutefois, p. 107, n. 7).

[2] Cf. Pendlebury, *Arch. of Crete,* p. 89-91.

[3] Cf. Porter-Moss, *Topogr. Bibl.*, 7, p. 398-400. Nous reviendrons sur cet aspect du problème. Les premiers objets égyptiens trouvés dans cette région, remontent au Moyen Empire. Id., *ibid.*,

§ 8 — Sens du mot

Avant d'aborder le problème de la localisation du Pays Keftiou, il importe de déterminer si ce mot présente un sens en égyptien. Les étrangers étaient parfois, à haute époque, désignés par des périphrases égyptiennes, [1] et si tel avait été le cas pour le Keftiou cela impliquerait, dès l'origine, un rapport direct entre ses habitants et l'Egypte. On a proposé jadis de voir dans le mot *Kftiw* un dérivé de *Kfꜣ* « Partie postérieure, arrière-train ;[2] *Kf(ꜣ)tiw* aurait désigné « Le pays de derrière » (« The country at the back of the Very Green or Mediterranean »).[3] Cette interprétation est impossible parce que, d'une part le mot égyptien désignant le Pays Keftiou est *Kfti(<r)* et non **Kfꜣty* [4] et que, d'autre part, le *kfꜣ*, qui n'est attesté que dans les textes médicaux, est un ***substantif,*** non une préposition ni un verbe, et qu'il n'est donc pas susceptible de former des dérivés. Il ne semble pas, en effet qu'il y ait jamais eu une racine *√*kfꜣ* signifiant « être derrière, en arrière ». La traduction « Pays de derrière » est donc à rejeter entièrement. On pourrait penser aussi à la racine √*kfy,* qui est verbale et anciennement attestée, et signifie « mettre à nu » ou, par dérivation « piller, voler ».[5] A partir de cette racine on pourrait imaginer une forme participiale substantivée désignant « Ceux-qui-pillent = les pillards », mais un tel participe aurait été écrit *Kf(y)w* [6] et non *Kftyw* qui désignerait nécessairement un antécédent féminin = « celles qui pillent » ; bien que cette difficulté puisse être surmontée si l'on admet que nous sommes en présence non pas d'une forme féminine mais d'une forme collective, [7] il faut cependant renoncer à cette étymologie. Le mot Keftiou en effet, semble avoir eu primitivement la forme **Kftr,* la présence du *r* rend impossible toute dérivation à partir de la racine √*kfy*.

Comme il n'existe pas en égyptien d'autre mot *kft* susceptible de fournir un sens

(1) Cf. ci-dessus, p. 24-25 et note 3, p. 25.

(2) Cf. *Wb.,* 5, p. 120.

(3) Hall, *Oldest civ. of Greece,* p. 165. Hall lui-même renonça à cette interprétation (cf. *Stud. Evans,* p. 31-41).

(4) Lichtenberg, *MVAG,* 16 (1911), p. 5, n. 1, a remarqué justement que la graphie *Kꜣftiw* (doc. **16**) excluait également l'interprétation de Hall.

(5) *Wb.,* 5, p. 119. Le sens « Piller, voler » est attesté, au moins, dès le Moyen Empire.

(6) Le verbe *kfꜥ* « faire du butin », peut-être de même racine que le *kfy* ancien, a fourni un participe substantive *kfꜥ*, qui désigne ce qui est pris, « le butin », et au pluriel *kfꜥw* « le butin humain = les Prisonniers » cf. *Wb.,* 5, 121.

(7) Cf. l'expression *ḥꜣst(yw) nbt,* à ce sujet cf. Lacau, *RT,* 24, p. 201-208 et 31, p. 73-90.

plausible pour la forme *Kftiw,* il faut renoncer à voir en lui une dérivation quelconque à partir d'une racine égyptienne. Il ne semble pas que dans le domaine asiatique le mot Kaptara, qui est quadrilitère, soit susceptible, lui non plus, de fournir un sens possible.[1] Il faut donc admettre que *Kftiw* est un mot géographique non-égyptien, et, selon toute vraisemblance, le nom même que donnaient à leur contrée les habitants du Pays Keftiou.[2]

Les textes à eux seuls, nous l'avons vu, ne permettent pas de déterminer avec rigueur l'emplacement qu'occupait ce pays ; ils ont besoin d'être appuyés et confrontés avec les documents figurés et les sources archéologiques. Mais si les sources épigraphiques ne sont pas suffisantes à elles seules pour permettre de résoudre le problème de la localisation du Pays Keftiou, elles donnent le moyen, néanmoins, de le serrer d'assez près. En effet, comme nous venons de le voir, elles permettent d'affirmer que les rapports entre le Pays Keftiou et l'Egypte existaient déjà au début de la Première Période Intermédiaire, sinon à la fin de l'Ancien Empire. Ce fait est incontestablement en faveur de l'identification avec la Crète. Le mot Keftiou disparaît, pratiquement, des textes égyptiens durant le règne d'Aménophis III (1408-1372),[3] à une époque où les invasions des « Peuples de la Mer » ne semblent pas avoir entamé la Cilicie, dans laquelle on a voulu localiser le Keftiou, et, cette disparition est trop manifestement en rapport chronologique avec la destruction des Palais en Crète [4] pour que le mot Keftiou et l'île même de Crète soient entièrement étrangers l'un à l'autre.[5] D'autres faits tendent à confirmer cette localisation. C'est ainsi que, d'une façon plus ou moins précise, un certain nombre de textes égyptiens (doc. **5**, **15**, **17**), font du Keftiou un pays de l'Ouest ou du Nord-Ouest, lointain. Cette observation, favorable à la localisation crétoise du Keftiou (la Crète étant effectivement située au Nord-Ouest de l'Egypte), est appuyée par le document **9** qui montre l'impossibilité de séparer le Keftiou des Îles de la Mer ;[6] or, ces îles sont indiscutable-

(1) Sauf, peut-être, un mot composé, non sémitique ? Mais cet aspect du problème échappe entièrement à notre compétence.

(2) Cf. dans le même sens, Hall, *Stud. Evans,* p. 31-41.

(3) Cf. ci-dessus, p. 115.

(4) Il suffit de mettre en parallèle la date du dernier texte égyptien original faisant allusion à des rapports avec le Pays Keftiou (doc. **13**, p. 75), qui remonte à 1408/1407 au plus tard, avec la date de destruction des Palais à Cnossos vers 1400 (cf. Pendlebury, *Arch. of Crete,* p. 228), pour voir que la disparition du mot dans les textes égyptiens et la destruction des Palais paraissent être contemporains.

(5) Nous développerons plus loin cet aspect essentiel du problème Keftiou (cf. p. 394-395).

(6) A. Furumark, *Settlement,* p. 244-245, a senti la difficulté que représentait, pour l'identification Keftiou = Cilicie-Trachée, l'expression des « Îles qui sont au milieu de la Mer », associée au Keftiou,

ment celles de la mer Egée.[1] Le texte de Rekhmarê (doc. **9**) qui nous montre les îles et le Keftiou comme relevant d'une même civilisation, sinon comme deux noms d'une même région,[2] rend donc d'autant plus difficile la localisation cilicienne que nous savons par les documents **6** et **7** que l'accès normal de l'Egypte vers le Keftiou était la voie *maritime*. Nous avons vu, en outre, que le Pays Keftiou était associé dans l'esprit des Egyptiens à la côte syrienne (cf. doc. **3, 8, 12, 16, 23**) et que la seule façon de rendre compte de la traduction Keftiou = Phénicie, à l'époque grecque (cf. doc. **24**), était d'admettre que les scribes ptolémaïques avaient mal interprêté des textes ramessides faisant allusion aux liens entre la Syrie et le Pays Keftiou.[3] Cette association de la Syrie et du Keftiou a été considérée comme une preuve d'une localisation asiatique de ce dernier pays,[4] mais il faut remarquer qu'elle s'explique aussi bien, sinon mieux, dans le cas où Keftiou désignerait le monde égéen et particulièrement la Crète. Il est manifeste, en effet, que les rapports Crète-Egypte, surtout à la XVIIIe dynastie, suivirent la route *orientale*,[5] or cette route passait par les ports syro-palestiniens. C'était la route maritime la plus sûre, celle que devaient nécessairement préférer les caboteurs de petit tonnage qu'étaient les vaisseaux antiques.[6] Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les scribes ramessides, que copièrent les scribes ptolémaïques, aient associé le Pays Keftiou à la région par laquelle on accédait à ce pays.

Aux observations relatives aux dates d'apparition et de disparition du mot dans les textes égyptiens, à celles qui font du Keftiou un pays situé à l'Ouest ou au Nord-Ouest de l'Egypte [7] auquel on accédait par mer, en passant par les ports syriens — tous faits qui semblent impliquer une localisation égéenne du Pays Keftiou, ou qui, pour le moins, ne la contredisent pas — il faut ajouter la remarque que le Pays

aussi a-t-il cherché à montrer qu'elle n'avait pas de signification précise. Ce point de vue est contredit par les textes de Medinet Habou (cf. ci-dessous, p. 141 et suiv.).

[1] Cf. ci-dessous, p. 154-157.

[2] Cf. ci-dessus, p. 57-60.

[3] Cf. ci-dessus, p. 101 et suiv.

[4] Cf. entre autres, Wainwright, *LAAA*, 6 (1914), p. 32-33.

[5] Cf. P. Demargne, *Crète-Egypte-Asie*, p. 40 et suiv., 63 et suiv.

[6] Ceci ne veut pas dire que la route directe Crète-Egypte était impraticable (cf. ci-dessous, p. 417-420). Les textes homériques prouvent que les voiliers antiques n'hésitaient pas, le cas échéant, à l'emprunter. Mais, toutes choses égales d'ailleurs, un caboteur préférera la route orientale qui lui permet de faire le trajet à proximité des côtes et des îles, où il lui sera possible de trouver refuge en cas de mauvais temps et de prendre de l'eau, ou simplement de négocier en temps normal (cf. ci-dessus, p. 63).

[7] Cf. les documents **10, 12, 14, 17, 18, 19** et **20**, ci-dessus.

Keftiou est considéré par les Egyptiens comme une grande zone de civilisation, l'égale du Mitanni, du pays des Hittites et de la Mésopotamie. Toutes choses égales d'ailleurs, on admettra que cette dernière observation s'explique plus facilement, si Keftiou désigne l'originale civilisation minoenne que s'il se rapporte à une région cilicienne encore mal connue, certes, mais dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle ne semble pas avoir brillé d'un éclat bien vif parmi les puissantes civilisations asiatiques ses voisines.

Ainsi, eu égard à la seule localisation, et bien qu'elles ne nous fournissent pas de certitude sur ce point, les sources épigraphiques égyptiennes laisseraient plutôt supposer que le Pays Keftiou désignait une partie au moins du monde égéen, seule région méditerranéenne, riche en îles, située au Nord-Ouest de l'Egypte qui fût dès le début du Second Millénaire le siège d'une importante civilisation susceptible d'être comparée aux grands empires asiatiques.

Indépendamment des indications géographiques, les textes égyptiens nous donnent aussi des renseignements sur la nature des rapports qui unirent les deux pays.

La langue Keftiou était connue de certains Egyptiens dès le début du Nouvel Empire (doc. **4, 16**) et des habitants de ce pays parvenaient en Egypte — (doc. **9, 10, 11, 15, 21**); des Egyptiens pensaient même que les habitudes funéraires égyptiennes étaient pratiquées par les chefs du Pays Keftiou (doc. **3**). Tout ceci implique des liens assez étroits entre les deux civilisations. S'il paraît téméraire d'admettre sur la seule foi du document **5**, au caractère trop nettement poétique, que Thoutmosis III ait vaincu ce pays, le fait n'est pas absolument impossible, même si l'on admet la localisation en Crète. On ne saurait oublier, en effet, que la flotte égyptienne opérait en force dans la Méditerranée orientale sous ce pharaon [1] et qu'elle aurait très bien pu au cours des croisières, se heurter à des vaisseaux Keftiou, ce qui, traduit en langage poétique, aurait donné naissance à la légende d'une victoire égyptienne sur le pays d'origine des bateaux. Quoi qu'il en soit, le document **9** semble prouver que sous Thoutmosis III les habitants du Keftiou furent liés par une convention avec l'Egypte. Cet accord était peut-être encore en vigueur sous Aménophis II. Grâce à cette convention, et en échange d'un tribut, annuel ou épisodique, les habitants du Keftiou pourraient avoir acquis la possibilité de poursuivre leur commerce avec les pays du Proche-Orient récemment soumis à l'Egypte, ou isolés de la côte par la prise de possession égyptienne des ports asiatiques. Ces remarques

[1] Cf. T. Säve-Söderbergh, *The Navy of the 18th Dynasty*, p. 34-42 et ci-dessous, p. 121 et suiv.

semblent indiquer que les rapports entre l'Egypte et le Pays Keftiou furent assez fréquents à partir du Nouvel Empire.

Enfin, nos sources épigraphiques permettent d'entrevoir ce que le Pays Keftiou fournissait à l'Egypte. Tout d'abord une fève médicinale de ce pays était d'un usage courant en Egypte dès le Moyen-Empire (doc. **2**); il convient de rapprocher cette observation du fait qu'à la fin de la XVIIIe dynastie un médicament Keftiou était importé en Egypte (doc. **13**) et que les médecins égyptiens n'hésitaient pas à recourir, dans le traitement de certaines maladies aux pratiques magiques du pays Keftiou (doc. **16**) : ceci semblerait impliquer de la part des Egyptiens, une certaine connaissance de la médecine du Pays Keftiou, et, donc, des rapports assez étroits.

Le Keftiou fournissait aussi à l'Egypte, si l'on en juge par les textes, des matières précieuses : or, argent, lapis-lazuli (doc. **9**), pierres rares ou semi-précieuses (doc. **19, 20, 25**). Il y a lieu de faire une distinction dans les faits affirmés par les documents égyptiens. Que le Pays Keftiou ait apporté de l'or, de l'argent et du lapis-lazuli en Egypte, ne prouve pas qu'il ait été lui-même producteur de ces matières précieuses. En effet l'Egypte, qui, antérieurement aux Grecs et aux Perses, ne connaissait pas la «monnaie», au sens moderne du mot, a eu tendance à considérer le métal précieux, et tout métal en général, brut ou travaillé, comme un moyen d'échange commode,[1] parce que de grande valeur pour un poids et un encombrement relativement minimes. Aussi bien en exigeait-elle le plus possible de ses tributaires et des pays qu'elle avait conquis, aussi bien encore les métaux sont-ils mentionnés, pratiquement, dans *tous* les tributs ou butins étrangers.[2] La mention de l'or, de l'argent et du lapis-lazuli ne peut, donc, fournir aucune indication sur la localisation du Pays Keftiou; elle permet cependant d'admettre, d'une part, que ce pays était riche en ces matières premières, et, d'autre part qu'il disposait d'artisans habiles à les transformer en objets de prix (cf. doc. **10**), ce qui est confirmé par le fait que

[1] Cf. P. Lacau, « *Une stèle juridique*», *ASAE, Cahiers*, n° 13 (1949), p. 24. *nbw dbn* 60, *m nbw biꜣ it ḥbs* « *Soixante deben d'or, consistant en or, cuivre, grains et vêtements*». Pour cette méthode d'évaluation des paiements, cf. Id., *ibid.*, p. 26 et note 1 (avec bibliographie).

[2] La mention de « *vases-ṯbw, pour boire, en argent*» dans le butin *libyen* de Meneptah (cf. Max Müller, *Egypt. Res.*, I, pl. 29, col. 61 du texte), est caractéristique à cet égard, car la Libye n'a certainement jamais produit d'argent. La première campagne de Thoutmosis III, celle de l'an 22-23, qui ne dépasse pas le Nord de la Palestine, mentionne néanmoins de l'argent en lingots (*Urk.*, IV, 666); de même la cinquième campagne, celle du Djahy (Palestine), (cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 145*) mentionne parmi le butin : l'or, l'argent et le lapis-lazuli (*Urk.*, IV, 686-688), bien que la Palestine ne produisît aucun de ces produits. Les exemples pourraient être multipliés.

les produits manufacturés du Keftiou se retrouvent en Syrie du Nord (cf. doc. **8**), tout comme à Mari.[1] Par surcroît la présence de l'or et surtout de l'argent en *lingots* (cf. doc. **9** et **10**), incite à considérer le pays Keftiou comme un intermédiaire entre un, ou plusieurs pays producteurs de ces métaux et l'Egypte.

La mention du Pays Keftiou parmi les pays miniers (doc. **19, 20** et **25**), est d'une portée toute différente. Elle indique que l'Egypte faisait venir, ou allait chercher, une pierre déterminée du pays Keftiou. Que celui-ci l'ait extraite de son propre sol, ou qu'il servît d'intermédiaire entre le pays qui la produisait réellement, nous avons la preuve d'un rapport *direct* entre les deux pays. On pense, bien entendu, à des pierres comme l'obsidienne, que l'on trouve utilisée dans la vallée du Nil, dès les temps prédynastiques bien qu'on ne la rencontre pas dans le sol égyptien.[2] Mais ce n'est pas la seule possibilité.[3] De nombreuses pierres retrouvées dans les tombes de la Vallée du Nil sont de provenance inconnue[4] et il est impossible de déterminer celles d'entre elles que l'Egypte aurait pu se procurer dans le Pays Keftiou.

L'existence des bateaux Keftiou (doc. **6, 7**), permet de poser le problème de la nature même des rapports entre l'Egypte et le Pays Keftiou. Il faut envisager trois possibilités, le terme «Bateau Keftiou» étant susceptible de désigner : *a*) soit des bateaux construits et équipés par le Pays Keftiou, lui-même, *b*) soit des navires égyptiens construits spécialement en vue de la traversée vers le Pays Keftiou, *c*) soit des constructions navales d'un type étranger à l'Egypte, mais exécutés dans la Vallée du Nil, d'après des modèles de navires Keftiou. On voit que, du point de vue qui nous intéresse, les possibilités *b* et *c* se confondent puisque toutes deux impliquent un trafic *égyptien* vers le Keftiou. T. Säve-Söderbergh, dans sa pénétrante étude sur la marine égyptienne, a montré qu'il ne fallait pas sous-estimer la flotte égyptienne qui joua un rôle prépondérant dans les campagnes asiatiques de Thoutmosis III[5], et qui garda sans doute la maîtrise des mers jusque sous Aménophis III;[6]

[1] Cf. Dossin, *Syria*, 20 (1939), p. 111-112.

[2] Cf. Lucas, *Anc. Egypt. Mater.*, III, p. 474 et *ASAE*, 41 (1942), p. 272-274 et *ibid.*, 47 (1947), p. 113-123, avec bibliographie.

[3] A l'exception d'une amulette *de la XVIIIe dynastie*, sculptée dans un morceau d'obsidienne provenant selon toute vraisemblance de Mélos (cf. *ASAE*, 47, p. 122 et *ibid.*, 41, p. 273, n° 88), Lucas incline à croire que l'obsidienne utilisée en Egypte provenait d'Abyssinie (cf. *ibid.*, p. 123).

[4] Notamment l'ambre, que l'on peut considérer comme une pierre bien que ce soit une résine (Lucas, *Anc. Egypt. Mat.*, III, p. 444); les jadéite et néphrite (*ibid.*, 453), l'anhydrite (*ibid.*, p. 471) et certains porphyres (*ibid.*, p. 476).

[5] Torgny Säve-Söderbergh, *The Navy of the 18th dynasty*, p. 34-42.

[6] Id., *ibid.*, p. 69.

en conséquence rien ne s'oppose à ce que les bateaux Keftiou aient été égyptiens et dénommés « Keftiou » de la même façon que les bateaux Gyblites, de construction égyptienne, étaient appelés *Kpnt,* à l'origine, en raison de leur lieu de destination.[1] On serait d'autant plus tenté d'adopter ce point de vue que l'on pense au document **3**, lequel pourrait être une allusion à un tel trafic égyptien.[2] Mais, bien entendu, ce n'est là qu'une hypothèse et il reste également possible que les navires Keftiou aient été de construction Keftiou et qu'en conséquence le trafic Keftiou-Egypte ait été assuré par le Pays Keftiou lui-même. Nous reprendrons cet important problème après avoir examiné les figurations des tombes thébaines.

On voit que les renseignements fournis par les textes égyptiens sont loin d'être négligeables; complétés par les indications des figurations et des sources purement archéologiques, ils nous permettront de reprendre l'étude du problème Keftiou et de proposer une solution.

TABLEAU ANALYTIQUE DES GRAPHIES DU MOT *KEFTIOU*

I. Orthographe A = *Kftyw*

doc. 5 et 9 *b*.

doc. 14.

doc. 9 *a*.

doc. 12.

doc. 2[h].

II. Orthographe B = *Kftiw* > *Kftw* > *Kftꜣw*

a. Graphie simple :

doc. 1.

doc. 13.

doc. 15.

doc. 8, 10, 11, 17.

doc. 4[h].

doc. 20[h].

doc. 6.

[1] Id., *ibid.*, p. 47-49, cf. p. 47, des exemples empruntés à l'Asie de bateaux dénommés d'après leur destination habituelle.

[2] « *On ne descend plus vers Byblos aujourd'hui* ». La mention de Keftiou dans la phrase suivante serait une réminiscence du trafic ancien Egypte-Byblos-Keftiou.

doc. 7 *a*.

doc. 7 *b-c*.

doc. 21.

doc. 28 *d*.

b. Graphie dérivée ou archaïsante :

doc. 19.

doc. 24.

doc. 25.

doc. 23.

III. Orthographes aberrantes et incomplètes

doc. 3[h].

doc. 16[h].

doc. 27 A.

doc. 26.

doc. 27 B.

... doc. 22[h].

doc. 18.

doc. 27[bis]

CHAPITRE III

LES ÎLES QUI SONT AU MILIEU DE LA GRANDE-VERTE

---

§ 1. Position du problème des îles. — § 2. Exemples antérieurs à Thoutmosis III. — § 3. Textes contemporains de Thoutmosis III et de la fin de la XVIIIe dynastie. — § 4. Textes Ramessides. — § 5. Textes de Basse-Époque et Ptolémaïques. — § 6. Orthographe et date d'apparition de l'expression. — § 7. Sens de l'expression.

---

§ 1. Position du problème des Îles.

L'expression « Îles qui sont au milieu de la Grande-Verte » désigne, à l'époque ramesside, le pays d'origine des « Peuples de la Mer », comme le montrent les textes du temple de Médinet Habou qui déclarent : « Les étrangers nordiques qui étaient dans leurs îles », [1] et avec plus de précision encore : « Quant aux étrangers qui étaient venus de leur pays, dans les îles qui sont au milieu de la mer... ».[2] L'invasion des « Peuples de la mer » (lit. « *Les étrangers* [var. *les pays étrangers*] *de la mer* »,[3] qui vint se briser en Egypte en l'an V de Ramsès III, qu'elle soit ou non en rapport avec les premiers mouvements des Doriens, semble bien avoir pris naissance sur les côtes de la péninsule asiatique et dans les îles de la Méditerranée orientale ;[4] il n'y a donc aucune raison de mettre en doute la parole des scribes égyptiens lorsqu'ils affirment que les Peleset, les Denen, les Theker, les Schekelesh et les Weshesh [5]

[1] *Medinet Habu*, I, pl. 37, l. 8-9 ; cf. ci-dessous, doc. **42**.

[2] *Ibid.*, I, pl. 42, l. 2-3, et ci-dessous, doc. **43**. D'autres textes de Médinet Habou précisent que les « Peuples de la Mer » venaient des « îles qui sont au milieu de la mer », cf. ci-dessous, § 4, p. 137 et suiv.

[3] Cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 196*.

[4] Cf. Glotz, *Histoire Grecque* (1938), I, p. 93-94, et Hall, *Rec. Champollion*, p. 297-329.

[5] *Medinet Habu*, I, pl. 46, l. 18.

venaient des « îles qui sont au milieu de la mer », donc des îles de la Méditerranée orientale.[1]

Au début de la XXe dynastie, l'expression désigne donc spécifiquement les îles et les côtes de la mer Egée. Or, ce sens « d'îles » appartenant au monde égéen semble s'être établi avant l'époque ramesside; en effet, déjà dans la tombe de Rekhmarê l'expression « îles qui sont au milieu de la Grande-Verte » est employée, parallèlement au mot Keftiou, pour désigner des envoyés étrangers de race égéenne (cf. ci-dessus, p. 57, doc. **9** *b*, et ci-dessous, 2e partie). Il est donc indispensable d'étudier cette expression et de voir si les textes égyptiens qui l'emploient peuvent nous fournir des renseignements sur les rapports entre l'Egypte et ces « îles ».

On est surpris de constater à quel point les textes qui mentionnent les îles du milieu de la Grande-Verte ont été négligés par les auteurs qui ont traité des rapports égéo-égyptiens. Grapow ne cite que sept exemples de l'expression,[2] et Wainwright, qui cependant, y voit le seul nom égyptien qui, selon lui, ait effectivement servi à désigner la Crète et les Crétois,[3] n'en donne que neuf exemples, encore après les avoir énumérés, ne les utilise-t-il que partiellement. A. Furumark, enfin, se refuse à y voir des îles méditerranéennes, l'expression, pour lui, ne désignerait pas un pays déterminé, mais se rapporterait à « quelque chose de vaguement connu et de plus ou moins extérieur à la zone d'influence égyptienne ».[4] Mais ce point de vue nous paraît difficilement défendable; en effet, non seulement, à Médinet Habou, l'expression désigne le point de départ des tribus des « Peuples de la Mer », donc une région géographique précise,[5] mais ce sens était déjà attesté sous Ramsès II, comme le prouvent la stèle de Tanis,[6] et, sous ce même pharaon, la liste des pays miniers producteurs de pierres et métaux précieux, qui énumère parmi ceux-ci les « *Îles qui sont au milieu* ».[7] Il n'y a donc aucun doute que la phrase *Îww-ḥryw-ib-W;ḏ-Wr*, désignait bien dans l'esprit des scribes égyptiens une réalité géographique. Mais que représente exactement cette expression ? On sait que les textes égyptiens distinguent souvent mal le pays, entité géographique, des habitants qui l'occupent ;[8]

[1] Cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 198-199*, qui s'étonne, à juste titre, que les historiens n'aient pas davantage tenu compte des données égyptiennes.

[2] Grapow, *AK*, p. 51.

[3] *LAAA*, 6, p. 34 et suiv.

[4] *Settlement*, p. 244.

[5] Cf. ci-dessous, p. 146.

[6] Cf. Yoyotte, *Kêmi*, 10 (1949), l. 13-14 de la stèle, II, A = *ibid.*, p. 63 et p. 66, note A, l. 13.

[7] Cf. ci-dessous, doc. **41**, p. 139.

[8] Ainsi, pour ne prendre que deux exemples, le mot *ḫ;styw* désigne aussi bien les pays étrangers que les barbares qui les habitaient (*Wb.*, 3, 235), et *Ḫt;*, désigne à la fois le pays Hittite et ses habitants (*Wb.*, 3, p. 349).

il y a donc lieu de voir si derrière l'expression géographique ne se cache pas, à haute époque, une réalité ethnique.

§ 2. Exemples de l'expression antérieurs à Thoutmosis III.

La forme complète du terme : *îww ḥry(w)-ib nw w;ḏ-wr*, « *les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte* » (périphrase pour désigner la mer), n'est attestée qu'à partir du milieu de la XVIIIe dynastie (cf. ci-dessous, doc. **31** et suivants). Mais certains auteurs ont cru voir une désignation de ces mêmes îles dans deux expressions très proches, dont l'une apparaît dès le Moyen-Empire, et l'autre est connue par un texte du début de la XVIIIe dynastie, donc antérieures toutes deux à l'expression traditionnelle.

La première se trouve dans les aventures de Sinouhé où, en conclusion à une énumération de divinités, on lit :

29^h^ [1]

« *et les dieux maîtres de l'Egypte et des îles de la Grande-Verte.* »

Grapow[2] et Wainwright[3] n'ont pas hésité à inclure ce texte parmi les sources relatives aux îles de la mer Egée. Mais il faut remarquer que cette phrase termine une énumération où figurent, entre autres : « Horus de l'Est... le Conseil qui est sur les eaux,[4] Min-Horus qui habite dans les déserts, Ouréret, dame de Pount »,[5] ce qui indique le souci universaliste de ce texte ;[6] la mention des Îles de la Grande-Verte semble résulter de ce même souci, malheureusement, il est impossible de décider si l'expression désigne une région géographique déterminée, comme dans le cas de Pount, ou, au contraire, une forme générale du relief terrestre, comme

[1] *Sinouhé*, B. 211 = Blackman, *Middle Egypt. Stories*, Bibl. Egypt, V, p. 33.

[2] *AK*, p. 51.

[3] *LAAA*, 6, p. 79.

[4] Ou, mieux « Collège qui est sur l'eau », groupe de six dieux, cf. P. Barguet, *BIFAO*, 50 (1952), p. 58, n. 1.

[5] Nous adoptons ici la récente traduction de G. Lefebvre, *Romans et Contes*, p. 18.

[6] Cf. le commentaire de A. H. Gardiner, *Notes on the story of Sinuhe*, p. 79, qui remarque que cette liste comprend 1° les dieux de la dynastie régnante, 2° les principales divinités cosmiques, et, 3° d'autres dieux, pour la plupart liés à des pays lointains.

dans le cas des Eaux, s'appliquant à toutes les îles maritimes sans distinction. L'énumération des Eaux et de l'Orient rend, cependant d'autant plus vraisemblable le sens indéterminé, que l'expression *W;d-wr*, au Moyen-Empire, ne désignait pas encore, semble-t-il, la Méditerranée, mais la mer en général, le seul sens étroit bien attesté à cette époque étant celui de Mer Rouge (cf. ci-dessous, p. 152-153). Il n'y a donc pas lieu, à notre avis, de retenir ce texte dans les sources relatives aux îles de l'Egée.

La seconde expression apparaît également dans un texte à tendance universaliste, qui remonte au règne de Thoutmosis I :

30 (le roi est assimilé au dieu Horus et le texte ajoute) :

[1]

« *Les îles du Grand Circuit lui sont soumises, et la terre toute entière est sous ses pieds.* »

Wainwright a inclus ce texte parmi les documents se référant, selon lui, aux « Peuples de la Mer »,[2] mais il nous paraît difficile de partager ce point de vue. Comme dans le document **29**, il est à peu près impossible de savoir si les « îles du Grand circuit » désignent une région déterminée ou, au contraire, un ensemble géographique très vaste et indéterminé. On a cru que *šn wr*, indépendamment de son sens primitif d'Océan qui, selon la cosmographie égyptienne, entourait le monde dans son ensemble, pouvait avoir été employé aussi pour désigner des mers bien définies.[3] Dans ce cas, les îles du *šn wr* auraient pu, à l'extrême rigueur, désigner une région déterminée, mais, d'une part il n'est pas certain que *šn wr* ait jamais désigné une mer particulière,[4] et d'autre part, le parallélisme même avec l'expression « la terre toute entière » rend beaucoup plus probable l'identification du Grand circuit de notre texte avec l'Océan universel. Nous croyons que l'interprétation de Wainwright est d'autant moins justifiée que, non seulement on n'a jamais fourni de preuve décisive d'un emploi restreint de l'expression *šn wr* pour désigner une

(1) *Urk.*, IV, 86.
(2) *LAAA*, 6, p. 36 et ex. 2 A, p. 79.
(3) Voir l'exposé de Gauthier, dans *DNG*, 5, 138.
(4) L'hypothèse est de Max Müller (*Asien u. Europa*, p. 253); Sethe, *Pyramidentexte, Ubersetz. u. Komm.*, 3, après avoir noté, p. 159 : « le grand cercle (*d.i. ein* Teil des Mittelmeeres) » reconnaît (*ibid.*, p. 168) que le mot, en fait, est très vague et qu'il n'est guère plus que : « eine allgemeine Vorstellung in der Art des Griechischen Okeanos der die Ganze Erde umgiebt », et renvoie, dans ce sens, à Erman, *ZÄS*, 29, 1891, p. 45.

mer déterminée, mais encore que, comme l'a souligné Gauthier,[1] ce mot, dans les énumérations, est toujours différencié de *W;d-Wr*. Il est donc impossible que l'expression *iww šn wr*, même si on lui reconnaissait un sens géographique précis, puisse désigner les mêmes îles que l'expression *Iww ḥry(w)-ib nw W;d-wr*. Or, cette dernière expression désignant sans aucun doute les îles méditerranéennes (cf. ci-dessous, p. 154-157), il s'ensuit que les îles du Grand circuit, qu'elles soient mythiques ou réelles, ne peuvent pas être des îles de la Méditerranée, et que le document **30** ne doit pas être retenu parmi les textes relatifs au monde égéen.

Ainsi, les deux exemples antérieurs au milieu de la XVIIIe dynastie dans lesquels on a cru voir des désignations des îles de la mer Égée ne sont pas probants et doivent être écartés. Tous deux ont vraisemblablement un sens universel et ne s'appliquent pas à des îles déterminées. Même si, contre toute vraisemblance, on leur reconnaissait un sens géographique précis, l'un désignerait les îles de la Mer Rouge (doc. **29**), et l'autre des îles de localisation inconnue mais nécessairement différentes des îles de la Méditerranée (doc. **30**).

§ 3. Textes contemporains de Thoutmosis III et de la fin de la XVIIIe Dynastie.

Ce n'est qu'à partir du règne de Thoutmosis III que l'expression « Îles du milieu de la Grande-Verte » est attestée avec certitude. Dès cette époque, elle désigne, sans aucun doute possible, des îles méditerranéennes, comme en témoigne l'inscription gravée autour de la coupe d'or du général Djéhouty, conservée au Musée du Louvre. On y lit la légende :

31 « *Donné en récompense par le roi Thoutmosis* (III) *au comte, prince, père divin, aimé du dieu,*

sic [2]

« *confident du roi pour tous les pays étrangers et les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte, celui qui remplit les magasins de lapis-lazuli et d'argent* (le général, apprécié du dieu vertueux, dont le Ka agit pour le maître du Double Pays (l'Egypte), le scribe royal Djéhouty, j.v.) »

On sait que le général Djéhouty est le chef militaire égyptien qui s'empara de Joppé (Jaffa).[3] Il commandait pour le roi en Syrie, car l'expression *mḥ ib n nswt*

(1) Cf. Gauthier, *DNG*, 5, 138.
(2) *Urk.*, IV, 999.
(3) Cf. Erman, *Liter.* (trad. Blackman), p. 167, et G. Lefebvre, *Roman et Contes*, p. 125.

ḥr ḫ3st nb(t) est mise ici pour *ḫ3st(yw) mḥt(yw)* comme le prouvent les titres de Djéhouty sur d'autres monuments : … (cinq fois),[1] « *intendant des pays étrangers nordiques* », … « *confident du roi pour la Terre du Dieu* (Syrie) ». Ce document nous donne donc la preuve que, sous Thoutmosis III, les « îles du milieu de la Très-Verte » sont des îles de la Méditerranée et qu'elles entrent en contact avec l'Egypte par l'intermédiaire de la Syrie, puisque c'est le gouverneur militaire égyptien de cette région qui est chargé des affaires qui les concernent.

Le sens ainsi assuré, on voit l'importance que prend le texte de la tombe d'Ouseramon, vizir de Thoutmosis III *avant* la campagne du Mitanni en l'an 33.[2] Ce texte accompagne la représentation du « tribut » étranger; on lit :

32 … etc… …[3]

« *Recevoir le tribut que la puissance de Sa Majesté a rapporté des pays étrangers nordiques des confins de l'Asie et des îles qui sont au milieu de la Mer, par le prince, le comte, etc..., Ouseramon, j.v.* »

Le tribut, qu'accompagne cette légende, comporte trois registres de porteurs d'offrandes : (I) Egéens, (II-III) Syriens et Asiatiques de types divers. A. Furumark[4] a compris le texte : « *le butin... apporté... des Pays du Nord, des Confins de l'Asie* (*et*) *des îles du milieu de la mer* ». Il en conclut que, quel que soit l'ordre dans lequel on place ces dénominations, elles ne correspondent pas aux trois registres successifs de tributaires. Mais l'interprétation qu'il donne du texte est erronée, en effet *pḥww nw Stt* et *iww ḥryw-ib nw W3d-wr* ne sont pas mis en parallèle à *ḫ3swt mḥtt*, ce sont des épithètes précisant quels étaient les pays étrangers du Nord apportant le tribut. Ceci est prouvé par le *n* du génitif indirect[5] qui sépare *mḥtt* de *pḥww* et introduit

[1] *Urk.*, IV, 1001 et 1002.

[2] Cf. ci-dessus, p. 63 et note 1.

[3] *Inédit*, Tombe d'Ouseramon, Thèbes, n° 131 (Sheikh Abd-el-Gournah), copie exécutée en mars 1951.

[4] *Settlement*, p. 235-236.

[5] On attendrait *nt* plutôt que *n*, l'antécédent étant féminin pluriel, mais l'adjectif du génitif a tendance, on le sait, à devenir invariable (cf. Gardiner, *Gramm.*, 2, § 86 B, p. 66). On remarquera que dans la scène du tribut de Rekhmarē, par exemple, le génitif indirect est *toujours* employé dans les phrases du type *Šsp inw* (cf. *Urk.*, IV, 1094, 1097, 1099 etc...), cet emploi traditionnel a peut-être influencé le scribe d'où la légère incorrection de *n* pour *nt*.

la double épithète. Nous avons, en fait, la légende type qui accompagne le tribut du Nord, et à cette scène devait faire pendant sur la paroi symétrique, aujourd'hui détruite, l'apport du tribut du Sud qui était, sans aucun doute, introduit par une formule du genre : **inw...in(w)·n... m ḫ3swt rsyt*,[1] *tribut apporté ... en provenance des Pays du Sud.*

Le texte porte donc en réalité sur *deux* catégories de tributaires, et non trois. Si nous nous reportons aux figurations nous voyons en effet le registre I correspondre au tribut (ou « cadeaux ») des Îles de la Mer. Les registres II-III eux, qui représentent tous deux des Asiatiques de types divers — les uns à longue robe, les autres à pagne court, certains imberbes et à cheveux longs, d'autres barbus et à crâne rasé, — illustrent bien le terme collectif de « confins de l'Asie ». Le registre I, remarquable par l'unité du type humain qui y est figuré,[2] s'oppose ainsi aux registres II-III qui se caractérisent par la diversité des tributaires représentés; nous retrouvons donc, en fait, la double qualification du texte; : d'une part les Îles du milieu de la Mer (registre I), d'autre part les Confins de l'Asie (registre II-III). Que sous cette dernière dénomination figurent à la fois des Sémites palestiniens et des gens de la Syrie du Nord,[3] n'a rien qui doive surprendre. La tombe d'Ouseramon date, de l'an 28 de Thoutmosis III ou des années précédant immédiatement cette date,[4] elle est donc contemporaine des campagnes syro-palestiniennes de ce pharaon, et l'on sait qu'à cette époque *pḥww nw Stt* peut se rapporter à la Syro-Palestine en général.[5] On doit donc admettre que sous Thoutmosis III les « Îles qui sont au milieu de la Mer » représentaient aux yeux des Egyptiens un pays nordique bien défini, habité par une race déterminée, et qui pouvait, à l'occasion, apporter des dons au pharaon; la phrase « *tribut apporté grâce à la puissance de Sa Majesté* » est

[1] Sur cette façon de disposer le tribut sur deux parois symétriques, cf. entre autres la tombe de Huy (Davies, *The Tomb of Huy*) : au tribut du Retenou, paroi Nord-Ouest (*ibid.*, pl. XX), correspond, sur la paroi Sud-Ouest, le tribut de Koush (*ibid.*, pl. XXIX). Les exemples pourraient être multipliés.

[2] Cf. ci-dessous, 2e partie, p. 207 et suiv.

[3] Furumark, *Settlement*, p. 236.

[4] Cela résulte de la stèle biographique d'Amenemhet (cf. Davies-Gardiner, *Amenemhet*, p. 72, l. 10-11 du texte). Amenemhet, en effet, nous apprend dans ce texte que c'est lui qui a dirigé les travaux de la tombe d'Ouseramon. La stèle étant datée de l'an 28 de Thoutmosis III, la construction de la tombe du vizir remonte nécessairement à une époque légèrement antérieure à cette date.

[5] En effet le sens de l'expression *pḥww nw Stt* a varié avec la pénétration égyptienne en Asie. Après l'an 33 de Thoutmosis III, elle comprend le Mitanni (cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 177-178*), mais peu de temps auparavant la même expression était employée parallèlement à *ḫ3styw Rtnw ḥrt* pour introduire une liste de peuples, pays et villes vaincus, Syriens et Palestiniens (cf. *Urk.*, IV, 780 et suiv.).

trop vague pour nous permettre de déterminer s'il s'agit d'un tribut volontaire, ou forcé.[1]

Ce pays nordique est bien connu, on le voit, des Egyptiens de la XVIII[e] dynastie, aussi n'est-il pas étonnant de le voir figurer dans des textes universalistes, comme par exemple la stèle du Gebel Barkal où le roi Thoutmosis III déclare :

33 *«Je n'ai plus d'ennemis dans les pays du Sud, les nordiques viennent en s'inclinant à cause de mon pouvoir. C'est Râ qui a commandé cela pour moi. J'ai lié tout ce que son œil embrasse; il m'a donné la terre dans sa longueur et sa largeur.*

[2]

J'ai bottelé les Neuf-Arcs, les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte, les Haou-Nebout, et les pays étrangers rebelles.»

Cette phrase apparaît en conclusion de la campagne du Naharina (Mitanni).[3] Le caractère universaliste du discours royal est particulièrement marqué, et il serait vain de chercher dans un texte de cette nature une indication historique ou géographique précise. Ce document, en effet, se trouve dans un passage de la stèle du Gebel Barkal ayant trait à la guerre du Naharina, c'est-à-dire du Mitanni situé à l'Est de l'Euphrate, guerre qui fut considérée comme la campagne du nord par excellence, et il entend simplement affirmer avec force que le roi domine l'extrême nord dans sa totalité. La mention des Haou-nebout est symptômatique de cette volonté, au même titre que l'emploi de l'expression : «les pays étrangers rebelles». Les îles qui sont au milieu de la Très-Verte doivent donc être considérées comme faisant partie de ce nord lointain que le roi est censé régenter.

La stèle poétique de Thoutmosis III semble employer l'expression dans la même acception, si l'on en juge par la strophe qui déclare :

34 [4]

«Je suis venu, je fais que tu frappes ceux qui sont dans les îles; ceux qui habitent le milieu

[1] Nous n'abordons pas ici le problème de la copie possible d'un texte ou d'une figuration antérieurs, nous l'examinons en détail dans la troisième partie de notre travail (cf. ci-dessous, p. 409 et suiv.).
[2] Cf. Reisner, *ZÄS,* 69 (1933), p. 29.
[3] Cf. Gardiner, *Onomastica,* I, p. 180*.
[4] *Urk.*, IV, 616.

de la Grande-Verte entendent (litt. sont sous) *ton cri de guerre. J'ai fait qu'ils voient ta Majesté comme le Broyeur*[1] *se dressant sur le dos de ses victimes.»*

Cette strophe est placée entre celle qui est consacrée au Mitanni (strophe 5), et celle des Tehenou-Libyens (strophe 7), il semble donc que le rédacteur ait considéré les habitants des îles comme le peuple du nord par excellence. Bien entendu, il n'y a pas lieu de tenir compte de l'affirmation de la domination royale, le texte purement poétique n'ayant pas de valeur historique. Il tend à affirmer la main-mise du pharaon sur l'univers.

Le texte de Rekhmarê, contemporain des documents **33** et **34**, que nous avons déjà eu l'occasion d'étudier longuement à propos des Keftiou, permet de préciser le sens donné à l'expression «îles qui sont au milieu de la Grande-Verte» à l'époque de Thoutmosis III :

35 (= 9 *b*) [2]

«Venir en paix par les princes du pays Keftiou et des îles qui sont au milieu de la Grande-Verte, (en s'inclinant en baissant la tête, à cause de la puissance de S.M. Thoutmosis (*III*), quand ils ont entendu (parler) de ses victoires sur tous les pays étrangers. Ils portent leurs cadeaux sur leurs dos, afin d'obtenir le souffle de vie et désirant être soumis à S.M., afin que Sa puissance les protège).»

Nous avons déjà justifié, à propos des Keftiou, la traduction «Keftiou *et* îles» (cf. ci-dessus, p. 57-58), mais il reste à examiner différentes possibilités : bien que les deux mots *Kftyw* et *iww ḥryw-ib nw W3ḏ-Wr* soient disjoints et par conséquent distincts, il ne s'ensuit pas qu'ils désignent nécessairement des régions ou des peuples très différents. C'est ainsi que, comme nous l'avons montré, dans la légende qui accompagne le tribut du Sud dans le même texte,[3] les mots *ḫ3swt rsyt* et *Iwntyw t3-Sti n Ḫnt-ḥn-nfr,* désignent pratiquement, bien que dissociés, la même région;[4] il est également possible que, tout en étant distincts, les deux pays aient été cependant apparentés géographiquement ou ethniquement; c'est en effet ce qui se passe, toujours dans le texte de Rekhmarê, pour le tribut du Retenou où

[1] Cf. J. G. Griffiths, *JEA,* 37, 1951, p. 36.
[2] *Urk.*, IV, 1098, pour le texte hiéroglyphique complet, cf. ci-dessus, p. 57, doc. **9 *b*.**
[3] *Urk.*, IV, 1100. Cf. ci-dessus, p. 58-59.
[4] Cf. Gauthier, *DNG,* I, p. 59 et IV, p. 162.

les mots [1] *Rtnw* et *ḥꜣswt nbt mḥtt n pḥww Stt* désignent, comme le prouve la représentation des personnages, les Syriens et les peuples du nord(-est) asiatique voisins des Syriens. Dans les deux cas, on le voit, Keftiou et îles du milieu de la Grande-Verte doivent être considérés, sinon comme identiques, du moins comme voisins ou de même race et la figuration des personnages, dont ce document constitue la légende explicative, confirme une telle interprétation (cf. ci-dessous, 2e partie). On remarque également que parmi les présents apportés figurent l'argent et le *lapis-lazuli* (cf. p. 364-365) qui sont aussi mentionnés parmi les matières précieuses que Djéhouty (doc. **31**), qui affirme avoir exercé un certain contrôle sur les îles, fournit aux entrepôts royaux.

« Les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte » et leurs habitants sont donc, ou voisins ou apparentés à la population du Pays Keftiou. Cependant ils ne se confondent pas avec cette dernière, comme le prouve le poème triomphal de Thoutmosis qui cite Keftiou et les îles dans deux strophes différentes.[2] Les conclusions que nous avons tirées du document **9** *b* pour le Pays Keftiou [3] valent pour « les îles » : sans avoir été militairement vaincus par le Pharaon, les habitants de cette région recherchent sa protection, soit qu'ils redoutent la puissance de la flotte égyptienne,[4] soit qu'ils cherchent à conserver l'accès aux routes commerciales asiatiques.

A partir d'Aménophis IV, les documents qui mentionnent les îles du milieu de la Grande-Verte, deviennent, dans une certaine mesure, plus précis. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'une des cérémonies périodiques de l'apport du tribut étranger, qui eut lieu en l'an 12, le 8 du deuxième mois de Peret (environ 1380), des habitants des îles du milieu de la Grande-Verte sont venus, non pas rendre hommage au roi, mais lui apporter des cadeaux de leur plein gré, semble-t-il :

36 « *L'an 12, le 2e mois de Peret, le 8e jour, du roi Aménophis* (IV)..., *le roi de la haute et de la basse Egypte, Aménophis... fit son apparition sur le grand palanquin d'argent*

afin de recevoir le tribut de Kharou (Syrie), *de Koush* (Nubie), *des pays occidentaux, orientaux et de tous les pays étrangers réunis en une fois. — Les îles du milieu de la Grande-Verte apportèrent des*

[1] *Urk.*, IV, 1101, et ci-dessus, p. 58-59. [2] Cf. doc. **5**, p. 51 et doc. **34**, p. 132, ci-dessus. [3] Cf. ci-dessus, p. 61 et suiv. [4] Cf. ci-dessus, p. 62-63 et 121-122.

[1]

cadeaux au roi qui était sur le grand trône d'Akhet-Aton, afin de recevoir les tributs de tous les pays étrangers et de leur donner le souffle de vie. »

P. Montet a utilisé ce texte ;[2] notre traduction diffère légèrement de la sienne, car nous estimons qu'il y a une coupure après *dmḏ m sp wꜥ* ; cette phrase, en effet termine les énumérations de pays, elle ne les introduit pas,[3] et la phrase qui commence par « les îles, etc. » forme très nettement une seconde proposition [4] à construction pseudo-verbale. On voit que, compris ainsi — et il paraît difficile de l'interpréter autrement — ce document semble fournir un renseignement précis : à l'occasion de l'apport du tribut des pays étrangers soumis à l'Egypte, qui eut lieu en l'an 12 du règne d'Aménophis IV, des habitants des « îles du milieu de la Grande-Verte », se sont présentés au roi pour lui apporter des cadeaux. Le fait que les îles soient mises à part de l'énumération universaliste habituelle : Nord (Syrie), Sud (Nubie), Ouest, Est et tous les autres pays étrangers, pourrait indiquer que leurs cadeaux ne doivent pas être considérés comme un tribut obligatoire, mais comme un don gratuit ;[5] et l'on songe aussitôt au texte de Rekhmarê (doc. **9** *b* et **33**) où, dans une occasion analogue les chefs du Keftiou et des îles du milieu de la Grande-Verte sont venus apporter des cadeaux pour obtenir, avons-nous supposé,[6] la protection égyptienne en Asie, protection sans doute indispensable pour leur commerce. La seule différence, d'ailleurs pleine d'enseignement, est que, sous Aménophis IV, les Keftiou ne sont plus présents et que seuls les habitants des îles viennent solliciter l'appui pharaonique.

On objectera que, sous Aménophis IV, l'Egypte n'avait plus en Asie une position prédominante qui lui permît d'être regardée comme un appui efficace, mais la correspondance de Tell-el-Amarna est là pour prouver que, bien que lointaine, l'Egypte

[1] Maj. Sandman, *Texts from the time of Akhenaten* (Bibl. Egypt. VIII), p. 36-37.

[2] *Reliques*, p. 17-18, n° 9.

[3] Cf. par exemple, toute la série des exemples au péristyle de la seconde cour de Médinet Habou, de droite à gauche, piliers 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 (= Dümichen, *Hist. Inschr.*, II, 47 *d* et Lepsius, *Denkm.*, III, 236 *a*, 25).

[4] P. Montet (*Reliques*, p. 17-18) a omis le *n* de *n šsp* à la fin de la ligne 4 du texte, ce qui change le sens de la phrase toute entière.

[5] Cf. toutefois ci-dessous, p. 136.

[6] Cf. ci-dessus, p. 61-63.

était toujours présente dans la diplomatie asiatique; si des potentats asiatiques, se donnaient encore la peine de solliciter l'appui égyptien,[1] à plus forte raison comprendra-t-on que des commerçants, pour avoir les mains libres dans une région où l'influence égyptienne était encore si forte, dans les ports notamment, n'aient pas hésité à se concilier les bonnes grâces du souverain égyptien. Quoi qu'il en soit, nous verrons que cet apport de cadeaux des îles du milieu de la Grande-Verte n'est pas, comme on l'a écrit, négligeable.[2] Le nombre des objets mycéniens retrouvés sur le site même de Tell-el-Amarna prouve qu'Aménophis IV a effectivement reçu de tels cadeaux.

Il semble, d'ailleurs, que les îles du milieu de la Grande-Verte aient été en rapport fréquent avec l'Egypte à l'époque amarnienne, ce qui expliquerait qu'une mention spéciale leur ait été réservée dans l'énumération du monde gouverné par le dieu Aton.[3] C'est ainsi que l'on peut lire dans un hymne à ce dieu :

37 [4]

«Le sud aussi bien que le nord, l'ouest (et) l'est,
(ainsi que) les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte, sont en joie à cause de son ka.»

On voit que cette conception du monde implique que les Egyptiens considèrent les îles du milieu de la Grande-Verte comme une vaste partie de l'univers et nous verrons qu'en fait cette expression a pu désigner dans leur esprit aussi bien le continent grec que la côte d'Asie mineure et les îles égéennes proprement dites. On pourrait se demander si le fait de distinguer comme une région indépendante, en plus des quatre points cardinaux (doc. **36** et **37**) et des Neuf pays étrangers traditionnels (doc. **33**), «les îles qui sont au milieu de la mer», n'indique pas, de la part des scribes, une connaissance relativement récente de cette partie de l'univers.

Quoi qu'il en soit et alors que le Pays Keftiou ne semble plus avoir été mentionné dans des textes originaux postérieurs à Aménophis IV, l'expression désignant les îles méditerranéennes lointaines, apparue sans doute au début du Nouvel Empire,[5]

[1] Cf. *Lettres d'El-Amarna,* n[os] 25, 27, 29, etc.
[2] Cf. P. Montet, *Reliques,* p. 137.
[3] Sur l'aspect universaliste de la religion amarnienne cf. entre autres, H. Schaeffer, et K. Sethe, *Die Religion und Kunst von El-Amarna, passim.*
[4] May Sandman, *Texts... of Akhenaten* (= Bibl. Egypt., VIII, p. 8, l. 10-15).
[5] Cf. ci-dessus, p. 129.

continue à être employée jusqu'à la fin de la XVIII[e] dynastie, c'est-à-dire jusqu'aux environs de 1320 avant J.-C. Durant cette période, elle semble avoir désigné, non seulement les «îles», entité géographique (doc. **31**), mais également le peuple particulier qui les habitait (doc. **32, 34, 35**).

§ 4. Textes ramessides.

Avec l'époque ramesside les documents qui mentionnent les îles se multiplient, ce qui d'ailleurs, ne doit pas étonner puisque nous arrivons à l'époque où les Peuples de la Mer, qui viennent d'envahir le monde égéen, vont poursuivre leur marche et se heurter aux armées égyptiennes après avoir bouleversé tout le Moyen-Orient asiatique.

Dans une stèle royale actuellement conservée à Ismaïlia, Horus déclare au roi Ramsès II :

38 *«C'est moi qui suis ton père, je t'ai donné éternité et perennité en qualité de roi du Double Pays ... tu éclaires l'Egypte :*

[1]

«Ton épée protège l'Egypte, ta frontière est élargie, tu as razzié les Syriens, les Nubiens, les Libyens, les Bédouins-Shasou, et les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte, grace aux victoires de ton glaive, les ramènant en Egypte.»

Comme le document **37**, ce texte de Ramsès II énumère successivement le nord (Kharou-Syrie), le sud (Koush-Nubie), l'ouest (Tehenou-Libyens) et l'est (Shasou-Bédouins). Les îles de la Grande-Verte peuvent donc n'avoir été citées ici que par souci d'universalisme, mais il faut remarquer que le document est complexe : tout en énumérant traditionnellement les quatre points cardinaux, le rédacteur s'est arrangé pour désigner des pays ou des peuples effectivement vaincus par Ramsès II. Faut-il étendre cette remarque aux habitants des îles de la Grande-Verte? Ramsès II n'a certainement pas conduit d'expédition militaire dans les îles mêmes, mais il s'est heurté à des bandes de Peuples de la Mer, peut-être en Libye[2] et cer-

[1] Stèle d'Ismaïlia, inédite sauf publication inutilisable dans *RA,* 1877, p. 321, cf. ci-dessus, planche hors-texte en frontispice.
[2] Stèle d'Assouan, l. 6 et 9 = Morgan-Bouriant, *Catal.,* p. 6.

tainement à Kadesh où des Peuples de la Mer combattaient dans les rangs hittites;[1] faut-il voir dans les prisonniers des îles qui furent ramenés en Egypte — si l'on en croit le document **38** — une allusion aux prisonniers faits à Kadesh? Cela n'est pas impossible, mais reste douteux, car on ne comprendrait pas que les Hittites ne soient pas mentionnés dans le texte. A notre avis il y aurait ici plutôt une allusion à des prises soit antérieures à la bataille de Kadesh, soit postérieures, alors que les Hittites, devenus alliés de l'Egypte n'avaient plus de raison d'être mentionnés comme ennemis vaincus. Il est d'ailleurs vraisemblable que ces prisonniers avaient été faits antérieurement à la bataille de Kadesh, car on pense tout de suite aux prisonniers des Peuples de la Mer incorporés, dès le début du règne, dans l'armée égyptienne. Ne lit-on pas, en effet, dans le préambule même du poème dit de Pentaour : [hiéroglyphes][2] « *les Shardanes du butin de Sa Majesté, qu'elle avait ramassés comme prisonniers de son glaive* », qui semble être une paraphrase de la stèle d'Ismaïlia où le terme plus général d'« habitants des îles qui sont au milieu de la Grande-Verte » remplace le mot précis de « Shardanes » qui sont effectivement une tribu apparentée aux Peuples de la Mer.[3]

Nous retrouvons sous Ramsès II, comme sous Aménophis IV, la mention des îles du milieu de la Grande-Verte, dans les textes universalistes. C'est ainsi que l'on peut lire, à Thèbes, la phrase :

39 [hiéroglyphes][4]

« *Il (Amon) te donne le sud comme le nord, l'ouest et l'est, ainsi que les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte.* »

qui semble être une copie mot pour mot de l'hymne à Aton d'Aménophis IV (cf. ci-dessus, doc. **37**).

Les « îles » occupent une telle place dans la politique extérieure égyptienne à partir de cette époque que la longue expression : « îles qui sont au cœur de la Grande-Verte » est abrégée, tout d'abord en « îles du milieu », puis, simplement, à partir de la XXe dynastie, en « îles », comme on disait en France au XVIIIe siècle « les Îles »

(1) Kuentz, *Kadesh*, p. 226, *44* (Dardanoi), p. 262, *149-150*, p. 341, *43* de même p. 385, *65*.
(2) *Ibid.*, p. 220, *26*.
(3) Gauthier, *DNG*, 5, p. 105; sur la présence de Shardanes à proximité de l'Egypte dès le règne d'Aménophis IV, cf. Säve-Söderbergh, *Navy*, p. 66 (avec bibliographie).
(4) Champollion, *Not. Mon.*, I, pl. 9, 2, cité par J. Yoyotte, *Kemi*, X, 1949, p. 66.

pour désigner les Îles d'Amérique.[1] C'est ainsi qu'une stèle trouvée à Tanis déclare :

40 (Ramsès II) [hiéroglyphes][2]

« *Ramsès II, son prestige a traversé la Grande-Verte, les îles du milieu sont sous sa crainte et viennent à lui avec les envois de leurs chefs [car la frayeur qu'il inspire] gouverne leurs cœurs.* »

Le rapprochement même du mot « Grande-Verte » et la mention des Îles du milieu prouve qu'il s'agit bien d'une abréviation de l'expression ancienne. Ce document est intéressant car il semble indiquer qu'avant le heurt qui se produira au règne suivant, entre les Peuples de la Mer et l'Egypte, se soit située une courte période de rapports pacifiques. Ceci, d'ailleurs, n'aurait rien d'impossible en soi. Ramsès II avait des Shardanes à son service depuis le début de son règne; J. Yoyotte a montré que ces Shardanes n'étaient pas nécessairement entrés en Egypte par la Libye;[3] une fois engagés comme auxiliaires dans l'armée égyptienne, ils ont pu servir d'intermédiaires entre Pharaon et certaines tribus des Peuples de la Mer encore cantonnées dans les Îles qu'eux-mêmes venaient de quitter.

La liste des pays miniers, au temple de Louxor (cf. ci-dessus, p. 89, doc. **19**) écrit ainsi l'expression sous sa forme abrégée :

41 [hiéroglyphes] (*Ramsès II*) [hiéroglyphes] et écrit au-dessus du génie : [hiéroglyphes][4]

(N.B. — [*a-b*] est restitué d'après la formule habituelle des autres légendes).

« *Formule à dire par le pays minier* (litt. *la montagne*) *des îles du milieu au fils de Ra, Ramsès II : « Je suis venu, je t'ai apporté... dans de nombreux sacs.* »

Après le génie représentant les Îles vient un pays inconnu.

Comme nous l'avons montré à propos du mot Keftiou (cf. ci-dessus, p. 89 et suiv.), la liste est certainement antérieure à la XIXe dynastie, et remonte sans doute à la XVIIIe dynastie. Quelle pouvait être la matière première fournie à cette époque, à l'Egypte, par les « îles du milieu » ? Il faut écarter le cuivre, puisqu'il parvenait

(1) *Littré*.
(2) Stèle de Tanis, I, 13-14 = J. Yoyotte, *Kemi*, X (1949), pl. VI et p. 66.
(3) *Kémi*, X, p. 68-69.
(4) Inédit, copié en 1948, collationné en 1950.

en Egypte sous forme de lingots, et non *dans des sacs;* cette forme de contenant rappelle immédiatement la tombe de Rekhmarê où les Keftiou et les Habitants des îles apportent effectivement un produit enfermé dans des sacs,[1] sans doute de cuir si l'on en juge par leur couleur. Le mot *ʿrf* est employé généralement pour désigner le sac qui sert à contenir de l'encens, des parfums et de la poudre d'or,[2] mais aussi des pierres, comme l'albâtre par exemple.[3] Si l'on écarte l'encens et les parfums en poudre, dont la présence est peu probable ici puisque notre document est une liste de pays miniers, il reste la possibilité que les îles aient fourni de l'or en poudre ou des pierres semi-précieuses à l'Egypte, et en effet, ces matières figurent dans l'apport égéen, non seulement de Rekhmarê, mais aussi d'autres tombes.[4]

Le fait que le monde égéen ne possède pas, à notre connaissance, de mines d'or ni de gisements de pierres précieuses, ne prouve pas que cette interprétation soit impossible; nous savons en effet, par l'exemple des Hittites sur la même liste (cf. ci-dessus, p. 89 et suiv.), que l'énumération des pays miniers comporte, à côté de pays réellement producteurs de matières premières, comme Chypre, des peuples qui n'étaient que de simples intermédiaires, tels les Hittites par exemple, qui faisaient parvenir le *lapis-lazuli* asiatique en Egypte; il s'ensuit donc qu'il n'est pas impossible que les îles aient servi d'intermédiaires dans le commerce de l'or et des pierres précieuses, mais ce n'est pas là, une possibilité unique. Les Préhellènes connaissaient aussi des produits tinctoriaux comme la pourpre,[5] dont il n'est pas sûr que les Egyptiens aient pu connaître l'origine animale, et qu'ils auraient pu considérer comme une substance minérale au même titre que l'ocre rouge dont ils se servaient; des matières premières de cette espèce auraient été, elles aussi, transportées dans des sacs. Enfin, nous savons par le récit d'Ounamon que l'argent pouvait également être transporté de cette façon; en effet, parmi les objets emportés d'Egypte par Ounamon figure : [hiéroglyphes] «*un petit sac d'argent de onze deben* (environ 1 kg.)».[6] Il serait d'autant plus tentant d'admettre que les Îles du milieu fournissaient de l'argent à l'Egypte que cette matière figure, au même

[1] Cf. le dixième et le quinzième porteurs, ci-dessous, pl. LXIII.

[2] Cf. *Wb.*, I, 210 et les références des *Belegstellen* notamment Huy, pl. 24 ; sur le signe [hiéroglyphe] lui-même, cf. A. H. Gardiner, *Mélanges Loret*, p. 121 et suiv.

[3] *Urk.*, IV, 206, par exemple.

[4] Cf. ci-dessous, p. 364-365.

[5] Cf. Glotz, *Civil. Egéenne*, p. 441, le mot *porphyra* serait d'origine préhellénique, toutefois, Lucas, *Ancient Egypt. Materials*, ne signale pas la pourpre parmi les produits tinctoriaux égyptiens.

[6] Ounamon, I, 11 = A. H. Gardiner, *Late Egyptian Stories*, p. 62 ; traduit par G. Lefebvre, *Rom. et Contes*, p. 209.

titre que l'or, dans les apports égéens (cf. ci-dessous, p. 364-365, et surtout, que le continent produisait effectivement ce métal précieux.[1] Ce n'est malheureusement qu'une hypothèse qui demanderait à être appuyée par d'autres documents. Le document **41** montre également que les Îles ne comprennent ni le pays Keftiou, ni l'île de Chypre, qui font l'objet de mentions distinctes.

A partir de la XXe dynastie, qui commence par le règne de Ramsès III, les Îles du milieu de la Grande-Verte apparaissent fréquemment dans les textes égyptiens, elles sont aux yeux des scribes la patrie même des «Peuples de la Mer». Un texte de Médinet Habou ne laisse aucun doute à ce sujet : (c'est le roi qui parle).

«*Voyez la grande puissance de mon père Amon-Ra :*

42 [hiéroglyphes][2]

Les étrangers qui venaient de leur pays et des îles du milieu de la Grande-Verte. Alors qu'ils avançaient vers l'Egypte, leurs cœurs confiants dans la force de leurs mains, un piège fut préparé pour eux, pour les saisir. Ceux qui entrèrent dans les bouches du Nil furent pris.»

On voit que l'expression *ʾIww ḥry-ib-Wȝḏ-wr* désigne ici le pays d'origine des tribus qui tentèrent de pénétrer en Egypte par mer. Le fait même que l'on puisse leur tendre un piège semble indiquer d'une part que les gens des îles connaissaient les approches du Delta, et d'autre part, que les Egyptiens savaient par où ils passeraient pour pénétrer dans le fleuve. Que cette connaissance ait été acquise par des espions, Shardanes ou autres, ou plus simplement, parce que c'était la route habituelle par laquelle passaient les bateaux venant des Îles, dans l'un ou l'autre cas, cela implique que les Egyptiens avaient des contacts avec ces populations maritimes; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que les scribes de cette époque, poursuivant la tendance à l'abréviation de l'expression déjà amorcée sous Ramsès II (cf. ci-dessus, p. 138 et suiv.) aient fait un nouveau pas en avant et parlent simplement des «îles» pour désigner les «îles du milieu de la Grande-Verte», comme l'indique un texte du même temple :

[1] Lucas, *Anc. Egypt. Mater. and Ind.* (3e édit.), p. 282, tout en admettant que l'argent travaillé en Egypte provenait d'Asie occidentale, n'écarte pas la possibilité d'une provenance grecque.

[2] *Medinet Habu*, I, pl. 42, l. 2-3 — Edgerton-Wilson, *Historical Records*, p. 42.

43 [1]

« *Certes, les étrangers des pays du nord, qui étaient dans leurs îles tremblaient dans leurs corps. Lorsqu'ils pénétrèrent dans les chenaux des bouches du Nil* (leurs armes furent éparpillées dans la mer). »

Ce texte, qui se réfère à la même bataille navale que le document **42**, désigne, lui aussi, les « Peuples de la Mer »; le mot « îles », pris absolument, désigne donc, comme les expressions plus développées « îles qui sont au milieu de la Grande-Verte » et « îles du milieu » dont il n'est qu'un synonyme, le pays d'origine des Peuples de la Mer, c'est-à-dire non seulement les îles égéennes, mais peut-être aussi les côtes des continents européen et asiatique d'où il n'est pas impossible que soit partie la grande migration.

Les Egyptiens, en effet, semblent avoir été exactement informés, au moins des débuts de cette migration, puisque l'on peut lire, toujours à Médinet Habou :

44 « *Quant aux étrangers,*

[2]

ils firent une conspiration dans leurs îles. (Les pays furent bouleversés et éparpillés dans le combat d'un seul coup, aucun pays ne put résister devant eux [3]... Ils avançaient ...vers l'Egypte. Leur confédération comprenait les Philistins, les Tcheker, les Shekelesh, les Denen, et les Weshesh unis ensemble). »

Comme on le voit, ce texte confirme l'origine au moins en partie indo-européenne [4] des Peuples de la Mer, et appuie du même coup la traduction « *Îles égéennes et ioniennes* », mais aussi, peut-être « *littoral européen et asiatique* », si, comme on l'a supposé, certaines des tribus indo-européennes venaient également des continents

[1] *Medinet Habu*, pl. 37, I, 8-10 = Edgerton-Wilson, *Historical Records*, p. 41.

[2] *Medinet Habou*, pl. 46, col. 16 = Edgerton-Wilson, *Hist. Records*, p. 53 pour l'orthographe particulière de *iww*, cf. ci-dessous, p. 150-151.

[3] Suit l'énumération des pays vaincus par la coalition des peuples indo-européens et asiatiques, cf. Edgerton-Wilson, *Ibid.*

[4] Nous n'entrerons pas ici dans le problème de l'identification des Peuples de la Mer, cette question sort du cadre de notre travail que nous entendons limiter aux seuls peuples préhelléniques, Crétois et Mycéniens. On trouvera, du point de vue égyptologique, le dernier état de la question dans A. H. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 125* et 194*-205*.

asiatique et européen.[1] Le mot *iww* « *îles* » devrait, dans ce cas, être compris dans un sens très large, celui de la partie qui est nommée pour le tout.

Cette interprétation pourrait être confirmée par un autre passage des textes mentionnant les Peuples de la Mer :

45 « *J'ai bousculé les malfaiteurs dans leurs pays,*

[2]

j'ai massacré les Denen (*Danuna*) *qui venaient de* [3] *leurs îles.* »

A. H. Gardiner a montré récemment que Denen (Danuna) ne pouvait être le même nom que le mot Dene dans la tablette 151 de Tell-el-Amarna,[4] mais il estime, en revanche, que ce mot a toutes les chances d'être le même que les Δαναοί des textes homériques, c'est-à-dire les Grecs du continent; or, remarque Gardiner, seul le papyrus Harris (notre document **45**) place les Danaoi dans des îles. Si, comme nous le proposions, il fallait voir dans le mot *iww* (*ḥryw-ib nw W3d-wr*), à la fois les îles *et* le continent, cette difficulté n'existerait pas et les données du Papyrus Harris coïncideraient avec la réalité; mais, depuis le travail de A. H. Gardiner, A. Furumark, faisant état des trouvailles de Th. Bossert à Karatépé,[5] rejette l'équation Dene = Δαναοί.[6] Il voit dans les Denen, les *Danunim* du texte cananéen. Le problème est en réalité des plus complexes car, des documents dont nous disposons pour la discussion, aucun n'est contemporain. Les textes égyptiens font état des *Dene* avant la fin du second millénaire, il est d'autant plus dangereux de rapprocher ceux-ci des *Danunim* des inscriptions de Karatépé, qui datent du IIIe siècle, que, d'une part les textes hittites contemporains des textes égyptiens ne mentionnent pas les *Dene*,[7] et que d'autre part, comme l'a remarqué A. H. Gardiner,[8] la prononciation même du mot égyptien est incertaine, on objectera, avec raison, que le rapprochement

[1] Notamment les Philistins et les Danaoi, cf. à ce sujet, A. H. Gardiner, *loc. cit.*, p. 125*-126*.

[2] *Papyrus Harris*, I, 76, 7 (= *Bibl. Egypt.*, V, p. 92, l. 18).

[3] Nous préférons voir ici dans *m*, le *m* de provenance, plutôt que de traduire *dans*. Ramsès a battu les Peuples de la Mer en Egypte et n'a jamais affirmé, par ailleurs, avoir pénétré dans leur pays d'origine.

[4] A. H. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 124*-127*.

[5] A. Furumark, *Settlement*, p. 243 et note 3. Furumark utilise Bossert-Alkim, *Karatepe, second Preliminary Report* (Univ. of Istambul, Publ., 340, 1947), p. 26, *sq.* 28-31, 40-44.

[6] Furumark, *ibid.*, p. 243, n. 6.

[7] Cf. Wainwright, *JEA*, 25 (1939), p. 150.

[8] Cf. A. H. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 125*; « The prononciation Danuna... is very incertain, perhaps even unlikely ». Gardiner considère la transcription de Albright (*Vocalization*, XXI, A 4, p. 66) comme hypothétique et peu sûre, il propose (*ibid.*, p. 126*) : *Dene* ou *Deno*.

Dene = Δαναοί est encore plus sujet à caution ; les Danaoi n'étant attestés que dans des textes grecs [1] plus tardifs encore que les inscriptions de Karatépé, il faut rester dans l'incertitude. Nous nous en tiendrons donc aux seules sources égyptiennes, qui affirment l'existence d'un peuple *Dene*, essentiellement marin, et habitant les îles méditerranéennes.[2] On pense, bien entendu, au nom propre de la tablette des noms Keftiou (doc. **4** ci-dessus, p. 45 nom *G*) ; serait-il possible que le Keftiou appelé *'Idn* ait porté un nom de même racine que la tribu *Dene* de l'époque ramesside ? L'hypothèse est séduisante mais, malheureusement, indémontrable.

Comme on peut s'y attendre sous un roi qui a vaincu les « Peuples de la Mer », le nom du pays d'origine de ces peuples apparaît dans de nombreux textes universalites de Ramsès III, sous la forme complète ou abrégée. C'est ainsi, par exemple, qu'on lit à Médinet Habou :

46 [3]

« *Toutes les plaines, toutes les montagnes, le grand cercle et le Grand circuit, les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte, sont sous les pieds de ce dieu bon* (le roi).

et qu'une stèle royale décrit le roi, comme :

47 [4]

« *Celui qui a foulé aux pieds les pays étrangers et les îles et dont* [*le prestige*] *a traversé* [*la Grande-Verte*]. »

Un texte de Karnak déclare de même (c'est le dieu Amon qui parle) :

48 « *J'ai fait que ta puissance soit dans tous les pays comme celle d'Horus qui parcourt les confins de l'univers,*

[5]

(j'ai fait) *que la terreur que tu inspires soit dans les îles du milieu et ta puissance à travers l'humanité.* »

(1) *Illiade.*

(2) Indépendamment de la longue période de temps qui sépare les *Dene* des textes égyptiens, des *Danunîm* de Kara-tépé, on objectera à l'équivalence *Dene* = *Danunîm*, le fait que Adana patrie de cette population est essentiellement *continentale*, alors que les Dene des inscriptions égyptiennes sont un peuple marin.

(3) *Medinet Habu*, II, pl. 124, B.

(4) *Mém. IFAOC*, LVIII (1929), p. 35-37, cité par J. Yoyotte, *Kêmi*, X (1949), p. 66 ; les restitutions, très vraisemblables, sont de Yoyotte.

(5) *ASAE*, 4, 1904, p. 5.

Tous ces documents, malgré la phraséologie habituelle aux textes universalistes, font sans doute allusion à la victoire sur les Peuples de la Mer et confirment donc l'identité des trois termes : *iww ḥry(w)-ib nw W3ḏ-wr* > *iww ḥry(w)-ib* > *iww*.

On a vu que sous Aménophis IV les Îles de la Grande-Verte sont citées dans les hymnes religieux à tendance universaliste (cf. doc. **37** et **39**, ci-dessus) ; il est possible qu'un hymne à Amon, conservé au Musée de Leyde, se soit inspiré d'un texte amarnien quand il écrit :

49[h] « *Ton nom est élevé et puissant et fort, le Grand circuit et le Grand cercle sont* (*courbés*) *sous la crainte que tu inspires,*

[1]

« *ton* [...?...] *est lourd quand il atteint* (?) *la terre, dans les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte.* »

La mention du *Pḫr-Wr* et du *Šn-Wr* prouve le caractère universaliste de ce texte, et les « îles » n'y sont citées, comme dans les documents **37** et **39**,[2] qu'en raison d'une part, de la place qu'elles tiennent depuis la XVIII[e] dynastie, dans la « weltanschauung » égyptienne, et d'autre part, de leur éloignement.

Un texte littéraire de la même époque (XIX[e]-XX[e] dynasties) mentionne également les Îles, mais il est malheureusement trop fragmentaire pour que l'on puisse en tirer des renseignements utiles.

50[h] [3]

« *. . . eau ; l'île qui est au milieu de la Grande-Verte.* »

Il est regrettable que les lacunes qui précèdent et suivent cette phrase la rendent inintelligible, car c'est la seule mention que nous ayons d'une île de la Grande-Verte, isolée, l'expression étant ailleurs toujours au pluriel. Le caractère religieux du texte [4] d'où est tiré ce document l'apparente sans doute aux hymnes à Aton et à Amon (cf. doc. **37** et **49**), et il n'est pas impossible que « l'île qui est au milieu

(1) Zandee, *De Hymne aan Amon van Papyr. Leiden*, I, 350 (Medelingen Rijk. Mus., Leiden, n.s., XXVIII (1947), pl. I, I, H. ; trad. par Erman, *Lit.* (trad. Blackman), p. 293 et n. 1, d'après la publication de Gardiner, dans *ZÄS*, 42, 1905, p. 12 et suiv.

(2) Cf. ci-dessus, p. 136 et 138.

(3) G. Posener, *Ostraca litt. de Deir el-Medineh*, n° 1080, pl. 45.

(4) Cf. les mentions de dieux et divinités : G. Posener, *loc. cit.*, *ibid.*, l. 3, 4 et 7-8 du texte.

de la Mer» fasse partie d'une formule qualifiant le pouvoir universel d'un dieu dont le nom serait en lacune.

Les textes ramessides, sans doute dès le règne de Ramsès II [1] et certainement sous Ramsès III, font donc des « îles qui sont au milieu de la Mer, le lieu d'origine des « Peuples de la Mer» (cf. doc. **43, 44, 45, 47**). Ce pays, situé à l'extrême nord du monde (doc. **43**), ne se confond ni avec le pays Keftiou ni avec Chypre [2] (cf. doc. **41**). Le problème consiste donc à localiser le pays d'origine réel des cinq tribus nommément désignées par les textes égyptiens comme venant des « Îles du milieu de la mer». Dans l'état actuel de nos connaissances, cet habitat est difficile à déterminer. Les rapprochements qui ont été faits entre les noms des « Peuples de la Mer» et des noms asiatiques ou grecs sont purement phonétiques; ils comparent des mots tirés de textes de dates très différentes, variant entre eux de cinq et parfois de sept ou huit siècles, ils ne peuvent donc fournir de fondement valable à une discussion objective.

En l'absence d'autres sources, nous sommes obligés de nous en tenir aux seuls textes égyptiens. Ceux-ci font des « Peuples de la Mer» des habitants des « Îles», or celles-ci désignaient du début à la fin de la XVIII[e] dynastie, les îles de la Méditerranée orientale.[3] Rien n'indique qu'il y ait eu changement de sens de l'expression durant le demi-siècle environ qui sépare le règne d'Aménophis IV de celui de Ramsès II, on admettra donc que les cinq tribus que vainquit Ramsès III dans les bouches du Nil, avaient remplacé, dans ces mêmes îles, les habitants qui venaient en Egypte sous Thoutmosis III. S'il s'avérait que certains des « Peuples de la Mer» venaient des côtes, asiatiques ou européennes, il faudrait admettre que l'expression à cette époque désignait non seulement les îles mais aussi les rivages de la mer Egée.

Les textes universalistes, à la même époque, utilisent volontiers le terme « îles du milieu de la Mer» pour vanter l'étendue du pouvoir royal ou divin. Il n'est pas impossible que l'importance des mouvements ethniques eurasiatiques de la fin du deuxième et du début du premier millénaire ait contribué à répandre cet usage qui remonte à la XVIII[e] dynastie.[4]

Si les textes ramessides fournissent des renseignements importants pour la localisation des « îles», ils ne donnent, en revanche, que peu d'indications sur les rapports qui unirent l'Egypte et cette région antérieurement aux invasions. On voit, cependant, que sous Ramsès II encore, les îles faisaient des envois en Egypte (doc.

[1] Cf. doc. **38** ci-dessus et p. 138. [2] Que cette île soit appelée Isy ou Irsa. [3] Cf. ci-dessus § 3 et particulièrement, p. 130. [4] Cf. ci-dessus, p. 130.

40). Le document **41** qui, nous l'avons noté, fait état de la fourniture d'un métal ou d'une pierre à l'Egypte, remonte en réalité à la XVIII[e] dynastie, et on ne saurait en faire état pour l'histoire des relations entre les Îles et l'Egypte à l'époque ramesside.

§ 5. Textes de Basse Époque et ptolémaïques

Après l'époque ramesside, les « Îles du milieu» disparaissent pratiquement des documents égyptiens; on ne les retrouve qu'à la XXV[e] dynastie où elles servent encore, dans un esprit d'universalisme, à désigner l'extrême nord.

C'est ainsi que Piankhi, s'adressant à Amon et lui affirmant qu'il a obéi aux ordres divins, lui déclare :

51 [1]

« *j'ai atteint* (lire : *ỉw pḥ·n·ỉ*) *les îles de la Grande-Verte car je respectais ta puissance.*»

Il est évident que Piankhi n'a jamais été dans les îles de l'Egée; l'expression, si elle n'est pas une simple réminiscence d'un hymne à Amon plus ancien,[2] sert simplement à affirmer avec force que, suivant les ordres que lui avait donnés Amon de conquérir le nord, Piankhi est allé jusqu'à l'extrême septentrion. En fait, il n'a pas été plus loin que le Delta du Nil, si même il l'a conquis entièrement — et l'on peut se demander si l'expression *ỉww nw W3ḏ-Wr* ne désigne pas ici simplement des îlots de la côte égyptienne, ce qui serait une confirmation du fait que cette même expression, dans l'Histoire de Sinouhé (cf. doc. **29**, ci-dessus, p. 127) ne désigne pas non plus les îles, plus lointaines, de l'Egée, lesquelles étaient caractérisées par l'emploi de l'adjectif *ḥry(w)-ỉb* « qui sont au milieu de».

Dans les textes ptolémaïques, véritable conservatoire de textes anciens et d'expressions archaïques, on retrouve la mention des « *Îles qui sont au milieu de la Grande-Verte*», tantôt avec l'orthographe complète, tantôt en écriture abrégée. Ce sont généralement des textes universalistes qui y font allusion. Ainsi, on lit à Edfou, dans une scène d'offrande des produits du Khent-She syrien :

52 *sic* [3]

« *Les* (*habitants du*) *Khent-She t'apportent leurs produits, car ta crainte tournoie dans le double pays et dans les pays étrangers, et la terreur que tu inspires est dans les îles de la Grande-Verte.*»

[1] *Urk.*, III, 49.
[2] Cf. doc. **49**, p. 145 ci-dessus, et le parallélisme des expressions : *pḥ·f ḥr t3 m ỉww* > *pḥ·n·ỉ ỉww*.
[3] Chassinat, *Edfou*, I, 459.

Sous une forme à peine différente, ce texte a le même esprit que les documents **29, 35, 37, 44** et **46** ci-dessus; il nous ramène à une époque où les « *Îles du milieu de la Grande-Verte* » étaient, diplomatiquement ou administrativement, rattachées, dans l'esprit des scribes égyptiens, à la côte syrienne, c'est pourquoi nous croyons qu'il faut restituer *iww* [*ḥry(w)-ib*] *nw W;ḏ-wr* « *îles* [*du milieu*] *de la Grande-Verte* ».

C'est toujours, un pays très éloigné qu'entend désigner un texte du même temple, lorsque le dieu Horakhty déclare au roi :

53 « *J'ai fait que ta frontière aille jusqu'où. . . . va dans le Noun,*

sic sic sic (1)

et que la crainte que l'on a de toi parcoure les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte et les pays des Haou-nebout. »

Il y a dans ce texte une erreur manifeste : le scribe a écrit *t;w ḥry(w)-ib W;ḏ-wr iww Ḥ;w-nbwt* au lieu des expressions traditionnelles *iww ḥry(w)-ib W;ḏ-wr t;w Ḥ;w-nbwt*. L'intérêt du document ainsi corrigé est d'associer les Îles de la Mer au continent grec, puisque, comme nous l'avons vu (cf. ci-dessus, p. 28), Haou-nebout à l'époque ptolémaïque désigne la Grèce.

Nous retrouvons la même notion d'éloignement dans le document suivant :

54 (le dieu parle :) « *j'ai fait que ta puissance soit grande,*

(2)

l'Asie est sous le tremblement que tu provoques, la crainte que tu inspires va dans les îles qui sont au milieu de la Grande-Verte (ta frayeur est dans (*le cœur*) des étrangers, ton amour circule dans le corps des Rekhyt (*égyptiens*) comme circule l'encens de Byblos). »

Il est possible que dans ce cas, l'expression « *îles qui sont au milieu de la Grande-Verte* » soit prise dans le sens qu'elle avait peut-être à l'époque ramesside d'« *îles égéennes et continent grec* », ce qui cadrerait très bien avec le sens général de ce texte universaliste.

(1) Chassinat, *Edfou*, 500.
(2) Id., *ibid.*, II, 43, pour la valeur *sb* (=) de cf. Sethe, *Ænigm. Schr.*, n° 156.

Tous ces textes ptolémaïques, on le voit, semblent avoir été inspirés par les textes du Nouvel Empire qui mentionnent les « *îles du milieu de la Grande-Verte* » comme une vaste région éloignée, dont la possession ou la soumission, fictive bien entendu, confirme l'universalisme du pouvoir royal ou divin.

Qu'à l'époque ptolémaïque encore, l'expression « *îles qui sont au milieu de la Grande-Verte* » désigne toujours des îles méditerranéennes, est confirmé par le décret de Canope qui définit Chypre :

55 sic (1)

« (*du blé provenant de*) *l'île Sbyny qui est au milieu de la Grande-Verte.* »

Le texte grec traduit cette phrase par *σῖτον. . . ἐκ τε. . . Κύπρου.*

Si les documents de basse-époque et ptolémaïques ont surtout gardé l'expression « île du milieu de la Mer » dans les textes universalistes, ils n'ont pas, pour autant, perdu le souvenir de la localisation de ces îles. En effet, le document **52**, ptolémaïque associe les « *îles de la Mer* » à la Syrie, comme le faisait déjà le document **31**, contemporain de Thoutmosis III, et le document **53** en fait une partie du monde grec. Il n'y a donc aucun doute qu'à cette époque encore, l'expression d'« *îles qui sont au milieu de la Mer* » désignait bien les îles égéennes.

§ 6. Orthographe et date d'apparition de l'expression.

Comme nous l'avons vu, les documents **29** et **30** qui ont été invoqués par Grapow et Wainwright comme se rapportant aux îles de l'Egée, sont incertains et ne doivent pas être retenus. Ce n'est donc que sous Thoutmosis III qu'apparaît le premier exemple d'une expression composée désignant les îles de la Méditerranée sous la forme (doc. **31**) : *iww ḥry(w)-ib nw W;ḏ-wr*. Cette forme (A) est particulièrement stable et ne varie que dans des détails sans importance : le *nw* du génitif indirect peut être omis,[2] ou être écrit simplement *n*.[3] Les déterminatifs de *iw* peuvent

(1) *Urk.*, II, 131.
(2) Doc. **34, 39, 42, 50, 53, 54**. Cette omission semble indiquer une interprétation grammaticale légèrement différente de l'expression (cf. ci-dessous, p. 151); en effet, si *ḥry(w)-ib* est employé adjectivement, le génitif indirect est impératif (cf. Lefebvre, *Gramm.*, § 150, et Gardiner, *Egypt. Gramm.*, § 86.
(3) Doc. **36, 37**. Il est possible que cette graphie ne soit qu'un exemple de plus de la tendance que montre l'adjectif du génitif indirect à devenir invariable (*Paysan*, R. 42). Cette orthographe n'apparaît d'ailleurs qu'à la fin de la XVIII[e] dynastie, sous Aménophis IV.

varier légèrement : (doc. **33**), (doc. **35, 38, 40, 44, 46, 48**) ou (doc. **45, 50, 51, 55**) et ils sont plus nombreux dans les mots tirés de textes hiératiques (doc. **49, 50**). Le complément phonétique et la désinence du pluriel peuvent être écrits conjointement [1] ou, au contraire, un seul *w* être exprimé (doc. **30, 33, 37, 40**). Le pluriel du premier élément *iw* est, le plus souvent, indiqué simplement par le triple trait (doc. **30, 31, 33, 48**), mais on trouve aussi le pluriel archaïque des trois signes-mots répétés (doc. **34, 53**); de même, le mot *W;ḏ-Wr,* avec des déterminatifs plus ou moins nombreux, va de la forme et var. (doc. **29, 31, 35, 51, 53, 54**) aux graphies plus complexes comme (doc. **36, 39, 42, 46, 49**), où le , simple amui, fait double emploi avec le *r* exprimé.

Dans l'énumération chronologique des sources, nous avons vu que l'expression complète du type (A) est abrégée, à partir de Ramsès II, sous la forme (B) : *iww ḥry(w)-ib* (doc. **40, 41, 48**) et, plus simplement encore, sous le règne de Ramsès III, sous la forme (C) : *iww* (doc. **43, 44, 45, 47**). Lorsque l'expression est abrégée sous la forme (B), seul le premier élément possède des déterminatifs.

Déjà à Medinet Habou, une graphie particulière du mot *iww* fait son apparition : (doc. **44**). Cette graphie aberrante se retrouve aussi bien dans l'orthographe complète (A) que dans les orthographes abrégées (B et C) (cf. tableau analytique, ci-dessous, p. 158, variantes A', B', C'). Edgerton et Wilson [2] ont supposé que c'était une faute du graveur qui aurait confondu les deux formes hiératiques de et [3] Erman et Grapow, dans le *Wb.*, sans parler de confusion de signes hiératiques, se demandent eux aussi, s'il ne s'agit pas, au moins particulièrement, d'une simple altération graphique.[4] Ces explications sont des plus vraisemblables, mais on peut se demander si une autre cause n'est pas intervenue, d'une façon indépendante, qui expliquerait «l'erreur» répétée des lapicides. La fréquence même de cette graphie (cf. doc. **44, 48, 52, 54** et les exemples cités dans les Belegstellen du *Wb.*, II, 408) ainsi que le fait que les deux graphies sont interchangeables dans

[1] Doc. **38, 42, 48, 51, 53, 55.**

[2] *Histor. Rec. of Ramses III,* p. 53, n. 16 *a* (= pl. 46). Edgerton-Wilson renvoient à Möller, *Palaeogr.* II, n° 91 et 330 et au *Wb.*, 2, 408.

[3] Le point qui surmonte le signe hiératique, dans le cas de *iw* n'est pas toujours écrit, cf. Möller, *ibid.*, exemple, Louvre 3226; ce qui évidemment justifie l'hypothèse d'une erreur due à la confusion des signes hiératiques par le lapicide.

[4] Le *Wb.*, 2, 408, *s. v. rww* renvoie à *iww* et ajoute : «die Inseln aus dem *rww* viell. zum Teil nur graphisch entstellt ist.»

certaines expressions consacrées,[1] semblent indiquer que nous pourrions être simplement en présence du même mot *iw* écrit correctement par le signe-mot à bonne époque, et écrit *phonétiquement* à partir de Ramsès III, comme il en existe d'autres exemples à basse époque.[2] Le fait que la graphie apparaisse sous Ramsès III indiquerait simplement que ce phénomène, bien attesté à la basse époque, remonterait en réalité à la XXe dynastie.

Les variantes d'écriture sont, on le voit, sans grande importance du point de vue du sens. L'expression apparaît essentiellement composée d'un substantif masculin pluriel (*iww*) suivi d'un adjectif-*nisbé* de même genre et de même nombre (*ḥr-ibw* > *ḥry(w)-ib*) et terminé par un substantif (*W;ḏ-wr*) auquel il est lié grammaticalement par un génitif indirect *nw/n.* L'absence de ce génitif (doc. **34, 39, 42, 50, 53, 54**) dans certains cas, pose cependant un petit problème philologique. Il est hors de doute que dans la forme la mieux attestée : *iww ḥr-ibw nw W;ḏ-Wr ḥr-ibw* est considéré comme un adjectif-*nisbé* qualifiant *iww; nw W;ḏ-wr* se rapporte donc à *iww* également; en revanche dans la forme sans *nw/n*; *iww ḥr-ib W;ḏ-wr,* il est impossible que *W;ḏ-wr* puisse être considéré comme se rapportant à *iww* dont il est séparé par *ḥry-ib;* le génitif direct le lie nécessairement au mot le plus proche, *ḥry-ib,* qui dans ce cas ne doit pas être considéré comme un adjectif mais comme un substantif ou une préposition composée. L'expression avec génitif devrait donc être traduite : «*les îles centrales* (lit. qui-sont-au-milieu) *de la Grande-Verte*», et celle sans génitif : «*les îles du milieu de la Grande-Verte*». Bien que de construction grammaticale légèrement différente, les deux expressions ont donc, en pratique, le même sens; nous adopterons, pour l'exposé qui suit, la traduction la plus simple, celle «*d'îles du milieu de la Grande-Verte*».

Le sens du mot *iw* est établi depuis longtemps, il désigne «l'île» aussi bien maritime que fluviale et il est attesté dans le vocabulaire égyptien dès la plus haute antiquité.[3] Le groupe *ḥry-ib,* que ce soit un adjectif-nisbé ou un substantif (cf. ci-dessus) est lui aussi, attesté dès les *Textes des Pyramides* avec le sens, d'une part «*qui se trouve au milieu*» (adjectif), et d'autre part, de «*milieu*» (*Wb.*, 3, 136) (substantif).

[1] Dans l'expression *iww ḥry(w)-ib nw W;ḏ-wr* notamment, mais aussi dans l'expression parallèle *iww ḥry(w)-ib* qui désigne des régions situées dans le Delta.

[2] Cf. les nombreux exemples de la copule écrite , copte ⲉ (*Wb.*, I, 42). *'Iw* «île» a donné -ⲓ- en copte *boh.* dans ⲡⲓⲗⲁⲕϩ *Philæ* (cité par *Wb.*, I, 47). -ⲓ- peut recouvrir une forme ⲉⲓ (cf. Mallon, *Gramm. Copte,* p. 9) or, donne fréquemment ⲉ en copte (cf. Lefebvre, *Gramm.*, § 37, p. 28).

[3] Cf. *Pyr.*, § 1188 et 1216.

Comme adjectif, il sert, dès l'Ancien Empire, à qualifier une île comme le montre le paragraphe 1216 des *Textes des Pyramides*[1] « *la grande île*[2] *qui est au milieu du champ des offrandes* ». Si l'on admet, comme cela est vraisemblable, que les « *Aventures d'Horus et Seth* » remontent au Moyen Empire,[3] c'est encore cette expression qui sert, à cette époque, pour qualifier l'île mythique où s'assemble l'Ennéade divine.[4] Il semble que la forme *ḥry-ib* (substantif) soit aussi ancienne que la forme adjectivale puisque, comme cette dernière, elle est employée dans les *Textes des Pyramides* (*Wb.*, 3, 136), La forme la plus ancienne de l'expression composée semble avoir employé l'adjectif-nisbé *ḥry-ib* de préférence au substantif; c'est, en effet, l'orthographe la mieux attestée sous Thoutmosis III, et l'écriture *iww ḥry-ib-W;ḏ-wr* du document **34** est sans doute une faute du lapicide qui a omis le *n(w)*.[5] L'expression employant le substantif *ḥry-ib* ne serait donc apparue qu'à la XIX[e] dynastie. Quoi qu'il en soit, les premiers éléments de l'expression pourraient être très anciens puisqu'ils sont tous attestés, avec le même sens que dans notre expression, dans les *Textes des Pyramides*. Il est donc impossible de les dater avec précision, ils ont pu être adoptés aussi bien à l'Ancien, qu'au Moyen ou même au Nouvel Empire.

Il n'en va pas de même pour le dernier élément : *W;ḏ-wr*. Ce mot, qui veut dire « *la grande* (lit. la grosse) *verte* »,[6] désigne à coup sûr la Méditerranée au Nouvel Empire,[7] mais au Moyen Empire il désignait la Mer Rouge, comme le prouvent les inscriptions 1 (Montouhotep II) et 114, lignes 14-15 (Montouhotep IV) du

[1] Cité par le *Wb.*, I, 47 (6).

[2] Gardiner a montré (*JEA*, 22 [1936], p. 181) que le mot *iw* « île » a un sens très large comparable à l'arabe *Gesirah*.

[3] Cf. Lefebvre, *Rom. et Contes*, p. 178, avec bibliographie pour le problème de la date (n. 2).

[4] *Horus et Seth*, 5.4, 5.5, etc. (= A. H. Gardiner, *Late Egypt. Stories*, Bibl. Egypt. I, p. 43).

[5] Cette omission serait d'autant plus explicable que le texte est disposé de telle sorte que les refrains «je suis venu, j'ai fait que tu conquières... j'ai fait qu'ils voient ta majesté...» reviennent toujours au même endroit des lignes, de sorte qu'ils sont exactement les uns au-dessus des autres (cf. P. Lacau, *Stèles du Nouvel Empire, CGC*, pl. VIII). L'expression « îles du milieu de la Grande-Verte » étant très longue, le lapicide a dû serrer son texte, d'où peut-être, la chute du *nw*.

[6] Nous traduisons « *Grande* (*lit. grosse*) *Verte* » de préférence à *Très Verte* adopté par de nombreux auteurs (cf. entre autres, Gauthier, *DNG*, I, 182 ; Montet, *Reliques*, p. 119) ; Lefebvre, *Rom. et Contes*, p. 33, n. 10 a conservé cette expression tout en remarquant que « *w;ḏ-wr* signifie plus exactement « *la grande* (*étendue*) *verte* » et, en effet, les *Textes des Pyramides*, aux § 628-*b-c*, et 629 *a*, mettent en parallèle les expressions *km wr*, *šn wr*, *w;ḏ wr*, ce qui montre que *wr* est bien ici un adjectif et qu'il ne peut être considéré comme un adverbe.

[7] Cf. en dernier, A. H. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 25* et 34*. Gardiner traduit le mot par « the Mediterranean sea ».

Ouadi Hammâmât.[1] Erman et Grapow semblent admettre[2] que le mot désignerait déjà la Méditerranée à la XII[e] dynastie,[3] mais nous avons vu que cette hypothèse n'était pas fondée. L'expression « îles du milieu de la Grande-Verte », désignant les îles de la *Méditerranée* orientale a dû vraisemblablement être créée à une époque où le mot Grande-Verte désignait habituellement la Méditerranée; or ce sens ne semble apparaître qu'au début de la XVIII[e] dynastie, dans un texte qui dit du Nil qu'il se jette dans la Grande-Verte,[4] dans ce passage *w;ḏ-wr* ne peut donc désigner que la Méditerranée (Thoutmosis I-II). A la même époque, cependant, le sens « Mer Rouge » est encore attesté, puisque le mot *W;ḏ-wr* est employé, sous Hatchepsout, pour décrire la traversée maritime vers le pays de Pount,[5] et que ce pays (Arabie Heureuse-Côte des Somalis) est décrit lui-même comme situé aux bords de la Grande-Verte.[6] Il semblerait donc que l'extension de sens du mot *W;ḏ-wr*, de la Mer Rouge à la Méditerranée, soit à peine achevée au début du règne de Thoutmosis III. En fait, il faut attendre le règne de ce pharaon pour que le sens « Méditerranée » soit couramment attesté, en grande partie d'ailleurs, par l'expression même « *îles du milieu de la Grande-Verte*.[7] Or, le sens particulier Grande-Verte = Mer Rouge remonte, comme nous l'avons vu, au moins à la XI[e] dynastie, il est donc très antérieur au sens « Méditerranée ». Les exemples cités par le *Wb.*, montrent que le mot *W;ḏ-wr*, primitivement, n'avait pas de sens déterminé, il désignait la mer en général.[8] Mais si l'expression « *îles du milieu de la Grande-Verte* », qui désigne dès son apparition, et à l'exclusion de tout autre sens, les îles *méditerranéennes*, avait été formée à une époque où le terme *W;ḏ-wr* était encore indéterminé, il est vraisemblable que ce mot eût été qualifié pour préciser son emplacement, sur le type : **iww ḥry(w)-ib nw W;ḏ-wr mḥty*,[9] sinon l'expression pour un Egyptien de l'Ancien Empire aurait pu s'appliquer indifféremment à des îles méditerranéennes ou érythréennes — et de préférence sans doute à ces dernières pour un Egyptien du Moyen Empire.

[1] Cf. Couyat-Montet, *Inscr. du O. Hammamat*, p. 32 et 83.

[2] *Wb.*, I, 269.

[3] Référence à Sinouhé 211 (= notre document 29).

[4] *Urk.*, IV, 118.

[5] *Urk.*, IV, 322.

[6] *Urk.*, IV, 325.

[7] *Urk.*, IV, 616 et nos exemples.

[8] Cf. les exemples cités par les *Belegstellen* du *Wb.*, I, 269 (12).

[9] Cf. l'expression ptolémaïque, peut-être inspirée d'un texte ancien Brugsch, *ZÄS*, 30, 1892, p. 71.

Tout se passe donc comme si l'apparition du terme *iww ḥry(w)-ib nw W;ḏ-wr* était contemporaine de la spécialisation du sens *W;ḏ-wr* à la Méditerranée, qu'il aurait d'ailleurs contribué à spécifier. Si tel est bien le cas, l'expression *«îles du milieu de la Grande-Verte»* serait une création de la première moitié de la XVIIIe dynastie, peut-être même du règne de Thoutmosis III, puisque sous Hatchepsout encore, Grande-Verte désigne la Mer Rouge (cf. ci-dessus, p. 153).

Ceci, bien entendu, ne veut pas dire que les Egyptiens aient ignoré, avant la XVIIIe dynastie, l'existence d'îles dans la Méditerranée. Les documents **28** et **29**, sans localisation géographique précise, montrent que les Egyptiens connaissaient des îles maritimes et nous verrons que Chypre, entre autres, était connue des navigateurs égyptiens antérieurs au Nouvel Empire. L'apparition de la nouvelle expression semble montrer simplement que, sous le règne de Thoutmosis III ou de ses prédécesseurs immédiats, les Egyptiens découvrirent une région qu'ils ne connaissaient pas encore, ou plus vraisemblablement, qu'ils entrèrent en contact avec une population provenant de cette région pour laquelle ils forgèrent un nom. La date d'apparition du terme prouverait donc que ce n'est qu'à partir de la XVIIIe dynastie que «les îles du milieu de la Grande-Verte» entrèrent en contact suivi avec l'Egypte.

§ 7. Sens de l'Expression.

Le sens littéral, comme nous venons de le voir, ne fait aucun doute, l'expression *«îles du milieu de la Grande-Verte»* désigne des îles qui se trouvaient au centre de la Méditerranée. L'élément important de l'expression étant *ḥry-ib, «au milieu, au cœur de»*, cela indique assez l'éloignement de ces îles par rapport à l'Egypte; mais quelles îles exactement sont désignées par cette périphrase?

Le pays Keftiou n'en fait pas partie puisque dans la stèle poétique de Thoutmosis III (doc. **34**) il fait l'objet d'une strophe séparée (cf. doc. **5** ci-dessus); de même, dans la tombe de Rekhmarê (doc. **9** *b* et **35**) les gens du Keftiou sont distincts, au moins d'après le texte sinon dans les figurations, des envoyés des îles du milieu de la Grande-Verte (cf. p. 56-64 et 133-134). Enfin, dans la liste des pays miniers (doc. **20** et **41**), le Keftiou est distinct des «îles du milieu». Keftiou ne doit donc pas être considéré comme étant une de ces îles. Chypre, de même, ne semble pas avoir été comprise dans l'expression, puisque, comme le Keftiou elle est citée dans une strophe différente de celle des îles dans la Stèle poétique (doc. **5** et **34**), et que, dans la liste des régions minières (ci-dessus, p. 139-140, doc. **41** et **19**) elle est citée à part.

Les «Îles du milieu de la Grande-Verte» sont considérées comme situées au nord (ou au nord-est, les Egyptiens ne faisant pas la distinction : la Syrie située au nord-est de l'Egypte, est considérée par eux comme nordique). La situation septentrionale est prouvée par les documents **31**, qui met les îles sous le contrôle d'un général commandant en Syrie et dans les pays étrangers du nord; **32**, qui en fait un pays du Nord, distinct des «confins de l'Asie»; **34**, qui les situe entre le Mitanni et les Tehenou-Libyens; **33**, qui semble indiquer que c'est au cours de la campagne de Mitanni que Thoutmosis III est entré en contact avec les gens des îles, et qui associe les «îles au milieu de la Grande-Verte» aux Haou-nebout considérés à cette époque (cf. ci-dessus, p. 15), comme région typique de l'extrême nord. Le caractère nordique de ces îles se retrouve aussi dans les documents : **53**, qui, de plus, insiste sur l'éloignement de ces régions; et **52**, qui, bien que tardif, semble avoir gardé le souvenir du lien qui associait les îles à la Phénicie.

A partir de l'époque ramesside, tous les documents s'accordent pour en faire le pays d'origine des «Peuples de la Mer» (cf. doc. **38**, **40**, **42**, **44**, **45**, **47**), mais ces peuples ne venaient peut-être pas tous des îles grecques, certains étaient sans doute établis sur le continent asiatique, d'autres dans la péninsule grecque. Faut-il admettre que, malgré l'emploi du mot «île», l'expression *iww ḥry(w)-ib nw W;ḏ-wr* puisse désigner également les régions continentales habitées par les populations égéennes préhelléniques? Nous n'hésitons pas à le croire.[1] En effet, l'expression apparaît sous Thoutmosis III entre 1500 et 1450 av. J.-C., c'est-à-dire à l'Helladique Récent qui voit le début de l'expansion mycénienne;[2] or, c'est à la suite de la pénétration égyptienne en Syrie du Nord que nous voyons les gens des «îles» entrer en contact avec les Egyptiens. De plus, l'expression *«îles du milieu de la Grande-Verte»* sera employée, à l'exclusion de tout autre mot, sous Aménophis IV, dont les rapports avec la Grèce mycénienne sont évidents. Nous verrons que dans la tombe de Rekhmarê où figurent les habitants des «îles», on remarque des objets mycéniens.[3]

On peut donc supposer que le terme *«îles du milieu de la Grande-Verte»* comprenait, d'une part les îles égéennes et ioniennes, colonisées ou non par Mycènes, à l'exclusion de Chypre et du Keftiou, et d'autre part, selon toute vraisemblance, les côtes continentales habitées par des peuples de même race que ceux des îles.

(1) Pendlebury, *JEA*, 16, 1930, p. 85, a la même conviction, mais ne la justifie pas.

(2) Cf. Schachermeyr, *Hethiter u. Achäer* (1935), p. 20 et suiv., et Glotz, *Hist. Grecque*, I, p. 80 et suiv.

(3) H. J. Kantor, *The Aegean and the Orient in the second mill. B.C.*, admet même que la majorité des objets figurés dans la tombe sont continentaux (cf. ci-dessous, IIIe partie, chap. II).

Cette double signification ne doit pas surprendre. Le mot *iw* «île», en égyptien, comme en sémitique, n'a pas le même sens étroit que dans nos langues occidentales, et il n'est pas certain qu'il évoquât obligatoirement une idée de terre entourée d'eau. A. H. Gardiner a montré [1] que ce mot *iw* était très proche, par le sens, de l'arabe *gezireh,* et qu'il s'entendait aussi bien d'une île proprement dite que d'une terre cultivée en bordure du fleuve.[2] Il n'aurait donc pas été, *a priori* impossible pour un Egyptien, que l'expression *iww ḥry(w)-ib nw W;ḏ-Wr* désignât à la fois des îles et des régions continentales maritimes.

Le caractère lointain de ce pays est sans doute ce qui ressort le mieux des documents épigraphiques égyptiens. Les documents **33, 37, 38, 39, 46, 48, 51, 52, 53, 54,** qui ont tous un caractère universaliste très marqué, emploient le mot pour désigner une région lointaine. Cette région, pour éloignée qu'elle soit, est cependant suffisamment en rapport avec l'Egypte pour que les scribes aient eu une idée précise de sa situation et de sa nature. C'est ainsi que, comme nous venons de le voir, ils savaient que c'était de là qu'était partie la grande invasion achéenne qui bouleversa tout le Moyen-Orient entre le XIVe et XIIIe siècle; ils savaient aussi que, de cette région, venaient, d'une part un certain nombre de commerçants de même race que les Keftiou, qui, sous Thoutmosis III, recherchèrent l'appui égyptien, et d'autre part, les envoyés qui apportèrent des présents à Aménophis IV, en l'an 12 de son règne, sans doute avec la même intention.

Ces «îles du milieu de la Grande-Verte» produisaient ou colportaient du *lapis-lazuli,* de l'argent (doc. **31** et **41**), et peut-être de l'or (doc. **41**), ce qui s'accorde avec les figurations que nous étudierons dans notre deuxième partie.

L'examen des documents nous apprend aussi que, entrés en contact avec les Egyptiens sous Thoutmosis III, ou un peu auparavant, les habitants des îles et du continent parviennent en Egypte par la côte syrienne, comme le prouve le document **31,** et comme il semble que le document **52** en ait gardé le souvenir. Dans cette première prise de contact, ces peuples sont associés aux Keftiou, à tel point qu'ils participent à la même demande de protection du pouvoir royal égyptien (doc. **35**). Les Keftiou disparus des sources écrites égyptiennes, les habitants des îles et du continent restent en bons termes avec l'Egypte, comme le prouve la démarche qu'ils firent sous Aménophis IV (doc. **36**). Lorsque les Peuples de la Mer entrent en contact

[1] A. H. Gardiner, *Onomastica,* I, A, 52, p. 10*, avec bibliographie, et *Pap. Wilbour,* II, 27.

[2] C'est le même mot qui désigne parfois les oasis, bien que l'égyptien possède un mot spécial pour l'oasis : *w;ḥt;* cf. *iw Dsds* «l'oasis de Dakhleh», Gauthier, *DNG,* I, 50.

avec l'Egypte de Ramsès II, il semble que les Egyptiens n'avaient pas rompu les rapports avec les habitants du monde égéen préhellénique (doc. **38**), et l'on peut admettre sans invraisemblance, que ce sont ces derniers qui, noyés dans le flot des nouveaux arrivés, leur indiquèrent les routes maritimes qui mènent dans le Delta (doc. **43**).

On voit par ces remarques que l'expression *iww ḥry(w)-ib nw W;ḏ-Wr* est d'une extrême importance, tant par sa date d'apparition (Thoutmosis III, ou peu auparavant), que par son emploi persistant sous le règne d'Aménophis IV, et enfin, par le fait qu'elle est employée par les scribes ramessides pour désigner le pays d'origine des «Peuples de la Mer». Tout semble donc indiquer que cette expression désignait les peuplades mycéniennes, tant des îles que des rivages continentaux. Il nous restera à voir si les sources figurées et archéologiques confirment cette identification que justifient les documents épigraphiques.

TABLEAU ANALYTIQUE DES GRAPHIES DE L'EXPRESSION : *IWW ḤRY(W)-IB NW W;Ḏ-WR* (…)

Orthographe A

1° *avec* … :

- d. **33** (Th. III)
- d. **31** (Th. III)
- d. **32** (Th. III)
- d. **35** (Th. III)
- d. **38** (Ra. II)
- d. **46** (Ra. III)
- d. **49**b (18e-19e)

2° *avec* … :

- d. **36** (Amen. IV)
- d. **37** (Amen. IV)

3° *avec ḥry-ib substantif.*

- d. **34** (Th. III)
- d. **39** (Ra. II)
- d. **42** (Ra. III)
- d. **50**b (19e dyn.)
- *sic* d. **53** (ép. gr.)

Variante A' : d. 54 (époque grecque)

Orthographe B	Orthographe C
d. 40 (Ramsès II)	d. 43 et 47 (Ramsès III)
d. 41 (Ramsès II)	d. 45 (Ramsès III)
Variante B'	*Variante C'*
d. 48 (Ramsès III)	d. 44 (Ramsès III)

Exemples incertains D

d. 29[b] (12e dyn.)	d. 30 (18e dyn.)
d. 51 (25e dyn.)	

Variante D : *sic* d. 52 (ép. grecque)

N. B. T. = Thoutmosis ; Amen. = Aménophis ; Ra. = Ramsès ; 18e-19e = XVIIIe-XIXe dynasties ; d. = document.

CHAPITRE IV

= MINOS (?)

§ 1. Position du problème. — § 2. Exemples connus du mot. — § 3. Exemples incertains du mot menous. — § 4. Orthographe, ancienneté, lecture et sens du mot.

§ 1. Position du problème.

Le mot *mnws,* connu depuis longtemps, n'avait jamais été considéré comme pouvant désigner un peuple ou un pays du monde égéen préhellénique, jusqu'à ce qu'Albright, dans une hypothèse hardie trop rapidement exposée, se demanda s'il ne fallait pas voir dans ce mot le nom de Minos, le roi légendaire de la Crète.[1] Antérieurement à la suggestion d'Albright, le mot *Mnws* avait été identifié avec Mallos en Cilicie.[2] Cette identification, déjà proposée par Ebers en 1868, reposait en réalité sur la parenté évidente qui unit Menous et Keftiou dans deux documents de la XVIIIe dynastie. Or, en 1893, lorsque Max Müller écrivit *Asien und Europa,* on croyait encore reconnaître dans le mot Keftiou le nom de la Cilicie (cf. ci-dessus, p. 8 et 33) d'où la localisation de Menous dans la même région. Lorsque à la suite des trouvailles d'Evans à Cnossos, Keftiou fut localisé en Crète, on ne songea point, que du même coup, les raisons que l'on avait de situer Menous en Cilicie n'étaient plus évidentes et ne reposaient en fait, que sur l'assonance des mots Menous et Mallos et c'est avec raison qu'Albright a noté ce que cette identification a de fragile.[3]

Indépendamment de l'opinion d'Albright sur l'équivalence : Menous = Minos, il faut remarquer que le mot *mnws* apparaît en compagnie de Keftiou dans une liste géographique de la XVIIIe dynastie, et avec Isy (Chypre?) dans des listes de la XIXe dynastie. De plus, la liste à figurations de la XVIIIe dynastie semble prêter

[1] Cf. Albright, *Vocaliz.,* p. 9-10.
[2] Gauthier, *Dict. Géogr.,* 3, p. 37 (avec bibliographie).
[3] Albright, *Vocaliz.,* p. 10, n. 28.

aux habitants du pays Menous quelques traits similaires à ceux des Egéens représentés dans les tombes thébaines (cf. ci-dessous, p. 224, doc. **110** et pl. XI).

Que le nom de Minos se dissimule ou non dans le mot Menous, il est donc possible que ce pays, ou ce peuple, ait appartenu au monde égéen préhellénique et, à ce titre, il mérite ici une étude.

§ 2. Exemples connus du mot.

Si le mot Menous est beaucoup plus rare que les autres noms géographiques se rapportant au monde égéen préhellénique, il a, sur ceux-ci, l'avantage d'être plus anciennement attesté. En effet, et c'est le point de départ de l'hypothèse d'Albright, il apparaît dans un passage bien connu de l'histoire de Sinouhé :

56h … *sic* … [1]

« *Que Ta Majesté ordonne donc d'amener Méki de Qédem méridional,*[2] *Iâouch de Kechou,*[3] *Menous du pays des Fenkhou : ce sont des princes de bon renom* (*aux noms exacts* (?)) *qui ont grandi dans ton amour* (inutile de mentionner le pays de Retenou : il est à toi comme tes chiens). »

Depuis la publication par G. Posener des nouveaux textes d'envoûtement du Moyen Empire,[4] l'interprétation de Meki, Iâouch et Menous comme de simples noms de personnes,[5] pourrait être mise en doute; en effet, si Iâouch paraît être un nom de prince,[6] en revanche les listes de proscriptions, à peu près contem-

(1) *Sinouhé*, B. 219-222 — Blackman, Bibl. Egypt., II, p. 33, l. 16-17 et 34, l. 1-2. Cf. G. Lefebvre, *Romans et Contes*, p. 19.

(2) L'interprétation est de Gunn dans Lewis, *Land of Enchanters* p. 41 ; elle est fondée sur le fait que la localisation précise d'un pays se fait par adjonction d'un adjectif au toponyme, cf. à la même époque *Rtnw hrt*. La difficulté ici est que nous avons *ḫntyw* et non *ḫntt* et que la précision *sud* ou *nord* se fait généralement par les adjectifs *rsyt* et *mḥtt*, cf. G. Posener, *Princes et Pays*, p. 77, 81, 84, 89 et 90 etc. Cependant malgré ces difficultés, l'interprétation de Gunn est vraisemblable.

(3) Comprendre *m-ḫnt Kšw* et non *m Ḫnt-Kšw*, cf. Gunn, *loc. cit.*, p. 41.

(4) Cf. G. Posener, *Princes et pays d'Asie et de Nubie*, Bruxelles.

(5) Cf. A. H. Gardiner, *Notes on the story of Sinuhe*, p. 84-85.

(6) Le nom toutefois est bizarre et J. W. B. Barns, *Ashm. Ostrac. Sinuhe*, p. 24, s'est demandé, à juste titre semble-t-il, si ce nom, tel qu'il nous est donné par le Mss. B, n'est pas corrompu.

poraines du texte de Sinouhé,[1] mentionnent Meki non pas comme un nom de personne, mais comme un nom de pays.[2] Si l'on ajoute à cette remarque que Menous est, lui aussi connu comme toponyme, on pourrait se demander si l'histoire de Sinouhé, *œuvre littéraire*, n'a pas fait de noms de pays des noms de personnes. Il n'est donc pas impossible que nous ayons ici, sous une affabulation littéraire et au moins en partie, une liste de pays étrangers : Meki serait dans ce cas une contrée associée au pays Qedem situé en Palestine au sud-est de Byblos,[3] Iâouch, véritable prince dépendrait du Keshou, qui est peut-être identique au pays Kouchou des listes d'envoûtement,[4] et Menous pour la même raison, devrait être associé aux pays Fenkhou. Sethe[5] a supposé que ce nom, qui désignait sans doute à l'origine les menuisiers du Liban, fut ensuite employé pour désigner les plaines de la côte méditerranéenne asiatique d'une façon vague et très générale. Ainsi, l'auteur de l'histoire de Sinouhé aurait associé le pays, ou le prince Menous, à la côte de la Méditerranée orientale. On remarquera, cependant, que la version de l'histoire de Sinouhé, transmise par l'ostracon de l'Ashmolean Museum, intercale un membre de phrase entre les noms des princes et l'affirmation : « Ce sont des princes de bon renom ». On lit, en effet : « Puisse ta Majesté ordonner que l'on t'amène Méki. . . . *afin de propager ta politique* (…) dans les pays Fenkhou »[6]. Le scribe du Moyen-Empire, qui écrivit le Ms. B, et qui a commis d'autres oublis[7] aurait omis après Menous : *a*) la mention du pays que gouvernait Menous; *b*) la phrase : *ḥr rdît sšmw·k m tȝw Fnḫw*. Il faut reconnaître que la leçon de l'ostracon Ashmol. est plus satisfaisante, sur ce point de détail, que celle du Ms. B[8]; si on l'admet, on voit que le Prince Menous n'aurait pas régné sur les pays Fenkhou. Il fait

(1) Sinouhé est du début de la XIIe dynastie, cf. G. Lefebvre, *Rom. et contes*, p. 1-2 (après Sésostris II) et Posener, *loc. cit.*, p. 31, n. 2 ; les textes d'envoûtements sont de la fin de cette dynastie, Id., *ibid.*

(2) Cf. Posener, *ibid.*, p. 83 et 93. Posener fait également le rapprochement avec le texte de Sinouhé.

(3) Cf. Lefebvre, *Rom. et Contes*, p. 8, n. 24. Sur *Ḳdm* à l'Ancien Empire; cf. Sethe, *Pyr. Texte Ubersetz. u. Komm.*, 4, p. 291-292.

(4) Cf. G. Posener, *Princes et Pays*, p. 88.

(5) Sethe, *MVAG*, 21 (1916), *Mél. Hommel*, p. 305-332; *advers.* cf., Speiser, *Language*, 12, n° 2 (1936), p. 122.

(6) Cf. J. W. B. Barns, *The Ashmolean Ostracon of Sinuhe*, Londres, 1952, verso, l. 30-31.

(7) Cf. A. H. Gardiner, *Notes on the Story of Sinuhe*, p. 163.

(8) Barns, *l. c.*, a signalé un certain nombre de leçons de l'Ashm. Ostrac. qui lui paraissent préférables à celles de B (cf. Id. *ibid.*, Conclusions, p. [35]). Il considère la version des lignes 30-31 du verso, bien qu'elle-même corrompue (le mot Menous a été oublié, *Ḳdm* et *Iȝwš* ont été intéprétés respectivement en *Ḳdy* et *'Iȝȝ*), comme le complément de la version recueillie par B (cf. Id. *ibid.*, p. 24).

simplement partie d'un groupe de monarques dont l'opinion est importante pour la politique égyptienne de la côte asiatique.

Quoi qu'il en soit, que Menous soit un homme ou une contrée, l'identification d'Albright appelle une objection. Dans Sinouhé, le nom de Menous est lié, sinon à la Syrie, tout au moins à la côte *asiatique* de la Méditerranée, et dans l'esprit du scribe qui composa le récit, à une région en contact étroit avec l'Egypte; le prince du pays est, en effet, censé avoir été élevé « dans l'amour» du roi d'Egypte, au même titre que les deux autres princes asiatiques; cette expression signifierait qu'il gouvernait une principauté en rapport étroit avec l'Egypte. Si donc Menous est considéré comme apparenté aux Syriens ou aux pays de la côte asiatique (version de *Sinouhé B*), ou comme susceptible d'avoir une action politique importante dans les pays Fenkhou (version de l'*Ashm. Ostrac.*), il peut difficilement être identifié avec le roi d'un pays aussi éloigné de la côte que l'est la Crète, et ce fait paraît, à première vue, ruiner l'hypothèse d'Albright. Un doute subsiste cependant, et il n'est pas sûr que cette objection soit suffisante pour écarter de prime abord, l'hypothèse.

Nous avons en effet, constaté dans le cas du Keftiou (cf. doc. **3**, **6**, **10**, **14**, **18**) qui, en tout état de cause ne peut pas être considéré comme syrien, que ce pays est fréquemment associé à la côte asiatique. Dans un texte littéraire du genre de l'histoire de Sinouhé, il n'y aurait rien d'impossible, surtout si l'on accepte la version de l'ostracon de l'Ashmolean, à ce que le nom d'un prince d'un pays lointain mais en rapport habituel avec la côte syrienne, ait été considéré lui-même comme syrien ou très influent en Syrie. Si donc l'hypothèse d'Albright était à rejeter, ce ne pourrait être en se fondant uniquement sur le texte de Sinouhé.

L'association de Menous avec la côte syrienne, telle qu'on peut la déduire du document **56** est d'autant plus intéressante que nous retrouvons, sous Aménophis II, le pays Menous en compagnie du Keftiou, dans les légendes d'un tribut apporté en Egypte par des Syriens :

57 (= doc. **11**) «... *Adorer le roi du Double Pays*... [*par les princes de tous les pays*]; *ils apportent leur tribut avec eux, consistant en* [*argent, or, lapis-lazuli*], *turquoise*, [*bronze*], *plomb, huile, vin, vêtements, bétail et myrrhe; ils implorent... la paix de Sa Majesté afin que leur soit donné le souffle de vie pour leurs narines*

sic (1)

(1) N. de G. Davies, *JEA*, 20 (1934), p. 189-192. Cf. ci-dessus, p. 68-69.

tous les princes du Retenou supérieur, tous les princes du Retenou inférieur, le Keftiou, le Menous et tous les pays étrangers en totalité; ils disent : « Combien grande est Ta puissance... » etc... »

Les apports mentionnés dans le document **57** ne diffèrent pas sensiblement de l'apport de Rekhmarê. Les particularités du costume et des objets figurés, en revanche, sont très différentes et instructives; nous les étudions dans la seconde partie de cet ouvrage (cf. ci-dessous, p. 227 et suiv.).

Ce qui doit nous retenir ici est le fait que Menous et Keftiou, représentés par des personnages réels, sont associés aux Syriens dans l'apport d'un tribut qui comporte toutes les marchandises habituellement colportées par les commerçants de la côte syrienne. Si l'on tient compte de la phraséologie coutumière aux textes égyptiens, Menous pourrait donc être, au même titre que le Keftiou (cf. ci-dessus, p. 63-64, un marchand sollicitant à titre plus ou moins onéreux, la bienveillance du pharaon égyptien, tout puissant dans les pays du littoral asiatique, lieu de commerce fréquenté par les peuples égéens.

Nous avons montré (cf. ci-dessus, p. 70-71) que le texte d'Aménemheb était peu sûr; il semble que ce soit une simple copie d'une liste géographique d'Aménophis II, où l'on retrouve le Menous associé au Keftiou et à la Syrie septentrionale :

58 (= 12) *1 à 9 « Neuf-Arcs »* : (10) (11) (12) (13) (14) (1)

(« Neuf-Arcs »), *Naharina* (Mitanni), *Keftiou, Menous, Retenou supérieur* (Syrie du nord), [*Retenou inférieur*].

Ce document qui entend symboliser la puissance universelle du pharaon,[2] semble énumérer les régions les plus septentrionales à la connaissance des scribes égyptiens. Ces régions, on le voit, sont associées à la Syrie, point de départ des expéditions égyptiennes vers le nord plus lointain. Le personnage représenté au-dessus du mot Menous est, malheureusement, très abîmé, il semble cependant avoir les traits caractéristiques, principalement la pigmentation de la peau, des Egéens tels que les représentent les Egyptiens (cf. ci-dessous, p. 229 et suiv.).

(1) N. de G. Davies, *Kenamun*, I, pl. XI, XII et *ibid.*, II, pl. XXII, A., pour la restitution *Rtnw ḥrt*, cf. ci-dessus, p. 72, n. 4.

(2) Cf. ci-dessus, p. 73.

Si les deux textes précédents, qui remontent à la XVIII[e] dynastie, associent bien le pays Menous au Keftiou, comme l'a noté Albright,[1] ils le mentionnent aussi, soulignons le, avec le Retenou syrien; or, A. H. Gardiner a déjà remarqué avec Max Müller,[2] qu'au moins une des listes géographiques de Thoutmosis III s'était inspirée de l'histoire de Sinouhé, et n'avait par conséquent d'autre valeur historique ou géographique que celle, assez mince, que l'on peut accorder à ce texte. Il n'est pas impossible que dans les documents **57** et **58** nous soyons en présence du même phénomène. Menous en effet, comme dans Sinouhé,[3] y est cité en compagnie ou associé au Retenou; de même que les pays Yaa et Kedem auxquels fait allusion A. H. Gardiner, le pays Menous aurait pu être dans ce cas purement et simplement emprunté au texte littéraire. Cette hypothèse est d'autant plus séduisante, que l'orthographe du mot Menous — toujours rare — est d'une stabilité telle qu'elle pourrait laisser supposer une source unique dans laquelle auraient puisé les copistes du Nouvel Empire (cf. ci-dessous, p. 182). Il y a néanmoins une objection à un emprunt de Menous aux « Aventures de Sinouhé »; dans les documents **57** et **58**, d'une part, si Menous est associé au Retenou, il l'est également au Keftiou, qui lui, n'apparaît pas dans le texte littéraire[4]; d'autre part, A. H. Gardiner a remarqué[5] que le rédacteur de « Sinouhé », qui attribue à la Syrie du nord les conditions de vie de la Palestine méridionale, a cherché à rendre vraisemblable son récit en citant des noms de pays syriens; il a donc opéré une transposition et on ne peut pas considérer les renseignements qu'il nous donne comme absolument dignes de foi.[6] Le problème pourrait donc être inversé : il serait aussi logique d'admettre que Menous apparaît dans Sinouhé parce que, traditionnellement, ce pays était associé au Retenou dans les sources où l'auteur du texte avait pu puiser pour donner une affabulation syrienne à son récit, que d'admettre que les documents **57** et **58** s'inspirent directement de l'histoire de Sinouhé. En d'autres termes, les documents **56** (Sinouhé) et **58** (Liste d'Aménophis II) pourraient dériver tous deux d'une source commune, peut-être une liste géographique du début du moyen Empire. Le document **57** pourrait provenir de la même source, mais il pourrait aussi en être indépendant et, dans ce cas, le pays Menous aurait été encore en rapport avec l'Egypte sous Aménophis II. Tout ceci, bien entendu est des plus hypothétique, et ne pourrait être prouvé que si nous avions à notre disposition des sources plus nombreuses et plus sûres.

(1) Albright, *Vocaliz.*, p. 9-10.

(2) Cf. A. H. Gardiner, *Notes on the Story of Sinuhe*, p. 155, et Max Müller, *Egypt. Res.*, II, p. 81.

(3) Cf. *Sinouhé*, 13, 222.

(4) Il serait tentant — mais gratuit — de restituer dans la lacune supposée de B : **Mnws m < Kftyw ḥr rdît sšmw·k m > tꜣw Fnḫw!*

(5) A. H. Gardiner, *loc. cit.*, p. 167.

(6) Sur le peu de valeur géographique du texte de Sinouhé, cf. Id., *ibid.*, p. 167; depuis, A. H. Gardiner, incline à accorder plus de valeur à ce texte (cf. Id., *Onomastica*, I, 142*) tout en signalant les difficultés qu'il soulève (*ibid.*, p. 142*-143*).

Après la XVIII[e] dynastie, Menous ne se retrouve plus que dans les grandes listes royales de peuples vaincus. On sait que ces listes ont une valeur historique très relative car elles s'inspirent les unes des autres.[1] Nous donnerons cependant ces documents car dans bien des cas, les listes qui nous sont parvenues ont conservé, semble-t-il, des énumérations plus anciennes aujourd'hui disparues;[2] par surcroît, le contexte même de ces documents peut être instructif et nous renseigner sur l'emplacement du pays Menous au moins tel que les scribes égyptiens l'imaginaient.

C'est ainsi que l'on peut lire dans une liste de Karnak datant de Séti I, après la mention traditionnelle des « Neuf-Arcs »

59 [3]

« *Kheta* (pays Hittite), *Naharina* (Mitanni), *Retenou supérieur* (Syrie du nord), *Retenou inférieur* (Syrie), *Sangar* (Babylonie), *Ounou(m)* (localisation inconnue), *Kadesh, Pabakh* (Bambyce/Edesse en Mésopotamie), *Qatne* (El-Mishrifa, nord de Kadesh), *Isy* (Chypre?), *Menous*. »

On voit que cette liste comporte à côté des noms des grands royaumes septentrionaux comme le pays hittite, le haut Euphrate (ancien Mitanni) et la Babylonie : des villes syriennes dont aucune n'est plus au sud que Kadesh, c'est donc une liste typiquement nordique qui fait penser aux listes de la XVIII[e] dynastie dans lesquelles le pays Keftiou apparaît parfois (cf. doc. **14**, p. 78 ci-dessus). Menous est donc considéré comme un pays septentrional, sa mention avec les deux Retenou, Kadesh et Qatne paraît l'associer à la Syrie du nord, comme dans les documents **56, 57** et **58**.

(1) Cf. Simons, *Egypt. Topogr. lists*, p. 14.

(2) Cf. Id., *ibid.*, p. 4.

(3) Lepsius, *Denkm.*, III, pl. 129 = Simons, *loc. cit.*, list XIII, n° 32, p. 55 et 137. Une liste similaire, comportant les mêmes noms, dans le même ordre se trouve sur le mur extérieur nord, moitié est, de la même salle hypostyle, cf. Simons, *loc. cit.*, list XIV, p. 114, Menous y porte le numéro 30.

Une liste de peuples vaincus, remontant également au règne de Séti I, semble avoir été établie à partir d'une source différente. Menous y apparaît deux fois :

60 (N°s 1 à 9 = «Neuf Arcs»; n°s 10 à 24 = Pays hittite, Mitanni, Alasia et villes de la Palestine du nord).

a. (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34)

b. (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) [1]

a. *Retenou supérieur, Retenou inférieur* (Syrie), *Menous, Ipouti* (non identifié), *Irtenou* (non identifié), *Naharina* (Mitanni), *Kadesh, Tounip* (Syrie du nord), *Takhsy* (sans doute au nord de Kadesh),[2] *Pabakh* (Bambyce/Edesse en Mésopotamie.)

b. *Takhsy* (Syrie du nord), *Isy* (Chypre), *Issou(r)* (Assyrie),[3] *Tounip* (Syrie du nord), *Irteg* (Palestine), *Pabakh* (Edesse), *Menous, Bareg* (Syrie du nord), *Rounrou* (Lullu en Mésopotamie du nord).»

Ce document connu depuis longtemps a été étudié par Max Müller[4] et, en dernier, par Simons.[5] Comme il est facile de s'en rendre compte il est très complexe. On y distingue quatre parties :

1° Une section de douze noms (1-12) comprenant les Neuf Arcs traditionnels suivis de trois noms de grands pays : Hittite, Naharina (Mitanni), Alasia (Chypre); cette section est sans signification historique;

2° Une énumération de douze autres pays (13-24), réellement vaincus par Seti I au cours de sa campagne de Palestine;[6]

3° Une section de dix noms (25-34), cf. ci-dessus, doc. **60** *a*, comprenant des pays situés en majorité dans la Syrie du nord et l'extrême nord;

[1] Lepsius, *Denkm.*, III, pl. 131 = Simons, *Egypt. Topogr. Lists*, n° XV, p. 59 et 144-145.
[2] Cf. A. H. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 150*, 152*.
[3] Cf. Id., *ibid.*, I, p. 191*-193*.
[4] Max Müller, *Asien u. Europa*, p. 191-195.
[5] Simons, *loc. cit.*, p. 59-60 et 144-145.
[6] Cf. A. Moret, *REA*, I, 1927, p. 18 et suiv., et Grdseloff, *Une stèle scythopolitaine du roi Sethos I*, Le Caire, 1949, p. 13-21.

4° Enfin, une énumération de neuf pays (35-43, cf. doc. **60** *b*), en majeure partie nordiques également, mais qui fait double emploi avec la troisième section puisque cinq sur neuf des pays cités sont déjà énumérés dans cette section.

Max Müller et Simons ont insisté sur le caractère artificiel de ce qu'ils appellent la «seconde partie» du document, mais ils ne sont pas d'accord sur le point de départ de cette «seconde partie». Max Müller la fait commencer avec le vingt-cinquième nom (notre troisième section), alors que Simons ne l'introduit qu'avec le trentième. Un fait, à nos yeux, est certain : le caractère systématique du document. Ce trait est d'autant plus remarquable que les listes géographiques égyptiennes, à l'habitude, sont incohérentes; ici, au contraire, le scribe a suivi un ordre géographique ou historique. Si l'on néglige la première section (1-12), simple introduction universaliste, on voit que la deuxième (12-24) ne comporte que des noms phéniciens et palestiniens,[1] les sections troisième et quatrième (25-43) ne comprenant que des noms syriens ou mésopotamiens du nord. Max Müller a estimé que cette seconde partie (nos sections troisième et quatrième) s'était inspirée de deux listes différentes.[2] Simons s'est élevé contre cette opinion et croit qu'il n'y avait qu'une seule liste qui s'arrêtait au numéro 29; à partir du trentième nom, selon lui, le sculpteur se serait aperçu qu'il n'avait pas assez de noms pour compléter sa liste et se serait contenté de répéter un certain nombre de noms figurant dans la première partie. L'hypothèse de Simons paraît fragile; si elle était exacte, nous ne devrions trouver à partir du trentième nom que des pays cités précédemment, or, tel n'est pas le cas : des noms nouveaux apparaissent (n°s 31 à 37, 39, 42, 43) et, si l'on excepte le Naharina et Menous qui se trouvent dans la liste *avant* le trentième nom, les répétitions sont empruntées à la troisième section de notre classification (n°s 25-34) c'est-à-dire à une partie de la liste que Simons considère, au moins partiellement, comme une copie des premiers noms. Il semble donc qu'il ne faille pas retenir la suggestion de Simons et qu'il soit préférable de s'en tenir à l'opinion de Max Müller qui explique mieux les faits. Tout se passe en effet comme si, une seconde liste avait été ajoutée à la première qui comprenait : *a*) les villes palestiniennes conquises lors de la première campagne de Séti I (n°s 13-24), et *b*) les villes de la *Syrie du nord* théoriquement vaincues lors de l'expédition de ce même pharaon au nord de Kadesh[3] (n°s 25-34). Cette autre liste, bien que différente de la partie

[1] Cf. Simons, *loc. cit.*, p. 144. Ce sont *Akko* (St. Jean d'Acre), *Sumara, Pella, Beitshan, Yensam, Kamaha, Ullaza, Kumidi, Tyr, Uzu, Beith-Anat, Keremin.*
[2] Max Müller, *Asien u. Europa*, p. 191-195.
[3] Cf. Moret, *REA*, I, 1927, p. 18.

b de la première liste, se rapporte à la même campagne à laquelle celle-ci fait allusion, et donne les mêmes noms auxquels elle adjoint quatre nouveaux pays : Isy (Chypre ?), Issour (Assyrie), Lullu (en Mésopotamie) et Bereg (en Syrie du nord ?).[1] La double mention de Menous ne serait donc pas due à une copie du scribe mais au fait que ce nom figurait dans les *deux* documents originaux dont le scribe de Séti I s'est servi pour composer sa liste.

Les deux fois où Menous est cité, il est donc associé à des listes de pays de la Syrie du nord et de la Mésopotamie septentrionale ; si l'on pouvait se fier entièrement au document **60**, il n'y aurait aucune raison de douter que Menous ait été situé entre la Syrie du nord et la Mésopotamie, c'est-à-dire près du haut Euphrate. Malheureusement, ce document est loin d'être sûr. Il est évident que Séti I a atteint Kadesh et vraisemblable qu'il ait dépassé cette ville vers le nord, mais il paraît difficile d'admettre qu'il ait pu atteindre Pabakh (Bambyce-Edesse) en pleine Mésopotamie du nord, et il n'a certainement pas pénétré en Assyrie ni pris Chypre. Les sections 3-4 du document **60** comportent donc, à côté de noms de pays réellement conquis — comme Kadesh et, sans doute, Tounip et Takhsy — des pays ou Séti I n'est jamais entré. Il est donc très vraisemblable, comme l'a supposé Max Müller, que les deux parties de la liste mentionnant les pays nordiques se sont inspirées de documents antérieurs, sans doute de Thoutmosis III ; une statue de ce pharaon donne, en effet, une liste de cinq noms comparable à nos sections 3-4 ; on y lit : , *sic* , , , et .[2] Si l'on excepte le nom de Mégiddo (*Mkti*), les quatre autres noms figurent dans notre document et l'on peut admettre sans invraisemblance que les sections 3-4 du document **60** ont été empruntées à des listes similaires de la XVIIIe dynastie. Cette constatation retire beaucoup de l'intérêt du texte 60 qui n'est donc pas un document de première main, mais une simple compilation dans laquelle Menous a pu être introduit parce que, traditionnellement, les scribes l'associaient au nord lointain au même titre que Isy (n° 36) et le Naharina (n° 30). On ne peut rien en tirer d'assuré en dehors de cette association qui ne préjuge pas de la localisation géographique exacte, et du fait que le document de Séti I est sans doute une simple copie d'une liste de Thoutmosis III.

Ramsès II, comme son prédécesseur, semble s'être inspiré de monuments antérieurs pour faire composer ses listes triomphales mais, alors que Séti I paraît avoir

(1) Cf. Gauthier, *Dict. Géogr.*, 2, p. 25 (avec bibliographie).
(2) Legrain, *Statues et Statuettes*, III (CGC), n° 42192, p. 2, *d*, et pl. I.

puisé dans des documents de la XVIIIe dynastie, Ramsès II s'inspira simplement des listes de Séti I. C'est ainsi que l'on peut lire à Karnak :

61 (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) [dé-truit] (24)[1]

« *Retenou inférieur* (Syrie-Palestine), *Sangar* (Mésopotamie), *Ounou* (en Palestine ou en Syrie), *Menous*, *Ikoupti* (en Palestine ou en Syrie), *Amés* (pays africain), *Mensiou* (pays africain), *Mentiou d'Asie*, *Isy* (Chypre ?), [détruit], *Naharina* (Mitanni). »

Ce document, à l'inverse du précédent, se caractérise par son incohérence : à des noms de petites villes s'opposent les noms de vastes régions, à des noms asiatiques sont mêlés des noms africains. Aussi bien, comme l'ont montré Max Müller[2] et Simons,[3] il n'y a pas lieu de tenir compte de cette liste qui n'est qu'une compilation de listes courtes antérieures d'une part (cf. doc. **60**), et de la grande liste africaine de Thoutmosis III d'autre part.

Ramsès III, pas plus que Ramsès II, ne semble avoir fait preuve d'une grande originalité dans l'établissement de certaines de ces listes de peuples vaincus, au moins si l'on en juge par l'énumération suivante, gravée sur l'une des parois du temple de Médinet Habou :

62 (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) *sic* (10) (11) (12) (13) (14)[4]

« *Haou-Nebout* (Neuf-Arc), *Naharina* (Mitanni), *Tounip* (en Syrie), *Tounip* (sic), *Ta-Mehou* (Basse-Egypte, Neuf-Arc), *Pabakh* (Bambyce/Edesse), *Qatna* (El-Mischrifé), *Isy* (Chypre ?), *Menous*, *Sekhtiou-Iam* (Neuf-Arc), *Pedjty-Shou* (Neuf-Arc), *Tehenou* (Libye-Neuf-Arc), *Segourkh* (en Palestine), *Irtoug* (en Palestine). »

(1) Cf. Max Müller, *Egypt. Res.*, I, p. 46 = Simons, *Topogr. Lists*, n° XXIV, p. 160.
(2) Max Müller, *ibid.*, p. 45.
(3) Simons, *loc. cit.*, p. 74.
(4) *Medinet-Habu*, I, pl. 43 = Simons, *loc. cit.*, n° XXX, p. 175 = Edgerton-Wilson, *Histor. Rec.*, p. 44, 45 et note 30 *a*.

Le procédé employé par le scribe pour composer cette liste est manifeste : entre des noms de Neuf-Arcs (n°s 1, 5, 10, 11, 12) ont été intercalés des noms de la Syrie septentrionale et de la Mésopotamie du nord (n[os] 2, 3, 4, 6, 7), auxquels ont été joints Isy et Menous (n[os] 8, 9), traditionnellement cités avec ces régions (cf. documents **59-61**), En fin de liste, peut-être pour remplir toute la place disponible ou, plus vraisemblablement parce que ces deux villes étaient liées à la Syrie du point de vue égyptien, deux noms palestiniens ont été ajoutés (n[os] 13, 14).

Les pays nordiques (n[os] 2, 4 et 6-9) semblent avoir été empruntés à une liste de Séti I; on retrouve en effet, dans le même ordre : Qatna, Isy, Menous, sur les grandes listes de ce roi à Karnak (cf. doc. **59**), et le Naharina, Tounip, et Pabakh se retrouvent très proches les uns des autres sur la liste de Séti I à Gournah (doc. **60**).

Tout se passe donc comme si le scribe ayant à composer une liste de peuples septentrionaux, avait emprunté ces noms à des documents du temps de Séti I, eux-mêmes d'ailleurs sans doute copiés sur des textes de la XVIII[e] dynastie.[1] Il s'ensuit que le document **62** n'a qu'une valeur historique des plus mince; tout au plus permet-il d'affirmer que Menous est toujours associé, dans l'esprit des Egyptiens, et au même titre qu'Isy, à la Syrie et à la Mésopotamie septentrionale.

Avec le document **62** s'achève l'énumération des exemples certains du mot Menous. On voit que tous ces documents sont, ou antérieurs à la XVIII[e] dynastie (doc. **56**), ou contemporains de cette dynastie (doc. **57, 58**). Les documents **59-62,** bien que rédigés sous les XIX[e] et XX[e] dynasties, semblent avoir été copiés, directement ou non, sur des listes de la XVIII[e] dynastie; aussi semble-t-il que le mot Menous ait disparu dans le courant de la XVIII[e] dynastie comme le mot Keftiou avec lequel il est parfois associé; au moment de sa disparition, il aurait été associé, dans la pensée des Egyptiens, au pays Isy (cf. ci-dessous, p. 179-181).

§ 3. Exemples incertains du mot Menous.

Max Müller a cru retrouver le nom de Menous dans deux documents tardifs, l'un de la XX[e] dynastie, l'autre de l'époque grecque. Comme ces textes écrivent le mot Menous selon les règles de l'écriture «vocalisée», s'il était prouvé que ces orthographes et l'écriture classique recouvrent bien le même mot, il faudrait admettre qu'à côté de l'écriture traditionnelle antérieure au Nouvel-Empire (cf. ci-dessous, p. 176) les Egyptiens employaient une orthographe plus proche de la

[1] Cf. ci-dessus, p. 168.

prononciation réelle du nom, ce qui impliquerait *ipso facto*, l'existence de liens entre les deux pays à l'époque où se généralisa l'emploi de l'écriture vocalisée, c'est-à-dire au Nouvel Empire. On voit, par ce fait, l'importance que prennent les deux exemples invoqués par Max Müller.

Le premier pylône du temple de Medinet Habou nous a conservé une longue liste de pays asiatiques parmi lesquels on lit :

63 [1]

« *Rekeres, Ipekh, Shaby* (en Canaan), *Thaiour, Kersenen, Murnous, Samây, Karna,* etc... »

C'est dans le mot *Mrns* que Max Müller a proposé [2] de voir l'ancien *Mnws*. Le contexte n'est pas fait pour éclaircir le problème que pose ce mot : à quelles régions appartiennent les autres pays cités? Les commentateurs de la liste de Medinet Habou sont d'accord sur deux points : 1° ce n'est pas une liste originale, mais une copie; 2° les graphies en sont très fautives.

Max Müller [3] estime que la partie de la liste où apparaît le mot *Mrns* a été copiée sur un document de Thoutmosis III et se réfère à la Syrie du nord. Edgerton et Wilson [4] qui remarquent que les seules localités connues dans cette partie de la liste sont Alep, le Mitanni et Karkémish, admettent également qu'elle doit se rapporter aux pays septentrionaux. Simons,[5] en signalant l'hypothèse faite par Max Müller d'un emprunt à la liste asiatique de Thoutmosis III, et tout en reconnaissant qu'un certain nombre de noms figurent effectivement dans les deux listes, objecte que de nombreux noms cités dans la liste de Medinet Habou ne figurent pas dans celle de Thoutmosis III, et qu'en conséquence il n'y a pas de preuves suffisantes pour parler de relation directe entre les deux listes. Malgré cette objection de principe, Simons ne semble pas mettre en doute que les noms énumérés doivent appartenir aux pays septentrionaux. Contrairement à l'opinion de Müller, Edgerton-Wilson

[1] Cf. *Medinet-Habu*, II, pl. 101 = Max Müller, *Egypt. Res.*, I, p. 65 = Simons, *Egypt. Topogr. Lists*, n° XXVII, p. 165.
[2] Max Müller, *Asien u. Europa*, p. 344-345.
[3] Id., *Egypt. Res.*, I, p. 49.
[4] Edgerton-Wilson, *Hist. Rec.*, p. 109, note *.
[5] Simons, *loc. cit.*, p. 80, note 4.

et Simons, Abel a vu des noms palestiniens,[1] dans certains des toponymes de cette partie de la liste. En fait, la plupart des noms de cette liste sont inconnus par ailleurs. Sur les cinquante premiers, huit seulement sont attestés dans d'autres listes encore sur ces huit noms en est-il deux qui ne sont connus que par une autre liste de Medinet-Habou même. Des six noms restant, trois sont bien connus, ce sont : *Ḥrb* (nº 6) Alep,[2] *Mtn* (nº 28) le Mitanni, et *Krkmš* (nº 29) Karkémish sur le haut Euphrate; les trois autres pays sont d'une localisation incertaine : *Ptr* (nº 2), connu également par la grande liste de Thoutmosis III, serait à situer en haute Mésopotamie,[3] *Swr* (nº 10) serait un nom mitannien,[4] enfin, Gauthier a proposé [5] de voir dans le dernier, *Trn* (nº 43), attesté lui aussi dans une liste de Thoutmosis III, une ville syrienne ou palestinienne. Parmi les noms propres à la liste de Medinet Habou et non attestés ailleurs, quelques-uns ont été localisés ce sont : *Tršhr* (nº 5), *Srmsk* (nº 7), dans lesquels Abel a proposé de voir Sereth-ha/Shakhar et Saramoutch dans la région de la Mer Morte.[6] De son côté Albright [7] a identifié *Knnw* (nº 32) avec la ville Palestinienne Kun (lat. Conna) et *Kbr* (nº 23) avec Kabûla en Galilée occidentale. Il est donc difficile par ces rares identifications, de se faire une idée exacte de la région couverte par la liste qui nous occupe; si elle comporte incontestablement des noms de la Syrie et de la Mésopotamie septentrionales, elle semble conserver aussi des noms palestiniens, les deux séries ayant été mélangées. Dans une liste incohérente de ce genre, on peut s'attendre à trouver à peu près n'importe quels noms, et il ne serait pas impossible, *a priori*, malgré l'absence de Isy, de Keftiou, du Retenou et du Naharina qui accompagnent habituellement le mot *Mnws* dans les listes géographiques (cf. documents **57-62**), que ce dernier mot ait figuré dans la liste. Mais pareille constatation est insuffisante pour prouver à elle seule l'identité entre *Mnws* et *Mrns*. Il faut donc voir si, phonétiquement, cette identification est possible ou probable.

Les nombreuses graphies fautives de la liste de Médinet Habou suggèrent un original hiératique [8] mal interprété par les lapicides, ce qui pourrait concilier les

[1] Abel, *Mél. Maspero*, I, p. 27-34.

[2] Id., *ibid.*, p. 29. Abel refuse de lire ici le nom d'Alep et propose d'y voir El-Khreibeh, en Transjordanie; mais Edgerton-Wilson, *Histor. Rec.*, p. 109, note *, acceptent l'identification avec Alep.

[3] Cf. Max Müller, *Egypt. Res.*, I, p. 50 et 39.

[4] Albright, *Vocal.*, p. 50 (D. 2).

[5] Gauthier, *Dict. Géogr.*, 6, p. 71.

[6] Abel, *Mél. Maspero*, I, p. 29-30.

[7] Albright, *loc. cit.*, p. 60 (C. 7), Ku-nu et p. 59 (A. 2) Kabura.

[8] Edgerton-Wilson, *Histor. Rec.*, p. 108, font la même observation.

opinions divergentes de Müller et de Simons sur l'origine de la liste. Celle-ci aurait bien été copiée sur un document de Thoutmosis III, non pas sur une liste hiéroglyphique, comme le pensait Müller, mais sur un document écrit en hiératique, de la même époque. Le mot *Mrns* proviendrait, dans ce cas, d'une source hiératique du milieu de la XVIIIe dynastie, mais il faut envisager, alors, deux possibilités : ou bien, si l'on admet l'identité *Mrns* = *Mnws*, le document original portait la forme *Mnws*, la seule attestée dans les listes hiéroglyphiques contemporaines, et la vocalisation *M(w)rn(w)s(ꜣ)* est le fait du copiste ramesside; ou bien, la liste hiératique donnait déjà le mot sous sa forme vocalisée, et il faut admettre la co-existence, à la XVIIIe dynastie, d'une forme vocalisée « *Mournousa* » et d'une forme non vocalisée *Mnws* se référant au même mot. Bien que cette co-existence ne soit pas absolument impossible, elle demande à être prouvée. La première possibilité, vocalisation due au scribe ramesside d'un mot ancien non vocalisé, peut être écartée; une telle vocalisation impliquerait, de la part du copiste, une interprétation très libre de l'original dont nous ne voyons pas d'autre exemple dans les emprunts de mots attestés d'autre part.[1] Il ne subsiste donc que la seconde possibilité : le mot *M(w)r-n(w)s(ꜣ)* de la liste de Médinet Habou reproduit à peu près l'orthographe de l'original hiératique de la XVIIIe dynastie, et il reste toujours à prouver l'identité de la forme vocalisée avec la forme non vocalisée.

Le document **63** est, par lui-même, trop imprécis pour nous fournir cette preuve; la liste d'où il est tiré comprend, comme nous venons de le voir, un très grand nombre de noms géographiques non attestés ailleurs et il est très vraisemblable que *Mrns* est, comme beaucoup d'autres mots de la liste, un simple *hapax legomenon* n'ayant de commun avec *Mnws*, non vocalisé, qu'une assonance assez vague.

Mais il y a encore une possibilité; nous avons signalé (cf. p. 172) que les graphies de la liste de Médinet Habou sont très fautives, il se peut donc que *Mrns* soit une simple copie erronée d'un mot attesté dans d'autres listes de pays asiatiques de Thoutmosis III, qui semblent avoir servi de modèles aux listes géographiques ramessides. On trouve, en effet, dans une de ces listes,[2] le mot qui, en hiératique, aurait pu être écrit : qu'un scribe inattentif aurait pu transcrire : par confusion du groupe (hiérat.) avec le (hiérat.).[3]

[1] Max Müller a noté (*Egypt. Res.*, I, p. 50) des variations des scribes ramessides, mais celles-ci ne s'écartent pas beaucoup de l'original.

[2] Simons, *Egypt. Topogr. Lists*, p. 113, nos 160 et 177.

[3] Müller, *Palaeogr.*, II, *rḫ* = nº XXV, p. 65, *nw*, nº 495, p. 44.

Quoi qu'il en soit, *hapax legomenon* ou copie fautive de scribe, l'identité de *M(w) rn(w)s(;)* avec *Mnws,* proposée par Müller, est trop conjecturale pour pouvoir être acceptée et il convient d'écarter le document **63** de la liste des textes relatifs à l'Egée.

C'est encore Max Müller qui a proposé de voir le mot Menous dans un texte du temple d'Edfou :

64 (Le roi et la reine introduisent auprès d'Horus, d'Hathor et d'Ahi, une procession de personnages géographiques : le texte suivant fait partie de la légende accompagnant la figuration d'un génie d'un pays minier) :

.... *sic* [1]

« *Il t'apporte...*) *l'argent qui provient de Mwales et de Djâ pour décorer* (lire *sḥb*) *ton temple.* »

Le texte d'où provient ce document énumère un certain nombre de matières premières, pour la plupart minérales ou métalliques mais aussi végétales (notamment l'encens), dont le temple avait besoin pour fabriquer les amulettes prophylactiques, les statues et, en général, tous les objets indispensables du culte. C'est de ce même texte qu'a été tiré notre document **25** (cf. ci-dessus, p. 102). Les pays producteurs d'or, mentionnés juste avant les pays producteurs d'argent, étant tous nubiens, selon Schiaparelli, Gauthier [2] a supposé que le pays *Mwls* dans lequel, à la suite de Max Müller, il n'hésite pas à reconnaître le pays Menous des documents antérieurs, avait été placé à tort en Nubie. Mais le texte ne mentionne pas seulement des pays nubiens.[3] Il n'est pas utile d'imaginer une erreur du scribe sur ce point : le pays Mouales peut aussi bien être asiatique qu'africain. La véritable difficulté est de savoir s'il est bien identique au Menous des textes anciens. La raison profonde de l'identification Mouales = *Mnws,* dans l'esprit de Müller, est que le pays Mouales produisait de l'argent comme la Cilicie où Müller croyait, en 1893, pouvoir situer le pays *Mnws*; mais nous avons montré que cette identification reposait à son tour sur l'équivalence Keftiou = Cilicie, à laquelle Müller lui-même a renoncé en 1916. Les raisons pour identifier Mouales avec Menous ne sont donc plus évidentes, puisque le seul lien qui les unissait, en dehors de l'assonance, la proximité des mines d'argent dans les deux localisations supposées, disparaît si on renonce à voir *a priori* dans *Mnws* une partie de la Cilicie.

[1] Chassinat, *Edfou,* 6, p. 201.
[2] Gauthier, *Dict. Géogr.,* 3, p. 37, s. v. Menous.
[3] Cf. entre autres, Chassinat, *Edfou,* 6, 202, le Khenti-She, le Pount, les Oasis libyques et (*ibid.,* 203) le Keftiou.

S'il y a identité entre les deux pays, elle ne peut être prouvée que par la phonétique. Est-il possible que *Mnws* écriture purement consonantique, ait donné une forme « syllabique » *Mw;l (nr) st?* Notons qu'à première vue cette dernière forme semble refléter une écriture syllabique néo-égyptienne ; on pourrait se demander si notre texte n'a pas pris sa source dans un document néo-égyptien de même type que le papyrus Chester-Beatty, IV, 7-3 ; 8-6 par exemple,[1] qui mentionne une liste de pays producteurs de matières premières. Le groupe transcrit évidemment un *l* [2] et , si l'on suit les règles de transcription proposées par Albright,[3] devrait se lire *wa,* le tout donnerait donc *Moual(e)s,* le final étant, à cette époque, explétif. Il n'est évidemment pas impossible que les deux formes Mouales et Menous désignent le même pays, d'autant plus que, nous le savons par le document **57**, *Menous* fournissait effectivement de l'argent en Egypte, mais, à cette identification, il y a plusieurs difficultés. Si elle était exacte, il faudrait admettre, d'une part que la forme ancienne *Mnws* recouvre une prononciation *Me(l)lous,* — nous étudions cet aspect du problème au § 4 ci-dessous — et d'autre part que, bien que le pays *Mnws* ne soit plus attesté dans les textes hiéroglyphiques de « première main » après la XVIIIe dynastie, il était encore en rapport avec l'Egypte à la XXe dynastie (si, toutefois, l'écriture *Moual(e)s* est bien néo-égyptienne) ; enfin, il y aurait lieu de faire une autre réserve : le mot *Moual(e)s* peut, certes, avoir été emprunté à une source ancienne, mais il peut être également contemporain du temple où le texte a été gravé ; les textes ptolémaïques en effet, à côté de noms géographiques tirés de documents anciens, utilisent des mots récemment entrés dans le vocabulaire égyptien,[4] aussi ne faut-il pas écarter la possibilité que le mot *Moual(e)s* du document **64** soit, à l'époque ptolémaïque, une simple transcription égyptienne du Μάλος cilicien grec.[5]

Dans ces conditions, l'identification *Mnws* = *Mwal(e)s* n'est pas évidente, les deux mots peuvent très bien n'avoir rien de commun et il y a lieu de n'utiliser le document **64** qu'avec une grande prudence. Ainsi, des deux interprétations proposées par Max Müller, aucune n'est sûre, et il semble bien que le mot *Mnws* n'ait jamais connu qu'une seule forme, celle qu'il affecte dans les grandes listes géographiques hiéroglyphiques.

[1] Cf. A. G. Gardiner, *Hieratic Papyri,* Text, p. 44.
[2] Albright, *Vocaliz.,* p. 31, X.
[3] Albright, *Vocaliz.,* p. 38, V, A.
[4] Cf. entre autres, *Prs(t),* Perse (*Edfou,* 8, 73 ; *Dendérah,* 4, 165).
[5] Pour cette forme simple, cf. Pauly-Wissowa, vol. 14, I, col. 916.

§ 4. Orthographe, ancienneté, lecture et sens du mot

Même si l'on tient compte des graphies des documents **56** et **57** très légèrement différentes (cf. ci-dessous, tableau analytique, p. 182), l'orthographe du mot *Mnws* est caractérisée par son uniformité. Celle-ci est telle, qu'à la considérer seule, on est tenté de supposer une source unique, les documents semblant s'être copiés les uns les autres à partir de cette source commune. Cette observation est nettement en faveur de l'emprunt du mot au texte même de Sinouhé.

Si l'on excepte l'écriture syllabique du document **64** qui, nous venons de le montrer, n'a sans doute rien de commun avec le nom ancien, le mot *Mnws* est toujours identiquement composé du groupe *mn,* du syllabique *nw* et d'un *s* final, écrit tantôt *ś* (doc. **56, 57**), tantot *z* (doc. **58-62**); mais cette variation ne signifie rien, les deux *s* étant interchangeables dès le Moyen-Empire,[1] époque où le mot apparaît dans les textes. Albright[2] a déjà remarqué que cette écriture n'est pas vocalisée; elle serait donc antérieure à la XIIIe dynastie; l'exemple de Sinouhé (doc. **56**) montre qu'elle existait d'ailleurs au début de la XIIe dynastie. Il n'y aurait donc rien d'invraisemblable à ce que ce mot remontât, comme *kfty-kptr,* au moins à la Première Période Intermédiaire.

Le mot est donc très ancien. La difficulté est de déterminer le mot étranger qu'il pouvait transcrire à cette haute époque, sur ce point, il est difficile d'atteindre une certitude : selon les règles établies par Burchardt,[3] le *n* égyptien peut valoir soit *n,* soit *l,* de sorte que l'on pourrait hésiter entre les deux lectures, *Mnws* ou *Mlws.* C'est en adoptant la seconde possibilité que Max Müller y a vu le nom de Mallos. Mais, d'une part, Burchardt a établi ces équivalences d'après les textes du *Nouvel Empire,* et, d'autre part, celles-ci ne valent avec rigueur que pour les langues *sémitiques.* Dès le moment où l'on change à la fois d'époque et de groupe linguistique on ne peut plus savoir si les équivalences proposées sont absolument sûres. Dans les textes antérieurs au Nouvel Empire le *l/r* sémitique est rendu par 𓄿 ; dans certains cas, dans d'autres par 𓂋, 𓃭, *r* égyptiens,[4] de sorte que, si dans la langue, dont on ne connaît pas encore la nature, parlée par les peuples de l'Egée, il existait un son *l*

[1] Gardiner, *Gram.,* 2, p. 28 et Lefebvre, *Gram.,* p. 29, 41.
[2] Albright, *Vocaliz.,* p. 10.
[3] Burchardt, *Die Altkanaanaischen Fremdworte,* I, *passim.*
[4] Cf. Czermak, *Laute der ägypt. Sprache,* I, p. 101-102 et Vergote, *Phon. Histor.,* p. 76 et 110. Multiples exemples de ces valeurs dans les noms géographiques du Moyen Empire, cf. Posener, *Princes et Pays,* p. 62 et suiv.

apparenté au même son en sémitique, un groupe du type *Ml* aurait été écrit, sans doute, dans le système non vocalisé du Moyen Empire, 𓌙𓄿 ou 𓄿𓂋, 𓃭 etc. et non 𓏠𓈖 𓋴. En effet, dans les rares cas où le groupe [illegible] a pu être rapproché de toponymes étrangers de cette époque, il sert à écrire le ל sémitique.[1] Bien entendu, cette remarque n'a rien d'exclusif et il convient d'être d'autant plus prudent que, d'une part, comme nous l'avons déjà souligné, les règles que nous entrevoyons valent seulement pour la transcription de mots sémitiques en égyptien, car nous ne connaissons pas les habitudes de transcription des langues non sémitiques, et que, d'autre part, même dans les transcriptions du sémitique antérieurement au Nouvel Empire, ces règles connaissent des exceptions; c'est ainsi que le *n* égyptien a servi à cette époque, au même titre que ꜣ à rendre le son *l,* au moins dans le cas du mot *Kpn*/*Kbn* attesté dès l'Ancien Empire, qui transcrit Byblos-Gubla.[2] Ainsi nous faut-il rester dans l'incertitude : les deux lectures *Mnws* et *Mlws* sont possibles; toutefois, si l'on tient compte de l'ancienneté du mot, et du très grand nombre de cas où *n* sémitique est transcrit *n* en égyptien, la lecture *Mnws* semble préférable. Si l'on pouvait prouver qu'il y a identité entre *Moualès* et Menous le document **64** trancherait le problème en faveur de la lecture *Melous,* malgré toutes les autres difficultés, mais, nous l'avons vu, non seulement cette preuve ne peut être fournie, mais encore, il y a de fortes chances pour que les deux mots n'aient rien de commun.

En résumé, dans le domaine purement phonétique la suggestion d'Albright est certainement valable et l'égyptien *Mnws* pourrait refléter le nom de Minos. Il nous reste à examiner si les contextes des documents étudiés permettent d'accepter cette identification.

Les textes ne permettent pas de préciser l'emplacement du pays Menous. Le document **56** montre que, dans l'esprit des Egyptiens, ce pays serait en rapport avec la Syrie du nord; ce lien avec le Retenou se retrouve d'ailleurs dans presque tous les documents (doc. **57, 58, 59, 60, 61**) et l'on pourrait admettre, d'après les textes, que quel que soit l'emplacement réel du Menous, il a été en rapport avec la Syrie septentrionale. Le Menous est aussi, à la XVIIIe dynastie associé au pays Keftiou, et à la XXe au pays Isy (doc. **57, 58, 59, 60, 61, 62**); on le trouve, en général, mentionné avec les pays que les Egyptiens considèrent comme l'extrême nord : le Naharina (Mitanni) et la Mésopotamie septentrionale (doc. **58, 59, 60, 61, 62**). Ce serait

[1] Cf. Posener, *ibid.,* p. 74 (*ꜥynw*), 79 (*Bwdꜣnw*), 91 (*Śmwꜥnw*).
[2] Cf. Id., *ibid.,* p. 94; Albright, *Vocaliz.,* p. 60, C. 4; Sethe, *ZÄS,* 45, 1908-1909, p. 9 et 59, 1924, p. 150-157; et Dussaud, *Syria,* 8, p. 217.

donc, aux yeux des Egyptiens l'un des grands pays nordiques. Il apporterait en Egypte, au même titre que la Syrie et le Keftiou, des métaux précieux et des pierres semi-précieuses. Le document **64**, si l'on pouvait prouver l'identité des noms Moualès-Menous, permettrait d'admettre que ce pays produisait ou colportait particulièrement l'argent, mais nous l'avons vu, il convient d'être très réservé sur ce document.

Les documents épigraphiques ne permettent donc pas d'aller au delà des conclusions suivantes : le Menous serait un pays de l'extrême nord (pour les Egyptiens); il aurait été en contact avec l'Egypte au début du Moyen Empire (doc. **56**); il aurait eu des rapports étroits avec la Syrie et le Keftiou au milieu de la XVIII[e] dynastie, et avec le pays Isy à la fin de la XVIII[e] dynastie, et peut-être encore à la XIX[e] dynastie. Il semble disparaître de l'horizon politique égyptien, en même temps que le Keftiou vers la fin de la XVIII[e] dynastie.

Toutes ces indications, aussi vagues soient-elles, seraient précieuses si l'on était sûr de l'existence du pays Menous; malheureusement sur ce point capital il nous faut élever des doutes. Il est troublant de constater à quel point les textes égyptiens qui mentionnent le Menous sont vagues et peu sûrs : le texte de Sinouhé en fait un «*prince*» et non un pays. Tous les autres documents, à une exception près, sont des listes géographiques susceptibles de s'être copiées les unes les autres; le seul document qui fasse exception (doc. **57**) est incertain, encore semble-t-il s'être inspiré, lui-aussi, d'une liste géographique. Or, il n'y a rien d'impossible, nous l'avons vu, à ce que les listes de ce genre aient emprunté le mot au texte même de Sinouhé.

Le seul fait en faveur de l'existence du pays Menous resterait donc la figuration d'un habitant de ce pays dans la tombe de Kenamon (cf. ci-dessous, p. 224). Cette représentation lui prête quelques traits propres aux Egéens (pigmentation de la peau, coiffure) ce qui semble appuyer l'hypothèse d'Albright. Rien, en effet, dans le texte de Sinouhé n'indique que Menous soit d'une race différente des Asiatiques mentionnés avec lui. Si les artistes de la XVIII[e] dynastie ont représenté le Menous sous les traits d'un Préhellène, ce ne pourrait être que sous une influence *indépendante* de Sinouhé : ou bien ils auraient été en contact avec des habitants du pays Menous et ceux-ci étaient des Egéens, ou bien ils auraient utilisé une source picturale antérieure où ces mêmes habitants figuraient sous les traits de Préhellènes. Toutefois ce raisonnement n'est pas décisif : on pourrait aussi penser que le dessinateur, sans connaître la race de l'habitant du Menous, lui a donné des traits Egéens parce que, dans le document qu'il utilisait, ce pays voisinait avec le Keftiou; la figuration du

Menous sous les traits d'un Egéen ne serait donc pas une preuve que ce pays appartenait au monde préhellénique, mais confirmerait simplement le caractère égéen du pays Keftiou.

Ainsi, s'il ne faut pas écarter la possibilité que Menous ait été un pays égéen, — bien que les textes soient trop incertains pour la confirmer, ils ne s'opposent pas néanmoins à cette localisation —, on ne peut pas cependant rejeter l'hypothèse que ce pays n'ait jamais existé réellement.

On voit à quel point le problème est difficile à aborder en raison de l'insuffisance des sources à notre disposition. En fait, les deux localisations proposées ne reposent que sur des assonances avec Mallos d'une part, et Minos d'autre part. L'équivalence *Menous* = Mallos présente une grosse difficulté : le mot *Mnws* est attesté en égyptien dès le Moyen Empire (vers 1900 av. J.-C.), or, nous connaissons la ville cilicienne sous la forme Μαλλός et Μάλλος par les seuls auteurs grecs du premier et du second siècle de notre ère;[1] l'écart dans le temps est tel, — près de deux millénaires —, qu'un rapprochement risque de n'être qu'une vue de l'esprit. La difficulté existe aussi, d'ailleurs, pour l'hypothèse d'Albright, bien que la Chronique de Paros permette de faire remonter l'antiquité de Minos jusque vers 1430,[2] — ce qui, en tout état de cause, laisserait subsister une marge de cinq siècles, le texte égyptien qui mentionne le nom de Menous datant de 1900 — : ce n'est là aussi qu'une source tardive qui ne préjuge pas de la forme exacte du mot Minos dans le langage préhellénique, et rend incertaine toute comparaison phonétique entre *Mnws* et Minos. De plus l'association du pays Menous avec le Keftiou (doc. **57-58**) n'appuie la proposition d'Albright que si l'on admet que ce dernier pays représente bien la Crète, mais elle la contredirait si l'on acceptait la localisation cilicienne; elle ne pourra donc être acceptée comme preuve que lorsque l'identité du pays Keftiou et de la Crète sera démontrée.

Liée au problème Keftiou, la localisation du Menous l'est également à celui du pays Isy. Dans les documents de la XIX[e] dynastie, Menous est en effet associé à ce pays (cf. notamment les documents **59** et **61**); faut-il en déduire que le pays Menous, son existence admise, ait échappé, au moins temporairement, au désastre qui mit fin aux rapports entre le Keftiou et l'Egypte? Si tel était le cas, Menous n'aurait pas été situé en Crète, ce qui gêne la thèse d'Albright, et il resterait à déterminer sa localisation possible. Pour la solution de ce problème, il est important de pré-

[1] Cf. Pauly-Wissowa, vol. 14 (1928), col. 916-917. [2] Cf. F. Jacoby, *Das Marmor Parium*.

ciser le sens du mot *Isy*. Les égyptologues, en majorité, y voient Chypre.[1] Récemment, M. Th. Bossert, après Maspero,[2] Wainwright[3] et Hall,[4] a proposé d'en faire un pays d'Asie Mineure, et, plus précisement, la Lydie, à l'extrémité sud-ouest de la péninsule.[5] Si l'on accepte cette localisation, Menous, pays égéen, serait donc à situer dans une des Sporades méridionales (Samos, Chio etc.) ou septentrionales (Lesbos), à moins d'en faire une colonie préhellénique du continent même. La date d'apparition du mot en égyptien (début du deuxième millénaire) s'accorderait mal avec une telle localisation. On doit d'ailleurs se demander si l'identification proposée par Bossert du mot égyptien *Isy* avec l'*Aššaua* asiatique est certaine; nous n'avons pas l'intention de reprendre ici cette importante question qui sortirait du cadre de notre étude; nous ne l'abordons que dans la mesure où elle se rapporte au problème des noms des pays préhelléniques dans les textes égyptiens.

La localisation d'Isy en Asie mineure *occidentale* soulève du point de vue égyptologique, des difficultés. En effet, si *Isy* ne représente pas Chypre, mais la Lydie, on est étonné du rôle que ce pays joue dans les Annales de Thoutmosis III : dans les seules parties intactes de ce texte, on voit Isy apporter par trois fois son tribut au pharaon égyptien;[6] nul doute que si le texte nous était parvenu en son entier, nous n'eussions trouvé d'autres mentions de ce pays.[7] Cet apport répété s'accorde mal, de la part d'un pays aussi lointain que la Lydie, avec le fait que les autres tributaires viennent tous de Syrie du nord, ou, au plus loin, du pays Hittite. D'autre part le cuivre en lingots figure dans chacun des tributs livrés par le pays Isy;[8] or,

(1) Cf. Gauthier, *Dict. Géogr.*, I, p. 77-78, s. v. Amasi, avec bibliographie.

(2) Maspero, *R. I.*, 10 (1888), p. 210.

(3) Wainwright, *Klio*, 14 (1914), p. 1-36.

(4) Hall. *Mél. Champollion*, p. 315, et *PSBA*, 31 (1909), p. 228.

(5) Bossert, *Asia* (Liter. Fak. des Univ. Istambul Forschunginstitut altvorderasiat. Kulturen), Istambul, 1946, p. 15 et 177. Sur la Lydie à haute époque, cf. R. Dussaud, *Prélydiens, Hittites et Achéens*, Paris, 1953.

(6) Cf. *Urk.*, IV, 707, 719, 724.

(7) Sethe a proposé de restituer Isy dans les lacunes des tributs de l'an 35 (*Urk.*, IV, 713) et de l'an 42 (*ibid.*, 732), et Bossert, lui-même (*loc. cit.*, p. 12) restitue le nom d'Isy dans les tributs de l'an 31 (*Urk.*, IV, 694) et de l'an 33 (*ibid.*, 700).

(8) Les produits fournis par Isy sont : cuivre, plomb, lapis-lazuli ivoire, bois (*Urk.*, IV, 707); cuivre, chevaux (*ibid.*, 719); cuivre, plomb, ivoire (*ibid.*, 724). Isy produit le cuivre et l'argent (ce métal est souvent associé au plomb), dans la liste des pays miniers de Louqsor (Müller, *Egypt. Res.*, II, p. 91.) Lucas, *Anc. Egypt. Mater.*, 3, p. 277, affirme que Chypre n'a jamais fourni de plomb. Même si cela est exact, on sait que les Egyptiens ont inclus des intermédiaires dans les listes de pays miniers; Isy-Chypre voisine de la Syrie du nord et de la Cilicie aurait pu servir d'intermédiaire, de sorte que les objections de Wainwright (*Klio*, 14, p. 17) ne sont pas à retenir. Pour l'ivoire, le *šsmt*, les chevaux et les métaux,

de toute antiquité, le cuivre est la production type de l'île de Chypre.[1] Remarquons, en outre, que le pays Isy semble n'apparaître parmi les tributaires qu'après la campagne du Mitanni (an 33) ou, au plus tôt, après que Thoutmosis III se fût emparé des ports asiatiques,[2] c'est-à-dire dans une période où la marine égyptienne est toute puissante le long de la côte syrienne.[3] A cette époque, il paraîtrait étrange que Chypre ne figurât pas dans les textes égyptiens, or si Isy ne signifie pas Chypre, on ne voit pas quel autre mot pourrait, sous Thoutmosis III,[4] désigner la grande île méditerranéenne, Si *Aššu-ua* désignait bien la Lydie,[5] il faudrait donc renoncer à l'équivalence : *Aššu-ua* = *Isy* ([hiéroglyphes]). L'orthographe du mot égyptien est curieuse. Le signe [hiéroglyphe] peut admettre trois lectures : (*i*)*s*, *sb*, *ms*, les deux lectures *is* et *sb* étant souvent difficiles à distinguer.[6] La lecture Isy est la plus vraisemblable, elle n'est pas certaine. Si elle transcrit un nom étranger, on s'explique mal le choix du signe [hiéroglyphe] pour le simple *s*(*z*),[7] à moins que les Egyptiens ne l'aient adopté pour transcrire un mot qui se prononçait de la même façon que leur impératif pluriel *isy* « allez ».[8] Quoi qu'il en soit, c'est là une écriture non vocalisée, donc antérieure au Nouvel Empire, ce qui rend d'autant plus improbable l'identification avec la Lydie.

L'équivalence *Isy* = Chypre semble, d'ailleurs, malgré les objections de Wain-

Bossert, (*Asia*, p. 12) admet que ce sont des objets du commerce international; il en va de même pour le bois qu'il considère comme la production type de Isy et que Chypre aurait pu transporter aussi bien que produire.

(1) Cf. G. Dossin, *Rev. Assyr.*, 42 (1948), p. 21 et suiv.

(2) Si l'on restitue, ce qui est incertain, Isy dans la lacune se rapportant au tribut de l'an 31/32 (cf. *Urk.*, IV, 694 et Bossert, *loc. cit.*

(3) Cf. ci-dessus, p. 62-63.

(4) *'Irs*; Alasia, n'apparait dans les textes égyptiens qu'à partir d'Aménophis IV, cf. *ZÄS*, 27, 1889, p. 63. Malgré la liste des pays miniers de Louqsor, qui mentionne sous deux rubriques différentes *Isy* et *Irs*; (cf. ci-dessus, p. 89) il est possible que, comme l'a suggéré Max Müller (*Zeitsch. f. Assyr.*, 10, 1895-1896, p. 262), *Isy* (écriture non vocalisée) et *Irs*; (écriture vocalisée) soient identiques, la liquide exprimée dans le second nom ne l'étant pas dans le premier (cf. les exemples cités par Müller, *ibid.*). Sur le problème Alasia = Enkomi de Chypre, cf. Schaeffer, *Enkomi-Alasia*, p. 1-10 (Dussaud).

(5) Bossert, *Asia, passim*, accepté par Laroche, *Rev. Assyr.*, 41 (1947), p. 225-226.

(6) D'où les différentes lectures du mot qui ont été proposées : *Asi-Isy* (De Rougé, Maspero, Breasted, Hall, etc.), *Asbi* (Brugsch) et *Amas* (Chabas, Le Page Renouf, Naville et Gauthier) cf., et à ce sujet, Gauthier, *Dict. Géogr.*, I, p. 77-78. Sur la difficulté de distinguer *is* de *sb*, cf. A. H. Gardiner, *Gramm.*, 2, p. 496 et *ZÄS*, 48, 1911, p. 31.

(7) Dans les textes d'envoûtements, *is* + *i* est écrit [hiéroglyphes], non [hiéroglyphes], cf. G. Posener, *Princes et Pays*, p. 65, 71, 87.

(8) *Wb.*, I, 126.

wright,[1] prouvée par les textes ptolémaïques.[2] Si Isy désigne bien Chypre, comme nous le croyons, on voit que *Mnws* lui est associé de la même façon que le pays Keftiou qui apparaît, lui aussi, avec le mot *Isy* (cf. doc. **5** et **17**); de ce point de vue rien ne s'oppose à ce que Menous soit un pays égéen, différent mais cependant proche du Keftiou. Si ce dernier pays est la Crète, il faudrait peut-être localiser le Menous dans une île proche : une des Cyclades, à Rhodes ou à Karpathos, par exemple, mais nous n'avons aucune donnée précise qui permette de décider de quelle île il pourrait s'agir. Faudrait-il encore voir dans Menous une des nombreuses colonies de la côte asiatique ou européenne qui prirent le nom du légendaire roi de Crète? on ne peut l'affirmer davantage. Cette dernière possibilité, en tous cas, ne doit pas faire oublier que le mot égyptien peut aussi, au Nouvel Empire, se lire *Mlws;* l'identification Menous = Mallos, ne repose que sur l'assonance, mais il n'en demeure pas moins que de nombreux noms géographiques du monde grec commencent par Μαλ;[3] si ces noms remontent à l'époque préhellénique, il est possible que *Mnws/Mlws,* sans avoir rien de commun avec le nom de Minos, puisse désigner, cependant, une île ou une ville de l'empire minoen.

Dans l'état actuel de nos connaissances, les nombreux problèmes que pose le mot Menous ne peuvent être résolus. Tant que nous n'aurons pas d'exemple de ce mot dans un contexte développé et précis, il faudra toujours garder présent à l'esprit le fait que Menous peut n'avoir jamais désigné un pays réel; il pourrait fort bien n'être qu'une déformation du « Menous des Pays Fenkhou » du texte de Sinouhé.

TABLEAU ANALYTIQUE DES GRAPHIES DU MOT *MNWS*.

doc. **56** (Moy. Empire).

(sic) doc. **57** (Aménophis II).

doc. **58** à **61** (Nouv. Empire).

(sic) doc. **62** (Ramsès III).

EXEMPLES INCERTAINS.

doc. **63** (Ramsès III).

doc. **64** (Ptolém.).

(1) *Klio,* 14, p. 15.

(2) Cf. la dérivation (N. E) > (par chute du *i* prothétique), CHASSINAT, *Edfou,* 5, 179 et 7, 52. Ce pays est une île cf. (ID., *ibid.,* 2, 291) > = Κύπρος (*Urk.,* II, 131). Le passage de à s'explique par les graphies néo-égyptiennes du mot cf. « Le Pays des Isy », Ostracon IFAOC, 2200, partiellement inédit. Cet exemple nous a été signalé par G. Posener.

(3) HADE, *Historia Nomorum,* 2e édit.

CONCLUSIONS DE LA PREMIÈRE PARTIE

Si l'on écarte les nombreux noms géographiques où l'on a cru jadis voir une désignation des peuples préhelléniques, mais qui, en fait, n'ont rien à voir avec le domaine de l'Egée; on s'aperçoit que l'intérêt se concentre sur trois noms : « Keftiou », « Îles du milieu de la mer », « Menous ». Dans l'état actuel de nos connaissances, le sens de *Menous* est trop mal établi pour qu'il puisse être utilisé dans une étude des rapports entre le monde égéen et l'Egypte. Deux mots seuls demeurent donc qui selon toute évidence ont désigné en égyptien, les habitants de l'Egée : « Keftiou » et « Îles du milieu de la mer ».

Le mot *Keftiou* est de beaucoup le plus ancien : on peut, par déductions, faire remonter son existence au moins au début de la Première Période Intermédiaire, sinon à la fin de l'Ancien Empire (vers 2000 av. J.-C.). Si les textes qui le mentionnent ne permettent pas de trancher avec certitude le débat sur son appartenance : asiatique ou préhellénique, notre opinion est que ces textes sont favorables à la localisation du pays Keftiou en Crète.

Notre conviction est entraînée par la persistance des documents égyptiens à faire du Keftiou un pays nord-occidental et par la critique des textes qui montre l'impossibilité, dans la tombe de Rekhmarê, de dissocier le mot Keftiou de l'expression « Îles du milieu de la mer ».

En effet, aucun des pays de l'Asie Mineure, même si l'on tient compte du manque de précision de l'orientation égyptienne, ne pourrait être considéré comme occidental par rapport à la vallée du Nil; que le Keftiou, selon les textes soit situé à l'ouest est donc en faveur de la localisation crétoise. D'autre part — surtout peut-être — l'analyse des textes montre qu'on ne peut pas dissocier le mot Keftiou des Îles de la mer. Et, si cette dernière expression désigne des Préhellènes, Keftiou de toute nécessité se rapporte à une race semblable. Or, la tombe d'Ouseramon, comme les textes de Medinet Habou, montrent que les habitants des « Îles » sont des Mycéniens. Keftiou dans ces conditions ne peut que désigner les Minoens.

Keftiou désignant la Crète minoenne, et « Îles du milieu de la mer » la Grèce insulaire et continentale, on voit l'intérêt que prennent les textes égyptiens, si fragmentaires soient-ils. Non seulement ils permettent d'éclairer d'un jour plus précis l'histoire des rapports économiques entre les civilisations égéenne et égyptienne, mais encore ils permettent de dater les périodes de contact.

C'est ainsi que le texte de la tombe d'Ouseramon (doc. **32**), montre que dès 1476 av. J.-C. les Mycéniens sont en rapports directs avec l'Egypte ; c'est ainsi, également, que le texte de Rekhmarê (doc. **9** *a-b*), prouve que Minoens et Mycéniens ne se sont pas *succédés* en Egypte, contrairement à ce que l'on pensait, la « koiné » mycénienne évinçant plus ou moins brutalement le commerce crétois ; en fait, Minoens et Mycéniens semblent, d'après les sources écrites égyptiennes, être venus simultanément dans la vallée du Nil. Seule la catastrophe de la fin du xve siècle — dont il est difficile de ne pas voir un écho dans la disparition du mot « Keftiou » des textes égyptiens peu après 1400 — seul le bouleversement consécutif à la destruction des Seconds Palais en Crète paraît avoir mis un terme aux rapports entre gens du Keftiou et Pharaon, tandis que, plus fortunés, les habitants des « îles » continuaient à commercer avec les Egyptiens, au moins jusqu'à la fin de la XVIIIe dynastie, sinon jusque sous la XIXe dynastie. Malgré leurs lacunes et leurs incertitudes les sources épigraphiques fournissent donc un cadre chronologique — lâche à coup sûr, précieux cependant — aux rapports entre l'Egée et l'Egypte au Bronze Récent.

DEUXIÈME PARTIE

LES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES FIGURÉES

CHAPITRE I

CARACTÈRES DES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES FIGURÉES

§ 1. Nécessité d'une critique de ces sources. — § 2. Buts visés par les scribes quand ils représentaient des personnages et des objets égéens. — § 3. Exécution matérielle des peintures et crédit à leur accorder.

§ 1. Nécessité d'une critique de ces sources.

Les sources épigraphiques, pour importantes qu'elles soient ne permettent pas, à elles seules, d'élucider les problèmes que posent les rapports égéo-égyptiens ; elles ont besoin d'être complétées par les renseignements que l'on peut tirer des figurations de personnages et d'objets égéens que nous ont conservées les peintures égyptiennes.

Dans les temples parfois, mais surtout dans les tombes, les artistes égyptiens ont représenté des peuples étrangers : tributaires apportant au dieu ou au roi les produits de leur pays, prisonniers de guerre venant rendre hommage à la divinité ou au pharaon. Les documents de cette nature apparaissent dès l'Ancien et le Moyen Empire,[1] mais ils sont particulièrement abondants au Nouvel Empire. Les tombes

[1] Cf. les Libyens du temple de Sahouré (Borchardt, *Grabdenkm. des K. Sahurē*, II, pl. 6-7), les Asiatiques de la chaussée d'Ounas (*ASAE*, 38 [1938], p. 520 et pl. XCV), les Sémites de Beni-Hasan (Davies, *Beni-Hasan*, I, pl. 28 et 31), etc.

de hauts fonctionnaires à Thèbes sont, de ce point de vue, une mine de renseignements sur les habitants des pays limitrophes de l'Egypte, surtout les Syro-Palestiniens.[1] Parmi ces représentations figurent, à plusieurs reprises, des tributaires qui ont été, dès 1904,[2] identifiés comme des Préhellènes, et, particulièrement, comme des Minoens.[3] Cette qualité, déjà contestée, au moins en partie, par Wainwright dès 1912,[4] vient d'être à nouveau mise en doute : Miss H. J. Kantor, d'une part, propose de voir dans ces tributaires des Mycéniens,[5] notamment dans les tombes de Rekhmarê et de Menkheperrêseneb ; A. Furumark, d'autre part, dénie aux étrangers de ces tombes, à l'exception des seuls tributaires de la sépulture de Senenmout (T. 71), tout caractère exclusivement égéen.[6] Selon A. Furumark ces personnages seraient des compositions arbitraires des artistes égyptiens qui auraient mêlé, à des traits foncièrement asiatiques quelques aspects égéens ;[7] au cours de l'examen détaillé des figures, A. Furumark insiste avec raison sur le manque de critique avec lequel les documents égyptiens ont été, en général, accueillis.[8] Davies, en effet, gêné par ce qu'il considérait comme des fautes du dessinateur égyptien avait mis en garde contre le danger qu'il y aurait à accorder trop de confiance aux dessins égyptiens,[9] et ses arguments ont été repris à la fois par H. J. Kantor et par A. Furumark.[10]

[1] Cf. P. Montet, *Reliques*, Strasbourg, 1927, où figurent les documents publiés antérieurement à l'ouvrage. Il reste de nombreuses figurations de Syro-Palestiniens inédites ou mal publiées.

[2] Cf. Hall, *ABSA*, XI, pl. XIV.

[3] Ce sont essentiellement les tombes de Senenmout, T. 71 (cf. Davies, *BMMA*, New-York, II, 1926, p. 43) ; d'Ouseramon, T. 131 (Id., *ibid.*, p. 44-50) pour la plus grande partie inédite. Cf. ci-dessous, p. 207 et suiv. ; de Menkheperrêseneb, T. 86 (cf. Davies-Gardiner, *Mekheperrasonb* et Nina de G. Davies, *Anc. Egypt. Paint.*, I, pl. XXI-XXIII ; de Rekhmarê, T. 100 (Davies, *Rekhmire*) ; et d'Amenemheb, T. 85 (Davies, *JEA*, 20, 1934, p. 189-192). Nous avons écarté le fragment du Caire publié par Max Müller, (*Egypt, Res.*, I, pl. I et p. 5-8) qui a proposé d'y voir représenté des Egéens, bien que ce relief date de la XVIIIe dynastie (règne d'Hatchepsout), et non de l'Anc. Emp. (cf. Kees, *Kult. Gesch. Aegypt.*, p. 133) ; en effet c'est à tort qu'Evans (*Pal. of Minos*, II, p. 177, fig. 90) a utilisé ce document qui ne représente pas des Préhellènes, mais des Egyptiens apportant le plomb exploité en Egypte même, cf. Lucas, *JEA*, 14 (1928), p. 97. Des représentations isolées d'Egéens se trouvent, en outre, dans les tombes de Pouyemrê, T. 39 (Davies, *Puyemrê*, pl. 33, 36 ; de Kenamon, T. 93 (Id., *Kenamun*, pl. XI et XII) et d'Ineni, T. 120 (Davies, *BMMA*, New-York, 1929, II, p. 35-49).

[4] Wainwright, *LAAA*, 6 (1913), p. 24 et suiv.

[5] H. J. Kantor, *Aegean and the Orient*, p. 49.

[6] A. Furumark, *Settlement*, *passim*.

[7] Id., *ibid.*, p. 236-239.

[8] Cf. Furumark, *Settlement*, p. 223-224.

[9] Cf. Davies, *BMMA*, New-York, 1930, II, p. 29 et suiv.

[10] Cf. Kantor, *loc. cit.*, p. 42, et Furumark, *Ibid.*, p. 224.

Il est hors de doute que les dessins égyptiens, comme toute source historique, ne sauraient être acceptés sans critique préalable : le dessinateur a pu se tromper, ou vouloir tromper et, en tout état de cause, il y a lieu de déterminer quelle pouvait être sa connaissance des documents originaux qu'il a représenté. Cette critique indispensable ne semble pas avoir été toujours menée avec rigueur. La mise en garde de Davies reste très superficielle.[1] A. Furumark, lui-même, qui met en doute la valeur historique des représentations d'étrangers dans les tombes d'Ouseramon, de Rekhmarê et de Menkheperrêseneb, accepte en revanche, sans critique, celles de la sépulture de Senenmout.[2] Mais, pourquoi les artistes contemporains d'Hatchepsout seraient-ils plus dignes de foi que ceux qui peignirent, quelques années plus tard, la tombe de Rekhmarê? C'est là une question à laquelle A. Furumark, n'a pas répondu, que personne même ne semble s'être jamais posée.

Afin de pouvoir aborder avec fruit l'étude analytique des documents figurés égyptiens, deux problèmes doivent être examinés au préalable. Pour déterminer l'esprit dans lequel les grandes compositions représentant les étrangers ont été conçues, il importe de savoir quel *but* visaient les artistes qui ont fait figurer ces scènes inhabituelles parmi les thèmes régulièrement représentés dans les tombes. Ce but connu, nous pourrons déduire jusqu'à un certain point, l'étendue du crédit qu'il est possible d'accorder aux scènes dans leur ensemble ; suivant que l'artiste a été chargé de figurer l'arrivée d'un tribut déterminé, ou au contraire de symboliser, par des représentations de types ethniques très divers, l'universalité du pouvoir royal ou divin, il est évident que les dessins n'ont pas la même valeur historique : dans le premier cas l'artiste s'est attaché à recréer le plus fidèlement possible une scène précise et vécue, dans le second, il a cherché sans grand souci de la réalité, à accumuler les traits exotiques. Ce problème étudié, il importe de savoir *comment* travaillaient les exécutants des peintures : étaient-ils surveillés et qui leur donnait des directives? D'après quel modèles dessinaient-ils? On conçoit aisément que la connaissance de ces moyens d'exécution est indispensable pour savoir si des causes

[1] Davies, *loc. cit.*, p. 32, écrit : « The depiction of foreigners, their dress and furnishings, formed one of those fields in which great liberty would be allowed and the artist would often be tempted to supplement his scanty knowledge by false analogy and clever invention. » Mais s'il pose ensuite la question des sources à la disposition des scribes, Davies ne la résout pas et reste dans les généralités. Pourquoi y aurait-il plus de liberté accordée au dessinateur dans la figuration des étrangers que dans les autres scènes? Davies ne le dit pas, pas plus qu'il ne précise pourquoi les connaissances du dessinateur, en ce qui concerne les étrangers, sont nécessairement « à peine suffisantes (scanty) ».

[2] A. Furumark, *Settlement*, p. 239.

d'erreur ne se sont pas introduites au moment de la réalisation matérielle des peintures. Nous n'examinerons, bien entendu, les deux problèmes des buts poursuivis par les décorateurs et des moyens d'exécution, que du seul point de vue qui nous intéresse : celui des représentations d'Egéens dans les tombes thébaines.

§ 2. Buts visés par les scribes en représentant des personnages et des objets égéens.

A la première question, pourquoi les Egyptiens ont-ils figuré des Egéens, ou des étrangers pouvant passer pour tels, dans des tombes de la XVIIIe dynastie, il semble que la réponse diffère suivant les tombes. En effet, des cinq sépultures qui nous sont parvenues en assez bon état pour être étudiées utilement, l'une appartenait à un architecte, intendant du domaine d'Amon (Senenmout, T. 71), la seconde à un grand prêtre d'Amon (Menkheperrêseneb, T. 86), deux autres aux vizirs de Thoutmosis III (Ouseramon, T. 131, et Rekhmarê, T. 100), la dernière à un militaire (Amenemheb, T. 85). La personnalité des propriétaires de chacune de ces tombes a joué un rôle dans le choix des scènes qui décorent les parois de leur sépulture.

Dans le cas des deux vizirs (T. 100 et T. 131), l'intention manifeste du décorateur a été de figurer le dédicant de la tombe dans l'exercice de l'une de ses fonctions officielles les plus honorifiques, celle de la réception du tribut étranger. Cette cérémonie, dans les deux tombes qui nous intéressent, s'était déroulée, semble-t-il, devant le seul vizir,[1] assisté de quelques scribes. On peut se demander, dans le cas d'Ouseramon et de Rekhmarê, s'ils ne reçurent pas le tribut en raison de l'éloignement temporaire du roi qui commandait l'armée en Asie. En effet, si l'on en juge par un texte hiératique de la fin du Nouvel Empire, la réception du tribut,

[1] Il semble, d'après un passage malheureusement en lacune, que la réception du tribut étranger ait fait partie des devoirs du Vizir (cf. *Urk.*, IV, 1115 = Davies, *Rekhmirē*, I, p. 93) : «c'est lui qui inspecte le tribut du (ou des) pays . . .». De toute façon cette réception, si l'on en juge par les tombes de Rekhmarê, d'Ouseramon et, jusqu'à un certain point de Ramose, était une des fonctions du vizir. Dans ces deux premières tombes, le vizir est représenté debout, vêtu d'un long manteau et s'appuyant sur une longue canne ; la scène est intitulée *šsp inw* «recevoir les tributs», et occupe la moitié d'un mur de la tombe. Il eut été intéressant de voir si cette scène figurait aussi dans les autres tombes de vizirs du Nouvel Empire, malheureusement, pour quarante-cinq vizirs catalogués par A. Weill (*Die Viziere*), on n'a retrouvé que neuf tombes, dont deux complètement ruinées ; des sept tombes restantes quatre associent le vizir au tribut étranger (T. 66, 100, 131, 55), les trois autres (T. 23, 83, 106) ont pu être décorées de cette scène, mais les parois sont en partie détruites.

sans doute périodique,[1] se faisait en présence du souverain ;[2] c'est ainsi qu'elle est représentée dans la tombe de Ramose, vizir d'Aménophis III et IV,[3] et dans celle de Huya à Tell-el-Amarna.[4] On comprend donc l'importance attachée, par les deux vizirs, à une cérémonie où ils pouvaient paraître dans une attitude assez comparable à celle du roi lui-même. La figuration de la réception du tribut étranger par Ouseramon et Rekhmarê pourrait s'expliquer par le fait que ce fut un des événements culminants de leur carrière administrative.

Dans le cas des deux membres du haut clergé amonien, Senenmout et Menkheperrêseneb, il ne semble pas que le décorateur ait obéi au même souci. Il est douteux, en effet, qu'aucun des deux hommes ait eu un rôle actif dans la cérémonie de la réception du tribut qui paraît avoir été essentiellement royale et *civile*. Pour Menkheperrêseneb, notamment, si l'on a représenté dans sa tombe les rois des pays étrangers apportant leurs tributs au pharaon, ce n'est pas parce que Menkheperrêseneb était grand-prêtre d'Amon mais parce que, en tant que «Directeur des Maisons de l'Or et de l'Argent»,[5] il «remplissait, auprès de Thoutmosis III les fonctions qui sont, dans un état moderne, dévolues au ministre des finances» ;[6] ainsi s'explique que dans la scène de la venue des étrangers, et bien que cette scène soit intitulée : « Recevoir le tribut des victoires [de Sa Majesté] »,[7] le texte ne mentionne que : «l'argent, l'or, la malachite, le lapis-lazuli et toutes les pierres précieuses»,[8] c'est-à-dire la partie du tribut que Menkheperrêseneb avait plus particulièrement en charge.[9] En d'autres termes, la scène ne représente pas, comme dans le cas

[1] *Pap. Koller,* 5, 1-2, cf. ci-après, n. 2 ; une cérémonie similaire se déroulait à l'occasion de la fête Sed (cf. Tombe de Khâemhat) où en l'an 30 d'Aménophis III, le roi reçut le tribut à l'occasion de la première fête Sed.

[2] *Ibid.*, et var., Gardiner, *Egypt. Lit. Texts,* p. 95-96, 120 et 42* « *aies présent à l'esprit le jour où l'on amène les tributs et où tu passeras devant le Roi, sous le Balcon, alors que les grands sont de part et d'autre devant ta Majesté... et que les rois et les envoyés de tous les pays étrangers se tiennent debout, regardant les tributs* ». Ce passage, véritable légende de la scène figurée dans la tombe de Ramosē, est très important pour le problème du tribut ; il se trouve dans une lettre-modèle de scribe recommandant à un de ses collègues, chargé de préparer le tribut nubien, de mettre tout son soin à ce travail.

[3] Cf. Davies, *Ramosē,* pl. XXIII et XXXVII.

[4] Cf. Id., *Tell-el-Amarna,* III, pl. 13-14.

[5] *Urk.,* IV, 927, l. 5.

[6] Lefebvre, *Hist. des Grands-prêtres d'Amon*, p. 86.

[7] Cf. Davies, *Menkheperrasonb,* pl. VI.

[8] *Urk.,* IV, 929, l. 13.

[9] Il y a lieu de remarquer, pour compléter cette observation, que Rekhmarê, comme vizir, recevait, en plus des matières précieuses : la myrrhe (*Urk.,* IV, 1096), des peaux et des animaux vivants (*Ibid.,* 1099), du bois (*Ibid.,* 1100), de l'huile et du miel (*Ibid.,* 1101).

de Rekhmarê et d'Ouseramon, la cérémonie même de l'apport du tribut, elle figure la remise au trésorier de la partie du tribut dont il avait la charge, et, symboliquement pourrait-on dire, l'origine des produits.

La tombe de Senenmout est en trop mauvais état pour être analysée en détail, mais il est vraisemblable que la figuration des étrangers a obéi au même souci que dans celle de Menkheperrêseneb. Senenmout, en effet, qui ne fut ni vizir, ni même grand-prêtre d'Amon, mais dont le titre le plus fréquent est simplement : *imy-r pr n 'Imn* « *Intendant du domaine d'Amon* »,[1] eut, pour l'exécution des nombreux travaux qu'il entreprit pour Hatchepsout,[2] à s'occuper des produits étrangers qui alimentaient le trésor et le domaine du grand dieu thébain. Il fait allusion à ce rôle de contrôleur des richesses du temple et du palais, dans le texte qui orne sa statue du temple de Mout à Karnak :

« *Je suis, certes, un (homme) à qui l'on rend compte de toutes les productions de l'Egypte : les redevances de la Haute et de la Basse Egypte sont justiciables de mon sceau, et le tribut de tous les pays étrangers est sous ma surveillance* ».[3]

C'est donc parce qu'il avait la charge du tribut étranger, comme intendant du Domaine, que Senenmout fit représenter dans sa tombe des étrangers apportant les coupes égéennes, d'or et d'argent (cf. ci-dessous, pl. XXXV, n°s 231-232). Ainsi, la raison de cette figuration est identique à celle de Menkheperrêseneb il s'agissait de rappeler un aspect très particulier des fonctions du défunt. Dans les deux cas l'accent est mis, non pas sur les tributaires eux-mêmes, mais sur les *objets* apportés et sur la *matière* de ces derniers. L'esprit de la scène est donc différent de celui de la cérémonie de l'apport du tribut figuré dans les tombes des vizirs, où l'accent porte *à la fois* sur la *personne* même des tributaires, et sur les *objets* qu'ils apportent. En conséquence, les figurations des tombes d'Ouseramon et de Rekhmarê ont plus de chances d'être fidèles, au moins quant au type physique et ethnique des tributaires, que celles des tombes de Senenmout et de Menkheperrêseneb.

La représentation de l'« Egéen » de la tombe de Pouyemrê (T. 39),[4] se rattache au groupe de Senenmout et de Menkheperrêseneb. Pouyemrê, en tant que Second

[1] *Urk.*, IV, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, etc.

[2] Cf. son titre *ḥrp kꜣt nbt nt Pr-nswt šsm ḥmwt nb(w)t*, « *Chef de tous les travaux du Palais, conducteur de tous les artisans* » (*Urk.*, IV, 411).

[3] *Uk.*, IV, 412, l. 2-4.

[4] Cf. Davies, *Puyemrê*, pl. 1 et 33. Le caractère égéen de ce personnage a été contesté par Furumark, *Settlement*, p. 230.

Prophète d'Amon,[1] fonction que Menkheperrêseneb exerça lui aussi,[2] avait à s'occuper du trésor divin et des ateliers qui en dépendaient;[3] aussi fit-il représenter, dans sa tombe, l'apport des matières précieuses nécessaires à ces ateliers. Le tributaire « égéen » y symbolise avec trois autres personnages tout aussi stylisés, les quatre grandes régions qui fournissaient ces matières à l'Egypte; ce personnage ne représente donc pas un étranger déterminé;[4] et les critiques que l'on a pu faire, à propos de cette figuration sur le manque de précision des dessinateurs égyptiens[5] portent à faux.

Bien qu'on ne la mentionne généralement pas à la suite des tombes que nous venons de citer, la tombe d'Amenemheb[6] (T. 85) doit être classée avec les tombes 71, 131, 86, 100 et 39. En effet, le texte qui accompagne la figuration des tributaires cite : « *Les rois du Pays Keftiou et du Menous* »[7] et ce n'est pas, comme l'a justement noté Arne Furumark,[8] parce que les étrangers figurés sous cette rubrique n'ont pas les traits caractéristiques des peuples égéens qu'il faut, *a priori*, écarter cette représentation. L'artiste qui décora la tombe d'Amenemheb n'avait pas en vue le même but que visaient les décorateurs des tombes de vizirs ou de membres du haut clergé amonien. Amenemheb, simple militaire, n'a joué de rôle ni dans la réception officielle du tribut étranger, ni dans la gestion du trésor royal ou divin. La représentation du tribut septentrional, parmi les scènes qui ornent sa tombe, est un simple rappel des campagnes asiatiques auxquelles il prit part. Nous avons eu l'occasion de montrer[9] qu'il n'y avait, en réalité, pas de lien entre le texte et les figurations. Il suffisait au décorateur de représenter des étrangers nordiques faisant leur soumission au pharaon. Il n'a pas cherché à peindre des ennemis déterminés, ni un tribut précis. La scène dans son ensemble est une composition symbolique. Aussi n'est-il pas étonnant de voir réunis dans la personne des tributaires,

[1] Cf. *Urk.*, IV, 525 et suiv.

[2] Lefebvre, *Hist. des Grands-Prêtres*, p. 24 et 234.

[3] Cf. la représentation des ateliers dans la tombe même de Pouyemrê, cf. Davies, *l. c.*, pl. XXIII-XXVII.

[4] Cf. ci-dessous, 70, p. 205-206.

[5] Les critiques de A. Furumark, *Settlement*, p. 230, ne porteraient que si le dessinateur avait entendu représenter un étranger déterminé; il a voulu au contraire symboliser une *région*, sinon un *point cardinal*, d'où les traits composites relevés par A. Furumark.

[6] Cf. Davies, *JEA*, 20 (1934), p. 189-191.

[7] Id., *ibid.*, planche.

[8] Furumark, *loc. cit.*, p. 240.

[9] Cf. ci-dessus, p. 71.

des traits qui appartiennent en fait à plusieurs races étrangères,[1] et il serait particulièrement imprudent de se servir de cette représentation comme d'un document précis.

Les deux figurations d'hommes du pays Keftiou que l'on trouve dans les tombes de Kenamon (T. 95) d'une part [2] et d'Ineni (T. 120) [3] d'autre part, ont été réalisées par des artistes obéissant encore à un autre souci. Il ne s'agit plus de représenter des étrangers venant rendre hommage au souverain de l'Egypte; les peintres n'ont eu d'autre volonté que celle d'illustrer des listes géographiques tendant à vanter l'universalité du pouvoir pharaonique. Ils n'ont pas cherché à figurer *un* étranger précis, mais un *type* ethnique possédant les caractéristiques indispensables pour faire reconnaître la race représentée; encore ont-ils été des plus négligents dans la composition de ces types.[4] Le dessinateur de la tombe de Kenamon, qui vivait sous Aménophis II, a prêté à son habitant du pays Keftiou des traits d'un habitant de Pount mêlés à des caractéristiques égéennes.[5] Celui de la tombe d'Ineni sous Aménophis III, a mélangé traits hittites et traits égéens [6] de telle façon que l'on peut se demander si, à cette époque, les scribes savaient encore ce qu'était le pays Keftiou.

Indépendamment des figurations d'étrangers, on trouve aussi dans les tombes des représentations d'*objets* apportés en Egypte des pays lointains. Parmi ces objets se trouvent des vases égéens, ou témoignant d'une influence égéenne; ils figurent dans le tribut du nord, soit parmi les objets rangés devant les scribes comptables chargés de les inventorier, soit entre les mains de divers tributaires nordiques non-égéens. Si l'on examine les tombes d'où proviennent les figurations de ce genre on voit que, sous Thoutmosis III, celles-ci décorent les sépultures de militaires ayant participé aux campagnes asiatiques (Tombe d'Amenmose, T. 42,[7] d'Imounedjeh, T. 84[8]), ou d'employé du trésor (Tombe d'Amenemipet, T. 276).[9] Le

[1] Cf. ci-dessous, p. 229.

[2] Davies, *Kenamun,* I, pl. XI-XII et II, pl. XL, A.

[3] Id., *BMMA,* New-York, II, 1929, fig. 3 et p. 38.

[4] C'est ainsi que chez Kenamon (Id., *Kenamun,* I, pl. XI), le Libyen Tehenou est représenté sous les traits d'un Asiatique et que chez Ineni (Id., *BMMA,* II, 1929, fig. 3), le Mentiou d'Asie est figuré par un nègre.

[5] Cf. ci-dessous, doc. **110**, pl. XI.

[6] Cf. ci-dessous, doc. **116**, pl. XII.

[7] Cf. Davies, *Menkheperrasonb,* pl. 33 et suiv.

[8] Cf. Wreszinski, *Atlas,* I, 269 et Möller, *Egypt. Res.,* II, pl. 23-28.

[9] Cf. Davies, *BMMA,* New-York, 1931, II, p. 60. Pour la date cf. Wegner, *Stilentwickelung,* p. 114.

but visé par le décorateur est donc le même que celui qui a dicté le choix de la composition du tribut nordique dans la tombe d'Amenemheb : accumuler les objets provenant des pillages effectués au cours des campagnes militaires du nord-est. Il est douteux que le dessinateur se soit préoccupé de l'origine réelle des objets figurés; il savait que ceux-ci provenaient de régions situées au nord et au nord-est de l'Egypte, cela suffisait pour le but qu'il poursuivait.

Sous les règnes d'Aménophis II et, surtout, de Thoutmosis IV la représentation du « tribut du Nord » et, avec celui-ci, la figuration d'objets aux formes plus ou moins égéennes, se font plus fréquentes. Si on le trouve encore comme sous Thoutmosis III, et pour les mêmes raisons qu'à l'époque de celui-ci, dans les tombes d'un vizir,[1] de hauts fonctionnaires du temple d'Amon,[2] et de militaires,[3] on constate également sa présence dans celles de courtisans, tels qu'un médecin du roi,[4] un scribe royal,[5] ou même un simple administrateur provincial;[6] il serait dangereux de traiter les documents provenant de ces dernières tombes de la même façon que ceux des tombes des vizirs de Thoutmosis III. Les dessinateurs, en effet, n'entendaient pas représenter avec rigueur un tribut déterminé; il semble que ce n'ait été, de leur part, qu'une mode d'ailleurs passagère; après une période de transition allant de la fin du règne de Thoutmosis IV au début du règne d'Aménophis III, on ne trouve plus d'objets égéens figurés dans les tombes, à l'exception de la seule sépulture d'Amenmose (T. 89) [7] qui, bien que son propriétaire ait vécu sous Thoutmosis IV, a été décorée sous Aménophis III, et paraît avoir été archaïsante.[8]

Comme nous le verrons, les figurations d'objets égéens, dans les tombes datant des règnes d'Aménophis II — Thoutmosis IV, ont été copiées les unes sur les autres et cela leur enlève, en tant que sources historiques, le peu de valeur qu'elles pouvaient avoir.

[1] Tombe de Hepou (T. 66, Thoutm. IV), Wreszinski, *loc. cit.,* pl. 226 et sq.

[2] Tombes d'Amenhotepsaiset, Second Prophète d'Amon (T. 75, Thoutm. IV), Davies, *Tombs of Two Officials,* pl. XXVIII; de Nebamon, Porteur d'enseigne de la Barque Sacrée (T. 90, même époque), Id., *ibid.,* pl. 28; de Mery, Premier Prophète d'Amon, Aménoph. II, Wreszinski, *loc. cit.,* pl. 59.

[3] Sous Aménophis II, tombe de Paser, T. 367 (Fakhry, *ASAE,* 43 (1943), p. 389-414 et pl. XVI et sq.). Sous Thoutm. IV, tombes de Tanouni (T. 76), (*RT,* 11, 157), de Horemheb (T. 78), Wreszinski, *Atlas,* I, 247-248.

[4] Tombe de Nebamon, T. 17, Aménoph. II, Wreszinski, *loc. cit.,* I, pl. 115-116, 125-130.

[5] Tombe de Ouserhat, T. 56, sous Aménophis II (cf. Id., *ibid.,* I, pl. 186 et suiv.).

[6] Tombe de Sebekhotep, T. 63, sous Thoutmosis IV (cf. Id., *ibid.,* I, 56 *a* et 223).

[7] Cf. Wreszinski, *Atlas,* I, 285; pour la date, cf. Wegner, *Stilentwickelung,* p. 128.

[8] Cf. ci-dessous, p. 354 et n. 2.

Ainsi, toutes les scènes peintes, où figurent des personnes ou des objets égéens n'obéissent pas à la même raison d'être; il est hors de doute que cette raison a eu une influence sur l'exactitude du dessin, et, en conséquence, sur le crédit qu'on peut accorder aux documents. Les figurations du tribut étranger, dans les tombes de vizirs (T. 131 et 100), entendent représenter une cérémonie réelle; mais, alors, a-t-on représenté la dernière des cérémonies à laquelle le défunt a participé, ou au contraire, une cérémonie fictive, une sorte de composition décorative réunissant les traits essentiels de la fête? La réponse à cette question n'est pas aisée. Si l'artiste s'était contenté de reproduire une cérémonie-type, nous devrions retrouver les mêmes figurations à quelques variantes près, dans les tombes où la scène est représentée. Or, il n'en est rien. La scène de l'apport du tribut étranger qui figure dans la tombe d'Ouseramon est entièrement différente de celle de Rekhmarê, et d'autres tombes de vizirs ne représentent pas d'Egéens parmi les tributaires.[1] Tout se passe donc, comme si, stylisée ou non, la scène représentait un tribut réel (ou peut-être un ensemble de tributs, condensé pour ainsi dire, en un seul), parvenu en Egypte alors que le dédicant de la tombe était en fonction. Si l'on admet que la scène figurée représente un événement qui s'est effectivement produit, le crédit que l'on peut accorder aux éléments qui la composent, dépend de la plus ou moins grande fidélité des artistes chargés de la peindre; la composition, dans son ensemble, présente une valeur documentaire indéniable. Le texte de Rekhmarê, par exemple (doc. **9** *b*, p. 57 ci-dessus), nous dit que les personnages figurés sont des habitants du pays Keftiou et des «Îles de la mer», nous pouvons être assurés que les hommes ainsi représentés ont tous les traits et toutes les caractéristiques de la race qui portait ces noms. Il est possible, bien qu'incertain, que les porteurs eux-mêmes n'aient jamais existé en tant qu'individus, mais on ne saurait mettre sérieusement en doute qu'ils aient tous les signes distinctifs de ce qu'un Egyptien de Thèbes, à la XVIIIe dynastie, considérait comme caractéristiques des habitants du Pays Keftiou et des Îles.

Peut-on accorder le même crédit aux figurations d'étrangers dans les tombes de Senenmout et de Menkheperreseneb? Le but, nous l'avons vu, est très différent; il s'agit d'exalter un aspect particulier de la fonction des défunts : l'accent est mis sur les objets apportés, la personne même des tributaires est secondaire dans la préoccupation de l'artiste. On se méfiera donc de l'aspect physique des personnages,

[1] Cf. les tombes de Ramosé, T. 55 (Davies, *Tomb, of Ramose*), et de Hepou, T. 66 (Wreszinski, *Atlas*, I, 226 et suiv.).

en revanche, les objets ont toutes les chances d'avoir été fidèlement reproduits et méritent d'être analysés attentivement. Dans le cas des représentations de la tombe d'Amenemheb, le décorateur n'ayant eu d'autre souci que de figurer des étrangers septentrionaux, il n'y a pas lieu de tenir compte des traits particuliers à chaque personnage, qui peuvent être, et sont, composites. Dans le cas des objets figurés dans l'apport du tribut nordique, le crédit à accorder aux documents varie avec chaque tombe, et il y aura lieu d'examiner chacun des cas en particulier.

§ 3. Exécution matérielle des peintures et crédit à leur accorder dans le détail.

La fonction exercée de son vivant par le propriétaire de la tombe détermine, nous venons de le voir, le choix des scènes à peindre sur les parois de la sépulture, mais ce choix exercé, l'artiste, ou le groupe d'artistes, chargé de la décoration; avait-il entière liberté de composer la scène comme il l'entendait? Cela n'est pas impossible, mais dans une société aussi fortement hiérarchisée que la société égyptienne la chose est peu probable; il est donc moins risqué d'admettre que les décorateurs recevaient des indications très précises. L'exécution matérielle des peintures était certainement surveillée, soit par le propriétaire lui-même, soit par le scribe chargé de la réalisation de la sépulture et du contrôle des textes religieux;[1] quoi qu'il en soit, un maître dessinateur revoyait les dessins des peintres comme le prouvent les multiples «corrections» au trait rouge qui ont été relevées dans les tombes de la nécropole thébaine.[2] Sans être des documents de première main, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, les figurations ainsi exécutées ont donc été contrôlées et il serait dangereux, à notre avis, de les considérer comme de simples œuvres d'imagination.

On aimerait ensuite examiner de plus près les procédés des décorateurs pour savoir jusqu'à quel point on peut se fier aux dessins qu'ils ont exécutés; les scribes chargés de surveiller l'exécution des peintures ont pu, en effet, se contenter d'un «à peu près». Nous avons, malheureusement, peu de renseignements sur cet aspect technique du problème.[3] Nous savons que, pour les tombes royales, peintres,

[1] Il serait intéressant, de ce point de vue, de savoir si les scribes de la «Maison de Vie» étaient consultés pour le choix et l'établissement des textes, cf. Gardiner, *JEA*, 24 (1938), p. 157-179.

[2] Cf. Baud, *Dessins ébauchés*, *MIFAO*, t. 63, p. 231-232 et fig. 31, 33, 76, 104 et 105.

[3] Si la littérature égyptologique abonde en ouvrages généraux sur l'art égyptien, et en considérations philosophiques sur la nature de cet art (cf. Pratt, *Egypt. Bibliogr.*, I, p. 203-210 et II, p. 150-157), peu de travaux abordent l'aspect matériel de la réalisation artistique. Les ouvrages de Petrie,

sculpteurs et ouvriers-carriers étaient constitués en deux équipes placées chacune sous l'autorité d'un chef,[1] mais nous ignorons si, pour les tombes privées, il existait des équipes spéciales, ou si l'on détachait quelques ouvriers des équipes royales dont l'effectif était, d'ailleurs, assez réduit.[2] Il est vraisemblable que les fonctionnaires ayant sous leurs ordres des ouvriers spécialisés, peintres ou graveurs — c'était le cas notamment de Senenmout, de Pouyemrê, et de Menkheperreneb — devaient s'en servir pour la décoration de leur propre tombe.[3] En tout cas, les ouvriers ainsi employés étaient spécialisés; les textes distinguent : les scribes proprement dits sans doute chargés de la surveillance matérielle, les scribes graveurs ou peintres, et les simples ouvriers;[4] les peintres-graveurs étaient d'ailleurs très instruits.[5] Suivant le rang social, la faveur royale, ou simplement la faveur administrative locale, les ouvriers désignés pour travailler à une tombe déterminée devaient être plus ou moins habiles. La virtuosité technique des artistes qui ont exécuté la tombe de Rekhmarê ne se compare pas à celle d'autres artisans qui travaillèrent dans les tombes contemporaines.[6] Mais si nous pouvons soupçonner des différences de valeur artistique entre les divers décorateurs, nous voyons mal la méthode — sans doute identique pour tous — employée pour l'exécution matérielle des fresques.

Il y a lieu, croyons-nous de tenir compte du fait que la tombe était commencée

Arts and Crafts, assez décevant, de Lucas, *Anc. Egypt. Mater.,* qui n'aborde que le problème du matériau, et d'Engelbach, *Anc. Egypt. Masonry,* plus spécialement consacré à la technique de construction, ne traitent pas du problème de la réalisation matérielle des peintures. Les excellentes études de Mrs C. R. L. Williams, *The Decoration of the tomb of Per-Neb* (Metropolitan Mus. of Arts Publ., vol. 3, New-York, 1932) et de W. Stevenson Smith, *A history of Egyptian Sculpt. and Paintings in the Old Kingdom* 2de Edit., Londres, 1949 ; chapitre xiii, The Technical Methods employed in Old Kingdom reliefs and paintings, p. 244-272, ne se rapportent, malheureusement, qu'à l'Ancien-Empire. Si l'on y trouve de précieux renseignements sur la technique proprement dite : préparation de la paroi à décorer, outils et couleurs utilisés etc., le problème du *choix des thèmes* décoratifs et de l'établissement des compositions décoratives n'est pas abordé. Mlle M. Baud, *Dessins ébauchés de la Nécropole Thébaine, MIFAO,* t. 63, p. 225-244, a vu le double problème, technique et de composition ; malheureusement, elle reste dans les généralités. On consultera également A. Mekhitarian, *La peinture égyptienne* (Ed. Skira), 1954, procédés techniques, p. 22 et suiv.

(1) Cf. Černý, *REA,* 2 (1929), p. 201 et *ASAE,* 27 (1927), p. 195-198.

(2) Černý, *ibid.,* estime que chaque équipe était de quinze ouvriers.

(3) Cf. Černý, *ASAE,* 27, p. 198.

(4) Cf. Ostracon du Caire, *JE,* 51517, l. 2 = Daressy, *ASAE,* 27, p. 162.

(5) On trouve dans quelques tombes inachevées les inscriptions en hiératique cursif qui avaient été préparées par le scribe chargé des textes ; les transcriptions exécutées par les peintres, que l'on peut voir côte-à-côte, sont très sûres.

(6) Il suffit, de ce point de vue, de comparer les planches de la tombe de Rekhmarê (cf. Nina de G. Davies, dans Davies, *Rekhmire*) avec celles de la tombe d'Amenmose (cf. Davies, *Menkheperrasonb,* pl. 33).

longtemps avant la mort du propriétaire[1] et que, par conséquent, ce dernier dirigeait,[2] ou du moins, contrôlait l'exécution des travaux. Une fois la tombe creusée et le choix des scènes arrêté (cf. ci-dessus, p. 188-195), les scribes, peintres et graveurs, se mettaient à l'ouvrage. Il faut écarter la légende des « cahiers de modèles » :[3] si les peintres avaient travaillé d'après des modèles fixes, nous aurions nécessairement dans la nécropole thébaine des séries de représentations identiques, ce qui n'est pas le cas. Aucune tombe, aucune peinture, aussi dépourvues soient-elles d'originalité, ne sont « identiques » à une autre tombe ou à une autre peinture.[4] On doit admettre que, du fait qu'il appartenait à une équipe de travailleurs, le peintre connaissait tous les motifs habituels : scènes de moisson, de pêche, de chasse, banquet funéraire, procession rituelle, etc. L'habileté dont témoigne l'exécution de ces scènes traditionnelles semble indiquer que les peintres, comme les scribes,[5] avaient été formés par la copie systématique des peintures anciennes, et l'on doit se demander si cet entraînement préparatoire ne se faisait pas de mémoire,[6] bien que l'on ait noté quelques croquis faits d'après nature.[7] L'exécution des peintures de mémoire rendrait compte non seulement des réminiscences et de l'unité de style que l'on remarque d'une tombe à l'autre,[8] mais encore de la personnalité des dessins, le peintre ayant combiné à sa fantaisie les attitudes et les gestes traditionnels dont il avait gardé le souvenir visuel.

(1) Les sépultures royales étaient parfois mises en chantier dès l'intronisation du souverain (cf. Jéquier, *Deux pyramides du Moyen Empire,* p. 29-30). Les hauts fonctionnaires devaient agir de même, d'où le nombre assez fréquent de tombes doubles ; la première tombe achevée, le propriétaire pouvait en entreprendre une autre plus conforme au goût du jour ou à une situation sociale plus considérable.

(2) Un passage des *Rylands Papyri* (IX, 7, 16 et 13-19 = Griffith, *Rylands Pap.,* III, p. 81, 229 et 91, 236) montre le rôle joué à Basse Epoque par le propriétaire de la tombe : c'est lui qui convoque carriers, graveurs, scribes et dessinateurs ; il devait en être de même au Nouvel Empire.

(3) Cf. Davies, *Tomb, of Nakht,* p. 6-7 et Foucart, *Tombes thébaines,* Introduction, *MIFAO,* 57 (1932), p. xxi, qui s'élève avec raison contre cette hypothèse (due à Capart, *Doc. pour servir à l'hist. de l'art,* I, pl. 19 *b* et p. 48). Ce qui n'empêche pas Furumark d'en faire état (*Settlement,* p. 233, n. 8).

(4) Les « mises au carreau » que l'on voit dans de nombreuses tombes n'étaient pas destinées à reproduire mécaniquement une esquisse préétablie, elles servaient seulement à maintenir sur toute une paroi les mêmes proportions relatives, cf. Mackay, *JEA,* 4 (1917), p. 74-85.

(5) Sur la formation de ceux-ci, cf. van de Walle, *Transmission des textes littéraires,* Bruxelles, 1948.

(6) J. Vandier d'Abadie a noté de nombreux exemples de dessins faits de mémoire, cf. notamment *Ostraca figurés,* p. 90 et 94. Même observation dans Shäfer, *Ägypt. Zeich. auf Scherben,* ab. 17, p. 38.

(7) Cf. J. Vandier d'Abadie, *o. l.,* p. 37-38 et fig. 16, de même p. 61 (confirmé par L. Keimer, *BIFAO,* 26 (1926), p. 85-95.

(8) Le style à une époque donnée est si caractéristique que l'on a pu écrire une étude sur son évolution durant la seule XVIIIe dynastie, cf. Wegner, *Stilent. der theb. Grab., MDIAAK,* 4 (1933), p. 938 sq.

Nous pouvons ainsi imaginer comment étaient exécutées les scènes habituelles; mais que faisait le peintre dans le cas où il devait composer une scène nouvelle, introduire dans son répertoire coutumier des personnages ou des objets étrangers à l'Egypte ? Nous touchons ici à l'essentiel du problème de la critique des sources archéologiques figurées. Malheureusement, sur cet aspect primordial de la technique des décorateurs, nous sommes réduits aux conjectures. Connaissant le caractère réaliste de l'art égyptien, il nous semble hors de doute qu'à l'origine de tout nouveau dessin il y ait eu une *observation directe* : croquis d'après nature, ou, plus probablement, dessin de mémoire après observation de la scène ou des objets à reproduire. La mémoire visuelle, aussi entraînée soit-elle, n'étant pas infaillible, il y a ici une cause possible d'erreurs : le peintre a pu confondre les traits de personnages distincts ou mal interpréter des motifs décoratifs étrangers à l'art égyptien; nous n'avons pas d'autre moyen de déceler son erreur que la comparaison avec les objets ou les personnages qu'il a voulu représenter — quand cette comparaison est possible. Une autre remarque s'impose : s'il y a erreur, il est probable que celle-ci se trouve dans des détails qui risquent d'avoir échappé à l'observateur, plutôt que dans l'impression d'ensemble qui a toute chance d'être reflétée correctement et qui, de plus, était contrôlée par le scribe ou par le propriétaire de la tombe. En conséquence lorsqu'on est en présence d'une scène nouvelle, compte-tenu d'erreurs possibles dans les détails, les figurations peuvent être considérées comme des sources dignes de foi.

Mais la difficulté est de déterminer si l'on est en présence d'un *premier* dessin, ou au contraire, d'une œuvre faite de mémoire d'après une figuration plus ancienne, ce qui est toujours possible avec les méthodes de travail des ouvriers égyptiens. A. Furumark a écrit : « It is very unlikely that the tombs were accessible to later painters who copied directly ».[1] C'est là une erreur fondamentale qui entache toute sa critique de la valeur relative des tombes en tant que sources de documents. Le « hall », où se trouvent les peintures, était obligatoirement ouvert en permanence, puisqu'il donne accès à la « Chapelle » où se consacraient les offrandes rituelles; les prêtres funéraires y pénétraient donc régulièrement; de plus nous savons que les scribes — et les peintres étaient des scribes — visitaient les tombes, non seulement ils ont laissé des *graffiti* mentionnant leurs passages,[2] mais un texte montre que

[1] Cf. A. Furumark, *Settlement*, p. 233 et note 8.

[2] Cf. entre autres, dans la tombe d'Antefoker (Davies-Gardiner, *Antefoker* p. 27-29) et dans les tombes de Sebekhotep et de Kenamon (cf. Davies, *Kenamun*, p. 22). L'appel aux visiteurs du tombeau de Khaemhat (cf. Varille, *ASAE*, 40 [1941], p. 601-606) aurait été sans objet si les tombes avaient été inaccessibles.

dans certains cas ces visites faisaient partie de leurs fonctions officielles;[1] enfin les peintres travaillant dans la Nécropole connaissaient nécessairement les tombes en cours de construction ou tout juste achevées, dans lesquelles ils avaient parfois travaillé. Il est donc manifeste que les artistes avaient accès aux documents anciens et il était tentant pour eux de simplement reprendre de mémoire ce qu'un prédécesseur avait déjà traité.

Il est d'autant plus délicat de déterminer la nature réelle d'un document : dessin original ou copie, que d'une part, la copie peut être partielle : parmi une série d'objets copiés sur une tombe plus ancienne, le scribe a pu en introduire, un ou plusieurs, qu'il avait observé personnellement, et que, d'autre part, une composition qui est originale à nos yeux peut être, en réalité, une copie d'une tombe antérieure inconnue ou détruite. La documentation tirée de la nécropole thébaine, aussi riche qu'elle soit, est cependant incomplète : un grand nombre de tombes sont encore inédites,[2] ou imparfaitement publiées;[3] de plus, les tombes connues ne représentent qu'une partie des sépultures creusées et décorées, il en reste à découvrir; certaines connues naguère, ont été perdues,[4] d'autres enfin, en nombre inconnu, ont été détruites au cours des siècles.

La critique, après avoir décelé l'intention générale du décorateur, doit donc porter essentiellement sur la nature du dessin et chercher à découvrir, s'il s'agit d'une copie, plus ou moins fidèle d'une scène antérieure. Nous verrons que dans le cas précis des représentations de personnes et d'objets égéens, cette critique est non seulement possible mais profitable.

Il y a donc lieu d'éviter la trop grande confiance dans l'interprétation des sources figurées égyptiennes : nous ne savons pas avec assez de précision comment travaillaient les dessinateurs, et il est difficile de faire le départ de la copie et de l'observation directe. Cependant il serait dangereux de verser dans l'hypercritique. Dans bien des cas la paresse, naturelle à l'esprit humain, sans parler du réa-

[1] Cf. Griffith, *Stories of the high priests of Memphis* (texte démotique, premier conte de Sethon, 3, 9) « Neneferkaptah had no pursuit on earth but to walk on the necropolis hill of Memphis, reading the writings that were on the tombs ». (Cité par A. H. Gardiner, *JEA*, 24 (1938), p. 175).

[2] Sur 370 tombes numérotées, 162 sont entièrement inédites cf. Porter-Moss, *Top. Bibl.*, *passim*.

[3] Sur ce même chiffre de 370 tombes, une cinquantaine seulement sont publiées *in extenso*.

[4] Cf. notamment la « redécouverte » récente de la tombe de Kherouef (cf. Fakhry, *ASAE*, 42 (1943), p. 447-532), connue jadis par Erman et « perdue » entre-temps. Cet exemple montre que ce ne sont pas toujours des tombes sans intérêt qui ont subi ce sort malheureux.

lisme habituel à l'art égyptien,[1] devait inciter scribes et dessinateurs à reproduire simplement ce qu'ils avaient vu récemment plutôt qu'à se livrer à un travail de création imaginaire[2] dont nous n'avons aucun indice. L'artiste égyptien avait accès, dans sa vie quotidienne pourrait-on dire, à des documents que nous n'avons jamais vus, il assistait personnellement, au cours des grandes fêtes royales et religieuses, à des défilés où figuraient personnages et objets qu'il a représentés ensuite dans les tombes. Pour admettre *a priori*, qu'il s'est trompé dans la représentation de ces scènes, il nous faudrait connaître avec certitude les originaux de tout ce qu'il a voulu représenter.

[1] La « ressemblance » est essentielle dans toutes les figurations funéraires qui sont encore en grande partie de nature magique.

[2] De ce point de vue, on ne saurait tenir pour valable la remarque de Miss Kantor, à propos des pagnes décorés de Rekhmarê et de Menkheperreseneb : « *in reality these patterns are only standard motives used by draughtsmen to cover what would have otherwise been gaping blanks in their pictures* » (*Ægean and the Orient*, p. 43, n. 7). Le dessinateur égyptien n'aurait pas hésité à laisser des pagnes blancs; dans la tombe de Rekhmarê même, les scènes égyptiennes et syriennes composent une harmonie en blanc, noir et rouge, où la tache blanche des pagnes et des robes joue un rôle essentiel (cf. à ce point de vue A. Mekhitarian, *La peinture égyptienne* (*SKIRA*, Les Grands Siècles de la Peinture), 1954, p. 51, « Servantes », où l'on voit le parti que l'artiste de Rekhmarê a su tirer des blancs). Dans la tombe de Pouyemre le dessinateur a laissé le pagne des étrangers en blanc, cela ne semble pas l'avoir gêné — et pourtant cette sépulture est une des plus soigneusement décorées et des plus raffinées de toute la Nécropole.

CHAPITRE II

LES TYPES HUMAINS

§ 1. Tombes de Senenmout et de Pouyemrê — § 2. Tombe d'Ouseramon — § 3. Tombes de Rekhmarê et de Menkheperreseneb — § 4. Tombes d'Amenemipet, de Kenamon, d'Ineni, etc. — § 5. Tombe d'Amenemheb. — § 6. Caractères généraux des types humains.

Bien que l'identification des figurations de Rekhmarê et de Menkheperreseneb avec des Egéens ait été récemment mise en doute,[1] nous n'entrerons pas, dans ce chapitre, dans la discussion d'attribution, réservant cette question pour nos conclusions. Nous voulons simplement présenter ici les documents qui constituent l'essentiel du problème et qui n'ont, à notre connaissance, jamais été réunis en totalité, ni reproduits à une échelle suffisante pour en permettre l'étude comparative. A l'exception de quelques documents qu'il nous a été impossible de contrôler sur place, et que nous signalerons, tous les dessins des planches I-LXVII, ont été revus par nous sur les originaux.

Nous reprenons toutes les figurations des personnages qui, jusqu'à ces dernières années, étaient considérés comme des « Crétois », et qui présentent un ensemble de traits caractéristiques qui les distinguent nettement des autres races étrangères représentées dans les scènes figurées égyptiennes. Ces traits peuvent se résumer ainsi : la coloration de la peau est brun rouge, la face imberbe. La chevelure est très particulière : elle comporte à la fois, de longues mèches peu nombreuses (deux le plus souvent) retombant très bas (parfois au-dessous de la ceinture) (cf. pl. I et IV); des mèches ondulées plus courtes, s'arrêtant au-dessous de l'épaule, à hauteur du sein, rarement plus bas (cf. pl. V); enfin une frange de boucles courtes, serrées et ondulées, retombant sur les épaules et ne dépassant pas la clavicule. Le trait de la mèche spiralée surmontant la chevelure du front au sommet de la tête (cf. pl. IV),

[1] Cf. ci-dessus, p. 186.

s'il est fréquent, n'est pas général; certaines figures ne le possèdent pas; Une caractéristique qui, à notre connaissance, n'a pas été signalée, apparait parfois, elle consiste en des tatouages ou plus vraisemblablement, des peintures faciales (cf. par exemple, pl. VI). Ces traits essentiels : pigmentation de la peau, mèches ondulées de différentes longueurs, boucles spiralées sur le sommet du crâne et le haut du front, peintures faciales, se retrouvent dans de nombreuses figuration et différencient avec évidence un type ethnique qui apparait dans les tombes suivantes : *Senenmout* (T. 71), *Pouyemrê* (T. 39), *Ouseramon* (T. 131), *Rekhmarê* (T. 100), *Menkheperreseneb* (T. 81), *Amenemipet* (T. 276), et *Kenamon* (T. 93); A ces tombes, il convient d'ajouter celles d'*Amenemheb* (T. 85) et d'*Ineni* (T. 120), bien que les étrangers qui y figurent n'aient pas les traits caractéristiques signalés ci-dessus, ces personnages sont intitulés «Keftiou», or, d'après la tombe de Rekhmarê, c'est là un des noms de la race à peau brune et cheveux bouclés que nous venons de définir. Il est donc essentiel de comparer les figurations des tombes d'Amenemheb et d'Ineni avec celles des autres sépultures pour déterminer, s'il y a eu erreur, dans quel groupe se trouve cette erreur.

Les tombes où figurent des étrangers s'échelonnent, dans le temps, du règne d'Hatchepsout à celui d'Aménophis III. A la seule exception de Menkheperreseneb, nous avons suivi l'ordre chronologique des tombes proposé par Wegner :[1] *a*) *Senenmout* (Hatchepsout); *b*) *Pouyemrê* (Hatchepsout-Thoutmosis III); *c*) *Ouseramon* (Thoutmosis III, 1re moitié du règne); *d*) *Rekhmarê* (Thoutmosis III, 2e moitié du règne-Aménophis II); *e*) *Menkheperreseneb* (Thoutmosis III, 2e moitié du régne-Aménophis II);[2] *f*) *Amenemheb* (Thoutmosis III-Aménophis II);[3] *g*) *Amenemipet* (Thoutmosis III-Aménophis II); *h*) *Kenamon* (Aménophis II); *i*) *Ineni* (Aménophis III). Ainsi, sauf la tombe d'Ineni, la grande majorité des tombes date des règnes de Thoutmosis III-Aménophis II.

[1] Cf. Wegner, *Stilentwickelung*, MDIAAK, 4 (1933), p. 94-130.

[2] Wegner, *loc. cit.*, p. 107, donne à la tombe de Menkheperreseneb une date antérieure à celle de Rekhmarê, mais rien dans ses arguments n'est absolument convaincant et les différences qu'il note peuvent être dûes au fait que les deux tombes furent peintes par des équipes différentes; en réalité les deux sépultures sont contemporaines, mais certains détails de Menkheperreseneb n'ayant pu être pris que dans la tombe de Rekhmarê, il faut admettre que celle-ci est très légèrement antérieure.

[3] Pour la datation de cette tombe qui remonte en réalité à Aménophis II, cf. ci-dessus, p. 70, n. 6.

§ 1. Tombes de Senenmout et de Pouyemrê (Hatchepsout-début du règne de Thoutmosis III)

Il est regrettable que la tombe de Senenmout ait doublement souffert, d'abord de la rancune de Thoutmosis III qui s'acharna à détruire le souvenir du favori d'Hatchepsout, puis des injures du temps. Située au point le plus haut de la colline de Sheikh Abd-el-Gournah, cette tombe était particulièrement vulnérable parce que trés visible, et elle n'a cessé de se détériorer au cours de siècles. Il n'en subsiste aujourd'hui que quelques frises décoratives et trois personnages qui firent partie jadis d'une file de tributaires étrangers. Il est impossible de déterminer le nombre primitif de ces personnages, lorsque la fresque était intacte. Hay en remarqua encore trois qui précédaient ceux que l'on peut voir aujourd'hui : du premier il ne subsistait que le haut de la tête, l'épaule gauche et une longue épée; les deux autres étaient intacts à l'exception des membres inférieurs. Ils ont aujourd'hui entièrement disparu et nous n'avons plus, pour nous en faire une idée, que le croquis précieux, mais sommaire, qu'en fit Hay en 1837.[1]

Doc. **65** (pl. I). — d'après le dessin de Hay.[2] Les traits de la face, s'ils étaient encore visibles en 1837, n'ont pas été indiqués sur le croquis. La chevelure est noire et deux mèches ondulées retombent dans le dos jusqu'à la hauteur des hanches. Ce trait est important car sur les figures qui subsistent aujourd'hui (cf. ci-dessous, doc. **67-69**) ce détail n'est plus indiqué que par des traces à peine discernables. Celles-ci n'auraient pu être interprétées si nous n'avions eu le dessin de Hay.

Doc. **66** (pl. I). — d'après le dessin de Hay.[3] Les traits du visage ne sont pas indiqués et la chevelure a été laissée en blanc; elle était donc déjà effacée en 1837 et il n'y a pas lieu de s'étonner de l'absence des longues mèches dans le dos : celles-ci devaient déjà avoir disparu.

Doc. **67** (pl. I). — Premier porteur subsistant de la tombe de Senenmout.[4] Le nez et la bouche sont détruits. Les cheveux sont noirs et deux longues mèches pendaient

[1] Cf. Hall, *ABSA*, 16, pl. XIV.

[2] Id. *ibid.*

[3] Id. *ibid.*

[4] Cf. Davies, *BMMA*, New-York, 1926, II, p. 43, fig. 2 (*PM*, II, fig. 470). Nos dessins (doc. **67, 68, 69**, pl. I) ont été établis d'après une excellente photographie appartenant au Metropolitan Museum de New-York (négatif, T. 696).

dans le dos. Le dessin que donne Davies [1] de ce détail de la coiffure est conjectural. Hay qui a vu la tombe dans un meilleur état l'a à peine indiqué.[2] Comme le montre la photographie prise par Max Müller en 1901,[3] seul le haut du torse subsistait encore au début du siècle et Davies n'a pas pu voir la ceinture et le haut du pagne qu'il reproduit cependant.

Dans l'état actuel de la fresque, on devine, en ombre légère, la trace de deux longues mèches passant sous le bras gauche; leur longueur est impossible à déterminer. Les détails de la chevelure, autrefois peints en couleur sombre sur le fond clair, ne se sont pas conservés. La peinture s'est écaillée presque entièrement et les traces sont réduites à du blanc pur se détachant sur un fond légèrement plus sombre;[4] là où la peinture n'est pas tout à fait écaillée on devine des boucles courtes prises dans la masse de la chevelure [5] (cf. photographie, pl. I). La peau brun rouge n'est plus visible que par places. L'œil est noir.

Doc. **68** (pl. I). — Deuxième porteur subsistant de la tombe de Senenmout. Les cheveux et le torse ont la même coloration que sur le document précédent. Le profil est intact. Le nez est droit et la bouche, bien dessinée, a les lèvres un peu fortes. L'œil est presque entièrement détruit, un sourcil noir le surmontait dont il ne reste que quelques traces.

La peinture de la chevelure est écaillée, on voit cependant au-dessus de l'oreille, des traces d'une boucle courte. Il n'est pas impossible que le front ait été orné d'une boucle spiralée dont on croit voir quelques indications. Les longues mèches indiquées par Davies [6] sont entièrement conjecturales; en 1837, Hay n'en a vu que les deux extrémités inférieures, à hauteur de la ceinture.[7] En 1901, ces traces avaient disparu;[8] le dessin de Davies est donc une interprétation du croquis de Hay.

Doc. **69** (pl. II). — Troisième et dernier porteur de la tombe de Senenmout. Les cheveux sont noirs, et la peinture, un peu mieux conservée, a gardé des traces de boucles courtes. Sur le front, à la naissance de la chevelure, une courte mèche spiralée retombe en avant. Rien ne subsiste des longues mèches dorsales indiquées

[1] Cf. Id., *ibid.*
[2] Cf. Hall, *ABSA*, 16, pl. XIV.
[3] Cf. Max Müller, *Egypt. Res.* I, pl. 5.
[4] Ce phénomène a déjà été noté par Mackay, cf. *JEA*, 5 (1918), p. 113, et par Davies, cf. *Deir-el-Gebrawi*, I, p. 21.
[5] Pour ce détail, cf. ci-dessous, p. 235.
[6] Davies, *BMMA*, New-York, 1926, II, p. 43, fig. 2.
[7] Cf. *ABSA*, 16, pl. XIV.
[8] Cf. Max Müller, *Egypt. Res.*, I, pl. 5 et 6.

par Hay et restituées par Davies. Visage et torse sont peints en brun rouge. Le profil est en grande partie détruit, seul l'œil subsiste et quelques traits noirs indiquent le sourcil.

Ainsi, pour autant que l'état actuel des peintures permette de juger, les porteurs de Senenmout se caractérisent par l'uniformité de leur type physique; n'étaient les deux longues mèches ondulées qui leur tombent dans le dos, ces étrangers seraient semblables aux Egyptiens représentés dans les tombes thébaines; ce fait a d'ailleurs été noté à de multiples reprises.[1]

Mais le point est de savoir si l'on peut se fier aux représentations de Senenmout. Nous avons indiqué que ce dernier, en raison de ses fonctions, avait à s'occuper des *produits* [2] étrangers et non des tributaires eux-mêmes. Si l'on compare le « fini » des objets figurés (cf. ci-dessous, doc. **231-232**, pl. XXXV et **430**, pl. LIX) à la schématisation des personnages qui les portent, on doit reconnaître que le dessinateur paraît avoir donné toute son attention aux objets, se contentant pour les porteurs, d'un type ethnique uniforme; l'artiste jugeait ce type suffisamment défini par un costume particulier (cf. ci-dessous, doc. **124-127**) et par les longs cheveux ondulés retombant dans le dos.

Nous semblons donc être en présence d'une stylisation caractérisée et il y a lieu de tenir compte simplement de l'aspect général des tributaires. La race qui apportait en Égypte des vases de même type que le gobelet de Vaphio, était très colorée de peau, brune, glabre et portait une chevelure longue; il serait imprudent de faire état de sa ressemblance avec les Egyptiens.

Pouyemrê, contemporain de Senenmout, servit lui aussi Hatchepsout,[3] mais plus heureux ou plus habile que le grand architecte, il ne semble pas avoir encouru la disgrâce de Thoutmosis III qui lui laissa sa fonction de Second Prophète d'Amon.[4] Sa tombe date du début du règne personnel de Thoutmosis III,[5] elle est donc postérieure de quelques années seulement à celle de Senenmout. Nous y remarquons un étranger qui, sans être vêtu du costume caractéristique des porteurs d'offrandes de la tombe de Senenmout, ressemble incontestablement à ces personnages.

Doc. **70** (pl. II). — Troisième des quatre personnages symbolisant des pays étrangers dans la tombe de Pouyemrê.[6] La scène est traitée en relief peint, mais la peinture a beaucoup souffert. Le tributaire « égéen » se détache en brun sombre parmi

[1] Cf. en dernier, Furumark, *Settlement*, p. 225. [2] Cf. ci-dessus, p. 189. [3] Cf. *Urk.*, IV, 525 et suiv. [4] Cf. G. Lefebvre, *Grands Prêtres*, p. 24. [5] Wegner, *Stilentwickelung*, p. 94. [6] Davies, *Puyemrê*, I, pl. 33.

les trois autres personnages de peau plus claire. Les cheveux sont décolorés, quelques traces ça et là indiquent qu'ils étaient primitivement peints en noir ou en bleu. Une mèche épaisse, en rouleau, se dresse sur le front, à la naissance des cheveux. Il semble qu'à l'origine une boucle spiralée ait été peinte à l'intérieur du «rouleau», traité en léger relief (cf. pl. II). On note des traces incertaines de bouclettes à l'intérieur de la masse de la chevelure. Quatre mèches ondulées retombent verticalement sur la poitrine un peu plus bas que la clavicule; en arrière de celles-ci deux mèches plus longues, également ondulées, descendent jusqu'à mi-torse en s'inclinant vers le dos.

L'œil décoloré semble avoir été noir, le sourcil est indiqué d'un trait peint. Le nez est busqué, les lèvres sont épaisses, le menton bien marqué. Sous l'œil, et sur le menton on croit distinguer des traces de traits en ton sur ton, ce pourrait être un tatouage, ou bien une indication de poils courts et frisés. La peinture étant très effacée, notamment pour la chevelure, il est possible que des indications de détail aient disparu.

Tout en présentant un air de parenté avec les figurations de Senenmout, le personnage de Pouyemrê est cependant différent. Les traits du visage notamment sont plus marqués, le nez busqué le différencie des Egyptiens; la chevelure est traitée de toute autre façon : un «rouleau» apparait sur le front et les deux longues mèches, caractéristiques des porteurs de Senenmout, sont beaucup plus courtes et passent par dessus l'épaule gauche, non derrière. Enfin, des mèches moins longues retombent sur la poitrine. Cette chevelure est plus proche de celle des porteurs de la tombe de Menkheperreseneb (cf. doc. **100, 105, 106, 107,** ci-dessous, pl. IX-XI) que de celle des étrangers de Senenmout. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus (cf. pages 190-191) l'étranger de Pouyemrê paraît être une composition symbolique, la schématisation d'un type ethnique.[1] Le processus d'où elle résulte est donc identique à celui qui a abouti aux figurations de Senenmout, bien que les deux schématisations diffèrent quelque peu. Arne Furumark, notant cette différence, s'est demandé si l'étranger de Pouyemrê n'appartenait pas à une race autre que celle des porteurs d'offrandes de Senenmout.[2] Cela n'est pas impossible, mais il faudrait alors admettre que ces deux races étaient apparentées. En effet, les représentations de Senenmout et de Pouyemrê ont en commun trois caractéristiques que l'on retrouve associées, en Egypte, dans les seules figurations de Minoens, ou, pour employer le terme de Furu-

[1] Nous rejoignons, sur ce point, les remarques de Furumark (*Settlement,* p. 230).
[2] Id., *ibid.,* p. 230.

mark, de « quasi-Minoens » : la peau brun foncé, le visage glabre, la chevelure longue et ondulée.

Pour notre part, nous préférons une autre explication. On peut se demander en effet, si l'artiste qui composa le type ethnique de Pouyemrê n'a pas choisi, pour caractériser son personnage, des traits existants en réalité mais que n'avait pas retenus le décorateur de la tombe de Senenmout. En d'autres termes, la stylisation dont témoignent les figurations de Senenmout et de Pouyemrê serait à rechercher dans un type ethnique, ou mieux peut-être, dans une figuration égyptienne de ce type, qui présentait *à la fois* les traits caractéristiques des porteurs d'offrandes de Senenmout : teint fortement bronzé, visage glabre, chevelure longue dans le dos, pagne particulier, et ceux de l'étranger de Pouyemrê : teint très bronzé, visage glabre, chevelure à boucles de différentes longueurs, mèche sur le front. Cette hypothèse aurait l'avantage de rendre compte, et de la parenté qui unit les deux stylisations, et des divergences qui les distinguent.

§ 2. Tombe d'Ouseramon.

La tombe d'Ouseramon, comme celle de Pouyemrê, date le la première partie du règne de Thoutmosis III. Ouseramon, encore vizir en l'an 28 de ce roi, fit faire sa tombe un peu avant cette date,[1] on peut donc admettre que sa sépulture est postérieure de quelques années à peine, à celle de Pouyemrê qui fut enterré au début du règne.[2] Les figurations d'étrangers dans la tombe du premier vizir du grand Thoutmosis sont donc, dans le temps, également distantes des fresques de Senenmout et des reliefs de Pouyemrê d'une part, et d'autre part, des représentations de tributaires de Rekhmarê et de Menkheperreseneb.

Comme nous l'avons indiqué précédemment,[3] trois seulement des quatorze tributaires subsistants de la tombe d'Ouseramon ont été publiés.[4] La direction du Service des Antiquités d'Egypte a bien voulu, à notre demande, faire nettoyer la paroi où se trouve l'apport du tribut étranger. Nous publions donc ci-dessous à la fois les trois personnages que Davies n'avait pu voir qu'imparfaitement (doc. **71-73,**

[1] Les travaux furent dirigés, *avant* l'an 28 de Thoutmosis III, par un certain Amenemhat, comme ce dernier le dit expressément dans une inscription biographique (cf. Davies-Gardiner, *Amenemhat,* p. 1-2) et 70-72, lignes 11-12 de la stèle biographique).
[2] Cf. Wegner, *Stilentwickelung,* p. 94.
[3] Cf. Ci-dessus, p. 2.
[4] Cf. Davies, *BMMA,* New-York, 1926 (II), p. 41-51, fig. 1-4-6.

pl. II-III) et les huit [1] autres entièrement inédits à ce jour (doc. **74-81**, pl. III-V).

Doc. **71** (pl. II).[2] — Premier porteur de la tombe d'Ouseramon. Les cheveux jadis noirs sont en partie décolorés, on distingue cependant dans leur masse, des traces de bouclettes enroulées sur elles-mêmes. Sur le front, à la naissance de la chevelure, se dresse une mèche rouge spiralée. Des mèches plus longues, légèrement ondulées, semblent retomber dans le dos, rien n'indique que la longue mèche vue par Davies ait jamais existé; il semble que ces mèches se soient arrêtées à mi-torse.

Le torse et le visage sont brun-rouge. Le profil est régulier, le nez droit, L'iris de l'œil est détruit.

Doc. **72** (pl. II).[3] — Deuxième porteur de la tombe d'Ouseramon; les cheveux jadis noirs, sont traités de la même façon que pour le personnage précédent. Sur le haut du front traces de deux mèches spiralées rouges. Les mèches qui retombaient dans le dos sont très effacées.

Visage et torse sont peints en brun-rouge : Le profil est régulier, l'iris de l'œil est détruit.[4]

Doc. **73** (pl. III).[5] — Troisième porteur de la tombe d'Ouseramon. La chevelure est traitée de la même façon que sur les deux personnages précédents, mais deux mèches spiralées rouges descendent du sommet de la tête et s'enroulent au dessus du front. Les mèches du dos sont courtes et s'arrêtent, semble-t-il, au-dessous des aisselles.

Visage et corps sont brun-rouge. Le profil est régulier, l'œil décoloré. Quelques traces noires sur la joue et le menton.

Doc. **74** (pl. III). — Quatrième porteur de la tombe d'Ouseramon (Inédit). La chevelure, jadis noire, est décolorée, on y distingue quelques traces de bouclettes (cf. doc. **71-73**). Deux mèches spiralées rouges retombent du sommet de la tête vers le front. Les mèches du dos sont presque entièrement effacées.

[1] Le registre des porteurs égéens comportait, à l'origine, *seize* personnages mais un effondrement de la paroi rocheuse a détruit : le 5ᵉ *porteur* (à l'exception des vases qu'il portait); le 6ᵉ *porteur* (sauf le genou et le bord inférieur gauche du pagne); les 7ᵉ et 8ᵉ *porteurs* (à l'exception des pagnes); le 9ᵉ *porteur* (entièrement); le bras droit et la jambe droite du 10ᵉ *porteur*. Seuls les porteurs 1, 2, 3 (publiés par Davies), et 4, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 (inédits), peuvent être étudiés au point de vue du type physique. Les porteurs 5, 6, 7, 8, ne fournissent de renseignement que sur les objets apportés (5ᵉ porteur), ou sur le vêtement (6ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ porteur).

[2] Cf. Davies, *loc. cit.*, fig. 1.

[3] Cf. Davies, *BMMA*, New-York (1926), II, p. 41-51 et fig. 1, 4 et 6.

[4] Cf. ci-dessus, p. 204 et note 4. La peinture noire sur fond clair a toujours tendance à s'écailler.

[5] Davies, *Ibid.*

Le torse et le visage sont brun-rouge. Le nez est détruit, mais le profil semble avoir été régulier. L'œil est décoloré, sur l'aile du nez et le menton on croit voir des traces de peinture en ton sur ton (cf. doc. **73**).

Doc. **75** (pl. III). — Dizième porteur de la tombe d'Ouseramon (Inédit). La chevelure est en grande partie masquée par le vase que le personnage porte sur l'épaule. Partout où elle est visible, il semble qu'elle ait été finement bouclée. Devant le haut du front traces très peu distinctes de mèches spiralées. Les mèches retombant dans le dos sont pratiquement effacées, elles ne semblent pas être descendues beaucoup plus bas que les aisselles.

Torse et visage sont peints en brun-rouge. Le profil est très régulier, le menton droit. L'œil, bien que décoloré, laisse deviner l'iris qui était rouge. Sur la joue et le menton traces en ton sur ton (cf. doc. **73** et **74**).

Doc. **76** (pl. III). — Onzième porteur de la tombe d'Ouseramon (Inédit). Comme sur le document précédent, la chevelure est masquée par un vase. Sur le haut du front, quelques bouclettes sont visibles et il semble qu'une mèche spiralée descende du sommet de la tête vers le front. Les mèches qui retombent dans le dos sont à peine visibles.

Le visage et le torse sont brun-rouge. Le profil est régulier, le nez pointu et le menton accusé. L'œil, décoloré, était surmonté d'un sourcil dont il reste quelques indications. Sur la joue et le menton, on croit apercevoir des traces de peinture en ton sur ton (cf. doc. **73**, **74** et **75**).

Doc. **77** (pl. IV). — Douzième porteur de la tombe d'Ouseramon (Inédit). La chevelure est traitée de la même façon que sur les documents précédents mais les bouclettes sont plus nettement indiquées et semblent avoir couvert la nuque. Les mèches rouges spiralées sur le front et celles, noires, qui retombent dans le dos sont à peine visibles.

Visage et torse sont brun-rouge. Le profil est régulier, sur l'aile du nez, la joue et le menton, traces noires (cf. doc. **73**, **74**, **75**, **76**). La pigmentation du mamelon et de l'aréole est accentuée.

Doc. **78** (pl. IV). — Treizième porteur de la tombe d'Ouseramon (Inédit). La chevelure est traitée de la même façon que sur les documents précédents. Les mèches qui ornent le sommet du front sont indistinctes, en revanche, il semble que le haut du crâne ait été surmonté d'une mèche similaire, il est possible que des mèches courtes aient retombé sur la poitrine et l'épaule gauche. Dans le dos, indications d'au moins deux mèches ondulées qui retombent jusqu'à mi-torse.

Le visage et le torse sont brun-rouge. Le profil, très caractéristique, semble être

un portrait. Le nez, très fort, est légèrement busqué; les lèvres sont fortes, l'inférieure en saillie; le menton est accusé. L'œil très grand est partiellement détruit, le front fuyant. L'ensemble fait penser presque à une caricature. Sur le front, des traits discontinus sont peut-être les restes du sourcil.

Doc. **79** (pl. IV). — Quatorzième porteur de la tombe d'Ouseramon (Inédit). La chevelure est décolorée mais semble garder des traces de bouclettes. Elle retombait inégalement sur le front, la nuque et les épaules. A hauteur du front, la paroi est dégradée de sorte qu'il est impossible de se rendre compte si les mèches habituelles existaient. Deux courtes mèches ondulées paraissent retomber dans le dos.

Visage et torse sont brun-rouge; le profil, régulier, est moins fin que sur les documents **71-77**. L'œil était entouré d'un trait noir épais.

Doc. **80** (pl. IV). — Quinzième porteur de la tombe d'Ouseramon (Inédit). La chevelure est décolorée tout en gardant des traces de bouclettes multiples. Sur le haut du front, trois mèches spiralées. Deux mèches ondulées retombaient sur la poitrine, un peu au-dessous de la clavicule; dans le dos, deux mèches de longueur inégale.

Visage et corps sont brun-rouge. Le profil est accusé : nez busqué mais fin, lèvres bien dessinées, menton un peu fuyant. Ces traits sont très voisins de ceux du personnage de Pouyemrê (doc. **70**, pl. II). Le sourcil rectiligne est très proche de l'œil.

Ce personnage ne porte rien, il a le bras droit baissé, la paume de la main tournée en arrière; le bras gauche fléchi est ramené en avant, le poing est fermé, le pouce à l'extérieur.

Doc. **81** (pl. V). — Seizième et dernier porteur de la tombe d'Ouseramon (Inédit). La chevelure est traitée de la même façon que pour les autres personnages. Les mèches qui retombent dans le dos semblent avoir été particulièrement courtes.

Un effondrement de la paroi rocheuse a détérioré la partie antérieure de la tête, le visage et une partie du torse. Ceux-ci son brun-rouge. Du visage, seuls subsistent le nez, assez fort et rectiligne, les lèvres et l'angle de l'œil. Ce personnage a la même attitude que le tributaire précédent (doc. **80**, pl. IV).

Les personnages de la tombe d'Ouseramon présentent donc des traits communs aussi bien aux tributaires de la tombe de Senenmout qu'à ceux de l'étranger de la sépulture de Pouyemrê : comme les premiers, ils sont imberbes, ont les cheveux longs, le profil régulier et portent le même pagne à devanteau;[1] comme le second, ils ont une mèche en rouleau ou spiralée sur le front et des mèches ondulées plus

[1] Cf. ci-dessous, chap. III, p. 241 et suiv.

courtes que celles des porteurs de Senenmout, leur pigmentation est également très marquée, et dans deux cas au moins (doc. **78** et **79**), ils présentent un profil très accusé qui n'est pas sans analogie avec celui du « quasi-Egéen » de la tombe de Pouyemrê. La parenté nous paraît tellement évidente que nous nous demandons si, dans ce cas précis, la figuration de Pouyemrê et le document **78** notamment ne dérivent pas d'un archétype, commun, peut-être une peinture du début de la XVIIIe dynastie.[1]

Il y a donc malgré les divergences de détail une unité d'ensemble entre les trois séries de représentations : Senenmout, Pouyemrê et Ouseramon, le texte qui accompagne les tributaires de cette dernière tombe les qualifiant d'habitants « des îles qui sont au milieu de la mer » (cf. ci-dessus, doc. **32**, p. 130-132), il s'ensuit que les personnages des tombes de Senenmout et de Pouyemrê appartiennent à la même race.

§ 3. Tombes de Rekhmarê et de Menkheperreseneb.

Nous avons groupé dans un même paragraphe les tombes du dernier vizir et du Grand-Prêtre d'Amon ayant vécu sous Thoutmosis III, car ces sépultures commencées durant le règne de ce pharaon ont été achevées dans les premières années de celui d'Aménophis II, et sont donc rigoureusement contemporaines. Wegner[2] estime que la tombe de Menkheperreseneb est antérieure à celle de Rekhmarê; nous ne partageons pas son avis, les différences de style qu'il a notées s'expliquent aussi bien, sinon mieux, par une différence de facture entre deux artistes différents, que par un écart dans le temps. Nous verrons que les décorateurs de la tombe de Menkheperreseneb ont copié certaines figures de la sépulture de Rekhmarê. Il faut donc admettre que, s'il y a antériorité d'une tombe sur l'autre,[3] c'est celle de Rekhmarê qui est la plus ancienne et c'est pourquoi nous l'étudierons en premier lieu.

Depuis les publications de Davies[4] et de Mrs. Davies,[5] la tombe de Rekhmarê (T. 100) a été nettoyée par les soins du Service des Antiquités et de nombreux détails que Davies n'avait pu voir se devinent maintenant.

[1] Cf. ci-dessous, p. 409-410.

[2] Cf. *Stilentwickelung*, p. 46, 82, 100 et 142.

[3] Pour notre part nous estimons que les deux tombes, à très peu d'années près, sont contemporaines, mais qu'elles ont été exécutées par deux équipes différentes.

[4] N. de G. Davies, *Rekhmire* (1942), pour la bibliographie ancienne on se reportera à Porter-Moss, *Topog. Bibliogr.* I, p. 129-131.

[5] Nina N. de G. Davies, *Paintings from the tomb of Rekhmire* (1935).

Les dessins que nous donnons sont donc différents de ceux qu'on a publiés jusqu'à présent; leur établissement a été délicat : la tombe de Rekhmarê, connue depuis très longtemps, a particulièrement souffert des intempéries et du vandalisme humain. Pour établir nos dessins nous nous sommes servi, comme documents de base, de photographies des détails prises de très près (à 30 cm.), puis nous avons dessiné nos figures définitives sur des photographies à plus grande échelle à la fois d'après les photographies de détail et d'après les originaux. Malgré ces précautions, nous ne nous dissimulons pas que nous n'avons pas vu tout ce que portaient les peintures lors de leur création : bien des détails, d'une part, ont été détruits au cours des temps, la peinture s'étant écaillée ou ayant été enlevée; d'autre part, comme nous le verrons, les représentations actuelles recouvrent une figuration ancienne. La peinture plus récente ne masque parfois qu'imparfaitement l'œuvre antérieure, mais étant donné les moyens techniques employés par les Egyptiens (peinture à l'œuf et à la colle),[1] le coup de pinceau a souvent peu d'épaisseur et il est très difficile de distinguer le dessin récent du tracé ancien. Aussi tenons-nous à signaler qu'en certains cas nos dessins sont, comme ceux de Davies d'ailleurs, des interprétations : nous avons laissé en trait discontinu ce que nous croyions voir sur l'original sans en être absolument certain, en revanche, tout ce qui est en trait continu est nettement visible sur l'original. Si l'on veut bien comparer nos dessins à ceux de Davies, on verra à quel point la restauration de la tombe de Rekhmarê a transformée notre connaissance de cette tombe.

Doc. **82** (pl. V). — Premier porteur de Rekhmarê (—→).[2] La chevelure sombre est décolorée; traces de bouclettes à l'intérieur de la masse des cheveux. Sur le sommet du crâne une série de boucles en spirales, peintes en rouge, se dressent à partir du front. Du lobe de l'oreille jusqu'à la nuque on voit des traces de mèches retombantes bouclant en arrière. Trois longues mèches pendantes, comparables à celles de Senenmout, tombent dans le dos, une passe sur la poitrine. Il est impossible de voir si ces mèches appartenaient à la figure primitive et ont été effacées par les Egyptiens eux-mêmes pour faire place à la figure actuelle, ou si au contraire elles appartiennent à cette figure plus récente et ont été effacées à une époque relativement moderne.

Le nez est droit, les lèvres sont épaisses. On remarque des traces, poils ou tatouage, à la base du menton. Sous l'œil, nous croyons apercevoir les traces en ton sur

[1] Lucas, *Anc. Egypt Mater,* 3, p. 6 et 401.

[2] Pour l'ensemble des tributaires égéens, cf. Davies, *Rekhmire,* pl. XVIII-XX = Nina N. de G. Davies, *Paintings, from Rekhmire* pl. III-V (incomplètement).

ton d'un tatouage ou d'une peinture faciale; d'autres traces sont visibles entre l'œil et l'aile du nez mais ne peuvent être suivies avec certitude. Le visage et le torse sont brun-rouge. L'iris de l'œil est très effacé, de même que le sourcil qui semble avoir été rectiligne tout en se terminant par deux bouclettes.

Doc. **83** (pl. V). — Deuxième porteur de Rekhmarê (—→). La chevelure claire (rouge) est très effacée; on croit remarquer quelques faibles traces de bouclettes dans la masse des cheveux, de même que les traces, incertaines, de deux bouclettes en spirales sur le front. Deux longues mèches rouges retombent jusqu'à la ceinture, l'une derrière le dos, l'autre sur la poitrine.

Le nez, fort, est légèrement busqué, le menton bien dessiné. L'œil, décoloré, est surmonté d'un sourcil rectiligne très haut placé. Des traces impossibles à noter avec précision semblent marquer l'angle extérieur de l'œil près de l'oreille; la poitrine aussi paraît porter des marques, soit d'un tatouage soit du système pileux. Ces traces ne peuvent être suivies avec certitude.

Doc. **84** (pl. V). — Troisième porteur de la tombe de Rekhmarê (—→). La chevelure est sombre et on y note des traces de bouclettes prises dans la masse. Sur le sommet de la tête traces de trois mèches bouclées en spirales. Il semble qu'un bandeau serre-tête ait maintenu les cheveux sur le front et sur l'arrière du crâne. Sur le front, série de bouclettes en rangée rectiligne. Trois longues mèches légèrement ondulées retombent jusqu'à la ceinture, l'une dans le dos, les deux autres sur la poitrine. On remarque des traces de boucles courtes et ondulées sur l'épaule droite et au-dessus de la clavicule.

L'œil est rouge, les sourcils sont nettement marqués et, semble-t-il, frisés (?). Le nez est droit, la commissure des lèvres s'abaisse très sensiblement.[1] Traces de tatouage ou de peinture faciale (?), en noir sur fond rouge, sur les joues et le menton. La pigmentation de la poitrine est très accentuée sur le torse brun-rouge, visage brun-rouge également.

Doc. **85** (pl. VI). — Quatrième porteur de la tombe de Rekhmarê (—→). La chevelure est noire et montre des traces de bouclettes prises dans la masse des cheveux. Assez haut sur le sommet du crâne on remarque un bandeau serre-tête blanc très étroit, il semble que ce bandeau se terminait sur l'arrière de la tête par une boucle simple dont il ne reste plus que quelques traces. Sur le sommet de la tête deux

[1] L'expression de ce porteur est remarquable : alors que les autres ont la bouche rectiligne, ou la commissure des lèvres légèrement relevée, en une expression impassible ou souriante, celui-ci paraît désabusé. Ceci pose le problème de la technique : sommes-nous en présence d'un portrait d'après nature? La façon dont est traité ce personnage en donne l'impression.

mèches noires bouclées en spirale; il semble qu'il y en ait eu deux autres prenant naissance sur le front, mais les traces en sont très imprécises. Deux longues mèches ondulées retombent jusqu'à la ceinture, l'une dans le dos, l'autre sur la poitrine, celle-ci, semble-t-il, passait sous le bras,

Le torse et le visage sont d'un brun-rouge foncé. L'œil est rouge, le nez très légèrement busqué a été corrigé au trait à deux reprises. La bouche rectiligne a une expression légèrement souriante. Traces imprécises de tatouage ou de peinture faciale entre l'œil et la bouche, sur la joue et au menton. Le profil de la poitrine a été modifié, ou bien il révèle les traces d'un dessin antérieur qui aurait été de quelques centimètres en avant du personnage actuel. (Cf. ci-dessous doc. **86**, où l'on observe le même phénomène).

Doc. **86** (pl. VI). — Cinquième porteur de la tombe de Rekhmarê (—→). La chevelure, noire anciennement, est décolorée; dans la peinture subsistent quelques traces de bouclettes prises dans la masse des cheveux. Sur le sommet de la tête se dressent trois mèches noires spiralées très rapprochées les unes des autres. Trois longues mèches ondulées retombent l'une dans le dos, les deux autres sur la poitrine.

Torse et visage sont brun-rouge. Le profil est droit, l'œil rouge est cerné d'un trait lourd peint en rouge. La bouche est rectiligne, on croit apercevoir les traces d'un tatouage ou d'une peinture faciale entre l'œil et l'aile du nez, en ton sur ton. Le profil actuel est doublé, à quelques centimètres en avant, par un autre profil de personnage portant lui aussi trois boucles sur la tête et des longues mèches retombantes dont il reste de nombreuses traces; le tracé d'un autre corps se devine en avant de la poitrine du porteur actuel. Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'une correction du dessin,[1] ou au contraire, d'un dessin ancien entièrement effacé pour faire place à la figuration actuelle. Nous penchons plutôt vers cette dernière hypothèse. La pigmentation du mamelon et de l'aréole est très accusée.

Doc. **87** (pl. VI). — Sixième porteur de la tombe de Rekhmarê (corps —→, tête ←—). La chevelure est presque entièrement décolorée; sans doute sombre primitivement, elle conserve des traces incertaines d'une boucle en rouleau sur le front, et de mèches bouclées qui retombaient sur la clavicule gauche. De longues mèches retombent sur le dos, les unes bouclées (derrière l'épaule droite), les autres simplement ondulées (sous l'épaule gauche), descendent jusqu'à la taille. Le nez est très légèrement busqué, l'œil fendu; la bouche rectiligne est souriante. Visage et torse sont brun-rouge. De nombreuses traces de tatouage ou de peinture faciale semblent couvrir la joue, le nez et le menton. Des traces difficiles à suivre subsistent sur la poitrine, peut-être des restes d'un dessin ancien.

[1] En général les corrections ne sont pas si loin du trait définitif, elles le cernent, le modifient légèrement, mais ne le reprennent pas entièrement; cf. toutefois, W. Stevenson Smith, *Egypt. Sculpt. and Paint.*, p. 252 et fig. 96.

Doc. **88** (pl. VI). — Septième porteur de la tombe de Rekhmarê (—→). La chevelure est décolorée, faibles traces de bouclettes prises dans la masse. On note quelques restes, à peine visibles, de quatre ou cinq boucles noires spiralées sur le sommet de la tête. Deux longues mèches retombent, l'une descend dans le dos jusqu'à la ceinture, l'autre plus courte passe sur la poitrine et s'arrête à mi-torse. Sur le côté gauche de la poitrine, traces longues qui pourraient être des restes de la chevelure d'un personnage aujourd'hui effacé.

Le torse et le visage sont brun-rouge; l'œil est rouge, le nez droit est un peu fort, la bouche rectiligne a une expression souriante. Traces multiples de tatouages, ou de peinture faciale, sur la pommette et le nez; on croit voir de faibles traces identiques sur le menton. La pigmentation du mamelon et de l'aréole est très accusée.

Doc. **89** (pl. VII). — Huitième porteur de la tombe de Rekhmarê (—→). La chevelure, décolorée, porte de multiples traces de bouclettes prises dans la masse des cheveux. Sur le sommet de la tête il semble qu'il y ait des traces de mèches noires spiralées assez courtes, mais ce tributaire portant sur les épaules un lingot de cuivre (cf. ci-dessous, doc. **495**, pl. LXV) il est impossible de voir, si les traces que l'on devine sont celles de boucles de cheveux, ou de différences de coloration du métal indiquées par des taches noires semi-circulaires sur le fond uni du lingot. Des boucles courtes retombent sur l'épaule jusqu'à hauteur de la clavicule droite. Il semble qu'il y ait eu des boucles un peu plus longues, analogues à celles des porteurs d'Ouseramon (cf. doc. **73, 76, 78** ci-dessus), retombant dans le dos, quelques-unes étant visibles, semble-t-il, sous le bras droit.

Sur la poitrine, du côté gauche, on remarque des traces multiples mais peu visibles qui ont pu appartenir à une figure antérieure. Le visage et le torse sont brun-rouge. L'œil est décoloré, le nez assez fort est très légèrement busqué; la bouche est droite, la lèvre inférieure épaisse. De nombreuses traces discontinues, en ton sur ton, sous l'œil, sur la joue et le menton peuvent être des tatouages ou la schématisation d'un système pileux frisé. A deux centimètres en avant du visage, tracé d'un personnage antérieur qui paraît avoir porté une boucle spiralée partant du front.

Doc. **90** (pl. VII). — Neuvième porteur de la tombe de Rekhmarê (—→). La chevelure, quoique décolorée, porte de faibles traces de bouclettes prises dans la masse des cheveux. Sur le sommet de la tête se dressent trois mèches spiralées rouges. Des

mèches bouclées retombent sur la poitrine et descendent jusqu'à la clavicule droite.

Visage et torse sont brun-rouge. L'œil est décoloré, il est surmonté d'un sourcil rectiligne, le nez est très légèrement busqué, la bouche droite. De nombreuses traces, en ton sur ton, sous l'œil, sur la joue et le menton, ainsi que quelques traits au-dessus de la lèvre supérieure, pourraient être des indications schématiques du système pileux aussi bien que des restes de tatouage ou de peinture faciale. En avant du profil actuel, l'existence d'un tracé antérieur permet aussi de voir dans ces traces les restes d'un dessin plus ancien.

Doc. **91** (pl. VII). — Dixième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). La chevelure en grande partie décolorée était primitivement noire. Elle porte encore des traces de bouclettes prises dans la masse des cheveux; ceux-ci, semble-t-il, étaient maintenus par un bandeau de couleur claire. Sur le sommet de la tête se dresse une mèche noire spiralée. Il est possible qu'une mèche analogue ait pris naissance sur le front, à la racine des cheveux, mais il ne reste que quelques traces difficiles à interpréter. Deux mèches bouclant vers l'avant semblent partir de l'oreille et retombent sur le cou, mais il n'est pas impossible qu'elles aient appartenu à une figure antérieure. Deux longues mèches retombent de la chevelure, l'une dans le dos, presque effacée, semble descendre presque jusqu'à la ceinture, l'autre sur la poitrine passe sous le bras droit et semble reparaître à mi-torse.

Torse et visage sont brun-rouge assez foncé. Le nez est très légèrement busqué, l'œil décoloré, la bouche droite. Sous l'œil, au-dessus de la lèvre supérieure et sur le menton, on devine des traces très faibles, soit d'un tatouage noir, soit d'une indication du système pileux.

Doc. **92** (pl. VII). — Onzième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). La chevelure est décolorée. Dans les endroits où subsistent des traces de peinture, il semble qu'elle ait été formée d'une masse de petites boucles, comme pour les autres tributaires. Sur le sommet de la tête, on voit nettement trois mèches en spirales peintes en rouge, et il semble qu'il y en ait une quatrième intercalée entre les deux premières; tout à fait en arrière, une spirale a pu appartenir à un dessin aujourd'hui effacé, soit figure de tributaire, soit décor d'un objet. On croit voir deux longues mèches ondulées retomber l'une dans le dos, l'autre sur la poitrine; de faibles traces en ton sur ton semblent indiquer qu'une masse de boucles courtes retombaient de surcroît sur l'épaule et la clavicule droite.

Visage et torse sont brun-rouge clair. L'œil, décoloré, paraît avoir été rouge, le contour en est souligné d'un épais trait rouge. Le nez droit est un peu fort, la bouche rectiligne mais souriante. La pigmentation du mamelon et de l'aréole est très

marquée. Des traces peu distinctes sur les joues et le menton ont pu appartenir à un personnage aujourd'hui effacé, il ne semble pas qu'il puisse s'agir ici d'indications de tatouage ou de peinture faciale.

Doc. **93** (pl. VII). — Douzième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Les cheveux sont décolorés, on remarque de faibles traces de mèches verticales prises dans la masse de la chevelure. Sur le sommet de la tête se dressent quatre mèches spiralées rouges, la deuxième en partant du front est très effacée mais visible cependant. Il semble que de longues mèches soient retombées, les plus longues dans le dos, et sur la poitrine de plus courtes terminées en boucles, mais il n'en reste que de très faibles traces.

Visage et torse sont peints en brun-rouge assez clair. Le nez est droit, la bouche rectiligne et souriante. L'œil décoloré, paraît avoir été surmonté d'un sourcil rectiligne. De très faibles traces entre l'œil et l'aile du nez pourraient provenir d'un tatouage (?).

Doc. **94** (pl. VIII). — Treizième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Les cheveux, décolorés, semblent avoir été ramenés, en diagonale, d'arrière en avant, en mèches courtes bouclant à leur extrémité; quelques-unes de ces boucles retombent sur la poitrine et le bras droit. Mais l'interprétation de ces traces est d'autant plus délicate que le corps entier semble recouvrir une figuration plus ancienne dont le tracé reparait sous la couche de peinture plus récente (cf. notamment le bras droit.) Deux mèches spiralées se dressent sur le front, mais là aussi l'interprétation est rendue difficile par le fait que ces mèches se détachent sur le lingot de cuivre porté par l'homme; les détails du lingot sont indiqués par des traits incurvés analogues aux détails de la chevelure.

Visage et torse sont brun-rouge. L'œil, décoloré, est indiqué par une succession de traits discontinus d'un effet étrange. Le nez est presque droit, la bouche rectiligne mais souriante. Des traces nettes d'un tatouage ou de peinture faciale occupent tout l'espace entre l'œil et le nez, on remarque des traces plus faibles sur le menton. Cette figure, traitée d'une manière très différente des autres, est presque caricaturale, comme le onzième porteur d'Ouseramon (cf. doc. **78**, pl. IV). Il n'est pas impossible que le peintre de Rekhmarê se soit inspiré de la fresque d'Ouseramon. La pigmentation du sein est très accentuée.

Doc. **95** (pl. VIII). — Quatorzième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). La chevelure est décolorée mais porte encore trace de petites bouclettes prises dans la masse des cheveux. Des mèches ramenées obliquement d'arrière en avant viennent finir sur la nuque et le cou. Partant du front, trois mèches spiralées se dressent

sur le sommet de la tête, elles sont très effacées. Un bandeau très étroit paraît avoir serré les cheveux sur le haut de la tête. Sur la poitrine, à hauteur de la clavicule droite, on croit remarquer des traces incertaines de mèches bouclées; sous l'épaule droite apparaissent des traces semblables qui rappellent les mèches ondulées des porteurs d'Ouseramon (cf. pl. III et IV).

Torse et visage sont brun-rouge. L'œil est rouge, le profil régulier. Le nez est presque droit, la bouche rectiligne. Nous croyons discerner des traces de tatouage, en noir, ou de peinture faciale entre l'œil et l'oreille, et sur le menton.

Doc. **96** (pl. VIII). — Quinzième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Cette figure est très dégradée, un éclat superficiel de la paroi affecte le haut du visage, du front à la base du nez.

La chevelure a conservé des traces de peinture noire et laisse deviner des bouclettes prises dans la masse des cheveux. Sur le sommet de la tête on remarque trois mèches spiralées rouges; il semble que des mèches se soient dressées sur le front. Des mèches bouclées partant de l'épaule droite, semblent couvrir le haut de la poitrine à hauteur de la clavicule et se répandre jusque sur les bras; mais cette interprétation des traces est très aléatoire car sur le côté gauche de la poitrine on distingue un tracé ancien très similaire (cf. la photographie pl. VIII) qui a dû appartenir à une figure aujourd'hui effacée.

Visage et torse sont brun-rouge. L'angle externe de l'œil subsiste seul, ainsi qu'une partie de l'aile du nez. Sous l'œil, traces certaines d'un tatouage ou de peinture faciale, en noir; le menton, fuyant, porte des traces moins nettes, mais sûres.

Doc. **97** (pl. IX). — Seizième et dernier porteur de la tombe de Rekhmarê, (—›). La chevelure presque décolorée porte encore des traces de couleur noire dans laquelle se devinent de fines bouclettes prises dans la masse des cheveux. Partant du front deux mèches spiralées semblent s'être dressées verticalement, mais il n'en reste que de faibles traces. Une masse de mèches ondulées et bouclées retombent sur la clavicule et le cou. Au-dessous de l'épaule droite, nous croyons voir, comme Davies, la trace presque effacée de deux mèches ondulées de longueur inégale.

Visage et torse sont en brun-rouge. L'œil est décoloré, le nez presque droit est à peine busqué; la bouche rectiligne est légèrement souriante. Sous l'œil, sur le nez, au-dessus de la lèvre supérieure et sur le menton, nous croyons voir des traces très effacées d'un tatouage ou d'une peinture faciale. La pigmentation du mamelon et de son aréole est fortement marquée.

Aussi célèbre pour ses représentations d'Egéens que la tombe de Rekhmarê, la sépulture de Menkheperreseneb, grand-prêtre d'Amon depuis la fin du règne de Thoutmosis III jusque sous le règne d'Aménophis II,[1] n'a pas été publiée avec le même soin que celle du vizir de Thoutmosis III. La publication de Davies[2] ne donne qu'une reproduction au trait du registre des tributaires, à l'échelle 1/4, pour combler cette lacune, Nina de G. Davies a repris en couleur et à l'échelle de 1/2 environ, sept des dix porteurs.[3] Nous avons, pour notre part, repris des photographies détaillées de chacun des personnages.

Dans son ensemble la scène du tribut étranger de Menkheperreseneb est encore en moins bon état de conservation que celle de Rekhmarê bien que les couleurs se soient mieux maintenues. La paroi a subi de multiples détériorations qui affectent plus ou moins chacune des figures.

Doc. **98** (pl. IX). — Personnage prosterné en avant du registre des tributaires égéens de la tombe de Menkheperreseneb. Au-dessus de lui on lit l'inscription : *Wr n Kftiw* «le Roi du pays Keftiou» (cf. ci-dessus, doc. **10** *a*). La chevelure est rase et de teinte claire (rose pâle). L'œil, décoloré, paraît avoir été clair lui aussi (bleu ou rose). Le nez fin est partiellement détruit, les lèvres sont minces. Le personnage porte une barbe en pointe de couleur rouge clair qui se continue sur la joue par des sortes de favoris. La teinte générale du corps est rose pâle.

Tous ces traits sont caractéristiques d'un certain type de Syro-Palestinien que l'on retrouve dans de nombreuses tombes thébaines.[4]

Arne Furumark[5] a insisté sur le fait que cette observation est insuffisante pour permettre de déduire que le scribe s'est trompé en appelant «Keftiou» un tel personnage. Nous n'entrerons pas ici dans la discussion, nous réservant d'y revenir dans un des chapitres de la «confrontation des sources»,[6] mais nous voudrions insister sur la façon dont se pose le problème. Le scribe égyptien ne s'est peut-être pas trompé en qualifiant un *Syro-Palestinien* caractérisé du nom de «roi du Pays Keftiou»,

[1] G. Lefebvre, *Grands-Prêtres d'Amon*, p. 82-89 et 233-235. Rappelons encore que Menkheperreseneb n'avait aucun lien de parenté avec Rekhmarê (cf. Id., *ibid.*, p. 85, n. 2) comme l'écrit encore Pendlebury dans son *Arch. of Crete*, p. 223.

[2] Davies-Gardiner, *Theban tombs series*, vol. V; pour les publications antérieures (cf. Porter-Moss, I, p. 117.

[3] Nina de G. Davies, *Ancient Egypt. Paintings*, I, pl. XXII, XXIII.

[4] Cf., entre autres, N. de G. Davies, *Paintings from ... Rekhmire*, pl. XI et XII.

[5] Cf. A. Furumark, *Settlement*, p. 240.

[6] Cf. ci-dessous, p. 390-391.

mais dans ce cas, c'est le scribe de la tombe de Rekhmarê qui a commis une erreur en appelant « Keftiou » des tributaires minoens ou « quasi-Minoens »;[1] à moins d'admettre qu'un Syro-Palestinien ait pu être roi de populations égéennes, il faut obligatoirement que soit erronée, ou la légende accompagnant le tribut égéen de la tombe de Rekhmarê, ou bien celle de la tombe de Menkheperreseneb. C'est là une alternative qu'on ne saurait éviter.

Doc. **99** (pl. IX). — Premier porteur égéen[2] de la tombe de Menkheperreseneb (←). La chevelure est noire et semble avoir été maintenue sur le sommet de la tête par un bandeau étroit. Sur le haut du front, deux mèches spiralées rouges, l'une descendant en avant, l'autre se dressant et retournant en arrière, sont à peine visibles sur l'original. De longues mèches, légèrement ondulées retombent de la chevelure, certaines passent sur le bras gauche, d'autres entre le bras et la poitrine, quelques-unes, visibles sous l'épaule gauche, semblent retomber sur le dos. A hauteur de l'épaule on remarque une série de bouclettes.

Visage et torse sont brun-rouge. L'œil est décoloré, le nez droit, la ligne de la bouche est effacée.

Doc. **100** (pl. IX). — Deuxième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb (←). La chevelure noire, en grande partie détruite par un éclatement du calcaire, porte les traces d'une mèche très courte peinte en rouge, à la naissance des cheveux, et s'incurvant vers le haut. De fines bouclettes étaient prises dans la masse des cheveux, elles sont encore visibles sur le front. De longues mèches retombent sur la poitrine jusqu'à mi-torse, deux passent sur le bras.

Visage et torse sont brun-rouge. L'œil est décoloré, le nez busqué, la bouche aux lèvres minces est droite. Autour de l'œil et sur le menton nous croyons voir des traces noires qui pourraient être un tatouage ou des peintures faciales.

Doc. **101** (pl. X). — Troisième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb (←). Cette figure est en très mauvais état, le calcaire a reçu de multiples éraflures qui affectent le visage et le torse.

La chevelure noire est ornée d'une mèche peinte en rouge qui, partie du sommet du crâne, descend en spirale vers le front; elle est à peine visible sur l'original. A hauteur de l'épaule des mèches fortement bouclées, sont prises dans la masse des

[1] L'expression est de FURUMARK (*loc. cit.*, p. 237) qui l'applique aux tributaires de la tombe de Menkheperreseneb.

[2] Nous ne tenons pas compte dans notre numérotation des trois chefs qui précèdent le registre des « Egéens » ou « pseudo-Egéens ».

cheveux, d'autres, à peine ondulées, retombent sur la poitrine, et, semble-t-il, par dessus le bras et sur le dos.

Le visage a été abîmé : une cassure de la pierre, partant de l'œil et descendant en diagonale jusqu'à la ceinture, a détruit la bouche et le menton; un autre éclatement a enlevé la joue et le cou. Torse et visage sont brun-rouge, l'œil est décoloré, le nez droit.

Doc. **102** (pl. X). — Quatrième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb (←). Les cheveux sont noirs, une longue mèche peinte en rouge part du sommet du crâne et se termine en spirale à hauteur du front. De petites boucles étaient peut-être prises dans la masse des cheveux car il nous semble en voir une indiquée sur l'arrière de la tête. Des traces de longues mèches bouclant légèrement à leur extrémité retombent sur la poitrine et le bras gauche.

Visage et torse sont brun-rouge. L'œil est décoloré, le sourcil indiqué d'un trait mince. Le nez est droit, à bout arrondi, la bouche mince. Il semble que le profil ait été corrigé, la trace d'un profil ancien est en effet visible du haut du front jusqu'à la naissance du nez.

Doc. **103** (pl. X). — Cinquième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb (←). Personnage en très mauvais état de conservation : deux longues cassures en diagonale affectent la presque totalité du visage et une partie de la chevelure. Celle-ci est noir. De longues mèches, à l'extrémité bouclée, retombent sur la poitrine à hauteur du sein.

Torse et visage sont brun-rouge. De la figure même seuls subsistent le nez droit, à bout rond, et une partie des lèvres assez épaisses.

Doc. **104** (pl. X). — Sixième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb (←). Les cheveux sont noirs et bouclent légèrement sur le front et aux extrémités des mèches. Deux (?) mèches spiralées peintes en rouge semblent partie du sommet de la tête vers le front. De longues mèches, les unes fortement bouclées, s'arrêtent sur la poitrine, au-dessous de la clavicule, les autres pointues et à peine ondulées retombent sur l'épaule et le bras.

Visage et torse sont brun-rouge. L'œil est rouge, le nez mince est légèrement busqué, la bouche aux lèvres étroites est à peine indiquée, le menton est fuyant (cf. Rekhmarê doc. **96**, pl. VIII). Entre le sourcil et l'œil nous croyons voir des traces en ton sur ton.

Doc. **105** (pl. X). — Septième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb (←). La chevelure est noire, de fines bouclettes sont encore visibles sur le front et sous l'oreille. Une et peut-être deux longues mèches spiralées, peintes en rouges, vont

de l'arrière de la tête vers le front. Des boucles retombent sur la poitrine les unes, plus courtes et très bouclées se terminent au-dessous de la clavicule, deux autres, pointues et à peine ondulées, descendent jusqu'aux aisselles.

Torse et visage sont brun-rouge. L'œil est décoloré (traces rouges), le sourcil indiqué par un trait mince. Le nez est droit, à bout légèrement arrondi, la bouche aux lèvres épaisses est souriante, et le menton est bien marqué.

Doc. **106** (pl. X). — Huitième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb (←). La chevelure noire porte des traces de bouclettes serrées sur le front et autour de l'oreille. Sur le sommet du crâne, des traces rouges indistinctes pourraient être les restes d'une ou plusieurs mèches spiralées. De longues mèches noires retombent sur la poitrine, les plus courtes, fortement bouclées à leur extrémité ne descendent guère plus bas que la clavicule, deux autres, pointues et légèrement ondulées, passent sur l'épaule et le bras gauche et s'arrêtent à mi-torse.

Visage et torse sont peints en brun-rouge. L'iris de l'œil est effacé, le nez est droit, les lèvres assez épaisses et le menton bien marqué.

Doc. **107** (pl. XI). — Neuvième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb (←). Partant du sommet du crâne deux, peut-être trois, mèches spiralées peintes en rouge descendent vers le front. « Repentir » du dessinateur ou indication effacée, il semble qu'il y ait eu quelque chose entre les deux mèches inférieures. Des bouclettes prises dans la masse des cheveux se remarquent sur le front et autour de l'oreille. Des mèches assez longues retombent sur la poitrine, deux pointues et légèrement ondulées retombent sur l'épaule et descendent jusqu'aux aisselles, les autres, plus courtes, bouclent en arrière et s'arrêtent à hauteur de la clavicule.

Visage et torse sont brun-rouge. Il reste de faibles traces de l'arrondi de l'iris qui était rouge, le sourcil est indiqué par un trait se recourbant vers l'oreille. Le nez est droit, la bouche rectiligne, aux lèvres assez épaisses est souriantes, le menton bien marqué. Sous l'œil, sur le côté du nez, sur la pommette et la joue, sur le menton enfin, nous croyons voir des traces de tatouages. Sur la poitrine on remarque un fin réseau de traces indistinctes qui sont peut-être une indication du système pileux.

Ce porteur présente un air de parenté indéniable avec certains tributaires d'Ouseramon (doc. **77**) et de Rekhmarê (doc. **88** et **92**).

Doc. **108** (pl. XI). — Premier porteur du deuxième registre de la tombe de Menkheperreseneb (←). Ce tributaire est vêtu de la même façon que les personnages du premier registre dont il a également l'aspect général. Comme pour les précédents, la chevelure est noire et l'on croit y distinguer de fines bouclettes prises dans la masse des cheveux mais il n'y a pas de mèche en spirale sur le sommet de la tête et les mèches qui retombent uniformément à hauteur de la clavicule bouclent vers l'avant.

Visage et torse sont brun-rouge. Le nez est droit, les lèvres minces et l'œil décoloré. Le reste du visage est détruit par une large cassure qui affecte aussi le haut du torse et une partie de la chevelure.

Les tributaires égéens des tombes de Rekhmarê et de Menkheperreseneb forment, on le voit, un groupe distinct. S'ils ont de nombreux traits en commun avec les personnages des tombes de Senenmout, de Pouyemrê et d'Ouseramon (pigmentation foncée de la peau, chevelure noire bouclée à mèches plus ou moins longues, mèches spiralées sur le haut du front, etc..., ils s'en distinguent par le costume. Ce changement est d'une grande importance pour l'étude du problème Keftiou; nous réservons l'analyse critique des figurations de Rekhmarê et de Menkheperreseneb au chapitre spécial traitant de ce problème.

Nous voudrions cependant, dès à présent, souligner un fait important : la parenté indiscutable qui existe entre certains porteurs des différentes tombes. Ainsi un même type, très accusé, presque caricatural se trouve chez Ouseramon (doc. **78**) et chez Rekhmarê (doc. **94**), un autre type, caractérisé par le nez fortement busqué se remarque dans les tombes de Pouyemrê (doc. **70**), d'Ouseramon (doc. **80**), de Rekhmarê (doc. **95**) et de Menkheperreseneb (doc. **100**); enfin un porteur au nez droit, au profil régulier et souriant mais légèrement empâté, se retrouve dans les tombes d'Ouseramon (doc. **77**), et de Rekhmarê (doc. **88** et **92**) et de Menkheperreseneb (doc. **107**).

§ 4. Tombes diverses (Amenemipet, Kenamon, Ineni, etc.).

Indépendamment des quatres grandes tombes que nous venons de décrire, d'autres sépultures comportent des tributaires ayant, au moins en partie, les caractéristiques des personnages dépeints ci-dessus. D'autre part quelques tombes reproduisent sous des traits assez différents de ceux que nous avons analysés, des étrangers qu'elles intitulent Keftiou ou Menous.

Nous examinerons successivement les figurations similaires à celles des tombes n°s 71, 131, 100 et 86, puis celles qui, très différentes, sont cependant intitulées Keftiou par les légendes qui les accompagnent.

Doc. **109** (pl. XI). — Tombe de Kenamon (Aménophis II).[1] Figure surmontant un cartouche portant le mot « Keftiou » (cf. doc. **121**).

Les cheveux noirs sont finement bouclés, un étroit bandeau blanc les serre sur le sommet du crâne.[2] Il semble qu'il y ait eu une mèche bouclant en spirale qui se dressait sur le front, à hauteur du bandeau. Des mèches à boucles fines et multiples retombent sur la poitrine et descendent à peu près jusqu'aux aisselles.

Visage et torse sont rouge assez clair. L'œil est noir, le sourcil frisé, le nez est droit, les lèvres minces; le menton est marqué par une fine barbe en pointe, mais celle-ci n'est pas certaine, elle se marque sur la paroi par une tache décolorée et l'on peut se demander si, dûe à une erreur de l'artiste, elle n'a pas été effacée.

N'étaient l'ondulation des mèches qui retombent sur la poitrine, et la mèche spiralée qui orne le front (d'ailleurs incertaine), le document **109** ressemble étrangement à un habitant du pays de Pount.[3]

Doc. **110** (pl. XI). — Tombe de Kenamon (Aménophis II) (←).[4] Figure surmontant un cartouche portant le mot « *Menous* ». Le bas du visage et la plus grande partie de la poitrine sont détruits. Les cheveux noirs sont maintenus par un étroit bandeau blanc. Il semble que de fines bouclettes soient prises dans la masse de la chevelure. Une courte mèche bouclée orne le front à la naissance des cheveux. Deux mèches finement bouclées subsistent encore de toutes celles qui retombaient verticalement sur la poitrine jusqu'à hauteur de l'aisselle.

Visage et torse brun-rouge. L'œil est noir, le sourcil marqué par un trait mince. Le nez est faiblement busqué, les lèvres assez épaisses. Le reste du visage est détruit.

Doc. **111** (pl. XI). — Deuxième porteur de la tombe d'Amenemipet[5] (Thoutmosis III-Aménophis II (←).[6] La chevelure est sombre. Sur le front, semble-t-il, à la naissance des cheveux, une mèche courte incurvée. Quelques rares traces de bouclettes prises dans la masse. Des mèches assez longues retombent sur la poitrine, un peu au-dessous de la clavicule gauche.

[1] Cf. Davies, *The tomb of Kenamun*, I, pl. XI-XII, et pl. XI-A.

[2] Il n'y a pas lieu de tenir compte de ce bandeau qui est identique pour tous les étrangers de cette liste figurée, cf. Id., *ibid.*

[3] Le fait a été également noté par Davies, *loc. cit.*, I, p. 23. Pour comparaison avec des gens de Pount, cf. Naville, *Deir-el-Bahari*, III, pl. 70 (dernier porteur de la file), et Nina N. de G. Davies, *Paintings from Rekhmire*, pl. I (porteur du centre).

[4] Cf. Davies, *The tomb of Kenamun*, I, pl. XI, XII et II, pl. XL-A.

[5] Cf. Davies, *BMMA*, New-York, Egypt. Exped. 1930-1931, fig. 13, p. 60.

[6] Wegner, *Stilentwickelung*, fait remonter cette tombe à la période de transition fin-Thoutmosis III, début-Aménophis II, elle serait donc contemporaine des tombes de Rekhmarê et de Menkheperreseneb; Porter-Moss, *Topog. Bibl*, I, p. 163, la date (avec incertitude) de Thoutmosis IV.

Visage et torse sont brun-rouge. L'œil est presque complètement détruit, le sourcil semble marqué par un trait noir. Le nez est droit, les lèvres épaisses, la bouche droite est souriante. A la pointe du menton une tache noire a pu faire penser à une barbe,[1] mais comme le menton est nettement dessiné il faut plutôt admettre que nous sommes en présence ou d'un accident matériel, ou plutôt d'un « repentir » de l'artiste qui, après avoir mis une barbe à son personnage l'a supprimée en en laissant des traces. Des traits peu visibles à côté de l'œil, sur la joue, à hauteur de la bouche et sur le menton représentent soit des indications du système pileux, soit un tatouage ou une peinture faciale.

Ce personnage s'apparente nettement à certains tributaires de Menkheperreseneb (cf. doc. **100, 102, 107, 108**).

Doc. **112** (pl. XI). — Troisième porteur de la tombe d'Amenemipet (←).[2] Notre interprétation est sensiblement différente de celle de Davies qui a vu dans ce tributaire un personnage barbu. La chevelure sombre porte, prises, dans la masse des cheveux des boucles au sommet du crâne, et de longues mèches qui retombent un peu au-dessous du sein gauche, en bouclant à leur extrémité. Sur le front, à la naissance des cheveux se trouvent des traces possibles d'une mèche enroulée.

L'œil est presque entièrement détruit. Le nez, droit, est détruit à la pointe; les lèvres sont épaisses, le menton bien marqué. Un trait, qui est à l'origine de l'interprétation de Davies, part de la pointe du menton et se perd à la ligne limitant l'épaule droite et le bras gauche levé; comme pour le doc. **111** il s'agit d'une barbe supprimée par l'artiste, des traits, incurvés ou droits, sur le menton montrent que si le personnage n'était pas barbu il était du moins mal rasé ou très poilu. Nous croyons voir des traces en ton sur ton près de l'aile du nez et près de l'oreille.

Jusqu'à présent, à l'exception du document **109**, les tributaires égéens ou pseudo-égéens étaient imberbes. Mais à côté de ce type très fréquent, on trouve des tributaires barbus qui, ou bien sont formellement désignés comme « Keftiou » par les légendes qui les accompagnent, ou bien portent les autres caractéristiques des étrangers que nous avons étudiés ci-dessus : boucle spiralée sur le front, tatouage, etc. Tels sont :

Doc. **113** (pl. XII). — Personnage symbolisant un des pays des Neuf-Arcs dans la tombe de Paser (Aménophis II) (inédit).[3] Le nom que représentait cette figure

[1] Cf. L'interprétation de Davies, *ibid.*

[2] Cf. Davies, *ibid.*

[3] Sur cette tombe, cf. Ahmed Fakhry, *ASAE*, 43 (1943), p. 389-414 et pl. XVI-XXV.

est détruit mais comme celle-ci occupe la première place dans la liste, il est vraisemblable qu'il faut restituer dans le cartouche détruit le mot *ḥ;w-nbwt*. Si tel est le cas, on voit que le personnage, tout en ayant la barbe caractéristique des Haounebout dans les listes de ce genre,[1] porte deux des traits des Keftiou et des habitants des îles de la mer : la boucle spiralée sur le front, et peut-être le tatouage. Cet exemple est donc important pour la localisation des étrangers de ce type et nous y reviendrons dans la discussion générale de la localisation des Keftiou.

Doc. **114** et **115** (pl. XII). — Porteurs de la tombe de Nebamon.[2] (Thoutmosis IV-Aménophis III). Personnages faisant partie du tribut nordique. Ils ont la pigmentation foncée et le pagne court des Egéens mais leurs cheveux sont clairs et ils portent la barbe. Au sommet du front ils ont une mèche spiralée (doc. **115**) ou un rouleau, (doc. **114**). Nous sommes en présence, comme pour le document **113** d'un type de transition qui unit des caractéristiques syriennes (cheveux clairs, barbe), à des traits égéens, ou quasi-Egéens (pigmentation foncée et mèche spiralée sur le front).

Doc. **116** (pl. XII). — Personnage étranger peint sous le baldaquin royal dans la tombe d'Ineni (Aménophis III), il est agenouillé et surmonté de la mention « *(étranger du) Pays Keftiou* ». La tombe d'Ineni est en très mauvais état et a été murée. Elle a été dégagée sur notre demande en mars 1951, lorsque nous avons voulu collationner la publication au trait de cette peinture,[3] mais nous n'avons pas trouvé trace de la scène vue et dessinée par Davies, celle-ci a été détruite ou déplacée à la suite d'un effondrement de la paroi. De multiples fragments détachés des parois ont été recueillis et accumulés dans un angle de la tombe, il y a lieu d'espérer que la scène, si importante, de « l'hommage au roi » se trouve dans ces débris et pourra être reconstituée un jour. La photographie que nous reproduisons (pl. XII), a été exécutée en 1929 et nous a été aimablement communiquée par le Conservateur du Metropolitan Museum of Art de New-York.

Le personnage (—›) est imberbe. La pigmentation paraît claire. La chevelure noire est enfermée dans une sorte de résille, elle se termine par de longues mèches ondulées; trois de celles-ci tombent dans le dos, une quatrième un peu plus courte que les précédentes passe entre l'œil et l'oreille et retombe sur la poitrine. L'œil semble avoir été clair, il est surmonté d'un épais sourcil noir. Le nez assez fin est légèrement busqué, le menton empâté. Sur la joue, entre l'œil et l'aile du nez d'une part, et le menton d'autre part, des traits discontinus donnent une expression très personnelle

(1) Cf. J. Vercoutter, *BIFAO*, 48 (1948), p. 119 et fig. 2.

(2) Photographie personnelle; cf. Davies-Gardiner, *The tomb of two officials*, pl. XXVIII.

(3) N. de G. Davies, *BMMA*, de New-York, november 1929 (=Egypt. Expéd. 1928-1929), p. 41.

au visage. Cette caractéristique indique que l'artiste a peint non pas un homme du pays Keftiou, mais un Hittite[1] qu'il a coiffé d'une façon très particulière. Les longues mèches qui retombent de part et d'autre du corps sont évidemment analogues à celles des tributaires égéens de Senenmout et de Rekhmarê. Il semble donc que, dès le règne d'Aménophis III, les artistes de la Nécropole thébaine ne savaient plus à quelle race appartenaient les habitants du pays Keftiou mais avaient gardé la tradition d'un de leurs traits distinctifs : la longue chevelure aux mèches ondulées.

Doc. **117** (pl. XII). — Porteur asiatique de la tombe de Sebekhotep[2] (Thoutmosis IV).[3] Nous ne reproduisons ici ce personnage que parce qu'il apporte une statuette de taureau.[4] Il a toutes les caractéristiques d'un certain type de Syrien : barbe noire, yeux grès, et lèvres épaisses; il porte un pagne court et un médaillon au cou. Mais la statuette de taureau figurait, à la XVIIIe dynastie, dans le « tribut » égéen seulement.[5]

Doc. **118** (pl. XII). — Personnage symbolisant le pays Keftiou (cf. ci-dessus, doc. **17**, p. 87) dans une liste de pays nordiques à Abydos (Ramsès II). Il a les traits caractéristiques et conventionnels des habitants des pays septentrionaux : nez fortement busqué, lèvres épaisses, front fuyant, cheveux retombant sur l'épaule, forte barbe. Dans les figures symbolisant les pays géographiques postérieurement à Aménophis II (cf. doc. **14**, **17**, **18**), le pays Keftiou est toujours représenté ainsi. Ces traits s'appliquent en réalité à tous les pays du nord sans distinction, il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

§ 5. Tombe d'Amenemheb (Aménophis II).

Nous terminons l'examen des types physiques par un cas aberrant, celui de la tombe d'Amenemheb (cf. doc. **11**, ci-dessus, p. 68-71). Les tributaires, désignés comme habitants du pays Keftiou et du Menous, tout en ayant les caractères géné-

(1) Il convient de rapprocher la peinture de la tombe d'Ineni des figurations de Hittites, cf. entre autres Wreszinski, *Atlas II*, pl. 21 *a* et 22.

(2) Photographie personnelle, paroi ouest, côté nord. Pour cette tombe, cf. Wreszinski, *Atlas*, I, pl. 56 *a* et pl. 223. Une partie des peintures de cette sépulture, détachées au XIXe siècle, sont maintenant conservées au British Museum, cf. Nina N. de G. Davies, *Anc. Egypt Paint.*, vol. I.

(3) Wegner, *Stilentwickelung*, p. 130 classe cette tombe dans la période de transition qui va de la fin du règne de Thoutmosis IV au début du règne d'Aménophis III. Elle est donc très proche dans le temps de la tombe d'Horemheb, où figurent également des objets égéens apportés par des Syriens.

(4) Cf. ci-dessous, doc. **456**, pl. LXI.

(5) Cf. ci-dessous, doc. **454-455**, pl. LXI.

raux des Asiatiques *syriens,* ont quelques traits qui les distinguent cependant de ces derniers. Ce sont des figures composites qui nous renseignent sur la façon dont les artistes créaient des types nouveaux.

Doc. **119** (pl. XIII). — Premier personnage de la troisième rangée de tributaires de la tombe d'Amenemheb.[1] Le haut du visage et le front sont détruits. La pigmentation est jaune clair, la barbe est rouge, les cheveux n'ont pas été peints. Le nez est fortement busqué. Ce tributaire porte une barbe en pointe. Ce sont là les caractéristiques habituelles des Syro-Palestiniens. Cependant, les cheveux se terminent par une longue et épaisse mèche, bouclée, semble-t-il, à son extrémité, et qui retombe dans le dos; ce trait ne se trouve généralement que chez les Hittites.[2]

Doc. **120** (pl. XIII). — Deuxième personnage du troisième registre de la tombe d'Amenemheb (←). Ce tributaire à la barbe en pointe et au nez fortement busqué, porte les cheveux rasés. La pigmentation est jaune clair. Rien ne le distingue des Syriens de la tombe de Rekhmarê.[3]

Doc. **121** (pl. XIII). — Troisième personnage du troisième registre de la tombe d'Amenemheb (←). Le haut de la chevelure est détruit, seule subsiste une trace de la boucle du bandeau de tête. La pigmentation est jaune, le nez est à peine busqué, la barbe courte est en pointe.

Ce personnage a donc les caractéristiques habituelles à un certain type de Syrien, mais les cheveux retombent en longues mèches bouclées jusqu'à hauteur des aisselles, trait qui se retrouve chez des porteurs de Menkheperreseneb (cf. doc. **102, 104, 105, 107**, etc.).

Doc. **122** (pl. XIII). — Cinquième personnage du troisième registre d'Amenemheb (←). La pigmentation est jaune, le nez est busqué, la barbe en pointe, les cheveux sont clairs. Ce tributaire aurait toutes les caractéristiques des chefs syro-palestiniens traditionnels s'il ne portait au front, nous semble-t-il, une mèche enroulée qui rappelle celle du porteur de Pouyemrê (cf. doc. **70**). Nous avons donc, ici, comme dans les documents **114-115**, un type de transition, un trait égéen ou quasi-égéen ayant été ajouté à une représentation entièrement syrienne.

Doc. **123** (pl. XIII). — Sixième et dernier personnage de la tombe d'Amenemheb — troisième registre — (←). La pigmentation est rouge assez clair. L'œil est rouge, le nez fortement busqué, les lèvres épaisses. Les cheveux et la barbe pointue sont de

[1] Cf. Davies, *Foreigners in the tomb of Amenemheb, JEA,* 20 (1934), p. 189-192. Cette rangée correspond à la partie du texte qui mentionne les pays Keftiou et Menous.

[2] Cf. par exemple, Wreszinski, *Atlas* II, pl. 21 *a* et 22.

[3] N. de G. Davies, *Paintings from .... Rekhmirê,* pl. XI-XII par exemple.

couleur claire. Ce personnage a donc tous les caractères des Syro-Palestiniens dont il porte d'ailleurs la longue robe blanche.

Ainsi les tributaires de la tombe d'Amenemheb présentent, dans leur ensemble, une majorité de traits syro-palestiniens. Seuls, quelques détails, peu importants, les différencient des représentations traditionnelles des Syriens du Retenou. Ces détails étant empruntés les uns aux Hittites, les autres aux Egéens, on voit que l'artiste égyptien reste très timoré dans ses compositions arbitraires. Il n'invente pas de traits nouveaux, il se contente de combiner et d'associer des caractéristiques étrangères distinctes qui lui sont bien connues. Cette observation est importante, non seulement elle explique les figures « composites » que nous avons déjà rencontrées (cf. le document **70** qui habille un personnage purement égéen d'un pagne syro-palestinien, le document **109** qui combine quelques traits égéens à l'aspect général d'un habitant du pays de Pount, le document **116** qui associe des traits hittites à un détail égéen), mais elle permet d'écarter les accusations d'invention gratuite qui ont été portées à l'encontre des figurations de Rekhmarê, de Pouyemrê et de Menkheperreseneb.[1]

Les représentations de la tombe d'Amenemheb ne peuvent donc rien apporter d'utile à la solution du problème Keftiou. Il est manifeste que l'artiste a composé un type d'étranger nordique idéal, type qui, par son aspect général, ressemble aux Syro-Palestiniens et emprunte quelques traits aux grandes civilisations septentrionales. Ceci est d'autant plus évident que les tributaires des registres I et II de la tombe,[2] qui figurent théoriquement les rois du Retenou Supérieur (Syrie du Nord) et du Retenou Inférieur (Syrie-Palestine), présentent les mêmes traits composites : mèche « hittite » (registre I, 2e porteur), mèche spiralée, d'origine égéenne (registre I, 6e porteur, et registre II, 2e porteur), mèches bouclées retombant sur les épaules, d'origine égéenne (registre II, 2e porteur). On ne saurait donc se fonder sur aucune de ces représentations pour étudier le type physique des habitants du pays Keftiou et du Menous.

§ 6. Caractères généraux des types humains.

A l'exception des deux seuls cas où un habitant du pays Keftiou est représenté portant la barbe (doc. **98** et **118**), — exemples d'ailleurs sans signification,[3] —

[1] Cf. H. J. Kantor, *Aegean and the Orient,* p. 43. [2] Cf. N. de G. Davies, *JEA,* 20 (1934), p. 189-192. [3] Cf. ci-dessus, p. 219 et 227.

les tributaires égéens tels que les figurent les artistes égyptiens, présentent cinq caractéristiques essentielles :

— leur pigmentation est brun-rouge et leurs cheveux sont noirs,

— ils sont imberbes,

— leur chevelure, très complexe, comprend à la fois des boucles et des mèches de longueur et de forme différentes,

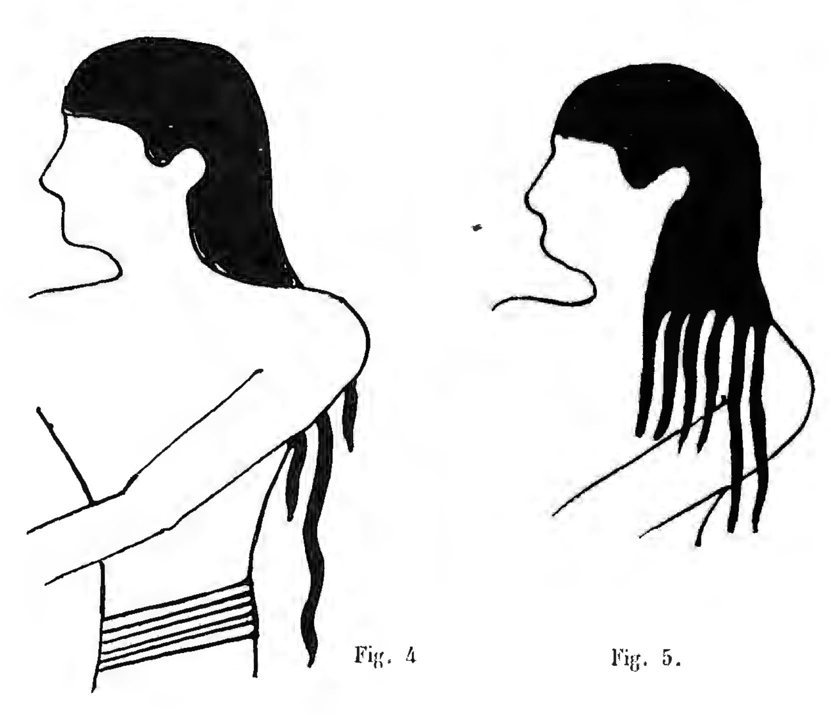


Fig. 4 Fig. 5.

— leur profil est généralement régulier, le nez est droit; dans quelques cas, cependant, le nez est busqué,

— quelques-uns présentent des traces de peintures faciales (ou de tatouage) en ton sur ton.

Ces caractéristiques font de ces étrangers une catégorie tout à fait à part dans les tombes égyptiennes et il convient de voir si l'on ne peut pas pousser plus loin l'analyse des particularités qui les distinguent. Nous savons, par les documents **109** et **116**, que les Egyptiens eux-mêmes considéraient que la chevelure était la caractéristique essentielle des habitants du pays Keftiou, c'est pourquoi nous commencerons par l'étude de ce détail.

La chevelure. — Elle se distingue de celle des autres tributaires étrangers par des boucles et des mèches de formes et de longueurs différentes. Ces diverses espèces

de mèches et de boucles ne figurent pas toutes dans une même représentation et n'apparaissent pas toutes non plus à la même époque. On peut distinguer :

a) les mèches ondulées (fig. 4). — Ce sont les premières à apparaître : les unes descendent jusqu'à la ceinture (doc. **65**, **82**, **83**, **84**, **85**, **86**, **88**, **93**, **97**, **116**); d'autres s'arrêtent à mi-torse (doc. **70**, **71**, **72**? **77**, **78**, **79**, **80**, **87**, **88**, **91**, **92**, **93**, **116**); d'autres enfin ne dépassent guère la hauteur de l'aisselle (doc. **70**, **73**, **74**, **75**, **76**, **81**, **94**, **100**, **101**, **102**, **104**, **105**, **106**, **107**, **109**, **110**).

Ces mèches ondulées de diverses longueurs peuvent se combiner les unes avec les autres; il arrive que toutes soient de longueur égale dans une représentation : très longues (doc. **65**, **82**, **83**, **84**, **86**, **97**), moyennes (doc. **71**, **77**, **78**, **79**, **80**, **92**), ou courtes (doc. **73**, **74**, **75**, **76**, **81**); mais le plus souvent, diverses longueurs se combinent sur un même individu. La combinaison la plus fréquente est celle des mèches ondulées courtes multiples, associées à *deux* mèches de longueur moyenne (fig. 5). Ce type de coiffure apparaît déjà dans «l'étranger» de la tombe de Pouyemrê (doc.**70**) et il est très fréquent chez les tributaires égéens de Menkheperreseneb (cf. particulièrement doc. **100**, **101**, **104**, **105**, **106**, **107**). On trouve aussi, assez fréquemment, la combinaison : mèches longues plus ou moins nombreuses avec une ou plusieurs mèches de longueur moyenne, mais dans ce cas les mèches les plus longues retombent dans le dos alors que les mèches moyennes passent sur la poitrine (fig. 6). Ce type assez fréquent chez les tributaires de Rekhmarê (doc. **82**, **83**, **84**, **85**, **88**, **91**, **92**), se retrouve dans la représentation d'Ineni.

Nous rappellerons ici qu'en raison de la technique employée par les peintres égyptiens (peinture sombre sur fond clair), et de la facilité avec laquelle leur peinture s'écaille et disparaît, il est impossible de faire état dans une discussion, de *l'absence* de tel ou tel détail :[1] les mèches ondulées longues des porteurs de Senenmout, que Hay put voir encore en 1837, ont complètement disparu à présent; il se pourrait donc que ces mêmes tributaires de Senenmout aient porté eux aussi des mèches de diverses longueurs dont il n'y aurait plus trace aujourd'hui. La même observation vaut pour les tributaires de la tombe d'Ouseramon qui a particulièrement souffert d'avoir été habitée à l'époque moderne. Les mèches que nous voyons encore — combien difficilement — ont pu, primitivement être plus longues, ou accompagnées de mèches de longueur différente. C'est ainsi que dans un cas au moins (doc. **80**), on croit distinguer la trace d'une mèche de ce type passant sur la poitrine.

[1] Toute la discussion de A. Furumark (*Settlement*, p. 226 et suiv.), si habile, pourtant, et si pénétrante, est viciée par la non-observation de ce fait essentiel.

b) les mèches bouclées. — Indépendamment des mèches simplement ondulées, on remarque des mèches ondulées ou droites, courtes le plus souvent, qui toutes se terminent par une boucle (fig. 7). Ce type de mèches apparaît déjà chez les tributaires de Rekhmarê où elles ne descendent pas, généralement, plus bas que la clavicule et souvent même s'arrêtent sur le haut de l'épaule (cf. doc. **82**, **84**, **87**, **89**, **90**,

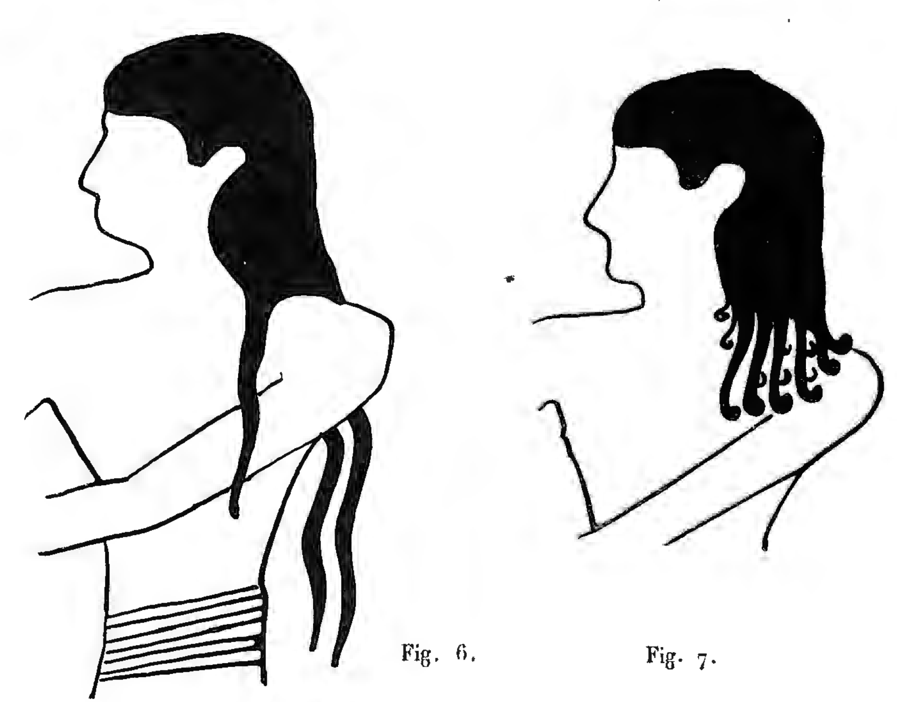


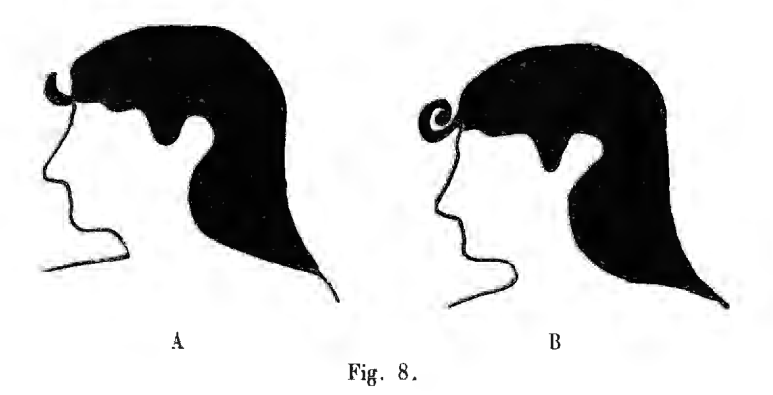
Fig. 6. Fig. 7.

92, **94**, **95**, **96**, **97**. Dans les figurations de la tombe de Menkheperreseneb, elles descendent parfois un peu plus bas, mais il ne semble pas qu'elles aient jamais dépassé la hauteur des aisselles (cf. doc. **102**, **103**, **104**, **105**, **106**, **107**). Ces mèches se retrouvent dans les figurations isolées (cf. doc. **109**, **110** et **112** où elles paraissent avoir été un peu plus longues); leur nombre est variable, et dans la plupart des cas, il est très difficile de l'apprécier avec exactitude en raison du mauvais état des peintures.

c) les mèches spiralées frontales. — Celles-ci ont longtemps été aux yeux des préhellénistes une des preuves de l'identité des tributaires de Rekhmarê et de Menkheperreseneb avec les Minoens de Crète.[1] A. Furumark a récemment souligné ce que ces mèches avaient d'irréel et d'aberrant,[2] aussi n'est-il pas inutile de les étudier attentivement. Elles apparaissent déjà dans la tombe de Senenmout où il semble bien

[1] Cf. entre autres, Evans, *Pal. Min.* 2, p. 736-742. [2] A. Furumark, *Settlement*, p. 229 et n. 5.

que le dernier tributaire (doc. **69**) en ait porté une sur le front, à la naissance des cheveux. On doit même se demander si les autres personnages de cette même tombe n'en portaient pas également. Ce détail de la coiffure est en effet souvent très peu visible,[1] et c'est celui qui disparaît le plus facilement et complètement en raison de son exiguité. La peinture noire s'écaille aisément sur le fond clair de la paroi,[2] et les traces qu'auraient pu laisser les mèches de cette nature sont trop ténues pour



A B
Fig. 8.

se distinguer des nombreuses irrégularités du fond. A plus juste titre encore que pour les mèches ondulées,[3] l'absence de ces mèches ne saurait donc être invoquée dans une discussion.

Cet ornement de la coiffure peut affecter différentes formes. Nous croyons y distinguer trois types différenciés. Le plus simple est constitué par une spirale simple, plus ou moins enroulée sur elle-même et sortant directement de la chevelure au sommet du front (fig. 8).

Cette forme de mèche spiralée apparaît dans la tombe de Senenmout (doc. **69**), et «l'étranger» de Pouyemrê (doc. **70**) en portait une similaire. En effet, ce que Furumark[4] interprète comme une «boucle» frontale (fermée) différente de la «mèche tombante» (ouverte) de type minoen, est en fait une mèche spiralée analogue à celle de Senenmout (doc. **69**) : la figuration de la tombe de Pouyemrê étant en très léger relief, le graveur n'a pu sculpter la spirale sans risquer de faire éclater le calcaire, il s'est donc contenté de réserver une surface semi-circulaire, laissant au

[1] Cf. notamment le document **91**, pl. VII, qui porte une mèche qui a échappé à Davies. Cf. de même les documents **83**, **94**, **95**, **97**.
[2] Cf. ci-dessus, p. 204, note 4.
[3] Cf. ci-dessus, p. 231.
[4] Cf. *Settlement*, p. 230.

peintre le soin de dessiner au trait, à l'intérieur de cet espace, la mèche dont on voit d'ailleurs quelques traces.

Cette mèche spiralée simple se retrouve chez quelques tributaires des tombes d'Ouseramon (doc. **71**, **73**, **74**), de Rekhmarê (doc. **87** et peut-être **91**), et de Menkheperreseneb (doc. **100**). On la retrouve encore sur le personnage symbolisant les pays Keftiou et Menous de la tombe de Kenamon (doc. **109**, **110**), et c'est sans doute elle qui donne naissance aux boucles frontales plus ou moins spiralées que l'on trouve *après* Thoutmosis III sur certains tributaires syriens (doc. **113**, **114** et **115**).[1]

A côté de cette forme simple, on trouve deux types de mèches plus complexes. Les unes (fig. 9) partent du sommet de la tête et s'abaissent vers le front où elles se terminent par une spirale. Les tributaires d'Ouseramon semblent avoir porté des mèches de ce type (cf. doc. **73**, **74**, **75**, **76**, **77** et **80**). Les porteurs d'offrandes de Menkheperreseneb ont le plus souvent des mèches de ce genre (doc. **99**, **101**, **102**, **104**, **105**, **107**); dans cette dernière tombe les mèches ainsi indiquées, sont tracées au trait *rouge* — alors que le reste de la chevelure est noir — ce qui souligne davantage le côté artificiel de ces ornements (cf. doc. **101**, **102**, **104**, **105** et **107**). Souvent un seul individu porte plusieurs de ces mèches étagées sur le sommet de la tête. Les mèches des tributaires figurés dans la tombe de Rekhmarê sont d'un type différent. Partant des cheveux, la mèche se dresse verticalement puis, s'inclinant vers l'arrière, elle s'achève en boucle (fig. 10). Les mèches de ce type sont rarement isolées, mais groupées, par deux, trois ou même quatre, qui, partant du front, s'étagent en remontant sur le sommet de la tête; au fur et à mesure qu'elles s'élèvent, elles sont de plus en plus couchées en arrière et en arrivent à être juste à l'inverse du type des mèches que l'on trouve dans les tombes d'Ouseramon et de Menkheperreseneb (cf. entre autres, doc. **92** et **93**). La naissance de la mèche est généralement plus épaisse que le corps, qui va s'amincissant jusqu'à la boucle terminale. La forme de ce type de mèche rappelle la crête du griffon et il n'est peut-être pas inutile de rapprocher les mèches des tributaires de Rekhmarê, de celles qui figurent sur certains rhytons (cf. ci-dessous, pl. XXXVIII, doc. **262**) et sur les couvercles de vases qui en dérivent (ci-dessous, doc. **296** à **300**). Dans certains cas (doc. **82**, **90**, **92**, **93**, **96**) les mèches spiralées sont *rouges*, ailleurs elles sont noires comme le reste de la chevelure (doc. **84**, **85**, **86**, **88**, **91**, **95**, **97**). Il n'y a donc pas lieu d'attacher trop d'importance à la différence de coloration.

[1] On remarquera toutefois que cette boucle apparaît sur certains monuments de Ougarit. cf. C.F.A., SCHAEFFER, *Ugaritica,* I, frontispice (pl. I) et pl. XI.

En dehors des mèches ondulées, bouclées et spiralées, la coiffure des tributaires égéens ou «quasi-minoens», se distingue par la présence de fines bouclettes prises dans la masse même des cheveux (cf. fig. 11 *a*). Ce trait particulier, quoique peu visible à présent, semble avoir existé dans toutes les représentations, aussi bien celles de Senenmout que celles de Pouyemrê, d'Ouseramon, de Rekhmarê, de Menkheperreseneb (cf. pl. I à XI) et nous le retrouvons encore sur les personnages, très stylisés cependant, de la tombe de Kenamon (doc. **109**. **110**). — Enfin une forme



Fig. 9. Fig. 10. Fig. 11.

curieuse de coiffure, qui n'exclut aucune des caractéristiques énumérées ci-dessus, apparaît chez deux porteurs de Rekhmarê (doc. **94** et **95**) : les mèches courtes bouclées à la pointe forment la masse de la chevelure, et sont ramenées en diagonale de l'arrière vers l'avant (fig. 11 *b*).

Nous ne voulons pas aborder ici la comparaison des coiffures des divers tributaires «quasi-Egéens», des tombes thébaines, mais nous insistons sur l'unité de style de toutes ces coiffures. Il est vain, croyons-nous d'essayer d'opposer de ce point de vue, les différentes représentations,[1] les unes aux autres : tous les traits que nous venons d'analyser se retrouvent dans chacune des tombes;[2] lorsque, par hasard, un détail semble manquer — ce qui est rare[3] — on ne peut affirmer

[1] Cf. FURUMARK, *Settlement*, p. 226-229.

[2] La *mèche ondulée* se trouve chez Senenmout, Pouyemrê, Ouseramon, Rekhmarê et Menkheperreseneb, la *mèche bouclée*, chez Rekhmarê et Menkheperreseneb mais les tombes de Senenmout et d'Ouseramon sont en trop mauvais état pour que l'on soit certain qu'elle n'y figurait pas (cf. doc. **78** qui semble en garder des traces). La *mèche spiralée frontale* existe à Senenmout, Pouyemrê, Ouseramon, Rekhmarê et Menkheperreseneb, de même que les *bouclettes* prises dans la masse de la chevelure.

[3] La mèche bouclée ne se remarque pas chez l'étranger de Pouyemrê, mais il n'est pas impossible qu'un détail de cette nature, peint et non gravé, ait été effacé (cf. la mèche spiralée du même personnage).

qu'il n'ait pas figuré jadis. La corollaire de cette observation est que toutes ces tombes représentent une race unique. Si l'on admet que les tributaires de Senenmout sont des Egéens il s'ensuit obligatoirement que les personnages de Pouyemrê, d'Ouseramon, de Rekhmarê et de Menkheperreseneb sont également des Préhellènes. Nous verrons que l'étude du vêtement conduit à la même conclusion.

La pigmentation de la peau. — Elle est toujours brun-rouge. L'ocre qui a servi à l'obtenir peut être plus ou moins pâlie,[1] un reste de peinture intacte, ici ou là, montre toujours que les chairs étaient primitivement peintes en rouge sombre. Ce trait distingue les «quasi-Minoens» de la plupart des Asiatiques — Hittites inclus — qui, dans les tombes égyptiennes, sont peints en jaune. Une seule race, qui se distingue des quasi-Egéens par la chevelure et le port de la barbe, semble avoir comme eux la peau brun-rouge et porter des pagnes courts;[2] elle paraît avoir fait partie des populations de la Syrie du Nord.[3]

En harmonie avec la coloration de la peau, la chevelure des quasi-Egéens est noire;[4] ce trait, qui les rapproche des Egyptiens, les distingue également d'un grand nombre d'Asiatiques.

Absence de barbe. — Cette caractéristique est particulièrement remarquable dans les quatre grandes tombes qui forment l'essentiel de la documentation. Si l'on excepte «le roi du Keftiou» de la tombe de Menkheperreseneb (doc. **98**), le «Keftiou» de Kenamon (doc. **109**) et celui du temple d'Abydos (doc. **118**), aucun des tributaires «quasi-Egéens» ne porte la barbe. Certains cependant ont le menton orné de traits discontinus, en ton sur ton, qui pourraient être des indications, non pas d'une barbe même courte, mais d'une légère pilosité (cf. doc. **70** à **78**, **82**, **84**, **86** à **90**, **94** à **96**, **100**, **106**, **107**, **111**). Nous ne mentionnons cette hypothèse qu'avec réserve car ces indications sont peintes en rouge sur fond rouge, ce qui convient mal pour une représentation de poils qui auraient été peints en noir sur fond rouge. Il est plus vraisemblable d'admettre que ces traits, comme ceux qui couvrent les

[1] C'est le cas notamment dans la tombe de Senenmout et pour quelques tributaires de Rekhmarê.

[2] On trouvera une bonne figuration d'un tributaire de cette race dans Davies, *Menkheperrasonb*, pl. I (frontispice).

[3] Il n'est pas impossible qu'elle représente la race habitant Ras-Shamra ou les environs.

[4] Sur la décoloration accidentelle d'un grand nombre de figures, cf. ci-dessus, p. 204, n. 4.

joues, sont de simples peintures faciales et, en définitive, que les tributaires «quasi-Egéens» étaient naturellement glabres.

Le profil. — On a remarqué depuis longtemps que les «quasi-Egéens» des tombes thébaines avaient un profil très proche de celui des Egyptiens.[1] Aussi juste qu'elle soit dans son ensemble, cette observation n'est pas toujours rigoureusement exacte : si le nez droit est plus fréquent (doc. **72** à **77**, **79**, **81**, **82**, **84**, **85** à **88**, **90** à **93**, **96** à **99**, **101** à **109**, **111** à **113**), on trouve également le nez légèrement busqué (doc. **71**, **78**, **83**, **89**, **95**, **110**), et même le nez en bec d'aigle (doc. **70**, **80**, **94**, **100**). On ne peut donc dire que le type physique de ces tributaires est «tout à fait égyptien».[2]

Au contraire, il se distingue du type égyptien par sa variété même. Si l'on compare l'ensemble des figures des «quasi-Egéens» que nous avons réunies (pl. I à XI), aux Egyptiens représentés dans une tombe thébaine, même de facture très soignée comme celle de Kenamon,[3] on s'aperçoit que les variations dans le profil des serviteurs sont très rares; parfois on peut noter un nez plus pointu[4] ou un peu busqué,[5] une expression un peu différente de la bouche,[6] partout les personnages ont le même profil au nez droit et court, à la bouche charnue, au menton plein. L'observation attentive de la tombe de Rekhmarê revèle la même uniformité.[7] Cette remarque pose, un problème important : doit-on considérer les figurations de «quasi-Egéens» comme des portraits? On serait tenté de répondre par l'affirmative, sans une difficulté qui surgit aussitôt. Si les personnages «quasi-Egéens», étaient de véritables portraits, aucun ne devrait être rigoureusement semblable à un autre puisque les tombes s'échelonnent dans le temps de 1480 environ (Senenmout) à 1450 environ (Rekhmarê et Menkheperreseneb); exception faite toutefois pour les tombes de Rekhmarê et de Menkheperreseneb, qui, contemporaines, auraient pu à la rigueur représenter les mêmes individus. Or, des types *identiques* se retrouvent dans les tombes de Pouyemrê, Ouseramon, et Rekhmarê-Menkheperre-

[1] Cf. en dernier, A. Furumark, *Settlement*, p. 225 et n. 1.

[2] Id., *ibid.*

[3] Cf. Davies, *Kenamum*, pl. 18, 21, 36, 39, 40, 52, 53, 58.

[4] Cf. Id., *ibid.*, pl. 36.

[5] Cf. Id., *ibid.*, pl. 40, 58.

[6] Cf. Id., *ibid.*, pl. 52.

[7] Cf. entre autres, Nina de G. Davies, *Paintings from Rekhmire*, pl. 15 et 18. Cette remarque vaut pour toutes les tombes thébaines, cf. entre autres, Davies, *Nakht*, pl. 16 et *passim*; Davies-Gardiner, *Amenemhet*, pl. 15, 16, 18, 20 etc.; Id., *Huy*, pl. 6; Id., *Menkheperrasonb*, pl. 9, 11 etc.

seneb : un type très accusé, presque caricatural, figure à la fois chez Ouseramon (doc. **78**) et Rekhmarê (doc. **94**); un personnage au nez fortement busqué se remarque chez Pouyemrê (doc. **70**), Ouseramon (doc. **80**), Rekhmarê (doc. **95**) et Menkheperreseneb (doc. **100**); un type de visage, enfin, aux traits empâtés, mais souriants, se retrouve chez Ouseramon (doc. **77**), Rekhmarê (doc. **88**, **92**), et Menkheperreseneb (doc. **107**).

Ces parentés, indéniables croyons-nous, sembleraient indiquer que, aussi caractéristiques soient-elles, les figures des « quasi-Egéens » ne sont pas de véritables portraits, mais comprennent à la fois, des copies faites de mémoire d'après des figurations plus anciennes, et des compositions propres à chaque tombe; ces dernières, différentes dans chacune des sépultures, résultent sans doute soit d'observations directes de l'artiste, soit de copies de mémoire de représentations inconnues de nous, soit encore d'un mélange de traits, les uns copiés, les autres observés ou inventés. Il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de déterminer ce qui est copie et ce qui est observation ou invention. Un fait s'impose pourtant : les « quasi-Egéens » des fresques thébaines ont par leur visage une ressemblance — nous dirions un air de parenté — incontestable avec les Egyptiens. Ce trait, en raison des méthodes de travail des artistes (cf. ci-dessus, p. 195-200) a toute chance d'être un fait d'observation.

Les peintures faciales. — Depuis le récent nettoyage de la tombe de Rekhmarê, des détails ignorés jusqu'à présent ont apparu. Parmi ceux-ci les plus importants sans contredit, sont les traces en ton sur ton que l'on devine sur les visages des tributaires « quasi-Egéens ». Ces traits, en rouge sur rouge, dessinent sous l'œil, sur l'aile du nez, sur la joue et parfois sur le menton des dessins très fins (doc. **82**, **84** à **90**, **94** à **97**). L'œil averti croit parfois retrouver de faibles indications similaires sur d'autres figures de « quasi-Egéens » (cf. notamment doc. **73** à **75**, **77**, **100** et **111**). Il est très difficile d'interpréter les dessins que forment ces traits souvent à peine visibles,[1] on se demande parfois si ce ne sont pas des indications d'une pilosité

[1] Dans le cas de Rekhmarê il est parfois difficile de distinguer les peintures faciales qui appartiennent au second état des figures, des dessins dépendant du premier état (cf. entre autres, doc. **86**, **89** à **92**, où l'on peut se demander si les traces que l'on aperçoit ne sont pas des vestiges de la chevelure des tributaires anciens). Il n'y a pas lieu de s'étonner que de tels détails soient aujourd'hui pratiquement effacés. Les tombes thébaines ont été pendant de nombreuses années soumises à un traitement redoutable et il n'est pas inutile de citer ici Champollion, pourtant si respectueux des vestiges de l'antique civilisation égyptienne : « je fus agréablement surpris de trouver une étonnante série de peintures parfaitement visibles jusque dans leurs moindres détails, *lorsqu'elles étaient mouillées avec une éponge* (...) Dès ce moment on se mit à l'ouvrage, et par la vertu de nos échelles, et de l'admirable éponge, la plus belle conquête que l'industrie humaine ait pu faire, nous vîmes » ... etc. (Champollion, *Lettres écrites d'Egypte et de Nubie*, 6e lettre, p. 74 (édit. 1833). Combien Champollion eut d'imitateurs, et moins scrupuleux, on peut l'imaginer à voir les longues traînées d'humidité qui déparent de multiples tombes. On comprend les ravages que peuvent faire de tels procédés lorsqu'on se rappelle que la peinture égyptienne consiste simplement en une poudre de couleur diluée dans de l'eau additionnée d'un peu de colle ou de blanc d'œuf (cf. Lucas, *Anc. Egypt. Mater.*, 3e édit., p. 401 et surtout la remarque p. 6 : « I have examined a very large number of specimen of ancient egyptian paint and *have always found it to be... very easily removed by water* ». C'est nous qui soulignons).

particulière, telle qu'une courte barbe (cf. ci-dessus, p. 236). Mais d'une part ces dessins apparaissent également sur la pommette et l'aile du nez, où il ne peut être question de pilosité (doc. **78**, **87**, **94**), et d'autre part ils sont d'une couleur différente de celle des cheveux. Ces observations nous conduisent à l'hypothèse de « peintures faciales », hypothèse que nous préférons à celle de tatouages. Le tatouage en effet comporte une introduction sous-cutanée d'une manière colorante, il se traduit donc par un dessin d'une couleur différente de la peau.[1] On pourrait, il est vrai envisager un tatouage par incisions comme le font encore certains nègres et les Soudanais actuels,[2] le tatouage reste bien alors en ton sur ton, la cicatrice étant pratiquement de la même couleur que la peau intacte. Toutefois les dessins que l'on croit remarquer sur les visages des quasi-Egéens sont trop souples et trop fins pour avoir été obtenus par ce procédé. Seule la peinture peut produire des traits aussi déliés en ton sur ton. On sait que l'ocre rouge, en particulier, était employée à cet usage dès l'époque préhistorique;[3] la peinture corporelle existait encore en Europe au commencement de l'âge de bronze,[4] et elle a été observée de nos jours en de nombreux points du globe.[5] Les tributaires « quasi-Egéens » se seraient donc peint le visage à l'ocre rouge; on sait que la peinture ou le tatouage facial a été observé dans le domaine mycénien,[6] ce qui confirmerait le caractère égéen des tributaires représentés dans les tombes thébaines. Nous ne faisons le rapprochement qu'avec la plus grande prudence car les traces que nous interprétons comme

[1] Cf. L. Keimer, *Remarques sur le tatouage dans l'Egypte ancienne* (Mém. Institut d'Egypte, t. 53), Le Caire, 1948, pl. III, IV, VI, VIII et IX où le tatouage se détache en noir sur le fond clair de la peau.

[2] Cf. *L'Espèce humaine* (Encyclopédie Française, t. VIII), pl. 7, 34-17, fig. I (Chillouk).

[3] Cf. Déchelette, *Manuel d'Arch. préhistorique*, t. I, p. 120, 167, 203 et suiv.

[4] Id., *ibid.*, p. 204 et 567-568.

[5] Cf. *L'Espèce humaine* (Encyclopédie Française, t. VIII), pl. 7, 30-17, fig. 1 (Malacca), 7, 40-10, fig. 1-4 (Terre de Feu), 7, 40-13, et 40-15 (Amérique du Sud), 7, 32-13 et 32-17 (Australie).

[6] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, III, p. 519 (avec bibliographie). Les peintures ornent le nez et la joue, cf. Id., *ibid.*, t. IV, p. 757 et fig. 738.

peintures faciales — bien qu'incontestables — sont très faibles, et une explication différente, qui nous échappe, pourrait peut-être en rendre compte.

Par l'ensemble des caractéristiques de la coiffure, de la pigmentation de la peau et des traits faciaux, les tributaires « quasi-égéens » des tombes thébaines forment un type ethnique particulier dont il est difficile de nier l'originalité. On a cherché à montrer, que tel ou tel détail se retrouvait chez d'autres étrangers figurés dans les fresques égyptiennes,[1] mais déduire de cette observation que *l'ensemble* des figures est une création imaginaire, nous paraît difficile à admettre. Jusqu'à ce jour, en effet, on n'a jamais remarqué chez les artistes thébains l'existence d'une imagination créatrice qui puisse rendre compte de l'invention d'un type ethnique aussi original que celui que nous venons d'étudier. Les essais des Egyptiens dans ce domaine de la création imaginaire restent des plus timides :[2] ils combinent des traits empruntés à des personnages divers, ils ne créent pas un personnage nouveau. Le pseudo-Keftiou du document **116** a l'aspect général d'un Hittite, celui du document **109** d'un homme de Pount, ceux de la tombe d'Amenemheb (doc. **119-123**) passeraient aux yeux d'un observateur pressé pour d'authentiques Syro-Palestiniens; de même, l'artiste qui eut à illustrer le combat d'Amenemheb avec un éléphant, ne sachant pas peindre cette bête, s'est bien gardé « d'imaginer » un animal fabuleux — comme l'eut fait peut-être un artiste occidental — il se contenta de dessiner une hyène géante.[3]

Il faut admettre que le type des tributaires « quasi-égéens » tel qu'on peut l'observer dans les tombes de Senenmout, de Pouyemrê, d'Ouseramon, de Rekhmarê, et de Menkheperreseneb a réellement existé.

[1] Cf. Furumark, *Settlement,* p. 229-230. Lorsque Furumark mentionne des parallèles *asiatiques* aux traits égéens il ne cite que des figures où l'influence « quasi-égéenne » s'est manifestement fait sentir : tombe de Kenamon, d'Ineni, d'Amenmose (cf. *ibid.,* p. 229, n° 6) et d'Amenemipet (T. 276) (cf. *ibid.,* p. 230, n° 2).

[2] Cf. ci-dessus, p. 199-200 et 229.

[3] N. de G. Davies, *JEA,* 26 (1940), p. 82.

CHAPITRE III

LE VÊTEMENT

§ 1. Le serre-tête. — § 2. Le pagne à devanteau. — § 3. Le pagne croisé. — § 4. Le pagne carré et la robe. — § 5. La chaussure. — § 6. Le décor du vêtement.

Caractérisés par leur aspect physique, les étrangers « quasi-égéens » des tombes thébaines le sont aussi par leur costume. Si leur coiffure, un simple bandeau, d'ailleurs rarement porté, les différencie peu d'autres étrangers, leur pagne en revanche, par sa coupe ou son décor les singularise au même titre que la façon dont ils sont chaussés. L'originalité de ce vêtement a été contestée : on a mis en doute l'existence des étoffes décorées dont sont faits les pagnes des tributaires de Rekhmarê et de Menkheperreseneb.[1] Cette position hypercritique nous semble peu fondée. Outre le fait que les artistes égyptiens ne semblent pas avoir « imaginé » quoi que ce soit,[2] on se demande pourquoi soudain ils auraient été gênés par le blanc des pagnes et auraient éprouvé le besoin d'inventer des motifs décoratifs « pour masquer ce qui, autrement, eut été un vide choquant ».[3] Une visite de quelques heures dans la Nécropole thébaine convaincrait quiconque que les artistes n'ont hésité à aucun moment à représenter des vêtements entièrement blancs : pagnes égyptiens, africains et du pays de Pount, ou robes des femmes et des Asiatiques. L'argument esthétique est donc sans aucune valeur. Si les dessinateurs ont habillé les tributaires « quasi-égéens » de pagnes décorés, c'est que ceux-ci portaient effectivement des pagnes de ce genre. La même observation vaut pour les chaussures. Le vêtement très particulier des étrangers que nous étudions mérite donc un examen approfondi.

[1] Cf. H. J. Kantor, *Aegean and the Orient,* p. 43, n. 7, et Furumark, *Settlement,* p. 226 et n. 2.

[2] Cf. ci-dessus, p. 199-200, 229 et 240.

[3] Cf. H. J. Kantor, *ibid.*

Le costume des tributaires « quasi-égéens » comporte :

— une coiffure, sorte de *serre-tête* qui entoure le haut du crâne;

— un *pagne* court qui laisse le torse entièrement libre; ce vêtement est maintenu par une ceinture décorée, de largeur variable;

— des *chaussures* composées d'une tige décorée, indépendante semble-t-il, et d'une sandale à lanières et à semelle épaisses.

Le pagne est de deux types : l'un comprend une sorte de « devanteau » vertical retombant entre les jambes, l'autre, pointu et souvent à franges, est croisé.

Nous examinerons successivement le serre-tête, les deux espèces de pagne et les chaussures.

§ 1. Le serre-tête.

Cet élément du costume est toujours rare, il n'apparaît ni chez Senenmout ni chez Ouseramon. On le trouve par quatre fois chez les porteurs de Rekhmarê. Sur le troisième porteur (doc. **84** et fig. 12), il semble avoir comporté une bande horizontale et des lanières transversales constituant une sorte de résille qui rappelle la coiffure de l'homme du pays Keftiou dans la tombe d'Ineni (doc. **116**), mais le mauvais état de la peinture ne permet pas de reconstituer la forme avec certitude, de sorte qu'il est impossible de savoir si l'on est bien en présence de la même coiffure.

Le quatrième porteur paraît avoir un bandeau simple (doc. **85**, pl. VI et fig. 13), peut-être noué en arrière de la tête, mais ce détail n'est pas sûr. C'est un bandeau de même type que possèdent les dixième (doc. **91**, pl. VII) et quinzième porteurs (doc. **95**, pl. VIII), pour ce dernier, le bandeau semble avoir été placé très haut au sommet du crâne. Le premier porteur de Menkheperreseneb (doc. **99**, pl. IX) a un bandeau similaire que l'on retrouve sur les hommes du Keftiou et du Menous de la tombe de Kenamon (doc. **109-110**, pl. XI), de même que sur quatre des tributaires d'Amenemheb (doc. **119**, **121** à **123**, pl. XIII) et sur les personnages géographiques des documents **113** et **118** (pl. XII); mais dans tous ces derniers cas il semble que le bandeau serre-tête soit un trait dû à un usage purement égyptien : celui de représenter les peuples étrangers, quelle que soit leur race, munis d'un serre-tête qui, peut-être, est un symbole de servitude[1] ou du moins d'infériorité.

[1] Cf. les figures des « Neuf-Arcs » qui ont les mains liées derrière le dos, et le bandeau serre-tête (*BIFAO*, 48 [1948] pl. I et fig. 1 et 2, p. 118-119), et celles des étrangers de toute race faisant leur soumission au roi (Erman-Ranke, *Aegypten*, p. 477, fig. 188).

Ainsi, à l'exception des traces de « résille » sur le troisième porteur de la tombe de Rekhmarê, et des bandeaux simples des quatrième, dixième et quinzième tributaires, de cette même sépulture, il semble que les tributaires « quasi-égéens » des sépultures thébaines n'aient pas porté de couvre-chef, semblables en cela, aux habitants de la vallée du Nil et, en général, à tous les autres étrangers figurés dans les fresques égyptiennes.

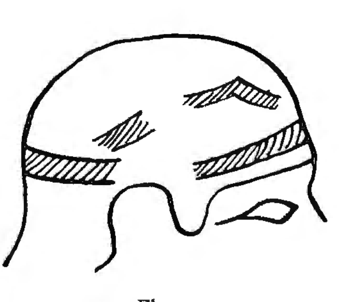


Fig. 12.

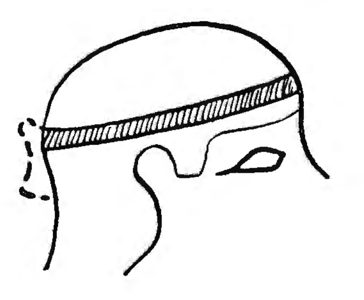


Fig. 13.

Toutefois, les exemples de la tombe de Rekhmarê que nous avons retenus sont importants, car, on le sait, les Egéens portent parfois un bandeau de ce type sur les fresques crétoises.

§ 2. Le pagne à « devanteau ».

Ce vêtement se trouve en Egypte seulement dans les tombes de Senenmout, d'Ouseramon et de Rekhmarê, où il est exclusivement porté par les tributaires « quasi-égéens ». Sa présence dans la tombe de Rekhmarê n'a pas été signalée jusqu'à présent. Les traces que l'on pouvaient apercevoir avant le récent nettoyage de la paroi avaient été interprétées comme faisant partie des pagnes actuellement visibles.[1] En réalité, les personnages de Rekhmarê portaient originellement des pagnes analogues à ceux de Senenmout et d'Ouseramon; la fresque achevée, la rangée des tributaires « quasi-égéens » — et celle-là seulement — fut entièrement remaniée et les pagnes changés (doc. **142-155**, pl. XVII-XIX).

Doc. **124-125** (pl. XIV), d'après le croquis de Hay (1837). Pagnes de deux porteurs de la tombe de Senenmout, aujourd'hui détruits.[2] Le premier (doc. **124**) avait

[1] Cf. Furumark, *Settlement*, p. 226 et n. 1 (bibliographie), qui note que l'artiste avait commencé à peindre des devanteaux (codpieces), mais les avait effacés; en fait, le pagne entier a été effacé et non pas le devanteau seul.

[2] Cf. *ABSA*, 16 (1909-1910), pl. XIV.

une large ceinture décorée d'une bande ornée de S accolés les uns aux autres, encadrée de deux bandes plus étroites portant de larges points sombres (rouge?) sur fond clair (bleu ou blanc). Le «devanteau» comportait une large bande qui l'entourait complètement; Hay n'indiquant pas de couleur, on peut en déduire que ce devanteau était de couleur claire (bleu ou blanc), ou bien qu'il était déjà pratiquement effacé en 1837. Le pagne échancré, de couleur sombre, était bordé d'une large bande claire.

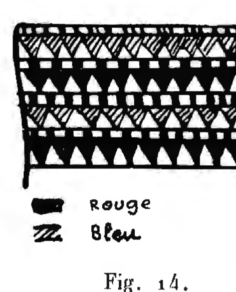




Fig. 14.

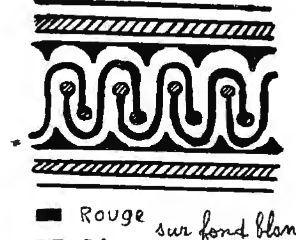


Fig. 15.

Le second porteur (doc. **125**) avait un costume de même forme, mais malheureusement Hay s'est contenté d'en indiquer les lignes générales sans marquer aucun détail. La ceinture est très large et le devanteau à bordure, assez étroit, descend semble-t-il, au-dessous des genoux.

Doc. **126** (pl. XIV). Deuxième porteur[1] de la tombe de Senenmout. Seuls subsistent la ceinture et le haut du pagne proprement dit. Davies[2] a indiqué le haut du devanteau sur son dessin, mais actuellement on n'en voit plus rien; Hay[3] en 1837 et Max Müller en 1905[4] ne l'ont pas vu non plus, c'est pourquoi nous le portons en pointillé sur notre dessin (cf. pl. XIV). La ceinture est constituée de quatre bandes décorées alternativement de triangles bleus ou rouges sur fond blanc. La pointe des triangles est dirigée vers le bas. Chaque rang de triangles est séparé du suivant par une étroite bande ornée de rectangles rouges (fig. 14). Le bord supérieur de la ceinture est limité par une étroite bande claire qui semble avoir été garnie de spirales. Au-dessus de la ceinture, une partie décolorée descend obliquement d'avant en arrière, il n'est pas impossible qu'il y ait eu jadis en cet endroit une bande décorée

[1] Contrairement à ce que pourrait faire croire le dessin de Davies, *BMMA*, New-York (1926), II, p. 43, fig. 2, le costume du premier porteur est entièrement détruit; il l'était déjà en 1837, cf. Hay, *ABSA*, 16, pl. 14 et photographie (de 1905) dans M. Müller, *Egypt. Res.*, I, pl. 5.

[2] Davies, *ibid.*

[3] *ABSA*, 16 (1909-1910), pl. 14.

[4] Max Müller, *Egypt. Res.*, I, pl. 3 et 6.

faisant partie de la ceinture. Du pagne même, autrefois peint en rouge,[1] il ne reste pratiquement rien.

Doc. **127** (pl. XIV). — Troisième et dernier porteur subsistant de la tombe de Senenmout. A l'exception de la partie inférieure du devanteau, le vêtement est intact. La haute ceinture est composée d'une large bande décorée de spirales discontinues et imbriquées, rouges et bleues; ce motif est encadré de bandes étroites, alternativement blanches et bleues (fig. 15). Le pagne d'un rouge pâle, est bordé d'une bande assez large décorée de points bleus sur fond blanc. Entre les points, de petits

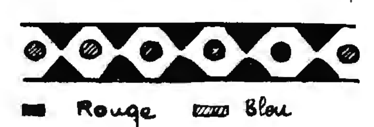
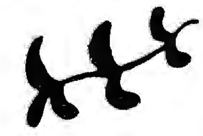


Fig. 16.



noir sur rouge.

Fig. 17.

triangles rouges reposant sur les bords de la bande, composent un décor en losange (fig. 16). Dans le corps du pagne, une partie décolorée parallèle à la bande que nous venons de décrire (cf. pl. XIV), semble indiquer qu'une seconde bande décorée doublait la bordure extérieure. Le pagne lui-même paraît avoir été décoré de motifs floraux peints en noir sur le fond rouge de l'étoffe; la peinture s'étant écaillée, ces motifs sont à peine visibles. On croit distinguer dans l'angle supérieur droit un motif végétal (fig. 17) que l'on retrouve à la même place sur d'autres pagnes de tributaires «quasi-égéens» (cf. doc. **163**, **166**, **168**, **177** ?).

Le devanteau est composé d'une bande décorée semblable à la bordure (fig. 16), du pagne. Il descendait nettement plus bas que les genoux. Le rectangle étroit réservé dans le centre paraît avoir été vide car il laisse deviner le dessin du corps.

Doc. **128** (pl. XIV). — Premier porteur de la tombe d'Ouseramon. Comme pour les autres porteurs d'offrandes de cette tombe, le vêtement de ce tributaire est en mauvais état de conservation. La ceinture, moins large que celle des étrangers de Senenmout descend obliquement d'arrière en avant (fig. 18). Elle comprend une large bande décorée, encadrée de bandes étroites de couleur unie, rouges et bleues; le motif décoratif de la bande centrale, rouge sur fond blanc est en trop mauvais état pour être interprété.

[1] Cf. Id., *ibid.*, pl. 6.

Le pagne échancré était bordé d'une bande décorée de rayures alternativement rouges et bleues. Le corps du pagne, de couleur claire, a été jadis orné d'un motif décoratif de couleur sombre, sans doute uniforme. La couleur étant presque totalement écaillée il n'est pas possible de reconstituer ce motif. Le devanteau, qui descend jusqu'aux genoux, est, lui aussi, très effacé.

Doc. **129** (pl. XIV). — Deuxième porteur de la tombe d'Ouseramon. Pagne du même type que le précédent; la ceinture, moins large toutefois, paraît avoir été composée d'étroites bandes décorées de motifs en spirales,[1] de couleur sombre

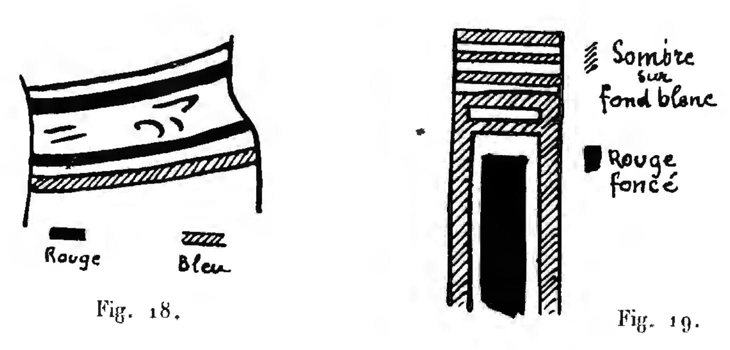


Fig. 18. Fig. 19.

(aujourd'hui très effacée), sur le fond clair. Les motifs qui ornaient le pagne et sa bordure, ainsi que le devanteau, sont effacés; on croit distinguer des motifs floraux sur le pagne.

Doc. **130-131** (pl. XV). — Troisième et quatrième porteurs de la tombe d'Ouseramon. Le pagne et la ceinture se détachent en clair sur la peau sombre des personnages, mais les motifs décoratifs qui les ornaient sont entièrement effacés. Les devanteaux descendaient jusqu'aux genoux.

Doc. **132** (pl. XV). — Angle inférieur du pagne du sixième porteur de la tombe d'Ouseramon. Ce reste de vêtement suffit à montrer que le tributaire portait un pagne analogue à celui des personnages précédents. Ce pagne, bordé, était de couleur claire.

Doc. **133** à **135** (pl. XV). — Septième, huitième et dixième porteurs de la tombe d'Ouseramon. Les pagnes sont de couleur claire, les motifs qui les décoraient sont effacés, mais semblent avoir consisté en dessins verticaux, parallèles entre eux, et bicolores (rouge et blanc). Les ceintures comportent alternativement des bandes étroites de couleur unie (rouges ou bleues), et des motifs (effacés) peints sur fond clair ou sombre. Le devanteau du huitième porteur (doc. **134**) semble avoir com-

[1] Les lignes en zig-zag indiquées par Davies (*BMMA*, New-York, 1926, II, fig. 2) n'existent pas.

porté à sa partie supérieure une bande décorée de plus grande hauteur que chez les autres tributaires (fig. 19). Cette bande comprend une succession d'éléments décoratifs horizontaux.

Doc. **136** (pl. XVI). — Onzième porteur de la tombe d'Ouseramon. A partir de ce tributaire la paroi en meilleur état permet de se faire une idée de la décoration du vêtement. La ceinture est constituée par des bandes parallèles de couleur unie (fig. 20), mais le problème se pose de savoir où commence le pagne et où finit la ceinture. En effet, des traces peu distinctes que l'on devine sur la couleur rouge

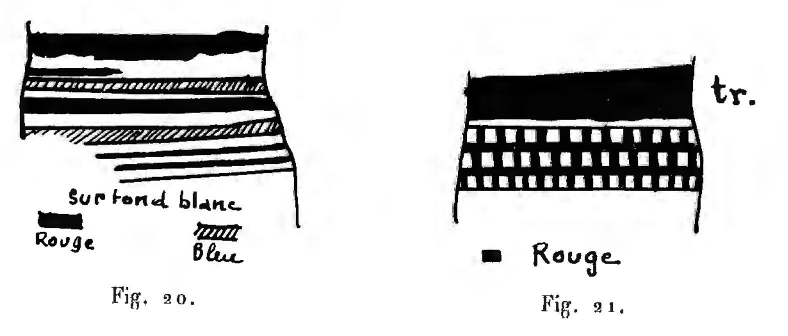


Fig. 20. Fig. 21.

de la chair semblent indiquer que la ceinture couvrait la plus grande partie de la taille, et l'on peut se demander si le décor en bandes parallèles n'appartient pas au corps même du pagne, plutôt qu'à la ceinture.

Le pagne paraît avoir été séparé en deux parties égales par un trait en diagonale descendant d'arrière en avant, à partir de la ceinture. L'une, en haut, de couleur plus claire, semble décorée de motifs floraux, l'autre, en bas, plus sombre, semble ornée de motifs verticaux, parallèles entre eux. Le pagne était bordé de bandes colorées unies parallèles entre elles. Le devanteau reproduit le motif décoratif de la ceinture et de la bordure.

Doc. **137** (pl. XVI). — Douzième porteur de la tombe d'Ouseramon. Comme pour le document précédent, la ceinture se distingue mal sur le fond brun-rouge de la peau, et le motif en rectangles alternés (fig. 21), que l'on remarque sur le fond blanc du pagne à hauteur des hanches, pourrait appartenir au pagne plutôt qu'à la ceinture.

Le pagne se détache en blanc sur la couleur sombre de la chair. Il paraît avoir été orné mais les traces du décor sont à peines visibles. Une bande de couleur claire bordait le pagne. Le devanteau reproduit le même motif décoratif que la ceinture et la bordure du pagne : les rectangles rouges sur fond blanc sont simplement remplacés par des triangles de même couleur, la pointe tournée vers le bas; une ligne

ondulée, rouge sur fond blanc, bordait le devanteau perpendiculairement (fig. 22 ci-contre).

Doc. **138** (pl. XVI). — Treizième porteur de la tombe d'Ouseramon. La ceinture à bandes étroites et parallèles rappelle celle du document **136**, mais les bandes claires un peu plus larges semblent avoir été ornées d'un décor, soit à points soit à spirales.

Le corps du pagne, de couleur rouge claire, bien qu'un peu plus sombre que le document **137**, était bordé d'une bande de couleur sombre (rouge également), qui

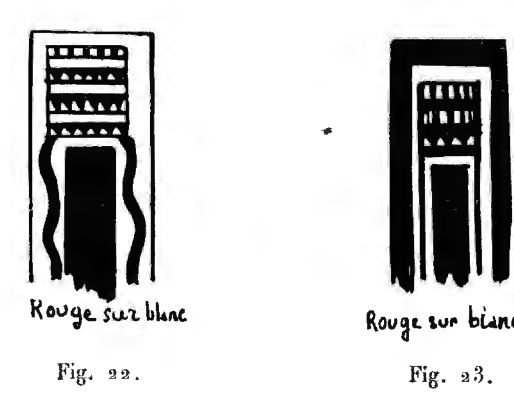


Fig. 22. Fig. 23.

se confond avec la chair ocre-rouge de la jambe. Le devanteau est orné de bandes de couleur ainsi que de triangles rouges se détachant sur fond blanc (fig. 23); comme les autres devanteaux, celui-ci s'arrête juste au-dessus des genoux.

Doc. **139** (pl. XVI). — Quatorzième porteur de la tombe d'Ouseramon.

La ceinture est en majeure partie masquée par le bras gauche du personnage; elle est constituée de haut en bas, par une bande de triangles rouges posés sur la pointe, puis une rangée de rectangles, rouges aussi, et de nouveau un rang de triangles, séparés par des traits noirs (fig. 24); c'est à peu de chose près le même décor que sur la ceinture de l'avant-dernier porteur de Senenmout (cf. ci-dessus, doc. **126**). Le corps du pagne, blanc, était couvert d'un motif décoratif aujourd'hui effacé; on croit encore distinguer la trace de deux bandes obliques, descendant d'avant en arrière, qui divisaient le pagne en trois lés de largeur inégale. Latéralement, le pagne est bordé de bandes rouges et noires, parallèles entre elles. Le devanteau est orné des mêmes bandes (fig. 25), la partie centrale délimitée par la bordure est rouge foncé.

Doc. **140** (pl. XVI). — Quinzième porteur de la tombe d'Ouseramon. Une ceinture marquait obliquement la taille, elle est presque effacée. Le pagne se détache en

blanc sur le rouge sombre du corps, il était bordé à la partie supérieure de deux bandes rouges qui encadraient un motif impossible à déterminer (fig. 26).

Le corps du pagne était décoré d'un motif ornemental, sans doute unique, dont il ne reste plus que quelques traces. Latéralement, trois bandes rouges bordent le pagne et vont rejoindre le haut du devanteau. Trois bandes parallèles semblables se retrouvent sur les côtés du devanteau dont le centre est rouge.

Doc. **141** (pl. XVI). — Seizième et dernier porteur de la tombe d'Ouseramon. La ceinture très large, semble-t-il, est entièrement effacée. Le pagne est orné, un peu au-dessus des hanches, d'une série de lignes parallèles rouges qui se détachent

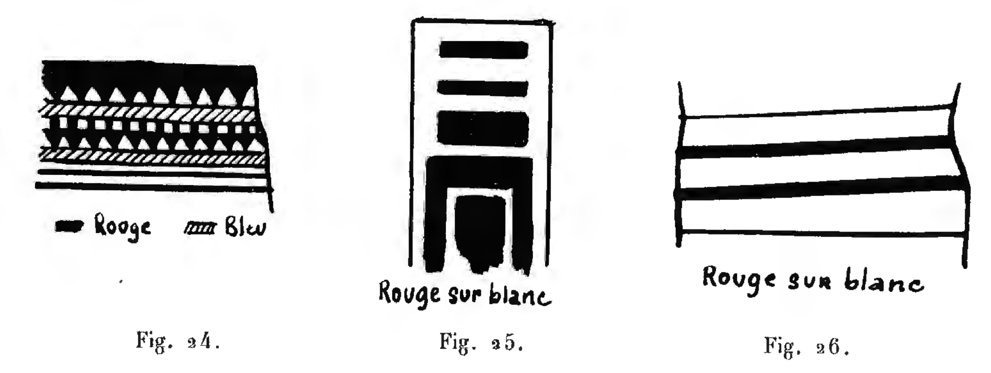


Fig. 24. Fig. 25. Fig. 26.

sur le fond clair de l'étoffe. Un motif ornemental décorait le tissu entier, il en reste de faibles traces. Des bandes parallèles unies bordent latéralement le pagne. Le devanteau est aussi orné de bandes colorées (rouges et bleues) très effacées.

Du document **142**, au document **155**, nous abordons les figurations palimpsestes de la tombe de Rekhmarê. Les dessins primitifs sont recouverts par une peinture *a tempera* qui représente des vêtements d'un type différent de ceux qui habillaient à l'origine les tributaires « quasi-égéens ». Ce vêtement primitif n'est plus visible que par places lorsque la couche de nouvelle peinture est assez mince pour permettre de l'entrevoir par transparence. Il n'est donc pas possible de déterminer ni la couleur, ni le détail de l'ornementation de cet habillement ancien. Seule la silhouette générale du vêtement peut être rétablie, elle ne diffère en rien de celle que nous venons d'étudier dans les documents **124** à **141**.

Doc. **142** à **146** (pl. XVII). — Cinq premiers porteurs de la tombe de Rekhmarê (palimpsestes). Le pagne échancré est analogue à celui des tributaires de Senenmout et d'Ouseramon; il était bordé latéralement de bandes plus ou moins larges (très larges, semble-t-il, pour le troisième porteur, doc. **144**). Les ceintures sont presque

partout recouvertes par le vêtement nouveau, on devine cependant des traces de la ceinture ancienne sur les documents **145** et **146**; sur ce dernier, on remarque encore quelques restes de bleu. Les devanteaux, très obliques, sont décorés de bandes colorées comme ceux de la tombe d'Ouseramon.

Doc. **147** à **152** (pl. XVIII). — Porteurs 6 à 12 de la tombe de Rekhmarê (palimpsestes). Le pagne est le même que ci-dessus; la ceinture est encore visible sur le document **147**, elle semble avoir comporté un motif en spirale. La bordure latérale du pagne du septième porteur, doc. **148**, paraît comporter deux bandes parallèles décorées qui rappellent celles des documents **134** et **141**. Des bandes obliques très proches de celles du document **139** semblent diviser le document **151** en trois zones.

Doc. **153** à **155** (pl. XIX). — Treizième, quatorzième et seizième porteurs de la tombe de Rekhmarê (palimpsestes). Mêmes pagnes que les précédents, la bordure latérale est très large et semble double. On croit distinguer des traces de motifs décoratifs dans les documents **154** et **155**, sur ce dernier, le devanteau paraît avoir été orné d'un motif en spirale à sa partie supérieure.

Avec le document **155** s'achèvent les exemples égyptiens du pagne à devanteau. Ce costume très particulier comporte trois éléments distincts :

a. une *ceinture* large, ou même très large;

b. un *pagne* très échancré dégageant les cuisses et se terminant en pointe à hauteur du jarret (fig. 27).

c. un «*devanteau*» qui, partant de la partie inférieure de la ceinture, descend obliquement entre les jambes.

a. — *La ceinture*. — Elle est très large chez les tributaires de Senenmout et comporte souvent un motif décoratif central encadré de motifs secondaires de moindre largeur (doc. **124**, **127**). Toutefois on note aussi la décoration par bandes étroites, multiples et superposées (doc. **126**). Les tributaires d'Ouseramon ont une ceinture analogue, peut-être un peu moins large (doc. **128-129**), mais le mauvais état de la peinture ne permet pas de s'en rendre compte d'une façon exacte, il semble aussi que la ceinture soit plus franchement inclinée d'arrière en avant que chez les porteurs de Senenmout (fig. 28 *b*).

La décoration par large motif central est abandonnée au profit du décor en bandes étroites multiples. Dans deux cas, on croit pouvoir noter le passage de l'étoffe du pagne sous la ceinture (doc. **128-129**).

Chez les tributaires (palimpsestes) de Rekhmarê, la ceinture n'est visible que dans de trop rares cas, car elle est presque toujours masquée par la ceinture du vêtement surimposé, néanmoins il semble qu'elle était très large (cf. doc. **145** et **146** où elle descend nettement plus bas que la ceinture qui l'a remplacée). Chez le sixième porteur (doc. **147**, pl. XVIII), elle était vraisemblablement décorée d'un motif central à spirales.

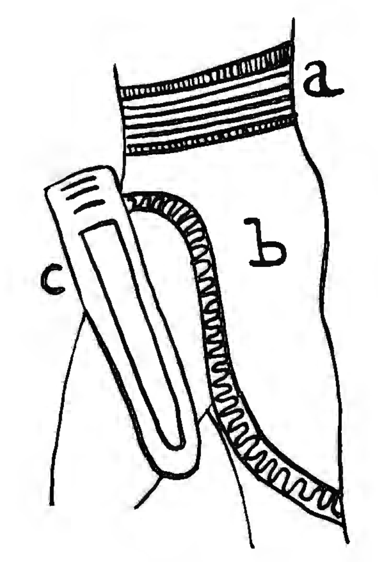


Fig. 27. — Le pagne égéen
a) *ceinture*; b) *pagne proprement dit*; c) *devanteau*.

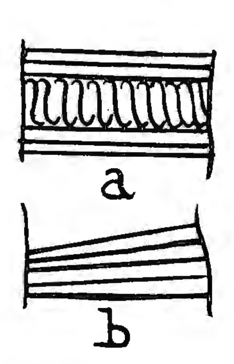


Fig. 28. — La ceinture
a) *horizontale*; b) *oblique*.

Les représentations ne permettent pas de déterminer avec certitude les matières dont étaient faites ces ceintures. Tout semble indiquer, cependant qu'il s'agit de textiles; en effet les couleurs utilisées (rouge, bleu, sur fond blanc), les motifs décoratifs (triangles, spirales simples) la disposition en bandes parallèles de couleurs variées, rappellent la ceinture dite de Ramsès III [1] où l'on a cru voir naguère un produit de la technique dite du «tissage aux cartons»,[2] mais qui paraît être simplement tissée «à la chaîne».[3] L'absence d'épaisseur enfin, incline à penser que ces ceintures étaient constituées par une simple bande d'étoffe décorée. Bien que

[1] Cf. E. Riefstahl, *Patterned textiles in Egypt*, p. 26-27 et fig. 38, p. 30, et Peet, *JEA*, 19 (1933), p. 143-149.

[2] Cf. van Gennep et Jéquier, *Le tissage aux cartons*, p. 93-100.

[3] Cf. Crowfoot, Roth, *LAAA*, X, 1923, p. 7-20; et Riefstahl, *Patterned textiles in Egypt*, p. 26-27 et note 62.

la couleur blanche soit souvent employée pour symboliser l'argent, nous ne croyons pas que les ceintures aient pu être faites de ce métal.

b. — *le pagne.* — Maintenu par la ceinture, le pagne, largement échancré par devant dégage les cuisses et le bas-ventre, dessinant une double-courbe en forme de S. Il est *toujours* bordé d'un galon décoré très large; pour certains pagnes, il semble que cette bordure ait été doublée, à distance variable, d'un second galon parallèle

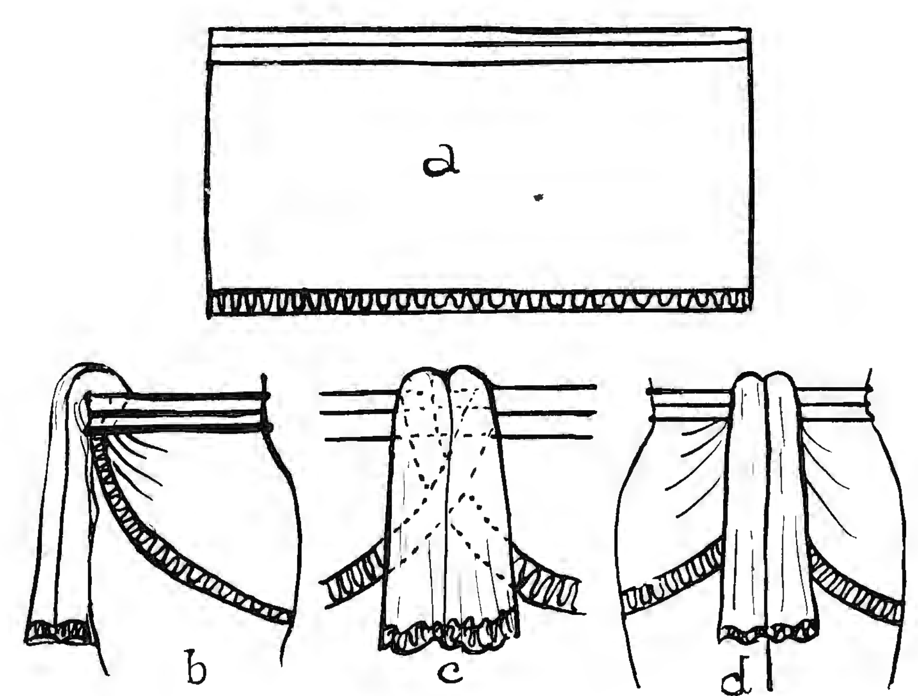


Fig. — 29. Le pagne rectangulaire.
a) *pagne déroulé;* b) *vu de profil;* c) *détail de la « retombée »;* d) *pagne vu de face.*

au premier (cf. doc. **127**, pl. XIV (incertain); **133** et **134**, pl. XV); ce cas paraît fréquent surtout chez les tributaires palimpsestes de Rekhmarê (cf. doc. **148-149**, **151** et **153** à **155**).

Lorsque le pagne est décoré, les motifs décoratifs couvrent l'ensemble du tissu, ils ne sont pas disposés en bandes parallèles comme ce sera le cas chez Rekhmarê (non palimpsestes) et pour les tributaires de Menkheperreseneb.

Si le pagne n'avait pas la double courbure que nous signalons ci-dessus, il pourrait être obtenu à partir d'une bande d'étoffe rectangulaire simple (fig. 29) [1] nouée sur elle-même. Nous ne croyons pas, cependant que tel ait été le cas.

[1] Inspirée de Hans Bonnet, *Die Ägyptische Tracht* (Untersuchungen 7, heft. 2, pl. I, fig. *a-b-c*).

En effet, non seulement ce procédé se suffit à lui-même et ne nécessite pas de ceinture, mais encore il ne permet pas d'obtenir la double courbe que dessinent les pagnes des tributaires égéens dans les figurations thébaines; il faut donc admettre que ce vêtement était composé d'une pièce d'étoffe coupée en forme et maintenue en place par la ceinture (fig. 30).

Un pagne ainsi coupé a l'avantage de laisser une entière liberté de mouvements.

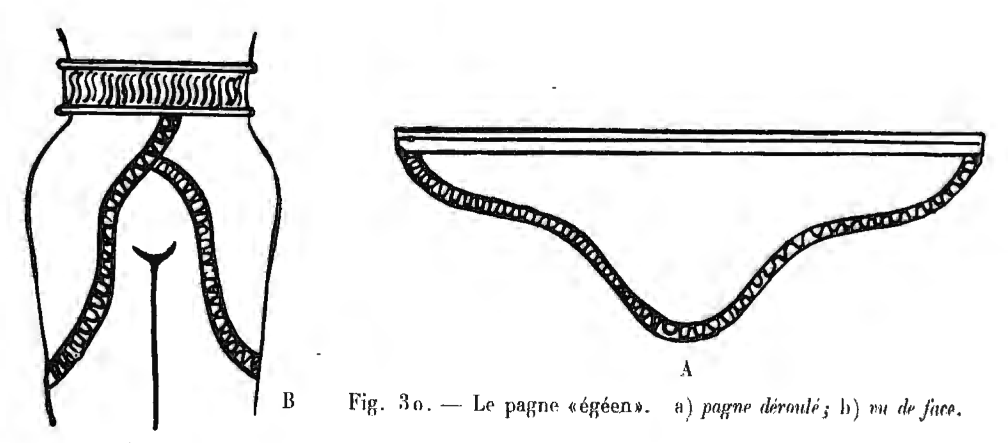


Fig. 30. — Le pagne «égéen». a) *pagne déroulé;* b) *vu de face.*

c. — *le devanteau.* — Cette partie du costume reproduite par les artistes égyptiens pose un problème particulièrement délicat à résoudre. Le «devanteau» a été décrit comme un «étui phallique»; [1] il est exact qu'il ressemble beaucoup à un carquois [2]

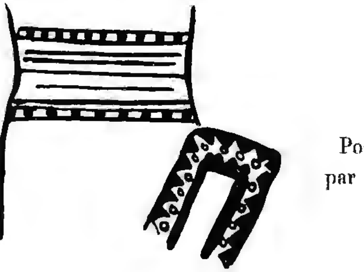


Fig. 31
Position du devanteau par rapport à la ceinture.

dont il paraît avoir la rigidité, cependant des difficultés s'opposent à cette interprétation. Tout d'abord l'artiste égyptien n'a pas indiqué comment cet «étui» est attaché à la ceinture et il ne commence qu'au-dessous de celle-ci (cf. fig. 31); ensuite, par son décor, le devanteau semble faire partie du pagne, puisqu'il est bordé du même galon (cf. doc. **127** pl. XIV, **136, 137** et **140,** pl. XVI); de ce point de vue, rien ne le

[1] Cf. Evans, *Pal. of Minos,* 2, p. 35 et 4, p. 23 avec références à O. Bates, *Eastern Libyans,* p. 123-124 et Newberry, *AE,* 1915, p. 101-102 et fig. 4.
[2] La remarque est de Furumark, *Settlement,* p. 225 et note 3.

distingue du corps du pagne et ce dernier étant en tissu, il s'ensuit que le devanteau est également fait en textile, mais alors sa rigidité ne s'explique plus, et il ne peut s'agir d'un véritable « étui ». L'impression de « carquois » qu'il nous donne pourrait d'ailleurs être fallacieuse. Nous pouvons, en effet, être en présence d'une convention du dessin égyptien : alors que la ceinture et le pagne sont représentés de profil, le devanteau serait *vu de face*. On sait que ce procédé est très fréquent dans le dessin

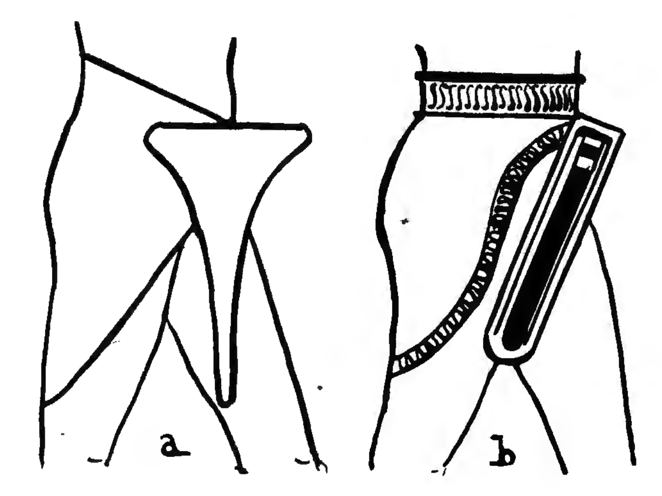


Fig. — 32. Le devanteau. a) *Soldat égyptien ;* b) *Égéen.*

égyptien : ainsi, l'œil est représenté de face sur le visage de profil, et dans les représentations du costume royal la retombée centrale, ornée d'uraeus, est vue de face alors que le reste du pagne est de profil ;[1] on objectera, dans ce cas, que la retombée ou devanteau est figurée en plein milieu du pagne,[2] mais il arrive aussi que des retombées semblables soient représentées *de face* et sur le bord externe du pagne comme dans le cas du devanteau « quasi-égéen » (fig. 32 *a*).[3] On doit donc se demander si cette partie de vêtement, qui a passé pour un étui phallique, n'est pas une simple retombée d'étoffe destinée à masquer les parties sexuelles que découvrait la forme très particulière du pagne. Pourtant dans le cas du devanteau militaire égyptien (cf. fig. 32 *a*), nous savons que la retombée triangulaire résultait d'une façon spéciale de nouer le pagne[4] et si le devanteau « quasi-égéen » était de même nature, il devrait retomber, lui aussi, à la verticale. Or, si l'on observe

[1] Cf. entre autres, Erman-Ranke, *Aegypten,* fig. 17 *a-b-c,* p. 65 et fig. 18, p. 66.
[2] Cf. Id., *ibid.*
[3] D'après Id., *ibid.,* p. 69, fig. 21.
[4] Cf. Hans Bonnet, *Die Ägyptische Tracht,* Untersuchungen, 7, heft. 2, pl. I, fig. 4.

attentivement le devanteau des tributaires des tombes 71, 131 et 100, on s'aperçoit qu'il fait, vers l'intérieur, un angle appréciable par rapport à la verticale, angle qui varie de 5° à 10° chez Senenmout et Ouseramon, pour atteindre près de 20° chez les tributaires palimpsestes de Rekhmarê (cf. fig. 29 *b*). Il faudrait donc voir dans le devanteau une pièce d'étoffe, sans doute indépendante du pagne quoique décorée de même façon, qui serait attachée au bord inférieur de la ceinture ou prise sous

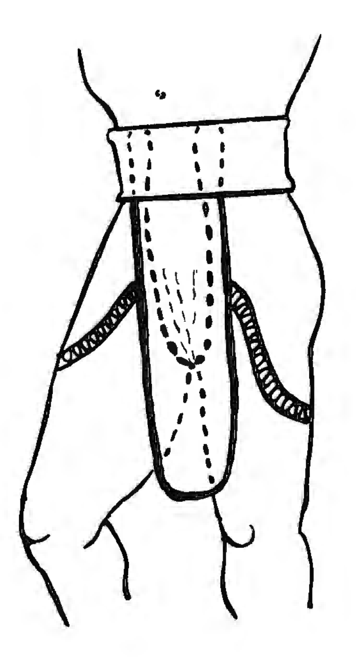


Fig. 33. — Le devanteau égéen vu de trois quart

N. B. *La retombée frontale masque le « slip » qui passe entre les jambes (en pointillé).*

celle-ci, et devrait passer entre les jambes pour paraître aussi inclinée. Ce serait donc une sorte de « slip » dont les ethnographes ont noté l'existence en Mélanésie, en Afrique, en Indonésie aussi bien qu'en Amérique et en Polynésie ;[1] mais dans ce cas, la longueur du devanteau s'expliquerait mal, car ce vêtement descend jusqu'aux genoux, parfois plus bas (doc. **125-127**, pl. XIV, entre autres), dépassant donc largement l'entre-jambe. Faut-il admettre que nous sommes en présence d'un vêtement plus complexe, le « slip » à tablier (fig. 33) dont on connaît des exemples chez les primitifs actuels ?[2] Les représentations égyptiennes sont trop schématisées pour permettre d'en décider.

Quoi qu'il en soit, il paraît évident, d'après les figurations égyptiennes, que le devanteau :

1° est fait d'un tissu orné, de même nature que le pagne ;

[1] Cf. A. Leroi-Gourhan, *Milieu et Techniques,* p. 242, exemple 1021 à 1026.
[2] Cf. Id., *ibid.,* p. 242.

2° pourrait être plat, ou presque plat, l'impression de relief étant due à une convention du dessin égyptien;

3° est indépendant du corps du pagne (cf. notamment, doc. **127** qui laisse voir la cuisse entre le bord du pagne et celui du devanteau);

4° se fixait à la partie *inférieure* de la ceinture;

5° en raison de son inclinaison d'avant en arrière, il devait passer entre les jambes ou être rattaché à une partie du vêtement qui passait entre les jambes.

Ainsi, avec ses trois éléments distincts, ceinture, pagne et devanteau, le costume des tributaires «quasi-égéens» est unique parmi les types de vêtements étrangers représentés dans les peintures égyptiennes. Nous ne chercherons pas, à ce stade de notre étude, à le comparer aux costumes d'autres peuples; il nous suffisait de l'analyser en détail afin de pouvoir, ensuite, faire les rapprochements utiles.

§ 3. Le pagne croisé.

Dans la tombe de Rekhmarê, les pagnes à devanteau ont été soigneusement effacés pour faire place à des pagnes croisés, remarquables par la richesse de leur décor multicolore. Ce changement de vêtement est des plus importants car il peut être daté, au moins approximativement. En effet, Rekhmarê a succédé dans la charge de vizir à son oncle Ouseramon; celui-ci, nous l'avons vu, était encore en fonction en l'an 28 du règne de Thoutmosis III (1476 environ);[1] la sépulture de Rekhmarê a été exécutée alors que ce dernier était déjà vizir puisque l'un des principaux thèmes de la décoration de l'antichambre est celui de l'intronisation du vizir,[2] et que, dans toutes les scènes où il est représenté, Rekhmarê porte ce titre.[3] En admettant, ce qui est vraisemblable, que Rekhmarê fit creuser sa tombe dès son entrée en fonction, le premier état du décor, celui où les tributaires «quasi-égéens» portaient le pagne à devanteau, ne peut donc dater, au plus tôt, que de la période 1475 à 1470 environ — compte tenu du temps nécessaire pour creuser l'hypogée et réaliser les fresques. Le changement dans le costume des tributaires Keftiou et des habitants des îles n'a donc pu être opéré *qu'après* cette date; Rekhmarê étant encore vizir lors de l'accession au pouvoir d'Aménophis II, et les travaux dans sa tombe n'étant pas entièrement achevés à cette date,[4] on admettra que les modifications aux fresques ont dû avoir lieu entre 1470 environ (achèvement probable

[1] A. Weil, *Die Veziere*, p. 74.
[2] Cf. *Urk.*, IV, 1103 à 1117.
[3] Cf. notamment pour la réception du tribut étranger, *ibid.*, 1095, 1096, 1099, etc.
[4] Cf. *ibid.*, 1159, 1160.

de la première décoration) et 1450 environ (accession au trône d'Aménophis II). Le pagne croisé des tributaires «quasi-Egéens» peut donc être daté à vingt ans près, ce qui est très important pour les rapports entre le monde égéen et l'Egypte.

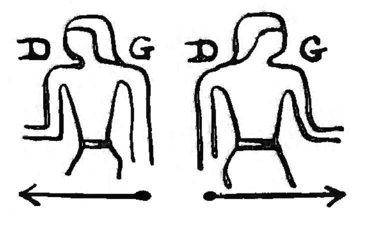
Nous allons étudier ce vêtement, tributaire par tributaire. Les documents sont classés par groupes apparentés d'après la façon dont les pagnes sont croisés ou d'après leur décor.

Doc. **156** (pl. XIX). — Premier porteur de la tombe de Rekhmarê (—→), Pagne croisé de droite à gauche.[1] La couleur bleue et rouge, est très effacée. La ceinture assez étroite paraît avoir été constituée par des bandes horizontales alternées; on croit discerner au centre un motif en spirale (rouge sur fond blanc). Il est possible que le décor en *s* accolés que l'on aperçoit à hauteur du devanteau du costume palimpseste ait appartenu au costume ancien.

Quatre glands (rouges) accrochés à des lanières (rouges) retombent de la ceinture et s'arrêtent à mi-cuisse. Le pagne est bordé à sa partie inférieure d'un galon assez large, à motif décoratif central (impossible à déterminer) souligné d'étroites bandes blanches encadrées de rouge. Le bord inférieur était orné de glands ovoïdes aujourd'hui décolorés (rouges?). Au milieu du pagne une bande verticale se terminant par une frange est décorée, semble-t-il, d'un motif en «échelons» rouges sur fond clair strié de rouge. Cette bande marque sans doute l'ouverture du pagne. Celui-ci est composé de bandes verticales séparées les unes des autres par un filet rouge et décorées chacune d'un motif différent aujourd'hui effacé; on croit deviner des chevrons à l'extrême gauche; seule une bande sur la droite est en assez bon état : elle est composée d'un motif en spirale continue (bleu et rouge), encadré d'un dessin en dents de scie rouge foncé (cf. fig. 34).

Doc. **157** (pl. XIX). — Huitième porteur de la tombe de Menkheperreseneb (←—) Pagne croisé de gauche à droite, décoration rouge et noire. Ce pagne est manifestement une copie du document précédent, ou bien il a été dessiné d'après le même

[1] Pour les indications de mouvement de l'étoffe, nous nous plaçons par rapport au personnage : «pagne croisé de droite à gauche» signifie donc que le tissu est croisé en partant de la hanche droite du personnage vers sa hanche gauche. Nous rappelons que suivant les conventions en usage dans les travaux égyptologiques, la flèche (—→) indique que la figure du personnage est tournée vers la droite et qu'en conséquence, le torse étant toujours vu de face, l'épaule *gauche* est en avant, la droite en arrière; inversement, lorsque la flèche est (←—), le personnage regarde à gauche, son épaule *droite* est en avant et l'épaule gauche en arrière (cf. figure ci-contre).



modèle : on retrouve le motif en échelle sur la bande centrale, les glands bordant le galon inférieur et ceux qui retombent de la ceinture. Celle-ci est formée d'une bande décorée d'un cercle noir flanqué de chevrons rouges (fig. 35).

Au-dessous de cette bande il semble qu'il y ait eu une zone décorée d'un motif floral, se terminant dans l'angle droit par un motif rappelant une fleur de lys stylisée (fig. 36).

Les quatre glands triangulaires rouges, qui terminent les lanières, rouges aussi

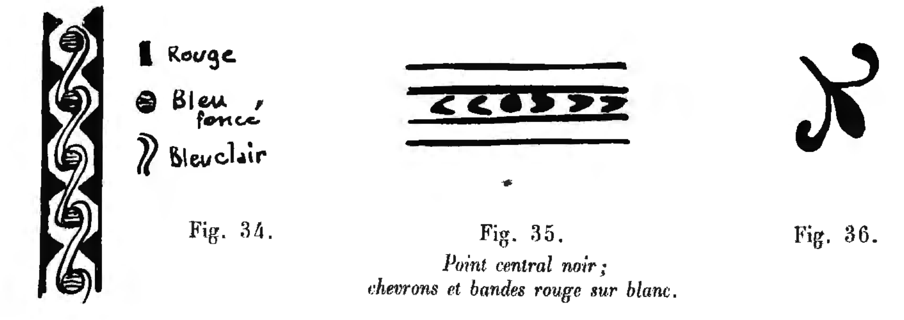


Fig. 34. Fig. 35. *Point central noir; chevrons et bandes rouge sur blanc.* Fig. 36.

et plus longues que sur le document précédent, descendent jusqu'à hauteur des genoux. De chaque côté du torse, un ornement tracé en rouge sort de la ceinture (fig. 37), l'un et l'autre appartiennent sans doute au pagne, soit qu'ils aient servi de lien, soit qu'ils représentent l'étoffe repliée sur elle-même et prise dans la cein-

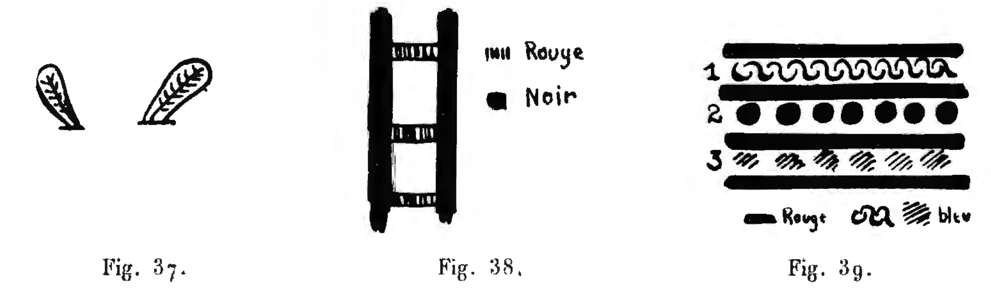


Fig. 37. Fig. 38. Fig. 39.

ture. Le pagne est bordé à sa partie inférieure d'une bande décorée dont il ne reste que quelques traces indiquant que la décoration était rouge sur fond blanc; des glands noirs retombent de cette bordure.

La bande centrale qui bordait verticalement le pagne était ornée, comme sur le document **156**, d'un motif à échelons, mais ici la couleur diffère (fig. 38); elle se terminait par une courte frange de couleur rouge. Le pagne lui-même décoré de bandes verticales et parallèles, est en très mauvais état de conservation. Les bandes sont séparées par des traits tantôt bleus, tantôt rouges, et un trait noir bordait le pagne à droite.

Doc. **158** (pl. XX). — Treizième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Pagne croisé de droite à gauche. La ceinture est constituée par trois bandes séparées par un épais trait rouge (fig. 39); des traces grises devant et derrière la ceinture pourraient être des indications de lien; le décor des bandes 1 et 3 (fig. 39), bleu sur le fond blanc, est très effacé. Le pagne est bordé à sa partie inférieure par une large bande d'étoffe, encadrée de deux étroits galons qui eux-mêmes sont ornés de points de couleur; le motif décoratif de la zone centrale est constitué par un semis de points

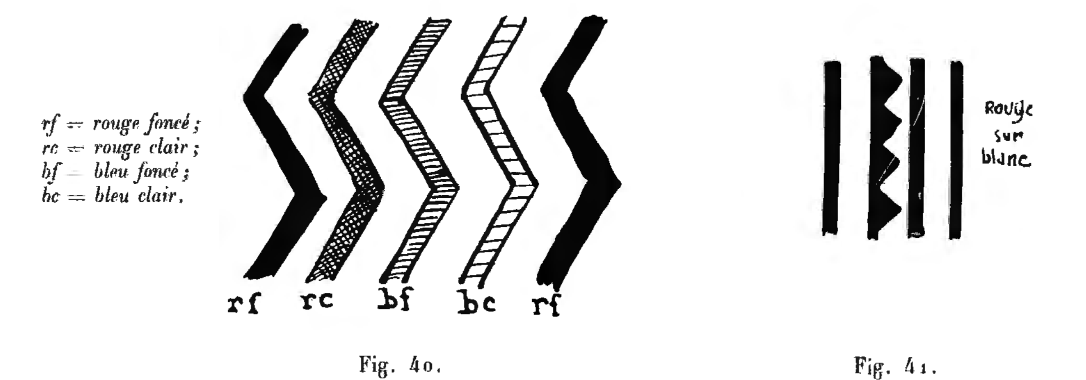


Fig. 40. Fig. 41.

rouges. L'interprétation de Davies d'un filet entre les points est incertaine (*Rekhmire*, pl. XVI). Le pagne proprement dit est décoré d'un réseau de traits en zig-zag, verticaux et parallèles entre eux; ces traits, assez larges, sont alternativement rouge-foncé, rouge-clair, bleu-foncé (très effacé), bleu-clair (fig. 40), sur fond blanc grisâtre. Les irrégularités que l'on remarque dans le tracé peuvent être dues au décor du pagne palimpseste qui transparaît sous le décor actuel. Au centre, le pagne est décoré d'un large galon bordé d'une frange; ce galon, accusant le mouvement du tissu qui croise de droite à gauche, est constitué par deux bordures blanches soulignées de traits rouges et par un motif central en dents de scie, rouge sur fond blanc (fig. 41).

Doc. **159** (pl. XX). — Dixième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Pagne croisé de droite à gauche. La ceinture est formée de trois étroites bandes rouges sur fond blanc. A sa partie inférieure le pagne est bordé d'une large bande; celle-ci comprend une zone centrale « à métopes », et de part et d'autre, deux étroits, galons ornés l'un, d'une ligne ondée rouge sur fond blanc, l'autre, celui du bas, de points rouges sur fond blanc; les « métopes » sont décorés alternativement de spirales et de lignes ondées horizontales. Le pagne lui-même est constitué par des bandes verticales

parallèles séparées par d'épais traits rouges; les motifs qui les décorent peints en bleu, sont assez effacés. On distingue de gauche à droite (fig. 42) :

a. un motif à chevrons et points, il semble qu'au-dessous apparaissent des traces du décor palimpseste; *b, c, d,* des motifs dérivant de la spirale, mais la couleur est trop faible pour qu'on puisse les suivre avec certitude; de l'autre côté de la bande centrale, *e,* un décor à stries obliques rouges qui faisaient partie d'un motif plus complexe aujourd'hui effacé; enfin *f,* un motif bleu, qui n'est plus visible que par endroits, souligné de points rouges.

La bande centrale, verticale est composée de deux galons juxtaposés se terminant

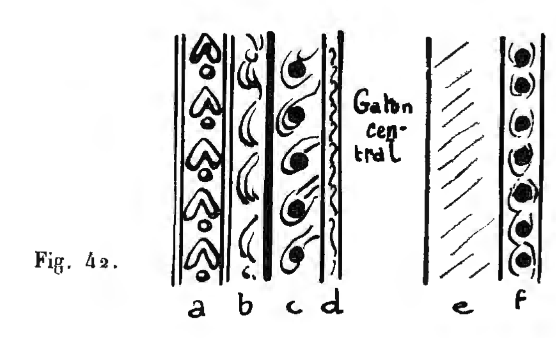


Fig. 42.

par une frange rouge unique; elle se détache en clair sur le fond un peu plus sombre du pagne; son décor très effacé, était bleu sur fond blanc. Le galon de gauche paraît avoir été orné d'un motif à chevrons, celui de droite d'un motif floral ou dérivant de la spirale.

Doc. **160** et **161** (pl. XX). — Cinquième et quatorzième porteurs de la tombe de Rekhmarê. Ces deux tributaires portent le même vêtement formé d'une peau de panthère, les taches de la fourrure sont peintes en rouge sur fond jaune clair. Une ceinture maintient le pagne en place. Dans le document **160,** la ceinture est formée d'un étroit galon central décoré de rectangles rouges sur fond blanc et encadré de deux bandes bleu foncé ou noir (fig. 43 *a*).

Sur le document **161,** la ceinture est constituée par deux bandes assez larges, l'une rouge, l'autre bleue, se détachant sur fond blanc (fig. 43 *b*). De la ceinture semblent sortir des spirales, qui schématisent peut-être les liens permettant de maintenir la peau de panthère.

Sur les deux documents, le pagne se termine à l'avant par une sorte de devanteau constitué par une retombée de la fourrure et comportant de haut en bas : 1° une partie décorée de traits incurvés rouges sur fond blanc; 2° une tête d'animal (panthère) — très petite; 3° une retombée trapézoïdale ornée de stries obliques et

convergentes, peintes en rouge sur fond blanc; sur le document **160**, le seul complet cette retombée se termine par des points rouges. Ce devanteau rappelle, par sa disposition, celui des vêtements des tributaires des tombes de Senenmout et d'Ouseramon.

Doc. **162** (pl. XXI). — Quatrième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Pagne croisé de gauche à droite. La ceinture est constituée par des bandes parallèles séparées par des traits rouges (fig. 44) : la première blanche, la seconde a des points bleus

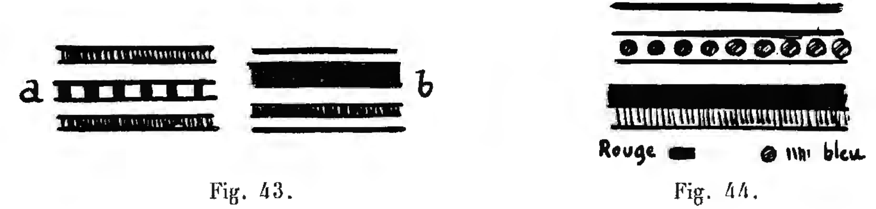


Fig. 43. Fig. 44.

sur fond blanc, la troisième est blanche, la quatrième rouge et la cinquième bleue.

Il semble que sur le devant de la ceinture, on voie une indication de la boucle de fermeture, celle-ci, peinte en bleu, vient s'achever dans la bande à points bleus.

Le pagne proprement dit se compose de larges bandes horizontales décorées, différentes suivant qu'elles se trouvent à gauche ou à droite de la ligne dessinée par le bord vertical du pagne; ce qui semblerait indiquer que ce vêtement était

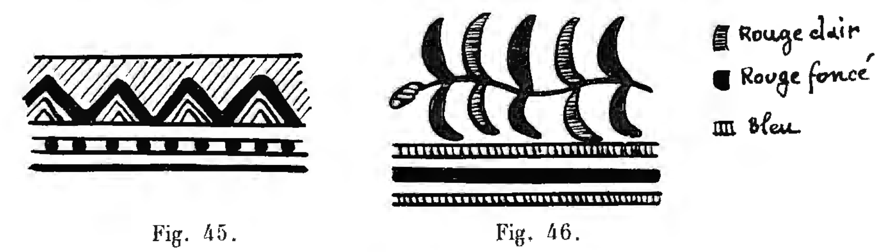


Fig. 45. Fig. 46.

formé de deux lés de décor différent. Le lé de droite comportait une bande à décor bleu sur fond blanc, pratiquement effacé maintenant. Un étroit ruban bleu sépare cette bande de la suivante décorée de triangles rouges à raies multiples imbriqués dans des triangles formés de traits bleus (fig. 45). La troisième bande, séparée de la précédente par une rangée de points rouges encadrée de traits bleus (fig. 45), comporte un décor floral rouge sur fond blanc, les feuilles sont alternativement rouge sombre et rouge clair. Cette bande est séparée de la dernière par trois rubans respectivement bleu, rouge, bleu, sur fond blanc (fig. 46). La dernière bande est décorée de lignes en zig-zag rouges sur fond blanc. Le pagne se termine par une bande bleue.

Le lé de gauche comportait une première bande à décor bleu sur fond blanc, très effacé, séparée de la seconde par un simple trait bleu. La deuxième bande, formée d'un semis de points rouges et bleus sur fond blanc est traversée en son milieu par une ligne ondée rouge (fig. 47). La troisième bande, séparée de la seconde par une ligne de points rouges encadrés de traits bleus était décorée d'un motif

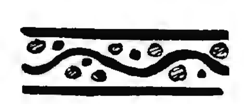


Fig. 47.

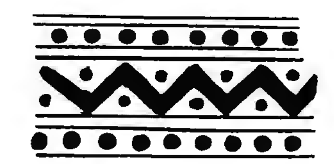


Fig. 48.

rouge et bleu sur fond jaune; le bleu s'étant écaillé, il ne reste plus que des points rouges qui ne permettent pas de reconstituer le motif utilisé.

Le même décor que précédemment, une ligne de points rouges encadrée de bleu sépare la troisième de la quatrième bande; cette dernière est ornée d'un motif en zig-zag rouge sur fond jaune, un point rouge occupe chacun des triangles ainsi

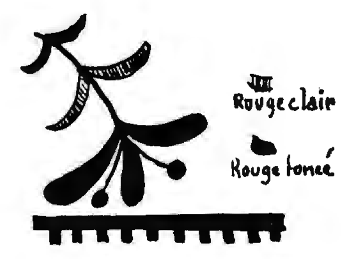


Fig 49.

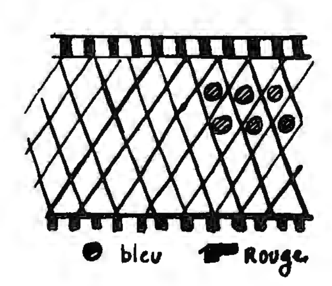


Fig. 50.

dessinés (fig. 48). Enfin en bordure du pagne, le motif de points rouges sur fond jaune, encadré de traits bleus, déjà observé à deux reprises, se répète une fois encore.

Ce pagne ne comporte pas de bordure verticale, un simple trait bleu semble le border sur sa largeur; toutefois des franges rouges sont visibles à la partie supérieure, près de la ceinture. Il semble également que les angles du pagne aient été ornés d'une frange semblable, de faibles traces, en effet, subsistent entre les jambes du porteur.

Doc. **163** (pl. XXI). — Septième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Pagne croisé de gauche à droite. La ceinture composée de bandes parallèles horizontales est très effacée : deux bandes à décor bleu au-dessus de deux autres à décor rouge, mais les motifs décoratifs ne peuvent pas être reconstitués.

Comme pour le document **162**, le pagne proprement dit est composé de larges bandes horizontales décorées, mais le décor est le même de part et d'autre de la bordure verticale du pagne. Celui-ci était donc fait d'un seul lé de tissu qui comportait : une large bande à décor floral rouge sur fond blanc (fig. 49); une étroite bande à motif en échelle la sépare de la seconde bande décorée d'un motif « en filet», rouge sur fond blanc, il semble que des points bleus aient occupé les losanges dessinés par les mailles du filet (fig. 50), mais ce détail n'est plus visible qu'en quelques endroits; un autre motif en échelle, identique au précédent sépare la seconde bande de la troisième; celle-ci, détruite à gauche, est garnie de traits en zig-zag verti-

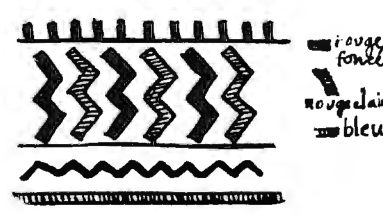


Fig. 51.

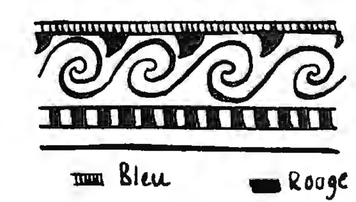


Fig. 52.

caux, parallèles entre eux, alternativement rouge foncé et rouge clair (fig. 51). Cette bande est bordée à sa partie inférieure par un épais trait rouge en zig-zag, horizontal; un étroit galon bleu la sépare de la quatrième bande qui est ornée d'une large spirale continue rouge sur fond blanc et bordée à sa base par le même motif en échelle rouge sur blanc, qui séparait les premières bandes (fig. 52).

Le pagne était bordé verticalement par un galon orné d'un large trait en zig-zag, rouge sur fond blanc, encadré de deux lignes bleues. A hauteur du genou gauche, quelques traces d'un décor ancien, en spirale semble-t-il.

Doc. **164** (pl. XXI). — Sixième porteur de la tombe de Menkheperreseneb (‹—). Pagne croisé de droite à gauche. Ce pagne semble être une copie du pagne 162 de la tombe de Rekhmarê. On retrouve la même alternance de larges bandes décorées différentes à droite et à gauche de la ligne dessinée par le bord latéral du pagne.

La ceinture est formée, d'une large bande noire sur fond blanc, bordée à sa partie inférieure d'un épais trait rouge (fig. 53).

Le pagne proprement dit est constitué de deux lés différents. Celui de droite comporte une bande blanche ornée à sa partie inférieure du même motif décoratif bleu et rouge que pour la ceinture; la seconde bande, semblable à la bande correspon-

dante du document **162** (cf. fig. 45), se compose de triangles rouges à raies multiples imbriqués dans des triangles bleus (très effacés) (fig. 54). Un galon blanc orné d'un trait rouge encadre la troisième bande décorée du même motif floral rouge sur fond blanc que le document **162** (cf. fig. 46). La quatrième bande est couverte de traits multiples obliques, rouges sur fond blanc, qui dessinent grossièrement des triangles; elle est bordée à sa partie inférieure d'un motif en échelle rouge sur fond blanc encadré de bleu (fig. 55).

Le lé de gauche comprend lui aussi une large bande blanche bordée à sa base des mêmes rayures que la ceinture (cf. fig. 53); puis une bande portant le motif

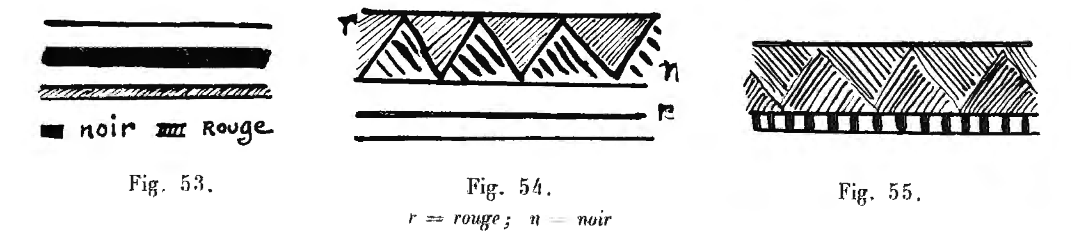


Fig. 53. Fig. 54. *r = rouge; n = noir* Fig. 55.

floral rouge sur blanc (cf. fig. 46), séparée de la troisième par un galon blanc à trait rouge central (cf. fig. 54); cette troisième bande est décorée d'un motif en filet rouge sur fond jaune encadré de bleu, identique à celui que l'on trouve sur le document **163** (cf. fig. 50) et elle est bordée à sa base d'un épais trait bleu. Le décor de la quatrième bande est indistinct, il comportait des triangles rouges se détachant sur un réseau de lignes fines — zig-zag ou spirales? La bordure inférieure du pagne est, comme à droite, un simple motif en échelle, rouge sur fond blanc (cf. fig. 55).

Ce pagne ne semble pas avoir eu de trait coloré sur sa bordure verticale comme c'était le cas pour le document **162,** mais il comportait la même frange sous la ceinture. Il paraît donc être une copie du document **162,** englobant un motif du document **163,** le décor en filet.

Doc. **165** (pl. XXI). — Deuxième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Pagne croisé de droite à gauche. La peinture en très mauvais état ne permet pas de reconstituer le décor. La ceinture composée de bandes parallèles horizontales comportait, semble-t-il, un motif en spirale continue, rouge sur fond blanc, encadré de deux bandes rouges; il est possible qu'elle ait eu une attache sur le devant, les deux traits obliques, rouges sur fond blanc, qui retombent sous le bras (cf. pl. XXI) auraient fait partie de cette attache.

Le pagne proprement dit semble avoir été divisé horizontalement en deux parties, l'une, en haut, couverte d'étroites rayures verticales et parallèles, l'autre, au-dessous formée de larges bandes horizontales séparées par des bandes étroites. Presque rien ne subsiste du décor qui ornait les rayures, on peut supposer qu'il était bleu ou noir, sur fond clair (cf. ci-dessus, p. 204, n. 4). Le décor floral que nous croyons voir appartenait certainement au pagne palimpseste (cf. doc. **143**). Les traces du décor des bandes horizontales, bien que peu distinctes, laissent cependant supposer qu'il s'agissait de rangées de spirales séparées par d'étroits motifs « en échelle ».

Sur le bord vertical du pagne, les traces sont trop peu distinctes pour qu'on puisse déterminer en cet endroit l'existence ou l'absence d'un «galon».

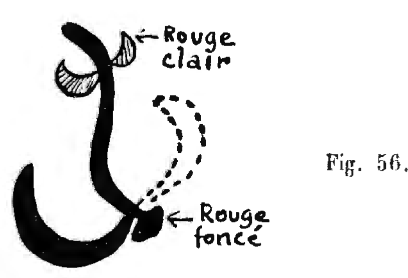


Fig. 56.

Doc. **166** (pl. XXII). — Sixième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). La peinture est en très mauvais état. Ce pagne était croisé comme le montre la présence de deux pointes (les angles inférieurs du pagne), visibles entre les jambes du porteur, à hauteur des genoux; mais la bordure du pagne étant effacée il est impossible de savoir dans quel sens il croisait.

La ceinture, formée de bandes horizontales parallèles, comportait, semble-t-il, un décor « en échelle » et en triangles de couleur la pointe en bas; l'ensemble était rouge sur fond clair.

Le corps du pagne paraît avoir été orné de larges bandes horizontales. La partie supérieure portait un motif floral (fig. 56) qui rappelle celui du pagne de Senenmout (cf. doc. **127** et fig. 17).

Au-dessous, on croit discerner les traces d'une bande un peu moins large à décor floral (à gauche) ou en spirales continues (à droite). A sa partie inférieure, le pagne était bordé de deux bandes étroites, rouge et bleue.

Doc. **167** (pl. XXII). — Quinzième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Pagne croisé de gauche à droite. La ceinture très large comporte successivement (fig. 57 A) deux bandes rouges encadrant un motif en échelle, bleu, un motif similaire mais

rouge, enfin un rang de « gouttes » bleues souligné d'un mince trait rouge. Chaque « galon » composant la ceinture se termine en arrière par une courbe comme si cette partie du vêtement était constituée de trois *tores* superposés (fig. 57 B).

Le corps du pagne était composé de bandes horizontales décorées. L'ensemble est rouge sur fond blanc, mais la paroi est très dégradée en cet endroit aussi il est difficile de reconnaître les motifs décoratifs avec certitude.[1] Une très large bande semble avoir été ornée d'un décor floral complexe, seul un élément à l'angle supérieur gauche est relativement net (fig. 58). Au-dessous, une autre bande était décorée d'une spirale difficile à suivre; puis une troisième comportait des motifs en triangles

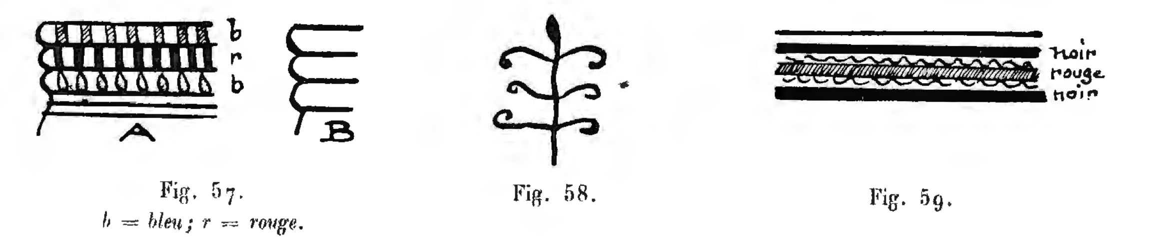


Fig. 57.
b = bleu; r = rouge.

Fig. 58.

Fig. 59.

(ou en « vague »?) combinés avec des spirales ou un décor floral. A sa partie inférieure, le pagne était bordé d'un galon orné de points bleus sur fond blanc.

Deux particularités paraissent caractériser ce pagne : d'une part il semble orné d'une série de glands comme le pagne du premier porteur (cf. doc. **156** et **157**, pl. XIX), et d'autre part, des traces sur le jarret droit peuvent indiquer qu'un morceau du pagne y était enroulé, si ce trait n'appartient pas au pagne palimpseste.

Doc. **168** (pl. XXII). — Quatrième porteur de la tombe de Menkheperreseneb (←). Pagne croisé de droite à gauche. Ce pagne paraît être une copie libre du document **166** (sixième porteur de Rekhmarê).

La ceinture comprend trois bandes de couleur, une rouge encadrée de deux noires, sur fond blanc; entre les bandes, nous croyons distinguer les traces d'un décor en triangles ou en ligne ondée continue (cf. fig. 59).

Le corps du pagne est divisé en deux parties par le bord vertical du pagne qui descend d'avant en arrière. A droite, deux zones, l'une triangulaire décorée d'un motif rouge sur fond blanc composé, en partie au moins, de traits en zig-zag plus ou moins verticaux; au-dessous, une bande horizontale décorée d'éléments rouges et

[1] Le dessin que donne Davies, *Rekhmire*, pl. XX est une interprétation très libre des traces subsistantes.

bleus impossibles à suivre de façon cohérente.[1] A gauche du galon de bordure, une large bande semble être divisée en deux triangles (fig. 60), par une diagonale bleue (quelques traces); le triangle supérieur est décoré de motifs floraux rouges sur fond blanc, seul celui qui occupe l'angle de droite du triangle est distinct (fig. 60), il est semblable à celui qui ornait le pagne **166** (cf. fig. 56); le triangle inférieur était orné de motifs bleus et rouges sur fond blanc, en trop mauvais état pour pouvoir être interprétés; il est possible que certains éléments qui apparaissent, en chevrons ou en zig-zag, aient appartenu à un décor floral. Deux

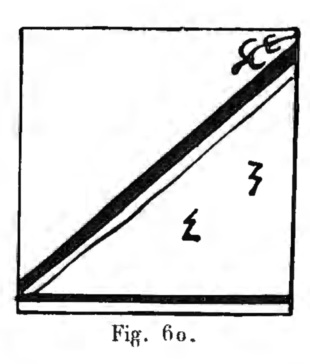


Fig. 60.

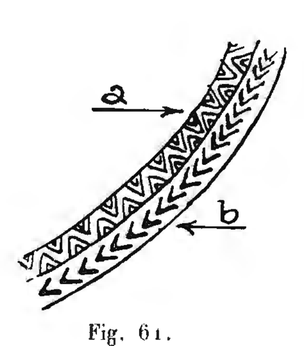


Fig. 61.

traits bleus encadrant un trait rouge sur fond blanc (fig. 60) séparent cette large zone décorée d'une bande à décor rouge et bleu, indéterminé, qui correspond à une bande semblable laquelle lui est symétrique par rapport au galon de bordure. La partie inférieure du pagne était bordée d'une bande étroite dont le motif décoratif est indistinct.

Le bord vertical du pagne était garni d'un galon blanc bordé de noir et orné en son centre d'un motif rouge linéaire (mais non rectiligne comme l'indique Davies).[2]

Doc. **169** (pl. XXII). — Cinquième porteur de la tombe de Menkheperreseneb (←). Pagne non croisé, à pointe.[3] La ceinture est très effacée, elle comportait des bandes parallèles, bleues et rouges encadrant sans doute un motif de points de couleur (il reste un point noir sur fond blanc). Sur le devant, des traces indistinctes, permettent de penser que cette ceinture possédait une boucle ou une attache (cf. doc. **165**, pl. XXI).

[1] L'interprétation qu'en donne Davies, *Menkheperrasonb*, pl. V, d'un décor en filet, est entièrement conjecturale.
[2] Id., *ibid.*
[3] Pour cette forme particulière du pagne qui dérive directement du pagne croisé, cf. ci-dessous, p. 283-284.

Le corps du pagne est composé de bandes étroites, légèrement incurvées et parallèles entre elles, qui descendent obliquement d'arrière en avant, elles sont séparées par des traits bleus et rouges très effacés mais dont il reste de nombreux vestiges. Le décor, rouge sur fond blanc, comporte au moins deux séries de motifs qui se répètent sur plusieurs bandes (fig. 61), l'un est formé de triangles imbriqués les uns dans les autres (fig. 61 *a*), l'autre de chevrons, la pointe tournée vers le bas (fig. 61 *b*);

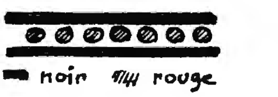


Fig. 62.

Fig. 63.

à ces chevrons, d'autres motifs peut-être floraux étaient mêlés (pl. XXII, doc. **169**) qu'il est impossible de reconstituer.

A la pointe et au bord inférieur courait un galon continu orné d'un rang de points rouges sur fond blanc, encadré de deux traits bleus assez épais, partiellement effacés (fig. 62).

Doc. **170** (pl. XXIII). — Troisième porteur de la tombe de Rekhmarê (←). Pagne croisé de droite à gauche. La ceinture très large se terminait à gauche et à droite par deux boucles et tracées à l'ocre rouge. La ceinture elle-même, bordée en haut et en bas d'un trait rouge était composée de bandes monochromes parallèles, surmontant un galon orné d'un trait rouge fortement ondulé, encadré de deux raies de même couleur (fig. 63).



Fig. 64.
b = bleu; r = rouge; n = noir.

Fig. 65.

Le corps du pagne est formé de bandes horizontales dont le décor est différent à droite et à gauche du galon de bordure vertical. Le vêtement était donc fait de deux lés aux dessins différents, comme le document **162**. A droite, une très large bande trapézoïdale couvrant plus de la moitié de la hauteur totale, était ornée d'un motif floral complexe, rouge et noir, en trop mauvais état pour être reconstitué avec certitude. Un trait rouge sépare cette bande de la suivante beaucoup moins large,

qui est ornée d'un motif floral : branche continue (bleue) aux feuilles (ou fleurs) rouges (fig. 64). Un galon bleu uni sépare la deuxième bande de la troisième, celle-ci décorée en rouge sur fond blanc est en trop mauvais état pour être reconstituée; elle est séparée par un trait rouge de la quatrième bande qui est ornée de deux rangs de triangles opposés par les pointes et formés de traits épais alternativement rouges et bleus (fig. 65), un motif bleu pratiquement effacé, semble avoir occupé les losanges intercalaires. Un étroit galon bleu souligne le bord inférieur du pagne. Le lé de gauche comporte une bande trapézoïdale, un peu moins large que la bande de droite, et simplement ornée de rayures légèrement obliques

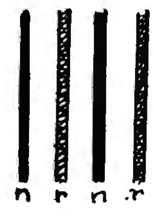


Fig. 66. *n = bleu; r = rouge.*

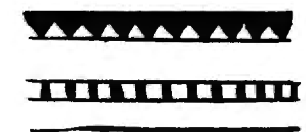


Fig. 67. *rouge sur blanc.*

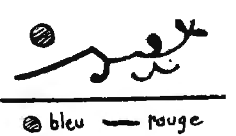


Fig. 68.

alternativement rouges et bleues (fig. 66). Une seconde bande, dont on voit mal la séparation d'avec la première, paraît avoir été décorée d'un motif floral rouge et bleu; un trait rouge la sépare de la troisième bande composée de raies parallèles alternant avec des motifs floraux impossibles à reconstituer. Puis vient un double trait rouge, ensuite la quatrième bande ornée d'un motif en spirale rouge sur fond blanc, et, enfin, le bord du pagne marqué par un galon décoré de points rouges.

Jusqu'à mi-hauteur, le pagne est bordé verticalement d'une bande de trois galons verticaux qui, séparés par des traits rouges, semblent avoir été ornés de motifs bleus sur fond blanc. A sa partie inférieure le pagne se termine par deux pointes qui étaient peut-être garnies de franges, mais l'état de la peinture ne permet pas de le déterminer.

Doc. **171** (pl. XXIII). — Huitième porteur de la tombe de Rekhmarê (→). Pagne croisé de gauche à droite. La ceinture est formée de deux bandes décorées en rouge sur fond blanc et séparées par une bande blanche; la bande supérieure est ornée de triangles la pointe en bas, la bande inférieure du motif en échelle (fig. 67); un trait rouge limite le bord inférieur de la ceinture.

Le pagne est composé de deux lés différents.

A droite, une seule bande très large (trois-quart de la hauteur totale), est ornée d'un motif floral complexe, rouge et bleu sur fond blanc; puis une bande borde le

pagne, décoré de gros pois bleus et d'un motif floral en partie effacé; le bord inférieur de cette bande est pratiquement détruit. Le lé de gauche est formé de bandes obliques, près de la ceinture, mais s'abaissant progressivement jusqu'à être presque horizontales, près du bord inférieur du pagne; cette disposition donne des bandes qui sont toutes plus larges d'un côté que de l'autre et l'on peut se demander si nous ne sommes pas en présence d'un décor unique couvrant la totalité de l'étoffe, celle-ci étant artificiellement divisée en bandes inégales par des galons rouges. Dans les bandes ainsi déterminées le décor, rouge et bleu, est peu distinct; il semble avoir comporté un motif floral près de la ceinture, et dans les autres bandes des motifs tantôt inspirés de la spirale, tantôt formés d'éléments floraux. Un étroit



Fig. 69.



Fig. 70. *n = bleu; r = rouge.*

galon décoré d'une spirale continue, rouge sur fond blanc, sépare ce décor de la bordure du pagne; celle-ci paraît ornée du même motif que la bande symétrique du lé de droite (cf. fig. 68), mais les points bleus sont à peine visibles.

Le pagne était bordé verticalement d'une étroite bande limitée par deux lignes rouges et ornée de points rouges reliés entre eux par une mince spirale (fig. 69).

A sa partie inférieure, le pagne se terminait, semble-t-il, par deux pointes se recouvrant partiellement, mais le mauvais état de la peinture ne permet pas de les distinguer.

Doc. **172** (pl. XXIII). — Septième porteur de la tombe de Menkheperreseneb (←). Pagne croisé de droite à gauche. Un trou dans la paroi a détruit toute la partie inférieure du pagne. La ceinture très étroite comprend une rangée de points bleus sur fond blanc encadrée de traits rouges, et une bande décorée d'un motif dont les traces font penser à une spirale continue bleue sur blanc (fig. 70).

Le corps du pagne est divisé en deux parties par le galon de la bordure verticale du tissu. A droite, le décor semble avoir comporté des bandes obliques déterminées par des galons rouges dont il reste quelques traces; de la décoration de ces bandes il ne reste pratiquement rien. A la partie inférieure on devine le début de la bordure qui comportait un motif en dents de scie, rouge sur fond blanc. Le lé de gauche est orné d'un grand motif floral rouge sur fond blanc (cf. doc. **172**, pl. XXIII), ce motif est bordé sur le côté d'une bande à décor en échelle (les «échelons» sont bleus, les «montants» rouges).

La bordure latérale du pagne était formée d'une étroite bande blanche ornée d'une succession de figures géométriques (points, losanges, spirales) se terminant en ligne ondulée (fig. 71).

Doc. **173** (pl. XXIII). — Premier porteur de la tombe de Menkheperreseneb (←). Pagne croisé de droite à gauche. La ceinture est formée de bandes parallèles horizontales (fig. 72), bleues foncées en bordure, et blanches, au centre à décor noir

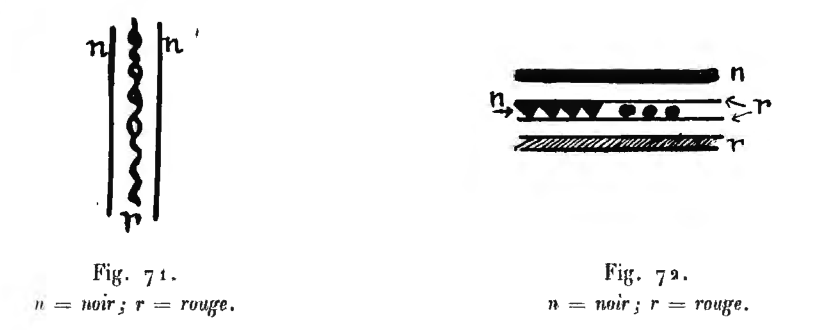


Fig. 71. *n = noir; r = rouge.*

Fig. 72. *n = noir; r = rouge.*

encadré de rouge (celui-ci paraît avoir été d'un côté composé de points, de l'autre de triangles).

Le pagne est constitué, de part et d'autre du bord vertical, par des bandes étroites parallèles, légèrement obliques; elles alternent régulièrement : une bande à décor

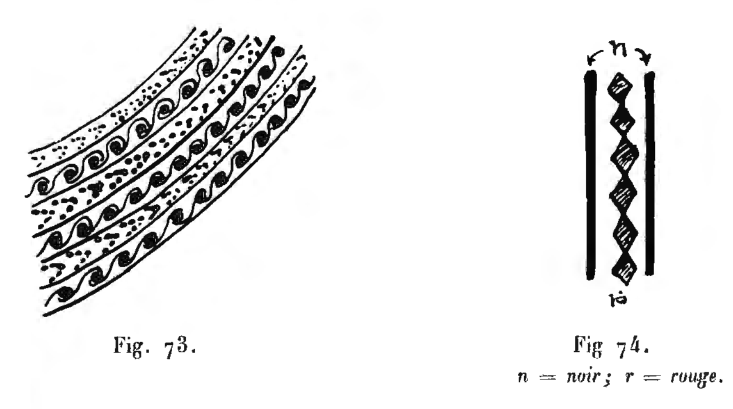


Fig. 73.

Fig 74. *n = noir; r = rouge.*

en spirale (points noirs et spirale rouge), puis une à décor noir sur fond blanc (fig. 73).

La peinture noire étant presque effacée il est difficile de distinguer le motif utilisé. Le dessin que donne Davies (*Menkheperrasonb*, pl. V) est une reconstitution hypothétique; vraisemblable dans quelques cas, celle-ci est sujette à caution, dans d'autres Davies semblant avoir eu tendance à interpréter comme des motifs géométriques

tout ce qui était peu visible. On compte de haut en bas onze bandes dont six à motif en spirale (spirales rouges à point bleu au centre) et cinq à décor indéterminé.

Le bord vertical du pagne est garni d'une étroite bande blanche bordée de noir et ornée au centre d'une suite ininterrompue de losanges rouges (fig. 74).

A sa partie inférieure le pagne se terminait par une pointe simple.

Doc. **174** (pl. XXIV). — Onzième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Pagne croisé de droite à gauche. La ceinture est composée de trois bandes rouges alternant avec deux bandes à décor bleu sur fond blanc, la première formée de triangles bleus la

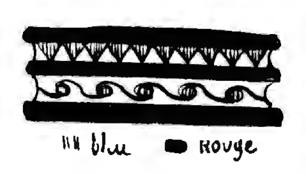


Fig. 75.

Fig. 76.

pointe en bas, la seconde ornée, semble-t-il, d'un motif en spirale continu (fig. 75). Les bandes unies rouges débordant la taille du personnage devaient donc avoir une assez grande épaisseur. Nous croyons distinguer à l'arrière des traces d'un lien ou d'une attache.

Le corps du pagne est constitué de six bandes verticales très légèrement incurvées, des traits rouges les séparent. Les bandes centrales sont plus longues que les autres. Le décor varie pour chacune. En partant du côté droit, les deux premières bandes ont un décor bleu sur fond blanc très effacé; les motifs semblent avoir été floraux. La troisième est constituée par des chevrons alternativement rouge foncé, bleu et rouge clair (fig. 76); quelques éléments non géométriques çà et là ont appartenu vraisemblablement au décor du pagne palimpseste (cf. doc. **151**). La quatrième bande, la plus longue, est ornée d'un motif complexe géométrique (losanges) mais avec des éléments de spirales en S près de la ceinture et des rosettes bleues à centre rouge au milieu des losanges (fig. 77); de ci de là, il semble qu'il y ait eu des motifs floraux, mais ceux-ci ne se rattachant pas d'une façon cohérente aux autres ornements il est probable qu'ils appartenaient eux aussi au pagne palimpseste. La cinquième bande reprend le motif en chevron de la troisième, et la sixième semble avoir été décorée

de motifs floraux bleus et rouges sur fond blanc. La base du pagne est bordée d'une bande blanche cernée d'un trait rouge et ornée en son centre d'une ligne ondulée rouge.

Le pagne s'ouvrait à la troisième bande (fig. 78), comme l'indique la disposition des bandes et des pointes de l'étoffe.

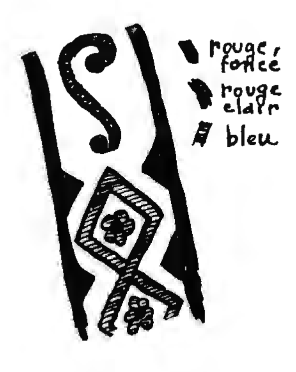


Fig. 77.

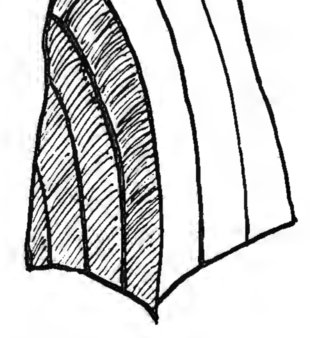


Fig. 78.

Doc. **175** (pl. XXIV). — Deuxième porteur de la tombe de Menkheperresenеb (‹—). Les deux pointes du pagne sont confondues; la ceinture est formée d'une ligne ininterrompue de losanges rouges sur fond blanc, encadrée de deux traits bleus presque noirs (fig. 79).

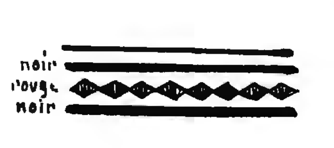


Fig. 79.

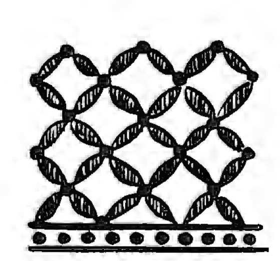


Fig. 80.

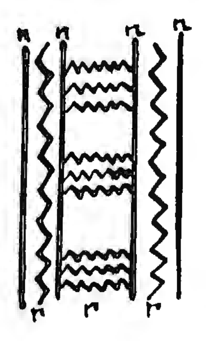


Fig. 81. *n = noir; r rouge.*

Le corps du pagne est formé de deux bandes plus hautes que larges de part et d'autre d'un motif central. Le décor, identique de chaque côté de ce motif, est constitué par un réseau en diagonale de perles rouges et noires sur fond clair (fig. 80).

Le bord inférieur du pagne est garni d'une étroite bande décorée de points rouges sur fond blanc et encadrée de deux traits bleus assez épais (fig. 80).

Le pagne se terminait par une pointe aiguë retombant entre les jambes du porteur juste sous le motif décoratif central qui ornait sans doute la bordure verticale. Ce motif décoratif était composé de trois bandes verticales et parallèles, les deux bandes extérieures sont étroites, encadrées de noir et décorées d'une ligne continue en zig-zag, rouge sur fond blanc (fig. 81); la bande centrale, blanche, est ornée de groupes de lignes ondées rouges, horizontales; il semble que les espaces entre les groupes de lignes ondées aient été décorés d'un motif rouge pâle dont il ne reste que de très faibles traces.

Doc. **176** (pl. XXIV). — Douzième porteur (du deuxième registre) de la tombe de Menkheperreseneb [1] (←). Ce tributaire a les traits caractéristiques de l'une des races



Fig. 82. *b = bleu; r = rouge.*

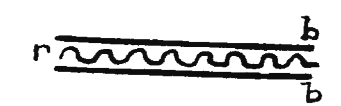


Fig. 83. *b = bleu; r = rouge.*

habitant la Syrie du Nord. Il a le nez busqué et porte la barbe. Son pagne ne se distingue pas de celui des autres tributaires « quasi-Égéens » de la même tombe. La ceinture est ornée d'une spirale continue rouge sur fond blanc, encadrée de deux traits bleus (fig. 82).

Le corps du pagne est décoré de larges bandes horizontales de part et d'autre de la bordure verticale du pagne. Le lé de droite comporte un motif à spirale (rouge et bleu sur fond blanc) et, au-dessous, une série de traits ondés verticaux (rouges et bleus sur blanc). Ce motif se retrouve sur le document **158** (cf. fig. 40). Le lé de gauche est décoré d'une bande à décor « en filet », filet bleu sur fond blanc, points rouges à l'intérieur de quelques losanges — c'est avec des couleurs inverses (filet rouge, points bleus) un des motifs du document **163** (cf. fig. 50). Au-dessous de ce motif, même décor que sur la bande correspondante du lé de droite; le bord inférieur du pagne est décoré d'un rang de triangles, rouges sur blanc, la pointe en bas (cf. pour le même motif sur les ceintures, ci-dessus, fig. 17, 67 et 72).

Le pagne était bordé verticalement d'une bande blanche ornée de losanges rouges, accolés par la pointe et encadrés de deux traits bleus. Un motif identique, placé au même endroit se retrouve dans la tombe de Menkheperreseneb également (doc. **173**, et fig. 74).

[1] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. I (frontispice), et pl. V (2e registre).

Doc. **177** (pl. XXIV). — Neuvième porteur de la tombe de Rekhmarê (→). Pagne croisé de gauche à droite. La peinture est en très mauvais état et l'interprétation des motifs décoratifs, de la ceinture aussi bien que du pagne, est conjecturale. La ceinture est formée de trois bandes rouges (très effacées) se détachant sur fond blanc; des motifs utilisant la spirale semblent avoir couvert l'espace entre ces bandes, les dessins très irréguliers débordent et couvrent partiellement la peinture rouge.

De part et d'autre de la bordure verticale, le pagne est divisé en deux bandes horizontales. L'une, beaucoup plus haute que large et couvrant la majeure partie du tissu semble avoir été ornée d'un motif floral (rouge et bleu sur jaune?); nous croyons encore distinguer une plante noire dans l'angle supérieur droit. Il est possible que ce décor ait été divisé par des galons rouges dont il reste quelques traces à la *partie inférieure* de cette bande. Un étroit galon blanc, bordé de bleu et décoré d'une ligne centrale, ondée, rouge (fig. 83), sépare cette large bande d'une plus étroite qui semble avoir été ornée de motifs floraux sur fond jaune. Le bord inférieur du pagne se termine par un étroit galon blanc décoré d'un motif ondé (ou en spirale) continu, rouge. Le pagne était bordé verticalement d'une bande peu large comportant de larges points rouges, peut-être cernés de bleu, sur fond blanc.

Doc. **178** (pl. XXV). — Douzième porteur de la tombe de Rekhmarê (→). Pagne croisé de gauche à droite. La ceinture très effacée, avait un décor rouge sur fond blanc dont il ne reste que quelques traces à gauche (vestiges d'une boucle ou d'une attache) et à droite (reste de deux bandes rouges).

Le corps du pagne paraît avoir été composé de deux lés, au décor différent de part et d'autre de la bande de bordure verticale. Le lé de droite est divisé horizontalement en deux parties inégales : l'une, plus haute que large, comportait, à droite, une étroite bande bordée de rouge, à décor bleu sur fond blanc (sans doute un motif en spirale), puis, à gauche, le reste du tissu paraît avoir été décoré d'un motif floral complexe. La peinture, très écaillée laisse entrevoir un ancien décor en bandes parallèles obliques qui a dû appartenir au pagne palimpseste (cf. doc. **152**). Sous cette large bande, l'autre partie forme une bande plus étroite ornée de lignes en zig-zag verticales, alternativement rouges et bleues (fig. 84) sur fond blanc; cette bande est bordée d'un galon rouge en bas et en haut mais très effacé. La bordure inférieure du pagne, constituée par une bande décorée, est très effacée Le lé de gauche est orné à sa partie inférieure de la même bande que le lé de droite (cf. fig. 84), mais la partie supérieure semble avoir été décorée de galons obliques, bleus et rouges, divisant l'étoffe en bandes presque horizontales. La peinture est trop effacée pour

qu'il soit possible de distinguer le décor qui couvrait sans doute ces bandes. Un galon assez large marquait la bordure verticale du pagne. Il était limité, à droite par un trait rouge, à gauche par un trait bleu, et orné d'un épais trait ondé rouge sur fond blanc (fig. 85).

Doc. **179** (pl. XXV). — Seizième porteur de la tombe de Rekhmarê (—›). Pagne croisé de gauche à droite. La ceinture très large est composée de bandes parallèles

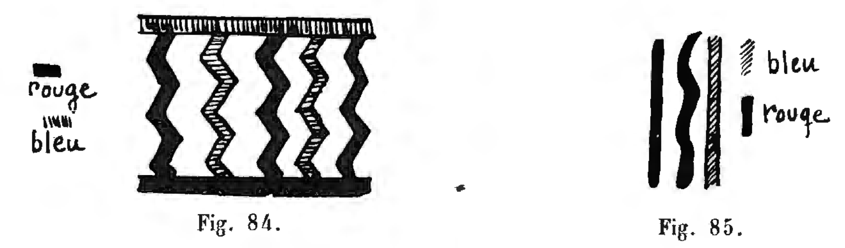


Fig. 84. Fig. 85.

horizontales (fig. 86), successivement : une bande bleu uni (?), une bande blanche, une bande à décor en échelle rouge sur fond blanc, une bande bleu uni, une bande à décor en échelle, etc., la dernière bande à décor en échelle est plus large que les deux précédentes et les «échelons» rouges se détachent sur fond blanc. Le pagne

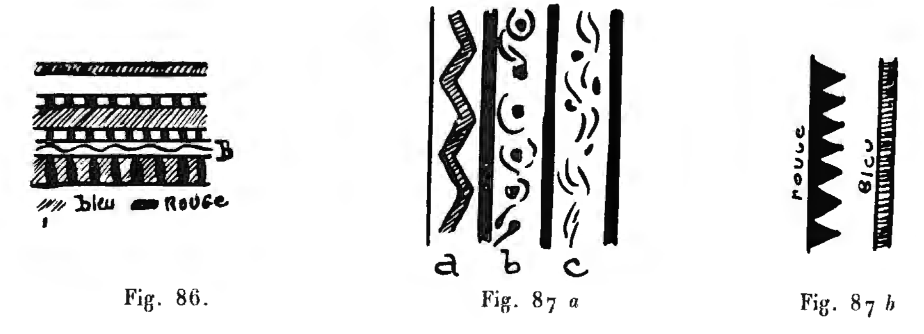


Fig. 86. Fig. 87 *a* Fig. 87 *b*

est composé de chaque côté de la bordure verticale, de bandes verticales également séparées par des galons rouges (fig. 87). Ces bandes sont décorées (de droite à gauche) : *a*) d'un motif en zig-zag, bleu (effacé) sur fond blanc, *b*) d'un motif complexe, bleu, tournant autour de points rouges,[1] *c*) d'un motif floral, bleu sur blanc. De l'autre côté du galon vertical, le décor paraît le même. Le bord inférieur du pagne est orné d'une bande dont le motif décoratif, rouge sur fond blanc, très abîmé, paraît dériver de la spirale.

[1] Davies, *Rekhmire,* pl. XVI, a interprété ce motif comme une succession de losanges marqués d'un point rouge au centre, mais le trait bleu paraît trop souple pour dessiner un motif géométrique.

Le pagne était bordé verticalement d'une bande blanche à décor en «dents de scie», rouge; un trait bleu limite cette bande à gauche (fig. 87 *b*).

Doc. **180** (pl. XXV). — Dixième porteur de la tombe de Menkheperreseneb (2e registre) (‹—). Bien que ce tributaire ne figure pas sur le même registre que les autres porteurs «quasi-Égéens» de cette tombe, il a cependant des traits physiques semblables aux leurs : cheveux longs, visage glabre, coloration brun foncé de la peau (cf. doc. **108** pl. XI). Le pagne qu'il porte est à pointe, il dérive du pagne croisé mais il est très schématisé par rapport à ceux que nous venons de voir. La ceinture, très étroite, est ornée d'un motif en dents de scie, rouge sur fond blanc, encadré de deux traits bleus.

Le pagne dans son ensemble est bordé d'un motif en losanges, rouge sur fond blanc, qui orne également le bord vertical du pagne.

Un motif semi-circulaire formé d'un trait ondé rouge, sur fond blanc, encadré de deux traits rouges, orne le haut du pagne sous la ceinture.

De part et d'autre de la bande de bordure verticale, le pagne est orné de motifs géométriques rouges et bleus, aujourd'hui très effacés; la reconstitution de Davies,[1] aussi vraisemblable qu'elle soit, est hypothétique.

Doc. **181** (pl. XXV). — Porteur de la tombe de Menkheperreseneb (2e registre).[2] Nous donnons ce pagne pour permettre de le comparer au précédent. Le motif de la ceinture : chevrons rouges sur fond blanc, rappelle celui qui décore la ceinture du premier porteur quasi-Égéen de la tombe (cf. doc. **157**, pl. XIX et fig. 35).

Le corps du pagne, orné du même motif semi-circulaire que le doc. **180** ci-dessus, est bordé lui aussi d'une bande continue à décor en dents de scie, rouge sur fond blanc. Il est divisé en deux bandes, dans le sens de la largeur, par un motif en V orné de losanges rouges et encadré de deux traits bleus (cf. ci-dessus, fig. 74).

Doc. **182** (pl. XXV). — Prince du pays Keftiou, de la tombe de Menkheperreseneb.[3] Ce personnage, nous l'avons vu, a tous les traits d'un Syrien du Nord,[4]

[1] *Menkheperrasonb,* pl. V.

[2] Id., *ibid.,* Le tributaire qui porte ce pagne, a les mêmes traits physiques que le douzième porteur du même registre dont nous avons étudié le pagne (cf. doc. **176**, pl. XXIV).

[3] Id., *ibid.,* pl. IV et Nina N. de Davies, *Anc. Egypt paintings,* pl. XXII.

[4] Cf. ci-dessus, doc. **98** et pl. IX.

Son pagne, décoré de galons parallèles rouges et bleus, rappelle par sa forme les deux pagnes que nous venons d'étudier (doc. **180-181**); orné d'un motif semi-circulaire sous la ceinture, il se termine en pointe; au milieu il semble avoir été orné d'un double motif en V, analogue à celui du document **181**.

Doc. **183** (pl. XXVI). — Neuvième porteur de la tombe de Menkheperreseneb (←). Pagne croisé de gauche à droite. La ceinture, très étroite, ne se distingue pas du

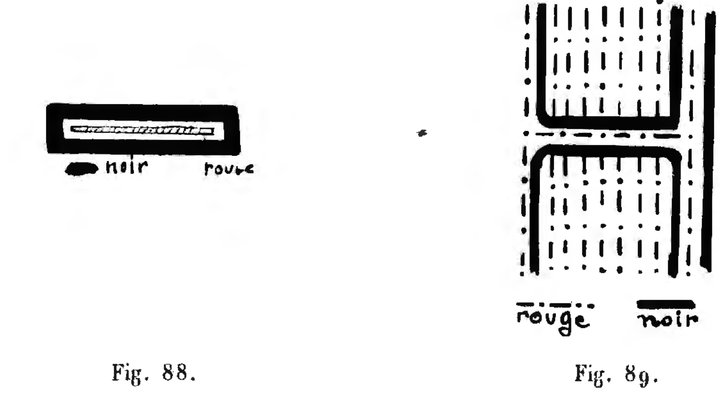


Fig. 88. Fig. 89.

pagne, elle est formée d'un rectangle bleu qui encadre une ligne rouge sur fond blanc (fig. 88).

Le corps du pagne est formé, de trois larges bandes séparées par une série de rubans alternativement noirs, rouges et noirs. Latéralement les bandes sont ornées d'une bordure similaire (fig. 89). L'intérieur des zones ainsi délimitées est orné de traits rouges verticaux et parallèles. A l'angle inférieur droit il est possible que le décor de traits verticaux ait été remplacé par un motif floral noir (ou bleu) sur fond blanc, mais les traces que l'on croit distinguer peuvent provenir d'un accident ou d'une détérioration de la paroi.

La bordure verticale du pagne, était constituée par une bande ornée, elle aussi, d'un ruban alternativement bleu, rouge et bleu; ce décor se prolongeait jusqu'à la pointe du pagne.

Doc. **184** (pl. XXVI). — Deuxième porteur de la tombe d'Amenemipet (T. 276) (←). cf. doc. **111** et **112**, pl. XI. Pagne à pointe. La ceinture est indiquée par trois traits obliques bleu, rouge, bleu, légèrement incurvés, qui semblent accuser un mouvement de l'étoffe. Une rangée de franges rouges marque le bord du pagne enroulé sur lui-même.

A la base du vêtement, une pointe retombe entre les jambes du porteur; elle est soulignée par un trait rouge parallèle au bord de l'étoffe.

Doc. **185** (pl. XXVI). — Troisième porteur de la tombe d'Amenemipet (←). La ceinture, qui se distingue mal de l'ensemble du vêtement est décorée d'une triple série de traits et de points rouges, parallèles au bord. Le corps du pagne est cerné d'un double trait, bleu vers l'intérieur, rouge à l'extérieur. Ce motif souligne la pointe dessinée au centre par le bord inférieur de l'étoffe. Une frange rouge sur fond blanc

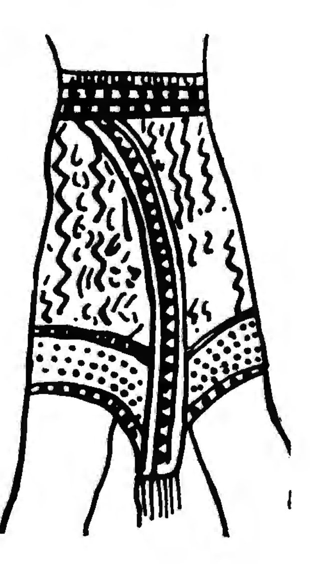


Fig. 90.

orne le côté droit du vêtement. Trois bandes obliques parallèles, descendant de gauche à droite, divisent le pagne en deux, ces bandes sont bleue, rouge et bleue.

Doc. **186** (pl. XXVI). — Quatrième porteur de la tombe d'Amenemipet (←). Pagne croisé de droite à gauche. La ceinture, limitée en haut et en bas par un épais trait bleu, est ornée en son centre de cercles rouges formés par une spirale fermée. Le pagne est bordé, à sa base, de trois bandes parallèles, deux bleues, au centre une rouge. Latéralement le vêtement était limité par une bordure ornée de trois traits, un rouge entre deux bleus, et munie d'une frange rouge.

Les trente vêtements que nous venons d'analyser permettent d'étudier le pagne croisé, tel qu'il était porté par les «quasi-Égéens», vers 1450 av. J.-C. Nous considérerons le décor, dans son ensemble, après l'examen de la chaussure; celle-ci utilise en effet fréquemment les mêmes thèmes décoratifs que le pagne.

Si on veut le comparer avec profit avec le vêtement des races étrangères à l'Egypte,

le pagne croisé pose un problème essentiel : les artistes égyptiens l'ont-ils figuré de face ou de profil? La caractéristique de ce pagne est la retombée médiane (ornée ou non de franges), que l'on remarque entre les jambes des tributaires (fig. 90, p. 279). Cette pointe, qui descend jusqu'aux genoux, ne peut s'expliquer que si l'étoffe qui s'enroulait autour du corps était plus large aux extrémités qu'au centre (fig. 91 A, dessin du haut). Mais, suivant que la figuration adoptée par les Egyptiens est de profil, ou de face, la silhouette obtenue est très différente (cf. fig. 91 B et C), et il importe de déterminer ce que l'artiste a voulu représenter.

Dans les représentations de costumes, les artistes emploient indifféremment les deux conventions; ainsi, dans la seule tombe de Rekhmarê, les pagnes des Soudanais du tribut du sud sont représentés de profil,[1] alors que ceux de deux « quasi-Égéens » sont de face, au moins en partie,[2] et que le pagne à retombée triangulaire[3] de certains Egyptiens est toujours vu de face.[4] Cette observation permet peut-être d'entrevoir la règle suivie par l'artiste égyptien dans la représentation du vêtement : lorsque le dessin de profil rend compte de la forme exacte du pagne, il est adopté,[5] mais en revanche, quand le vêtement comporte une retombée verticale, c'est le dessin *de face* qui est utilisé;[6] en effet vu de profil un panneau d'étoffe placé au milieu du pagne se traduirait par un simple trait et serait inintelligible aux yeux des Egyptiens; dans ce cas les artistes adoptent toujours le principe du rabattement.[7] Il faut donc admettre que le pagne des « quasi-Égéens » comportant une retombée médiane, les artistes l'ont représenté *de face*. En d'autres termes, la bande décorée qui est figurée apparemment sur le côté, doit être, par la pensée, ramenée de 90° en avant, et l'avancée qu'elle dessine est dans le même plan que la poitrine du tributaire (cf. fig. 91 C). Cette constatation est des plus importantes, car elle permet d'identifier le pagne croisé avec un vêtement effectivement porté par les Préhellènes (cf. fig. 91).

[1] Cf. N. de G. Davies, *Rekhmire ..... Paintings,* pl. VI.

[2] Cf. ci-dessus, doc. **160-161**, pl. XX. La tête de l'animal dessinée sur le devanteau prouve que celui-ci est représenté de face.

[3] Cf. Hans Bonnet, *Untersuch.* 7, heft. 2, pl. I.

[4] Davies, *Rekhmire.... Paintings,* pl. XV, et *Rekhmire,* pl. XIX, *Kenamun,* pl. XXVII, XXXII, XXXVI, etc.

[5] Tel est le cas du pagne court de travail, muni d'un « slip » cf. Davies, *Rekhmire... Paint.,* pl. XVII.

[6] Les dessins égyptiens fournissent de nombreux exemples du fait : dans le costume royal, cf. Erman-Ranke, *Ägypten,* p. 62-66 et fig. 13-18; militaire, Id., *ibid.,* p. 69, fig. 21 et p. 653, fig. 273; et civil, Id., *ibid.,* p. 237-239, fig. 86-88.

[7] Schäfer, *Von Aegypt-Kunst,* III (1950), p. 248 et suiv.; M. Baud, *Caractère du dessin égyptien, Mél. Maspero,* I, p. 13-20 (avec bibliogr.); et Dows Dunham, *BMFA,* 37 (1939), p. 62-64.

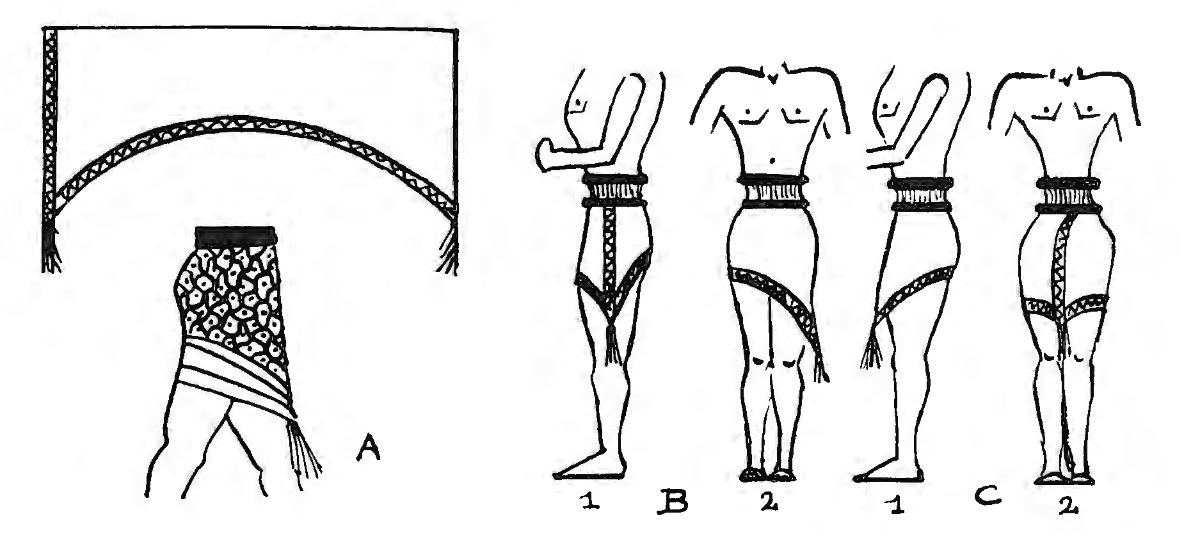


Fig. 91. — Le pagne croisé
A) *Porteur de Rhyton de Cnossos* (pour comparaison); B) *Ouverture latérale;* C) *Ouverture frontale — En haut, à gauche le pagne déroulé.*

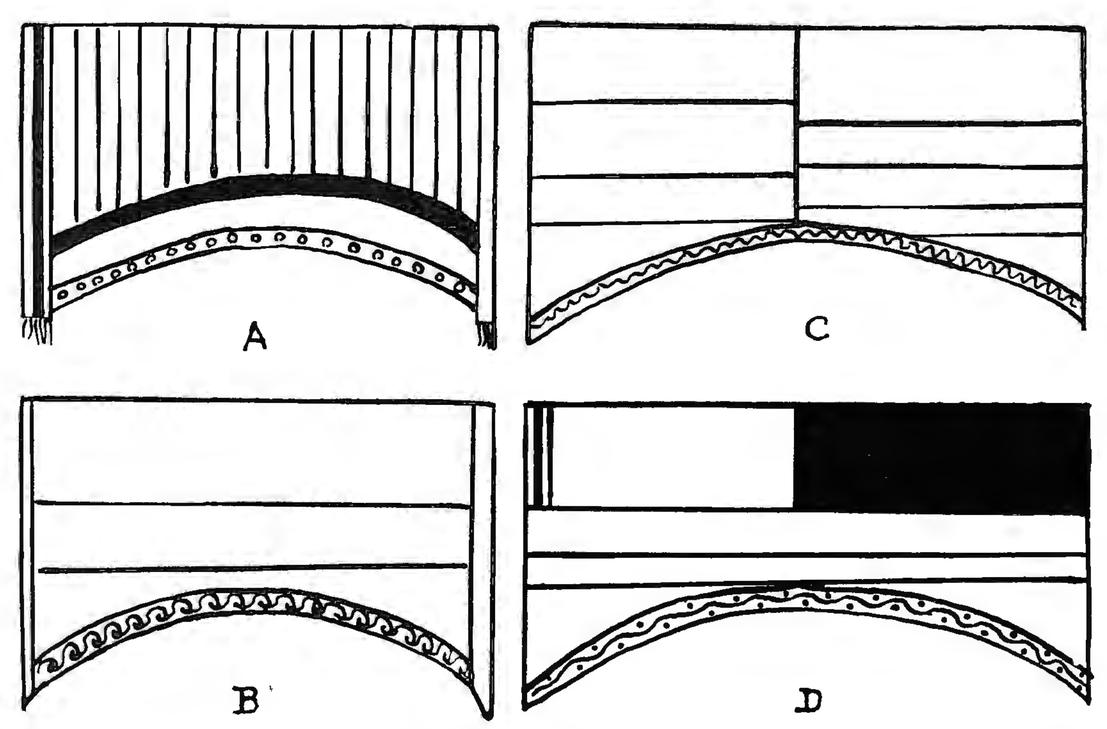
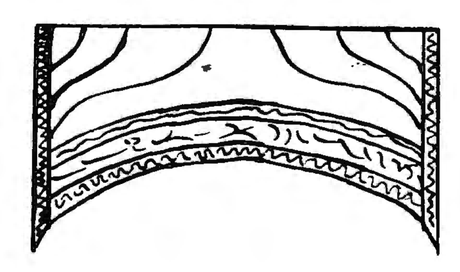


Fig. 92. — Les différents types de pagnes croisés.
A) *à lés verticaux;* B) *à lés horizontaux;* C) *à double série de lés horizontaux;* D) *lés horizontaux continus et séparés en deux.*

La forme générale du pagne déplié (fig. 91 A), et la façon de le porter étant ainsi déterminées, on voit qu'il existe des variations de forme dans le détail. Nous avons pu distinguer, d'après la disposition du décor, quatre types de pagnes différents :

Type A. Il comporte sur chaque petit côté de la pièce de tissu deux bandes rectangulaires garnies ou non de franges à leur partie inférieure.

Le document **175** (Menkheperreseneb) a, semble-t-il, une seule bande verticale, anormalement large. Le corps du pagne, entre ces deux bandes, est constitué par une suite de bandes décorées d'assez faible largeur, verticales et parallèles. A sa partie inférieure, le pagne est bordé de bandes horizontales décorées, tantôt il n'y



Fg. 93.
Pagne à lés obliques déroulé.

a qu'un étroit galon (doc. **156**, **157**, **174**, **179**), tantôt la bordure est une bande assez large encadrée de deux galons (doc. **158**, **159**), et dans un cas, même, elle est formée de trois bandes parallèles (doc. **165**).

Les bandes verticales qui forment le décor essentiel du pagne sont, le plus souvent perpendiculaires à la ceinture (doc. **156**, **157**, **158**, **159**, **165**, **179**), mais il arrive qu'elles fassent un angle avec cette dernière, soit faible et constant (doc. **174**), soit très accusé et variable (cf. doc. **171** et fig. 93).

Cette variante du *type A* est intéressante car elle pose le problème de la technique employée dans la fabrication du pagne quasi-Égéen : le type A normal (fig. 92) suggère la juxtaposition simple d'étroites bandes tissées (ou brodées) séparément; le document **171** permettrait de supposer l'emploi de pièces d'étoffes plus importantes et décorées de motifs *compartimentés*.

Type B. Les bandes verticales le long des petits côtés de l'étoffe, souvent figurées (doc. **163**, **168**, **172**, **173**, **177**), peuvent ne pas apparaître (doc. **166**, **167**). Le pagne est composé de bandes parallèles mais horizontales, de longueur variable décroissant de haut en bas (cf. fig. 92 B). La bande supérieure peut occuper les deux-tiers ou même les trois-quarts de la hauteur totale (doc. **166**, **168**, **172**, **177**), et dans ce cas le pagne ne comprend que deux bandes superposées, l'une large, l'autre étroite; mais il peut comporter aussi des bandes multiples (quatre : doc. **163**, **167**, ou plus :

doc. **173** dix bandes). Le doc. **169**, présente un exemple de bandes multiples légèrement obliques.

Type C. Il présente les mêmes caractéristiques de bandes parallèles horizontales de largeurs diverses, que le type B; mais alors que dans ce dernier le décor était identique sur toute la longueur de la bande, dans le *type C* le décor et la largeur des bandes sont variables aux deux extrémités de l'étoffe. Cette disposition semble indiquer que le pagne était composé de deux lés différents juxtaposés au centre du pagne (fig. 92 C). Les deux exemples de ce type (doc. **162** et **164**) comportent quatre bandes horizontales; il semble d'ailleurs que le document **164** soit une simple copie du document **162**.

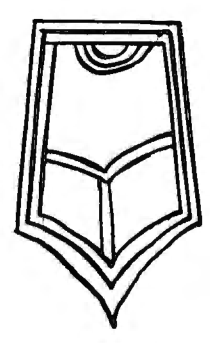


Fig. 94.
Le pagne à pointe.

Type D. Il combine les deux types B et C (fig. 92 D) : la bande supérieure, la plus large, paraît avoir été différente aux deux extrémités latérales du pagne, mais les bandes inférieures sont semblables sur toute leur longueur (doc. **170**, **176**, **178**).

Les quatre types de pagne croisé que nous venons de distinguer permettent de classer la totalité des documents tirés de la tombe de Rekhmarê, et sept sur onze de ceux que nous avons empruntés à la tombe de Menkheperreseneb. On remarquera que ces quatre types sont simples, et pourrait-on dire, logiques; ils ne nécessitent qu'une coupe échancrée du tissu, facile à réaliser. Il n'en va pas de même pour les documents **180** à **186** qui dérivent pourtant du pagne croisé ordinaire que nous venons de décrire. Comme celui-ci, en effet, ils se caractérisent par la retombée centrale, mais alors que, dans les exemples précédents, cette retombée s'expliquait naturellement par la forme du tissu, ici elle ne résulte plus d'un mouvement de l'étoffe, elle est traitée à part, comme un élément décoratif indépendant (cf. doc. **181**, et surtout **184** à **186**).

Ce caractère factice est accusé par la disposition du décor. Alors que sur les pagnes de Rekhmarê et sur certains de Menkheperreseneb, le décor s'étend sur la totalité du vêtement, donnant au tissu une impression de réalité, ici le décor est arbitraire :

il ne suit pas le mouvement du corps mais borde le dessin du pagne qui est traité comme un tout, indépendant de l'ensemble de la figure (cf. fig. 94). Il semble donc que les documents **180** à **186** n'étaient pas des représentations de vêtements réels, mais des compositions arbitraires des artistes, constituées à l'aide d'éléments connus : le croisement (doc. **183**), la frange (doc. **184-186**), la retombée (doc. **180-186**), sans voir que ces éléments se commandaient les uns les autres. Figurer la retombée indépendante du croisement (doc. **180**, **181**, **184**, **185**, **186**), dessiner la frange en plein milieu de l'étoffe (doc. **185**), ou diviser le décor en bandes, en deux panneaux symétriques bordés latéralement sans souci de l'enroulement du tissu autour du corps,

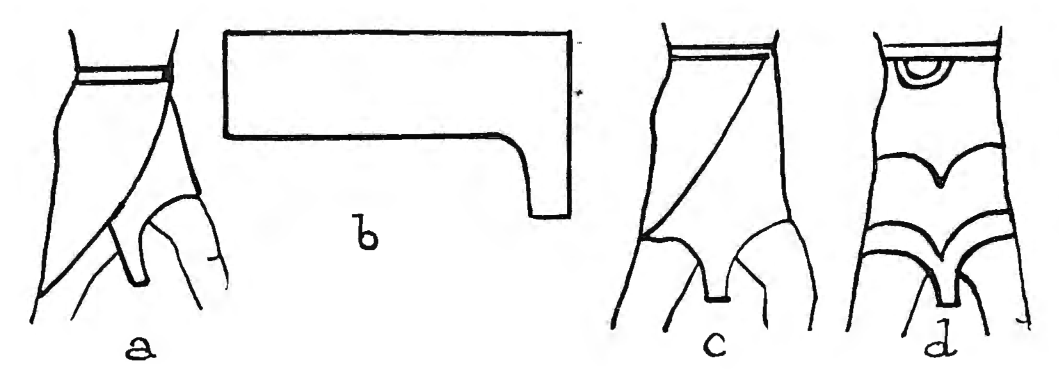


Fig. 95. — Port du pagne coupé
a) Représentation correcte; b) Le pagne déroulé; c-d) Évolution de la représentation.

tout cela était absurde. A la même époque, une dérivation similaire permet de saisir le procédé des artistes : la figure 95 *a* représente le pagne d'un habitant du Pount,[1] tel que l'ont vu les artistes au temps d'Hatchepsout : il est formé d'un morceau d'étoffe bordé d'une bande latérale et enroulé autour du corps (fig. 95 *b*). Ce même pagne mal interprété par les dessinateurs de Rekhmarê, a donné naissance à une forme arbitraire semblable à celle de nos documents **180**, **181** (fig. 92 *c* et *d*),[2] où nous retrouvons la retombée médiane indépendante du croisement et le décor en bordure du dessin du pagne.

Il résulte de cette analyse qu'il faut distinguer, en ce qui concerne le pagne croisé, entre les représentations de Rekhmarê et celles des autres tombes : alors que les premières sont cohérentes et semblent être des dessins fidèles de vêtements réels, les autres ne sont que des interprétations maladroites de celles-ci. Si, dans la tombe

[1] Cf. Naville, *Deir-el-Bahari*, III, pl. LXXIV; *ibid.*, pl. LXXVI).
[2] D'après N. de G. Davies, *Rekhmire... Paintings*, pl. I.

de Menkheperreseneb, nous trouvons encore des copies assez justes des pagnes de Rekhmarê (cf. doc. **157**, **164**, **168**)[1], des compositions factices y apparaissent aussi (doc. **169**, **180**, **181**, **183**).

L'examen de la ceinture conduit aux mêmes conclusions : alors que celle-ci, dans les figurations de Rekhmarê est formée de bandes décorées par des rubans ou bourrelets monochromes dont l'épaisseur est souvent indiquée (fig. 96, et doc. **158**, **159**, **162**, **167**, **174**, **177**, **178**), et qu'elle se distingue toujours du pagne, qu'elle maintient en place, dans la tombe de Menkheperreseneb, elle se réduit parfois à

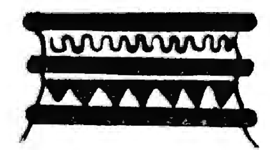


Fig. 96.

un simple galon (doc. **172**, **180**) et, dans celle d'Amenemipet, rien ne l'isole du corps du pagne (cf. notamment, doc. **184**).

Ainsi le pagne croisé, avec sa retombée médiane, sa large ceinture et sa forme particulière, est aussi caractéristique que le pagne à devanteau; comme celui-ci, il constitue un élément important pour l'identification des tributaires qui le portaient.

§ 4. Le pagne carré et la robe.

A côté du pagne à devanteau et du pagne croisé, on trouve aussi, dès le début du règne de Thoutmosis III, un simple pagne carré. Ce pagne est porté par deux tributaires ayant toutes les caractéristiques des « quasi-Égéens ».

Doc. **187** (pl. XXVI). — Etranger de la tombe de Pouyemrê (←). Le pagne est droit, sans indication de plis ou de croisement. La ceinture, simple bande blanche encadrée de bleu, rouge, bleu, est décorée en son centre du motif en losanges continus, rouges sur fond blanc (cf. doc. **173**, **176**, **180**). Le même motif pourrait avoir bordé le pagne mais la peinture, très effacée, ne permet pas d'en être sûr.

Doc. **188** (pl. XXVI). — Troisième porteur de la tombe de Menkheperreseneb (←). Pagne droit. La ceinture est ornée d'un motif en zig-zag, rouge sur fond blanc,

[1] On notera la rigidité du trait dans les dessins de Menkheperreseneb (cf. notamment, doc. **164** et **168**) qui contraste avec la souplesse du dessin de Rekhmarê (cf. pl. XXI par exemple).

encadré de traits bleus (fig. 97). Des raies rouges obliques paraissent avoir été tracées à l'intérieur des triangles délimités par la ligne brisée.

Le pagne est constitué de deux panneaux rectangulaires plus hauts que larges, de part et d'autre d'une bande médiane assez étroite. Le même motif décoratif, rouge et bleu foncé orne les deux panneaux, il comporte à la fois des éléments floraux et des dessins géométriques (fig. 98).[1] La bande médiane est décorée du motif en losanges continus (doc. **173**, **176**, **180**, **187**). A sa base, le pagne est

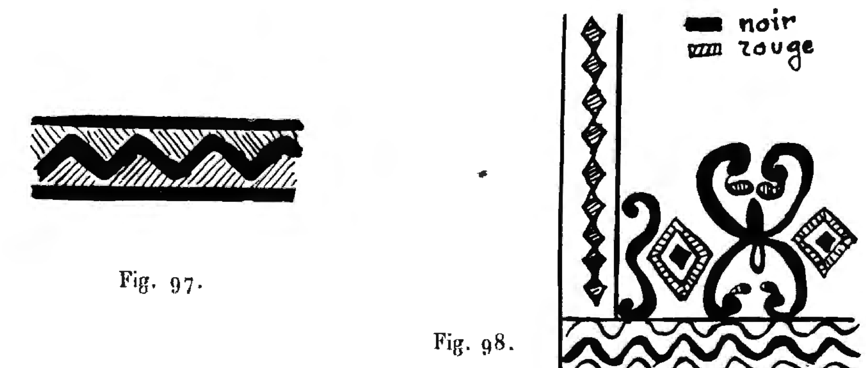


Fig. 97.

Fig. 98.

bordé d'une bande blanche décorée du même motif rouge que la ceinture. Un trait bleu cerne tout le pourtour.

Doc. **189** (pl. XXVI). — Porteur de la tombe d'Amenemipet (←). Pagne carré croisé. La ceinture comporte trois bandes unies (rouge, bleue, bleue), séparant un motif en échelle, rouge sur fond blanc. Le corps du pagne est coupé en diagonale par une bande ornée de traits épais, un rouge et deux bleus; une frange rouge borde la bande. La même succession de lignes rouges et bleues ornent le pourtour du pagne.

Le pagne carré paraît être, comme le pagne à retombée sans croisement (cf. ci-dessus, p. 283), une création arbitraire des artistes égyptiens. En effet, le décor qui orne le document **187** est fictif; il ne correspond à aucun élément constitutif du vêtement et de plus la forme du pagne est irréelle. Un pagne droit de cette espèce est une simple bande rectangulaire enroulée autour des reins; mais les dessinateurs égyptiens indiquent toujours l'endroit où une extrémité de l'étoffe vient se superposer à l'autre.[2] Le fait que l'artiste n'ait pas indiqué le croisement de l'étoffe,

[1] Sur l'étude récente de ce motif par Wainwright, cf. ci-dessous, p. 391 et n. 8.

[2] Il est à peine nécessaire de donner une référence pour justifier ce fait bien connu, cf. Hans Bonnet, *Die ägyptische Tracht,* Untersuch., 7, heft 2, *passim* (avec bibliogr.).

souligne ce que le pagne a de factice. Il en va de même pour le document **188**, car si l'artiste a montré, cette fois, le passage d'une lisière de l'étoffe sur l'autre, et l'a même bordé d'un galon décoré, cette indication reste sans portée pratique puisque le bord inférieur du pagne est orné d'une bande *ininterrompue* (cf. pl. XXVI). Les deux documents, **187** et **188**, ne doivent donc pas être considérés comme des vêtements réels, mais des créations arbitraires dont le décor seul devait montrer le caractère étranger.

Le document **189** présente, de prime abord, une forme plus convaincante; le repli de l'étoffe sur elle-même est indiqué, mais le décor ne correspond pas à la forme du pagne ainsi représenté; une bande de couleur a pu border l'étoffe, mais

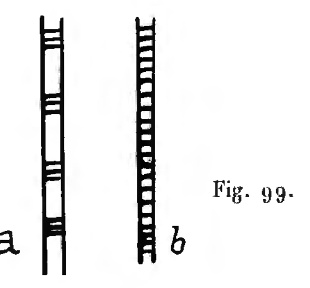


Fig. 99.

il est impossible qu'une bande ainsi disposée puisse décorer les *trois* côtés apparents d'un pagne vu de face.

Ainsi, des trois documents qui pourraient attester l'emploi du pagne carré par les « quasi-Égéens », aucun n'est sûr; tout porte à croire, au contraire, qu'il sont des créations arbitraires des peintres. Il en va de même des vêtements que portent à deux reprises, des habitants du pays Keftiou.

Doc. **190** (pl. XXVI). — Étranger du pays Keftiou, tombe d'Ineni (→). Le personnage, agenouillé, porte une robe retombant jusqu'aux chevilles. Cette robe est bordée, le long des coutures des manches et de l'ouverture, d'une bande décorée du motif en échelle, discontinu sur le bord de la robe (fig. 99 *a*) et continu le long des manches (fig. 99 *b*).

Le corps même de l'étoffe est parsemé de traits et de points noirs sur fond blanc. Ce n'est que par ce détail que cette robe se distingue de celle des tributaires syriens,[1] (cf. ci-dessous, doc. **191-197** et fig. 100).

Doc. **191** à **193** (pl. XXVIII) et **194-197** (pl. XXVIII). — Tributaires de la tombe d'Amenemheb.

[1] Nous verrons que c'est par ce trait aussi que la robe du porteur d'Ineni se rapproche des vêtements égéens (cf. Dussaud, *Civil Préhel.,* p. 159, fig. 119 — chasseur de Tirynthe).

Ces personnages qui ont tous les traits des Syro-Palestiniens (cf. dessus, doc. **119-123**, pl. XIII), portent le costume caractéristique de ces populations. Il suffit de comparer les planches XXVII et XXVIII avec les représentations de Syro-Palestiniens pour constater l'identité de l'habillement.[1] Les motifs décoratifs des bandes brodées qui ornent ces robes n'ont rien de remarquable, ce sont de simples rangées de points de couleur (doc. **191** à **193** et **196**), de triangles (doc. **194**), ou le motif en échelle (doc. **197**), tantôt bleus, tantôt rouges.

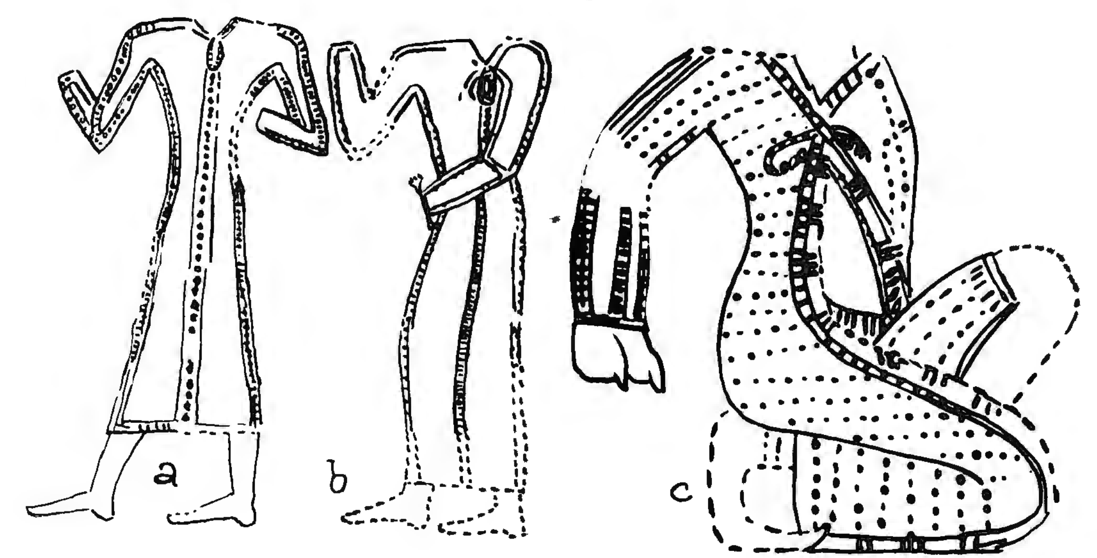


Fig. 100. — La robe syrienne.

Doc. **198** à **200** (pl. XXIX). — Étrangers figurés sur des blocs provenant d'un édifice d'Aménophis IV (Karnak, fondations de la salle hypostyle et du deuxième pylone).[2] Ces personnages portent tous un pagne à triple volant.

Dans les documents **198** et **200**, ce vêtement tombe presque jusqu'aux chevilles, alors que sur le document **199**, il s'arrête un peu au-dessous du genou. Nous reproduisons ce document, car le pagne-robe à volant ne se trouve en Egypte que comme vêtement féminin, porté par des Syriennes;[3] or, sur les reliefs de Karnak, il s'agit manifestement d'hommes, et, par ailleurs, le pagne bouffant n'est pas inconnu dans

[1] Cf. entre autres, DAVIES, *Rekhmire... Paintings*, pl. XI, XII, XIII; de même, ID., *Menkheperrasonb*, pl. V, XXXIV, XXXV. Sur cette robe, cf. P. MONTET, *Reliques*, p. 41-42 (avec figures et références).

[2] Cf. *ASAE*, 38 (1938), pl. CX (= doc. **198**) et p. 605. Les documents **199** et **200** sont inédits et nous remercions H. Chevrier qui nous a aimablement autorisé à les photographier et à les reproduire dans notre ouvrage.

[3] Cf. MONTET, *Reliques*, p. 42-43.

le monde égéen comme costume masculin.[1] Il serait d'autant plus tentant de faire le rapprochement avec les populations préhelléniques, que le British Museum possède un fragment amarnien,[2] (cf. fig. 101 ci-contre) représentant, comme les blocs de Karnak, des musiciens aux yeux bandés; l'un de ces musiciens semble porter la longue chevelure caractéristique des peuples égéens dans les figurations égyptiennes.

Mais cette similitude ne doit pas nous faire oublier les détails qui s'opposent à l'identification des étrangers des documents **198-200** avec des Préhellènes : la coiffure haute, doc. **198**, n'est pas égéenne, et les instruments de musique représentés,



Fig. 101.

harpe et lyre, sont asiatiques d'origine,[3] mais très répandus en Egypte;[4] ils n'ont rien d'égéen. De sorte que, si séduisante que soit l'hypothèse de voir des Préhellènes dans ces musiciens, il serait dangereux, à notre avis, de la retenir.

En résumé, des quatre types de vêtement que nous venons d'analyser : pagne à devanteau, pagne croisé, pagne carré, robe, les deux premiers peuvent seuls être mis nettement en rapport avec le monde égéen préhellénique. Les deux derniers ne revêtent des Egéens (doc. **187-188**), ou des habitants du pays Keftiou (doc. **190-197**), que par suite d'erreurs manifestes des artistes égyptiens.

§ 5. La chaussure.

La représentation de personnages chaussés, dans les figurations égyptiennes, est toujours rare, la sandale n'étant portée, et peu fréquemment, que par les nobles.[5] Les populations voisines de l'Egypte, Libyens, Soudanais, Syriens, ne paraissent

[1] Cf. R. P. DUSSAUD, *Civil. Préhell.*, pl. I) (Sarcophage d'Haghia Triada) et fig. 44, p. 65.

[2] Cf. *JEA*, 17 (1931), p. 165 et pl. XV. 2 (cf. fig. 100, ci-dessus).

[3] Cf. NEWBERRY, *Beni Hasan*, I, pl. 31.

[4] Cf. KLEBS, *Reliefs, NR*, I, p. 207-209 et 211.

[5] Cf. ERMAN-RANKE, *Aegypten*, p. 253.

pas en avoir porté davantage, aussi comprend-on le souci avec lequel les artistes de la XVIIIe dynastie ont figuré un détail de l'habillement qui devait leur paraître extraordinaire.

La partie inférieure du registre des tributaires égéens de la tombe de Senenmout étant détruite, nous ignorons si ces personnages portaient des chaussures. Les porteurs d'offrandes de la tombe d'Ouseramon sont tous chaussés comme le montrent les documents suivants.

Doc. **201-207** (pl. XXX). — Tributaires d'Ouseramon (porteurs 1 à 4, doc. **201** à **204**; porteur 7, doc. **205**; porteurs 10 et 11, doc. **206** et **207**).

Doc. **208-212** (pl. XXXI). — Tributaires d'Ouseramon (porteurs 10 : doc. **208**; 13 : doc. **212**; 14, 15 et 16 : doc. **209**, **210-211**).

La peinture est malheureusement en mauvais état et il est difficile de suivre tous les détails de l'ornementation. Cependant on voit déjà, dans ces représentations, que la chaussure des habitants des îles était composée d'une tige et d'une sandale à lanières pourvue d'une semelle assez épaisse (cf. doc. **203**, **205**, **309**, **210**). Le pied n'était pas nu dans la sandale, comme le montre la coloration blanche des documents **203**, **206**, **207**, **210**, **212**; il faut donc admettre qu'il était recouvert d'une sorte de chaussette, décorée semble-t-il (doc. **201**, **202**, **205**, **210**) : la tige est le plus souvent composée d'une série d'étroites bandes de couleur, parfois décorées comme le montre le document **202** où la bande supérieure paraît avoir été ornée d'un motif de points successifs.

Fort heureusement les fresques de Rekhmarê, en meilleur état que celles d'Ouseramon, permettent d'étudier la chaussure des habitants du pays Keftiou et des îles de la mer.

Doc. **213** (pl. XXXII). — Deuxième porteur de Rekhmarê. La peinture est en mauvais état et le pied droit du personnage presque entièrement détruit. La tige de la chaussure était ornée de bandes colorées rouges et bleues, la semelle épaisse était blanche, de même que les lanières. Les chaussettes, décorées, étaient rouges sur blanc.

Doc. **214** (pl. XXXII). — Neuvième porteur de Rekhmarê. La tige est ornée de bandes unies, très visibles sur le pied droit, alternativement bleues et rouges et séparées chacune par un espace blanc. La semelle de la sandale, épaisse, a été laissée en blanc, de même que les lanières qui la maintiennent. Chaussette gris noir, décorée de motifs en ton sur ton. Le pied gauche est en plus mauvais état, néanmoins la tige paraît avoir été plus basse. Sous le dessin actuel, on croit remarquer des traces d'un décor palimpseste.

Doc. **215** (pl. XXXII). — Onzième porteur de Rekhmarê. La tige est décorée comme sur le document **214** de bandes alternativement rouges et bleues (six de chacune); semelle et lanières sont blanches. Les chaussettes, dont la peinture est très écaillée, étaient rouges et décorées. Nous croyons pouvoir noter des traces de lien sur le pied droit à hauteur du coup de pied.

Doc. **216** (pl. XXXII). — Douzième porteur de Rekhmarê. La tige est décorée de traits rouges horizontaux sur fond blanc. La sandale est blanche. Les chaussettes étaient du même rouge que la chair, nous croyons y discerner des traces de décor ton sur ton.

Doc. **217** (pl. XXXII). — Quatorzième porteur de Rekhmarê. Pied gauche (le droit est détruit). La tige est ornée de bandes alternativement rouges et noires sur fond blanc (cinq de chacune). La chaussette est grise à décor noir très effacé. La sandale est blanche.

Doc. **218** (pl. XXXII). — Quinzième porteur de Rekhmarê : Pied droit (le gauche est détruit). Il ne subsiste qu'une partie de la tige, décorée de bandes bleues et rouges, et le talon; chaussette noire. Semelle et lanières sont blanches.

Doc. **219** (pl. XXXII). — Seizième porteur de Rekhmarê. La tige est décorée de onze traits rouges horizontaux sur fond blanc. Sortant de la tige, nous croyons noter des liens (?) se terminant en spirale. Les chaussettes sont rouges comme les chairs et semble-t-il, ornées d'un décor en ton sur ton (?). La sandale (semelle et lanières) est blanche.

Doc. **220** (pl. XXXIII). — Huitième porteur de Rekhmarê. La tige est décorée de bandes bleues à décor en échelle rouge, sur fond blanc. La chaussette est rouge. La sandale est blanche.

Doc. **221** (pl. XXXIII). — Dixième porteur de Rekhmarê. La tige est ornée de bandes bleues à décor en échelle rouge sur fond blanc. La chaussette est rouge, la sandale blanche.

Doc. **222** (pl. XXXIII). — Treizième porteur de Rekhmarê. Tige décorée de bandes bleues (?) à décor en échelle rouge sur fond blanc. La chaussette est gris foncé à décor noir. La sandale est blanche.

Doc. **223** (pl. XXXIII). — Sixième porteur de Rekhmarê. Le pied gauche est détruit. La tige est ornée de la même façon que sur les documents **221** et **222**. La chaussette est en trop mauvais état pour pouvoir être analysée. Traces d'un décor en gris; sandale blanche.

Doc. **224** *a* et *b* (pl. XXXIII). — Septième porteur de Menkheperreseneb. La tige est décorée de bandes parallèles blanches séparées par un trait rouge. A l'inté-

rieur de chacune, une bande noire assez large occupe la partie inférieure du rectangle sans s'étendre sur toute la longueur (fig. 102); un décor pratiquement effacé (bleu ou noir) occupait le reste du rectangle. La chaussette est blanche. La semelle de la sandale est blanche aussi, mais les lanières sont rouges. Sur le coup de pied et à l'extrémité de la chaussure (cf. doc. **224** *a*), nous croyons discerner des traces de lien.

Doc. **225** (pl. XXXIV). — Premier porteur de Rekhmarê. La tige est décorée de deux bandes larges séparées par un épais trait bleu (fig. 103). La première bande

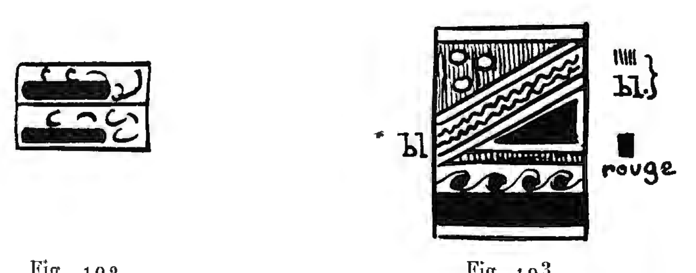


Fig. 102. Fig. 103.

est divisée en deux triangles par un large galon en diagonale, bleu sur fond blanc, le triangle supérieur est orné de points blancs sur fond bleu, l'intérieur est peint en rouge. La seconde est elle-même divisée horizontalement en deux rectangles; celui du haut est décoré de points rouges soulignés de traits bleus très effacés (peut-être les restes d'une spirale continue, cf. doc. **229**); le rectangle du bas est uniformément rouge, et séparé de la sandale par une ligne blanche.

La chaussette est rouge, blanche et noire, ornée d'un motif de points et chevrons rouge sur blanc; la sandale (semelle et lanières) est blanche.

Doc. **226** (pl. XXXIV). — Troisième porteur de Rekhmarê, Comme sur le document précédent, la tige est divisée en deux larges bandes horizontales (fig. 104). La première est ornée d'une croix de Saint-André, rouge sur fond blanc, un motif triangulaire rouge est dessiné dans chacun des triangles déterminés par la croix. Séparée de la première par un espace blanc orné d'un filet central rouge, la seconde bande est décorée de motifs floraux rouges sur fond blanc. Un galon, orné du motif en échelle, rouge sur blanc, sépare la tige de la chaussure proprement dite. La chaussette gris-noir est décorée de chevrons plus foncés. La sandale est blanche.

Doc. **227** (pl. XXXIV). — Quatrième porteur de Rekhmarê. La tige est composée de bandes parallèles, ainsi décorées : une étroite bande bleue; un motif en échelle et une bande rouge; un rang de triangles rouges la pointe en bas, soulignés d'un trait rouge; une bande blanche avec filet central rouge; une large bande encadrée

de bleu et décorée de deux motifs verticaux en « arête de poisson » séparés par des filets rouges (le motif de gauche est rouge à arêtes bleues, celui de droite est tout rouge); enfin des bandes semblables à celles du haut de la tige : une bande bleue unie, une blanche, un rang de triangles rouges.

La chaussette est blanche avec des stries rouges parallèles sur le dessus du pied, et en rosette (rouge et bleue) au talon. La sandale, à semelle épaisse et à lanières qui semblent doubles, est blanche.

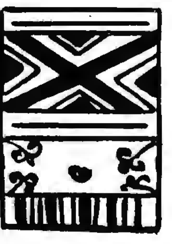


Fig. 104.

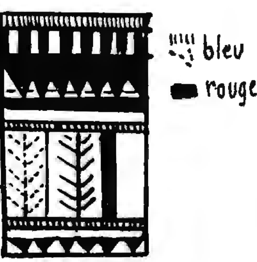


Fig. 105.

Doc. **228** (pl. XXXIV). — Septième porteur de Rekhmarê. Cette chaussure reproduit exactement celle du quatrième porteur (ci-dessus, doc. **227**), toutefois le décor est uniformément rouge sur fond blanc (fig. 105).

Doc. **229** (pl. XXXIV). — Huitième porteur de Menkheperreseneb. Cette chaussure

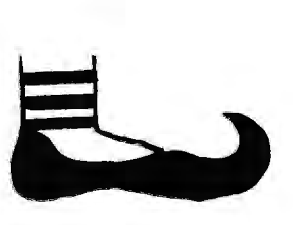


Fig. 106.

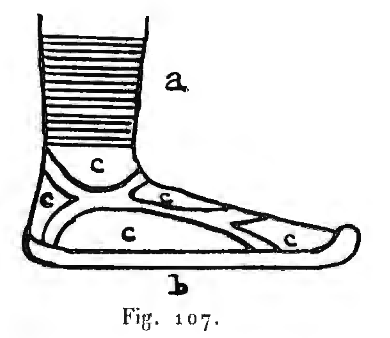


Fig. 107.

est la copie de celle du premier porteur de Rekhmarê (ci-dessus, doc. **225** et fig. 102). Seule la couleur rouge subsiste, la peinture noire (ou bleue) est écaillée.

Doc. **230** (pl. XXXIV). — Habitant du pays Keftiou de la tombe d'Ineni. La tige est décorée de bandes parallèles alternativement noires et blanches. La chaussure proprement dite semble avoir été mi-noire, mi-blanche (fig. 106). La pointe est très relevée et ce trait suffit à distinguer cette chaussure de celle des porteurs de Rekhmarê; c'est, en fait, la chaussure hittite.[1]

[1] Cf. E. F. Schmidt, *Anatolia through the Ages (Alishar)*, fig. 126, p. 86 et 161, p. 118.

La chaussure des tributaires « quasi-Égéens » comporte, on le voit, trois éléments distincts (fig. 107) :

a) Une tige décorée.

b) Une sandale, composée d'une semelle épaisse repliée à l'avant et d'un jeu de lanières assez complexe.

c) Un tissu, ou un cuir, indépendant de la sandale puisque celle-ci est de couleur différente.

La tige est le plus souvent composée de bandes plus ou moins étroites, à décor varié se détachant sur un fond blanc (cf. doc. **208** à **219**, **220**, à **224**), la présence de ce fond montre qu'il s'agit d'un morceau d'étoffe décoré.

La sandale est toujours blanche (sauf sur le document **224**). Cette couleur s'explique mal si, comme la disposition des lanières le laisse supposer, la sandale était de cuir. L'attache des lanières sur la semelle n'est indiquée nulle part, aussi ne voit-on pas exactement comment la sandale était assemblée. L'absence d'attache visible nous inclinerait à penser qu'il s'agit de mocassins.[1] Cette hypothèse aurait l'avantage de rendre compte de la grande épaisseur apparente de la semelle. Celle-ci serait donc constituée par un morceau de cuir, ou de peau, relevé tout autour de pied,[2] ce qui expliquerait pourquoi les pieds des tributaires « quasi-Égéens » de la tombe de Rekhmarê ne paraissent pas, malgré la présence de la chaussure, occuper plus de place en hauteur que les pieds nus des autres tributaires étrangers ;[3] enfin, la couleur blanche pourrait, dans ce cas, interpréter une peau souple d'animal, de mouton par exemple. L'existence du mocassin dans le domaine égéen n'aurait rien d'étonnant puisque cette forme de chaussure paraît être asiatique, et qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les Balkans, en Serbie, Bulgarie, Roumanie, et même en Grèce.[4]

La chaussette (nous employons ce mot faute de mieux) est difficile à analyser car elle est souvent peu visible. Son existence est cependant certaine puisque, dans de nombreux cas, elle diffère par sa couleur et de la tige et de la chair (cf. doc. **213**, **214**, **215**, **218**, **222**, **223**, etc.). Elle est décorée, mais là encore l'étude en est difficile,

[1] Cf. Leroi-Gourhan, *Milieu et techniques*, p. 248-250, n°s 1042-1046.

[2] Id., *ibid.*, p. 248.

[3] Comparer, par exemple, les planches I (Pount), VI, VII (Soudanais) et IX à XII (Syriens) de Davies, *Rekhmire-paintings*, avec les planches III, IV, V (quasi-Egéens).

[4] Cf. A. Leroi-Gourhan, *loc. cit.*, p. 250.

on retrouve pourtant quelques-uns des motifs des pagnes (notamment les chevrons, doc. **226**, la spirale continue, doc. **223**).

Il n'est pas impossible que tige et chaussette aient formé un tout ; peu de documents montrent une solution de continuité très nette entre ces deux éléments et ceux-ci sont, à de multiples reprises, de même couleur dans la tombe d'Ouseramon (doc. **203**, **206**, **207**, **210**, **212**) ; on note cependant quelques exemples où chaussette et tige semblent distinctes (doc. **208**, **209**, **211**, **216**), c'est pourquoi nous avons adopté la séparation en trois éléments constitutifs.

Deux seulement des porteurs « quasi-Égéens » de Menkheperreseneb portent la chaussure que nous venons de décrire (doc. **224**, **229**) et pour l'un, la chaussure est une copie évidente d'une figuration de Rekhmarê (doc. **229**, Menkh. = doc. **225**, Rekh.).

Si les chaussures des porteurs d'Ouseramon et de Rekhmarê sont analogues, il ne semble pas qu'il y ait eu copie d'une tombe à l'autre. Ces observations soulignent l'originalité des figurations de Rekhmarê qui paraissent indépendantes de celles d'Ouseramon qu'elles n'ont pas copié, et de celles de Menkheperreseneb à qui elles ont servi de modèle.

§ 6. Le décor du vêtement.

Le vêtement des « quasi-Égéens » se distingue, dans toutes les tombes où il apparaît, du costume des autres tributaires, par la richesse de son décor. Un certain nombre de « thèmes » décoratifs se retrouvent à de multiples reprises. Nous croyons utile de les classer ici pour faciliter le travail comparatif. Beaucoup de ces thèmes sont très simples, et géométriques :

Motifs géométriques.

I. *Bandes parallèles monochromes*, c'est un des thèmes les plus fréquemment employés : cf. doc. **128**, **134**, **136**, **139**, **158**, **161**, **162**, **164**, **167**, **171**, **174**, **201** à **203**, **208** à **212**, **213** à **219**, **225** à **230**.

II. *Rangée de triangles monochromes*, cf. doc. **126**, **137**, **138**, **139**, **158**, **171**, **173**, **176**, **179**, **226**, **227**.

III. *a. Motif « en échelle »*, cf. doc. **126**, **137** à **139**, **157**, **160**, **163**, **167**, **171**, **189**, **190**, **220** à **224**, **226**, **227**.

III. *b. Motif dérivé du IIIa* : des ovales remplacent les échelons rectangulaires, cf. doc. 167, 179.

IV. *Rangée de points monochromes*, cf. doc. 158, 162, 169, 172, 175, 186, 202, 223.

V. *Combinaison des motifs II et IV*, doc. 127, 156.

VI. *Chevrons isolés et successifs*, cf. doc. 157, 159, 169, 174, 226, 227.

VII. *a. Ligne brisée continue*, cf. doc. 162, 169, 170, 179, 188.

b. —— *disposée en triglyphes*. Cf. doc. 175.

c. —— *discontinue* (*en* V), cf. doc. 169.

VIII. *Combinaison de deux lignes brisées*, cf. doc. 174, 226.

IX. *Lignes brisées parallèles et verticales*, cf. doc. 158, 163, 178.

X. *Losanges continus monochromes*, cf. doc. 172, 173, 175, 187, 188. Ce motif n'apparaît dans aucune des figurations de Rekhmarê.

XI. *a. Triangle*, cf. doc. 162, 170, 188.



b. Stries disposées en triangles, cf. doc. 162, 164.

XII. *Motif en arête de poisson*, doc. 227, 228.

XIII. *Filet*, doc. 163 164, 176 et 175 (composé de perles).

Motifs non géométriques, plus ou moins dérivés de la spirale :

XIV. *Ligne ondée simple*, doc. 137, 162, 178.

XV. *Spirale discontinue*, doc. 124, 127, 147 (?) 156, 165 (?), 170.

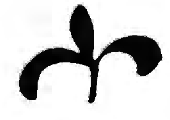
XVI. *a. Spirale continue*, doc. 159, 165, 167, 177.

b. Spirale continue autour de points monochromes, doc. 156, 171, 225, 229.

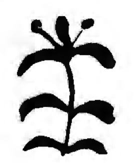
c. Dents de scie (encadre une spirale), doc. 163.

XVII. *Spirale isolée*, doc. 174, 176.

Motifs floraux.



XVIII. *a. Lys* (?), cf. doc. 157, 166, 177, 226.



b. forme dérivée de a (?), doc. 127, 163, 164, 165, 168.

XIX. *Branche à feuilles multiples* (palme ?), doc. 162.

XX. *Branche* (?) *dressée*, doc. 167.

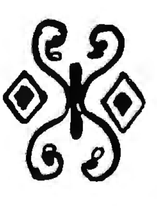


XXI. *a. Guirlande de feuilles et de fleurs*, doc. 171, 177 (?).

b. Guirlande de feuilles et de fleurs, doc. 170.

XXII. *Rosette*, doc. 227, 228.

Enfin, signalons pour finir un motif complexe, impossible à classer, et provenant de la tombe de Menkheperreseneb :



XXIII. Doc. 188, à rapprocher peut-être du document 170.

Indépendamment des motifs que nous avons pu classer, de nombreuses traces de dessins décoratifs non géométriques se remarquent sur plusieurs pagnes, notamment sur les documents **128**, **129**, **139**, **140**, **141**, **156**, **157**, **162**, **166**, **167**, **168**, **170**, **171**, **172**, **177**, **178**, **179**, **201**, **202**, **213** à **219**.

Ces traces que nous interprétons comme des motifs non géométriques ont parfois été interprétées comme géométriques par Davies. Ces divergences d'interprétation sont inévitables en raison des dégradations subies par les fresques : les traits que l'on aperçoit sont noyés dans la patine, ou écaillés, et la plupart du temps discontinus. Enfin, dans la tombe de Rekhmarê notamment, ces traces se confondent avec les restes des dessins palimpsestes, aussi est-il difficile de les suivre de bout en bout. On notera que Davies a une tendance très nette à « géométriser » les traces subsistantes — peut-être avons-nous la tendance inverse, toutefois l'existence de courbes, de spirales, de dessins « naturalistes » que Davies n'a pas vus, ne saurait être mise en doute. Il faut souhaiter que les techniques modernes de photographie, aux rayons infra-rouges ou ultra-violets, permettent un jour de restituer ces dessins avec certitude.[1]

Le décor des pagnes a été considéré comme une création arbitraire des artistes égyptiens et H. J. Kantor[2] n'a pas hésité à considérer *tous* les motifs décoratifs que nous venons d'énumérer comme purement égyptiens. Il n'est pas douteux que l'on retrouverait aisément les motifs géométriques (I à X) dans le décor égyptien; ce sont d'ailleurs les mêmes que l'on voit déjà sur les vêtements des Asiatiques de Beni-Hasan,[3] mais tous les motifs des pagnes des tributaires « quasi-Égéens », ne se retrouvent pas dans l'art égyptien,[4] et d'autre part, ils existent aussi dans le répertoire décoratif égéen. C'est ainsi que vingt-et-un sur vingt-trois des motifs que nous avons catalogués sont attestés parmi les éléments de la décoration mycénienne qu'a réunis A. Furumark,[5] et nous avons pu dresser le tableau de correspondance suivant :

[1] Nous avons fait des essais de photographie aux rayons infra-rouges, dans la tombe de Menkheperreseneb notamment. Ces essais n'ont malheureusement pas été concluants. Nous n'avions pu nous procurer, au prix de grandes difficultés, que du matériel négatif insuffisamment sensible dans le domaine de l'infra-rouge. Ces essais mériteraient d'être poursuivis et complétés par des photographies à l'ultra-violet; seule l'impossibilité de trouver à Gournah une source d'énergie électrique assez puissante nous a empêché de les tenter nous-même.

[2] *Aegean and the Orient*, p. 43-44.

[3] Notamment Newberry, *Beni-Hasan*, I, pl. XXVIII (motifs IV, VI, VII).

[4] Entre autres : le lys (XVII *a-b*), la guirlande (XX *a-b*), la spirale (continue ou non, XV et XVI), etc.

[5] Cf. A. Furumark, *The Mycenaean pottery*, p. 236-424.

Nos des motifs	Motifs de A. FURUMARK
II	42, n° 30 (p. 343, fig. 57), 61 A (p. 391, fig. 68)
III *a* ...	64, n° 21 (p. 397, fig. 69)
III *b* ...	35, n° 20 (p. 327, fig. 55)
IV	41 (p. 343, fig. 57)
V........	48, n° 25 (p. 360, fig. 61)
VI	61, nos 17-19 (p. 383, fig. 67)
	64, nos 26 à 29 (p. 397, fig. 69)
VII *a*.....	61, n° 1 (p. 383, fig. 67)
b ...	75, nos 5 et 18 (p. 414, fig. 72)
c.....	59 (p. 383, fig. 67)
VIII	73, n° 7 (p. 410, fig. 71)
IX	67 (p. 403, fig. 70)
X........	73, n° 3 (p. 410, fig. 7), 75, nos 14-27 (p. 414, fig. 72)
XI *a*	61 A, nos 1-2 et 6 (p. 391, fig. 68)
b	69, nos 1 *b* et 2 (p. 403, fig. 70)
XII	75, n° 41 (p. 414, fig. 72)
XIII	57, n° 2 (p. 383, fig. 67)
XIV......	53, n° 10 (p. 373, fig. 65)
XV	48 (p. 340, fig. 61) et 63 (p. 397, fig. 69)
XVI *a*	46 (p. 353, fig. 59, et 357, fig. 60)
b ...	75 n° 11 (p. 414, fig. 72)
XVIII ..	47 (p. 357 fig. 60), 48 (p. 360 fig. 61)
XVIII *a*...	9 (p. 258, fig. 32)
b...	9 (p. 258, fig. 32) 11 (p. 265, fig. 34)
	14 (p. 277, fig. 38)
XIX......	64, nos 23-24 (p. 397, fig. 69)
XXI *a*	64, n° 1 (p. 397, fig. 69)
XXII	17 (p. 281, fig. 40)
XXIII ..	73 *aa* (p. 410, fig. 71) (pour le losange)

Nous ne donnons pas de correspondance pour le motif I — les bandes parallèles — mais ceci tient simplement au fait que A. Furumark ne le considère pas comme un motif décoratif; on sait que les bandes de ce genre apparaissent fréquemment sur le costume égéen.[1] Le motif XX pour lequel nous n'avons pas trouvé de parallèle dans l'ouvrage de Furumark, provient de la tombe de Menkheperreseneb (doc. **167**); c'est vraisemblablement une copie maladroite du motif XVIII *b*.

[1] Entre autres, sur une fresque de Tirynthe (Dussaud, *Civil Préhell.*, II, p. 160, fig. 120).



Nous avons considéré les motifs XVIII *b* et XIX comme dérivant des motifs 9. 11, 14 et 64 de Furumark bien que H. J. Kantor y voie le motif égyptien du *potagometon lucens*;[1] ce rapprochement en effet, ne s'impose pas : la branche du *potagometon* est rigide et ce n'est que dans une forme évoluée et stylisée qu'elle arrive à avoir des feuilles recourbées;[2] or, L. Keimer a justement noté combien il est dangereux de voir le *potagometon lucens* dans des motifs stylisés;[3] ce qui est le cas des motifs XVIII *b* et XIX.

Le motif XXIII a été rapproché par Evans d'un dessin peint dans une tombe égyptienne,[4] mais, d'une part, plusieurs éléments de ce motif se retrouvent dans le domaine égéen,[5] et d'autre part, l'exemple de la tombe de Meir n'a rien d'égyptien.

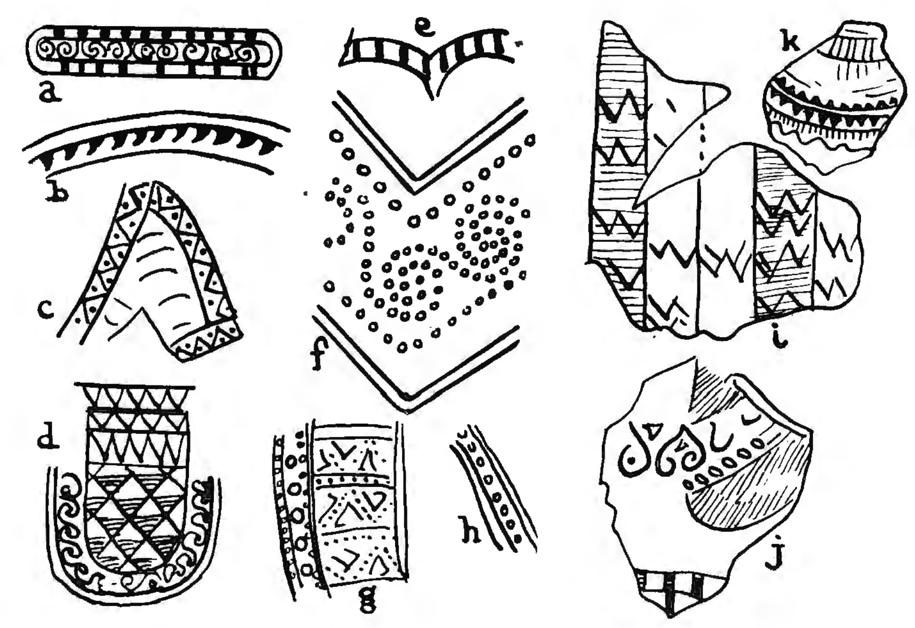


Fig. 108. — Le décor du vêtement en Crète [6].

[1] H. J. Kantor, *Aegean and the Orient*, p. 43-44.

[2] Cf. L. Keimer, *Rev. Egypte Anc.*, II (1929), p. 229, fig. 23.

[3] Id., *ibid.*, p. 229-230 : « Il importe toutefois de noter que ce serait une bien mauvaise méthode d'attacher l'étiquette « *potagometon lucens* », à toutes les plantes ou à toutes les parties de plantes fortement stylisées et qui ont à peu près la forme d'un rameau de palmier-dattier ».

[4] Cf. Evans, *Palace of Minos*, II, p. 744-745 = Blackman, *The rock tombs of Meir*, III, pl. 28 et IX.

[5] Notamment le losange à centre de couleur, cf. A. Furumark, *Mycenaean pottery*, motif 73 (p. 410, fig. 71), particulièrement l'exemple *aa*; cf. de plus, fig. 108, *j*, ci-dessous.

[6] *a-b*, = Evans, *Pal. of Minos*, II, pl. XII, p. 707 ; *c* = *ibid.*, III, p. 71, fig. 40 ; *d* = *ibid.*, IV, p. 37, pl. suppl. XLIV ; *e* = *ibid.*, II, pl. XLII, p. 758 ; *f* = *ibid.*, III, p. 37, fig. 20 ; *g* = *ibid.*, II, p. 751, fig. 485 ; *h* = *ibid.*, IV, p. 32, fig. 166 ; *i* = *ibid.*, III, p. 71, fig. 40 ; *j* = *ibid.*, III, p. 41, fig. 25 ; *k* = *ibid.*, III, p. 43, fig. 27.

Il est plus vraisemblable d'admettre que le peintre de Meir s'est inspiré d'un motif étranger [1] que de voir dans le dessin du pagne de Menkheperreseneb une copie d'un dessin du Moyen Empire; celui-ci se trouvant dans une tombe de Moyenne Egypte, était inaccessible aux artistes de la Nécropole thébaine durant le Nouvel Empire.

Ajoutons enfin que dans les quelques représentations *égéennes* du costume, qui nous sont parvenues, on retrouve plusieurs des motifs qui figurent sur les pagnes des tributaires « quasi-Egéens » des fresques égyptiennes. Ainsi, le motif I se retrouve en bordure du pagne d'un porteur de vase,[2] et sur la ceinture de ce personnage,[3] (cf. fig. 108 *b*, *h*) mais ce n'est pas la seule « rencontre » que l'on peut noter et l'on trouvera réunis sur la figure 108, ci-dessus, un certain nombre de motifs décoratifs du *costume* égéen, qui se retrouvent sur les figurations des « quasi-Egéens » dans les fresques égyptiennes. Voici les parallèles les plus remarquables : Motif I = fig. 108, *b* et *h*; motif II = Id., *c*, *d* et *k*; motif III *a* = Id., *a*, *d*, *j* et *k*; motif III *b* = Id., *j*; motif IV = Id., *a*, *f*, *g* et *h*; motif VI = Id., *f*, ce motif se retrouve également avec les motifs IV, VII et XVI sur un autre vêtement égéen [4]; motif VII *a* = Id., *c* et *i*, ce motif figure à la fois sur la robe d'une danseuse du Megaron de la Reine à Cnossos [5] et sur un vêtement féminin à Mochlos [6]; motif XIII = Id., *d*; motif XVI (spirale) = Id., *a* et *f*; motif XVI *a* = Id., *d*, ce motif est aussi utilisé avec le motif II sur le vêtement d'une Déesse [7]; motif XVI *c* = Id., *b*; motif XXIII (partiellement) = Id., *j*.

Ces équivalences n'ont pas la prétention d'épuiser les parallèles qui pourraient être faits entre les thèmes décoratifs utilisés par les Egéens dans leur habillement et ceux qui figurent dans les représentations des Préhellènes dans les tombes égyptiennes. D'une part le nombre de vêtements égéens connus est relativement peu important. Les fresques « miniatures » qui demeurent, avec les statuettes et les empreintes de sceaux, la source la plus importante pour l'étude du costume, sont à une échelle trop petite pour pouvoir se rendre toujours un compte exact des thèmes décoratifs utilisés. D'autre part, nous n'avons pas signalé tous les parallèles existants : ainsi par exemple, le thème du filet (motif XIII) se retrouve à plusieurs reprises [8]. Nous avons voulu montrer que, contrairement à ce qui a été dit, rien

[1] Cf. Wainwright, *Anatolian Studies*, vol. IV, 1955, p. 33-34.

[2] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, II, pl. XII et p. 707, fig. 443.

[3] Id., *ibid.*.

[4] Id., *Pal. of Minos*, III, p. 37-43, fig. 20, 21 et 25 *d*.

[5] Id., *ibid.*, III, p. 71, fig. 40 (Minoen Récent I).

[6] Cf. Dussaud, *Civil Préhell.*, 2, pl. V.

[7] Evans, *Pal. of Minos*, IV, I, pl. supplémentaire XLIV, et p. 37.

[8] Id., *ibid.*, II, p. 726, fig. 453 et p. 731, fig. 457 ; et *ibid.*, IV, pl. suppl. XLIV, cf. p. 37.

ne permet de croire que les motifs représentés par les peintres égyptiens soient le produit de leur imagination. Les concordances sont trop nombreuses pour être le fait du hasard. Elles sont d'autant plus probantes qu'elles portent essentiellement sur des thèmes géométriques que l'on aurait pu croire les moins caractéristiques de l'art égéen et, par conséquent susceptibles d'avoir été «inventés» par les artisans thébains.

On complètera ces quelques rapprochements par les observations suivantes :

1° Le pagne à devanteau tel que nous l'avons décrit,[1] avec sa retombée médiane, se retrouve dans le domaine égéen,[2] comme le montre la figure 109 ci-contre.

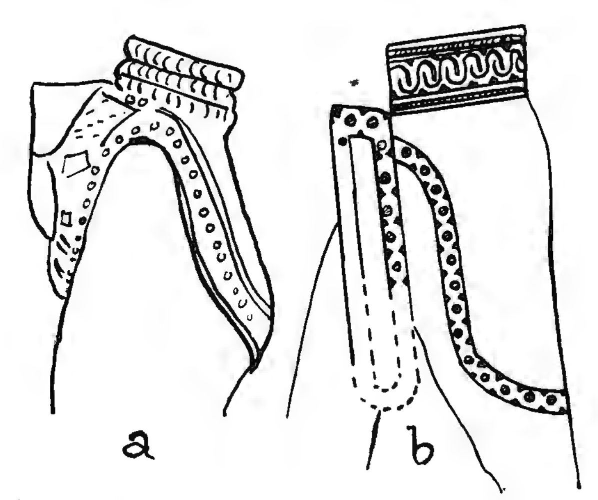


Fig. 109. — Pagne à devanteau. *a*) *Cnossos* [3]; *b*) *Senenmout*.

2° Le pagne croisé à pointe est attesté en Crète, aussi bien qu'à Mycènes,[4] (cf. fig. 110 *b* [5], ci-dessous).

3° Le mocassin, avec sa semelle, ses lanières et sa tige caractéristiques (cf. ci-dessus, p. 294) n'est pas absent des représentations égéennes;[6] il est même connu par une sculpture en ivoire,[7] (cf. fig. 111, ci-contre).

[1] Cf. ci-dessus, p. 250-256.
[2] Cf. Entre autres, Evans, *Pal. of Minos*, II, p. 753, fig. 487; *ibid.*, III, p. 449, fig. 313; p. 459, fig. 320; p. 462, fig. 322 et *ibid.*, IV, fig. 14.
[3] Cf. Id., *ibid.*, IV, p. 32, fig. 166.
[4] Cf. Id., *ibid.*, II, pl. XIII, p. 756 (Crète); *ibid.*, III fig. 71, p. 121 (Mycènes); et *ibid.*, IV, p. 463 fig. 387 (Crète) et 388 (Mycènes).
[5] Cf. Id., *ibid.*, II, pl. XIII, p. 75.
[6] Cf. Coupe B. de Vaphio, cf. Evans, *Pal. of Minos*, III, p. 183, fig. 126.
[7] Id., *ibid.*, II, p. 728 et fig. 455 *a-c*.

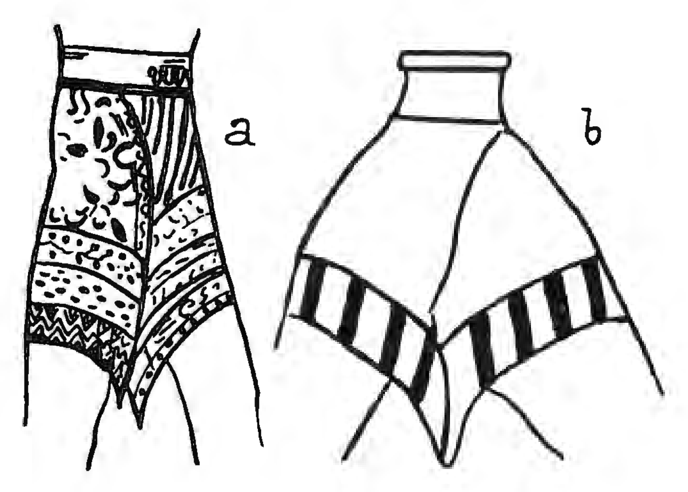


Fig. 110. — Pagne croisé : *a*) *Rekhmaré*; *b*) *Cnossos*.

4° La décoration du vêtement par bandes horizontales parallèles (cf. fig. 92, p. 281) est un des traits du costume égéen,[1] (cf. fig. 108, *i*, ci-dessus, et fig. 112 ci-contre).

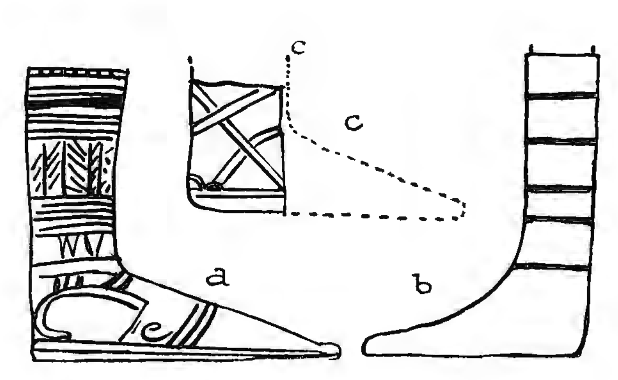


Fig. 111. — chaussure égéenne *a*) *Rekhmaré*; *b-c*) *Crète* [2].

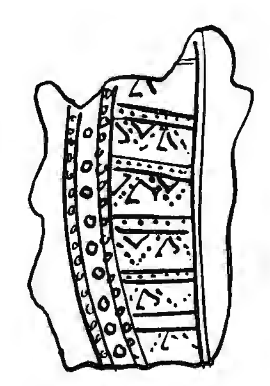


Fig. 112. Fragment de stuc crétois.

La simple énumération de ces ressemblances, jointe aux multiples similitudes de détail que nous avons notées, dans la décoration et le port du vêtement, montre qu'il est impossible de ne pas voir dans le costume des tributaires étrangers des

[1] Cf. Entre autres, Id., *ibid.*, II, p. 756, pl. XIII; *ibid.*, III, p. 121, fig. 71; *ibid.*, IV, p. 463, fig. 387-388; cf. de même, Dussaud, *Civil Préhell.*, p. 77, fig. 55, p. 151, fig. 113, p. 160, fig. 120.
[2] *a* = Rekhmarê, *b* Haghia-Triada (cf. Dussaud, *Civ. Préh.*,[2], p. 69, f. 48-agrandi); *c* Cnossos (cf. Evans, *Pal. of Min.*, II[2], fig. 455 *a-c* et p. 728).

tombes de Senenmout, Ouseramon, Rekhmarê et Menkheperreseneb, des types de vêtement préhellénique.[1] Les artistes égyptiens ont pu faire des erreurs de détail, — et les figurations de Menkheperreseneb sont, de ce point de vue, manifestement moins sûres que celles des trois autres sépultures —, mais ils nous ont transmis une documentation d'autant plus appréciable qu'elle complète les figurations trop rares du costume préhellénique trouvées dans le domaine égéen.[2]

[1] Wainwright, *LAAA*, 6, 1913, p. 63-66, § 32, dans sa discussion du costume Keftiou, ne tient pas assez compte des conventions du dessin égyptien. En fait, le pagne croisé de Rekhmarê (ci-dessus, fig. 88 C) est exactement celui du porteur de rhyton de Cnossos (Dussaud, *Civil Préhell.*, p. 77, fig. 55); il accorde trop d'importance aux figurations de Menkheperreseneb qui sont manifestement des copies de celles de Rekhmarê (cf. discussion sur les pendants).

[2] Wainwright, *ibid.*, et Furumark, *Settlement*, p. 226, accordent une grande importance au pagne «à glands» qu'ils déclarent asiatique; mais ils oublient *qu'un seul* des seize porteurs de Rekhmarê porte cet ornement et que l'exemple de Menkheperreseneb est une copie évidente de Rekhmarê. Les figurations égyptiennes montrent donc que le «gland» était *exceptionnel* dans le costume des habitants du Keftiou et des îles; avons-nous suffisamment de représentations égéennes du costume pour pouvoir affirmer que le gland n'était *jamais* employé dans l'ornementation du vêtement ?

CHAPITRE IV

LES OBJETS APPORTÉS

§ 1. Les tasses. — § 2. Les rhytons. — § 3. Les couvercles en forme de rhytons. — § 4. Les rhytons coniques et ovoïdes. — § 5. Les aiguières et les cruches. — § 6. Les vases à deux anses. — § 7. Les vases-*Hes* à une et deux anses. — § 8. Les hydries. — § 9. Les vases à deux anses et à pied. — § 10. Les coupes (cratères) sans anses. — § 11. Les vases à décor animal, de formes diverses. — § 12. Les statuettes de taureaux. — § 13. Les armes, étoffes, objets divers et matières premières.

La classification des tributaires égéens est facilitée par les légendes de la tombe d'Ouseramon et de Rekhmarê[1] qui permettent d'isoler, parmi les porteurs d'offrandes de diverses races, ceux qui font partie des populations du «Pays Keftiou et des îles de la Mer». Le type physique et l'habillement de ces personnages très caractéristiques nous a permis ensuite de reconnaître d'autres tributaires de même race parmi les étrangers des différentes tributs nordiques. Pour les objets, le problème de la classification est plus complexe : des vases similaires sont parfois apportés par des Syriens et par des habitants du monde égéen.[2] Comment déterminer où est l'erreur, si elle existe?

Nous avons pris le parti de cataloguer d'une part tous les objets qui figurent dans «l'étalage» du tribut correspondant à l'apport des «îles de la Mer» de la tombe d'Ouseramon, et à celui du «Pays Keftiou» et des «îles de la Mer», dans la tombe de Rekhmarê et d'autre part, tous les objets apportés par des «quasi-Égéens» caractéristiques, soit des deux tombes précitées, soit d'autres tombes. Nous avons ainsi obtenu une série d'objets qui, à tort ou à raison, ont été considérés par les

[1] Cf. Ci-dessus doc. **9** *a-b*, p. 56-57 et doc. **32**, p. 130.

[2] Cf. entre autres, le rhyton conique à décor en écailles, dans la tombe de Menkheperreseneb (Davies, *Menkheperrasonb*, pl. V), il est apporté par un Syrien caractéristique, mais dans Rekhmarê il est entre les mains d'un Egéen (cf. Davies, *Rekhmire*, pl. 2-5); les exemples peuvent être multipliés.

Egyptiens, comme fabriqués par les Égéens ou colportés par eux. A cette série, nous avons joint, à titre comparatif, tous les objets rigoureusement analogues figurant dans les tributs non-égéens, ou apportés par des tributaires étrangers au domaine préhellénique. Nous avons classé ces objets par forme pour en faciliter l'étude.

§ 1. Les tasses.

Doc. **231** (pl. XXXV). — Tasse apportée par le deuxième porteur égéen subsistant de la tombe de Senenmout (T. 71). Elle est peinte en blanc et représente donc un

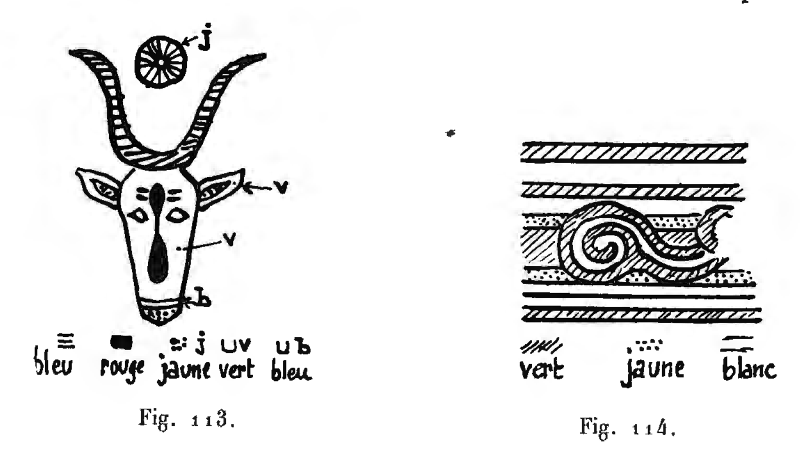


Fig. 113.

Fig. 114.

objet en argent, décoré de deux bucranes vert, jaune, rouge et bleu (fig. 113); entre les cornes, deux rosettes jaunes. En haut et en bas, des filets de couleur, alternativement vert, jaune, vert, jaune, vert, soulignent le bord supérieur de la tasse, ainsi que l'anse. Si l'on tient compte des conventions de couleur habituelles aux Egyptiens, il faut admettre que cette tasse en argent avait été décorée d'incrustations d'or (jaune), de lapis-lazuli (bleu), de cuivre (ocre rouge),[1] et d'une pâte colorée verte peut-être à base de feldspath vert.[2] L'existence, dans le domaine égéen, d'objets décorés selon cette technique est maintenant assurée par la trouvaille de Cl. F. A. Schaeffer à Enkomi.[3]

Doc. **232** (pl. XXXV). — Tasse apportée par le premier porteur égéen subsistant de la tombe de Senenmout. Cet objet, comme le précédent, était en argent (peint en blanc), à décor incrusté d'or (jaune) et de pâte colorée verte (fig. 114). Le bord

[1] L'ocre rouge sert à représenter les objets en cuivre, cf. ci-après doc. **330**, pl. XLV.

[2] Cf. Lucas, *Ancient Egypt, Materials*, 3e édit., p. 451. Lucas signale l'emploi de cette pierre pour des incrustations dans les objets de Toutankhamon.

[3] Cf. F. A. Schaeffer, *Enkomi-Alasia*, pl. suppl. C. D. et p. 379-382.

supérieur et la base sont décorés d'un filet or encadré de filets verts. Les filets ne passent pas sur l'anse comme dans le cas précédent.

Doc. **233** (pl. XXXV). — Tasse du tribut égéen d'Ouseramon, 3e registre. L'anse a pratiquement disparu.[1] Le fait qu'il n'y ait plus trace de couleur laisserait supposer que l'anse était en argent, le blanc qui figure ce métal ne se distinguant plus du fond blanc de la paroi une fois le dessin effacé. Le corps de la tasse est blanc grisâtre, c'était donc un objet en argent. Les traces rouges qui couvrent l'ensemble de l'objet laissent deviner un décor sans doute simplement ciselé, ou exécuté au «repoussé». Le décor comprenait, au centre, un large motif en spirale; une étroite bande également ornée d'une spirale soulignait la base.

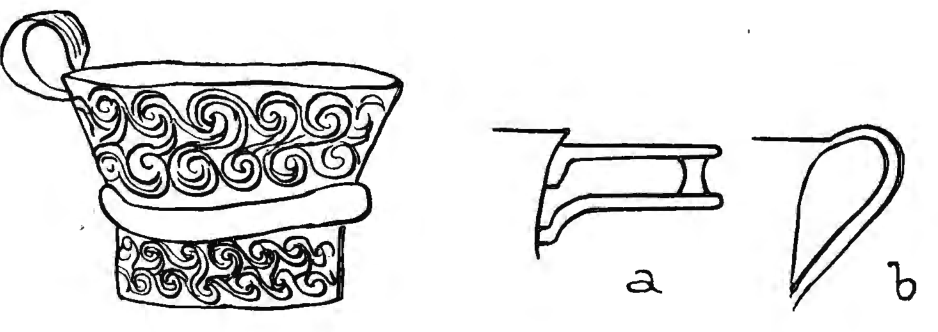


Fig. 115. — Tasse mycénienne.

Fig. 116. *a) doc. 231-232; b) doc. 234.*

Une tasse similaire a été trouvée à Mycènes;[2] il n'y a donc pas à croire que le document **233** est une copie du document **232**. Il en diffère d'ailleurs, par le décor (décor couvrant l'ensemble de l'objet au lieu d'être limité à une bande centrale).

Doc. **234** (pl. XXXV). — Tasse apportée par le troisième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb. Peinte en blanc, elle est donc en argent décoré d'incrustations d'or : têtes de taureaux (brun-rouge) et bande (spirale rouge) soulignant le bord supérieur. Les dessins à l'intérieur des incrustations (spirale continue de la bande, détails de têtes de taureaux) semblent avoir été simplement ciselés. Le document **234** qui rappelle à la fois les documents **231** (tête de taureau) et **232** (bande ornée de spirale), et qui est aussi en argent, pourrait être une composition arbitraire de l'artiste qui aurait combiné les caractéristiques des deux objets sur un seul.

[1] Le dessin donné par Davies, *BMMA*, 1926, II, p. 41-51, fig. 4, est une reconstitution hypothétique.

[2] Cf. Karo, *Schachtgräber*, pl. CXXV, n° 629 = Dussaud, *Civil, Préhell.*, p. 148, fig. 110 (Tombe V) = *Minoen Récent*.

Aussi ne faut-il peut-être pas attacher trop d'importance à la forme de l'anse (fig. 116 *a* et *b*) qui est différente. Les deux types d'anse existent d'ailleurs à la même époque dans le domaine mycénien.[1]

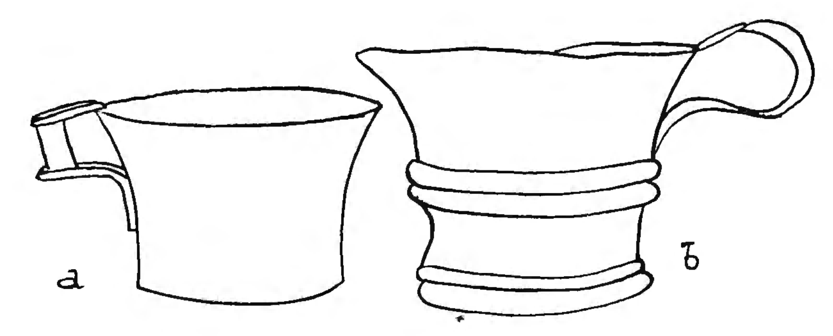


Fig. 117. — Les deux types d'anses dans le domaine égéen.

Il est intéressant de noter que des tasses analogues aux documents **232-234** figuraient réellement dans le trésor du temple d'Amon à Karnak, comme en fait foi l'inventaire figuré de ce trésor.

Doc. **235-236** (pl. XXXV). — Tasses du Trésor d'Amon à Karnak. Sur les quatre tasses du document **235**, deux ont des anses différentes de celle des documents **231-233**; mais la trouvaille de C. F. A. Schaeffer à Enkomi,[2] montre que les tasses égéennes pouvaient avoir des anses de formes très particulières. Le document **236** est analogue au document **234**. Les quatres tasses du document **235** sont en or, comme le prouvent les légendes qui les accompagnent;[3] le document **236** est en argent, car il est accompagné de la mention : « *une tasse* (?) *en argent*.[4] Le mot *sˁry* « *sâry* » qui désigne manifestement la tasse est malheureusement un *hapax*, peut-être est-ce le nom étranger de l'objet. Les tasses de ce type apparaissent en d'autres endroits du Trésor, ainsi une tasse à anse non fermée est figurée parmi les objets en or du premier registre (fig. 118); le Trésor d'Amon renfermait trois tasses du même type.[5]

[1] Cf. Karo, *ibid.*, pl. CXXIII, type *a*, n°s 630, 755, 866, type *b*, n°s 627 et 628 (pl. CXXIV).
[2] C. F. A. Schaeffer, *Enkomi-Alasia*, pl. suppl. C-D et p. 379-382.
[3] Cf. pl. XXXV, n° 235, « *or*.... 4 (tasses) ».
[4] Cf. *Urk.*, IV, 635; P. Montet, *Reliques*, n. 3, p. 61, a proposé de couper le mot *sˁry* en *s* et *ˁry*, la tasse s'appellerait *s* simplement; mais cette coupure est hypothétique.
[5] Cf. *Urk.*, IV, 631, n° 25.

Après le règne de Thoutmosis III, la tasse « égéenne » semble disparaître, pour de longues années, du mobilier archéologique égyptien. Ce n'est qu'à Médinet Habou que nous la retrouvons dans le tribut général.

Doc. **237-238** (pl. XXXVI). — Tasses du temple de Médinet Habou (Ramsès III).[1] Il n'y a pas d'indication de matière et la couleur a disparu, mais ces deux tasses



Fig. 118.

étaient certainement en or ou en argent comme l'indique la légende générale qui accompagne le bas-relief : « *prendre le tribut pour Amon....consistant en or, argent, lapis-lazuli, turquoises et toutes pierres* [*précieuses*] ».

Avec ces tasses figurent d'autres objets, sinon égéens, au moins de type égéen.[2] P. Montet a considéré ces tasses comme syriennes.[3] Mais rien dans la figuration n'indique qu'elles proviennent effectivement de Syrie. La composition du relief paraît arbitraire, et il n'est pas exclu que les objets figurés aient été simplement copiés sur le Trésor de Thoutmosis III à Karnak.

La forme même de la tasse semble avoir été adoptée par les Egyptiens, et nous la retrouvons parmi les vases du mobilier funéraire peints sur les parois de la tombe de Ramsès III :

Doc. **239-240** (pl. XXXVI). — Vases de la tombe de Ramsès III.[4] Ils sont accompagnés d'aiguières purement égyptiennes; ils tiennent en fait la place du bassin qui, dans les tombes de la XVIIIe dynastie est placé sous les aiguières de ce type.[5] Il ne

[1] Cf. Wreszinski, *Atlas*, II, pl. 157. Nos dessins ont été contrôlés d'après la photographie n° 8033 (loc. A. 325) de l'Epig. Surv. Orient. Inst. Luxor.
[2] Notamment différents rhytons à tête d'animaux, cf. ci-dessous, doc. **254**, pl. XXXVII, **262**, pl. XXXVIII, et **267**, pl. XXXIX.
[3] P. Montet, *Reliques*, p. 61 et fig. 71.
[4] D'après une photographie inédite que J. J. Clère nous a aimablement communiquée.
[5] Cf. entre autres, Davies, *Tomb of two officials*, pl. XXIII.

faut donc pas considérer les documents **239** et **240** comme des produits d'une industrie étrangère, mais comme le résultat d'une influence égéenne sur l'art égyptien.

Doc. **241** (pl. XXXVI). — Tasse de la tombe d'Imiseba (Ramsès IX). Cette tasse figure dans la représentation du Trésor d'Amon dont Imiseba s'occupait comme « scribe du domaine d'Amon ». On pourrait donc se demander s'il ne s'agit pas là d'une des tasses entrées dans le Trésor de Karnak sous le règne de Thoutmosis III. Mais le décor de cet objet semble devoir faire écarter cette hypothèse. Le corps de la tasse est blanc, les bandes décorées jaunes; c'était donc une tasse en argent incrustée d'or. Le motif décoratif qui orne la bande en or est composé successivement d'un motif rouge en échelle, d'une ligne de points et d'une ligne en zig-zag. Ce décor, non seulement se retrouve sur les pagnes égéens de la XVIIIe dynastie (cf. ci-dessus, p. 295, III *a*, IV, VII *a*), mais évoque aussi la décoration des vases à étrier de la tombe de Ramsès III (cf. ci-dessous, pl. LIX, n°s 438 à 441).

Doc. **242-243** (pl. XXXVI). — Vases des tombes de Ouah (T. 22) et de Sebekhotep (T. 63), qui vivaient tous deux sous Thoutmosis IV.[1] Ces vases, en argent puisqu'ils sont blancs, semblent avoir subi une influence égéenne, cette forme n'apparaissant pas dans l'art égyptien avant la seconde moitié de la XVIIIe dynastie.

Les tasses, dont la forme égéenne est incontestable, restent donc rares dans les représentations égyptiennes. Il importe de noter :

1° Qu'elles ne figurent pas dans la tombe de Rekhmarê;

2° Que l'exemple de Menkheperreseneb semble être une copie des tombes de Senenmout et d'Ouseramon.

Tout se passe donc comme si ces objets n'étaient parvenus en Egypte qu'au début du règne de Thoutmosis III — ou antérieurement à cette date si l'on admet que la tombe d'Ouseramon est une copie d'une tombe de Thoutmosis I.[2] Quant aux exemples ramessides, les uns (doc. **237-238**) semblent être de simples copies inspirées de monuments antérieurs, l'autre (doc. **241**) pourrait représenter un objet réel, mais comme il appartenait au trésor divin, où il a pu rester de nombreuses années, il est impossible de le dater; il aurait donc pu entrer au trésor dans le courant de la XVIIIe dynastie.

[1] Cf. Wegner, *Stilentwickelung*, p. 130. [2] Cf. ci-dessous, p. 410-411.

§ 2. Les rhytons.

Parmi les objets apportés par les « quasi-Égéens » d'Ouseramon, de Rekhmarê et de Menkheperreseneb, les plus caractéristiques sont certainement les rhytons. Nous distinguerons les rhytons à têtes d'animaux (lion, griffon, chien, taureau), les rhytons coniques et ovoïdes.

A. *Le rhyton à tête de lion.*

Doc. **244** (pl. XXXVII). — Inédit. Rhyton à tête de lion apporté par le quatorzième porteur de la tombe d'Ouseramon. Cet objet, peint en jaune, était en or. Le collier, l'oreille et l'œil semblent avoir été incrustés d'argent. Les détails des yeux, de la gueule et de la crinière sont dessinés au trait noir, ils avaient été sans doute simplement gravés dans le métal, comme les poils qui sont indiqués au trait rouge. Le rhyton est posé dans un panier décoré de rectangles de couleur, rouges et noirs.

Doc. **245** (pl. XXXVII). — Rhyton à tête de lion figurant dans le tribut égéen de Rekhmarê, en grande partie détruit. Comme le précédent il est en or, les détails gravés au trait sont indiqués en rouge.

Doc. **246** (pl. XXXVII). — Rhyton à tête de lion figurant parmi les objets en or du Trésor d'Amon à Karnak.[1] Le Trésor comptait *trois* objets de même forme.

Doc. **247-248** (pl. XXXVII). — Rhytons à tête de lion figurant parmi les objets de l'apport nordique dans la tombe de Menkheperreseneb.[2] Comme les documents **244** et **245**, ces objets sont peints en jaune, ils étaient donc en or, et décorés simplement de traits gravés (détails de la gueule et du collier); la peinture est écaillée.

Doc. **240**-A et B (pl. XXXVII). — Rhytons à tête de lion, figurant parmi les objets du tribut nordique dans la tombe d'Amenmose (T. 42).[3] Ils sont inachevés, toutefois on note des traces de blanc; ils devaient donc être en argent. Mais la place qu'occupaient ces rhytons dans le tribut nordique, et leur disposition même, montrent que ce sont des copies des rhytons de Menkheperreseneb (doc. **247-248**).[4] Il n'y a donc pas lieu de tenir compte de la couleur. On notera la tendance, dès cette époque, à l'allongement du col du rhyton.

[1] Cf. Sethe, *Urk.*, IV, 630, n° 16.
[2] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV, 4e registre d'objets.
[3] Cf. Id., *ibid.*, pl. XXXIV, 4e registre.
[4] La tombe d'Amenmose semble, pour le tribut nordique, être une copie de celle de Menkheperreseneb.

Doc. **250** (pl. XXXVII). — Rhyton à tête de lion de la tombe d'Horemheb (T. 78) (Thoutmosis IV-Aménophis III).[1] Il est porté par un tributaire syrien à pagne court.[2] Ce rhyton est presque entièrement détruit; seuls subsistent la partie inférieure de la gueule et l'angle inférieur du col, mais cela suffit pour indiquer l'allongement du rhyton par rapport aux documents précédents. Il était peint en jaune, donc en or; il est posé sur un plateau d'argent (blanc). Horemheb était simple scribe royal et scribe des recrues.

Doc. **251-252** (pl. XXXVII). — Rhytons à tête de lion de la tombe d'Amenmose (T. 89).[3] Cette tombe fut décorée sous Aménophis III.[4] Le document **251** figure parmi les objets apportés (registre 1, 2e rangée), le document **252** est apporté par un Syrien à longue robe :[5] le premier, assez allongé, est blanc, des points bleus le décorent, le second plus court, est traité de la même façon tous deux sont placés dans des paniers plats.

On notera la position anormale des oreilles qui dépassent nettement le sommet du crâne, et la disposition illogique du décor sur l'ensemble de l'objet. On doit donc se demander si l'on n'est pas en présence d'une copie des objets figurant dans les tombes d'Ouseramon, de Rekhmarê et de Menkheperreseneb. On remarquera cependant que le rhyton **252** est beaucoup plus court que ces objets, ce qui l'apparente au rhyton de la tombe IV de Mycènes,[6] décoré lui aussi de points (sur la gueule).

Doc. **253** (pl. XXXVII). — Rhyton à tête de lion de la tombe de Houya à Tell-el-Amarna[7] (Aménophis IV). Ce rhyton figure parmi les objets apportés par les étrangers du Nord.

Doc. **254** *a-c* (pl. XXXVII). — Rhytons du temple de Médinet Habou (Ramsès III).[8] Ces objets, comme les tasses égéennes avec lesquelles ils figurent (cf. ci-dessus, p. 309), ont pu être copiés sur des représentations antérieures. La longueur du col

[1] Wegner, *Stilentwickelung*, p. 125, date la tombe de la fin du règne de Thoutmosis IV.
[2] Cf. Wreszinski, *Atlas*, I, p. 247-248.
[3] Cf. Davies, *JEA*, 26 (1941), p. 131-136 et pl. XXIII-XXIV. Cet Amenmose est différent de celui qui fit construire la tombe 42 (cf. ci-dessus, doc. **249** *a-b*).
[4] Id., *ibid.*, p. 131.
[5] Id., *ibid.*, pl. XXIV.
[6] Cf. Karo, *Schachtgräber*, pl. CXVIII, n° 273.
[7] Cf. Davies, *Tell-el-Amarna*, III, pl. 14. Il ne nous a pas été possible de collationner cet exemple.
[8] Cf. Wreszinski, *Atlas*, II, pl. 157. Dessins controlés d'après la photographie 8633 (loc. A. 325) de l'Orient. Inst. de Chicago.

du rhyton laisserait supposer une copie d'après un monument de la fin de la XVIIIe dynastie (cf. le rhyton de la tombe d'Horemheb, fin du règne de Thoutmosis IV).

Le rhyton à tête de lion connut une certaine vogue en Egypte, et Fr. von Bissing a cru reconnaître un modèle de bijoutier dans un objet en bois ayant la forme du rhyton à tête de lion,[1] (cf. doc. **255**, pl. XXXVII). L'existence même de cet objet, qui date de l'époque ramesside, impliquerait que les artistes égyptiens fabriquaient

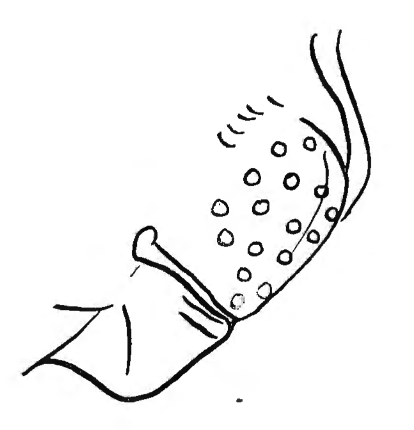


Fig. 119. Détail d'un rhyton mycénien.

eux-mêmes des rhytons de ce type; ce fait éclairerait l'évolution de la forme des rhytons dans les représentations égyptiennes.

A côté du rhyton allongé, on trouve par trois fois un rhyton à tête de *lionne*, représenté verticalement :

Doc. **256** (pl. XXXVIII). — Rhyton (?) à tête de lionne figurant parmi les objets du tribut égéen de Rekhmarê (2e registre). Ce rhyton, peint en jaune, était en or. Les détails, yeux, intérieur de l'oreille, collier, sont dessinés au trait rouge.

Doc. **257** (pl. XXXVIII). — Rhyton à tête de lionne figurant parmi les objets du tribut nordique de Menkheperreseneb (4e registre). Il est placé dans un panier plat. Il était en or (peinture jaune en partie écaillée).

Doc. **258** (pl. XXXVIII). — Rhyton à tête de lionne de la tombe d'Amenmose (T. 89). Il est apporté par un tributaire syrien portant une longue robe. Placé sur un panier plat, il est, comme les documents **251-252**, peint en blanc et orné de points bleus.

La forme des rhytons de cette espèce est si particulière qu'il paraît évident que les trois exemples que nous possédons ont été copiés les uns sur les autres. Le plus

[1] Cf. Fr. von Bissing, *AE*, I (1914), p. 112-114.

ancien, celui de Rekhmarê (doc. **256**) a sans doute été copié par l'artiste de Menkheperreseneb (doc. **257**).[1] Le document **258** (fin du règne de Thoutmosis IV) a pu être inspiré soit de la tombe de Menkheperreseneb, soit de celle de Rekhmarê.[2]

B. *Le rhyton à tête de griffon.*

Cette forme de rhyton n'est connue que par cinq exemples :

Doc. **259** (pl. XXXVII). — Rhyton à tête de griffon figurant dans le tribut égéen de la tombe d'Ouseramon (2e registre). L'objet est peint en jaune, il était donc en or mais l'œil, blanc, devait être incrusté; la décoration est exécutée au trait rouge (décor gravé). La forme générale rappelle celle d'une tête de faucon (Horus).

Doc. **260** (pl. XXXVIII). — Rhyton à tête de griffon [3] figurant dans le tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (3e registre). La peinture est malheureusement écaillée sur la plus grande partie de l'objet de sorte qu'il est impossible d'en restituer la forme exacte. Ce rhyton était en or (peinture jaune). L'existence de la crête et du bec montre que nous sommes bien en présence du même objet que le document **259** et non d'un rhyton à tête de coq.

Doc. **261** (pl. XXXVIII). — Rhyton à tête d'oiseau figurant dans la tombe de Sebekhotep (T. 63). Il est apporté dans une corbeille, par un Syrien à longue robe.[4] Il est peint en jaune (or). Les détails du bec, de l'œil et du large trait qui souligne l'œil sont peints en bleu (incrustations). Malgré l'absence de crête, nous sommes certainement en présence d'une tête de griffon.

Doc. **262** (pl. XXXVIII). — Rhyton à tête de griffon. Temple de Médinet Habou (Ramsès III).[5] Cet objet présente l'allongement caractéristique des rhytons de

[1] Nous avons déjà signalé d'autres copies de Menkheperreseneb (entre autres, cf. doc. **157** qui a été copié sur le document **156**).

[2] Nous croyons plutôt à une copie des figurations de Rekhmarê. Car un autre vase, doc. **366**, ne figurant pas parmi les objets de Menkheperreseneb, n'a pu être copié par l'artiste qui exécuta la tombe 89, que dans la tombe de Rekhmarê.

[3] Wainwright, *LAAA*, 6 (1913), pl. X, 48 a représenté ce rython sous forme d'une tête de coq. Rien ne justifie cette interprétation : le dessous du cou est entièrement détruit, de même l'œil, et les traces que Wainwright a interprétées comme un jabot appartiennent sans doute à un objet palimpseste (cf. doc. **260**, pl. XXXVIII). Nina de G. Davies, n'a mis aucune indication de cette sorte dans son excellent dessin de l'objet (*Rekhmire-Paintings*, pl. II); sur l'erreur d'interprétation, cf. Davies, *Rekhmire*, pl. II, note 27.

[4] Cf. Nina de G. Davies, *Anc. Egypt. Paintings*, pl. XLII.

[5] Wreszinski, *Atlas*, II, pl. 157. Dessin contrôlé d'après la photographie 8633 (loc. A; 325) de l'Orient. Inst. de Chicago.

l'époque ramesside (cf. ci-dessus, doc. **254** *a-c*); le bec est exagérément allongé et le dessin a toutes les apparences d'un objet factice.

Doc. **263** (pl. XXXVIII). — Rhyton à tête de griffon, tombe d'Imiseba (T. 65) (Ramsès IX). Un éclat dans la paroi affecte la tête du griffon dont le bec et la crête subsistent seuls. Il est en or (peinture jaune), décoré et incrusté de rouge et de

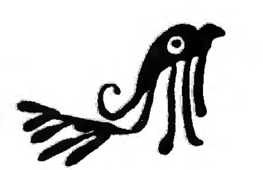


Fig. 120.

noir (décor gravé). Les motifs décoratifs, répartis en bandes successives, se retrouvent tous parmi les motifs géométriques de pagnes égéens, que nous avons inventoriés [1] (motifs II, III *a*, IV, VIII).

Le rhyton à tête de griffon n'est pas attesté, à notre connaissance, parmi les objets trouvés en Egée; mais il est prouvé, à notre avis, que nous sommes en présence d'un objet égéen par la façon dont la tête de griffon est traitée dans l'art mino-mycénien. Ainsi, la parenté du griffon avec une tête de faucon se retrouve dans des objets mycéniens et cycladiques du Mycénien-Moyen III;[2] (cf. fig. 120 ci-contre) de même, la position caractéristique de la tête du griffon dans les documents **260-261** se retrouve sur la fresque du griffon couché à Cnossos.[3]

Nous avons donc ici un excellent exemple de ce que fournit la documentation égyptienne : la preuve de l'existence d'un objet égéen, non encore trouvé en fouilles.

C. *Le rhyton à tête de chien et de bélier.*

Comme le rhyton à tête de griffon, le rhyton à tête de chien n'est connu que par un petit nombre d'exemples :

Doc. **264** (pl. XXXIX). — Rhyton à tête de chien, tombe d'Ouseramon. Cet objet est apporté par le quatrième porteur, il est placé dans une corbeille hémisphérique jaune. La peinture est très abîmée en cet endroit du mur et la forme du rhyton est incertaine, ce n'est que par analogie avec les rhytons de Rekhmarê (doc. **265**) et de Menkheperreseneb (doc. **266**), que l'on peut supposer être en présence d'une tête

[1] Cf. ci-dessus, p. 295-297.

[2] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, I, p. 559 et fig. 405.

[3] Id., *ibid.*, p. 911, fig. 884 et pl. entre les pages 910 et 911.

de chien. L'objet est en or (peinture jaune). La position des oreilles est très incertaine; la restitution qu'en donne Davies,[1] nous paraît improbable et n'est pas appuyée par les traces existantes; nous pencherions personnellement pour une position des oreilles écartées, un peu dans le style du rhyton de Rekhmarê mais, l'état de la peinture est tel qu'il est impossible d'avoir une certitude. Nous croyons reconnaître sur la nuque des traces indiquant la fourrure, par triangles superposés.

Doc. **265** (pl. XXXIX). — Rhyton en forme de tête de chien, faisant partie des objets du tribut égéen de Rekhmarê (3e registre). Cet objet est peint en jaune, les détails (museau, œil, intérieur de l'oreille) sont indiqués au trait rouge, il était donc en or, ciselé ou travaillé au repoussé.

Doc. **266** (pl. XXXIX). — Rhyton en forme de tête de chacal. Il est apporté par le sixième tributaire égéen (1er registre) de la tombe de Menkheperreseneb. Il est peint en brun noir, détails en noir, il n'était donc pas en or comme les deux précédents documents, mais en cuivre ou en bronze — s'il a vraiment existé —, car par sa forme, il semble d'inspiration entièrement égyptienne. L'œil, blanc, devait être incrusté; quelques indications de la crinière.

Doc. **267** (pl. XXXIX). Quatre rhytons en forme de tête de chien. Les documents **267** *a* sont empruntés au tribut syrien (Retenou) d'Horemheb à Karnak;[2] les documents **267**-*b* proviennent du temple de Médinet Habou (Ramsès III).[3] La race de chien représentée est différente de celle des documents **264** et **265** : les oreilles sont pendantes, le museau assez court.

Doc. **268** (pl. XXXIX). — Rhyton à tête de chien, tombe d'Imiseba (T. 65). Cet objet qui accompagne le rhyton à tête de griffon de la même tombe (cf. doc. **263**) est décoré de façon identique. Il est en or (peinture jaune), gravé et incrusté (décor rouge et bleu foncé). Le chien figuré semble être de même race que ceux du document **267**, les oreilles sont pendantes.

Pendlebury a signalé l'existence d'un rhyton égéen à tête de chien[4] et on notera qu'une race de chien à oreilles droites qui pourrait être à l'origine des rhytons **264**

[1] *BMMA*, New-York, 1926, II, fig. 4.
[2] Cf. Wreszinski, *Atlas*, II, pl. 61 (= Porter-Moss, *Topogr. Bibl.*, II, p. 61 n° 57). Nous avons contrôlé d'après la photographie 6024 (= Karnak, G. 294) appartenant à l'Orient. Inst. de Chicago-Louqsor.
[3] Cf. Wreszinski, *Atlas*, II, pl. 157, et photographie 8633 de l'Orient, Inst. de Chicago-Louqsor.
[4] *JEA*, 16, 1930, p. 78 et pl. XX.

et **265** existait en Crète,[1] (cf. fig. 121, ci-contre). Le chien a oreilles pendantes des documents **267** et **268** rappelle beaucoup le chien figuré dans les scènes de chasse mycéniennes[2] et la ressemblance n'est certainement pas fortuite.

Doc. **269** (pl. XXXIX). — Rhyton factice en bois, en forme de tête de bélier (XVIIIe dynastie),[3] (longueur réelle 21 cm.). Cet objet entre dans la catégorie des



Fig. 121.
Chien crétois
(tablette de Cnossos)

objets égéens imités par les Egyptiens.[4] Par sa forme il rappelle le rhyton à tête de cheval trouvé à Chypre.[5]

D. *Le rhyton à tête de taureau.*

Ce rhyton est, après le rhyton à tête de lion, le plus répandu en Egypte, où il semble avoir été imité par les artisans égyptiens (cf. ci-dessous, doc. **273** et **281**).

Doc. **270** (pl. XL). — Rhyton à tête de taureau, tombe d'Ouseramon. Cet objet est apporté par le premier tributaire égéen. La tête proprement dite est blanche, les cornes sont jaunes, c'est donc un objet partie en argent, partie en or. Les détails de la tête, œil, taches ont été indiqués au trait rouge, ils étaient donc exécutés en gravure ou au repoussé.

Doc. **271** (pl. XL). — Rhyton à tête de taureau faisant partie du tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (3e registre). Il est entièrement peint en jaune, donc en or. Les détails de l'œil, de l'intérieur de l'oreille et du mufle sont indiqués au trait rouge. Les traces que l'on aperçoit sur la surface de l'objet sont, selon toute vraisemblance des restes de l'objet palimpseste que le rhyton a remplacé.

[1] Cf. Evans, *Pal. et Minos*, I, p. 696, fig. 518, n° *c* (Impressions sur argile provenant du dépôt du temple ouest).
[2] Cf. entre autres, Dussaud, *Civil, Préhell.*, 2e édit., p. 162, fig. 121.
[3] Cf. Fr. von Bissing, *AE*, I (1914), p. 114, et fig. 8.
[4] Parmi ces derniers figurent un rhyton conique (cf. G. M. Nelson, *Faience rhyton from Abydos*, *AJA*, 40, 1936, p. 501-506), des vases à étrier (cf. von Bissing, *Faience gefässe*, CGC), et un rhyton à tête de vache (?) (cf. ci-dessous, doc. **281**, pl. XLI).
[5] Cf. Dussaud, *Civil Préhel.*, 2e édit., p. 248, fig. 178.

Doc. **272** (pl. XL). — Rhyton à tête de taureau de la tombe de Menkheperreseneb. Il est apporté par le premier porteur égéen (registre I). L'objet est décoré de taches noires bleutées en forme de croix sur fond jaune. Il était donc d'or incrusté. Cette technique rappelle celle du vase d'Enkomi trouvé par Cl. F. A. Schaeffer.[1] Il est placé sur une corbeille plate. Bien que ce rhyton soit manifestement copié sur celui de la tombe d'Ouseramon,[2] l'artiste a réussi à lui donner un aspect original par l'adjonction des taches incrustées; la forme de ces taches, comme la technique de l'incrustation étaient connues des artisans égéens,[3] (cf. fig. 122 ci-contre) l'artiste égyptien nous prouve donc ainsi qu'il était exactement informé des possibilités et des réalisations de l'art égéen.

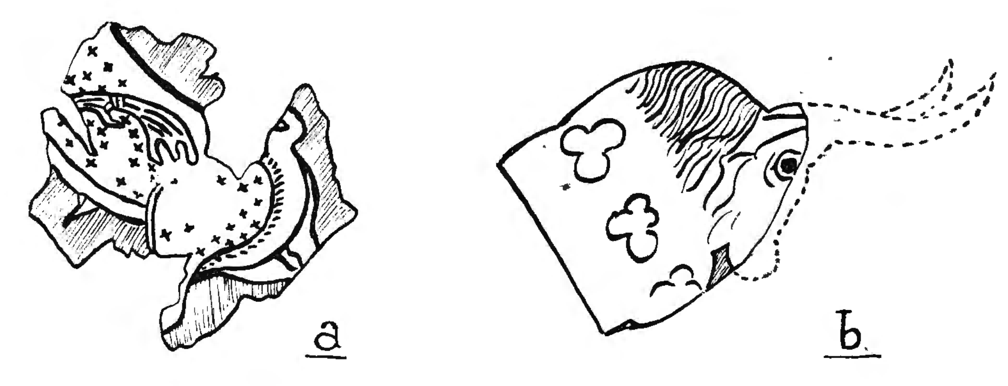


Fig. 122. *a*) Cerf. Fresque de Tirynthe; *b*) Tête de taureau (éclat Elgin).

Doc. **273** (pl. XL). — Rhyton à tête de taureau, tombe de Hepou (T. 66). Ce personnage qui fut vizir,[4] vivait, semble-t-il, sous Thoutmosis IV.[5] Il fit représenter dans sa tombe l'atelier des artisans qu'il dirigeait.[6] Le rhyton qui figure parmi les objets exécutés dans cet atelier a donc été réalisé en Egypte. On remarquera qu'il comporte des incrustations, comme le document **272**, il est en argent incrusté d'or (rouge).

[1] Cf. F. A. Schaeffer, *Enkomi-Alasia*, pl. suppl. C-D, p. 379-382.
[2] Comme dans la tombe d'Ouseramon, il est apporté par le *premier* porteur et il affecte rigoureusement la même forme.
[3] Pour les taches, cf. Furumark, *Mycenaean Pottery*, mot. 54, p. 373, fig. 65. Les taureaux mycéniens sont ornés de ces croix (cf. notamment l'éclat Elgin), cf. Id., *ibid.*, p. 245, fig. 27, notamment n° 4, et également *Archaeologia*, 65, 1914, p. 52, fig. 70.
[4] A. Weil, *die Veziere*, p. 80, § 9.
[5] Cf. Wegner, *Stilentwickelung*, p. 120-121.
[6] Cf. Wreszinski, *Atlas*, I, pl. 226-229.

Doc. **274** et **276** (pl. XL). — Rhytons à tête de taureau, tombe 91 de Cheikh-abd-el-Gournah.[1] Le propriétaire de la tombe était capitaine de l'armée et intendant de la cavalerie, sous Thoutmosis IV,[2] et c'est à ce titre qu'il fit représenter le tribut du Nord. Parmi les objets de ce tribut figurent deux rhytons en forme de tête de taureau : de l'un, presque entièrement détruit, il ne reste que les cornes (doc. **274**), l'autre est intact (doc. **276**), il est peint en bleu, ce qui accentue le caractère factice de cet objet, car il est peu probable qu'il y ait jamais eu des rhytons entièrement en lapis-lazuli. Le peintre a dû simplement copier la forme dans une tombe antérieure.

Doc. **275** (pl. XL). — Rhyton à tête de taureau, tombe d'Amenemheb[3] (T. 85). Cet objet est apporté par un Syrien à longue robe; Davies[4] y a vu un taureau couché, mais la lacune nous paraît insuffisante pour reconstituer un objet de cette sorte, et les traces nous semblent mieux correspondre à un rhyton à simple tête de taureau. Il est placé sur un panier plat; il est peint en bleu (cf. ci-dessus, doc. **276**). On notera la position anormale de l'oreille qui a été placée trop près de l'œil.

Doc. **277** à **279** (pl. XLI). — Rhytons têtes de taureaux de la tombe d'Amenmose (T. 89). Les documents **277-278** figurent parmi les objets du tribut (1er registre, 3e rangée), le doc. **279** est apporté par un tributaire syrien vêtu d'une longue robe. Tous trois sont placés dans des paniers plats et peints en blanc et bleu; le corps du rhyton aurait donc été en argent, incrusté de lapis-lazuli (taches et cornes bleues), mais la tombe étant inachevée on ne peut être sûr du fait. Il est possible que ces objets soient des créations arbitraires de l'artiste. On remarquera en effet la place de l'oreille (*sous* l'œil dans les documents **277** et **278**), et qu'une seule corne est représentée; enfin, si l'on tenait rigoureusement compte de la convention des couleurs, les cornes auraient été en lapis-lazuli, ce qui paraît peu vraisemblable. Toutefois on peut se demander si ces rhytons n'ont pas été créés par un artiste connaissant les fresques égéennes, car la disposition et la forme des taches font penser au relief du taureau chargeant de Mycènes (Elgin slab),[5] (cf. fig. 122 *b*, ci-dessus).

Doc. **280** à **282** (pl. XLI). — A côté du taureau aux cornes vues de profil,[6] on trouve par deux fois un rhyton dont les cornes sont représentées de face. L'un (doc.

[1] Le nom du propriétaire de la tombe est perdu, cf. Porter-Moss, *Topog. bibl.*, I, p. 122.
[2] Wegner, *loc. cit.*, p. 127.
[3] Pour la date de cette tombe, et le rôle de son propriétaire, cf. ci-dessus, p. 68 et suiv.
[4] Cf. *JEA*, 20 (1934), pl. XXV (entre les pages 188 et 189).
[5] Evans, *Pal. of Minos*, III, p. 194, fig. 133 et p. 197, fig. 135.
[6] Pour ce détail très important, cf. ci-dessous, p. 320-321 et fig. 123.

280) apparaît dans la tombe de Menkheperreseneb,[1] il est aujourd'hui pratiquement détruit, il était en or[2]. L'autre exemple se trouve dans la représentation du tribut fait par Ramsès III (temple de Médinet Habou).[3] On aurait pu penser que ces deux objets étaient les produits de l'imagination des artistes, si un objet trouvé dans le mobilier funéraire de Thoutmosis IV ne prouvait que des objets semblables ont existé. Le document **281**[4] est en effet un rhyton[5] factice de bois, les cornes étaient peut-être métalliques et les yeux avaient été incrustés; il était peint en jaune et symbolisait un objet d'or.

Les rhytons aux cornes vues de face, mettent en valeur ce que les rhytons en

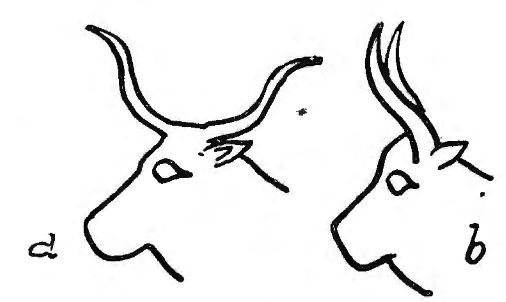


Fig. 123. *a) Égypte*[6]*; b) Crète*[7].

forme de tête de taureau, aux cornes vues de profil, ont d'anormal dans les figurations égyptiennes.

Il est évident que les rhytons **270** à **279** représentent bien un objet égéen, des objets de cette forme ont été trouvés en Crète comme à Mycènes,[8] où ils sont en métaux précieux tout comme ceux qui sont figurés en Egypte. Mais ce qui mérite d'être souligné, c'est que les artistes égyptiens, pour dessiner ces rhytons, ont renoncé à l'habitude égyptienne de *toujours* figurer *de face* les cornes des bovidés[9]

[1] Cf. Davies, *Menkheperrasonb,* pl. IV, 2e registre.

[2] Cf. Max Müller, *Egypt. Res.,* II, où l'objet est jaune.

[3] Cf. Wreszinski, *Atlas,* II, pl. 157. Contrôlé d'après la photographie 8633 de l'Orient. Inst. Chicago.

[4] Cf. Carter-Newberry, *Tomb of Thoutmosis IV (CGC),* n° 46069, p. 15.

[5] Nous nous sommes demandé si cet objet n'avait pas fait partie d'un meuble (cf. les lits de Tout-ankh-amon, à tête d'animaux), mais la présence d'autres statuettes factices, simulant l'or, dans la même trouvaille (cf. Id., *ibid.,* n° 46066, etc.), nous incline à y voir un rhyton.

[6] D'après Davies, *Menkheperrasonb,* pl. XIV.

[7] D'après une fresque de Tirynthe, cf. Dussaud, *Civil Préhel.,* fig. 50, p. 72.

[8] Cf. Evans, *Pal. of Minos,* II, p. 527 et suiv. fig. 330, 333 à 342, de même p. 544, fig. 346. Pour le rhyton d'argent de Mycènes, cf. Karo, *Schachtgräber,* pl. CXIX et CXX (n° 384) provenant de la IVe tombe.

[9] Il serait fastidieux de donner ici une liste de références de ce fait, que nous avons vérifié personnellement; de l'Ancien Empire à la Basse Epoque, vaches, bœufs et taureaux sont toujours figurés les cornes vues de face.

(fig. 123), pour les dessiner selon la méthode égéenne. Les Égéens, en effet, représentent les cornes de profil[1] (fig. 123 *b*). Nous sommes donc en présence à la fois d'un objet étranger et d'une technique étrangère importés par les Egyptiens. Cela est d'autant plus remarquable que même lorsqu'ils représentent un rhyton fabriqué dans un atelier égyptien (cf. doc. **273**) les artistes renoncent aux conventions du dessin égyptien pour adopter les habitudes égéennes.

§ 3. Les couvercles en forme de rhyton.

Nous insérons ici des objets qui, par leur forme, dérivent manifestement des rhytons thériomorphes. Ce sont des couvercles de vases qui apparaissent en Egypte à partir du règne de Thoutmosis III. A. Furumark a mis en doute l'existence de ces objets,[2] mais le Musée du Caire en possède deux, sculptés dans du calcaire (cf. ci-dessous, doc. **291-292**), qui prouvent que les peintres égyptiens n'ont pas imaginé les couvercles de cette forme.

Doc. **283** et **284** (pl. XLI). — Couvercles de vases en forme de tête de taureau, tombe de Pouyemrê. Ces deux objets figurent parmi les vases exécutés, ou en cours d'exécution, dans l'atelier du temple d'Amon.[3] Les cornes du taureau sont traitées dans le style égéen (cf. ci-dessus, fig. 123 *b*).

Doc. **285** (pl. XLI). — Couvercle d'un vase apporté par le neuvième tributaire égéen de la tombe de Menkheperreseneb.[4] La tête de l'animal est peinte en jaune, les taches sont noires; il s'agit donc d'un objet en or avec incrustations. Les cornes sont dessinées à la manière égéenne.

Doc. **286-287** (pl. XLI). — Couvercles de vases en forme de tête de taureau, tombe de Mery (T. 95), premier prophète d'Amon sous Aménophis II.[5] Ce haut personnage s'occupait particulièrement du trésor du grand dieu thébain,[6] et c'est à ce titre que les ateliers où se fabriquaient les objets du culte sont figurés dans sa tombe.

[1] Multiples exemples du fait, cf. Evans, *Pal. of Minos,* III, fig. 123, p. 179; fig. 130, p. 187; fig. 132, p. 188; fig. 154, p. 220; fig. 157, p. 224; fig. 159, p. 226; fig. 164 A, p. 231, *ibid.,* IV, fig. 28-29, etc.

[2] A. Furumark, *Settlement,* p. 232, n° 7.

[3] Cf. Davies, *Puyemre,* I, pl. XXIII.

[4] Cf. Davies, *Menkheperrasonb,* pl. V.

[5] Cf. Wreszinski, *Atlas,* I, pl. 59.

[6] Cf. G. Lefebvre, *Grands-Prêtres,* p. 56 et 92.

Deux couvercles à tête de taureau sont représentés parmi les objets en cours de fabrication, l'un (doc. **286**) est traité dans le style égéen et ressemble beaucoup au document **285**, il est peint en jaune et décoré d'incrustations rouges en croix; l'autre (doc. **287**) est exécuté selon le style égyptien, les cornes étant représentées de face, il est en argent ciselé (peinture blanche, détails rouges).

Doc. **288** (pl. XLI). — Couvercle de vase en forme de tête de taureau,[1] tombe d'Amenmose (T. 89). La tête, traitée dans le style égéen, est bleue; les détails sont peu visibles en raison du mauvais état de la paroi.

Doc. **289** et **290** (pl. LXII). — Couvercles de vases en forme de tête de taureau, tombe de Houya à Tell-el-Amarna.[2] Les têtes sont encore traitées dans le style égéen, mais il semble que déjà les artistes égyptiens ne comprenaient plus ce qu'ils dessinaient et les cornes, sur le document **290**, ressemblent plus à des cornes de gazelle qu'à celles d'un taureau.

Doc. **291** et **292** (pl. XLII). — Couvercles de vases en forme de tête de taureau. Calcaire, musée du Caire.[3] Ces deux objets paraissent être de travail égyptien.

Doc. **293** à **295** (pl. XVII). — Couvercles de vases en forme de tête de taureau. Les documents **293** et **294** sont tirés du tribut syrien de Séti Ier (mur extérieur de la grande salle hypostyle de Karnak),[4] le document **295** d'un relief provenant du même endroit, où Séti I présente des vases syriens à la triade thébaine.[5] Nous ne donnons ces couvercles que pour mémoire, on en trouvera d'autres exemples ailleurs.[6]

Comme on le voit, à partir de l'époque ramesside, les artistes égyptiens renoncent à figurer ces objets selon le style égéen, et reprennent les conventions du dessin égyptien.

A partir de la XIXe dynastie, les couvercles de vases thériomorphes deviennent extrêmement fréquents, et aux animaux que l'on trouve parmi les rhytons égéens,

[1] Cf. Davies, *JEA*, 26 (1941), pl. XXIII et p. 135.
[2] Davies, *Tell-el-Amarna*, III, pl. 13-14.
[3] Cf. F. von Bissing, *Steingefässe* (*CGC*), nos 4725 et 4726, *JE*, 313717.
[4] Cf. Wreszinski, *Atlas*, II, pl. 39 ; contrôlé d'après photographie 8051 de l'Orient. Inst. Chicago.
[5] Id., *ibid.*, pl. 38, contrôlé d'après la photographie 8670 de l'Orient. Inst. Chicago.
[6] Cf. entre autres, Id., *ibid.*, pl. 49 et 52.

taureau, griffon, lion, se joignent le cheval[1] et l'antilope.[2] Il semble d'ailleurs que les artistes aient gardé longtemps le souvenir de l'origine égéenne de ces ornements, car le couvercle à tête de griffon est, de beaucoup, le plus fréquent (cf. doc. **296** à **300**, pl. XLII);[3] le couvercle à tête de lion est plus rare (cf. doc. **301**, pl. XLII).[4]

Les couvercles de ce genre, égéens à l'origine, ne sont pas particuliers à la civilisation préhéllénique, on les connait aussi dans le domaine asiatique,[5] aussi n'est-il pas étonnant que les artistes ramessides les aient considérés comme typiquement syriens (cf. ci-dessus les documents **297** à **300**, qui sont tous tirés de représentations du tribut syrien).

§ 4. Les rhytons coniques et ovoïdes.

Le véritable rhyton conique est relativement rare en Egypte, nous en connaissons sept exemples dont quatre proviennent de la tombe de Rekhmarê.

A. *Les rhytons coniques.*

Doc. **302** (pl. XLII). — Rhyton conique figurant parmi les objets du tribut égéen dans la tombe de Rekhmarê (deuxième registre). L'objet est en or (peint en jaune), le décor est indiqué au trait rouge et reproduit par conséquent un original gravé ou décoré au repoussé. Le décor comporte un motif « en écailles », divisé en zones parallèles par des bandes horizontales. La poignée qui dépasse légèrement le bord supérieur du vase est verticale et rectiligne. Le rhyton comporte une base lui permettant de tenir debout.

Doc. **303** (pl. XLII). — Rhyton conique apporté par le deuxième porteur de Rekhmarê. Il est blanc (argent), le décor, très effacé, semble être au moins partiellement palimpseste; en effet depuis qu'il a été nettoyé on voit un long dessin sinueux qui fait penser que l'objet avait été décoré d'un octopode,[6] un motif pour partie à écailles pour partie à godrons, semble avoir été substitué à cette décoration. Mais

[1] Cf. entre autres, Wreszinski, *Atlas*, II, 52 (Ramsès II).
[2] Cf. Id., *ibid.*, II, 44 et 146, 157, etc.
[3] Doc. **296** = T. d'Imiseba; **297** à **300** = successivement : Wreszinski, *Atlas*, II, Tombes, 61 (Horemheb), 38 (Séti I), 52 (Ramsès II), 146 (Ramsès III); 157 (Ramsès III).
[4] Butin syrien d'Horemheb, cf. Wreszinski, *Atlas*, II, 61 ; pour un autre exemple sous Ramsès II à Karnak, cf. Id., *ibid.*, pl. 49.
[5] Cf. Notamment sur une lamelle d'ivoire de Megiddo, cf. *ASAE*, 42 (1943), p. 303 et fig. 85.
[6] Cf. Vase de Rhodes, au Musée du Louvre = Dussaud, *Civil. Préhell.*, p. 202, fig. 148.

l'objet est en mauvais état, et les deux motifs ne se recoupant pas, on peut se demander si ce n'est pas le motif de l'octopode qui a recouvert le motif en godrons. Le manche très court, ne dépasse pas le bord supérieur du rhyton.

Doc. **304** (pl. XLII). — Rhyton conique apporté par le cinquième porteur égéen de Rekhmarê. Comme le document **302** il est orné d'un motif en écailles, mais une large bande de couleur plus claire divise ce décor en deux zones. Ce rhyton était en or (peint en jaune), mais la bande centrale est décolorée et on peut se demander si elle n'était pas en argent. L'anse est ornée de deux motifs enroulés, elle ne passe pas le bord supérieur du rhyton.

Doc. **305** (pl. XLII). — Rhyton conique apporté par le douzième porteur égéen de Rekhmarê. La peinture est très bien conservée. Ce rhyton comme les trois précédents est en or (peinture jaune); comme le document **302**, il est orné d'un motif en écailles; il en diffère : 1° par l'anse qui déborde largement en hauteur et en largeur, 2° par la plus grande largeur de la bande circulaire qui orne le bord supérieur, 3° par le fait que la zone inférieure du décor est composée d'un motif en triangles imbriqués. La base du rhyton **305** n'est pas à pointe, mais rectangulaire.

Doc. **306** (pl. XLIII). — Rhyton conique apporté par le onzième porteur de Menkheperreseneb.[1] Ce tributaire n'est pas un Égéen, mais un Syrien caractéristique; Il porte les cheveux ras et une barbe, il est vêtu d'une longue robe. Le rhyton est en or (peint en jaune) et ressemble beaucoup au document **305** (pl. XLII); il n'en diffère que parce que le décor en écailles (rouge), couvre la totalité de l'objet au lieu d'être réparti en deux zones au moyen d'une bande horizontale unie. On a l'impression que le document **306** est une copie du document **305** (même matière, même décor, même forme de l'anse).

Doc. **307** (pl. XLIII). — Inédit. Ce rhyton ne figure pas dans un tribut étranger, il est placé parmi les objets nécessaires au culte funéraire, dans la tombe de Sebekhotep (T. 63). Il est en argent (peinture blanche) et l'anse est très longue par rapport à la hauteur du vase. Sebekhotep vivait sous Thoutmosis IV,[2] et sa tombe contenait une représentation du tribut nordique dans lequel figurent des objets égéens (cf. notamment une cruche à bec, doc. **341** ci-dessous, et une statuette de taureau, doc. **456** ci-dessous). Il est donc tentant de voir dans le document **307** un objet importé de l'étranger.

[1] Davies, *Menkheperrasonb.* pl. V, deuxième registre. [2] Cf. Wegner, *Stilentwickelung,* p. 130.

Doc. **308** (pl. XLIII). — Rhyton apporté par le troisième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb. Il n'a pas la forme conique régulière des documents **302-307**, mais il en est trop proche pour pouvoir en être séparé. A. Furumark a supposé [1] avec vraisemblance que le peintre de Menkheperreseneb s'était inspiré, en l'amplifiant, de la base du rhyton **302**. Le document **308** est jaune (or), le corps du rhyton est uni, à l'exception de bandes horizontales qui le décorent au bord supérieur et au milieu, à hauteur de l'attache inférieure de l'anse. La bande médiane est ornée d'un motif rouge, en spirale continue. La forme de l'anse est la même que sur le document **306**.

Nous avons classé parmi les rhytons coniques deux vases qui ne sont pas à proprement parler des rhytons, mais plutôt des aiguières; par leur forme, cependant, ils constituent un chaînon entre le rhyton conique, dont ils possèdent l'anse et la forme allongée, et le rhyton ovoïde, dont ils ont le col et les bords.

Doc. **309** (pl. XLIII). — Vase à une anse et à bec, de la tombe de Senenmout, il est apporté par le premier porteur égéen (détruit) dessiné par Hay en 1837.[2] Ce vase est bimétallique : cuivre (ou bronze) pour la partie inférieure (peinte en rouge), argent pour la partie supérieure et l'anse (peintes en blanc). Le corps du vase est orné de godrons, l'anse paraît avoir été décorée d'un motif « en corde » (cf. ci-dessous, doc. **342** pour une anse analogue à décor similaire).

Doc. **310** (pl. XLIII). — Inédit; vase à une anse et à bec, apporté par le quatorzième porteur égéen d'Ouseramon. Ce vase paraît être la copie du précédent; il est en or (peinture jaune).

La partie inférieure des documents **309** et **310** était peut-être bombée, la main du porteur, dans les deux cas, masque la base du vase. Le décor en godrons qui caractérise ces deux vases paraît avoir été fréquent sur les rhytons coniques égéens.[3]

B. *Les rhytons ovoïdes.*

Le rhyton ovoïde, plus ou moins pointu à la base, apparaît à différentes reprises dans les figurations égyptiennes.

[1] *Settlement,* p. 231. Furumark rejette la théorie de Welker, *Trans. Amer. Philos, Soc.,* 38 (1948), p. 221 qui propose de voir dans les documents **303**, **317**, **318**, des gobelets khourites.

[2] Cf. Hall, *BSA,* 13 (1909-1910), frontispice et pl. 14.

[3] Cf. Evans, *Pal. of Minos,* II, p. 707, fig. 443 et pl. XII; de même, *ibid.,* III, p. 347, fig. 230.

Doc. **311** (pl. XLII). — Rhyton ovoïde orné d'une tête de taureau.

Tribut asiatique d'Ouseramon.[1] Ce rhyton était en argent (peint en blanc). A. Furumark a mis en doute la vérité de ce document,[2] et s'est demandé si le peintre n'avait pas ajouté la tête de taureau mais ce type de rhyton est connu par un exemplaire trouvé à Ras Shamra;[3] ce fait cadre trop bien avec l'apparition du document **311** dans le tribut asiatique d'Ouseramon pour être un pur hasard; on sait en effet que parmi ces tributaires figurent des Syriens du Nord.[4] Plus délicat est le problème de savoir si la forme du document **311** est d'origine égéenne ou syro-égéenne.

Doc. **312** (pl. XLIII). — Rhyton ovoïde sans anse, apporté par le sixième porteur de Menkheperreseneb. L'objet était en argent. Cette forme particulière de rhyton est connue par des exemples crétois,[5] (cf. fig. ci-contre). Elle est sans doute à rapprocher d'un objet énigmatique qui figure dans le Trésor d'Amon à Karnak au côté d'un rhyton ovoïde, à double anse (cf. doc. **314** *a*). S'il s'agit bien, dans ce cas, d'un rhyton, les Egyptiens l'appelleraient : [hiéroglyphes][6] qui est un *hapax*.

Doc. **313** (pl. XLIII). — Rhyton ovoïde à anse double. Inédit. Il est apporté par le onzième porteur égéen d'Ouseramon. Il est entièrement en argent (peint en blanc) et ne semble pas avoir été décoré. Les rhytons à deux anses étaient connus des Égéens,[7] (cf. fig. 125 ci-contre).

Doc. **314** *b* et **315** (pl. XLIII). — Rhytons ovoïdes à anse double, de même forme que le document **313**, mais ornés de têtes d'animaux à l'attache inférieure de l'une des anses. Trésor d'Amon à Karnak (Thoutmosis III). L'un de ces objets (**314** *b*) est en argent, l'autre (**315**) en or. Le trésor du temple ne possédait qu'un exemplaire de chacun de ces objets.

[1] Cf. Davies, *BMMA*, 1926 (II), p. 41-51, fig. 4. Davies, qui a copié cette partie de la tombe avant le nettoyage, n'a pas vu que le rhyton est muni d'une anse caractéristique, très proche de celle du document 302.

[2] *Settlement*, p. 232.

[3] Cf. *Syria*, 13, pl. IV, 1 et 2. Cet exemple est connu de Furumark, *Settlement*, p. 232, ce qui rend d'autant plus surprenante la position hypercritique qu'il prend à l'égard de la figuration égyptienne.

[4] Cf. Davies, *BMMA*, 1926, II, p. 41-51, fig. 4-6.

[5] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, II, p. 225, n° 15 (provenant de Pseira) et n° 17 (de Cnossos), tous deux sont du Minoen Récent I, B. Pour d'autres rhytons de ce type (de Pseira), cf. Id., *ibid.*, II, p. 497, fig. 302 et p. 509, fig. 312, e. f. Furumark (*Settlement*, p. 232), signale de son côté un rhyton du même type provenant de Tylissos.

[6] Cf. *Urk.*, IV, 637, n°s 26-27.

[7] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, II^2, pl. XXIV, n° 6.

Doc. **316** (pl. XLIII). — Rhyton conique à anse double, apporté par le septième porteur égéen de Menkheperreseneb. Par sa forme ce rython s'apparente aux rhytons coniques de Rekhmarê (doc. **302** à **305**), mais il possède l'anse double caractéristique des rhytons ovoïdes (doc. **313** à **315**). Cette forme particulière de rhyton conique est attestée par une tablette de Cnossos,[1] (cf. fig. 125 ci-contre). Les anses sont du même type que sur le document **302**. Il est en or (peint en jaune foncé).

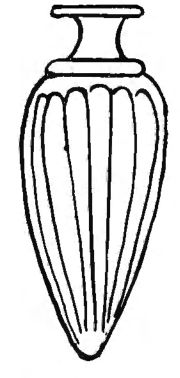


Fig. 124. Rhyton crétois.



Fig. 125. Rhyton (tablette de Cnossos).

Doc. **317-318** (XLIII). — Rhytons du tribut de Menkheperreseneb (registre I).[2] Le document **317** est très effacé; le document **318** est en or, il affecte exactement la forme du document **308**, mais il est muni de deux anses très proches de celles du document **316**, dont il dérive peut-être.

Les rhytons, ovoïdes ou coniques, sont tous attestés dans l'art égéen; il n'y a aucune raison d'adopter une position dubitative à l'égard des figurations égyptiennes de ces objets[3] qui sont apportés par des Égéens caractéristiques (doc. **303**, **304**, **305**, **308**, **312**, **313**, **316**). Dans le seul cas où un de ces objets est apporté par un Syrien (**306**), il n'est pas impossible que nous soyons en présence d'une erreur d'interprétation du scribe. Cependant, là aussi il convient d'être prudent; nous

[1] Cf. Id., *ibid.*, signalé également par Pendlebury, *JEA*, 16 (1930), pl. XX, p. 78. Furumark, *Settlement*, p. 231, n. 8, signale l'existence *in corpore* d'un rhyton analogue à Phylacopi.

[2] Cf. Davies, *Menkheperresonb*, pl. IV.

[3] Comme fait A. Furumark (*Settlement*, p. 231). Le motif en écailles que Furumark qualifie d'asiatique est connu de l'art minoen et mycénien (Id., *Mycenaean Pottery*, p. 403, mot. 70, fig. 70 et p. 406, avec référence à des vases minoens de Minoen Récent I. B; l'observation sur le rhyton de Rekhmarê I. 12 (= doc. 305, pl. XIII) est erronée, il ne s'agit pas d'un motif égyptien « fleurs de lotus », mais du motif en triangles imbriqués (cf. Id., *Mycen. Pot.*, fig. 68, p. 391, mot 61 A).

savons, par l'exemple de Ras Shamra,[1] que ces objets étaient répandus en Syrie du Nord, aussi n'est-il pas impossible que les artistes aient effectivement vu des Syriens en apporter en Egypte, et on ne saurait les taxer d'inexactitude sur ce point.

Ainsi, en figurant des Égéens en train d'apporter des rhytons de ce type en Egypte les artistes montrent qu'ils étaient exactement renseignés sur l'origine de ces objets, et prouvent du même coup la valeur documentaire des représentations thébaines.

§ 5. Les aiguières et les cruches.

A. *Les aiguières.*

Nous désignons sous ce terme des vases à long col et à bec plus ou moins accusé. Ils sont munis d'une seule anse. Nous les trouvons dans les tombes de Senenmout,

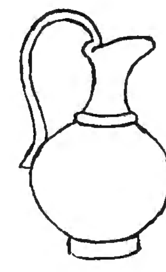
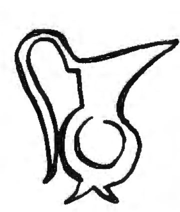



Fig. 126. — Aiguières crétoises.

d'Ouseramon (doc. **320** et **330**), et de Rekhmarê (doc. **319** et **321**), où ils sont apportés par des Égéens caractéristiques, c'est pourquoi nous les incluons dans notre travail.

Doc. **319** (pl. XLIV). — Aiguière apportée par le septième porteur de Rekhmarê. Elle était en or (peinture jaune); la peinture est en mauvais état, mais on croit deviner ça-et-là des traces d'une ornementation en ton sur ton (décor gravé, ou « au repoussé »?). L'anse rectiligne surmonte largement le bord supérieur, ce trait est attesté sur de nombreux vases égéens,[2] (cf. fig. 126, ci-contre). On notera l'attache de l'anse sur la panse du vase. Ce détail semble observé directement par l'artiste.

Doc. **320** (pl. XLIV). — Aiguière apportée par le quatrième porteur d'Ouseramon. Ce vase est malheureusement en très mauvais état. Il était en cuivre (peint en rouge

[1] Cf. ci-dessus, p. 326 et n. 3.

[2] Cf. Entre autres, Evans, *Pal. of Minos*, IV², p. 449, fig. 374 *a;* Karo, *Schachtgräber*, p. 111, fig. 40, n° 511; et Boyd-Hawes, *Gournia*, pl. VII, n° 37.

pâle); nous l'avons classé parmi les aiguières car les indications qui subsistent l'apparentent nettement au document **321**.

Doc. **321** (pl. XLIV). — Aiguière apportée par le treizième porteur de Rekhmarê. Elle est en or. Sa forme l'apparente au document **319** dont elle ne se distingue que par le décor formé de godrons. Un décor semble avoir orné l'épaule du vase, entre les godrons et le col, mais il est à peine distinct (motif en écailles?). Un bec à peine prononcé marque le bord supérieur opposé à l'anse.

Doc. **322** (pl. XLIV). — Aiguière apportée par le quatrième porteur égéen de Menkheperreseneb. Elle est en or et ressemble étroitement par sa forme au document précédent (**321**), elle ne s'en distingue que par le décor — une étroite bande horizontale ornée d'une spirale rouge continue (doc. **308**, ci-dessus) — et par la forme de l'anse qui est ici légèrement incurvée.

Doc. **323** (pl. XVIV). — Aiguière du tribut nordique de Menkheperreseneb (deuxième registre, première rangée). Argent, décor rouge à godrons, traces de points bleus au sommet des godrons, même forme que le document **321**, dont c'est peut-être une copie.

Doc. **324** (pl. XLIV). — Aiguière apportée par un Syrien, tombe de Menkheperreseneb (2e registre, 10e porteur). Elle est en argent, identique au document **323**, à l'exception d'une bande rouge ornée d'une spirale continue entre le col et les godrons. Ce vase est peut-être une combinaison des documents **322** et **323**.

Doc. **325** (pl. XLIV). — Aiguière apportée par un Syrien, tombe de Sebekhotep (T. 63).[1] Elle est en argent, elle est décorée de lignes parallèles gravées, ou au repoussé.

Doc. **326** (pl. XLIV). — Aiguière, tribut nordique de la tombe de Menkheperreseneb (2e registre, 2e rang). Elle est en argent et décorée d'une bande en or gravée, à motif rouge en spirale continue (cf. doc. **308**, **322** et **324**). La forme est semblable sur les documents **321** à **325**, mais le col est plus large.

Doc. **327** (pl. XLV). — Aiguière, tribut nordique de la tombe de Menkheperreseneb (1er registre, 2e rangée). Même forme que le document **326**, mais en or uni. On notera l'attache particulière de l'anse.

[1] D'après Nina de G. Davies, *Anc. Egypt. Paintings*, pl. XLII.

Doc. **328** (pl. XLV). — Aiguière, tribut nordique de la tombe de Menkheperre-seneb (1er registre, 1re rangée). Cette aiguière est en argent uni, elle a la même forme que les documents **326** et **327**.

Doc. **329** (pl. XLV). — Aiguière, tribut nordique de la tombe d'Amenmose (T. 42) (fin Thoutmosis III, début du règne d'Aménophis II).[1] Aiguière (?) en argent; la forme n'est pas sûre,[2] mais le tribut d'Amenmose ayant été copié sur celui de Menkheperreseneb (cf. ci-dessous, p. 349-350), il est très vraisemblable que nous ayons ici une aiguière semblable à celles des documents **319** à **328**.

Doc. **330** (pl. XLV). — Aiguière, elle est apportée par le troisième porteur égéen subsistant de la tombe de Senenmout. Elle est en cuivre ou en bronze (peinte en brun-rouge), et sa forme générale est très proche de celle des documents précédents, mais le bec est plus accusé et le col un peu moins long. En revanche l'anse est de même type.[3]

Doc. **331** (pl. XLV). — Aiguière (inédite) apportée par le huitième porteur égéen d'Ouseramon. Elle a même forme que la précédente, elle est en or (jaune). Le col un peu plus large est moins long, mais le bec et l'anse sont semblables; le fond semble avoir été arrondi.

Doc. **332** (pl. XLV). — Aiguière (?) (inédite), apportée par le septième porteur égéen d'Ouseramon. Elle est en cuivre, ou bronze (couleur rougeâtre), comme les documents **330** et **331**. Le bec, le haut du col et la partie supérieure de l'anse sont détruits, mais on croit être en présence d'une forme similaire aux documents **329** et suiv.

Doc. **333** (pl. XLV). — Aiguière apportée par un tributaire syrien, tombe d'Amenemheb.[4] Ce vase est bleu (cf. ci-dessous, p. 336). Le col moins large rappelle les formes des documents **319** à **325**, mais il est nettement moins haut et le bec est plus accusé. Nous avons donc une forme intermédiaire entre l'aiguière allongée et la cruche plus trapue (cf. ci-dessous, doc. **337** et suiv.).

Doc. **334** (pl. XLV). — Aiguière apportée par un tributaire syrien, tombe de Menkheperreseneb (2e registre, cinquième porteur). Vase en argent (peinture blanche).

(1) Cf. Wegner, *Stilentwickelung*, p. 110.
(2) Davies, *Menkheperrasonb*, p. 28, n° 107.
(3) Furumark, *Settlement*, p. 235, estime que cette aiguière est asiatique; cf. nos remarques au sujet des attributions de A. Furumark ci-dessous p. 382-387.
(4) Cf. Davies, *JEA*, 20 (1934), p. 182-192. Notre photographie a été exécutée en mars 1951.

il est décoré d'une bande médiane en or, décorée d'une spirale rouge continue (cf. ci-dessus, doc. **308**, **322**, **324**, **326**, **334**). La forme est identique à celle du document **333**.

Doc. **335** (pl. XLV). — Aiguière, tribut nordique de la tombe de Huy (T. 40), vice-roi de Nubie sous Toutankhamon.[1] La forme est très proche des documents **333** et **334**, mais ce vase est bimétallique : le corps est en argent (peinture blanche), l'anse et les rosettes qui le décorent sont en or (peinture jaune).

Doc. **336** (pl. XLV). — Aiguière, tribut général (asiatique et peuples de la Mer) du temple de Médinet Habou (Ramsès III).[2] Cette forme, apparentée à toutes celles que nous venons de décrire, est très proche de l'aiguière de Senenmout (doc. **330**) qui est apportée par un Égéen.

Les objets de cette forme sont fréquents à l'époque ramesside, nous ne reproduisons le document **336** que pour faciliter les comparaisons.[3]

B. *Les cruches.*

Le passage de la forme de l'aiguière, au col plus ou moins haut, à celle de la cruche se fait insensiblement; nous n'avons distingué ces deux formes, très proches l'une de l'autre, que pour la commodité de l'exposé.

Doc. **337** (pl. XLVI). — Cruche à long bec (inédite), apportée par le onzième porteur égéen d'Ouseramon. Elle est en or (peinture jaune); le col est très court, le bec long est effilé. L'anse dépasse légèrement le bord supérieur; le corps est orné de godrons.

Doc. **338** (pl. XLVI). — Cruche de même type que le document précédent. Elle est apportée par le troisième porteur de Rekhmarê. Elle est en argent (peinture blanche), le col est un peu plus haut que sur le document **337**, mais la forme générale est identique. La peinture est en mauvais état, mais il est manifeste que le corps du vase était orné de godrons. L'attache de l'anse est légèrement différente de celle du document **337**. Ces deux formes (**337-338**) rappellent certaines cruches crétoises,[4] (cf. fig. 126 ci-dessus).

(1) Cf. Davies-Gardiner, *Huy*, pl. XX. Notre photographie a été exécutée en mars 1951.
(2) Cf. Wreszinski, *Atlas*, II, pl. 157 (4e registre) — photographie 8633 de l'Orient. Inst. of Chicago (Louqsor).
(3) On en trouvera d'autres exemples, entre autres dans Wreszinski, *Atlas*, II, pl. 146 et 157 (registre I).
(4) Cf. Evans, *Pal. of Minos*, IV², p. 449, fig. 373 *b*.

Doc. **339** (pl. XLVI). — Cruche à bec allongé, apportée par le seizième porteur de Rekhmarê. Elle est en or (peinture jaune), gravé ou décoré au repoussé (décor au trait rouge). Le col est plus allongé que sur les documents précédents, et par ce trait le document **339** s'apparente aux aiguières, mais il s'en distingue par la forme du bec. Le décor est très effacé, on distingue cependant une bande de rosettes qui occupe la partie médiane, à hauteur de l'attache inférieure de l'anse. Traces multiples d'un décor sur le col, sur l'épaule et même à la base, mais il est impossible de le suivre. L'anse, comme sur les documents **337-338**, est un peu plus haute que le bec.

Doc. **340** (pl. XLVI). — Cruche à bec, apportée par le huitième porteur de Rekhmarê. La forme est proche de celle du document **339**, mais le col, plus trapu, est moins allongé, l'anse ne dépasse pas le bord supérieur. Cette cruche est en argent, la panse est décorée au repoussé (ou gravée au trait) de spirales continues.

Un vase d'or mycénien affecte à peu près la même forme, il est décoré lui aussi d'une spirale continue qui couvre toute la partie inférieure du vase, presque jusqu'au col,[1] (cf. fig. 127, ci-contre).

Doc. **341** (pl. XLVI). — Cruche à bec, apportée par un tributaire syrien, tombe de Sebekhotep (T. 63-Thoutmosis IV).[2] Cruche en argent de forme analogue à celle des documents **339-340**, on peut se demander si le document **341** n'est pas une copie de l'une des deux.

Doc. **342** (pl. XLVI). — Cruche à col trapu et bec court, apportée par le troisième et dernier porteur égéen encore subsistant de la tombe de Senenmout.[3] Cet objet est bimétallique : or pour la partie inférieure, argent pour la partie supérieure. Le décor de l'anse et du corps est simplement gravé. Cette forme de cruche est connue par plusieurs exemples égéens,[4] (cf. fig. 128, ci-contre).

Doc. **343** (pl. XLVI). — Cruche analogue au document **342**, figurant parmi le tribut asiatique d'Ouseramon.[5] Elle est en or et porte une bande décorée d'une spirale (cf. doc. **308**, **322**, **324**, **326**, **334**).

[1] Cf. Karo, *Schachtgräber*, II, pl. CIII, n° 74 (tombe n° III).
[2] Cf. Nina de G. Davies, *Anc. Egypt. Paintings*, pl. XLII.
[3] Cf. Davies, *BMMA*, New-York, 1926, II, p. 43, fig. 2.
[4] Cf. entre autres Evans, *Pal. of Minos*, II, p. 630, fig. 394, I (Min. Rec. I); p. 646, fig. 411 ; cf. Karo, *Schachtgräber*, II, pl. CXXXIV, n° 855 (tombe n° V) et pl. CLIV à CLVI.
[5] Cf. Davies, *BMMA*, New-York, 1926, II, p. 41-51, fig. 4-6.

Doc. **344** (pl. XLVI). — Cruche analogue aux documents **342** et **343**, apportée par le deuxième porteur égéen d'Ouseramon. Comme le document **342** dont elle est sans doute une copie, elle est bi-métallique, or et argent. Sur la panse, qui est en or, décor en rouge, inspiré de la spirale; on croit remarquer des traces d'un décor, en noir, sur la partie en argent (blanche).

Doc. **345** (pl. XLVII). — Cruche figurant parmi les objets terminés, dans l'atelier des artisans du grand temple d'Amon; tombe de Pouyemrê.[1] La forme de ce vase

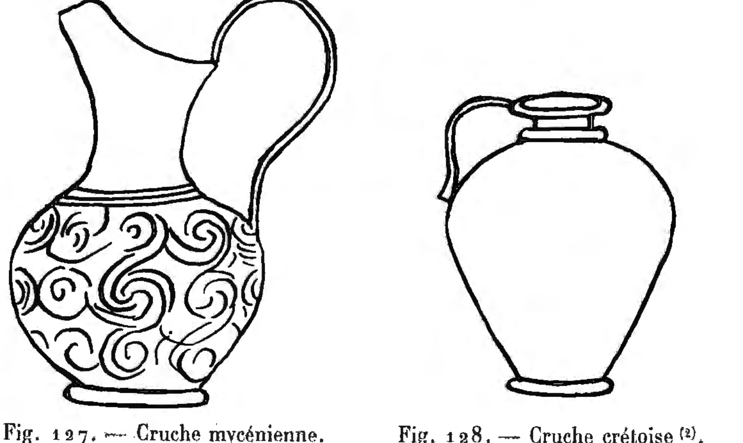


Fig. 127. — Cruche mycénienne. Fig. 128. — Cruche crétoise [2].

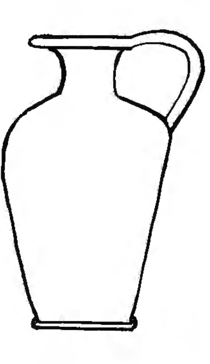


Fig. 129. — Cruche mycénienne (albâtre).

est intermédiaire entre les aiguières (cf. doc. **330** à **336**) et les cruches précédentes (doc. **342-344**).

Doc. **346** (pl. XLVII). — Cruche analogue à la précédente figurant dans le tribut égéen de la tombe d'Ouseramon. Elle est en argent (peinture blanche) et décorée, semble-t-il, d'un motif gravé ou exécuté au repoussé (sans doute des rangées de spirales continues) (cf. doc. **340**). L'anse monte un peu au-dessus du bord supérieur du vase.

Le trésor d'Amon comprenait des cruches de ce type comme le montrent les documents **347-348** (pl. XLVII), cruches du temples de Karnak (mur des Annales).[3] Le trésor en possédait au moins six semblables.

Une cruche analogue aux documents **345** à **348**, mais en albâtre, a été retrouvée à Mycènes,[4] (cf. fig. 129, ci-dessus).

[1] Cf. Davies, *Puyemre*, I, pl. XXIII. Notre photographie a été exécutée en mars 1951.
[2] Cf. Evans, *Pal. of Min.*, II, p. 652, fig. 417.
[3] Cf. Porter-Moss, *Topogr. Bibl.*, II, p. 36, n°s 72-73. Nos photographies ont été faites en mars 1951.
[4] Cf. Karo, *Schatchgräber*, pl. CXL, n° 592 (Tombe IV).

§ 6. Vases à deux anses.

Les vases à anse double, dont quelques-uns ont la forme d'amphores, se trouvent parfois dans le tribut égéen. Il semble que formes asiatiques et égéennes aient été, dans ce cas, mal distinguées par les artistes égyptiens, et les mêmes vases sont apportés, dans la tombe de Menkheperreseneb, indifféremment par des Égéens et par des Syriens (cf. doc. **350** et **352**).

Doc. **349** (pl. XLVII). — Vase globulaire à deux anses, apporté par le cinquième porteur d'Ouseramon.[1] Ce vase est en or (peinture jaune), il est décoré, au



Fig. 130. — Vase à anses (tablette de Cnossos).

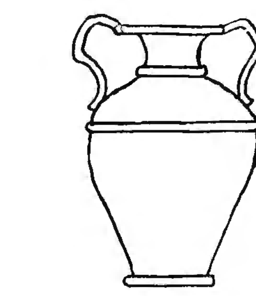


Fig. 131. — Hydrie égéenne.

trait rouge, d'une rangée de rosettes sur le col et d'une spirale simple sur la panse. La forme de ce vase rappelle une hydrie du Minoen Récent I, trouvée à Chypre,[2] ainsi qu'un dessin de vase sur une tablette de Cnossos,[3] (cf. fig. 130, ci-dessus).

Doc. **350** (pl. XLVIII). — Amphore apportée par le neuvième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb (cf. doc. **285**). Elle est en or et décorée de godrons dont l'arrondi est orné d'un point bleu incrusté. Un vase, identique de forme et de décor, est apporté par un Syrien dans la même tombe,[4] et les Egyptiens semblent en avoir fabriqué eux-mêmes.[5]

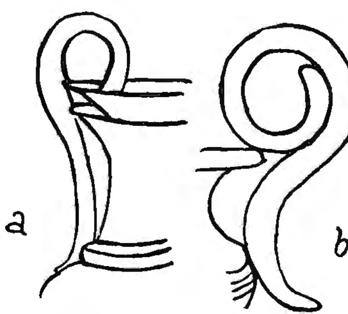
Doc. **351** (pl. XLVII). — Amphore analogue au document **350**, apportée par le huitième porteur de Menkheperreseneb. Le col rectiligne est, proportionnellement, plus court que sur le document **350**. L'objet était en argent (peinture blanche) et décoré d'une bande médiane, ornée d'une spirale rouge continue (cf. **308**, **322**, **324**, **326**, **334**, **343**). La forme est très proche des hydries égéennes (cf. fig. 131, ci-dessus).

[1] Cf. Davies, *BMMA*, 1926, II, fig. 6 B. [2] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, II, p. 652, fig. 417. [3] Cf. Id., *ibid.*, IV, p. 731, fig. 714 *a*. [4] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV (2e registre). [5] Cf. Id., *Puyemrê*, pl. XXIII.

Doc. **352** (pl. XLVII). — Vase de même type que ci-dessus apporté par un Syrien, tombe de Menkheperreseneb.[1] En or décoré d'une bande ornée d'une spirale rouge continue (cf. ci-dessus, doc. **308**, **322**, **324**, **326**, **334**, **343**, **351**).

Doc. **353** (pl. XLVII). — Amphore de même type général que les documents ci-dessus, mais à très large embouchure. Elle est apportée par un Syrien (tombe de Menkheperreseneb).[2] En argent uni.

Doc. **354** (pl. XLVIII). — Amphore analogue au document **353**, mais le col évasé



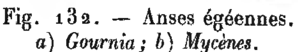


Fig. 132. — Anses égéennes. *a*) *Gournia*; *b*) *Mycènes*.



Fig. 133. — Amphore à deux anses. (tablette de Cnossos).

est beaucoup plus allongé; elle est apportée par le cinquième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb. Elle est en argent et décorée d'une bande médiane ornée d'une spirale continue rouge (gravée, ou exécutée au repoussé), (cf. doc. **308**, **322**, **324**, **326**, **334**, **343**, **351**).

Doc. **355** (pl. XLVIII). — Amphore (?) apportée par le sixième porteur égéen de Rekhmarê. La peinture est en très mauvais état et le vase en argent se distingue à peine sur le fond blanc de la paroi. L'artiste paraît avoir éprouvé des difficultés pour le peindre et deux dessins du même objet sont superposés. La forme générale rappelle celle des amphores précédentes, mais les anses sont plus complexes et dépassent, en hauteur, le bord supérieur du vase. Les anses de ce type sont attestées dans le domaine égéen,[3] (cf. fig. 132 ci-dessus).

Doc. **356-358** (pl. XLVIII). — Amphores de même type que les documents **353-355**, tirées de la tombe de Sebekhotep (T. 63-Thoutmosis IV);[4] pour les documents

[1] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. V (2e registre).
[2] Id., *ibid.*
[3] Cf. entre autres, Boyd-Hawes, *Gournia*, pl. VII, n° 37, Evans, *Pal. of Minos*, IV, p. 449, fig. 373 *a* (sur un sceau); Karo, *Schachtgräber*, pl. CXXXVIII, n° 389, etc.
[4] Cf. Nina de G. Davies, *Anc. Egypt. Paint.*

§ 6. Vases à deux anses.

Les vases à anse double, dont quelques-uns ont la forme d'amphores, se trouvent parfois dans le tribut égéen. Il semble que formes asiatiques et égéennes aient été, dans ce cas, mal distinguées par les artistes égyptiens, et les mêmes vases sont apportés, dans la tombe de Menkheperreseneb, indifféremment par des Égéens et par des Syriens (cf. doc. **350** et **352**).

Doc. **349** (pl. XLVII). — Vase globulaire à deux anses, apporté par le cinquième porteur d'Ouseramon.[1] Ce vase est en or (peinture jaune), il est décoré, au



Fig. 130. — Vase à anses (tablette de Cnossos).



Fig. 131. — Hydrie égéenne.

trait rouge, d'une rangée de rosettes sur le col et d'une spirale simple sur la panse. La forme de ce vase rappelle une hydrie du Minoen Récent I, trouvée à Chypre,[2] ainsi qu'un dessin de vase sur une tablette de Cnossos,[3] (cf. fig. 130, ci-dessus).

Doc. **350** (pl. XLVIII). — Amphore apportée par le neuvième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb (cf. doc. **285**). Elle est en or et décorée de godrons dont l'arrondi est orné d'un point bleu incrusté. Un vase, identique de forme et de décor, est apporté par un Syrien dans la même tombe,[4] et les Egyptiens semblent en avoir fabriqué eux-mêmes.[5]

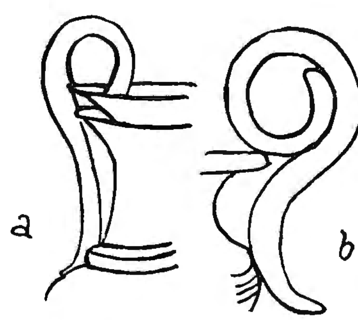
Doc. **351** (pl. XLVII). — Amphore analogue au document **350**, apportée par le huitième porteur de Menkheperreseneb. Le col rectiligne est, proportionnellement, plus court que sur le document **350**. L'objet était en argent (peinture blanche) et décoré d'une bande médiane, ornée d'une spirale rouge continue (cf. **308**, **322**, **324**, **326**, **334**, **343**). La forme est très proche des hydries égéennes (cf. fig. 131, ci-dessus).

[1] Cf. Davies, *BMMA*, 1926, II, fig. 6 B. [2] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, II, p. 652, fig. 417. [3] Cf. Id., *ibid.*, IV, p. 731, fig. 714 *a*. [4] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV (2e registre). [5] Cf. Id., *Puyemrê*, pl. XXIII.

Doc. **352** (pl. XLVII). — Vase de même type que ci-dessus apporté par un Syrien, tombe de Menkheperreseneb.[1] En or décoré d'une bande ornée d'une spirale rouge continue (cf. ci-dessus, doc. **308**, **322**, **324**, **326**, **334**, **343**, **351**).

Doc. **353** (pl. XLVII). — Amphore de même type général que les documents ci-dessus, mais à très large embouchure. Elle est apportée par un Syrien (tombe de Menkheperreseneb).[2] En argent uni.

Doc. **354** (pl. XLVIII). — Amphore analogue au document **353**, mais le col évasé



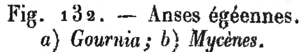


Fig. 132. — Anses égéennes. *a) Gournia; b) Mycènes.*



Fig. 133. — Amphore à deux anses. (tablette de Cnossos).

est beaucoup plus allongé; elle est apportée par le cinquième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb. Elle est en argent et décorée d'une bande médiane ornée d'une spirale continue rouge (gravée, ou exécutée au repoussé), (cf. doc. **308**, **322**, **324**, **326**, **334**, **343**, **351**).

Doc. **355** (pl. XLVIII). — Amphore (?) apportée par le sixième porteur égéen de Rekhmarê. La peinture est en très mauvais état et le vase en argent se distingue à peine sur le fond blanc de la paroi. L'artiste paraît avoir éprouvé des difficultés pour le peindre et deux dessins du même objet sont superposés. La forme générale rappelle celle des amphores précédentes, mais les anses sont plus complexes et dépassent, en hauteur, le bord supérieur du vase. Les anses de ce type sont attestées dans le domaine égéen,[3] (cf. fig. 132 ci-dessus).

Doc. **356-358** (pl. XLVIII). — Amphores de même type que les documents **353**-**355**, tirées de la tombe de Sebekhotep (T. 63-Thoutmosis IV);[4] pour les documents

[1] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. V (2e registre).

[2] Id., *ibid.*

[3] Cf. entre autres, Boyd-Hawes, *Gournia*, pl. VII, n° 37, Evans, *Pal. of Minos*, IV, p. 449, fig. 373 *a* (sur un sceau); Karo, *Schachtgräber*, pl. CXXXVIII, n° 389, etc.

[4] Cf. Nina de G. Davies, *Anc. Egypt. Paint.*

356 et 358, le premier est en or, l'autre en argent; le document 357 est apporté par un Syrien dans la tombe d'Imounedjeh (T. 84-Thoutmosis III-Aménophis II).[1]

L'amphore à deux anses pourrait être regardée comme asiatique si l'on tient compte du nombre d'exemples où cet objet est amené par des Syriens (doc. 352, 353, 356, 357, 358). Il ne faut pas cependant se hâter de conclure à une erreur, ou à une négligence des artistes égyptiens, car non seulement certains détails paraissent égéens (notamment l'anse du document 355), mais encore des vases égéens sont si proches des formes que nous venons de voir[2] (cf. fig. 133, ci-dessus), qu'il semble que nous soyons en présence d'objets aussi répandus en Syrie qu'en Égée.

§ 7. Les vases-ḥs à une et deux anses.

Nous donnons ce nom, faute de mieux, à des vases dont le corps affecte la forme du signe , l'aiguière égyptienne; il semble en effet que les artistes, en reproduisant des objets qui ne faisaient pas partie du mobilier égyptien habituel aient été influencés par la forme qu'ils connaissaient bien (cf. notamment, doc. 365 et 366). Les vases de ce type peuvent comporter une ou deux anses; la forme à une anse est rare.

Doc. **359** (pl. XLVIII). — Vase allongé à une anse, tribut de la tombe de Rekhmarê. Le corps du vase est bleu, l'anse et l'embouchure sont blanches, il s'agit donc d'un vase en lapis-lazuli à monture d'argent. L'anse rectiligne est analogue à celle du rhyton **302**, toutefois, cette anse n'est pas au même niveau que le reste du vase, aussi n'est-il pas impossible qu'elle appartienne à un objet palimpseste. La peinture bleue, en effet, n'est pas uniforme, on y remarque des traces rouges et des taches foncées. Les dessins que l'on aperçoit sur le corps du vase faisaient partie d'un objet palimpseste.

Doc. **360** (pl. XLVIII). — Vase similaire au précédent, apporté par un tributaire syrien de la tombe d'Amenemheb.[3] Le dessin est d'une exécution très sommaire; la partie supérieure est bleue, la base jaune (cf. doc. **342**); il semble qu'il s'agisse d'une copie maladroite du vase de Rekhmarê.

(1) Cf. Wegner, *Stilentwickelung*, p. 106. Pour le dessin cf. Wreszinski, *Atlas*, I, pl. 269.
(2) Cf. Notamment, Evans, *Pal. of Minos*, IV, p. 731, fig. *g-c*.
(3) Davies, *JEA*, 20 (1934), p. 189-192.

Doc. **361** (pl. XLVIII). — Vase allongé à deux anses, apporté par le quinzième porteur égéen de Rekhmarê. Vase en argent, la forme du corps est identique à celle du document **359**, mais deux anses dépassent, en hauteur, l'embouchure du vase. Un vase du Minoen Récent a quelque analogie avec ce type,[1] et la forme des anses paraît égéenne.[2]

Doc. **362** (pl. XLIX). — Vase allongé du même type que le précédent, apporté par le dixième porteur égéen de Rekhmarê. Ce vase en argent ne se distingue du document **361** que par les godrons qui ornent la panse.

Doc. **363** (pl. XLIX). — Vase-*ḥs* à monture métallique, figurant dans le tribut égéen de la tombe de Rekhmarê. Le corps du vase, bleu très effacé, est en lapis-lazuli, comme le confirme d'ailleurs l'inscription cursive ajoutée sous le col : « *lapis-lazuli* »; la pierre précieuse est sertie dans une monture en or; le pied du vase est d'une couleur différente, peut-être bleu plus foncé; ou simplement mieux conservé. Ce vase particulier, certainement unique, excitait sans doute la curiosité des artistes, car il a été copié trois fois, au moins, à notre connaissance.

Doc. **364** (pl. XLIX). — Vase-*ḥs*, similaire au document **363**, apporté par un porteur de la tombe d'Amenemheb.[3] Le corps du vase est bleu, la base jaune. L'indication d'une bande verticale à l'intérieur de la base (cf. pl. XLIX), prouverait, s'il en était besoin, que cet objet est une copie hâtive du document **363**.

Doc. **365-366** (pl. XLIX). — Copies sommaires du document **363**. Le document **365** est tiré du tribut nordique de la tombe d'Amenmose (T. 42),[4] le document **366** d'un tribut similaire de la tombe d'Amenmose (T. 89).[5] Tous deux sont de très bons exemples de la manière dont travaillaient parfois les artistes. Il est prouvé que nous sommes en face de copies, car le document **366** est bleu, donc en lapis-lazuli, comme le document **363** et le peintre a ajouté sous l'embouchure et à la base deux traits horizontaux, qui ne correspondent plus à rien mais sont des indications schématiques, de la monture métallique du document **363**. Cette remarque est importante, elle nous fournit la preuve que les tributs étrangers de ce type étaient composés d'éléments divers puisés dans des tombes plus anciennes.

(1) Cf. Evans, *Pal. of Minos*, II, p. 436, fig. 253 *a*.
(2) Cf. entre autres, Id., *ibid.*, IV, p. 449, fig. 373 *b*.
(3) Cf. Davies, *JEA*, 20 (1934), p. 189-192.
(4) Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. XXXIV.
(5) Cf. Id., *JEA*, 26 (1941), pl. XXIII.

Doc. **367** (pl. XLIX). — Vase de grande taille figurant dans le tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (deuxième registre). Il rappelle un peu par sa forme les documents **361** et **362** qui proviennent de la même tombe. Il en diffère par la largeur de son col, de son embouchure et de sa base. C'est donc un type de transition entre les vases que nous venons d'étudier et les hydries que nous verrons au prochain paragraphe. Il est en argent, les anses sont en or. Pour la forme particulière de ces anses, cf. ci-dessus, fig. 132 et doc. **355** p. 335 et n. 3. Les traces de décoration que l'on aperçoit sur la panse appartiennent sans doute à un objet palimpseste.

§ 8. Les hydries.

Doc. **368** (pl. L). — Hydrie de grandes dimensions (inédite), portée par les douzième et treizième tributaires égéens de la tombe d'Ouseramon. Elle est en argent uni (peinture blanche), les anses très simples sont un peu plus hautes que l'embouchure.

Doc. **369** (pl. L). — Hydrie de même type que la précédente faisant partie du tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (3e registre). Elle est en argent et semble avoir été décorée d'un motif complexe qui fait penser au « Style du Palais ». L'embouchure est extrêmement large, les anses ne la dépassent pas en hauteur. Ce vase a remplacé sur la paroi un panier contenant des lingots ronds de métal précieux, or ou argent; on devine encore la forme des lingots et du panier sous la peinture plus récente.

Doc. **370-371** (pl. L). — Hydries de même type que les documents **368-369**, tribut de la tombe de Menkheperreseneb.[1] Le document **370** est en or, il est décoré de rosettes bleues, blanches et rouges sur fond bleu; le **371**, en argent porte le même décor. Le col trapu est proportionnellement moins large que sur l'exemple provenant de Rekhmarê (doc. **369**); s'il y a eu influence (ou copie) elle proviendrait plutôt de la tombe d'Ouseramon, car la forme du document **368** est très proche.

Doc. **372** (pl. L). — Hydrie analogue aux documents **370-371**, tribut d'Amenmose (T. 42). La peinture est en très mauvais état et la forme a été partiellement restaurée par Davies[2] d'après les formes de Menkheperreseneb. Les traces subsistantes suffisent cependant pour faire reconnaître une hydrie à deux anses, semblable aux précédentes.

[1] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV, les registre, 2e rangée.
[2] Id., *ibid.*, pl. XXXIV.

Doc. **373** (pl. LI). — Hydrie (cratère ?), apportée par un tributaire syrien de la tombe d'Horemheb[1] (T. 78 — fin du règne de Thoutmosis IV).[2] L'objet représenté est certainement plus petit que les documents **368-369**, il est d'ailleurs tenu par un seul personnage et il fait penser au document **349** avec lequel nous aurions pu peut-être le classer. Par sa large embouchure et la forme de ses anses,



Fig. 134. Cratère crétois (Cnossos).

il s'apparente cependant aux hydries; il est en argent. Le col est décoré d'un motif en gouttes, bleu (cf. ci-dessous, doc. **375**).

Doc. **374** (pl. LI). — Hydrie d'assez grande dimension, apportée par un Syrien du Retenou dans la tombe d'Amenemheb (T. 85).[3] Ce vase semble inspiré (ou même copié) du document **367** de la tombe de Rekhmarê.[4] Il est en or (peint en jaune).

Doc. **375** (pl. LI). — Hydrie (cratère), du tribut nordique de la tombe de Houya à Tell-el-Amarna.[5] Ce vase est très proche, par la forme, du document **373** dont il ne se distingue que par l'existence d'un pied. Le décor en bandes parallèles comporte un motif en échelle et une rangée de triangles. On trouve un décor assez semblable sur un cratère du Minoen Récent III à Cnossos,[6] (cf. fig. 134, ci-dessus).

Les hydries que nous venons d'étudier, et particulièrement les formes des documents **368** à **372** sont connues dans le domaine égéen; une hydrie du Minoen Récent I,

[1] Cf. Wreszinski, *Atlas*, I, 247-248.
[2] Cf. Wegner, *Stilentwickelung*, p. 125.
[3] Cf. Davies, *JEA*, 20 (1934), pl. XXV, registre I.
[4] D'autres vases de la tombe d'Amenemheb ont été inspirés d'objets de Rekhmarê, cf. ci-dessus doc. **360** et **364**.
[5] Davies, *Tell-el-Amarna*, III, pl. 14 ; nous n'avons pu collationner cet objet.
[6] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, IV, p. 311 ; fig. 246.

trouvée à Chypre,[1] et une autre, crétoise celle-là[2], sont très proches des formes reproduites par les Egyptiens (cf. ci-dessus, fig. 131 et ci-dessous, fig. 152).

§ 9. Vases à deux anses et à pied.

Sous ce titre nous réunissons, d'une part des vases à pied d'une forme très particulière (doc. **376** à **380**), d'autre part des sortes de cratères à anses verticales (doc. **381** à **389**) et à pied.

Doc. **376** (pl. LI). — Vase du tribut égéen de la tombe d'Ouseramon. L'ouverture évasée est très large, la panse est hémisphérique. Les anses sont un peu plus hautes que l'embouchure. Ce vase est en or (peinture jaune), il était décoré à la partie supérieure du col d'une bande ornée de spirales continues en rouge. Le haut de la panse semble avoir été décoré en rouge, mais le motif décoratif est aujourd'hui effacé. Il n'est pas impossible que la partie inférieure de la panse ait été ornée de godrons (cf. doc. **377**).

Doc. **377** (pl. LI). — Vase apporté par le neuvième porteur égéen de la tombe de Rekhmarê. La forme est assez proche du document précédent mais les anses sont nettement plus hautes; pour cette forme particulière des anses, cf. ci-dessus, doc. **355** (p. 335 et n. 3). Le vase était décoré, semble-t-il, sur toute sa surface, mais deux décors paraissent se superposer : l'un disposé en lignes horizontales, l'autre plus souple comporte peut-être des motifs floraux. La peinture, en mauvais état, ne permet pas de reconstituer ce décor. Des godrons ornaient la partie inférieure de la panse. Ce vase était en or.

Doc. **378** (pl. LI). — Vase figurant dans le tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (3e registre). Il est en or, sa forme est très proche de celle du document **377**, mais les anses sont moins hautes tout en débordant l'embouchure. Comme le document **377**, ce vase paraît avoir été décoré sur toute sa surface, mais la peinture est trop écaillée pour que l'on puisse reconstituer ce décor. Le dessin que l'on aperçoit entre les anses et le corps du vase appartient sans doute à un objet palimpseste.

Doc. **379** (pl. LI). — Vase du tribut nordique de Menkheperreseneb.[3] La forme est plus proche de celle du vase d'Ouseramon que de celle du vase de Rekhmarê.

[1] Id., *ibid.*, II, p. 652, fig. 417 = *BSA*, 18, p. 94-97 et pl. VIII.
[2] Id., *ibid.*, IV, p. 311, fig. 246.
[3] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV, 2e registre, 1re rangée.

Les anses ne dépassent pas l'embouchure. Le vase est en electrum (peinture jaune pâle). Il est décoré d'une rangée de rosettes sur la panse, sous le col (cf. ci-dessus doc. **370-371**). Ce détail a peut-être été emprunté au document **349** (Ouseramon). Le pied est orné d'un motif en écailles. On retrouve ces deux décors (rosettes et écailles) sur le document **381**.

Doc. **380** (pl. LI). — Vase du tribut nordique de la tombe de Menkheperreseneb.[1] La forme est identique à celle du document **379**, seuls le décor et la matière (or, au lieu d'electrum) diffèrent. Le pied est formé d'une fleur de papyrus, le col est entièrement couvert d'un motif en écailles.

Un vase de même forme que les documents **379-380** existait dans la tombe d'Amenmose (T. 42), mais il n'en reste que la partie inférieure.[2]

Doc. **381** (pl. LII). — Vase (cratère) à anses et à pied, du tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (2e registre). Les vases de ce type sont très répandus en Egypte au Nouvel Empire. Il est bi-métallique, le corps est en argent, l'embouchure, les anses, la bande de rosettes qui le décore et le pied sont en or. Les fleurs qui le surmontent sont en or (jaune), lapis-lazuli (bleu) et peut-être cornaline (rouge) pour le pistil. La forme des anses se trouve dans le monde égéen (cf. ci-dessus, doc. **355**, p. 335 et n. 3). Les motifs décoratifs que l'on devine sous l'embouchure et sur la panse du vase appartenaient à un objet palimpseste. Le pied est décoré d'un motif en écailles, gravé ou au repoussé.

Doc. **382** (pl. LII). — Vase (cratère), figurant dans le tribut nordique de la tombe d'Amenmose (T. 89), premier registre, 1re rangée. Le corps du vase est en argent (blanc), incrusté de lapis-lazuli (bleu). La facture est des plus sommaires, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une copie du document **376** ou du document **381**.

Doc. **383** (pl. LII). — Vase (cratère) de même forme que le document **381**, apporté par le onzième tributaire égéen de la tombe de Rekhmarê. Il est en or (jaune). Les anses attachées sur le dessus du vase sont de forme un peu différente de celles du document **381**; on croit noter sur la partie inférieure de l'anse gauche une tête d'animal gravée; les détails sont indiqués en noir.

Ce détail, que Davies n'avait pu voir, rappelle la tête de serpent indiquée sur la partie inférieure d'une anse de vase égéen,[3] (cf. fig. 135, ci-dessous). Le décor

[1] Id., *ibid.*
[2] Id., *ibid.*, pl. XXXIV, 1er registre, 2e rangée, et p. 28, n° 109.
[3] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, IV, p. 184.

comprend un rang de rosettes encadré d'un motif continu (spirales ou fleurs) sur le col; des godrons ornent la panse.

Doc. **384** (pl. LII). — Vase (cratère), tombe de Sebekhotep. Nous donnons ce vase qui fait partie d'un tribut *syrien,* pour montrer que rien ne le distingue des vases similaires du tribut *égéen* de Rekhmarê.

Doc. **385** (pl. LII). — Vase (cratère), du tribut de la tombe de Menkheperreseneb (Registre I, 2e rangée). Il est en or, avec incrustations bleues, et décoré de rosettes



Fig. 135.
Anse de vase égéen (détail).

et de godrons. Il pourrait passer pour une combinaison des vases **381** et **383** (de Rekhmarê), si la forme des anses, très simple, n'était tout à fait différente. Le tribut nordique de Menkheperreseneb comprenant à la fois un apport égéen et un apport syrien, le document **385** est difficile à situer puisque les vases de ce type apparaissent aussi bien dans l'un que dans l'autre.

Doc. **386** (pl. LIII). — Vase (cratère) de même forme que le document **385**, tribut nordique d'Amenmose (T. 42).[1] Le dessin est très sommaire, il semble néanmoins que le document **386** soit une copie (inachevée) du document **384** : non seulement la forme des anses est très proche, mais le vase occupe la même position relative dans les deux tombes.

Doc. **387-388** (pl. LIII). — Vases de formes similaires, du Trésor de Karnak.[2] Nous donnons ces deux exemples pour comparaison; les cratères de ce type sont très nombreux dans le trésor. Ils portent le nom de [3] *ddt.* Le trésor en comptait plus de quarante.[4] On remarquera que la forme asiatique ne comporte que rare-

(1) Cf. Davies, *Menkheperrasonb,* pl. XXXIV, 1er registre, 2e rangée.
(2) Cf. Wreszinski, *Atlas,* II, pl. 33 *a-b,* n° 75 (387) et 35 (388).
(3) Cf. Sethe, *Urk.,* IV, 631, n° 17. Le nom est d'origine sémitique, cf. Burckhardt, *Fremdworte,* 1199 et P. Montet, *Reliques,* p. 64, qui donne les exemples du mot dans les *Urk.,* IV.
(4) Id., *ibid.,* nos 18-19 (trente-sept de deux formes seulement).

ment des anses *surmontant* l'embouchure;[1] peut-être était-ce là ce qui distinguait la forme égéenne de ce vase, au moins dans l'esprit des artistes égyptiens.

Les vases à anses et pied, plus ou moins sphériques, resteront longtemps, aux yeux des Egyptiens, les vases étrangers par excellence, c'est pourquoi nous les trouvons encore dans le tribut général de Médinet Habou (Ramsès III), cf. doc. **389**.[2]

§ 10. Coupes (cratères) sans anse.

Cette forme ne se distingue des vases (cratères) du précédent paragraphe (§ 9) que par l'absence d'anses.

Doc. **390** (pl. LIII). — Coupe portée par le troisième porteur égéen de Senenmout (aujourd'hui détruit) dessiné par Hay en 1837.[3] Cette coupe est assez profonde; elle est bi-métallique : corps en argent (blanc), col étroit et embouchure en or (jaune). Une spirale continue ornait le bord supérieur, cette bordure, encore vue en place par Max Müller en 1911,[5] est maintenant tombée.[4] Les rivets joignant les deux parties en métaux différents sont apparents. Des vases mycéniens présentent la même caractéristique.[6] La forme même du vase est connue en Egypte dès le Moyen-Empire.[7]

Doc. **391** (pl. LII). — Vase de même forme que le précédent; tribut nordique d'Amenmose (T. 42).[8] Le décor à rivets apparents laisserait supposer une copie du vase de Senenmout, mais le reste du registre paraît avoir été inspiré de la tombe de Menkheperreseneb (les vases y sont disposés exactement dans le même ordre).

Doc **392** (pl. LIII). — Coupe (cratère) de même forme que les deux documents précédents (doc. **390-391**). Elle figure dans le tribut égéen de la tombe d'Ouseramon (2e rangée). Cette coupe rappelle beaucoup celle de Senenmout et l'on doit se demander si ce n'est pas une copie. Elle est bimétallique : panse et pied en or (jaune),

(1) La règle n'est pas absolue, cf. ci-dessus, doc. **384** (tribut asiatique de Sebekhotep).
(2) Cf. Wreszinski, *Atlas,* II, 146; autres exemples, Id., *ibid.,* II, 157.
(3) Cf. Hall., *BSA,* 1909-1910, frontispice et pl. 14.
(4) Cf. Max Müller, *Egypt. Res.,* I, pl. 6.
(5) Elle est reproduite par Nina de G. Davies, *Anc. Egypt, Paint.*
(6) Cf. Evans, *Pal. of Minos,* IV, p. 451, fig. 376 a (vase provenant de Béotie).
(7) Cf. Davies, *Deir-el-Gebrawi,* I, pl. VII, et II, pl. XIX (où il sert à l'émaillage des perles).
(8) Cf. Id., *Menkheperrasonb,* pl. XXXIV, 1er registre, 1re rangée.

col et bordure supérieure sans doute en argent, bien que la peinture ait noirci. Le bord est décoré d'une spirale continue comme le document **390**; le col était orné d'un motif en spirale continue aujourd'hui très effacé. La panse est décorée de godrons, le pied d'un motif en écailles (cf. doc. **381**). Au-dessus du bord supérieur on voit des traces (fleurs ?). La reconstitution que Davies donne de ce décor : [1] fleurs, grenouilles, etc. est fondée sur des vases similaires plus tardifs; les traces sont trop peu nettes, même après le nettoyage, pour justifier cette reconstitution.

Doc. **393** (pl. LIV). — Coupe (cratère) de même forme que le document **392**, apportée par le quatorzième porteur de la tombe de Rekhmarê. Elle est en or (peinture jaune), nous croyons voir des traces d'incrustations (peinture noire), dans le motif de la spirale continue qui orne le col.

Quelques traits épars sur la panse laissent soupçonner que cette dernière était décorée. Il n'y a pas trace de godrons, comme sur le document **392**; malgré les ressemblances des deux vases, il n'y a donc pas eu copie de l'un sur l'autre.

Doc. **394** (pl. LIV). — Coupe (cratère) de même forme que les deux documents précédents, tribut nordique de Menkheperreseneb (2e registre, 1re rangée). Ce vase est en or incrusté (peinture jaune, incrustations bleues), le col très étroit est orné de minces godrons surmontés d'un point bleu. Une spirale continue qui se détache sur une bande bleue incrustée, décore l'épaule du vase. La partie inférieure est ornée de godrons marqués d'un point noir à leur arrondi supérieur. Le pied est entièrement recouvert d'un motif en écailles. Par sa forme et son décor le document **394** est plus proche du document **392** provenant de la tombe d'Ouseramon, que des exemples de Rekhmarê (doc. **393** notamment).

Doc. **395-398** (pl. LIV). — Coupes (cratères) de même type que les documents **392** à **394**. Ces documents qui proviennent tous de fresques égyptiennes ne représentant pas le tribut étranger, montrent que la forme et le décor des vases que nous venons d'étudier étaient également utilisés par les Egyptiens. Les documents **395-397**, en or (peinture jaune), sont tirés de la tombe de Mery (T. 95), premier prophète d'Amon sous Aménophis II.[2] Mery devait à ses fonctions de grand-prêtre de s'occuper particulièrement du trésor divin;[3] de là sans doute la richesse de son mobilier funéraire. Le document **398**, en argent (peinture blanche), est tiré

[1] Cf. Id., *BMMA*, 1926, II, p. 41-51, fig. 4-6.
[2] Wegner, *Stilentwickelung*, p. 115.
[3] Cf. G. Lefebvre, *Grands-Prêtres*, p. 56 et 92.

de la tombe de Nebamon (T. 17), scribe royal et médecin sous Aménophis II.[1] Sa sépulture est célèbre par la représentation d'une arrivée de bateaux sémitiques en Egypte,[2] (mais le vase **398** n'est pas emprunté à cette scène).

Doc. **399** (pl. LV). — Coupe de même type que les documents **395** à **397**, et provenant de la même tombe (cf. ci-dessus).

Doc. **400** (pl. LV). — Coupe (cratère) de même type, apportée par le premier porteur de la tombe de Rekhmarê. Elle est en or, les fleurs qui la décorent sont incrustées de lapis-lazuli (peinture bleue). Le décor qui l'ornait est très effacé, il comportait une bande à spirale continue sur le col et des godrons à la partie inférieure (cf. doc. **392**, **394**, **398**).

Doc. **401** (pl. LV). — Coupe (cratère) de même type, figurant dans le tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (2e registre). Elle est en or, et décorée d'un motif en spirale sur l'épaule; sur le col, court un motif très effacé (spirale ou fleurs).

Doc. **402** (pl. LV). — Coupe (cratère), de même forme, tribut nordique de Sebekhotep. En or, avec les mêmes motifs décoratifs, spirales et godrons.

Doc. **403** (pl. LV). Coupe (cratère), en or, de même forme, tombe de Pouyemrê, milieu de la paroi sud.[3] Vase exécuté par des artisans égyptiens, comme les documents **395** à **399**.

Doc. **404** (pl. LV). — Coupe de même forme, tribut nordique de Menkheperreseneb.[4] En electrum (peinture jaune clair), avec incrustations de lapis-lazuli (peinture bleue). Le décor est celui du document **394** provenant de la même tombe.

Doc. **405** (pl. LV). — Détails de coupes de même forme et même décor que les documents précédents, tombe de Tanouni (T. 76), porte-éventail du roi sous Thoutmosis IV et Aménophis III.[5] Vases exécutés, semble-t-il par des artistes égyptiens, comme les documents **394** à **399** et **403**.

Doc. **406** (pl. LV). — Coupe (cratère), de même forme, temple de Médinet Habou (Ramsès III).[6] Nous donnons ce document à titre d'exemple de la diffusion du

[1] Wegner, *loc. cit.*, p. 112; cf. pour la tombe, Wreszinski, *Atlas* I, 115, 116, 125 et 126.
[2] Cf. Max Müller, *MVAG*, 1904, heft 2, pl. I-IV.
[3] Cf. Davies, *Puyemre*, I, pl. XXIII.
[4] Cf. Id., *Menkheperrasonb*, pl. IV, 2e registre, 2e rangée.
[5] Cf. Wegner, *Stilentwickelung*, p. 129.
[6] Cf. Wreszinski, *Atlas*, II, pl. 157.

type de vase qui devient un des poncifs de l'art ramesside. On pourrait multiplier ces exemples.[1]

Doc. **407** (pl. LVI). — Coupe (cratère), de même forme que précédemment, apportée par le quatrième porteur de la tombe de Rekhmarê. Elle est en or (jaune), les fleurs qui la surmontent sont en or incrusté de lapis-lazuli (bleu). Elle est ornée d'une bande médiane de rosettes, gravées au trait ou exécutées au repoussé. Cette coupe est très proche, par le décor, d'une coupe-cratère à anses (doc. **381**) provenant de la même tombe.

Doc. **408** (pl. LVI). — Coupe (cratère), de même forme, apportée par le septième porteur de la tombe de Rekhmarê. Elle est en electrum (jaune pâle) incrusté de lapis-lazuli (bleu); bandes de points sur la panse et fleurs qui la surmontent. Cette coupe, de même type général que les documents précédents, est moins profonde.

Doc. **409** (pl. LVI). — Coupe (cratère), de même forme que le document **408**, figurant dans le tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (2e registre). Elle est en electrum (jaune pâle). Le col semble avoir été primitivement décoré d'un motif floral disposé en branche (très effacé).

Doc. **410** (pl. LVI). — Coupe (cratère), de même forme que les documents **408-409**, tribut nordique de Menkheperreseneb.[2] Elle est en or (jaune) et décorée d'un motif à godrons sur le col (cf. doc. **394** et **404**).

Doc. **411-412** (pl. LVI). — Coupes (cratères), de même forme, tombe de Sebekhotep (T. 63), fin du règne de Thoutmosis IV,[3] tribut nordique. Elles sont en or (peinture jaune), et combinent les décors de rosettes, de godrons et du motif en écailles sur le pied, comme les documents **383**, **385**, **404**.

Doc. **413** (pl. LVI). — Coupe (cratère), de même forme que les précédentes, tribut nordique de la tombe de Menkheperreseneb (registre I, 1er rang). Cette coupe en or est en très mauvais état, mais de même type que les documents **490** à **412**.

Les coupes-cratères que nous venons d'analyser, avec ou sans anses (pl. LII à LVI) ont été considérées comme syriennes;[4] cette opinion est justifiée par le fait

[1] Cf. entre autres ID., *ibid.*, II, 61 (3 coupes); *ibid.*, II 59 (quatre coupes); *ibid.*, II, 52 (deux coupes); *ibid.*, II 49 (deux et trois coupes); *ibid.*, II, 38 etc.

[2] Cf. DAVIES, *Menkheperrasonb*, pl. IV, 2e registre, 1re rangée.

[3] WEGNER, *Stilentwickelung*, p. 130.

[4] Cf. P. MONTET, *Reliques*, p. 64 et suiv.

qu'elles figurent fréquemment dans les tributs syriens (cf. entre autres, doc. **382**, **384**, **391**, **404**, **406**, **411**, **412**),[1] et que les scribes égyptiens leur donnent un nom emprunté au sémitique.[2] Mais il serait dangereux, en se fondant sur ces seules prémisses, aussi justifiées soient-elles, de conclure que cette forme de vase était fabriquée uniquement dans le domaine asiatique; elle était, en effet, répandue en Egypte où les artisans la fabriquaient couramment, non seulement au Nouvel Empire (doc. **395** à **399** et **403**), mais même à l'Ancien Empire;[3] ceci est d'ailleurs confirmé par le nom de l'objet qui a été emprunté au domaine sémitique dès cette lointaine époque.[4] Or les sources archéologiques figurées égyptiennes sont formelles à cet égard : les Égéens, dès le règne d'Hatchepsout (cf. doc. **390**), fournissaient à l'Egypte des objets de cette forme; les tombes de Rekhmarê et d'Ouseramon qui figurent l'apport égéen seul — sans intrusion asiatique, comme dans la tombe de Menkheperreseneb — confirment ce fait. Il faut donc considérer deux possibilités : ou bien les Égéens importaient de Syrie les coupes-cratères de ce type et les apportaient en Egypte en raison de leur grande valeur, ou bien, comme les Egyptiens eux-mêmes, ils avaient emprunté la forme du vase à l'art syrien et la faisaient reproduire par leurs artisans. Nous penchons plutôt pour la deuxième hypothèse en raison de la façon dont sont exécutées les anses (cf. doc. **381-383**), et en considération du décor (doc. **392**, **393** et surtout **409**). Nous aurions donc, ici, un exemple d'influence syrienne en Egypte par l'intermédiaire égéen.

§ 11. Les vases à décor animal, et de formes diverses.

Quelques vases apportés par les tributaires égéens ou figurant dans le tribut égéen des tombes de Rekhmarê et de Menkheperreseneb, sont ornés de têtes d'animaux ou même d'animaux entiers. On distingue deux espèces de ces objets : les uns sont décorés de têtes de capridés (une seule souvent, parfois plusieurs), les autres comportent deux félins (lionnes, panthères ou chats sauvages) tenant la place des anses.

Doc. **414** (pl. LVI). — Coupe (cratère), du type des documents **390-413**, ornée de deux têtes de capridés à la place des anses apportée par le 2e tributaire égéen

[1] Les exemples retenus n'ont pas la prétention d'épuiser le nombre des documents de ce type attestés dans les tributs syriens ou asiatiques; ils pourraient être multipliés (cf. MONTET, *ibid.*).

[2] Cf. ci-dessus, p. 342, n. 3.

[3] Cf. entre autres, N. de G. DAVIES, *Rock tombs of Sheikh Said*, pl. IX et X.

[4] Cf. *Wb.*, 5, p. 501, sous la forme *ddwt*.

de Rekhmarê. Le vase est bi-métallique : corps en argent, pied, col et embouchure sont en or. Les fleurs qui le surmontent sont en or et lapis-lazuli. Schäfer a signalé[1] que ce vase a été vu par Rosellini et Wilkinson; ceux-ci indiquent l'existence d'une spirale continue sur le col (fig. 136).

Doc. **415** (pl. LVII). — Coupe (cratère), de même forme que les documents **390-413**. Une tête de capridé orne le bord supérieur gauche du vase; tribut égéen de la tombe de Rekhmarê — 3e registre. Le vase est en or (jaune), il est possible qu'il ait été décoré de motifs gravés, mais seules quelques traces subsistent çà et là. Ce vase recouvre un objet palimpseste dont on aperçoit quelques vestiges (cf. pl. LVII, en pointillé sur le document **415**).

Fig. 136.
(d'après Wilkinson).

Doc. **416** (pl. LVII). — Coupe de même type que la précédente, apportée par un Syrien, tombe de Sebekhotep (T. 65).[2] Elle est en or, un peu plus profonde que le document **415** dont elle diffère par le décor : bande de rosettes sur le col, godrons sur la panse.

Les documents **415-416** rappellent des sortes de saucières ornées elles aussi de têtes de capridés, dont nous donnons deux exemples :

Doc. **417-418** (pl. LVII). — Saucières à têtes de capridés. Le document **417** est tiré de la tombe d'Amenhotep-sa-iset (T. 75), second prophète d'Amon sous Thoutmosis IV;[3] le document **418** provient de la tombe de Mery (T. 95), premier prophète d'Amon sous Aménophis II; la tête est en argent les cornes en or. Ces deux objets ont été exécutés par les artisans égyptiens.

Doc. **419** à **421** (pl. LVII). — Ces documents représentent un vase sphérique à col très proche par sa forme des documents **377** à **380**, mais dont les anses sont formées par des félins dressés (lionnes, panthères ou chats sauvages).[4] Ce type

[1] Schäfer, *Untersuchungen*, IV, p. 5 et fig. 2 (d'après Rosellini et Wilkinson).
[2] Nina de G. Davies, *Anc. Egypt. Paint.*, pl. XLII.
[3] Cf. Davies, *Tombs of two officials* = Wegner, *Stilent.*, p. 119.
[4] Cf. Gaillard, dans Montet, *Reliques*, p. 106, n° 9.

de vase apparaît uniquement dans le tribut des tombes de Menkheperreseneb, Rekhmarê et Amenmose (T. 42). Les documents **419** et **420** sont tirés de la tombe de Menkheperreseneb (1er registre, 1re rangée, et 2e registre, 2e rangée). Le document **419** est en or, incrusté de bleu (dans le sommet arrondi des godrons), le document **420**, en or aussi, a un décor rouge en spirale sur le bord supérieur et à la base du col (gravé ou au repoussé), des godrons ornent la partie inférieure de la panse. Ce vase semble être muni d'un couvercle.

Le document **421** appartient au tribut de la tombe de Rekhmarê (2e registre). Ce vase est en or uni, peut-être a-t-il été décoré jadis, car on croit discerner quelques traces d'un décor gravé. Ce vase est identique aux documents **419-420**, si ce n'est que les lions tournent la tête.

Doc. **422** (pl. LVIII). — Vase de même type que les documents **419-421**, figurant dans le tribut nordique de la tombe d'Amenmose (T. 42).[1] Les félins sont disposés comme sur les vases de Menkheperreseneb (doc. **419-420**), mais le corps du vase est ovoïde, et non sphérique.

Les vases à anses formées par des félins sont, on le voit, en nombre très limité et il semble que les quatre représentations qui nous sont parvenues, soient copiées les unes sur les autres. Un vase de ce type semble être parvenu en Egypte vers 1450, sans doute apporté par des Egéens; sa forme très particulière a frappé les artistes de la tombe de Rekhmarê, puis ceux de la tombe de Menkheperreseneb qui l'ont représenté deux fois, en variant légèrement le décor du vase. On ne peut pas, en effet, ne pas remarquer, en examinant le tribut nordique de Menkheperreseneb, le nombre des objets figurés en double;[2] on croirait que l'artiste, voulant rendre le tribut plus important, s'est contenté de reproduire un second exemplaire de chacun des vases en en modifiant légèrement l'ornementation. On observera aussi la pauvreté du décor : pour vingt-cinq vases différents, quatre thèmes seulement, la spirale continue, le rang de rosettes, le godron, le motif en écailles.

A notre avis, les deux vases de Menkheperreseneb ont été copiés sur celui de Rekhmarê. Le peintre de la tombe d'Amenmose s'est, pour sa part, inspiré des vases de Menkheperreseneb, se contentant de modifier légèrement la forme du corps.

[1] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. XXXIV.
[2] Cf. Id., *ibid.*, pl. IV. C'est ainsi qu'il y a *deux* hydries similaires (doc. **370-371**), *deux* rhytons à tête de lion identiques (doc. **247-248**), *deux* aiguières semblables (doc. **327-328**), *deux* coupes-cratères à même décor (doc. **394-404**), *deux* situles (doc. **433**), *deux* coupes plates (doc. **426-427**), etc.

Cette observation est importante, car elle révèle de façon évidente la méthode de travail des artistes égyptiens : *ils ne créent pas* d'objets nouveaux, mais combinent des éléments divers pour donner un aspect original à un dessin ancien.

Bien qu'aucun vase métallique similaire n'ait été trouvé dans le domaine égéen, les anses à décor naturaliste y sont bien connues, comme en témoignent un vase de Cnossos (cf. fig. 135, ci-dessus), le célèbre «calice» de Mycènes, dont les anses sont ornées d'oiseaux aux ailes déployées, et, plus particulièrement encore

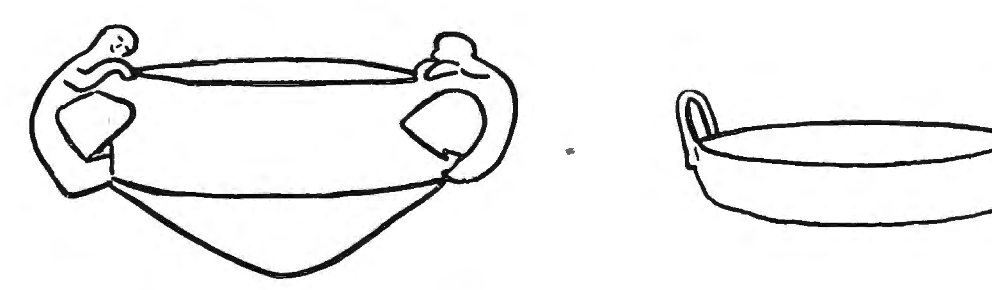


Fig. 137. — Vase de Gournia.

Fig. 138. — Plat à anses crétois.

un vase de Gournia dont les anses sont constituées par des personnages (cf. fig. 137, ci-dessus).

Doc. **423** (pl. LVIII). — Vase à pied, et sans anse, apporté par le douzième porteur de la tombe de Rekhmarê. Il est en or, sa forme très particulière rappelle certains vases égéens à bords ondulés.[1] Le trait caractéristique de l'ondulation aurait été rendu par le dessinateur égyptien, qui ne se sert pas de la perspective, par un rabattement *en plan,* d'où l'aspect spécial du document **423**. La forme de cette coupe est attestée en Egypte à l'Ancien et au Moyen Empire.[2] Si ce vase ne contenait des fleurs, on pourrait penser aussi à un type de lampe connu à Ras Shamra.[3]

Doc. **424** (pl. LVIII). — Plat creux à oreilles, Trésor d'Amon, temple de Karnak. Ces objets en argent sont très nombreux, puisque le seul trésor d'Amon en comptait 248.

Aussi est-il intéressant de voir l'un d'eux entre les mains d'un tributaire égéen.

[1] Cf. entre autres, Boyd-Hawes, *Gournia,* pl. C, n° 1 ; Seager, p. 26 ; Karo, *Schachtgräber,* pl. CXXXVIII, n° 389.

[2] Cf. Schäfer, *Untersuchungen,* IV, p. 10-11 avec figures et références.

[3] Cf. Schaeffer, *Ugaritica,* II, fig. 114, n° 14, p. 266.

Doc. **425** (pl. LVIII). — Plat de même forme que le document **424,** apporté par le troisième porteur égéen de la tombe de Rekhmarê. Ce plat est en or (jaune); des blocs carrés, deux bleus (lapis-lazuli), deux blancs (argent), sont à l'intérieur du plat. Ces objets, pierres brutes ou lingots, sont peints par-dessus un rang de fleurs qui ornaient un vase palimpseste. Le plat est décoré de deux motifs, l'un de points successifs sur le bord supérieur, l'autre, peu visible, sur le fond, était sans doute floral. Les plats de ce type sont connus en Crète (cf. fig. 138 ci-contre) [1].

Doc. **426-427** (pl. LVIII). — Plat creux, sans anse, posé sur un pied, tribut de la tombe de Menkheperreseneb.[2] Le document **426** est en argent (blanc), le **427** en or. Tous deux sont simplement ornés de godrons disposés en demi-cercle.

Les plats creux à oreilles (doc. **424-425**) sont connus en Crète,[3] mais les plats en argent, sans anse (doc. **426-427**), ne sont attestés dans aucune des tombes égyptiennes qui ne représentent que l'apport égéen, sans intrusion d'autres objets (Senenmout, Ouseramon, Rekhmarê); aussi serait-il d'autant plus dangereux de considérer cette dernière forme comme égéenne, que les coupes de ce genre sont répandues en Egypte à la XVIIIe dynastie, témoins les deux documents suivants que nous donnons pour comparaison :

Doc. **428-429** (pl. LVIII). — Plats creux sans anse. Le document **428,** en argent, est tiré de la tombe de Nebamon (T. 17, Aménophis II),[4] le document **429** en argent également, est emprunté à la tombe de Mery (T. 95), grand-prêtre d'Amon sous Aménophis II. Les plats de ce type paraissent avoir été très répandus en Egypte à partir de ce règne.[5]

La représentation de Menkheperreseneb est la seule, à notre connaissance, à considérer le plat creux sans anse comme un objet étranger,[6] aussi peut-on se demander si nous ne sommes pas en présence d'un objet égyptien ajouté par l'artiste «pour faire nombre».

[1] Cf. Evans, *Pal. of Min.,* II, p. 631, fig. 395.

[2] Cf. Davies, *Menkheperrasonb,* pl. IV, 1er registre, 2e rangée et 2e registre, 1re rangée.

[3] Cf. Evans, *Pal. of Minos,* II, fig. 395, p. 631 (également p. 641).

[4] Cf. Wegner, *Stilentwickelung,* p. 112.

[5] Cf. entre autres Davies, *Tomb of two officials,* pl. 14, où *dix* de ces plats sont empilés sur un tabouret.

[6] P. Montet, *Reliques,* p. 65, note à propos de ce plat : «les originaux syriens n'en offrent pas de pareil».

Doc. **430** (pl. LIX). — Jarre pithoïde, apportée par le premier porteur égéen subsistant dans la tombe de Senenmout.[1] Elle est peinte en rouge sombre (cuivre ou bronze, peut-être terre cuite rouge), elle comporte des anses multiples, semi-circulaires, et est ornée de motifs décoratifs en forme de rosettes et de huit (boucliers?). Cette jarre a été comparée depuis longtemps à des formes crétoises du Minoen Récent,[2] (cf. fig. 139).

Doc. **431** (pl. LIX). – Jarre à deux anses, ornée d'une tête de capridé, elle figure dans le tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (3e registre). Le corps du vase est

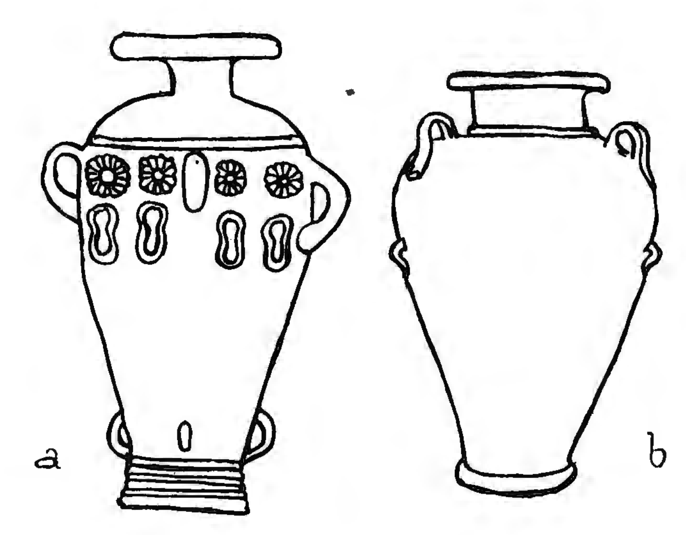


Fig. 139. — Jarres pithoïdes : *a) tombe de Senenmout; b) en Crète.*

en argent (blanc), la tête de chèvre, les anses et la bande décorative médiane sont en or (jaune). Le vase est cylindrique, orné à sa base d'un motif en spirale; des godrons montent jusqu'à une bande horizontale décorée de quatre rosettes. Les anses se terminent par des fleurs de lotus. La partie hémisphérique qui surmonte les rosettes paraît avoir été décorée d'un motif floral mais celui-ci pourrait avoir appartenu à un objet antérieur palimpseste; Pendlebury a comparé ce vase à un rhyton de Palaïkastro,[3] mais le rapprochement ne vaut que pour l'emploi de la tête de chèvre comme décoration. Si l'on admet que le couvercle du vase est

[1] Cf. Davies, *BMMA*, New-York, 1926, II, p. 43, fig. 2.
[2] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, IV, p. 262 et fig. 193; accepté en dernier par A. Furumark, *Settlement*, p. 231 et H. J. Kantor, *Aegean and the Orient*, p. 45 et n. III.
[3] Cf. *JEA*, 16 (1930), pl. XX et p. 79.

composé, non de la tête de chèvre seule, mais de la tête *et* de la partie hémisphérique en argent (fig. 140 *a*), on s'aperçoit que le vase affecte une forme attestée en Crète (fig. 140 *b*).[1] Le document **431**, si l'on admet notre hypothèse, pourrait donc être d'origine égéenne. Le motif en fleur de lotus qui orne les anses serait, dans ce cas, soit un emprunt égéen à l'art nilotique, soit une interprétation égyptienne de l'artiste.

Doc. **432** (pl. LIX). — Situle du tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (2e registre). Cet objet est en or (jaune).

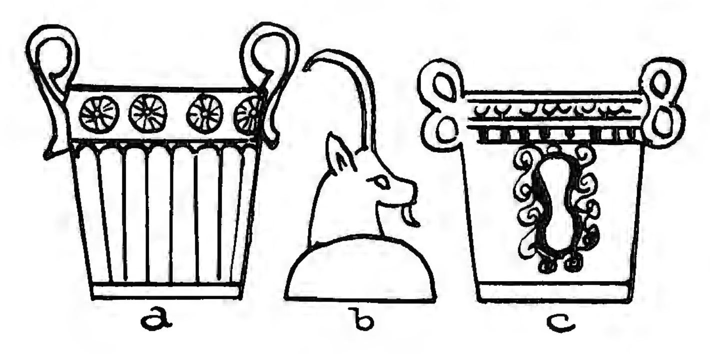


Fig. 140. — *a) Corps du vase de Rekhmarê; b) couvercle; c) vase crétois.*

Doc. **433** à **437** (pl. LIX). — Situles de même type que celle de Rekhmarê, provenant, celles du document **433**, en electrum, décor central bleu, du tribut nordique de Menkheperreseneb;[2] celles du document **434**, en argent, du tribut nordique d'Amenmose (T. 42);[3] celle du document **435**, du tribut de la tombe d'Amenmose (T. 89),[4] celle-ci est en argent, des bandes bleues la décorent au col. Le document **436** est tiré de la tombe d'Imiseba (T. 65); [5] le document **437** provient du temple de Médinet Habou (Ramsès III).[6]

Les situles,[7] comme les vases à anses en forme de lions, paraissent avoir été copiées les unes sur les autres. On pourrait même peut-être dans chaque cas déterminer de quelle tombe l'artiste s'est inspiré. Les situles de Menkheperreseneb

[1] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, p. 310, fig. 198 *a*. Gobelet funéraire du Minoen Récent la (Cnossos).
[2] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV, 2e registre, 1re rangée.
[3] Id., *ibid.*, pl. XXXIV, 2e registre, 1re rangée.
[4] Id., *JEA*, 26 (1940), p. 131-136.
[5] Cf. Wreszinski, *Atlas*, I.
[6] Cf. Id., *ibid.*, II, pl. 157.
[7] Cf. ci-dessus, p. 349, sur le redoublement des objets qui caractérise le tribut de Menkheperreseneb, les situles ont été traitées de la même façon que les rhytons à tête de lion.

(doc. **433**) paraissent copiées sur celle de Rekhmarê;[1] en revanche, celles d'Amenmose (T. 42), d'Imiseba, et de Médinet Habou proviennent plus ou moins directement des figurations de Menkheperreseneb comme le prouve leur place en tête de registre, et le fait qu'elles vont par paires. Le document **435** (tombe d'Amenmose, T. 89) paraît avoir été copié directement sur Rekhmarê, c'est pourquoi l'objet ici est unique. La tombe 89 a d'ailleurs fourni d'autre indices d'une copie directe sur celle de Rekhmarê.[2] En conséquence, il faut envisager la possibilité qu'il n'y ait jamais eu qu'une seule situle figurée, celle de Rekhmarê, les autres n'étant qu'une copie de cette figuration. L'objet lui-même n'est répandu en Egypte qu'à très basse-époque;[3] P. Montet a tenté de le rapprocher des vases de bronze et d'argile de Byblos,[4] mais les formes de bronze qu'il cite n'ont pas de ressemblance avec la situle de Rekhmarê, et les formes d'argile sont ovoïdes et ne supporteraient pas l'anse transversale. Le rapprochement de l'anse avec les torques de Byblos [5] n'est pas convaincant; même si l'on fait abstraction du décalage chronologique,[6] une forme analogue pour deux objets d'usage aussi dissemblable — l'un parure, l'autre anse de vase — ne saurait avoir de signification. En revanche, des anses de type semblable à celui de l'anse de la situle de Rekhmarê ont été retrouvées dans le domaine mycénien, dans un niveau contemporain de la représentation égyptienne [7] (fig. 141).

Nous voyons donc que si la forme même de la situle n'est pas encore connue dans le domaine égéen, la forme précise de l'anse, très caractéristique, y est bien attestée.

Doc. **438** à **441** (pl. LIX). — Vases à étrier, de forme mycénienne, figurés dans la chambre n° 3 de la tombe de Ramsès III.[8] Ils accompagnent des jarres de vin et des figurations de piles de bois syrien. Nous retrouvons donc ici l'association Egée-Syrie, si souvent observée.

(1) Cf. Lichteim, *JNES*, 6 (1947), p. 169-179.

(2) Cf. la copie des rhytons à tête de lion (doc. **251**, **252**, **258**), des rhytons à tête de taureau (doc. **277**, **279**), du vase en *lapis-lazuli* (doc. **366**); ce dernier est le plus convaincant, car il ne figure pas dans la tombe de Menkheperreseneb.

(3) Cf. R. von Bissing, *Steingefässe*, (CGC).

(4) Cf. P. Montet, *Reliques*, p. 58.

(5) Id., *ibid.*

(6) Les torques syriennes remontent à l'Ugarit Moyen I (2100-1900) (cf. Schaeffer, *Ugaritica*, II, p. 49), alors que la représentation de Rekhmarê est de 1450 au plus tôt.

(7) Cf. Karo, *Schachtgräber*, pl. CXXXII, n° 608, tombe IV; *ibid.*, pl. CXXXV, vase en argent, tombe V (cf. fig. 141, ci-contre); une anse similaire a été trouvée en Crète (Boyd-Hawes, *Gournia*, pl. IV).

(8) Nos dessins ont été établis d'après des photographies inédites que J. J. Clère nous a aimablement communiquées.

Doc. **442** (pl. LX). — Vase en forme de calice, du tribut égéen de la tombe d'Ouseramon. Il est en or (peinture jaune). A. Furumark a supposé qu'il était égyptien,[1] mais cette forme n'est pas attestée en Egypte, alors que les objets mycéniens en sont assez proches (fig. 142),[2] aussi il n'est pas nécessaire de voir ici une erreur de l'artiste égyptien.

Il n'en va sans doute pas de même pour le calice en forme de fleur de lotus que l'on trouve à diverses reprises parmi les objets du tribut asiatique :

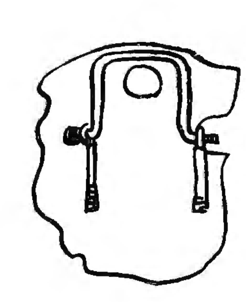


Fig. 141. — Anse mycénienne.

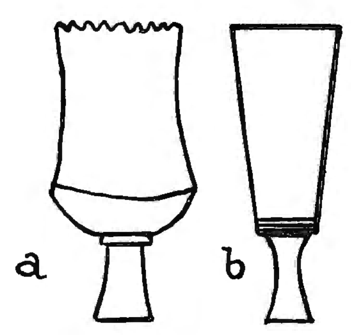


Fig. 142. — Calices *a) tombe d'Ouseramon; b) calice mycénien.*

Doc. **443-444** (pl. LX). — Calices du tribut nordique de la tombe de Menkheperreseneb.[3] Le document **443** est en or et en argent (jaune et blanc),[4] et le document **444** en argent (blanc).

La même forme se retrouve à Karnak parmi les vases du trésor d'Amon.

Doc. **445** (pl. LX). — Calices, en forme de fleur de lotus, celui de droite est plus proche du calice de la tombe d'Ouseramon (doc. **442**). Ils étaient en turquoise comme l'indique la mention qui les accompagne. Le trésor comptait trois de ces objets.

Doc. **446** (pl. LX). — Calice en fleur de lotus,[5] de même type que les documents **443** et **445**, mais muni d'anses, tribut asiatique de Sebekhotep (T. 63). Il est en argent.

(1) A. Furumark, *Settlement*, p. 225.

(2) Cf. entre autres, Karo, *Schachtgräber*, n°s 854 et 600, pl. CXXXVIII ? (fig. 142 ci-dessus; de même Schaeffer, *Ugaritica*, II, fig. 127, n°s 14-18, a réuni une série de calices mycéniens, de même forme, de l'Ugarit Récent 2-3, trouvés à Ras Shamra; cf. également Seager, *Pseira*, fig. 15 *m*.

(3) Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV, reg. 1, 2e rangée (doc. **443** et registre II, 2e rangée (doc. **444**).

(4) Un deuxième calice de même forme, mais en argent, figure également au 2e registre, 1re rangée, il est presque entièrement détruit, cf. Id., *ibid.*

(5) Cf. Nina N. de G. Davies, *Anc. Egypt. Paint.*, pl. XLII.

Doc. **447** (pl. LX). — Calices de même type que les documents **443** et **444,** tombe d'Amenmose (T. 42).[1] En argent. Ces objets sont manifestement copiés d'après le tribut de Menkheperreseneb.

Doc. **448** (pl. LX). — Calice de même type que les documents **444** et **447,** figurant dans le tribut nordique général au temple de Médinet Habou (Ramsès III).[2]

Doc. **449** (pl. LX). — Calice ovoïde du tribut général nordique au temple de Médinet Habou (Ramsès III).[3] Nous donnons cet objet à titre d'exemple de vases, peut-être égéens, parvenus en Egypte; les grandes tombes thébaines de la XVIIIe dynastie ne l'ont pas reproduit. La forme du gobelet de Médinet Habou est très proche de la forme mycénienne (cf. fig. 143 *b*), et il est d'autant plus tentant d'y voir un objet mycénien que le «tribut» où il figure comporte des rhytons [4] et des tasses [5] égéennes.

On serait tenté de voir, dans le calice en forme de fleur de lotus, un objet égyptien introduit par négligence par le scribe parmi les objets étrangers. En outre, il ne figure ni parmi les objets égéens de Senenmout, ni dans ceux de Rekhmarê. La tombe de Menkheperreseneb est la première à le reproduire, et l'on sait que cette tombe mêle objets syriens et égéens.[6] On inclinerait donc à voir dans le calice à fleur de lotus, s'il n'était pas égyptien, un objet syrien plutôt qu'égéen.[7] Mais ici encore, et contre toute attente, une suspension de jugement s'impose; une tablette d'Haghia-Triada [8] prouve en effet que les calices de ce type étaient connus des Égéens et la forme même du vase d'Haghia-Triada est si proche de celle du calice de Sebekhotep (doc. **446,** pl. LX), que l'on croirait être en présence des deux mêmes vases (fig. 144).

Ainsi, il est parfois difficile de distinguer ce qui est égéen de ce qui est syrien; il est cependant des cas où les tributaires égéens paraissent avoir apporté en Egypte des objets syriens. Tel est le cas notamment des bouteilles fusiformes en terre cuite

[1] Cf. Davies, *Menkheperrasonb,* pl. XXXIV, 2e registre, 2e rangée.
[2] Cf. Wreszinski, *Atlas,* II, 157 photographie 86-533 de l'Orient. Inst. of Chicago (Louqsor).
[3] Cf. Id., *ibid.*
[4] Cf. doc. **254** *a-c,* pl. XXXVII et doc. **267**, pl. XXXIX.
[5] Cf. doc. **237** et **238**, pl. XXXVI.
[6] Cf. Davies, *Menkheperrasonb,* p. 4.
[7] Cf. Montet, *Reliques,* p. 60-61.
[8] Cf. Evans, *Pal. of Minos,* IV, fig. 371 = fig. 144 ci-contre.

lustrée rouge. L'une de ces bouteilles est apportée par un des porteurs *égéens* de la tombe de Menkheperreseneb.

Doc. **450** (pl. LX). — Bouteille (?) apportée par le septième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb. Cet objet est rouge sombre, la base est plus évasée que dans les bouteilles syriennes, mais il semble bien, compte tenu de la taille de l'objet, de sa couleur, et de la forme de l'anse, que ce soit une bouteille de ce type. Les porteurs quasi-Égéens de la tombe d'Amenemipet (doc. **451-452**) en apportent

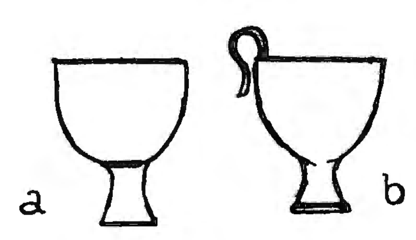


Fig. 143. — Calices
a) *Medinet Habou; b*) *Mycènes.*

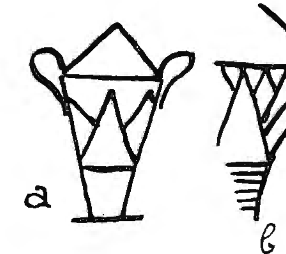


Fig. 144. — Calices «fleur de lotus».
a) *tablette d'Haghia-Triada* [1]; *b*) *tombe de Sebekhotep.*

deux exemplaires caractéristiques, aussi n'y aurait-il rien d'étonnant à ce que le même objet se trouve entre les mains d'un tributaire de Menkheperreseneb.[2]

Doc. **453** (pl. LX). — Bouteille syrienne, au Caire, J. E. 56.460. Nous donnons, ici, un exemple de bouteille syrienne [3] trouvée en Egypte. L'objet ressemble étroitement aux figurations qu'en donnent les artistes égyptiens.

§ 12. Statuettes de taureaux.

Les statuettes de taureaux figurées, rarement d'ailleurs, dans les tombes égyptiennes, ont toujours été considérées comme spécifiquement égéennes, bien qu'aucune statuette de ce type, en métal précieux, n'ait été trouvée dans le bassin de la mer Egée.[4]

[1] Cf. Karo, *Schachtgräber,* n° 427, pl. CVII, tombe IV.
[2] Des vases de ce type ont été trouvés en Crète, cf. Boyd-Hawes, *Gournia,* pl. VIII, 25.
[3] Sur cet objet, cf. Cl. F. A. Schaeffer, *Ugaritica,* II, fig. 51, n°s 17 et 19; 52, n° 28; 63, n° 3; 64, n° 7, 65, n°s 4 et 20; 67, n°s 12, 13 et 15; 72, n°s 21 et 22.
[4] Cf. en dernier H. J. Kantor, *Aegean and the Orient,* p. 46 et n°s 117-118 et Furumark, *Settlement,* p. 233 et n° 6, avec bibliographie des rapprochements qui ont été faits avec une statuette du Minoen Moyen III. Une statuette en bronze d'un taureau surmonté d'un acrobate a été publiée dans *Ill. London News,* 16 février 1946, p. 189 (Minoen Récent).

Doc. **454** (pl. LXI). — Statuette de taureau galopant, portée par le troisième tributaire égéen d'Ouseramon. Elle est en argent, à l'exception des cornes qui sont d'une couleur plus foncée. On croit apercevoir des traces rouges (sans doute incrustations) sur l'échine et le poitrail. La statuette est placée sur un socle rectangulaire en argent (blanc).

Doc. **455** (pl. LXI). — Statuette de taureau à l'arrêt, portée par le deuxième tributaire égéen de la tombe de Menkheperreseneb. Elle est en argent et en or (corps blanc, cornes jaunes) et était, semble-t-il, jadis ornée de taches noires en forme de rosace à quatre pétales (incrustations) (cf. doc. **285-286**), mais ces taches sont maintenant presque toutes effacées. La position est très différente de celle du document **454**. La statuette est posée dans une corbeille.

Doc. **456** (pl. LXI). — Statuette de taureau galopant, inédite, portée par un tributaire syrien[1] de la tombe de Sebekhotep. Elle est en or incrusté, semble-t-il, mais les taches peuvent être postérieures.
Elle est posée sur une base rectangulaire d'argent. La position de l'animal est analogue à celle du document **454**, bien que le galop soit moins prononcé.

Doc. **457** (pl. LXI). — Statuette de taureau couché provenant, comme le document **456** de la tombe de Sebekhotep.[2] Elle est en or incrusté (fond jaune, taches noires), elle est posée sur un panier. Pour la forme des taches, cf. ci-dessus, doc. **277** à **279**.

Après la XVIIIe dynastie, les statuettes de taureaux, comme les rhytons (doc. **281-283**), furent utilisées comme élément décoratif sur les couvercles de vases dans les tributs étrangers. Nous en donnons quatre exemples ci-dessous, sans vouloir épuiser les figurations connues de cette sorte de couvercles :

Doc. **458-461** (pl. LXI). — Statuettes de taureau sur couvercles de vases : doc. **458** tribut d'Horemheb,[3] Karnak; doc. **459**, Karnak, tribut asiatique de Ramsès II;[4] doc. **460**, Karnak, tribut asiatique de Séti Ier;[5] doc. **461**, Karnak, tribut asiatique de Séti Ier[6] Les couvercles de vases de ce type n'ont plus rien d'égéen. On remarquera, sur les documents **454-455** la façon dont sont traitées les cornes; il est curieux de constater une fois de plus que les artistes égyptiens ayant à dessiner un objet en ronde-bosse ont renoncé aux conventions du dessin égyptien pour adopter celles du pays dont provenait l'objet à figurer (cf. ci-dessus, p. 320 et fig. 123).

[1] Cf. ci-dessus, doc. **117**.
[2] Cf. Nina de G. Davies, *Anc. Egypt. Paintings*, pl. XLII.
[3] Cf. Wreszinski, *Atlas*, II, 61.
[4] Cf. Id., *ibid.*, pl. 49.
[5] Cf. Id., *ibid.*, pl. 44.
[6] Cf. Id., *ibid.*, pl. 39.

§ 13. Les armes, étoffes, objets divers et matières premières.

A. *Les armes.*

Les représentations d'armes sont rares dans les figurations égyptiennes de peuples égéens; en règle générale, les tributaires ne sont pas armés, et lorsqu'ils apportent des armes c'est manifestement à titre de tribut ou de cadeau.

Doc. **462** (pl. LXII). — Épée longue, portée par le premier tributaire égéen de Senenmout, dessiné par Hay en 1837. Ce tributaire, aujourd'hui détruit, était déjà abîmé lorsque Hay vit la tombe; il n'en restait plus que l'épaule gauche et l'arrière de la tête. C'est sur l'épaule gauche que reposait la longue épée, du document **462**; le pommeau est détruit.

Doc. **463** (pl. LXII). — Épée longue, portée par le cinquième tributaire égéen de Menkheperreseneb.[1] Elle est jaune très pâle (cuivre? ou bronze); la lame semble avoir été décorée mais le dessin est impossible à reconstituer. La poignée et le pommeau sont détruits, la paroi étant dégradée en cet endroit. Il est possible que le document **463** soit une copie du document **462**, car dans les deux cas le tributaire égéen porte l'arme de la même manière. L'épée longue de ce type est attestée dans le domaine égéen.[2]

Doc. **464-466** (pl. LXII). — Poignards dans leurs étuis, apportés par des tributaires égéens de Rekhmarê (respectivement les porteurs 1, 3 et 4). Sur le document **464**, l'étui est gris-noir, donnant plutôt l'impression de métal que de cuir; la garde est bleue, la forme du pommeau, pour autant qu'on puisse la deviner, est attestée en Égée,[3] (cf. fig. 145, ci-dessous). Dans les documents **465-466**, le fourreau est

[1] Davies, *Menkheperrasonb*, pl. V.
[2] Cf. Karo, *Schachtgräber*, I, p. 98, fig. 30, 31, 32, n°s 276, 398, 404; *ibid.*, p. 136, fig. 52, et *ibid.*, II, pl. LXXIII, LXXX, LXXXI.
[3] Id., *ibid.*, p. 123, fig. 44, n° 634 (tombe V).

brun-rouge, donc en cuir; le pommeau du document **465** est détruit, celui du document **466** est arrondi.[1]

L'étui de cuir pour les poignards est attesté à Mycènes.[2]

Doc. **467** (pl. LXII). — Poignard court, la lame est nue, il est porté par le sixième porteur de la tombe de Rekhmarê. La lame très large est rouge pâle ce qui semble indiquer un original en cuivre ou en bronze, la poignée et le pommeau

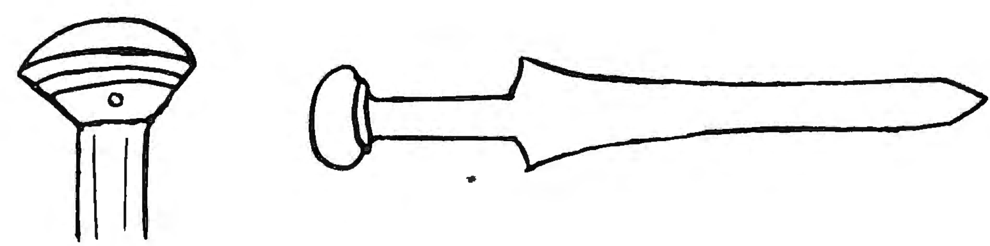


Fig. 145. Pommeau égéen. Fig. 146. — Poignard mycénien.

rouges (cuivre?); le pommeau est arrondi comme sur le document **466**; il n'est pas impossible que la bande au milieu de la lame ait été décorée.

Le poignard court, du type ci-dessus, rappelle beaucoup les armes de même espèce portées par les Syriens dans la tombe de Rekhmarê[3] aussi bien que dans celles de Menkheperreseneb[4] et Amenmose (T. 42);[5] cependant rien ne prouve que les exemples de Rekhmarê (doc. **464-467**) soient dûs à une erreur du dessinateur. Le poignard de ce type est en effet attesté en Crète,[6] comme à Mycènes,[7] (cf. fig. 146, ci-dessus).

Doc. **468** (pl. LXII). — Fouet à pommeau apporté par le douzième porteur de la tombe d'Ouseramon. Le manche et la lanière sont rouges et grisâtres, donc de cuir, ou de bois recouvert de cuir; le pommeau, sphérique, est en argent (blanc). Le fouet de ce type n'est connu en Egypte qu'à partir de la XVIIIe dynastie, il porte alors le nom de [hiéroglyphes] ou [hiéroglyphes],[8] *'Isbr* (var. *Ỉspr*). La tombe de

[1] Id., *ibid.*, pl. LXXXVI (484 à 487) pour des pommeaux de ce type à Mycènes.

[2] Cf. Id., *ibid.*, pl. LXXXIV, n° 723.

[3] Par les premier et troisième tributaires syriens (cf. Davies, *Rekhmire*, pl. XXI).

[4] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV et V (2e registre).

[5] Cf. Id., *ibid.*, pl. XXXIV, reg. 1 et 11 et XXXV, reg. 1.

[6] Cf. Boyd-Hawes, *Gournia*, pl. IV, nos 49 à 61, et Evans, *Pal. of Minos*, I, p. 718, fig. 54 (du Minoen Moyen II).

[7] Cf. Karo, *Schachtgräber*, II, pl. LXXXI, LXXXIX, XC, XCI, XCII, XCIII, XCIV.

[8] Cf. Jéquier, *Matériaux*, p. 220 et fig. 136 (avec bibliographie).

Kenamon en représente plusieurs, d'une forme très proche de celle du document **468**.[1] C'est le fouet du conducteur de char;[2] Cet objet est unique dans les figurations de «tribut» égéen.

Le char étant employé en Crète[3] aussi bien qu'à Mycènes,[4] la présence du fouet n'est pas contradictoire avec l'identification des «îles de la Mer» avec tout ou

Fig. 147. Fouet crétois (empreinte de sceau).



partie du monde égéen;[5] et, en fait, une empreinte de sceau trouvée à Cnossos nous montre un fouet tout à fait semblable au doc. **468** (cf. fig. 147).

B. *Les étoffes.*

Doc. **469-471** (pl. LXII). — Les étoffes n'apparaissent sous forme de pièces roulées que dans la tombe de Menkheperreseneb. Ces pièces sont apportées par les premier, quatrième et septième porteurs. Le fond de l'étoffe est blanc, des bordures de bandes parallèles rouges et bleues la décorent, ainsi que des glands rouges et blancs.

Ces caractéristiques, ajoutées au fait qu'une pièce d'étoffe similaire est apportée par un Syrien de la même tombe[6], posent le problème du crédit à accorder aux figurations de la tombe de Menkheperreseneb. La disposition des couleurs en bandes, comme le fond blanc et la présence de glands, tout rappelle le vêtement syrien qui possède ces traits;[7] aussi faut-il se demander si l'artiste n'a pas chargé les tributaires égéens d'étoffes apportées en réalité par les Syriens. Toutefois un doute subsiste : H. J. Kantor a montré[8] que certains motifs décoratifs égéens étaient parvenus en Egypte grâce à l'importation des étoffes; on pourrait donc admettre que, sachant

[1] Cf. Davies, *Kenamum*, pl. 18 et 22.

[2] Jéquier, *loc. cit.*, p. 220.

[3] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, p. 786 et suiv.

[4] Cf. entre autres, les fréquentes représentations du char dans la céramique mycénienne : A. Furumark, *Myc. Pott.*, p. 332 et fig. 56, mot. 39. Etant donné l'importance du char à Mycènes, on pourrait même admettre que sa présence ici est en faveur de l'identification des porteurs avec des Mycéniens.

[5] Le fouet était employé par les Mycéniens, cf. Lorimer, *Homer and the Monuments*, p. 313, fig. 41.

[6] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. V (reg. 11).

[7] Cf. Id., *ibid.*, et Id., *Rekhmire*, pl. XXI-XXII.

[8] Cf. J. H. Kantor, *Aegean and the Orient*, p. 58-59.

que les Égéens fournissaient des textiles à l'Egypte, l'artiste les a représentés apportant des rouleaux d'étoffe sans trop se préoccuper de l'aspect de ceux-ci.

C. *Les objets divers.*

Les tributaires de Rekhmarê apportent, par deux fois, des sacs de cuir rouge (doc. **472-473**, pl. LXIII), (dixième et quinzième porteurs). Il n'y a malheureusement aucune indication des matières contenues. Nous avons vu ci-dessus, que les habitants des îles amenaient à l'Egypte un produit minier contenu dans des sacs. Faut-il voir dans les documents **472-473**, la représentation de l'apport de ce minerai (peut-être de l'argent),[1] ce n'est pas impossible, mais le pays Keftiou produisait lui aussi des matières susceptibles d'être enfermées dans des sacs, notamment la fève médicinale à laquelle fait allusion le document **2**.[2] Il nous faut donc renoncer à connaître le contenu de ces sacs.

Nous avons reproduit, sous le numéro **474**,[3] le type de sacs qui habituellement contiennent la poudre d'or, on voit que les sacs de Rekhmarê en diffèrent sensiblement. Cependant la forme du sac n'est pas spécifiquement égéenne, un tributaire du pays de Pount en apporte un exactement semblable.[4]

Les perles figurent également parmi les objets apportés par les tributaires égéens en Egypte, nous les trouvons chez Rekhmarê et Menkheperreseneb.

Doc. **475** (pl. LXIII). — Perles apportées par le onzième porteur égéen de la tombe de Rekhmarê; elles sont sphériques et peintes en bleu, donc, vraisemblablement en lapis-lazuli.

Doc. **476** (pl. LXIII). — Perles apportées par le quatorzième porteur égéen de Rekhmarê. Elles sont disposées en collier à double rang, et elles sont de deux formes : les unes sphériques sont en or, ou en ambre (jaune), les autres «en gouttes» sont alternativement en or et lapis-lazuli (jaune et bleu), et en or et cornaline (jaune et rouge) (fig. 148). Un pendentif semble avoir réuni les deux rangs du collier mais il est impossible d'en discerner le motif décoratif.

[1] Cf. ci-dessous, p. 423-424.
[2] Cf. ci-dessus, p. 39-40.
[3] Tribut syrien (Retenou) d'Horemheb = WRESZINSKI, *Atlas*, II, 61.
[4] Cf. DAVIES, *Rekhmire*, pl. XVII.

Doc. **477** (pl. LXIII). — Perles apportées par le sixième porteur égéen de la tombe de Menkheperreseneb. Elles sont sphériques, et composées de groupes de trois perles bleues (lapis-lazuli), séparés par une perle rouge (cornaline?).

Doc. **478** (pl. LXIII). — Collier de perles apporté par le huitième porteur de la tombe de Menkheperreseneb. Sphériques, elles sont alternativement rouges et bleues (cornaline et lapis-lazuli?), ou rouges et jaunes (cornaline et or ou ambre?).

Doc. **479** (pl. LXIII). — Perles apportées par le second porteur de la tombe de Menkheperreseneb.[1] Sphériques, et réparties en groupes de trois perles bleues séparés par une perle rouge.

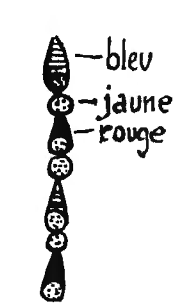


Fig. 148.

Max Müller a encore vu en 1911,[2] des perles qui surmontaient une des aiguières (doc. **327**) du tribut de Menkheperreseneb; elles ne sont plus visibles aujourd'hui (doc. **480**).

Les perles étant très répandues dans le domaine créto-mycénien,[3] il n'est pas étonnant de les voir figurer dans les tributs égéens.

Doc. **481** (pl. LXIII). — Objet circulaire (bouclier rond?) figurant dans le tribut égéen d'Ouseramon. L'absence d'échelle relative[4] entre les différents objets représentés rend difficile l'interprétation de cet objet. Il est bimétallique : en argent au centre, avec bordure d'or. Nous inclinerions à voir dans cet objet un bouclier rond; ce qui porterait la date d'apparition de cette arme dans le domaine égéen aux alentours de 1450.[5]

[1] Cf. DAVIES, *Mekheperrasonb*, pl. V.
[2] Max MÜLLER, *Egypt, Res.*, II, pl. I.
[3] Cf. EVANS, *Pal. of Minos*, I, p. 491-492, et III, p. 496, fig. 341 *a* — A Mycènes, cf. KARO, *Schachtgräber*, pl. LXII (améthyste et ambre), tombe IV).
[4] Le rhyton à tête de griffon (doc. **259**), qui devait avoir au moins une vingtaine de centimètres de haut, est représenté comme ayant la même hauteur que la tasse (doc. **233**), qui ne devait pas dépasser dix centimètres.
[5] Il est attesté à Enkomi, vers 1300 av. J.-C., cf. EVANS, *Pal. of Minos*, fig. 782, p. 804. LORIMER, *Homer and the Monuments*, p. 149, fig. 9 et 148, fig. 4, signale son existence à l'Helladique Récent, sur un tesson de Tyrinthe (cf. Schliemann, *Tyrins*, pl. XIV).

D. *Les matières premières.*

Un certain nombre de matières premières figurent dans le tribut égéen, ce sont :

Doc. **482** (pl. LXIII). — Matière amorphe de couleur imprécise, contenue dans un panier — Tribut d'Ouseramon (2ᵉ rangée d'objets). On peut hésiter entre le lapis-lazuli (*ḫsbd*) et la turquoise (*mfkꜣt*), ces deux matières étant souvent représentées de cette manière dans les fresques égyptiennes, mais la masse amorphe nous incline à y voir plutôt du lapis-lazuli (cf. doc. **486-488**).

Doc. **483** (pl. LXIII). — Panier contenant des turquoises brutes (*mfkꜣt*) apportées par un tributaire quasi-minoen (doc. **108**) dans la tombe de Menkheperreseneb.

Doc. **484** (pl. LXIV). — Panier contenant des lingots d'argent en forme de briques. Tribut égéen de Rekhmarê (1ᵉʳ registre). La mention [illegible] « *argent* », confirme l'interprétation de la couleur blanche. Le panier est jaune avec un décor de bandes rouges et noires.

Doc. **485** (pl. LXIV). — Panier contenant des lingots métalliques en forme de briques. Tribut égéen de Rekhmarê (1ᵉʳ registre). Il n'y a malheureusement pas de mention de la matière employée. La couleur, plus grise que celle du document **484**, un peu jaunâtre, fait hésiter entre le plomb et l'electrum. Panier jaune à décor en damier noir et rouge très effacé.

Doc. **486** (pl. LXIV). — Panier contenant une matière amorphe bleue — Tribut égéen de Rekhmarê (1ᵉʳ registre). Il s'agit de lapis-lazuli, comme l'indique la mention que l'on peut lire au-dessus de l'objet.[1] Panier jaune, même décor que sur le doc. **485**.

Doc. **487-488** (pl. LXIV). — Paniers, appartenant au tribut nordique de Menkheperreseneb,[2] l'un (**487**) contient des lingots d'or en forme d'anneaux, l'autre du lapis-lazuli.

Doc. **489** (pl. LXIV). — Paniers du tribut nordique de Menkheperreseneb (1ᵉʳ registre, 1ʳᵉ rangée). Tous trois contenaient une matière bleue foncée ou verte,[3] lapis-lazuli ou émeraude.

[1] Cf. Sethe, *Urk.*, IV, 1098. [2] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV. [3] Id., *ibid.*, p. 6, n° 4.

Doc. **490** (pl. LXIV). — Lingots d'argent en forme d'anneaux apportés par un tributaire de la tombe d'Amenemheb.[1]

Doc. **491** (pl. LXV). — Lingots d'argent en forme d'anneaux, du tribut égéen de la tombe de Rekhmarê (1ᵉʳ registre). Ils sont posés sur un plateau (?) bleu à bande jaune (lapis-lazuli et or?); la couleur, rigoureusement semblable à celle du document **484**, indique qu'il s'agit bien d'argent.

Doc. **492** (pl. LXV). — Gros lingots rectangulaires du tribut égéen de Rekhmarê (3ᵉ registre). Il y a quatre lingots, la matière n'est pas indiquée; la couleur blanche à taches grises, fait hésiter, comme pour le document **485**, entre le plomb et l'electrum. Ce n'est probablement pas de l'argent, le plomb paraît plus vraisemblable en raison de l'importance des lingots.

Doc. **493** (pl. LXV). — Gros lingots du tribut égéen de Rekhmarê (3ᵉ registre). La couleur rouge indique qu'il s'agit de cuivre.

Doc. **494** (pl. XLV). — Lingot de même forme que le document **493**, apporté par le treizième porteur égéen de Rekhmarê. Il est brun-rouge et comme martelé.

Doc. **495** (pl. LXV). — Lingot de même forme que les documents **493-494**, apporté par le huitième porteur égéen de Rekhmarê. Il est brun-rouge et martelé, comme le précédent.

Doc. **496** (pl. LXV). — Lingot de même forme que les documents **493-495**, apporté par le cinquième porteur égéen de Rekhmarê. La peinture est en mauvais état et l'on distingue mal la couleur primitive du lingot qui semble avoir été jaune grisâtre, ou rouge jaunâtre par endroit. De toute façon, la couleur est différente de celle de la chair du porteur qui est brun-rouge; le lingot n'est donc pas en cuivre de même espèce que les documents **494** et **495**.

Doc. **497-500** (pl. LXV). — Lingots apportés par les tributaires de la tombe d'Amenemipet (T. 276).[2] Les documents **497-498** sont de même forme que les documents **493** à **496**, ils sont d'un rouge pâle (rose) et martelés (points plus foncés). Les documents **499-500**, rectangulaires d'un côté et arrondis de l'autre, sont bleu pâle[3] (sans doute du plomb).

[1] Id., *JEA*, 20 (1934), pl. XXV, septième porteur du troisième registre, qui correspond au Keftiou et au Menous.

[2] Cf. Davies, *BMMA*, New-York, 1936-1937, fig. 13, p. 60 (cf. ci-dessus, doc. **111** et **112**).

[3] Les taches jaunes que l'on remarque paraissent postérieures.

Doc. **501** (pl. LXV). — Lingots du tribut asiatique d'Ouseramon. Nous donnons cette photographie (inédite), pour faciliter les comparaisons, car les différents types de gros lingots y figurent : lingots rectangulaires de cuivre et de plomb (ou argent), lingots arrondis de plomb et d'argent.

La forme des lingots rectangulaires est attestée dans tout le Moyen-Orient, aussi ne peut-elle donner d'indications sur la provenance des lingots apportés par les Egéens en Egypte. Les fouilles crétoises ont fourni des lingots de ce type,[1] (cf.



Fig. 149.
Lingot crétois.

fig. 149). Il n'y a donc pas lieu d'admettre que les artistes égyptiens aient prêté aux tributaires égéens un trafic qu'ils ne faisaient pas.

Les tributaires de Rekhmarê et de Menkheperreseneb apportent enfin des défenses d'éléphant. Le document **502** est apporté par le seizième porteur de Rekhmarê, et les documents **503** et **504** par les neuvième et quatrième porteurs égéens de Menkheperreseneb.[2] Constatant la différence de taille entre la défense apportée par le porteur de Rekhmarê, et celles que portent les tributaires de Menkheperreseneb, Davies [3] s'est refusé à voir dans ces dernières des défenses d'éléphant, il en fait des cornes. En réalité, nous sommes en présence d'une figuration partiellement symbolique. Les défenses étaient en fait beaucoup plus grandes qu'elles ne sont représentées, l'artiste n'a pas prétendu figurer un homme portant une défense d'éléphant, il entendait traduire un fait : l'apport de l'ivoire par un porteur d'une race déterminée qui fournissait, selon ses connaissances, l'ivoire brut à l'Egypte.[4] Cette fourniture de l'ivoire est importante pour l'histoire des rapports entre le monde égéen et l'Egypte.[5]

[1] Evans, *Pal. of Minos*, II, fig. 391, p. 624 et IV, p. 652, fig. 636-637. Un lingot d'Haghia Triada présente une surface grumelée, cet aspect du métal est sans doute à l'origine des irrégularités de coloration indiquées par l'artiste égyptien.

[2] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. V.

[3] Id., *ibid.*, p. 5.

[4] On remarquera, dans le même sens, la figuration de l'éléphant dans la tombe de Rekhmarê (cf. Nina de G. Davies, *Rekhmire Paintings*, pl. XIII), l'éléphant, bien qu'il soit adulte à en juger par la taille des défenses, n'est pas plus grand que l'ours avec lequel il est figuré.

[5] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, II, p. 742 et ci-dessous, p. 424-425.

CONCLUSIONS DE LA DEUXIÈME PARTIE

Nous avons tenté, dans cette deuxième partie, de réunir le plus complètement possible, l'ensemble des documents archéologiques figurés égyptiens qui se rapportent au domaine égéen. Nous ne nous dissimulons pas les lacunes de cet indispensable travail de compilation. Les monuments égyptiens, les hypogées particulièrement, sont loin d'être tous publiés. Durant nos séjours en Egypte, de 1945 à 1954, nous avons visité le plus grand nombre possible de tombes et de sites encore mal connus ou insuffisamment publiés — la Nécropole thébaine, en particulier, nous a longuement retenu. Malgré cette exploration méthodique, nous ne nous flattons pas d'avoir tout vu. Au demeurant, les figurations de tributaires ou d'objets égéens qui pourraient nous avoir échappé sont certainement moins nombreuses que celles qui furent détruites au cours des siècles; la documentation que nous venons d'analyser est donc, par la force des choses, partielle.

Cette réserve faite, on remarquera le décalage chronologique qui sépare les sources épigraphiques des sources archéologiques figurées. Alors que, du début de la XVIIIe jusqu'à la fin de la XIXe dynastie, nous avions des textes mentionnant soit le «Pays Keftiou», soit les «Îles de la Mer», ce n'est que sous le règne d'Hatchepsout qu'apparaissent les premières figurations d'Egéens dans les fresques égyptiennes. Après le règne d'Aménophis II, on ne trouve pratiquement plus de représentations *originales* de personnages ou d'objets égéens. En effet, les tombes contemporaines de la seconde moitié de la XVIIIe et de la XIXe dynastie qui nous ont fourni des documents, semblent toutes s'être inspirées de figurations antérieures. A l'exception des représentations de vases mycéniens de la tombe de Ramsès II, elles n'apportent jamais de documents nouveaux.

A s'en tenir aux seules sources archéologiques figurées *connues*, on serait donc tenté de limiter les contacts entre l'Egée et l'Egypte aux règnes d'Hatchepsout, de Thoutmosis III et d'Aménophis II (de 1520 à 1425 av. J.-C. environ). Nous verrons plus loin les atténuations qu'il convient d'apporter à cette vue par trop systématique des faits observés.

L'étude des types humains a montré l'existence dans les représentations égyptiennes d'une race étrangère qui se caractérise par une coiffure très particulière et la coloration de sa peau. Le vêtement contribue de son côté à rendre plus sensible

encore l'originalité de cette race qui se distingue aisément, aussi bien des Asiatiques (Syro-palestiniens et Hittites), que des Libyens, des gens du Pount, et, *a fortiori*, des Soudanais et des Nègres.

Bien que les tributaires de cette race apportent des objets indiscutablement égéens, tels que tasses, rhytons thériomorphes, cruches à bec et statuettes de taureaux, le fait que ce soit bien des Préhellènes a été contesté. Cette attitude sceptique, qui a séduit d'excellents esprits, a son origine dans les contradictions internes que revêlent les figurations égyptiennes. Non seulement les habitants du Keftiou sont représentés tantôt vêtus du pagne égéen, tantôt d'une robe asiatique, mais encore nous voyons les quasi-Egéens apporter des objets dont le caractère minoen ou mycénien est douteux, quand les Egyptiens ne nous les montrent pas portant des coupes syriennes et des vases de types divers qui, a vrai dire, ne sont attestés ni en Asie, ni dans l'Egéïde. Et pour ajouter à cette confusion, nous remarquons parfois des Syriens porteurs d'objets égéens !

Nous nous sommes contenté, dans cette seconde partie, de faire des comparaisons soit avec la Syrie, soit avec l'Egée, là où les rapprochements étaient indiscutables. Nous n'avons pas voulu aborder la discussion du fond des problèmes : l'appartenance ou non des habitants du pays Keftiou à une race préhellénique, l'identification ou non des peuplades des îles de la Mer avec les Mycéniens.

En effet, les documents que nous avons réunis n'ont pas tous la même valeur historique. Certains sont le fait d'artistes de génie — le mot n'est pas trop fort ; d'autres sont l'œuvre d'ouvriers habiles, certes, mais négligents et ayant une fâcheuse tendance à se copier les uns les autres. Nous avons esquissé les grandes lignes d'une critique de la documentation figurée ; il reste à exercer une critique interne chaque fois qu'il nous faudra utiliser telle ou telle représentation dans l'étude générale des rapports entre le monde égéen et l'Egypte. Le concours des sources épigraphiques est souvent indispensable à l'exercice de cette critique, et c'est pourquoi nous l'avons réservée à notre troisième partie.

TROISIÈME PARTIE

CONFRONTATION DES SOURCES

CHAPITRE I

LE PROBLÈME KEFTIOU

Nous avons exposé ci-dessus (p. 33-38) l'historique du problème Keftiou, et montré comment il se posait. Il nous reste à voir si les sources égyptiennes que nous venons d'analyser permettent de déterminer laquelle est la plus vraisemblable des hypothèses en usage au cours des dernières années. [1]

On a proposé de voir dans le pays Keftiou :

a. la Crète seule (A. H. Gardiner, H. Gauthier). [2]

b. la Cilicie (G. A. Wainwright, A. Furumark).

c. la Crète *et* la Cilicie (A. Evans, J. D. S. Pendlebury, Hall).

d. une partie de la Syrie septentrionale (Cl. F. A. Schaeffer, Welker, L. Christophe).

Dans cette recherche, la date d'apparition du mot et des figurations sont, nous l'avons vu, [3] d'une grande importance. Si le mot est apparu en Egypte, selon toute vraisemblance, entre 2200 et 2000 (cf. doc. **3**, p. 43 ; de même, p. 111-112), les figurations, en revanche, ne datent que du xve siècle avant J.-C. (entre 1490 et 1450), il est donc impossible, pour la période ancienne, de confronter sources épigraphiques et sources archéologiques figurées.

[1] Nous ne tenons pas compte des localisations anciennes, antérieures aux fouilles d'Evans en Crète (pour ces localisations, qui n'ont qu'un intérêt historique, cf. p. 33 et n. 1).

[2] Pour la bibliographie, cf. ci-dessus, p. 33-38, et Bibliographie. SCHARFF, *Ägyptologische Bemerkungen zur Frage der Lokalisierung des Landes «Keftiu»*, Jahrbuch für kleinasiatische Forschung, 2, 1951, p. 101-104, a proposé de voir dans le mot Keftiou, non seulement la Crète, mais des parties de la côte syrienne et peut-être même de la Cilicie. C'est en somme une synthèse des positions *a, b, c* et *d,* ci-dessus.

[3] Cf. ci-dessus, p. 114-116.

Pour combler, dans une certaine mesure, cette lacune regrettable, on peut envisager deux processus : confronter les sources épigraphiques aux sources purement archéologiques (objets égéens ou ciliciens trouvés en Egypte, objets égyptiens recueillis en Crète, Cilicie et Syrie septentrionale); ou bien faire une critique interne, philologique des documents épigraphiques. Le premier procédé a l'inconvénient d'être imprécis. Comment saurons-nous notamment s'il existe un lien entre les objets étrangers trouvés et le pays Keftiou? Le second, en raison de notre ignorance des langues parlées à cette époque, aussi bien dans le domaine cilicien, que dans le domaine égéen, ne peut être d'un très grand secours. Nous suivrons cependant les deux lignes de recherches, car il n'en est point d'autres.

La présence du mot Keftiou dans le vocabulaire égyptien, vers 2200-2000, prouve à elle seule l'existence de rapports, entre le pays Keftiou et l'Egypte, dès cette époque. Ces rapports ont pu se traduire par l'introduction d'objets importés dans le mobilier archéologique des deux pays. Des objets égyptiens de la Première Période Intermédiaire et du début de la XIIe dynastie ont été trouvés en Crète dans un contexte de la fin du Minoen Ancien III;[1] l'existence de sceaux à boutons dans les couches du Minoen Ancien II[2] confirme le fait que les contacts Crète-Egypte étaient établis à la Première Période Intermédiaire, c'est-à-dire vers 2190[3]-2040. L'existence de ces contacts est assurée, un peu plus tard, par la trouvaille d'objets crétois du Minoen Moyen II en Egypte.[4] Du point de vue archéologique, on peut donc admettre que des objets égyptiens sont parvenus en Egée vers 2200-2000, et que les Egyptiens recevaient, vers 1880, de la céramique égéenne.

Si la date d'apparition des objets égyptiens en Crète ne présente pas de difficultés,[5] il n'en va pas de même pour celle des objets du Minoen Moyen II *a* auquel appartiennent les tessons de poterie trouvés près de la pyramide de Sésostris II.[6]

[1] Cf. PENDLEBURY, *Aegyptiaca*, p. 15, n°s 16 à 18, et ID., *Arch. of Crete*, p. 120-121.

[2] Cf. MATZ, *Gnomon*, 1939, p. 74-75 et 1940, p. 151-154, cité par P. DEMARGNE, *REG*, 58 (1945), p. 3, n° 13. Nous avons esquissé le problème posé par ces objets dans notre *Essai sur les relations entre Egyptiens et Préhellènes*, p. 61-62.

[3] Pour les dates de la Première Période Intermédiaire, cf. STOCK, *Die erste Zwischenzeit Ägyptens*, Rome 1949 — cf. les remarques de G. POSENER, *Bi. Or.*, 8 (1951), p. 172.

[4] Cf. PENDLEBURY, *Arch. of Crete*, p. 144-145.

[5] Les dates de STOCK (cf. n. 3, p. 440) coïncident à peu de chose près avec celles d'ALBRIGHT (*BASOR*, 119 (1950), p. 29); les dates traditionnelles sont un peu plus hautes 2263-2070, cf. VANDIER, *L'Egypte*, 3e édit., p. 629.

[6] PENDLEBURY, *Arch. of Crete*, p. 121.

En effet, si l'abaissement de la date d'Hammourabi de 2100 à 1728, acccepté par beaucoup d'assyriologues,[1] est exact, et si le cylindre babylonien trouvé à Platanos remonte bien à ce règne,[2] le Minoen Moyen II *a*, commencerait *après* 1700. Or, les dates les plus basses actuellement proposées du côté égyptologique, pour le règne de Sésostris II sont 1791-1773[3] — encore n'ont-elles été ni discutées ni acceptées — les dates les plus communément admises, fondées sur une date sothiaque,[4] restant toujours entre 1906-1895, pour le début du règne et 1888-1877, pour la fin.[5]

Selon ces datations, la céramique égéenne serait parvenue en Egypte vers 1900. Quoi qu'il en soit, on voit que les dates ci-dessus coïncident avec celle de l'apparition du mot Keftiou en Egypte, et il est possible que les deux événements soient liés. En effet, si des objets égyptiens ont été trouvés en Syrie septentrionale et en Cilicie, aucun d'entre eux ne remonte à une date antérieure au Moyen Empire;[6] ainsi, dans l'état actuel de nos connaissances, l'apparition en Crète d'objets égyptiens contemporains de la Première Période Intermédiaire, incline à localiser le pays Keftiou en Crète plutôt qu'en Syrie du Nord ou surtout en Cilicie.

La critique interne des sources épigraphiques semble conduire, à la même conclusion. Nous avons montré que les deux mots, Keftiou et Kaptara, apparaissaient en

[1] Sur cette question encore très controversée, cf. DEMARGNE, *REG*, 58 (1945), p. 3; ALBRIGHT, *Bi. Or.*, 5 (1948), p. 126 et *BASOR*, 119 (1950), p. 29. Réserves de PARROT et DUSSAUD, *Syria*, 1938, p. 182-184 et 1940, p. 238 et 357-358.

[2] Tout dernièrement M. B. Rowton a repris le problème des dates d'Hammourabi (cf. *JNES*, 10, 1951, p. 201-203); il dissocie le problème des cylindres babyloniens de Platanos et de Ras-Shamra du problème chronologique, ce qui présenterait l'avantage de rendre la datation du Minoen Moyen indépendante du règne d'Hammourabi.

[3] Cf. ALLIOT, *JNES*, 9 (1950), p. 204-214.

[4] Cf. WOOD, *BASOR*, 99 (1945), p. 5 et R. A. PARKER, *Calendars of Egypt*, Chicago, 1950.

[5] Cf. VANDIER, *L'Egypte*, p. 629 (avec bibliographie).

[6] Pour la Syrie du Nord en général, cf. SYDNEY-SMITH, *Chr. d'Egypte*, 29 (1940), p. 75-76 et WILSON, *AJSL*, 58 (1941), p. 225-236. Une impression de sceau de la XIIe dynastie a été trouvée à Atchana (Alalakh), (cf. SYDNEY-SMITH, *Alalakh and chronology*, p. 13-14); à Neirab près d'Alep, un sphinx d'Amenemhat III, inédit, a été trouvé (cf. PORTER-MOSS, *Top. Bibl.*, VII, p. 395); enfin à Ras-Shamra les objets du Moyen Empire sont nombreux, cf. SCHAEFFER, *Ugaritica*, I, p. 20 et suiv. fig. 11-12 et pl. IV-V. De même, PORTER-MOSS, *loc. cit.*, VII, p. 393-394. Aucun de ces objets n'est antérieur à Sésostris I (1969-1926), cf. SCHAEFFER, *loc. cit.*, p. 20. En Cilicie une statue sans doute contemporaine de Sésostris II a été trouvée, cf. WINLOCK, *BMMA*, New-York, 16 (1921), p. 209-210; mais cette statue, découverte en 1882 provient d'un niveau indéterminé, elle a pu être amenée tardivement sur le site. Le domaine hittite a également fourni des statues de même époque, cf. PORTER-MOSS, *loc. cit.*, p. 399.

même temps en Asie et en Egypte (ci-dessus, p. 111-114). Si le pays Keftiou était situé en Cilicie ou en Syrie septentrionale, il faudrait supposer que le mot est passé du domaine asiatique vers l'Egypte; mais, nous espérons l'avoir prouvé,(1) un tel emprunt devrait remonter au troisième millénaire, or, rien jusqu'à présent, dans l'archéologie de la Cilicie et de la Syrie du Nord n'indique que ces pays aient été en rapport avec l'Egypte à une aussi haute époque. On pourrait donc admettre, avec vraisemblance, que le mot Keftiou est apparu en Egypte à la fin de l'Ancien Empire, d'où il serait passé en Asie au cours de la Première Période Intermédiaire, époque d'échanges intenses entre l'Asie et le Delta égyptien.(2) Notons pour finir, que l'allusion du document **3** (vers 2200) à l'embaumement des chefs du pays Keftiou est plutôt en faveur de l'identification avec la Crète,(3) et qu'il implique de toute façon que le pays Keftiou était déjà, vers 2300, un centre de civilisation évoluée. Cette observation s'accorderait bien avec la civilisation crétoise du Minoen Ancien.(4)

En résumé la confrontation des sources épigraphiques et archéologiques serait, à haute époque (VIe dynastie-Première période intermédiaire), plus favorable à la localisation du pays Keftiou en Crète qu'en Syrie du Nord ou en Cilicie. Mais il serait imprudent d'être trop affirmatif pour une période si reculée; la côte cilicienne est encore mal explorée et — à l'exception de Ras-Shamra et d'Alalakh — les sites de la Syrie du Nord n'ont pas été fouillés jusqu'aux niveaux qui pourraient être de quelque utilité dans nos recherches.

L'existence d'objets du Moyen Empire en Crète,(5) ne constitue pas une indication utilisable pour la localisation du Keftiou dans cette île. A cette époque, en effet, les objets égyptiens, surtout les statues, sont répandus dans tout le Moyen Orient proche de l'Egypte, de la Crète jusqu'en Mésopotamie et en Asie Mineure (cf. fig. 150 ci-contre). Toutefois la présence concomitante de vases crétois en Egypte,(6) alors que l'on n'a pas signalé la présence de poteries ciliciennes, dans la vallée du Nil au Moyen-Empire,(7) vient confirmer la réalité des contacts Égée-

(1) Cf. ci-dessus, p. 113-114.
(2) Cf. ci-dessus, p. 409.
(3) Cf. ci-dessus, p. 44, note 1 et p. 40-45.
(4) Cf. Pendlebury, *Arch. of Crete*, p. 59 et suiv.
(5) Cf. Id., *Aegyptiaca*, p. 22, n° 29; p. 35, n° 56.
(6) Cf. Pendlebury, *Aegyptiaca*, p. 144-145.
(7) Les objets ciliciens signalés par Hall, *JEA*, 7 (1921), p. 47, et *Manchester Eg. and Or. Journal*, 1913, p. 41 et suiv., ont été trouvés dans des contextes du Nouvel Empire.

Egypte à l'époque même où les textes laissent soupçonner l'existence de liens entre le Pays Keftiou et l'Egypte (cf. doc. **2**, p. 39-40).

La comparaison des renseignements fournis par les sources épigraphiques, et par les sources archéologiques montre un accord des deux catégories de sources, accord qui, sans être concluant à lui seul, établit néanmoins une présomption favorable à



Fig. 150. — Les statues égyptiennes au Moyen-Empire dans le Proche-Orient.

la localisation du Keftiou en Crète. On remarquera que les sources, archéologiques aussi bien qu'épigraphiques, semblent indiquer que les rapports entre les deux pays n'ont jamais été, de la fin de l'Ancien Empire jusqu'à la fin du Moyen Empire, ni très intenses ni très réguliers.(1)

Avec la Seconde Période Intermédiaire et le Nouvel Empire, la multiplication des sources épigraphiques et l'apparition des sources figurées rendent plus aisée l'étude du problème Keftiou.

(1) Cf. ci-dessus, p. 114-115.

La langue du Pays Keftiou était connue en Egypte dès le Nouvel Empire (doc. **4** et **16**), ce qui suppose des rapports assez étroits entre les deux pays durant la Seconde Période Intermédiaire et le début de la XVII[e] dynastie. Il faut évidemment rapprocher ce fait de l'existence d'objets égyptiens de cette époque dans les niveaux archéologiques crétois du Minoen Moyen III *a* [1] — Minoen Récent I *a*,[2] et de la présence de poteries du Minoen Récent I *b* en Egypte.[3] A cette concordance des indications épigraphiques et archéologiques, il convient d'ajouter les indices fournis par les traces, certaines, d'influence égéenne dans l'art du début de la XVIII[e] dynastie. Nous faisons ici allusion à la célèbre dague d'Ahmosis.[4] On a cru déceler dans les motifs décoratifs qui ornent cet objet des influences égéennes continentales du début de l'Helladique Récent,[5] mais nous avons remarqué ailleurs [6] qu'il serait également possible que cet objet témoignât d'influences égéo-syriennes remontant à la Seconde Période Intermédiaire.

En conséquence, tout semble indiquer une intensification des rapports égéo-égyptiens à partir de la Seconde Période Intermédiaire; nous verrons plus loin le rôle du couloir syro-palestinien dans cette intensification; il nous suffit ici d'en marquer l'existence qui rend compte en même temps de la mention du pays Keftiou dans les textes égyptiens à partir de cette période,[7] et de la présence d'objets égyptiens en Crète et égéens en Egypte. Ces trois faits s'expliqueraient au mieux si le mot Keftiou désignait la Crète. Comme on le voit nous restons encore, au début de la XVIII[e] dynastie, dans le domaine des présomptions; il faut attendre la manifestation des sources figurées pour espérer trouver une certitude.

A l'apparition des représentations de tributaires égéens dans les grandes tombes thébaines, correspond d'une part une recrudescence de l'emploi du mot Keftiou et d'autre part l'introduction de l'expression « îles du Milieu de la Mer », dans les textes contemporains. La concomitance des trois phénomènes constitue déjà une indication sur l'identité du Pays Keftiou et des îles d'une part, et du monde égéen d'autre part.

On a contesté que le mot Keftiou ait jamais été attaché à une figuration de tributaires indiscutablement égéens.[1] Nous voudrions montrer qu'en fait le mot Keftiou s'applique bien à des Égéens. Deux observations, complémentaires l'une de l'autre, suffisent, à notre avis, à démontrer ce fait : tout d'abord, comme les textes l'indiquent, habitants du Keftiou et habitants des îles appartiennent à une seule et même civilisation, or, les habitants des îles étant, sans doute possible, des Égéens il s'ensuit que les habitants du Pays Keftiou le sont également; ensuite, les figurations de Rekhmarê représentent bien des Égéens,[2] or les textes précisent que nous sommes en présence de « chefs du Pays Keftiou », il en résulte, donc que ces chefs sont des Égéens.

[1] Couvercle de vase au nom de Khyan (vers 1730), cf. Pendlebury, *Aegyptiaca*, p. 22, n° 30, et pl. II.
[2] Cf. Id., *ibid.*, p. 37, n° 57.
[3] Cf. H. J. Kantor, *Aegean and the Orient*, p. 33-34; et surtout Furumark, *Settlement*, p. 203 et suiv.
[4] Cf. en dernier H. J. Kantor, *ibid.*, p. 63-66.
[5] Cf. Id., *ibid.*
[6] Cf. J. Vercoutter, *JNES*, 10 (1951), p. 209.
[7] Cf. ci-dessus, p. 44-45.

Nous examinerons successivement les deux propositions :

1° Habitants du Keftiou et des îles appartiennent à la même civilisation.

2° Les figurations de Rekhmarê sont indiscutablement égéennes.

L'identité de race des habitants du Pays Keftiou et de ceux des îles, est prouvée, par le libellé du texte qui accompagne la représentation des Égéens de Rekhmarê. On trouvera ci-dessus, p. 56-61, la critique interne du texte qui nous a amené à la constatation que « Pays Keftiou » et « îles de la Mer » étaient deux expressions se rapportant à un même ensemble géographique; nous ajoutions : « si Keftiou désigne un pays et un peuple asiatique, les « îles qui sont au cœur de la mer » doivent être nécessairement ... asiatiques ».[3] Or les sources archéologiques figurées nous apportent la preuve que l'expression « habitants des îles du milieu de la mer », bien loin de désigner une population asiatique, désigne un peuple purement égéen. En effet, le texte qui accompagne les représentations de la tombe d'Ouseramon (doc. **32**), précise que le vizir reçoit le tribut des « Pays étrangers septentrionaux des confins de l'Asie et des îles qui sont au milieu de la mer ». A l'expression « pays étrangers septentrionaux des confins de l'Asie », correspondent deux registres où les races sont mélangées;[4] à celle des « îles » correspond [5] un registre où figuraient seize

[1] Cf. en dernier Furumark, *Settlement*, p. 239-240.
[2] C'est ce que conteste A. Furumark, *ibid.*, p. 236, qui écrit à propos du registre égéen de Rekhmarê « The whole thing is a cleverly composed medley of features drawn from various sources ».
[3] Cf. ci-dessus, p. 60.
[4] Les tributaires (encore inédits) sont tantôt vêtus de robes longues, tantôt de pagnes courts, ils sont tantôt imberbes, tantôt barbus, à peau claire, ou à peau foncée tantôt le crâne rasé, tantôt avec une perruque ronde; ils appartiennent donc à plusieurs races, comme le dit le texte.
[5] A. Furumark, *Settlement*, p. 235-236, s'est refusé à voir une correspondance entre le texte et les représentations mais la correspondance est manifeste lorsqu'on constate *l'unité* de composition du registre I, par rapport à la diversité des registres II et III.

tributaires ayant le même aspect physique et portant le même costume. Ces tributaires sont incontestablement Égéens : ils portent le pagne à devanteau de même type que celui des porteurs de Senenmout; or ce pagne, que nous avons étudié en détail,[1] est porté par les Égéens au Minoen Récent I; ce fait est prouvé par le

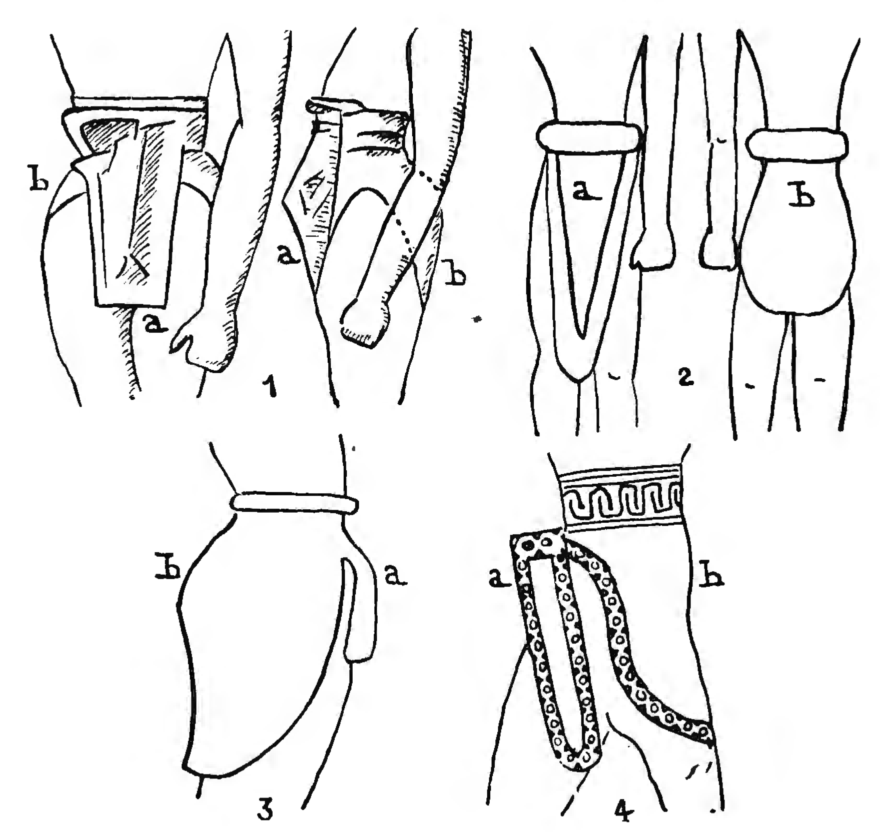


Fig. 151. — Le pagne à devanteau en Égypte et en Crète
1. *Tylissos;* 2. *Psykhro;* 3. Cnossos; 4. Senenmout.

vêtement que portent les hommes des statues votives de Tylissos,[2] de Psykhro[3] et de Cnossos;[4] on remarque sur ceux-ci (fig. 151, ci-dessus) : *a,* la retombée d'étoffe verticale entre les jambes, et *b,* le pagne découpé qui dégage le haut de la cuisse, qui sont les caractéristiques du vêtement des tributaires de Senenmout et

(1) Cf. ci-dessus, p. 250-256.
(2) Cf. Evans, *Pal. of Minos,* III, p. 449, fig. 313. On comparera également avec : Id., *ibid.,* III, p. 459, fig. 320; 462, fig. 322 et IV, fig. 14.
(3) Diktaian Cave (Pendlebury, *Arch of Crete,* p. 216) Minoen Récent I); cf. Evans, *Pal. of Minos,* III, Suppl. Plate XXXIX, *b* 1-*b* 2.
(4) Cf. Id., *ibid.,* II², p. 753, fig. 487.

d'Ouseramon. La forme très particulière du pagne en arrière (en « queue-de-pie ») n'est pas visible sur la statuette de Tylissos, mais un fragment de stuc trouvé à Cnossos[1] montre que cette partie du vêtement était identique sur le pagne minoen et sur les représentations de Senenmout et d'Ouseramon (fig. 109, 112, p. 302-303).[2] Il y a donc identité non seulement de forme, mais aussi de décor, car dans les deux cas le pagne est bordé d'un galon orné d'un motif décoratif.

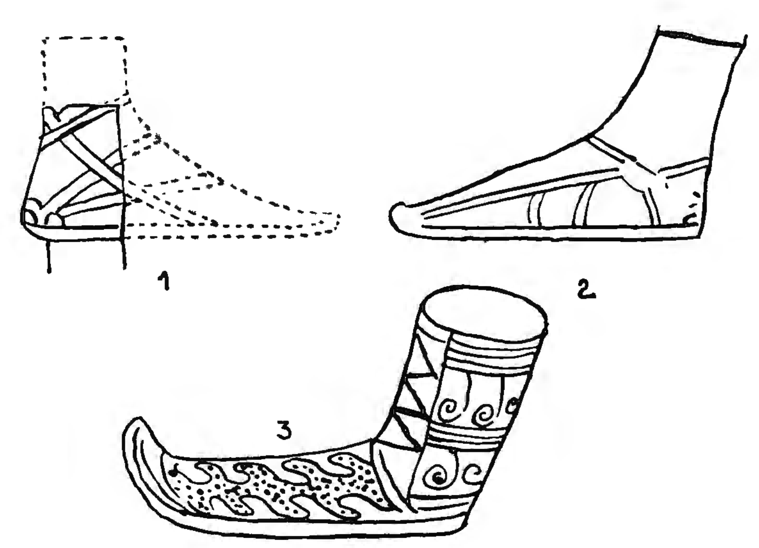


Fig. 152. — La chaussure crétoise et anatolienne.
1. *Cnossos;* 2. *Ouseramon;* 3. Anatolie.

Si l'on compare les chaussures des tributaires d'Ouseramon,[3] on constate la même parenté avec les chaussures égéennes : la tige à bandes parallèles se retrouve sur la coupe B de Vaphio, au même titre que la semelle qui remonte sur le pied;[4] le laçage des courroies du mocassin, l'une à la base du talon, l'autre passant au-dessus de la cheville, se retrouve à la fois sur une figurine en ivoire de Cnossos[5] et sur une au moins des figurations d'Ouseramon (cf. fig. 152, ci-dessus).[6] En revanche, la chaussure anatolienne, comme la chaussure hittite, tout en étant assez proche du

(1) Cf. Id., *ibid.,* II, p. 751, fig. 485.
(2) Fig. 109 *b* d'après le document **127**, pl. XIV.
(3) Cf. ci-dessus, p. 289-290 et pl. XXX-XXXI.
(4) Cf. Evans, *Pal. of Minos,* III, p. 183, fig. 126, à comparer avec Ouseramon, doc. **208** à **212**, pl. XXXI; cf. de même sur « le vase du chef », Pendlebury, *Arch. of Crete,* pl. XXXVII, 2.
(5) Cf. Id., *ibid.,* II, p. 728 et fig. 755 *a-c.*
(6) Cf. doc. **205** (4e porteur, inédit, d'Ouseramon), pl. XXX.

«mocassin» crétois s'en distinguent par l'existence d'une pointe recourbée, rappelant un peu les chaussures «à la poulaine» (cf. ci-dessous, pl. XXXIV, doc. **230**, chaussure hittite), de même que par l'absence de laçage sur le pied lui-même (cf. fig. 152, ci-dessus, n° 3).[1] Nous ne signalerons que pour mémoire, le fait qu'un des décors du pagne du douzième porteur d'Ouseramon (cf. doc. **139**, pl. XVI), se retrouve sur le vêtement d'une déesse crétoise.[2]

Le type physique des tributaires d'Ouseramon ne se distingue pas de celui des

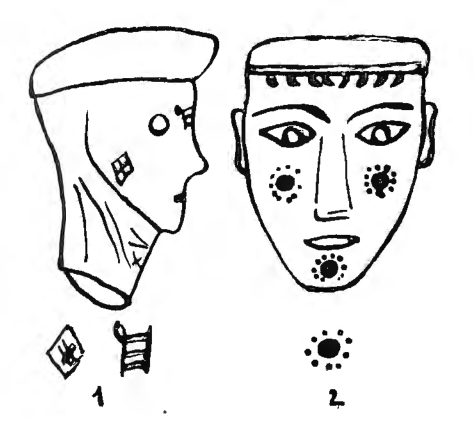


Fig. 153. — Comparaison entre Senenmout (doc. **69**) et Ouseramon (doc. **76**).

porteurs d'offrandes de Senenmout (cf. fig. 153, ci-dessus). Nous retrouvons chez les uns et les autres l'absence de barbe, les mêmes longs cheveux ondulés, la même pigmentation foncée; chez Ouseramon, les cheveux paraissent généralement plus courts, mais la tombe est en mauvais état et les détails de la coiffure sont susceptibles de s'effacer rapidement.[3] La mèche spiralée frontale se retrouve dans les deux tombes (cf. doc. **69**, pl. II et **73-74**, pl. III). Or les tributaires de Senenmout ont toujours été considérés à juste titre, comme des Minoens,[4] ceux d'Ouseramon sont donc également des Égéens.

[1] Fouilles de Kanes (*Illustrated London News*, 14 janvier 1950, p. 71, fig. 20).
[2] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, IV, p. 37 et pl. suppl. XLIV.
[3] Cf. ci-dessus, p. 231.
[4] Cf. Furumark, *Settlement*, p. 255.

D'autres rapprochements enfin achèveraient de nous convaincre, s'il en était besoin, du caractère égéen des tributaires d'Ouseramon. Les peintures faciales[1] se retrouvent en Égée[2] (cf. fig. 154, ci-dessous) et il n'est pas jusqu'au geste du poing fermé, le pouce tendu, que font les treizième et quatorzième porteurs (cf. doc. **80**, pl. IV, et **81**, pl. V), qui ne soit attesté en Crète[3] (cf. fig. 155, ci-dessous). Mais surtout le mobilier qu'apportent ces tributaires est incontestablement égéen : sur



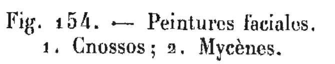


Fig. 154. — Peintures faciales.
1. Cnossos; 2. Mycènes.

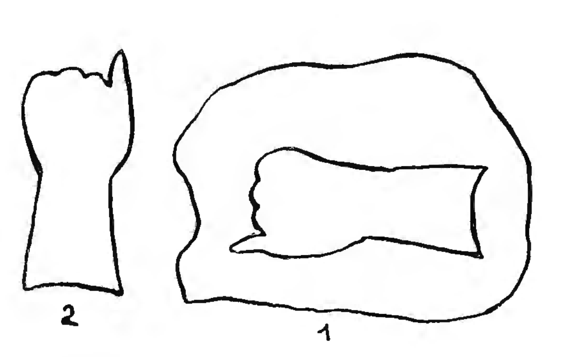


Fig. 155. — Amulette en forme de poing.
1. Moule; 2. Moulage obtenu.

les vingt objets représentés, quatorze au moins peuvent être mis en parallèle avec des objets égéens connus : cf. doc. **233**, **244**, **259**, **264**, **270**, **310**, **313**, **337**, **343**, **346**, **349**, **368**, **442**, **454**.[4] Parmi les objets restants figurent : une cruche (doc. **320**), un cratère à pied et à anse (doc. **376**), une coupe (cratère) sans anse (doc. **392**), un fouet (doc. **468**) et un bouclier (?) rond (doc. **481**).

A. Furumark estime que la cruche (doc. **320**) est typiquement syrienne,[5] mais

[1] Cf. ci-dessus, p. 238-240.
[2] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, p. 520, fig. 364 (avec bibliographie); de même, *ibid.*, 4, p. 757, sur le vase anthropomorphe de Phaistos, des traits discontinus ont été interprétés comme pilosité, cf. Bossert, *Alt Kreta*, fig. 201, peut-être s'agit-il de peinture.
[3] Cf. Evans, *Pal. of Minos*, I, pl. 487, fig. 349 *b* (moules du Minoen Moyen III). Il est vrai que les Hittites font le même geste, cf. Woolley, *Carchemish*, II, p. 631.
[4] Pour les rapprochements de chaque document avec les objets égéens, on se refèrera à notre deuxième partie, chap. IV, p. 305 et suiv. aux numéros cités. Furumark, *Settlement*, p. 235, s'est refusé à voir dans les documents **442** et **346** des objets égéens; mais une cruche très proche par la forme du document 346, a été trouvée à Mycènes (cf. doc. **346**, p. 333 et fig. 129) et le calice en or (doc. **442**) est comparable à des objets égéens (cf. ci-dessus, doc. **442**, p. 355 et fig. 142).
[5] Furumark, *loc. cit.*, p. 235 = l. 4.

la forme que Davies prête à cet objet,[1] et sur laquelle se fonde Furumark, est une reconstitution; les traces subsistantes semblent impliquer que le col aurait pu être près de trois fois plus long que ne l'indique Davies, et cette forme de vase, connue par deux exemples de Rekhmarê,[2] n'a rien de syrien. La coupe (cratère) sans anse (doc. **392**) est d'une forme attestée également chez Senenmout (cf. doc. **390**, pl. LIII). On a vu dans la forme de cette coupe un type asiatique,[3] mais le problème est plus complexe car cette forme est attestée en Egypte même bien avant le Nouvel

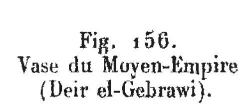
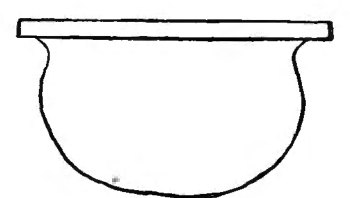



Fig. 156.
Vase du Moyen-Empire (Deir el-Gebrawi).

Empire[4] (cf. fig. 156, ci-dessus)[5]. Le nom de l'objet a été emprunté au domaine sémitique par les Egyptiens, mais cet emprunt remonte à l'Ancien Empire,[6] et dès cette époque les artisans égyptiens adoptèrent cette forme de vase.[7] Ce qu'ont fait les Egyptiens, les Égéens ont pu le faire également, et en effet, certaines formes égéennes[8] sont assez proches des exemples égyptiens et syriens pour que la présence de coupes (cratères) de ce type dans les tributs égéens ne doive pas être, nécessairement, considérée comme anormale. Le « cratère amphoroïde »[9] ne peut être comparé à aucun objet syrien ou égéen. On notera cependant que des formes d'un esprit assez semblable (corps du vase sphérique, col évasé, anses largement débordantes) sont attestées en Égée.[10] Le fouet et le bouclier (?) (doc. **468** et **481**)

[1] Davies, *BMMA,* 1926, II, p. 41-51, fig. 1.

[2] Cf. ci-dessus, doc. **319** et **321**.

[3] Cf. Furumark, *loc. cit.,* p. 234 : « There can be no doubt as to the asiatic origin of the whole species as such ».

[4] Cf. entre autres Schäfer, *Prunkgefässe* (Untersuch. 4, 1), p. 10 et fig. 12 (Ancien Empire).

[5] D'après *Deir el-Gebrawi,* I, pl. VII, et II, pl. IX.

[6] Cf. ci-dessus, p. 342. La forme même du corps de la coupe existe déjà en Egypte à la IVe dynastie (cf. Petrie, *Cemeteries of Abydos,* III, pl. IV, n° 34) et le mot *ddt* qui la désigne est attesté dès l'Ancien Empire (cf. *Wb.,* 5, p. 501).

[7] Cf. ci-dessus, n. 6. Cf. de même Davies, *Rock Tombs of Sheikh Said,* pl. IX et X; Id., *Deir el-Gebrawi,* I, pl. VII, *ibid.,* II, pl. XIX.

[8] Cf. Karo-Maraghianis, *Ant. Crétoises,* 2e série, pl. XIX (coupe de Pseira, Minoen Récent I), de même Seager, *Pseira,* p. 35, fig. 15 *a.*

[9] L'expression est de Furumark, *Settlement,* p. 235.

[10] Cf. Evans, *Pal. el Minos,* IV, p. 447, fig. 370 (sur une tablette).

peuvent être égéens. Nous sommes au Nouvel Empire (Minoen Récent II), donc à une époque très proche de l'apparition du bouclier rond en Égéïde[1] et le fouet figure sur un sceau du xve siècle à Cnossos.[2]

On voit que rien dans les figurations d'Ouseramon ne nous oblige à voir des Asiatiques dans les tributaires représentés. En revanche, tout : type physique, vêtement, objets apportés, montre que nous avons affaire à des Égéens et à des Égéens seulement. Or ces tributaires sont des habitants des « îles qui sont au milieu de la mer ». On doit donc admettre, ce que confirment les sources épigraphiques,[3] que cette expression désigne des peuples spécifiquement égéens. Mais, nous l'avons montré, le mot Keftiou et l'expression « îles du milieu de la mer », sans être absolument synonymes, désignent cependant des peuples de même race ou de même culture. Les habitants des « îles » étant des Égéens, il s'ensuit nécessairement que les habitants du Keftiou le sont également. Mais, pour logique que soit cette déduction, nous voudrions l'appuyer d'autres preuves indiscutables. Nous croyons trouver une de ces preuves dans l'analyse critique des figurations des Égéens de la tombe de Rekhmarê.

La légende qui accompagne ces figurations est double; elle comprend : *a*), le document **9** *a,* qui fait partie du texte en colonne peint devant le vizir et déclare : « *Recevoir... le tribut du Pays Keftiou* », et *b*), le document **9** *b,* qui est peint directement au-dessus du registre des tributaires et le commente : « *Venir en paix par les Princes du Pays Keftiou et des îles qui sont au milieu de la mer* ». Nous avons souligné à diverses reprises[4] que le registre des tributaires égéens — et celui-là seulement — avait été entièrement effacé pour être remplacé par la scène que l'on voit aujourd'hui. Mais le problème se pose alors de savoir pour quelle représentation ont été écrites les deux légendes. Est-ce pour la première (palimpseste) ou la seconde? Le texte en colonne (doc. **9** *a*) ne présente aucune trace de remaniement, il est donc contemporain du premier état des peintures et dans ce cas *Keftiou* se rapporte selon toute vraisemblance, à la fresque ancienne (palimpseste) qui représentait des tributaires

[1] Cf. Lorimer, *Homer and the Monuments,* p. 148, fig. 4 et p. 149, fig. 9 (sur un tesson de Tyrinthe, Helladique Récent III).

[2] Id., *ibid.,* p. 313, fig. 41 = Evans, *Pal. of Minos,* IV, p. 815-816 et fig. 795, cf. ci-dessus, p. 361, fig. 147.

[3] Cf. ci-dessus, p. 154 et suiv.

[4] Cf. ci-dessus, p. 2 et 212.

vêtus de la même façon que ceux d'Ouseramon et de Senenmout, donc des Égéens caractéristiques (cf. doc. **142** à **155**) (pl. XVII-XIX).

En revanche, le texte en ligne (doc. **9** *b*) qui fait pour ainsi dire corps avec les dessins, a pu être effacé et refait avec ceux-ci, ou, si les scribes ont laissé le texte ancien, c'est que celui-ci valait également pour la nouvelle figuration. En effet, s'ils n'ont pas hésité à effacer un registre entier pour le remplacer par de nouvelles peintures, on ne voit pas pourquoi ils auraient laissé le texte ancien s'il ne correspondait plus aux figurations. En d'autres termes, que le texte **9** *b* ait été composé pour accompagner le premier ou le second état des peintures, on doit admettre qu'il décrit exactement ce qui est représenté, sans quoi il eût été changé.

Les « quasi-Égéens » de Rekhmarê — second état — représentent donc bien des « Princes du Pays Keftiou et des îles ». Mais, s'ils ont les traits physiques de ces mêmes populations figurées dans la tombe d'Ouseramon, ces tributaires en diffèrent par le vêtement. Or, si les dessinateurs égyptiens, sachant qu'ils représentaient les habitants du même pays puisque leur nom était cité dans les légendes, ont pris la peine d'effacer ce qui avait été peint pour le remplacer par une forme nouvelle du vêtement, c'est que les habitants du Pays Keftiou et des îles qu'ils voyaient en Egypte ne portaient plus à la fin du règne de Thoutmosis III, le même habillement que leur prêtaient les artistes du début du règne. Autrement dit, entre les premières années de Thoutmosis III (tombe d'Ouseramon) et la mort de ce souverain (second état de la tombe de Rekhmarê), les peintres ont eu l'occasion de voir des envoyés du Pays Keftiou et des îles. Bien loin donc d'être une composition arbitraire formée de traits empruntés à des sources variées,[1] la tombe de Rekhmarê est sans doute la seule source digne de foi où l'on puisse étudier ce que les Egyptiens connaissaient des populations égéennes. Cette opinion que l'on peut déduire du seul fait que le registre a été entièrement recomposé à la fin du règne de Thoutmosis III est confirmée par l'analyse des représentations.

On a proposé, en effet, une « filiation » idéale des figurations d'Égéens dans les tombes thébaines. La tombe de Senenmout seule aurait une valeur historique,[2] les Égéens d'Ouseramon auraient été copiés sur ceux de Senenmout, ceux de Rekhmarê sur ceux de Senenmout et d'Ouseramon; les « Égéens » de Menkheperreseneb combineraient des traits empruntés aux trois tombes précédentes. Si cette hypothèse est valable pour les figurations de Menkheperreseneb qui sont effectivement un

[1] A. Furumark, *Settlement*, p. 237.

[2] Wegner, *Stilentwickelung*, p. 61, suivi par A. Furumark, *loc. cit.*, p. 239.

habile pastiche des Égéens de Senenmout, d'Ouseramon et de Rekhmarê, il n'en va pas de même pour celles de Rekhmarê qui, tout au contraire, se caractérisent par leur originalité. C'est ainsi que l'on cherchera en vain parmi les *trente-huit* vases représentés chez Rekhmarê une seule tasse du type de Vaphio; en revanche, les rhytons coniques, indiscutablement égéens, représentés à quatre reprises entre les mains des tributaires de Rekhmarê ne figurent ni chez Senenmout, ni chez Ouseramon. La statuette de taureau (doc. **454**) et la cruche à col trapu (doc. **342**, Senenmout, et **344**, Ouseramon), si nettement égéennes, ne figurent pas dans le tribut de Rekhmarê. Toutefois, les cruches à bec, égéennes aussi cependant, que l'on trouve par deux fois chez Rekhmarê (doc. **339-340**, p. 332, et fig. 127, p. 333, pour comparaison avec une cruche mycénienne), ne figurent ni chez Senenmout, ni chez Ouseramon. Bien loin d'être une copie de ces tombes Rekhmarê paraît en être indépendant. Les rares similitudes que l'on observe n'existent qu'entre Ouseramon et Rekhmarê.

A l'exception de la coupe (cratère) (doc. **390**) aucun objet de Senenmout ne se retrouve chez Rekhmarê, encore cette coupe est-elle d'une forme différente : plus évasée, moins profonde dans la tombe de Rekhmarê que dans celle de Senenmout. Sur les vingt objets du tribut égéen d'Ouseramon, six seulement se trouvent aussi chez Rekhmarê. Ce sont tous des objets très courants dans le domaine égéen : rhytons thériomorphes — à tête de griffon (O. doc. **259** = R. doc. **260**), à tête de taureau (O. doc. **270** = R. doc. **271**), à tête de chien (O. doc. **264** = R. doc. **265**), à tête de lion (O. doc. **244** = R. doc. **245**). Sur treize formes de vases, deux seulement se retrouvent dans les deux tombes : une cruche à long bec verseur (O. doc. **337** = R. doc. **338**) et une grande hydrie en argent (O. doc. **368** = R. doc. **369**). Encore convient-il de noter que les formes de Rekhmarê sont différentes de celles d'Ouseramon et souvent plus proches, semble-t-il, de l'original égéen. Tel est le cas notamment pour les rhytons à tête de griffon et à tête de chien. Le rhyton à tête de lion, bi-métallique chez Ouseramon, est uniquement en or chez Rekhmarê. L'hydrie de Rekhmarê est décorée d'un motif égéen alors que celle d'Ouseramon est en métal uni. A moins d'admettre avec A. Furumark [1] que le peintre de Rekhmarê « par son style même, très soigné, réussit à donner un certain air de réalisme et de vraisemblance à ses dessins » — (ce qui est bien proche d'un paradoxe, car cela revient à poser que les copies peuvent être plus fidèles que les originaux) — on reconnaîtra sans peine, croyons-nous, que les représentations d'Égéens de Rekhmarê prises dans leur

[1] Furumark, *Settlement*, p. 237, n. 2.

ensemble sont indépendantes des figurations de Senenmout et de celles d'Ouseramon.[1]

Ainsi, les objets apportés par les tributaires égéens de Rekhmarê, dans leur très grande majorité, ne doivent rien aux figurations antérieures. Il reste à montrer qu'ils sont bien égéens, ou qu'il n'y a rien d'impossible à ce qu'ils aient été apportés en Egypte par des Préhellènes.

On a écrit que sur les vingt vases apportés par les tributaires de Rekhmarê, trois seulement pouvaient être considérés comme égéens;[2] il nous semble que cette affirmation est exagérée. En effet, il n'y a pas lieu de distinguer les objets apportés par les tributaires et ceux qui figurent parmi le tribut exposé. En bonne méthode, l'étude doit porter non pas sur vingt vases seulement mais sur trente-huit; et de ces trente-huit vases, seize à notre avis sont incontestablement égéens : [3] ce sont les documents **245**, **256**, **260**, **265**, **271**, **302**, **303**, **304**, **305**, **338**, **339**, **340**, **361**, **362**, **369**, **425**. Six vases appartiennent au type de la coupe-cratère sans anses que l'on trouve en Egypte et en Syrie,[4] ce sont les documents **400**, **401**, **407**, **408**, **409**. Une de ces coupes au moins est décorée d'un motif égéen (doc. **409**). Les seize vases restants ne pourraient être considérés comme non égéens [5] que si nous pouvions prouver, comme dans le cas des coupes-cratères, qu'ils appartiennent à un autre centre de civilisation; or, la plupart d'entre eux sont uniques tels les documents **319**, **355**, **363**, **367**, **377**, **378**, **414**, **415**, **421**, **425** et **432**. Dans l'état actuel de nos connaissances, ils sont attestés à cette époque dans les seules représentations égyptiennes. Dire qu'ils ne sont pas égéens est abusif. Tout ce que l'on pourrait concéder, c'est que des vases de cette forme n'ont pas été trouvés, jusqu'à ce jour, dans le domaine égéen.

Nous sommes en effet en présence d'un problème de critique historique. Un scribe égyptien ayant vécu au xve siècle avant notre ère atteste que les personnages figurés apportant ces objets sont des Princes de Pays égéens. Pour être en droit d'affirmer que ces objets, ou bien ne sont pas égéens, ou bien ne pouvaient

(1) Nous examinons à propos de la chronologie des rapports Egée-Egypte, le problème posé par les similitudes dans les figurations de tributs de sources différentes.

(2) Furumark, *loc. cit.*, p. 236.

(3) Les remarques de Furumark (*ibid.*, p. 233), sur l'origine asiatique des rhytons thériomorphes nous paraissent spécieuses. Les tributaires de Rekhmarê ne sont pas des Asiatiques (cf. ci-dessous, p. 388-392 et suiv.) mais des *Egéens*. Les rhytons de ce type sont trop connus dans le domaine *égéen*, pour qu'il soit nécessaire de recourir à une hypothétique importation asiatique de la forme. Pour les rapprochements avec les objets égéens, cf. ci-dessus, 2e partie, chap. iv, aux numéros cités.

(4) Cf. ci-dessus, p. 346-347.

(5) Cf. A. Furumark, *Settlement*, p. 236 « all the remaining ... vases are non-aegean ».

être apportés par des Égéens, il faudrait prouver que ces objets sont caractéristiques d'un autre pays bien déterminé, auquel n'avaient pas accès les Égéens. Tant que cette preuve n'aura pas été fournie, il n'y aura aucune raison valable de mettre en doute le texte égyptien. Cela est d'autant plus évident que certains des objets considérés comme non égéens possèdent en fait des caractéristiques que l'on retrouve en Crète et dans le domaine mycénien. Nous faisons allusion notamment aux anses typiques surmontant largement le corps des vases et que l'on retrouve sur les documents **319**, **355**, **367**, **377**, **378**, **381** et **383**. Les anses de cette forme sont bien connues dans le domaine égéen.[1] Le motif de la tête de capridé qui orne les documents **414**, **415** et **431**, est connu dans la céramique égéenne comme l'a établi J. D. Pendlebury.[2] Le document **414** était, de plus, orné d'un motif nettement égéen.[3] Le plat à anses (doc. **425**) est attesté à Cnossos[4] (cf. fig. 138, p. 350); le vase à anses en forme de félins (doc. **421**) évoque une passoire de Gournia (cf. fig. 137, p. 350) où des figures humaines jouent le même rôle que les félins sur la figuration égyptienne.[5] Il faut remarquer à ce propos que, si le thème de l'anse thériomorphe n'est pas encore attesté dans le domaine égéen, et pourrait sembler même, à première vue, d'origine asiatique il a cependant été adopté de très bonne heure par les Grecs comme en témoigne une très belle hydrie trouvée récemment à Paestum. Il suffit de rapprocher les deux formes, celle de Rekhmarê et celle de Paestum pour voir que, bien que séparées dans le temps par près de neuf siècles, elles sont pratiquement identiques (cf. fig. 157, ci-après). L'emprunt à l'Asie — s'il s'agit bien d'un emprunt — opéré par les bronziers grecs du viie siècle avant notre ère, n'aurait-il pu être fait aussi par les orfèvres égéens du xvie siècle?

Nous avons montré [6] que le corps même du vase à couvercle orné d'une tête de capridé était égéen et connu au Minoen Récent I (cf. fig. 140, p. 353). Les rapprochements vont même parfois jusqu'aux détails. C'est ainsi que l'anse d'une coupe (-cratère) (cf. doc. **383**, pl. LII) se termine par une tête d'animal, comme

(1) Cf. notamment A. Evans, *Pal. of Minos*, IV, p. 447, fig. 370 *a, b, c; ibid.*, p. 449, fig. 373 *b* et 374; *ibid.*, p. 731, fig. 714; Karo, *Schachtgräber*, pl. CVIII, n° 440; CXXXV, n° 864 et CXXXVIII, n° 389; Boyd-Hawes, *Gournia*, pl. VII, n° 37 et C, n°s 1 et 2.

(2) *JEA*, 16 (1930), pl. XX et p. 79.

(3) Cf. ci-dessus, p. 348 et fig. 136.

(4) Cf. Evans, *Pal. of Minos*, II, p. 631, fig. 395 et p. 641.

(5) Karo-Maraghanis, *Ant. Crétoises*, 2e série, pl. XXVII, 3 (Minoen Récent I-II).

(6) Cf. ci-dessus, p. 353 et fig. 140.

l'anse d'un vase crétois[1] (fig. 135, p. 342). En fait, des trente-huit vases de Rekhmarê, huit seulement pourraient être indiscutablement étrangers à l'art égéen; ce sont tout d'abord les six coupes-cratères sans anses (doc. **393**, **400**, **401**, **407** à **409**), or, ce type de vase répandu en Egypte comme en Syrie a pu être soit copié sur la forme asiatique par les artistes égéens, soit importé de Syrie; la coupe à pied et à bords découpés (doc. **423**) rappelle les lampes de Ras Shamra, mais pourrait être

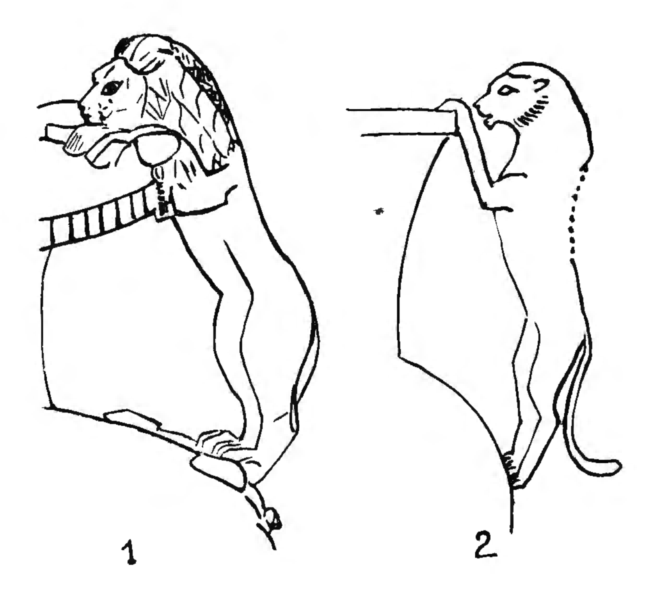


Fig. 157. — Vases à anses en forme de lions
1. Paestum; 2. Menkheperreseneb.

aussi une interprétation, en plan, d'un vase égéen à bords ondulés.[2] L'aiguière **321** n'est qu'une variante du document **319**, qui par la forme de son anse se rapproche de types égéens. Les vases en lapis-lazuli (doc. **359** et **363**) sont des formes égyptiennes. Au Minoen Ancien III et Moyen, des formes de vases crétois en pierre rappellent beaucoup des vases égyptiens.[3] Serait-il impossible de penser que les tailleurs de pierre du Minoen Récent aient continué à s'inspirer dans certains cas de l'art égyptien? La situle (doc. **432**) a été considérée comme syrienne,[4] mais cette affirmation est sans fondement. Aucune trouvaille d'objet syrien similaire ne la justifie. Les figurations égyptiennes de cet objet que nous connaissons dérivent

[1] Evans, *Pal. of Minos,* IV, p. 184.
[2] Cf. ci-dessus, p. 350 et n. 1.
[3] Cf. entre autres, J. D. Pendlebury, *Arch. of Crete,* pl. X, 3, *f, i, k, n.*
[4] Cf. P. Montet, *Reliques,* p. 57-58 (cf. ci-dessus, p. 353-354).

toutes de la situle de Rekhmarê,[1] or, nous l'avons montré, l'anse, si caractéristique, est attestée dans le monde égéen (cf. fig. 141, p. 355).

Pour résumer cette longue mais indispensable analyse des documents, nous remarquerons que sur les *trente-huit* vases figurés chez Rekhmarê, *seize* sont égéens, *douze* revêtent des détails de structure attestés dans le domaine égéen, *six* sont syro-égyptiens, mais d'une forme simple qui a pu être imitée par les artisans préhelléniques. *Quatre* seulement échappent à tout rapprochement : deux de ceux-ci sont de type égyptien, un d'un type attesté en Syrie du Nord. Rien, on le voit, ne justifie l'attitude hypercritique qui a été adoptée à l'égard des représentations d'objets dans la tombe de Rekhmarê.

On a contesté également le caractère égéen, et du type physique représenté et du vêtement. Mais si l'on admet que les figurations de Senenmout et d'Ouseramon représentent bien des Égéens,[2] on est obligé de reconnaître que les tributaires de Rekhmarê appartiennent à la même race. En effet, ils en possèdent la pigmentation rouge foncé et la chevelure très particulière. Nous ne revenons pas ici sur ces caractéristiques, que nous avons analysées en détail et qui sont les mêmes, dans les tombes de Senenmout, d'Ouseramon et de Rekhmarê. La coiffure suffirait à elle seule à permettre l'identification de ces tributaires comme des Préhellènes. Si l'on compare, en effet, la chevelure portée par les Égéens dans les fresques crétoises et mycéniennes, on retrouve toutes les caractéristiques de la coiffure notées par les Egyptiens : bouclettes prises dans la masse de la chevelure (cf. fig. 158, *e*), mèches spiralées sur le front, et le dessus de la tête (cf. fig. 158, *a, b, e, f, g, h*), mèches ondulées et bouclées de différentes longueurs (cf. fig. 158, *a, b, c, f*); mais, et c'est sans doute ce qui a trompé un observateur aussi pénétrant que A. Furumark, en Egée et en Egypte cette coiffure a été traitée selon le génie artistique propre aux deux civilisations. Alors que les peintres égéens accusaient, par goût du mouvement, l'aspect désordonné de la chevelure,[3] les Egyptiens montraient, selon leur coutume, une tendance nette à la schématisation. Ils ont jugé qu'une ou deux mèches représentaient aussi bien la coiffure égéenne que les mèches multiples que l'artiste égéen s'est plu à figurer tourbillonnant autour de ses personnages

[1] Cf. ci-dessus, p. 354.
[2] Cf. Furumark, *Settlement,* p. 225, qui, à propos des tributaires de Senenmout, écrit : « There can be no doubt that —as is generally agreed—Cretans are depicted ».
[3] Cf. Evans, *Pal. of Minos,* III, fig. 40, p. 71 et fig. 164, 3. De même Id., *ibid.,* IV, fig. 318, p. 384 fig. 319, p. 385 et pl. XXXI.

(cf. fig. 158 *a*, ci-dessous). La mèche spiralée, dans les figurations égyptiennes, a perdu toute consistance, elle est devenue pur symbole,[1] mais qui suffisait à identifier comme égéens les personnages qui la portaient.

Nous ne reviendrons pas sur le vêtement des tributaires égéens de Rekhmarê, nous avons montré (cf. ci-dessus, p. 279-282 et fig. 91 : de même, p. 302-303,

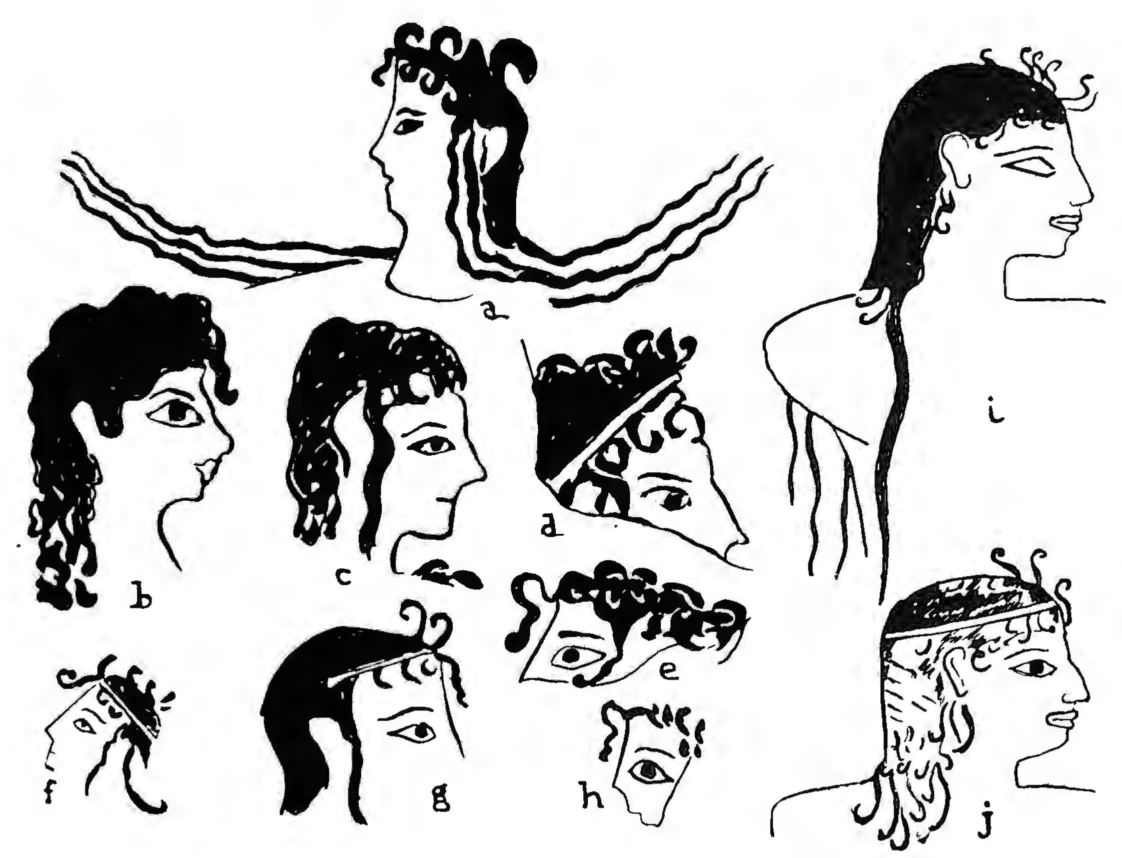


Fig. 158. — Comparaisons des types de coiffure : *a* à *h*) En Crète ; *i-j*) Chez Rekhmarê.

et fig. 110) que *compte tenu des conventions égyptiennes du dessin*, le pagne croisé des Égéens de Rekhmarê est le même que celui du porteur de rhyton de Cnossos et du chef des Noirs.

On a objecté, il est vrai, que si les gens du Pays Keftiou dans la tombe de Rekhmarê avaient un certain air égéen (cf. l'expression de A. Furumark : « quasi-Minoan »),

[1] On notera toutefois sur des personnages féminins crétois la même façon de représenter la mèche spiralée que dans les fresques égyptiennes, cf. Id., *ibid.*, III, pl. XVII et p. 51-57, fig. 29, 30, 31, 32, 33, 34, etc.

d'autres figurations, en revanche, les représentaient comme des Asiatiques. Nous touchons ici au fond du problème, qui est essentiellement un problème de critique des sources archéologiques figurées. Les figurations d'habitants du Pays Keftiou dûment désignés comme tels sont peu nombreuses. Indépendamment de ceux de Rekhmarê, nous connaissons les tributaires du troisième registre du tribut du Nord dans la tombe d'Amenemheb (cf. doc. **119-123**, pl. XIII) ; le Roi du Pays Keftiou de la tombe de Menkheperreseneb (doc. **98**, pl. IX) ; le prisonnier symbolisant le Pays Keftiou de la sépulture de Kenamon (doc. **109**, pl. XI) ; l'habitant du Keftiou de la tombe d'Ineni (doc. **116**, pl. XII) ; enfin, les personnages géographiques représentant le Pays Keftiou dans la liste figurée du temple de Soleb (cf. doc. **14**, p. 78 = doc. **117 bis**, pl. XII), sous Aménophis III, et dans le sanctuaire de Ramsès II en Abydos (doc. **118**, pl. XII).

Si l'on considérait tous ces documents comme d'égale valeur historique, il serait incontestable que la balance pencherait en faveur d'une localisation *asiatique*. Encore faudrait-il s'entendre sur ce dernier terme. En effet, les cinq tombes que nous venons d'énumérer ne représentent pas toutes les étrangers du pays Keftiou sous les mêmes traits (cf. fig. 159, ci-après).[1] C'est ainsi que :

a) Le chef du pays Keftiou de Menkheperreseneb (doc. **98** = fig. 159, 1) est un *Syrien* caractéristique.

b) Les tributaires Keftiou de la tombe d'Amenemheb (doc. **119-123** = fig. 159, 3) ont des *Syro-Palestiniens*, d'au moins *deux* types différents.

c) Le personnage géographique du Keftiou chez Kenamon (doc. **109** = fig. 159, 2) est un homme du *Pays de Pount* (Arabie) côté des Somalis).

d) Le prisonnier Keftiou de la tombe d'Ineni (doc. **116** = fig. 159, 4) est un *Hittite*.

e) Le personnage géographique du Keftiou dans les temples de Soleb et d'Abydos (doc. **117bis** et **118** = fig. 159, 5) est un *Sémite* (peu caractérisé d'ailleurs).

Il est donc, à notre avis, injustifié de laisser entendre que cinq monuments représentent les habitants du Keftiou comme des asiatiques et qu'un seul en fait des Égéens (cf. fig. 159, 6). Il faudrait dire que dans deux tombes les Keftiou sont figurés sous les traits de *Syro-Palestiniens*, dans une autre comme un homme du *Pount*, dans une troisième comme un *Hittite*, dans une quatrième comme un *Sémite* indéterminé. En aucun cas, ils ne sont représentés comme des Asiatiques déterminés que l'on pourrait

[1] C'est là l'erreur fondamentale de A. Furumark, *Settlement*, p. 240, qui n'a pas vu que les exemples qu'il cite à l'appui de sa thèse « asiatique » se contredisent les uns les autres.

considérer comme des Ciliciens. En fait, il est manifeste que plusieurs de ces figurations sont nécessairement erronées. A bien raisonner, en effet, les habitants d'un pays déterminé ne peuvent comprendre, *à la fois* des Égéens, des Syriens, des Africains

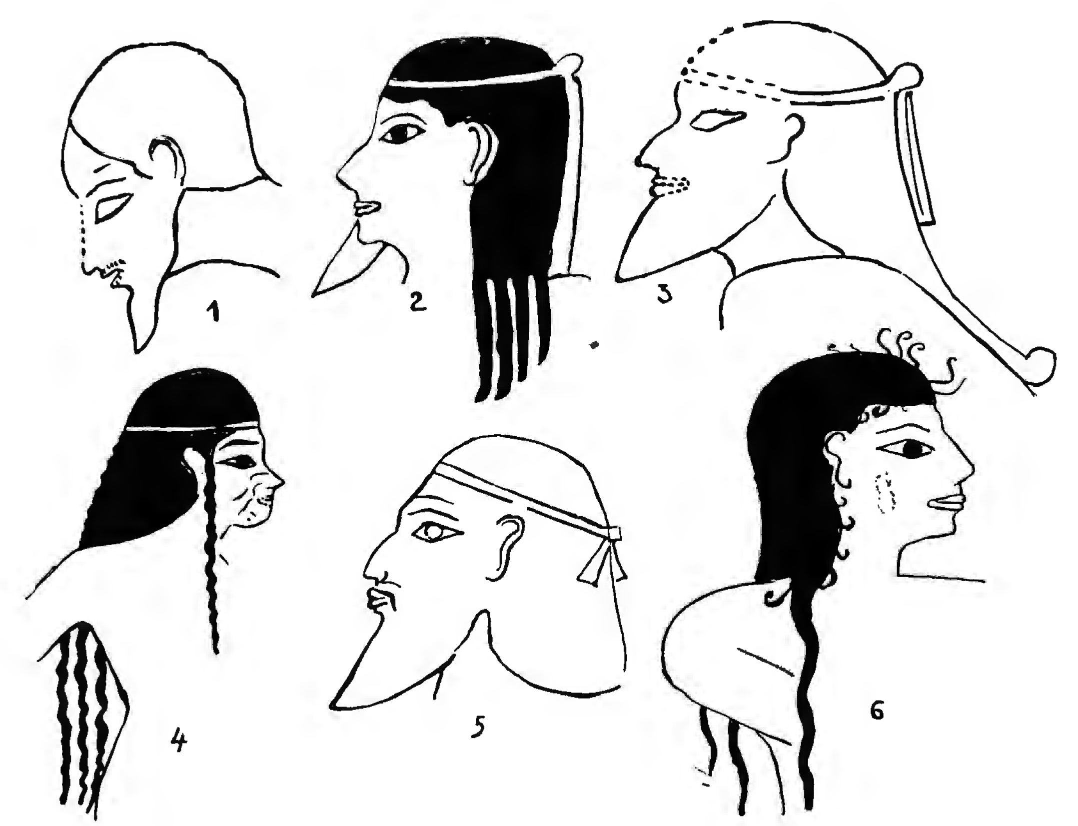


Fig. 159. — Les habitants du Pays Keftiou dans les figurations égyptiennes.
1 = doc. 98; 2 = doc. 109; 3 = doc. 119.
4 = doc. 116; 5 = doc. 118; 6 = doc. 82.

(Pount), des Hittites et des Sémites. Or, si l'on fait la critique des *cinq* monuments qui ont fourni des représentations d'habitants du Keftiou sous des traits non-égéens, on voit que tous les cinq ont commis des erreurs grossières dans les représentations d'étrangers.

C'est ainsi que dans la tombe de Menkheperreseneb, un Syrien caractéristique est appelé « Roi des Hittites » [1] (*sic*); dans celle d'Amenemheb *les mêmes* personnages qualifiés de « Keftiou » au IIIe registre sont appelés « Rois du Retenou supérieur et inférieur » [2] au premier et au deuxième registres; dans la tombe de Kenamon, le

[1] Cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV.

[2] Id., *JEA*, 20 (1934), p. 189-192. C'est évidemment cette appellation qui est la bonne et celle du Keftiou qui est erronée.

Libyen est représenté sous les traits d'un Sémite, et le Soudanais sous ceux d'un Egyptien.[1] Dans la tombe d'Inéni, l'Asiatique (le Mentiou d'Asie) est figuré par un nègre;[2] enfin, au temple d'Abydos, le Libyen est représenté, comme l'habitant du Pays Keftiou, sous les traits d'un Sémite.[3]

Ainsi des cinq monuments, d'ailleurs tous postérieurs à la tombe de Rekhmarê, aucun n'est digne de foi. En revanche, si l'on examine l'ensemble de la scène du tribut étranger de la tombe de Rekhmarê, on s'aperçoit que les artistes n'ont commis aucune erreur;[4] le tribut du sud ne comprend que des Soudanais et des Nègres; celui du Pays de Pount des types humains similaires à ceux qui figurent dans l'expédition envoyée par Hatchepsout dans ce pays; le tribut de Retenou (Syrie) est composé uniquement de Syriens à longues robes. En conséquence, puisque de toute évidence, il y a eu erreur de la part des scribes égyptiens il serait peu vraisemblable que cette erreur fût le fait de l'artiste de Rekhmarê, qui n'en a commis aucune autre, et qu'en revanche ce fût un des quatre artistes, coutumiers de la méprise qui, pour une fois, eût évité de se tromper. Il ne fait pas de doute, à nos yeux, qu'une représentation est, seule, digne de foi; celle de Rekhmarê.

Dans les deux longs articles où il expose à nouveau sa position sur l'emplacement du Pays Keftiou, G. A. Wainwright [5] a bien senti la difficulté que présentent, pour la théorie cilicienne, les représentations de Rekhmarê.[6] C'est qu'en effet toute la patiente et ingénieuse analyse des documents écrits [7] ou archéologiques,[8] reste,

[1] Id., *Kenamun*, pl. XII.

[2] Id., *BMMA*, 1929, II, fig. 2-3 (p. 38).

[3] Mariette, *Abydos*, II, 2 *a*.

[4] Nina de N. G. Davies, *Rekhmire.... Paintings*, pl. XXII.

[5] Cf. G. A. Wainwright, *Asiatic Keftiu, AJA*, 56, 1952, p. 196-212; et Id., *Keftiu and Karamania* (*Asia Minor*), Anatolian Studies, vol. 4, 1955, p. 33-47. Ces articles ne nous sont parvenus que lorsque le présent ouvrage était déjà à l'impression et presque entièrement mis en page, aussi nous a-t-il été impossible de les utiliser aussi souvent qu'ils le méritent.

[6] Cf. Id., *AJA*, 56, 1952, p. 198; où l'auteur écrit : « The one isolated appearance, in Rekhmire, of a Keftiuan embassy with another from the Isles in the midst of the Sea cannot overthrow all the evidence of the geographical lists. Nor can it overthrow all the evidence brought forward in the following pages and that agrees completely with what the lists have shown »; et, un peu plus loin (p. 199) : « The fact is that out of twenty-nine cases, the two names are only once mentioned in the same passage ». C'est le cas de rappeler la règle déjà exprimée par Cicéron (*De Officiis*, 2, 79) : « *non numero haec judicantur sed pondere* »; ou, comme l'a écrit P. Collomp (*La critique des Textes*, p. 35) : « *La majorité ne signifie rien et... une mauvaise leçon peut avoir* (pour elle) *la majorité des manuscrits existants* ». Sur le danger d'une argumentation fondée sur les listes géographiques égyptiennes, cf., ci-dessus, p. 88 et 90, note 1.

[7] Repris dans *AJA*, 56, 1952, p. 196-202, cf. ci-dessous, p. 392-393.

[8] Exposé à nouveau dans Id., *ibid.*, p. 202-206, et surtout Id., *Anatolian Studies*, 4, p. 33-47. On

à notre avis, impuissante à supprimer ce fait essentiel : une des tombes les plus soignées de la Nécropole Thébaine représente les habitants du Pays Keftiou et des Îles sous des traits tellement proches qu'il est évident que ces populations relèvent d'une même culture.[1] De plus, la disposition même du tribut en *quatre* registres qui couvrent les quatre points cardinaux, — disposition en accord avec l'habituel souci d'« universalisme » des scribes égyptiens — indique que ceux-ci considéraient habitants des Îles et gens du Keftiou comme des *Occidentaux* typiques. Ce dernier trait s'accorde aussi bien avec les affirmations de la Stèle poétique de Thoutmosis III qu'avec certaines listes géographiques. Nous ne ferons état que pour mémoire des nombreux parallèles que l'on peut établir entre les représentations des habitants du Keftiou et des Îles de la Mer d'une part, et les populations égéennes, d'autre part. Ces parallèles portent, à la fois, sur les traits physiques (coiffure, pigmentation de la peau, peintures faciales), le costume (les deux types de pagnes, la ceinture, les chaussures, le décor du vêtement), l'industrie enfin (rhytons thériomorphes, tasses, cruches à bec, hydries, statuettes de taureau etc. . .). Nous avons suffisamment insisté sur ces rapprochements, évidents, dans notre deuxième partie pour qu'il soit inutile d'y revenir ici.

En regard de ces faits, les remarques souvent justes [2] que font G. A. Wainwright et A. Furumark, en faveur d'une localisation cilicienne du pays Keftiou, ou bien se fondent sur des documents peu sûrs, empruntés le plus souvent aux tombes de Menkheperreseneb, d'Amenemheb et d'Ineni qui sont un mélange de traits exotiques appartenant à diverses civilisations ; ou bien acceptent comme base de discussion des faits hypothétiques. C'est ainsi, entre autres, qu'il n'est nullement prouvé d'une part que l'invocation en langage Keftiou (doc. **16**, p. 82-85), com-

notera, à propos des documents archéologiques utilisés par Wainwright : 1) que le mot *bi͗* désigne le cuivre, il ne s'applique au fer que lorsqu'il est employé dans l'expression composée : *bi͗ n pt « le cuivre* (métal) *du ciel* » (cf. *Wb.*, 1, 436), toute l'argumentation de Wainwright (*AJA*), *l. c.*, p. 203-204), sur la présence du fer près de la Cilicie, est donc sans objet ; 2) que l'argument, en faveur de l'origine cilicienne du motif en double volute du pagne de Menkheperreseneb (*Anatol. Stud.*, 4, p. 33 et suiv.), n'est pas probant car la tombe de Menkheperreseneb mêle motifs asiatiques (syriens) et égéens, il est donc impossible d'attribuer le motif en question plus spécialement à l'apport Keftiou plutôt qu'à celui du Retenou (cf., par exemple, le Syrien caractéristique (*Menkheperrasonb*, pl. V, 2e registre, 3e tributaire) de cette tombe qui porte un pagne « égéen », comparer par exemple avec notre doc. **163**, tiré de Rekhmarê).

(1) A ce sujet, cf. ci-dessus, p. 56-64.

(2) Cf. notamment, G. A. Wainwright, *Anatol. Stud.*, *l. c.*, p. 41, note 2 ; Id., *AJA*, 56, p. 205-206 ; A. Furumark, *Settlement*, p, 221, 230 (caractère hybride du tributaire de Puyemrê), p. 238, etc . . .

mence bien par les noms des divinités asiatiques Santas et Kupapa ;[1] ni, d'autre part, que la liste des noms Keftiou (doc. **4**, p. 45-51), comporte des noms d'origine cilicienne.[2] Le procédé employé : comparaison par assonances à partir de séries de consonnes arbitrairement groupées, est trop aléatoire pour pouvoir être accepté et cela d'autant moins que les comparaisons sont faites entre des textes séparés entre eux, dans le temps, par plus de huit siècles ! [3] Devant la difficulté qu'éprouvent les partisans de la localisation cilicienne à établir leur conviction sur des bases solides,[4] d'une part, et, d'autre part, devant le faisceau d'indications que nous

(1) Nous avons montré que rien, dans le texte égyptien, ne permet d'affirmer qu'il s'agit de noms de divinités (cf. ci-dessus, p. 82-85). En employant la méthode utilisée par Wainwright, on pourrait aussi bien y voir un texte grec : en coupant par exemple *sntk-pp* . . . on pourrait comprendre *sntk* = *συντήχω* et *pp* = un mot tiré de la racine *$\sqrt{\text{ϖεσσω/πεπτω}}$; le groupe *Trk*, rapproché du dieu Tarku (Id., *AJA*, 56, p. 199 et 204) étant tiré du groupe *trkk*, pourrait s'interprêter : **τριχοχχος* etc . . . Pour démontrer l'incertitude de la méthode utilisée, nous avons arbitrairement choisi le grec mais n'importe quelle langue, ancienne ou moderne se prêterait aussi bien à ce jeu.

(2) A ce sujet, cf. ci-dessus, p. 46-50, et p. 49, note 5 en particulier à propos du nom *Rs* (*Rws͗*), dans lequel Wainwright voit un nom typiquement asiatique mais qui, en fait, est porté par des Egyptiens, de descendance égyptienne, pendant tout le Nouvel Empire (cf. Ranke, *PN*, p. 226, nos 16 et 17).

(3) Wainwright a bien senti la difficulté, cf. *AJA*, 56, p. 202. A notre avis dans l'état actuel de nos connaissances, cette difficulté est insurmontable. Le brassage des populations consécutif aux grands mouvements ethniques de la seconde moitié du IIe millénaire, rend impossible toute argumentation qui se fonde sur une permanence linguistique géographique, cette permanence étant indémontrée, et indémontrable, pour le moment.

(4) Il semble que l'argument le plus grave contre la localisation cilicienne, indépendamment de la faiblesse des preuves tirées des sources égyptiennes, soit le silence et des textes Hittites et des Lettres de Tell-el-Amarna au sujet du Pays Keftiou et de ses habitants. Wainwright a essayé d'expliquer le silence des sources hittites en faisant valoir que le Pays Keftiou étant, selon lui, situé sur la côte et sur le flanc sud du Taurus, il échappait à l'horizon hittite (*Anatol. Stud.*, 4, p. 47-48). L'argument n'est pas convaincant : les Hittites en s'avançant le long du couloir syrien ont largement débordé le Taurus. R. Dussaud, note de son côté le silence des documents hittites au sujet du Keftiou (cf. *Prélydiens, Hittites et Achéens*, Paris, 1953, p. 73) ; il l'explique, ce qui paraît beaucoup plus vraisemblable, par le fait qu'à l'époque où furent rédigés les textes géographiques hittites, la Crète, en tant que puissance politique indépendante, n'existait plus. Le silence des Lettres de Tell-el-Amarna est, à notre point de vue, non moins caractéristique. Ces lettres, en effet, traitent souvent de la situation en Syrie du Nord, à Chypre, chez les Hittites et même en Cilicie (Arzawa), cf. entre autres, les lettres : 31, 38, 45, 54, 98, 126, 151 etc. . . ; si le mot Keftiou désignait une importante région entre le Taurus et la côte, on ne comprend pas comment ni Aménophis III, ni les rois d'Ougarit, de Chypre et du Mitanni, n'en parlent jamais alors que la Cilicie plus lointaine (selon Wainwright, *Anatol. Stud.*, 4, p. 47, et fig. 12, Arzawa est situé en arrière du Keftiou, par rapport à la Syrie du Nord et à l'Egypte) est mentionnée et joue un rôle actif dans la politique de cette époque. En fait, pour les textes hittites comme pour les Lettres d'El-Amarna, l'absence du mot Keftiou s'explique au mieux si ce terme désignait bien la Crète qui à ce moment (nous sommes après 1425 av. J.-C.), ne joue plus aucun rôle dans la politique du Levant.

avons réunies qui toutes pointent vers la localisation égéenne, il est donc légitime, sinon nécessaire, d'admettre que les gens du Keftiou étaient des Égéens et seulement des Égéens. Et c'est pourquoi les deux hypothèses qui font du pays Keftiou la Cilicie ou un Pays de la Syrie du Nord nous paraissent devoir être rejetées.[1]

Ceci admis, les différentes sources épigraphiques s'accordent, on le voit, avec les sources archéologiques figurées. Le pays Keftiou est considéré comme un pays essentiellement marin puisque l'on y accède par bateaux (doc. **6** et **7**); il est considéré comme un pays *occidental* (doc. **5**, **9**, **15**, **17** et **19**) ce qui est vrai de la Crète et des îles seulement (la Cilicie est à l'Est de l'Egypte). C'est un pays d'artisans habiles (doc. **10** et sources figurées). Tous ces traits s'accordent parfaitement avec la localisation dans le monde égéen.

Mais il ne suffit pas de montrer que le mot Keftiou désigne un pays égéen, il reste à déterminer à quelle partie du monde égéen le nom s'appliquait. Le mot «Keftiou» nous l'avons montré à diverses reprises, est entré dans le vocabulaire égyptien vers la fin du troisième millénaire ou, au plus tard, tout au début du second millénaire. A cette époque des objets égyptiens sont signalés en Crète,[2] et peu de temps après la céramique minoenne apparaît en Egypte, il y a donc tout lieu de croire que le mot s'appliquait dès cette époque à la civilisation égéenne qui n'était alors représentée que par la Crète. Le mot gardera aux xve et xvie siècles ce sens précis de la Crète. En effet, dans les documents de la XVIIIe dynastie, Keftiou est soigneusement distingué des «îles qui sont au cœur de la mer» (cf. doc. **5**, **20**, **34** et **41**). Il appartient à la même civilisation mais ne se confond pas avec elles (doc. **9** *b*, textes et figurations de Rekhmarê). Il est, de même façon, distinct de Chypre — que cette île s'appelât Isy ou Irsa (cf. doc. **5**, **20**, **34** et **41**). Or l'expression «îles du milieu de la Mer» désigne avec précision, selon nous, les îles et les installations égéennes côtières (cf. doc. **31**, **32**, **34**, **38**, **40**, **42**, **45** et **47**, appuyés par les représentations d'Ouseramon qui montrent que les habitants de cette région sont essentiellement et uniquement égéens, cf. chapitre ii, ci-dessous). Keftiou, tout en étant égéen, ne se confondait donc, ni avec les îles et le continent, occupés par les Mycéniens, ni avec Chypre. La Crète seule, en raison de son importance, peut répondre à ces conditions. Enfin — et cette dernière constatation est, croyons-nous d'une

[1] Il reste bien entendu la possibilité que les «Keftiou» soient des Egéens purs installés en Syrie ou ailleurs (cf. Cl. F. A. Schaeffer, *Ugaritica*, I, p. 34-35), mais les Egyptiens ne les distinguent pas des Egéens de Crète et des «îles» et le nom de Keftiou reste attaché à leur pays d'origine.

[2] Cf. p. 407 et suiv.

importance extrême : le mot Keftiou après avoir été d'un emploi fréquent entre 1500 et 1370 environ disparaît brusquement du vocabulaire égyptien entre 1400-1300, aux environs de 1350.[1] Que la prospérité crétoise du Minoen Récent I *b*-II ait été anéantie par une invasion étrangère comme on le croyait naguère,[2] ou que son déclin soit dû à une éruption volcanique comme on le suppose aujourd'hui ?[3] — les deux faits : disparition du mot Keftiou de la langue égyptienne vers la fin de la XVIIIe dynastie, et fin de la «thalassocratie» crétoise, sont trop rigoureusement contemporains[4] pour que l'un n'ait pas commandé l'autre.

[1] Cf. ci-dessus, p. 114-115.

[2] Cf. Pendlebury, *Arch. of Crete*, p. 229.

[3] Cf. Ch. Picard, *Relig. Préhell.*, p. 206.

[4] Furumark, *Settlement*, p. 255 et suiv., admet que le déclin de la Crète minoenne se situe, en gros, au Mycénien III, A. I. qu'il date entre 1425 et 1400. La dernière mention du Pays Keftiou dans un texte égyptien contemporain du fait qu'il relate (importation d'un pays Keftiou), doc. **13**, est datée avec assez de précision de l'année 1405 puisque l'inscription a été faite à l'occasion des funérailles de Thoutmosis IV; on voit que les dates s'accordent parfaitement.

CHAPITRE II

LE PROBLÈME MYCÉNIEN

En se fondant sur la répartition de la céramique égéenne du Bronze Récent dans le Levant et en Egypte, Pendlebury,[1] puis Wace et Blegen,[2] avaient suggéré la possibilité, dès les débuts du Bronze Récent, d'une prédominance du commerce mycénien dans le trafic de l'Egée avec l'Egypte et l'Orient. A. W. Persson alla plus avant encore dans ce sens et fit valoir les rapports, très étroits à son avis, qui unirent alors l'Egypte et Mycènes.[3]

Sans aller aussi loin que Persson, H. J. Kantor a repris l'ensemble du problème;[4] elle conclut d'une part qu'un certain nombre des objets égéens figurés dans les tombes égyptiennes de la XVIIIe dynastie étaient mycéniens,[5] et, d'autre part, qu'il y a lieu de reviser l'idée que l'on s'était faite jusqu'à présent, des rapports entre l'Egée et l'Orient.[6] On admettait, en effet, à la suite de Pendlebury,[7] que durant les débuts de la XVIIIe dynastie la puissance maritime crétoise assurait à la grande île minoenne, la suprématie absolue sur le commerce égéen avec l'Egypte. C'est encore le point de vue de R. Dussaud, lorsqu'il pense que la réfection des peintures de la tombe de Rekhmarê[8] correspond *« à la substitution de l'hégémonie mycénienne à l'hégémonie minoenne, vers le milieu du xve siècle »*.[9] H. J. Kantor ne partage pas ce point de vue traditionnel; elle admet que dès le début du Minoen Récent I les Mycéniens ont évincé les Crétois et se sont emparés de la totalité du commerce égéen avec l'Orient et l'Egypte.[10] F. H. Stubbings, tout en étant, pour

(1) *Arch. of Crete*, p. 223-224.

(2) Wace, Blegen, *Pottery as evidence for trade and colonization in the Aegean Bronze Age*, Klio, 32, 1939, 1940, p. 146.

(3) A. W. Persson, *New Tombs at Dendra*, p. 168 et suiv.

(4) H. J. Kantor, *Aegean and the Orient*, part II, The second phase of aegean relations with the East, p. 33-55. Cf. aussi, nos remarques dans *JNES*, X, 1951, p. 205-212.

(5) H. J. Kantor, *ibid.*, p. 44-49.

(6) Id., *ibid.*, p. 49.

(7) *JEA*, 16, 1930, p. 89-92, et *Arch. of Crete*, p. 228-231.

(8) Cf. ci-dessus, p. 2 et 212.

(9) R. Dussaud, *Prélydiens, Hittites et Achéens*, Paris, 1953, p. 73-74.

(10) H. J. Kantor, *l. c.*, p. 53-55.

l'essentiel, de l'avis de A. H. Wace, C. W. Blegen et H. J. Kantor, sur la prédominance de l'influence mycénienne dans le trafic Egée-Orient, a fait valoir la part que Rhodes et Chypre ont pris dans cet épanouissement.[1]

Cette hypothèse prend une importance accrue depuis que MM. Ventris et Chadwick ont montré au moins la possibilité que le « linéaire B » des tablettes de Pylos ait servi à écrire un dialecte grec.[2] En effet, si ces tablettes sont bien écrites en grec, il s'ensuit que les populations qui habitaient le continent au Mycénien Récent II étaient grecques elles aussi, et, par voie, de conséquence, l'étude des rapports entre le monde égéen deviendrait ainsi, à cette époque, celle des premiers contacts entre Grecs et Egyptiens. Or, nous avons montré qu'il était au moins vraisemblable, à en juger par les textes, que l'expression égyptienne « Îles qui sont au cœur de la Mer », désignât à la fois l'habitat et les populations mycéniens.[3] Cette expression n'apparaissant dans les documents épigraphiques qu'au début de la XVIIIe dynastie, il y aurait donc accord entre son apparition dans les textes égyptiens et les débuts de l'hégémonie mycénienne en Egéide. Aussi est-il important de déterminer avec le plus de précision possible à quelle date les habitants des « Îles du milieu de la Mer » sont cités dans les sources égyptiennes.

L'expression *iww ḥryw-ib nw w;ḏ-wr,* nous l'avons vu, semble avoir été créée par les scribes de la première moitié de la XVIII[e] dynastie (cf. ci-dessus, p. 153-154), peut-être même ne remonte-t-elle pas au delà des débuts du règne de Thoutmosis III. Les sources figurées s'accordent avec ce fait puisque, dans la tombe d'Ouseramon, les figurations de tributaires à la peau bronzée, aux cheveux longs et bouclés, au pagne court à devanteau, aux chaussures à tige montante — traits qui ne laissent aucun doute sur leur qualité d'Egéens —, sont introduits par la phrase « *Recevoir le tribut . . . des îles qui sont au milieu de la Mer* ».[4] A s'en tenir aux sources figurées comme aux sources épigraphiques, ce serait donc sous Thoutmosis III, ou peu de temps avant le règne de ce pharaon, que les Habitants des Îles auraient pris contact pour la première fois avec l'Egypte.

Si nous examinons ensuite les sources archéologiques proprement dites nous remarquons qu'elles sont en plein accord avec l'observation que nous venons de

(1) Cf. F. H. STUBBINGS, *Mycenaean Pottery*, p. 104 et passim.

(2) Cf. M. VENTRIS et J. CHADWICK, *Evidence for Greek dialect in the Mycenaean Archives, JHS,* 37, 1953, p. 84-103.

(3) Cf. ci-dessus, p. 154-157.

(4) Cf. ci-dessus, doc. **23** et p. 130-131.

faire. H. J. Kantor, certes, a insisté à juste titre, sur le fait que parmi la céramique égéenne trouvée en Egypte, les types de l'Helladique Récent I et II prédominaient; mais, si l'on examine du point de vue chronologique les tombes où ces poteries ont été recueillies, on s'aperçoit que toutes remontent au règne de Thoutmosis III,[1] la seule exception possible concernerait un petit vase à anse de l'Helladique Récent II trouvé par Petrie dans la tombe de Maket à Kahun.[2] Cette tombe, à sépultures multiples, semble avoir été utilisée à partir des règnes de Thoutmosis I et Thoutmosis II,[3] par conséquent le vase égéen en question aurait pu y être déposé à cette époque. Toutefois la tombe contenait aussi, et en grand nombre, des objets de dates très diverses,[4] et rien ne permet d'affirmer que le petit vase égéen y ait été déposé au cours d'un ensevelissement ancien plutôt que d'un enterrement plus récent. La proportion importante d'objets au nom de Thoutmosis III trouvés dans la tombe de Maket,[5] de même que le style de l'objet (Helladique Récent II — 1500-1425 selon A. Furumark; Thoutmosis III règne de 1484 à 1450), tout indique, cette fois encore, que la date de Thoutmosis III est la plus vraisemblable.

La récente étude de F. H. Stubbings de la céramique mycénienne découverte dans le Levant, est, du point de vue archéologique en parfait accord avec ces remarques, puisque, si le commerce mycénien avec le Levant et l'Egypte ne connait son plein épanouissement qu'à la fin du Mycénien II et au début du Mycénien III A, c'est-à-dire entre 1450 et 1400,[6] les prolégomènes à cette *koiné* se déroulent en fait au Mycénien II, entre 1500 et 1450, c'est-à-dire sous le règne même de Thoutmosis III. On remarquera, à ce propos, que les observations réitérées de F. H. Stubbings sur l'importance de Rhodes dans les premiers temps de cette expansion,[7] viennent à l'appui de notre interprétation de l'expression égyptienne « *Îles du Milieu de la Mer* » comme une désignation des Mycéniens. En effet, Rhodes et Chypre qui

(1) Cf. l'hydrie de l'H. R. II, trouvée dans la tombe d'Amenmose (KANTOR, *l. c.,* pl. VIII, D), les « alabastra » H. R. I-II de Gurob et de Saqqara (ID., *ibid.,* pl. VII, G et K), les tasses de l'H. R. I-II d'Abousir (ID., *ibid.,* pl. VII, B et VIII C).

(2) KANTOR, *l. c.,* pl. VIII, B.

(3) Cf. PETRIE, *Illahun, Kahun, Gurob,* pl. XXVI, où figurent sous le n° 19 une petite amulette de jaspe vert portant le protocole complet de Thoutmosis II et, au n° 22 un scarabée au nom de Thoutmosis I.

(4) ID., *ibid.,* p. 23-24. Petrie inclinait à dater la sépulture de la XX[e] dynastie; von Bissing a rétabli la date, évidente, de la XVIII[e] dynastie, cf. *ZÄS,* 35, 1897, p. 94-97.

(5) PETRIE, *l. c.,* pl. XXVI, n[os] 2, 4, 20, 26, 27, 34, 39, 40.

(6) F. H. STUBBINGS, *Mycenaean Pottery,* p. 104, les dates sont celles de Furumark, acceptées par Stubbings, *ibid.,* p. 3.

(7) Cf. notamment, ID., *ibid.,* p. 100 et 106.

jouent un rôle important dans le développement des relations du Monde égéen avec l'Orient,[1] et aussi Karpathos, Kos et Lesbos, dont le rôle, pour plus effacé qu'il fût n'en exista pas moins cependant,[2] toutes ces «provinces» de la civilisation mycénienne, on le voit, sont des *îles*, et, si, comme tout semble l'indiquer, c'est par leur intermédiaire, que l'Egypte et le Levant entrèrent en contact avec la culture helladique, le terme d'«Habitants des Îles du Milieu de la Mer» appliqué par les scribes de Thoutmosis III aux représentants de cette civilisation, s'explique de lui-même. Tout se passe donc, semble-t-il, comme si les Egyptiens en forgeant cette expression nouvelle dans les débuts de la XVIIIe dynastie, était exactement informés sur l'habitat d'origine des peuplades égéennes qu'ils désignaient sous ce nom. Telle est du moins l'opinion que l'on peut légitimement déduire de l'étude de F. H. Stubbings.

Les objets égyptiens recueillis à Mycènes et sur le continent confirment les observations que nous venons de faire en partant des textes, des sources figurées, comme des objets égéens trouvés en Egypte. Le plus ancien objet égyptien trouvé sur le continent est le petit singe en pâte émaillée de Mycènes[3] qui porte le nom d'Aménophis II (*ꜥꜣ-ḫprw-Rꜥ*). Il faut ensuite attendre le règne d'Aménophis III, pour trouver d'autres objets égyptiens bien datés.[4] Toutes les sources à notre disposition semblent donc concorder et, à première vue, on pourrait affirmer, d'une part que l'expression « Îles du milieu de la Mer» désigne bien des Mycéniens et d'autre part, que ceux-ci ne sont entrés en contact avec l'Egypte que sous le règne de Thoutmosis III; c'est-à-dire si l'on adopte la chronologie absolue proposée par A. Furumark,[5] à la fin du Mycénien Récent II A. Cette conclusion, s'accorde parfaitement, on le

(1) Cf. P. Demargne, *Crète Dédalique*, p. 65-66, et Stubbings, *Mycenaean Pottery*, p. 106.

(2) Ces îles ont été de bonne heure colonisées par les Mycéniens (cf. Stubbings, *l. c.*, p. 21-22 et 102, p. 106, l'auteur insiste sur l'*homogénéité* dans la production artistique mycénienne, homogénéité qui rend difficile l'attribution de la poterie à un centre plutôt qu'à un autre, en conséquence, il n'y a rien d'impossible à ce que les îles situées sur la route maritime vers le Levant aient, elles aussi, participé à l'expansion mycénienne).

(3) Pendlebury, *Aegyptiaca*, n° 85, p. 55 et planche IV.

(4) Ce sont : une plaque et un vase de faïence au nom d'Aménophis III (Id., *ibid.*, n°s 86 et 91, p. 55-56); et un scarabée au nom de Tiy (Id. *ibid.*, n° 88, p. 55). Il n'y a pas lieu de tenir compte du scarabée au nom de Thoutmosis III, trouvé près de Mycènes à l'Argive Heraeum (Id., *ibid.*, n° 114, p. 59), cet objet ayant été trouvé avec des scarabées de la XXVIe dynastie, or, on le sait, les scarabées au nom de *Mn-ḫpr-Rꜥ*-Thoutmosis III, sont très fréquents à l'époque saïte, cf. notre ouvrage *Objets Egyptiens et Egyptisants du mobilier funéraire carthaginois*, p. 52-53 et 260.

(5) A. Furumark, *The Chronology of Mycenaean Pottery*, Stockholm, 1941, p. 115.

voit, avec les observations de F. H. Stubbings, sur les débuts de la *koiné* mycénienne.[1]

Des difficultés subsistent cependant. En effet, les tributaires égéens de la tombe d'Ouseramon sont très proches de ceux de la sépulture de Senenmout,[2] or ces derniers ont toujours été considérés comme des Minoens et non comme des Mycéniens,[3] et le pagne à devanteau que portent les Egéens d'Ouseramon est considéré comme typiquement crétois.[4] Il faudrait donc admettre que l'expression « Îles du milieu de la Mer» aurait désigné aussi dans certains cas les Minoens de Crète, ce qui, *a priori*, n'est pas impossible : les Egyptiens en effet ont parfois désigné une seule et même contrée sous *deux* noms différents. Au Nouvel Empire, par exemple, le mot *Rebou*[5] désigne la Libye, ce qui n'empêche pas les scribes, à cette même époque, d'employer encore le vieux mot *Tehenou* pour parler de la même contrée.[6] Nous pourrions donc être en présence d'un phénomène similaire : Keftiou aurait bien désigné la Crète et le domaine égéen dans la toponymie ancienne, mais, au Nouvel Empire, peut-être grâce à une connaissance plus précise du Monde, le terme d'«Îles qui sont au milieu de la Mer» apparaîtrait, et les scribes auraient continué, comme dans le cas de la Libye, à employer indifféremment l'ancien et le nouveau toponyme. En d'autres termes, et étant donné qu'il est certain que l'expression «Îles du milieu de la Mer» a bien désigné le monde mycénien, les Egyptiens n'auraient pas distingué avec précision les Minoens crétois, des Mycéniens du continent et de l'Archipel.

Le raisonnement que nous venons de suivre repose sur les seules *figurations* de la tombe d'Ouseramon. Les textes, en effet, distinguent toujours, pour leur part Keftiou et Îles de la Mer.[7] Si les Egéens d'Ouseramon sont bien des Crétois, étant donné que le texte qui les accompagne les qualifie d'«habitants des îles», Keftiou devrait donc désigner une autre population[8] apparentée aux Minoens mais

(1) Cf. F. H. Stubbings, *Mycenean Pottery*, p. 104.

(2) Cf. ci-dessus, p. 210-211.

(3) Cf. en dernier, Furumark, *Settlement*, p. 225, qui conclut : « *Cretans are depicted*». On notera toutefois que H. J. Kantor, *Aegean and the Orient*, p. 45, se demande si la jarre pithoïde qui figure dans le tribut de Senenmout n'est pas d'origine mycénienne.

(4) Id., *ibid.*, et R. Dussaud, *Prélydiens, Hittites et Achéens*, p. 73. R. Dussaud écrit en parlant des tributaires portant l'étui phallique : «ce qui définit les personnages comme des Minoens».

(5) Gauthier, *DNG*, 3, p. 117.

(6) Id., *ibid.*, 6, p. 80-81.

(7) Cf. ci-dessus, p. 154.

(8) Wainwright s'appuie souvent sur un raisonnement similaire (cf. entre autres *AJA*, 56, 1952,

distincte de ces derniers, car, comme nous espérons l'avoir montré, Keftiou et Habitants des Îles appartiennent à une seule et même civilisation incontestablement égéenne;[1] ainsi, il semble qu'il y ait désaccord, au moins partiel, entre les textes qui différencient toujours Keftiou et Îles de la Mer, et les figurations qui représentent les mêmes Egéens, portant le pagne à devanteau, tantôt sous le nom d'Habitants des Îles (Ouseramon), tantôt sous le nom de Gens du Keftiou (Rekhmarê, premier état). Pour venir à bout de cette difficulté la solution la plus simple serait d'admettre que le terme « Îles de la Mer » désigne la Crète et les Crétois, par corollaire, le mot Keftiou s'appliquerait aux Mycéniens. Mais, on voit tout de suite que si cette solution présente l'avantage de mettre d'accord textes et figurations de la tombe d'Ouseramon, elle a l'inconvénient d'être en contradiction : *a*) avec les scènes de Rekhmarê qui qualifient de Gens du Keftiou, des personnages vêtus de ce même pagne à devanteau « crétois », et, *b*) avec les sources épigraphiques de la XIXe dynastie, qui font des « Îles du milieu de la Mer », le domaine des Peuples de la Mer, c'est-à-dire les îles et les côtes continentales de l'Egéide, habitat des Mycéniens. Enfin, *c*) cette solution, en impliquant l'équivalence Keftiou = Mycènes, ne tient pas compte de la haute antiquité du mot Keftiou.[2] Il est donc impossible de retenir l'hypothèse envisagée ci-dessus, et l'apparente contradiction entre le texte et les figurations d'Ouseramon reste à expliquer.

Trois possibilités semblent pouvoir être envisagées :

1° *Les tributaires d'Ouseramon sont des Minoens,* dans ce cas il faut admettre que l'expression *'Iww ḥryw ib nw W;ḏ-Wr* était, au moins au début, un terme général s'appliquant indifféremment aux Crétois et aux Mycéniens.[3] Ce terme ne se serait spécialisé que peu à peu pour désigner d'abord les habitants du continent et de l'archipel distincts des Minoens de Crète et ensuite les régions d'où partit l'invasion des Peuples de la Mer. Cette explication n'est pas impossible; elle a contre elle, cependant, le fait qu'à peu près au moment où les peintres thébains décoraient la tombe d'Ouseramon, les scribes du temple d'Amon, de l'autre côté du Nil, distinguaient déjà Keftiou et habitants des Îles.[4]

p. 206), selon lui « Îles de la Mer » et « Keftiou » étant distincts et « Îles de la Mer » désignant incontestablement des « Egéens », il s'ensuit que « Keftiou » ne peut pas désigner les Egéens, mais ce raisonnement est contredit par les textes et les figurations de Rekhmarê, cf. ci-dessus, p. 56-62.

(1) Cf. ci-dessus, p. 165.

(2) Cf. ci-dessus, p. 111-114.

(3) C'est, dans le fond, le point de vue adopté par A. Furumark, *Settlement*, p. 244 ; qui voit dans l'expression : « an egyptian expression of an indefinite and *general* nature » (c'est nous qui soulignons).

(4) Stèle poétique de Karnak (ci-dessus, doc. **5**, p. 51 et **34**, p. 132) ; la stèle date des environs de l'an 33 de Thoutmosis III (cf. p. 53 ci-dessus), la décoration de la tombe d'Ouseramon remonte aux quelques années qui ont précédé l'an 28 de ce même roi (cf. p. 131, ci-dessus).

2° *Les tributaires d'Ouseramon sont des Mycéniens.* Dans ce cas il y aurait accord entre le texte et la scène qu'il décrit. Le critère du costume, en effet, est-il assez sûr pour conclure que les hommes représentés sont bien des Crétois et non des Mycéniens? H. J. Kantor a fait valoir que, bien que les modes continentales fussent différentes de celle de Crète, le costume minoen était néanmoins porté à Mycènes [1] et il est certain

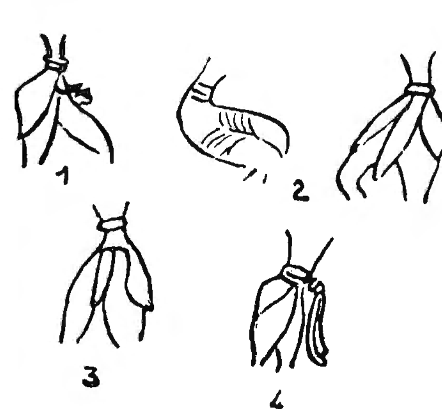


Fig. 160.
Le pagne à devanteau à Mycènes.

que le vêtement des Mycéniens tel qu'on peut le voir sur quelques sceaux est très proche du pagne à devanteau minoen (cf. fig. 160, ci-dessus).[2] Notons, de plus, que la chaussure à tige décorée de bandes horizontales des tributaires d'Ouseramon, est bien attestée dans le domaine mycénien.[3] Les peintures faciales que nous croyons distinguer dans quelques cas [4] sont, elles aussi, connues sur le continent et dans les Cyclades.[5] Enfin, les objets apportés par les tributaires, lorsqu'ils ne sont pas simplement syriens, et, sur ce point, les Egéens d'Ouseramon ne se distinguent pas de ceux de Rekhmarê, peuvent être aussi bien minoens que mycéniens;[6] notons, toutefois, que l'objet circulaire qui figure dans le tribut égéen

(1) Cf. H. J. Kantor, *Aegean and the Orient,* p. 44 et note 107 (référence à Karo, *Schachtgräber,* p. 175, 177 et suiv.).

(2) Figure 160 : 1 = Mycènes, d'après Evans, *Pal. of Minos,* I, p. 161, fig. 116 ; 2 = Mycènes IIId Shaft-Grave, Id., *ibid.,* III, p. 127, fig. 80 ; 3 = Tasse B de Vaphio, Id., *ibid.,* III, p. 182, fig. 126 ; 4 = Mycènes, Id., *ibid.,* IV, p. 564, fig. 573. On comparera avec la figure 151, p. 376 ci-dessus. Tous ces pagnes mycéniens, on le voit, comportent le devanteau (a) et le pagne découpé (b), du vêtement typiquement minoen.

(3) Cf. Evans, *Pal. of Minos,* III, p. 183 et fig. 126.

(4) Cf. ci-dessus, doc. **73** à **77**, p. 208-209 et pl. II-III.

(5) Cf. Evans, *l. c.,* III, p. 519-520.

(6) Etude détaillée de cet aspect du problème dans Kantor, *l. c.,* p. 44-48.

d'Ouseramon (doc. **481**, pl. LXIII et p. 363), s'il s'agit bien d'un bouclier rond, serait favorable à une identification des tributaires de cette tombe avec des Mycéniens. Le bouclier est attesté, en effet, sur le continent à l'Helladique récent.[1] Peut-être faudrait-il voir aussi dans le fouet (doc. **468**), que porte le douzième tributaire, une indication du même ordre, le char comme le montrent et les poèmes homériques et les trouvailles archéologiques jouant un grand rôle à Mycènes.[2]

3° *Il y a désaccord entre le libellé du titre et la scène.* Il n'est pas impossible, en effet, que le scribe ait employé pour le texte l'expression, alors nouvelle, «Îles du milieu de la Mer», alors que le peintre qui illustrait le texte s'inspirait de figurations *antérieures* de peuples égéens. Mycéniens et Minoens appartenant à la même civilisation, le peintre n'aurait pas fait la distinction entre les habitants du continent et les Crétois. Nous examinons au chapitre suivant les raisons qui pourraient laisser supposer que les décorateurs de la tombe d'Ouseramon se sont effectivement inspirés d'œuvres antérieures à Thoutmosis III (cf. ci-dessous, p. 410-412). Cette hypothèse, si on la retient, n'exclut d'ailleurs pas l'intrusion d'apports nouveaux dans la scène figurée. Tout en s'inspirant de scènes représentant des *Crétois,* le peintre aurait introduit des traits ou des objets effectivement *mycéniens.*[3]

Ainsi les sources égyptiennes, qu'elles soient épigraphiques ou archéologiques, ne permettent pas de trancher avec certitude le problème mycénien tel qu'il se pose en Egypte. Quelles ques soient leurs interprétations dans le détail, elles autorisent cependant un certain nombre de déductions. Tout d'abord elle confirment l'existence de liens entre l'Egypte et le monde mycénien dès le début du règne de Thoutmosis III, c'est-à-dire à l'Helladique Récent II. Mais cette constatation appelle tout de suite une observation : partisans de l'hégémonie mycénienne et «tenants» de la suprématie crétoise au Bronze Récent I-II, ont eu tendance, les uns et les autres, à diminuer le rôle joué par la civilisation sœur. Pour les «Mycénisants», dès l'Helladique Récent I, le commerce continental a pratiquement évincé le commerce crétois vers le Levant.[4] Pour les «Crétois», en revanche, la thalassocratie minoenne resta toute puissante jusqu'à la fin du Minoen Récent II et empêcha le commerce continental de se tourner vers l'Orient. Ce serait même pour

[1] Pour un bouclier rond figuré sur un tesson de Tyrinthe, cf. SCHLIEMANN, *Tyrins*, pl. XIV (signalé par LORIMER, *Homer and the monuments*, p. 149, fig. 9 et p. 148, fig. 4.

[2] Cf. ci-dessus, p. 361 et note 4.

[3] Cf. ci-dessus, p. 199, alinéa 2, pour la possibilité d'intrusions de ce genre.

[4] Cf. KANTOR, *Aegean and the Orient*, p. 49.

se libérer de cet impérialisme maritime que les Mycéniens auraient conquis la Crète.[1]

Les sources égyptiennes ne justifient ni l'une ni l'autre position. A les étudier attentivement elles donnent l'impression que commerçants mycéniens et trafiquants minoens viennent en fait *à la même époque* en Egypte. Rien n'indique qu'il y ait eu une hostilité foncière entre eux. Le texte de Rekhmarê [2] est de ce point de vue d'une importance primordiale, puisqu'il prouve, à la fois, que les Habitants du Pays Keftiou et des Îles de la Mer appartiennent à la même civilisation et qu'ils sont venus *ensemble* rendre hommage au maître de l'Egypte, dans l'espoir, selon toute vraisemblance, d'obtenir ainsi la possibilité de commercer librement avec l'Asie (cf. ci-dessus, p. 63 et 134). Ceci expliquerait, selon nous, pourquoi la présence de la poterie égéenne dans le Levant est liée à l'influence égyptienne. En se fondant sur des observations et un raisonnement indépendants des sources que nous utilisons, F. H. Stubbings suggère que l'apparition de la poterie mycénienne en Palestine, notamment à Tell Abu-Hawam et à Beth Shan pourrait être le résultat de la reconquête d'une partie de l'Asie par Séti I en 1315;[3] de même la présence de la poterie mycénienne III B, sur la côte libanaise au sud de Beyrouth, comme à l'intérieur de la Palestine, pourrait être la conséquence de la reconquête égyptienne en Palestine sous Ramsès III.[4] En somme, expansion mycénienne dans le Levant et influence égyptienne, paraissent en bien des cas associées. Ce phénomène s'expliquerait au mieux, si, comme nous l'avons suggéré, Minoens et Mycéniens s'étaient, dès le règne de Thoutmosis III, appuyés sur la puissance égyptienne pour favoriser leur commerce avec l'Orient.[5]

Les sources archéologiques confirment ces observations puisque objets minoens et mycéniens figurent côte-à-côte et dans les scènes figurées,[6] et dans le mobilier funéraire des tombes égyptienne.[7] Si les sites mycéniens n'ont pas fourni d'objets égyptiens datés, antérieurs à Aménophis II ; on y a trouvé cependant dans des couches,

[1] Cf. entre autres, PENDLEBURY, *JEA*, 16, 1930, p. 89-92, et *Arch. Crete*, p. 228, 231 et 287-289.

[2] Cf. ci-dessus, doc. **9** *a* et **9** *b*, p. 56-64.

[3] Cf. F. H. STUBBINGS, *Mycenaean Pottery*, p. 106.

[4] ID., *ibid.*, p. 107.

[5] Cf. ci-dessus, p. 61-64 et 135-136.

[6] H. J. KANTOR, *l. c.*, p. 47, reconnaît, entre autres, l'origine crétoire des rhytons coniques qui sont mêlés à des objets dont elle souligne l'origine mycénienne possible.

[7] A côté de vases mycéniens, les tombes égyptiennes du début de la XVIIIe dynastie contiennent aussi des vases minoens tels que la cruche à anse du Minoen Récent I conservée à Marseille (KANTOR, *l. c.*, pl. VII, C) ; l'alabastron du MR Ib, de Sedment (*ibid.*, pl. VII, A) ; et la cruche à bec d'Armant (*ibid.*, pl. VII, D), qui peut être aussi bien minoenne que mycénienne.

remontant à l'Helladique Récent I, des produits incontestables de l'industrie nilotique.[1]

La trouvaille récente d'un vase au cartouche de Thoutmosis III dans une tombe du Minoen Récent II,[2] montre qu'à cette époque encore la Crète était en rapport avec l'Egypte[3] et les sources égyptiennes qui impliquent une coopération créto-mycénienne dans les rapports de l'Egée avec l'Orient au Bronze Récent II, donnent donc raison à Pierre Demargne lorsqu'il fait valoir que la Crète joua un rôle non négligeable dans la grande expansion mycénienne.[4]

Ainsi, on le voit, les sources égyptiennes, archéologiques aussi bien qu'épigraphiques s'accordent pour montrer que les Mycéniens étaient en rapport avec l'Egypte au moins à partir du règne de Thoutmosis III. Ces contacts continuèrent pendant toute la XVIIIe dynastie comme le prouvent, à la fois, les textes d'Aménophis IV,[5] et les trouvailles de tessons mycéniens à Tell-el-Amarna;[6] ils se poursuivirent sous la XIXe dynastie et ne cessèrent en fait que très peu de temps avant l'invasion des Peuples de la Mer.[7]

Si les tablettes de Pylos sont bien écrites en grec, on voit que les rapports entre Grecs et Egyptiens sont beaucoup plus anciens qu'on ne le croyait généralement. Ils remonteraient, en fait, à l'installation même des tribus grecques dans la péninsule balkanique, et cela expliquerait les multiples mentions de l'Egypte dans les textes homériques;[8] si Ulysse reste sept ans en Egypte (Odyssée, XIV, 286), n'est-ce point pour y *«faire son plein d'or»*,[9] comme Ménélas naguère, et plus anciennement encore ses ancêtres les Mycéniens?

(1) Cf. un vase de faïence, à Mycènes (Pendlebury, *Aegyptiaca*, n° 89, p. 55), et, près de Mycènes, un scarabée (Id., *ibid.*, n° 105, p. 59), ces deux objets ont été trouvés dans des «contextes» Helladique Récent I.

(2) Cf. ci-dessous, p. 413.

(3) D'autres objets égyptiens ont été trouvés en Crète, dans des contextes du Minoen Récent I et II, ce qui confirme la trouvaille de Katsabas; cf. entre autres, Pendlebury, *l. c.*, p. 9, n° 9 (vase d'albâtre, contexte : Minoen Récent I), *ibid.*, p. 25, nos 44, 45 (amulettes de lapis-lazuli, contexte : Minoen Récent II). On notera aussi la présence d'un sceau circulaire au nom de la reine Tiy, femme d'Aménophis III, trouvé à Hagia Triada, avec de la poterie du Minoen Récent I-II (Id., *ibid.*, p. 9, n° 10 et pl. I).

(4) P. Demargne, *Crète Dédalique*, p. 50 et 67-68.

(5) Cf. ci-dessus, doc. **36** et **37**, p. 134-137.

(6) Cf. Pendlebury, *JEA*, 16, 1930, p. 87 n° 12 et note 15. On ajoutera à la bibliographie citée : H. Frankfort, J. D. S. Pendlebury, *City of Akhenaten*, II, p. 110 et planches 40, 45.

(7) Cf. Pendlebury, *JEA*, *ibid.*, p. 91.

(8) Cf. entre autres, *Odyssée*, III, 300; IV, 83, 126-127, 229, 232, 351-359, 477, 482-483, 581; XVII : 426-432, 448.

(9) *Odyssée*, III, 301, cf. également, *ibid.*; XIV, 244-259 et 285-286.

CHAPITRE III

CHRONOLOGIE DES RAPPORTS ENTRE L'EGÉE ET L'ÉGYPTE

Le sens exact des mots Keftiou et îles de la Mer étant ainsi précisé, nous sommes d'autant mieux à même d'établir le schéma chronologique des rapports entre le monde égéen et l'Egypte que nous avons déterminé ce que désignaient les sources archéologiques figurées.

On a longtemps fait état de vases en pierre dure égyptiens, datant du prédynastique ou des deux premières dynasties, pour prouver l'existence des rapports égypto-crétois dès le Minoen Ancien I; malheureusement aucun de ces vases n'a été trouvé dans une couche bien datée stratigraphiquement,[1] et le fait que des vases similaires ont été trouvés à Mycènes, à Asiné et à Tell-el-Amarna, dans des contextes du xve siècle,[2] montre qu'il faut renoncer à utiliser ces objets pour la datation des rapports entre la Crète et l'Egypte. On a tenté également de faire état d'«influences» de la civilisation égyptienne sur la Crète naissante,[3] mais il n'y a rien là qui emporte la conviction; et c'est à juste titre que Fr. von Bissing[4] et P. Demargne[5] ont nié l'existence de contacts entre les deux pays à si haute époque.

Les rapprochements entre les sceaux du Minoen Ancien II-III en Crète et les button-seals de la Première Période Intermédiaire,[6] sont beaucoup plus probants. A vrai dire, on pourrait objecter que cette catégorie d'objets n'existe pas en Egypte

(1) Cf. Pendlebury, *Arch. of Crete*, p. 54.

(2) Id., *ibid.*, Sur ce problème des objets anciens dans des tombes récentes, cf. Säve-Söderbergh, *Aegypten u. Nubien*, p. 108. Nous nous sommes demandé si ces vases d'Ancien Empire ne provenaient pas des pillages de tombes qui eurent lieu pendant les périodes de troubles; c'est ainsi, notamment que les *Enseignements à Merikaré* déclarent (cf. Volten, *Zwei Altägypt. Politische Schriften*, Analecta Aegypt., IV (1945), p. 36) : «On se battit en Egypte dans la Nécropole en violant les tombes». Cf. notre *Essai sur les Relations entre Egéens et Préhellènes*, p. 59-60.

(3) Frankfort, *Studies in early pottery*, II, p. 94-95.

(4) Fr. von Bissing, *JEA*, I, 225-226.

(5) P. Demargne, *Crète-Egypte-Asie*, Ann. Ecole Htes Etudes de Gand., II (1938), p. 45.

(6) Cf. Matz, *Gnomon*, 1939, p. 74-75 et 1940, p. 151-154.

seulement; on la trouve également, en Syrie, en Mésopotamie et même en Cilicie,[1] et par conséquent la présence de motifs similaires en Egypte et en Crète ne prouve pas nécessairement l'existence de rapports entre les deux pays. Mais le texte des *Admonitions* (doc. **3**) vient fort heureusement appuyer ici les sources archéologiques et prouver l'existence de ces rapports vers 2200, c'est-à-dire à l'époque même où les motifs des button-seals égyptiens apparaissent en Crète. Enfin, des vases-gobelets, en pierre, trouvés à Mochlos sont identiques aux vases de même type fabriqués en Egypte sous le règne de Pépi II (cf. fig. 161, ci-contre); [2] leur existence en Crète ne peut s'expliquer que par une influence égyptienne directe *et* contemporaine. On admettra donc que les premiers contacts entre la Crète et l'Egypte eurent lieu vers 2200.

Pendant tout le Moyen-Empire (1889-1776), les rapports semblent s'être poursuivis; ils n'ont cependant ni l'ampleur ni la régularité qu'on leur a prêtées. C'est à peine si quelques textes égyptiens (doc. **1**, **2**) mentionnent le nom du pays Keftiou, et on a aussi vite fait le compte des objets égéens trouvés en Egypte, que celui des objets égyptiens trouvés en Crète.[3]

Ce n'est qu'au Nouvel Empire que les rapports deviennent fréquents, c'est pour cette époque que la confrontation des sources épigraphiques et archéologiques est la plus féconde. Il faut toutefois noter une anomalie; alors que les sources épigraphiques et archéologiques pures laissent soupçonner que les contacts entre l'Egypte et le monde égéen étaient établis dès le début du Nouvel Empire (vers 1550),[4] les sources archéologiques figurées n'apparaissent qu'un demi-siècle plus tard. Il y a donc un désaccord d'une cinquantaine d'année entre les deux catégories de sources; ce désaccord permet de poser un problème important : celui de la date, non pas celle des premières figurations, qui peut être fixée avec assez de précision,[5]

[1] Cf. PETRIE, *Button and design Scarabs*, p. 3.

[2] Le rapprochement a été fait par EVANS, *Pal. of Minos*, I, p. 92 et fig. 60-61, il est indiscutable; cf. également, notre *Essai sur les relations entre Egyptiens et Préhellènes*, p. 56 et fig. 10.

[3] Cf. SYDNEY SMITH, *AJA*, 1945, p. 1-24.

[4] Cf. nos documents **2**, **4**, qui prouvent que les contacts étaient assez étroits à cette époque. Pour une poterie du Minoen Récent I *a*, en Egypte, cf. FURUMARK, *Settlement*, p. 213 (Tableau).

[5] La tombe de Senenmout (T. 71) a été achevée en l'an 11 de Thoutmosis III (vers 1493), cf. W. C. HAYES, *JEA*, 36 (1950), p. 23. Les peintures ont pu être exécutées quelque temps auparavant mais ne sauraient s'écarter beaucoup de cette date. La tombe d'Ouseramon (T. 131) est de 17 à 18 ans environ, plus récente (cf. ci-dessus, p. 207), soit de 1476 environ. Celle de Pouyemrê (T. 39) peut être de quelques années plus ancienne que celle d'Ouseramon, et date environ de 1490 à 1480.

mais des représentations qui ont, pour la première fois, fixé iconographiquement le souvenir d'un tribut égéen parvenu en Egypte. En effet, si nous sommes presque certains grâce aux transformations subies par les peintures de Rekhmarê entre 1470 et 1450,[1] qu'il y eut à cette date un nouvel apport d'objets égéens en Egypte, la date du premier apport repose sur une conjecture, à savoir, que la représentation des Égéens de la tombe de Senenmout est contemporaine de l'arrivée en Egypte de

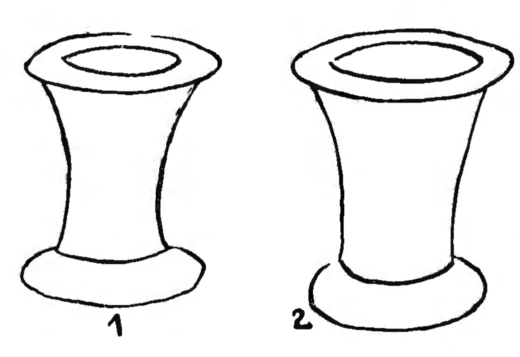


Fig. 161. — Le vase gobelet.
1. Mochlos; 2. Égypte.

tributaires préhelléniques. Or, nous n'avons aucune preuve de ce fait, et au surplus, certaines indications laissent penser que les Égéens de la tombe de Senenmout ont pu être copiés sur une tombe plus ancienne.[2] En effet, un fait paraît bien établi : les rapports Egypte-Egée se nouent, ou se renouent, chaque fois que l'Asie est sous la domination, ou l'influence de l'Egypte.

Les premiers contacts se sont établis entre 2400 et 2000, au moment des premières invasions asiatiques en Egypte;[3] ils se poursuivent sous le Moyen Empire, alors que les pharaons de la XII[e] dynastie inaugurent une politique sinon de conquête, du moins de pénétration pacifique en Asie.[4] Ils ne sont pas interrompus lors de la seconde Période Intermédiaire, comme en témoignent les objets égyptiens de cette époque trouvés en Crète.[5] Ils connaissent enfin leur *acmé* sous Thoutmosis III au moment des grandes campagnes asiatiques de ce pharaon.

[1] Cf. ci-dessus, p. 381-382.

[2] Cf. ci-dessous, p. 410-412.

[3] Cf. ci-dessus, p. 114 et 408.

[4] Cf. VANDIER, *L'Egypte*, 3 (1952), p. 255-256 (bibliographie, p. 272), et le nombre d'objets du Moyen Empire trouvés en Asie (cf. PORTER-MOSS, *Topogr. Bibl.*, VII, 369-400, *passim*).

[5] Cf. PENDLEBURY, *Arch. of Crete*, p. 172-173.

Or, durant le règne d'Hatchepsout, l'Egypte semble s'être repliée sur elle-même, au moins en ce qui concerne l'Asie,[1] aussi pourrait-il paraître paradoxal que ce soit juste à cette époque qu'un tribut étranger arrive en Egypte. Qu'un tel tribut, en revanche, soit parvenu sous le règne d'un des prédécesseurs d'Hatchepsout n'aurait rien que de très normal, on connaît en effet les campagnes asiatiques de Thoutmosis I et Thoutmosis II qui pénétrèrent jusqu'au Haut-Euphrate.[2]

La tombe d'Ouseramon s'est inspirée, pour certaines de ses figurations (doc. **310**, **331**, **394**), de celles de Senenmout (doc. **309**, **330**, **342**), mais pour le reste — compte tenu de la lacune de trois personnages chez Ouseramon — les figurations de cette tombe paraissent indépendantes de Senenmout; on ne retrouve chez Ouseramon, ni épée (doc. **462**), ni jarre pithoïde (doc. **430**) et surtout, la tasse minoenne d'Ouseramon (doc. **233**), ne doit manifestement rien à celles de Senenmout (doc. **231**, **323**), de même les cratères (doc. **392** d'Ouseramon, et doc. **390** de Senenmout) sont traités d'une manière très différente. Il y a donc deux possibilités : ou bien Ouseramon a fait reproduire, ce n'est pas impossible,[3] un nouveau tribut égéen parvenu en Egypte entre l'an 20 et l'an 28[4] de Thoutmosis III; ou bien les artistes se sont servis de documents antérieurs. Or, Rekhmarê dit, en conclusion de la réception du tribut étranger, qu'il fut, à cause de cela, récompensé par le Palais : *comme l'avait été son père (it) le vizir Aametou,* dans la même occasion.[5] On sait que le mot *it, «père»* désigne en égyptien le père, aussi bien que le grand-père ou même l'ancêtre, en général;[6] or le vizir Aametou est connu, c'est le père du vizir Ouseramon, donc le grand-père de Rekhmarê.[7] A. Weil et Newberry[8] ont supposé qu'Aametou, appelé aussi Ahmosê, avait été vizir sous Hatchepsout mais on est frappé par le fait que d'une part, son nom n'a été martelé sur aucun monument — comme l'ont été ceux de Hepou et de Senenmout, vizir et haut-fonctionnaire de la Reine, — et que d'autre

[1] Cf. Vandier, *loc. cit.*, p. 339 et 398.

[2] Cf. Id., *ibid.*, p. 397-398 (bibliographie, p. 443).

[3] La mention des «îles qui sont au milieu de la mer», expression qui n'est employée qu'à partir du règne de Thoutmosis III (cf. ci-dessus, p. 191 et suiv.) appuierait cette possibilité; cf., également ci-dessus, chapitre II, «le problème Mycénien».

[4] Hatchepsout mourut en 1483, dans la vingtième année du règne théorique de Thoutmosis III. Ouseramon, vizir de ce pharaon ne put donc entrer en fonction qu'à cette date, au moment où Thoutmosis III «liquida» le personnel mis en place par la souveraine abhorrée.

[5] Cf. *Urk.*, IV, 1096

[6] Cf. G. Lefebvre, *Grands-Prêtres*, p. 65, avec exemples et bibliographie.

[7] Cf. A. Weil, *Die Veziere*, p. 72.

[8] Cf. Id., *ibid.*, p. 73; Newberry, *Life of Rekhmire.*

part, ni Rekhmarê ni Ouseramon[1] n'hésitent à rappeler qu'il fut leur père et grand-père — ce qui paraît étonnant si Aametou/Ahmosé avait été vizir d'Hatchepsout. Dans ces conditions, il est plus vraisemblable de penser que même si Aametou a vécu en partie sous le règne d'Hatchepsout, il ne fut vizir que sous Thoutmosis I ou Thoutmosis II, à l'époque des campagnes d'Asie; nous croyons voir un appui à cette hypothèse dans le fait d'une part qu'un des fils de Aametou, propre frère d'Ouseramon, fut prêtre-lecteur, c'est-à-dire prêtre funéraire, de Thoutmosis I,[2] et, d'autre part, que les enfants de ce même Aametou portent des noms formés d'après ceux de Thoutmosis I.[3] On notera enfin que l'argument essentiel sur lequel se fondent A. Weil et K. Sethe[4] pour faire de Aametou un vizir d'Hatchepsout, est que le nom de cette reine aurait été gravé à l'entrée du cénotaphe du vizir au Gebel Silsileh. Ce fait est pour le moins douteux car le cartouche d'Hatchepsout a été trouvé non sur la paroi mais sur un fragment détaché indépendant du cénotaphe d'Aametou.[5] Serait-ce dans la tombe de leur ancêtre que Rekhmarê et Ouseramon puisèrent la figuration de certains objets que l'on retrouve dans les deux tombes?[6] Cette hypothèse serait d'autant plus séduisante que, nous l'avons vu,[7] des personnages aux traits identiques se trouvent dans les tombes de Pouyemrê, Ouseramon et Rekhmarê. La ressemblance pourrait s'expliquer par le fait que les trois figurations se seraient inspirées d'une source commune, en l'espèce la tombe d'Aametou.

Ainsi, un tribut égéen serait parvenu en Egypte, sous le règne soit de Thoutmosis I, soit de Thoutmosis II. Ce fait aurait l'avantage non seulement d'expliquer certaines filiations d'une tombe à l'autre (notamment des divergences d'*exécution* entre certaines figurations d'un *même* objet, suivant que le copiste fut plus ou moins

[1] Cf. A. Weil, *ibid.*, p. 74-76.

[2] Cf. Davies, *Rekhmire*, I, p. 102. On objectera à cela que la nomination à ce poste aurait pu n'être faite qu'après la mort d'Hatchepsout, ce qui n'est pas impossible, mais n'écarte pas la dévotion manifeste envers la mémoire de Thoutmosis I. Dévotion qui s'expliquerait d'autant mieux que le père d'Aametou était Touro qui fut vice-roi de Nubie sous Aménophis I et Thoutmosis I (cf. Id., *ibid.*, et Reisner, *JEA*, 6, 1920, p. 29), et que la fortune de la famille semble remonter à Thoutmosis I.

[3] Le frère d'Ouseramon, Prophète de Montou, porte le nom même de Thoutmosis I : Aâ-kheper-ka-Rê.

[4] Cf. Sethe, *Urk.*, IV, 489.

[5] Porter-Moss, *Topogr. Bibliogr.*, V, *s. v.* : G. Silsileh.

[6] Cf. ci-dessus, p. 384. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler à ce propos que Amenemhet qui fut chargé de la construction du tombeau d'Ouseramon (cf. Davies, Gardiner, *Amenemhet*, p. 72, ligne 11 du texte biographique), visita effectivement les tombes de la nécropole comme en témoigne le graffito qu'il traça de sa main dans la tombe du vizir Antefoker (Id., *Antefoker*, p. 29, graffito 33).

[7] Cf. ci-dessus, p. 237-238.

fidèle à l'archétype),[1] mais aussi de combler la lacune d'un demi siècle que nous notions au début de ce chapitre. Il n'est pas inutile de rappeler ici que A. H. Gardiner a noté de son côté que certaines peintures de Rekhmarê avaient été copiées sur des originaux plus anciens.[2] Or, le texte auquel nous faisions allusion ci-dessus, où Rekhmarê déclare que son père (grand-père) avait agi de la même façon que lui, remonte au *premier* état des peintures, celui où les tributaires égéens étaient semblables à ceux d'Ouseramon ;[3] ce pourrait donc être une allusion voilée à un tribut égéen reçu par Aametou-Ahmosé et qui comprenait essentiellement des tributaires égéens vêtus du pagne à devanteau. Nous ne présentons, bien entendu, cette hypothèse que sous toutes réserves. Nous ne la formulons que parce qu'elle a l'avantage de rendre compte de certains faits difficilement explicables autrement.

Dès le début de la XVIII[e] dynastie, les Egyptiens étaient donc en rapport avec le Pays Keftiou, c'est-à-dire avec la Crète (cf. ci-dessus, p. 394-395); les rapports avec les îles et le monde mycénien commenceraient, peut-être, un peu plus tard, si, comme cela est possible, l'expression « îles du milieu de la Mer » n'apparaissait qu'avec le règne de Thoutmosis III.[4] Une constatation s'impose toutefois : à s'en tenir aux seules sources épigraphiques égyptiennes (et il n'y a pas de raison de les mettre en doute sur ce point), Minoens (Keftiou) et Mycéniens (îles de la Mer) vivent en bonne intelligence (cf. ci-dessus, p. 405). Les scribes égyptiens ne les distinguent qu'à peine. On serait tenté de penser que cela tient à ce que les Egyptiens ont simplement confondu les Crétois avec les habitants des archipels et du continent ; mais, si tel avait été le cas, et s'ils s'étaient servis indifféremment du mot Keftiou et de l'expression « îles de la mer » pour désigner l'ensemble des Égéens, sans distinction, on ne s'expliquerait pas pourquoi d'une part le mot Keftiou aurait disparu du vocabulaire courant, entre 1400 et 1300, ni pourquoi, d'autre part, l'expression « îles du milieu de la mer »

(1) Ceci pourrait expliquer entre autres choses, pourquoi certains rhytons thériomorphes, semblables dans les tombes d'Ouseramon et de Rekhmarê, sont, tout à la fois, différents et similaires. Les copies faites par le peintre de Rekhmarê auraient été simplement plus fidèles que celles du peintre d'Ouseramon (cf. les rhytons tête de griffon et tête de chien : doc. **259-260** et **264-265**). La statuette de taureau de la tombe de Menkheperreseneb (doc. **455**) d'un style si supérieur à celle de la tombe d'Ouseramon (doc. **454**) aurait été elle aussi, une meilleure interprétation d'un archétype commun aux deux représentations.

(2) Cf. Gardiner, *Onomastica*, I, p. 47. « The reference to « writing of antiquity » warns us that Rekhmire's wall paintings were merely copies of much older originals ».

(3) Cf. ci-dessus, p. 381-382.

(4) Cf. ci-dessus, p. 154.

aurait été conservée jusque sous Aménophis IV (doc. **36**) et Ramsès II (doc. **38**). Nous ne voyons d'autre moyen de venir à bout de ces difficultés, nous l'avons vu (cf. p. 404 ci-dessus), qu'en admettant que, dès le règne de Thoutmosis III, les Mycéniens, et eux seuls, furent désignés par l'expression « [habitants des] îles » alors que le mot Keftiou continuait sous ce même pharaon à désigner la Crète seule. Ce point de vue vient d'être appuyé par une trouvaille fort importante faite à Katsabas (côte nord de Crète dans les faubourgs de Candie). Dans une tombe du Minoen Récent II ont été découverts [1] deux vases égyptiens, l'un en diorite, l'autre en albâtre rubanné. Ce dernier, une amphore, porte la légende : [hiéroglyphes] « *Le Dieu bon, Menkheperrê, le fils de Rê, Thoutmosis (III), Neferkheperou qu'il soit doué de vie à jamais !* » Un vase de cette qualité et une inscription de ce style, ne peuvent venir que d'un atelier royal. Il faut donc le considérer comme un don du pharaon à des Crétois, envoyés officiels ou commerçants. La mention « doué de vie à jamais » montre que l'inscription a été gravée du vivant même de Thoutmosis III, c'est-à-dire antérieurement à 1450 av. J.-C. La graphie particulière du second cartouche qui n'a été employée que jusqu'au jubilé de l'an 30 du règne,[2] permet de préciser que le vase a dû être exécuté autour de cette date. Une fois achevé, le vase a pu être conservé quelque temps dans un magasin royal, il aurait donc pu être remis en cadeau entre les années 1480 et 1450. Ces dates coïncident avec les campagnes asiatiques de Thoutmosis III (1re campagne en 1482 ; campagne « des ports » en 1473 et 1472 ; campagne du Mitanni en 1471). Le peu de temps écoulé entre la date probable d'exécution du vase et celle de la tombe où il fut déposé, après la mort de celui qui l'avait reçu (Minoen Récent III),[3] laisse supposer que ce vase est venu directement d'Egypte en Crète. Il a dû y parvenir, au plus tard, avant la ruine de l'île vers 1425, soit sous le règne de Thoutmosis IV. Il y a donc, plein accord entre les sources épigraphiques — qui attestent les rapports du pays Keftiou (Crète) et de l'Egypte depuis le règne de Thoutmosis III jusqu'à celui de Thoutmosis IV — et les sources archéologiques.[4] La trouvaille de Katsabas semble prouver, enfin, comme l'indiquent les textes qu'il y eut des rapports officiels entre l'Egypte et la Crète à cette époque.

(1) Nous devons la connaissance de cette découverte à son auteur M. Stylianos Alexiou, épimélète du Musée de Candie. Il nous a fort aimablement autorisé à le mentionner ; qu'il nous soit permis de l'en remercier ici. La trouvaille est maintenant publiée, cf. *Κρητικά Χρονικά*, 1952, p. 12, fig. 1, et p. 14-17.

(2) Cf. Sethe, *Urk.*, IV, 211 et 215 ; Id., *Untersuchungen*, I, 22, 30.

(3) 1500-1425. Nous adoptons ici, les dates proposées par Furumark pour le *Mycénien*, II, A-B.

(4) Cf. en plus du vase de Katsabas, les objets cités par Pendlebury, *JEA*, 16 (1930), p. 83-84.

Le vase provenant d'un magasin royal ne peut avoir été donné que par la Cour.

On peut donc difficilement mettre en doute la véracité des renseignements fournis par les textes égyptiens. Mais, dans ce cas, il faut admettre qu'il n'y eut pas rivalité entre Crétois et Mycéniens à propos du commerce avec l'Egypte[1] puisque cette dernière semble ne faire aucune discrimination entre les deux peuples qui viennent ensemble solliciter l'appui du pharaon en Asie (doc. **9** *b*). Le commerce mycénien ne prit donc pas la place du commerce minoen (cf. ci-dessus, p. 405), il le continua simplement lorsque le pays Keftiou, ruiné, disparut de la scène politique.

La permanence de l'emploi de l'expression «îles qui sont au milieu de la mer» après la disparition du Keftiou, indique, comme le confirment les sources archéologiques,[2] que les Mycéniens poursuivirent jusqu'à leur propre destruction, leurs rapports avec l'Egypte. Peu d'années avant l'invasion des Peuples de la Mer, sous Ramsès II (1298-1232), ils sont encore en rapport avec la Vallée du Nil (doc. **38**). On peut se demander si parmi les tribus des peuples de la Mer ne se trouvaient pas quelques Mycéniens ou Grecs, si l'on suit MM. Ventrys et Chadwick, faisant office de guides pour indiquer les routes de pénétration en Egypte (cf. doc. **43**, p. 142). Ils auraient ainsi rendu aux nouveaux venus, un service analogue à celui dont avaient autrefois bénéficié leurs propres ancêtres de la part de Crétois minoens.

La chronologie des rapports entre l'Egypte et le Monde égéen, après confrontation des diverses sources à notre disposition, pourrait donc se résumer de la façon suivante :

DE 3000 À 2300
(Époque Thinite-Ancien Empire).

Dans l'état actuel des connaissances les preuves qui ont été avancées en faveur de rapports créto-égyptiens à cette époque nous paraissent insuffisantes.[3]

DE 2300 À 1800
(Fin de l'Ancien Empire, Première Période Intermédiaire, Moyen Empire).

L'Egypte connait la Crète puisque c'est à cette époque qu'apparaît le mot Keftiou dans les textes égyptiens; mais il semble que les contacts entre les deux pays soient

[1] C'est ce que dit Pendlebury, *JEA*, 16 (1930), p. 89-90.

[2] Id., *ibid.*, p. 85-89. L'absence de sources archéologiques figurées après le règne de Thoutmosis IV pose le problème de savoir si le commerce mycéno-égyptien, ne se faisait pas, après la chute de l'empire asiatique égyptien, par personnes interposées.

[3] Cf. nos *Egyptiens et Préhellènes*, p. 30 et suiv.; cf. toutefois, les objections à cette position de R. Dussaud, *Syria*, 31, 1954, p. 330-332.

assez peu suivis. L'Egypte reçoit des objets égéens et expédie en Crète, à partir de 2000, les produits de sa propre industrie. Avant cette date, vers 2200, les Egéens paraissent avoir subi une certaine influence égyptienne (imitation de certains vases de pierre). Les Egyptiens de leur côté, à la fin de cette période, semblent avoir adopté des motifs décoratifs égéens, bien que l'on puisse se demander si cette influence égéenne ne s'est pas exercée sur l'Egypte par civilisation interposée.[1]

DE 1800 À 1580
(Deuxième Période intermédiaire).

Les contacts établis quatre siècles plus tôt se poursuivent, peut-être même se font-ils plus étroits à la faveur de la pénétration Hyksôs en Egypte. Mais cette période est mal connue. Quelques sources, comme le doc. **2** (p. 39-40), semblent indiquer que les Egyptiens connaissaient alors la médecine crétoise, ce qui implique des rapports sinon étroits du moins directs. Vers la fin de cette époque, entre 1700 et 1600 environ, les Egéens auraient exercé une certaine influence sur l'Egypte si l'on admet, d'une part, que le «galop volant» est bien d'origine égéenne, et, d'autre part, que ce motif figure bien sur le poignard d'Apopi II.[2]

DE 1580 A 1500
(Les premiers Thoutmosides, d'Ahmosis à Hatchepsout).

Les rapports se poursuivent sans aucun doute et s'intensifient, mais ils ne sont attestés que par des preuves indirectes : un texte du début de la XVIIIe dynastie qui implique des rapports assez étroits entre la Crète et l'Egypte dès le règne d'Ahmosis (doc. **4** et p. 47); des indications d'une influence certaine de l'art égéen sur l'art égyptien, notamment dans le décor des armes d'Ahmosis lui-même,[3] et dans l'apparition dans la décoration égyptienne de ce que H. J. Kantor a appelé les «*contiguous S-spirals*».[4] Enfin, les peintures de la tombe de Senenmout prouvent que dès 1502 des Minoens étaient parvenus en Egypte, nous venons de voir d'ailleurs (p. 410-412), les raisons qui nous inclinent à penser que ces peintures ne

[1] Cf. H. J. Kantor, *Aegean and Orient*, p. 23 et J. Vercoutter, *JNES*, 10, 1951, p. 206.

[2] Cf., pour l'objet même, Daressy, *ASAE*, 7, 1906, p. 115 suiv. et planche, fig. 2; pour les conclusions à tirer cf. H. J. Kantor, *l. c.*, p. 64 et n. 39; J. Vercoutter, *l. c.*, p. 208.

[3] Cf. H. J. Kantor, *l. c.*, p. 63-66; J. Vercoutter, *l. c.*, p. 209 et A. Furumark, *Settlement*, p. 215-223.

[4] Cf. H. J. Kantor, *l. c.*, p. 59-61.

sont que la copie d'une œuvre plus ancienne remontant à Thoutmosis I ou II, c'est-à-dire entre 1550 et 1510 environ.

DE 1500 À 1400
(Thoutmosis III, Aménophis II, Thoutmosis IV).

C'est l'époque où les rapports sont les plus étroits et sont bien attestés par l'ensemble des sources. C'est également à ce moment et, *au plus tard,* vers 1480 que les Mycéniens font leur apparition en Egypte. De 1480 à 1425 environ, Crétois et Mycéniens sont en rapports directs avec l'Egypte comme l'indiquent les sources aussi bien épigraphiques qu'archéologiques. A partir de 1425, et peut-être un peu avant cette date, les Crétois (Keftiou) disparaissent progressivement de l'horizon égyptien, mais les Mycéniens (Îles du milieu de la Mer) continuent à visiter la Vallée du Nil.

DE 1400 À 1200
(Fin de la XVIIIe-XIXe dynasties).

Les Mycéniens et surtout les Colonies mycéniennes de Rhodes et de Chypre poursuivent leur commerce avec l'Egypte. Celui-ci qui connait son *acmè* sous le règne d'Aménophis IV (1370-1352), ne cessera que sous Ramsès II (1298-1232) avec l'invasion des Peuples de la Mer.

CHAPITRE IV

LES ROUTES DU COMMERCE ÉGÉO-ÉGYPTIEN AU NOUVEL EMPIRE

Nous n'avons pas l'intention de reprendre ici le problème des routes utilisées par les rapports créto-égyptiens à haute époque; il a été excellemment étudié par Pierre Demargne [1] et nous l'avons nous-même exposé récemment,[2] il n'y a pas lieu d'y revenir.

On a envisagé deux moyens d'accès d'Egypte en Crète : la route directe, Crète-Egypte, c'est la plus courte; et la route indirecte par Rhodes, la côte asiatique, Chypre et la Syrie. Nous verrons qu'il y a une troisième possibilité.

Que la route la plus normale soit celle qui passe par la Syrie paraît, de prime abord, évident,[3] les diverses catégories de sources égyptiennes y font clairement allusion. Nous avons remarqué que les contacts Crète-Egypte s'établissent toujours lorsque l'Egypte occupe l'Asie, ou, au contraire, lorsqu'elle est dominée par les Asiatiques.[4] Ce fait, à lui seul, indique assez où passait souvent le commerce égéen vers l'Egypte. Les textes égyptiens ont d'ailleurs gardé le souvenir de cette route.

Déjà le texte des « *Admonitions* » (doc. **3**) associe Byblos à la route vers la Crète et dans de nombreux documents épigraphiques, la Crète (Keftiou) est associée à la Syrie (cf. doc. **3**, **8**, **12**, **16**, **23**). Ce qui explique d'ailleurs l'erreur ancienne des scribes ptolémaïques qui, comprenant mal les textes où Keftiou et Retenou étaient cités ensemble, virent dans le premier mot un des noms de la Phénicie (cf. doc. **24**); cela explique également l'erreur moderne de G. A. Wainwright, A. Furumark et L. Christophe qui, notant justement les rapports étroits entre la Syrie et le pays Keftiou en ont déduit que ce dernier était asiatique.

[1] Cf. P. Demargne, *Crète-Egypte-Asie* (Ann. Htes Etudes de Gand., I, 1938, p. 45 et suiv.); ou complètera par les remarques de Dussaud dans *Iraq* (1939), p. 55; H. J. Kantor, *JNES,* I (1942), p. 174, 213 et Goosens, *Museon,* 1946 (Rapports Asie-Egypte).

[2] Cf. *Egyptiens et Préhellènes,* p. 13-17 et 22-25.

[3] Cf. toutefois, Fr. Schachermeyr, *Ägypten u. Kreta,* Archiv. f. Orientforsch., 16, I, 1952, p. 81-82.

[4] Cf. ci-dessus, p. 409.

Les sources archéologiques confirment le fait qu'une grande partie du commerce Crète-Egypte passait par la Syrie. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises des objets égéens ont été trouvés dans les tombes égyptiennes en compagnie d'objets syriens ou chypriotes.[1]

Enfin les sources archéologiques figurées viennent appuyer les sources épigraphiques et archéologiques : des objets typiquement égéens sont mis par les artistes égyptiens entre les mains de Syriens,[2] et, réciproquement, les Egéens apportent des objets syriens, notamment les coupes (cratères) [3] et certaines amphores.[4]

Les rapports avec le monde mycénien utilisaient la même route, comme le montrent un texte égyptien qui associe les îles à la Syrie (doc. **52**), et le fait que ces îles sont sous le commandement d'un officier égyptien résidant en Syrie (cf. doc. **31**). Les fouilles de Ras-Shamra ont montré, de façon très nette, à quel point la côte syrienne était pénétrée d'influences à la fois égéennes et égyptiennes.[5]

La route commerciale, après avoir longé la côte syrienne, semble avoir gagné Chypre où l'on a trouvé de nombreux scarabées de la XVIIIe et de la XIXe dynastie.[6] Un vase en albâtre orné de têtes d'antilopes [7] est exactement du même type que des vases égyptiens, de même matière, au nom de Menephtah.[8] Hall a signalé, jadis, une coupe en faïence égyptienne trouvée à Enkomi,[9] et les récentes fouilles de Cl. F. A. Schaeffer ont confirmé la coexistence, sur le même site, d'objets égyptiens et mycéniens.[10] De Chypre, les navires pouvaient gagner la côte d'Asie Mineure et Rhodes qui, à l'époque qui nous intéresse, appartient au domaine proprement

[1] Cf. entre autres, Jéquier, *Fouilles à Saqqarah, Deux pyramides*, p. 45 : vase à étrier accompagné de bouteille syrienne (cf. doc. **453**) et de « bilbil » chypriote. De même Firth-Gunn, *Teti Pyramid cemeteries*, pl. 42, deux vases de l'Helladique Récent I (= H. J. Kantor, *Aegean and the Orient*, pl. VII K et VIII C) étaient accompagnés de bouteille syrienne et de « bilbil » (la photo A montre la disposition des vases au moment de la trouvaille). Cf. Petrie, *Gizeh and Rifeh*, pl. XXIII et XXVII et p. 23, vase à étrier trouvé avec une bouteille syrienne, etc.

[2] Cf. notamment les documents **250**, **251**, **252** (rhytons à tête de lion) apportés par des Syriens, de même, doc. **261** (rhyton tête de griffon) ; **275-279** (rhytons à tête de taureau) ; **306** (rhyton conique) ; **341** (cruche à bec) ; **456** (statuette de taureau).

[3] Cf. ci-dessus, p. 347-349.

[4] Cf. doc. **351** et **354**.

[5] Cf. Cl. F. A. Schaeffer, *Ugaritica*, I, p. 32 et suiv. ; Id., *ibid.*, II, p. 21-27.

[6] Cf. *Swedish Cyprus Exp.*, n°s 2131, 2195, 2221, 2059, 2067, 2186, 2226, 2230, etc.

[7] *Musée de Nicosie*, cf. P. Dikaios, *A guide to the Cyprus Museum, Nicosia*, pl. 32, 4 et p. 125.

[8] *Musée du Caire*, JE, 46706 et 46710.

[9] Cf. Hall, *JEA*, I, p. 203, pl. XXXIV.

[10] Cf. Cl. F. A. Schaeffer, *Enkomi-Alasia*, p. 132-133 et pl. 16-17 et 25.

égéen ;[1] à Rhodes, un objet égyptien de la XVIIIe dynastie, au moins, a été trouvé *in situ*.[2]

Mais l'existence même, si évidente, de la route asiatique (cf. fig. 162) ne doit pas faire oublier la possibilité de la route directe. On a depuis longtemps fait valoir

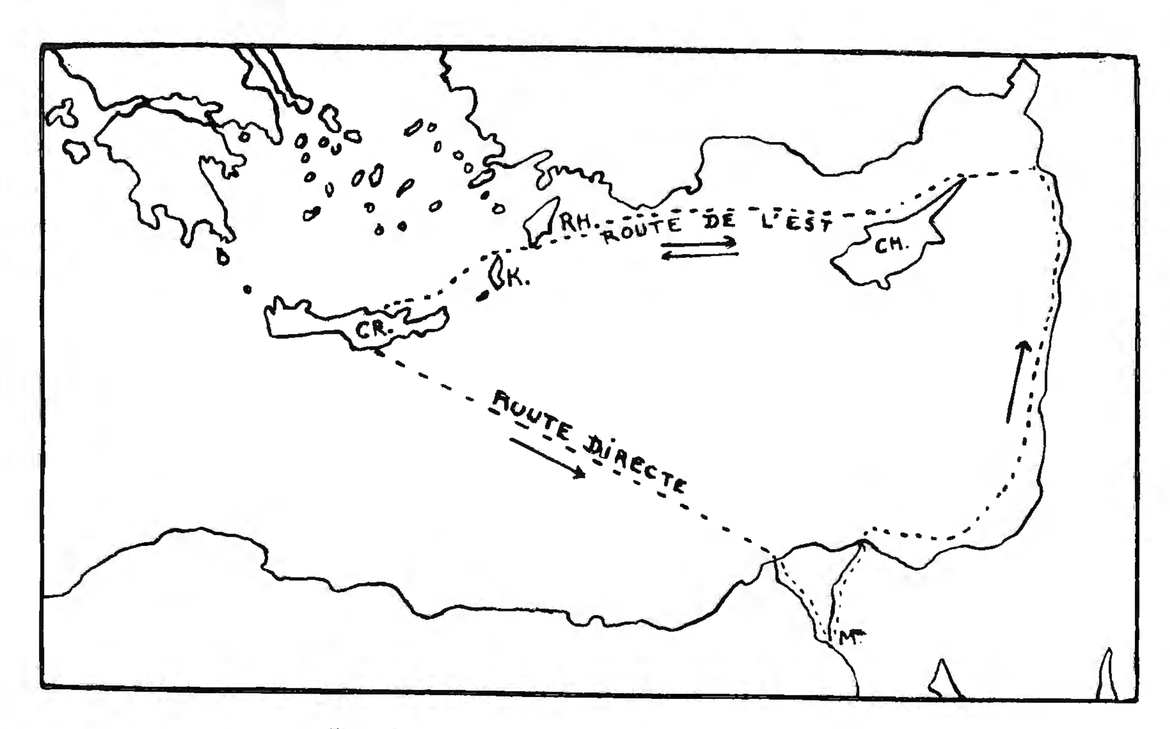


Fig. 162. — Les routes du commerce égeo-égyptien.

l'importance indéniable des vents étésiens, qui de la Crète mènent facilement en Egypte.[3] Un passage souvent cité de l'Odyssée, montre que cette route n'était ni difficile, ni longue [4] — il est vrai qu'un autre vers est moins optimiste.[5] Du côté égyptien quelques observations pourraient laisser soupçonner que la route

[1] Cf. A. Furumark, *Settlement*, p. 150-152 et 177-183 et F. H. Stubbings, *Mycenaean Pottery, passim.*

[2] Scarabée au nom d'Aménophis III et autres objets, cf. Pendlebury, *JEA*, 16 (1930), p. 88-89.

[3] Glotz, *Civilis. égéenne*, p. 5.

[4] *Odyssée*, XIV, 252-257 : « Des plaines de Crète, un bel et plein Borée nous emmène tout droit comme au courant d'un fleuve ; à bord, pas d'avaries ; ni maladie ni mort. On n'avait qu'à s'asseoir et qu'à laisser mener le vent et les pilotes. *Cinq* jours et nous entrons au beau fleuve Egyptos » (Edit. Budé ; Trad. Bérard).

[5] *Odyssée*, XVII, 426. Ulysse, parlant de la traversée d'Egypte, s'écrit : « Ah ! la route sans fin ».

directe n'était peut-être pas inconnue des Egyptiens. Vers 2000, «*l'Enseignement à Merikare*» contemporain du texte des «*Admonitions*» (doc. **3**) déclare :

[1]

«*J'ai vaincu l'Ouest tout entier jusqu'aux côtes de la Mer de sorte qu'il* (lit. *ils*) *paie l'impôt* (*en*) *donnant du bois-merou. On voit* (*de nouveau*) *du bois-wʿn* (*car*) *il nous le donne.*»

Les bois *merou* et *ouân* sont tous deux des conifères. Le *merou*, de couleur rouge, servait très anciennement pour les constructions navales,[2] le bois *ouân* était employé à la fois dans la pharmacopée et pour la construction, notamment pour la fabrication des avirons.[3] Au Nouvel Empire, le bois *merou* venait parfois de Syrie.[4] Il est d'ailleurs peu vraisemblable que des conifères aient pu être exploités dans le delta maritime occidental. Ces bois étaient donc importés. Si l'on rapproche la date du texte des «*Enseignements à Merikaré*» de celle des «*Admonitions*» on est tenté de voir dans ces importations de bois [5] par le delta occidental, une allusion à un trafic direct Crète-Egypte. Car de tous les produits dont l'Egypte avait le plus grand besoin, le bois vient en tête.[6] On ne voit pas pour quelle raison du bois importé d'Asie serait venu par la côte ouest.[7] On a cru trouver jadis la preuve du trafic direct en faisant état d'un prétendu port préhellénique, à Pharos ;[8] mais ce que l'on avait cru être un hâvre égéen était les fondations du port ptolémaïque,[9] il faut donc renoncer à cette preuve. Nous nous demandons, en revanche, si dans le fait même

[1] *Pap. Ermitage* III 6 A, 2° 82-83 = VOLTEN, *Zwei Altägypt. Polit. Schr.* (*Analecta Aegypt.* IV, 1945), p. 41-42.

[2] *Wb.*, 2, 108 et références des Belegstellen (14) et (15).

[3] *Wb.*, I, 285-286.

[4] *Wb.*, 2, 108, référence 14.

[5] Sur l'existence de forêts en Crète minoenne, cf. PENDLEBURY, *Arch. of Crete*, p. 6.

[6] Sur l'importance des importations de bois étrangers en Egypte, dès la IIIe dynastie, cf. LUCAS, *Anc. Egypt. Mater.*³, p. 488-500.

[7] On pourrait objecter, il est vrai, qu'à cette époque, le delta oriental était aux mains des barbares (cf. *Pap. Ermitage* III, 6 A, 83 = VOLTEN, *loc. cit.*, p. 42), et que le seul moyen de faire venir du bois du Liban était de le faire passer par les bouches occidentales. Toutefois le texte donne l'impression que c'est la reprise d'un tribut habituel pour l'ouest (cf. l'emploi de l'imperfectif *dd*).

[8] Cf. R. WEILL, *BIFAO*, 16 (1919), p. 137 et ID., *ibid.*, 20 (1923), p. 292-297.

[9] Cf. JONDET, *Bull. Soc. Arch. d'Alexandrie*, 17, p. 167-178.

que les Egyptiens ont toujours considéré le pays Keftiou (la Crète) comme un pays *occidental*,[1] ne se dissimule pas la preuve vainement cherchée ailleurs.

En effet, il ne semble pas que les Egyptiens aient jamais possédé de système cohérent de représentation du Monde par observation astronomique. S'ils avaient connu l'existence de la Crète en empruntant la seule route asiatique, ils auraient tout naturellement situé le Pays Keftiou au nord-est de l'Egypte (ce qu'ils font d'ailleurs parfois).

Le fait que la Crète est située par eux à sa place exacte, — à l'ouest du delta — implique — semble-t-il — que dans certains cas au moins, les Egyptiens se rendaient en Crète par la route directe ou qu'ils voyaient les Crétois l'utiliser.

L'existence des bateaux dits Keftiou (doc. **6** et **7**)[2] semble prouver aussi la réalité d'un trafic direct — quelle que soit la route empruntée — du Nil jusqu'aux rivages du Pays Keftiou. Mais, si la route directe Crète-Egypte est indiscutablement facile, nous savons — par expérience personnelle — combien cette même route en sens inverse, d'Egypte en Grèce, peut être difficile lorsque souffle le vent du Nord. Les vents étésiens sont alors un obstacle. On a invoqué, il est vrai, l'existence de vents étésiens du *sud* qui auraient favorisé cette traversée,[3] mais ces vents sont très irréguliers,[4] et la rame, à l'époque ancienne, reste le seul moyen commode pour aller du sud au nord, or, on le sait, les navires de haute mer égyptiens ne sont pas à proprement parler des galères. Ils disposent bien d'avirons mais ceux-ci semblent être destinés à faciliter l'appareillage et l'accostage plutôt qu'à naviguer normalement. Leur nombre et surtout leur longueur sont insuffisants, semble-t-il, pour une nage régulière en haute mer.[5]

Ainsi, trois points paraissent acquis : premièrement, la route Egypte-Egée par la côte syrienne est très fréquentée; deuxièmement, la route directe Crète-Egypte, moins bien attestée est cependant connue; troisièmement, enfin, nous n'avons aucune preuve que la route directe dans le sens sud-nord, d'Egypte en Crète ait jamais été utilisée. Si l'on tient compte de ces trois observations on en arrive à se demander si le voyage Crète-Egypte, qu'il ait été effectué par les Crétois ou les Egyptiens, ne se faisait pas sous forme de circuit (cf. fig. 162). La route normale aurait

[1] Cf. documents, **5**, **9**, **15**, **17** et **19** ci-dessus.

[2] Cf. ci-dessus, p. 53-54.

[3] Cf. G. GLOTZ, *Civilisation Egéenne*, p. 5-6.

[4] Cf. nos *Egyptiens et Préhellènes*, p. 15-16.

[5] Cf. Ch. BOREUX, *Nautique égyptienne*, p. 482-483.

été : au départ d'Egypte, la côte syrienne,[1] Chypre, la côte d'Asie-Mineure, ou Rhodes directement, et la Crète. Au retour, si la saison était propice, la route directe était choisie.

Il semble bien que l'Odyssée ait gardé le souvenir de cette façon de cheminer. Est-ce, en effet, par hasard, qu'Ulysse après sa traversée de cinq jours de Crète au Nil [2] et les événements malheureux qui la suivirent en Egypte, parte pour la Phénicie, pour, de là, revenir passer près de la Crète?[3] Est-ce également par hasard, que dans le doublet de ce récit [4] Ulysse va de Crète en Egypte, et d'Egypte à Chypre, d'où il revient en Grèce?

Peut-être un jour les fouilles, en Egypte ou sur les bords de la Méditerranée révèleront que les marins égyptiens connaissaient aussi bien les routes maritimes de l'ouest que celles de l'est. Déjà la présence d'objets égyptiens à Malte [5] pose de multiples problèmes.

(1) On sait que dès la plus haute époque le trafic syro-égyptien se faisait par mer, cf. FRANKFORT, *JEA*, 12 (1926) p. 80 et suiv.; de même SETHE, *ZÄS*, 45, p. 7-14.

(2) *Odyssée*, XIV, 257; sur le trajet « triangulaire », cf. J. HOLLAND ROX, *The Mediterranean in the ancient World*, 1933, p. 11.

(3) *Ibid.*, XIV, 290-301.

(4) *Ibid.*, XVII, 425-445.

(5) Cf. PORTER-MOSS, *Topogr. Bibliogr.*, VII, p. 405-406.

CONCLUSIONS

LA PLACE DE L'ÉGÉE DANS L'ÉGYPTE DU NOUVEL EMPIRE

Arrivé au terme de notre recherche, nous ne nous en dissimulons ni les lacunes, ni les imperfections inévitables. Les sources que nous avons réunies, en admettant même qu'elles soient complètes — et qui peut être sûr de n'avoir rien oublié? — ne représentent qu'une très faible part des documents égyptiens qui, jadis, faisaient allusion aux Égéens. Beaucoup de ces documents sont irrémédiablement détruits, mais qui sait si, dans les décombres de quelque palais royal, des archives aussi importantes que celles de Tell-el-Amarna ne récompenseront pas, un jour, la patience d'un fouilleur; qui sait si, sous quelque amoncellement de débris ne se cache pas l'entrée d'une tombe thébaine qui nous révèlera une nouvelle procession de tributaires égéens ?

Néanmoins, dans l'attente problématique d'une trouvaille de ce genre, il est, dès à présent, possible de déterminer, au moins dans ses grandes lignes, la place que tenait le monde égéen dans l'Egypte du Nouvel Empire.

Il est évident que les Préhellènes ont joué un rôle dans l'histoire économique de la XVIIIe dynastie. L'Egypte a beau être riche en métaux précieux, l'extraordinaire essor de sa civilisation au début du Nouvel Empire la rend de plus en plus avide d'or, d'argent, de pierres précieuses. La production des mines de Coptos ne suffisait pas à doter le grand temple d'Amon de Karnak de toute la vaisselle précieuse qui s'accumule dans le Trésor. Les mines du Soudan, les pillages et les tributs qui résultent des guerres en Asie, complètent la production égyptienne mais cela n'est pas encore suffisant.

On est frappé, dans les apports égéens, du rôle que joue l'argent. Certes, les vases en or, estimés sans doute pour l'originalité de leur travail, abondent, mais *l'argent* brut, en lingots divers, ou travaillé sous forme de vases, est peut-être plus

apprécié encore car c'est le métal qui manque le plus à l'Egypte.(1) Aussi, les objets et les lingots d'argent sont un des apports essentiels de l'Egée à l'Egypte.(2) Après l'argent, l'or est assez fréquent, mais uniquement sous forme d'objets travaillés; il est symptomatique de constater que l'or ne figure, sous forme de lingots, ni dans la tombe de Rekhmarê, ni dans celle d'Ouseramon.(3)

Après les métaux précieux, les pierres précieuses ou semi-précieuses font l'objet du trafic entre l'Egée et l'Egypte (cf. doc. **19**, **20**, **25**, **31**); parmi celles-ci, le lapis-lazuli qui est figuré à l'état brut chez Ouseramon, Rekhmarê et Menkheperreseneb,(4) et sous forme d'objets travaillés chez Rekhmarê et Amenemheb,(5) est très apprécié. On sait qu'il a été fréquemment trouvé en Crète,(6) comme à Mycènes.(7) Certaines de ces pierres semi-précieuses fournies par les Égéens ne sont pas identifiées; on pense tout naturellement à l'obsidienne que l'Egypte importait dès l'Ancien Empire.(8) Parmi les métaux non précieux, nous trouvons le cuivre et le bronze.(9) Enfin l'ivoire figure, à trois reprises, sous forme de défenses d'éléphants.(10)

Il est remarquable que, pour trois au moins de ces matières premières, il ne peut s'agir d'une *production*, les îles ni la Crète ne produisant ni cuivre en grosse quantité, ni lapis-lazuli, ni ivoire.

Les Égéens jouaient donc le rôle d'intermédiaires. La route commerciale la plus utilisée, qui suit la côte asiatique, leur facilitait ce rôle et il est inutile de supposer une erreur des peintres égyptiens lorsqu'ils figurent les tributaires égéens apportant du cuivre, de l'ivoire ou du lapis-lazuli en Egypte; il leur était facile de se procurer ces produits, si appréciés en Egypte, le long de leur parcours : soit à Chypre où se trouvent, d'ailleurs, des colonies mycéniennes dès 1425, pour le cuivre, soit dans

(1) Lucas, *Anc. Egypt. Mat.*, 3, p. 279 et suiv.

(2) Cf. doc. **231**, **232**, **234**, **270**, **279**, **313**, **323**, **326**, **328**, **331**, **338**, **340**, **342**, **344**, **346**, **351**, **354**, **355**, **361**, **362**, **367**, **368**, **369**, **370**, **371**, **381**, **414**, **425**, **432**, **454**, **455**, **481**, **484**, **490**, **491**, **492**.

(3) Dans la tombe de Menkheperreseneb l'or en lingot (doc. **487**), est placé à hauteur du registre des Syriens, non des Egéens (cf. Davies, *Menkheperrasonb*, pl. IV).

(4) Successivement, doc. **482**, **486**, **488**.

(5) Doc. **359**, **363** (Rekhmarê), doc. **360**, **364** (Amenemheb).

(6) Cf. entre autres, Evans, *Pal. of Minos*, III, p. 316 et *ibid.*, V, Index, *s. v.*, Lapis-Lazuli.

(7) Cf. Karo, *Schachtgräber*, p. 82, 198, 212, 315.

(8) Cf. ci-dessus, p. 180.

(9) Cf. doc. **493** à **496**.

(10) Cf. doc. **502** à **504**.

les ports syriens pour le lapis-lazuli (1) et l'ivoire.(2) Pour l'argent, il serait tentant de voir dans la fréquence de sa mention, l'indication d'une production particulière au monde égéen.(3) En dehors du texte que nous citions ci-dessus, p. 420, il n'y a pas d'indication que l'Égée, ait fourni du bois à l'Egypte; cela est d'autant plus étonnant qu'à Basse Époque, la Grèce pourtant si pauvre en cette matière lui en expédie.(4) La fourniture de certains produits végétaux à usage médicinal (doc. **2** et **13**) est plus importante, car elle implique une pénétration de la médecine égéenne dans la civilisation égyptienne, pénétration confirmée par l'emploi de formules médico-magiques égéennes (doc. **16**).

Mais les Égéens ne se contentent pas de servir d'intermédiaires pour les matières premières, ils apportent également à l'Egypte des produits manufacturés étrangers à leur art. Déjà H. Seyrig s'était demandé, à propos du trésor de Tôd, si les objets qui s'y trouvent — qu'ils aient été recueillis par les Egyptiens en Syrie ou ailleurs — ne provenaient pas de très loin, peut-être du Caucase ou des régions danubiennes.(5) Il concluait «les objets précieux voyagent... et le lieu de leur trouvaille est souvent éloigné de ceux de leur fabrication».(6) Les fresques de Rekhmarê nous renseignent sur la façon dont les objets d'art voyageaient. A diverses reprises nous avons insisté sur le fait que les tributaires n'apportaient pas uniquement les produits de leur patrie,(7) et il est certain que les Égéens, entre autres, ont transporté en Egypte des objets syriens (cf. ci-dessus, p. 418); n'auraient-ils pu par la même occasion apporter des objets provenant de pays plus lointains? On serait tenté de le croire, surtout si l'on voit dans les vases à anses thériomorphes des produits d'une industrie non égéenne.(8)

(1) Le lapis-lazuli semble provenir d'Afghanistan (cf. Gettens, *Alumni*, Bruxelles, 19, 1950, p. 342-357 avec bibliographie), c'était donc vraisemblablement en Syrie que les Egéens se le procuraient.

(2) La Syrie possédait encore des troupeaux d'éléphants à cette époque, cf. *Urk.*, IV, 893 et servait d'intermédiaire au commerce du *lapis-lazuli*; — cf. Lucas, *Anc. Egypt. Mat.*, 3, p. 436.

(3) Lucas (*Anc. Egypt. Materials*³, p. 282) rejette comme peu vraisemblable l'origine grecque de l'argent égyptien. Il incline à croire que ce métal venait plutôt d'Asie Occidentale; mais l'origine européenne est-elle si invraisemblable lorsque nous voyons les lingots apportés par des *Egéens?* Sur le travail du métal en Egée, cf. D. R. Hudson, *Metals in Antiquity*, Metallurgia, 32 (1945), p. 273-280, cité dans *AJA*, 50 (1946), p. 408.

(4) Cf. Persson, *New Tombs at Dendra*, p. 177-178.

(5) Cf. H. Seyrig, *Note sur le trésor de Tôd*, *Syria*, 31, 1954, p. 218-224.

(6) Id., *ibid.*, p. 224.

(7) Cf. ci-dessus, p. 92-93, 95, 120, 140 et 180, n. 8.

(8) Cf. ci-dessus, p. 386.

A l'occasion, ou en dehors, du trafic des matières premières et de certains objets manufacturés, il est incontestable que des Égéens, Crétois selon toute vraisemblance, sont venus en Egypte et y ont vécu (cf. doc. **4, 21, 22**). Si les documents figurés des tombes de Senenmout, Ouseramon, Rekhmarê et Menkheperreseneb, ne prouvent pas la présence prolongée d'Égéens dans la vallée du Nil — les tributaires ayant pu repartir aussitôt après avoir remis leurs cadeaux — ils indiquent néanmoins, que les artistes égyptiens ont vu ces étrangers à Thèbes. Les Égéens demeurés en Egypte pouvaient avoir appartenu à ces délégations. Ce n'est pas la seule possibilité. Persson a proposé de voir dans une scène de bataille figurée sur un rhyton,[1] des guerriers égyptiens. Nous ne sommes pas convaincu du bien-fondé de cette remarque, mais n'est-il pas possible néanmoins que des Égéens soient parvenus en Egypte comme prisonniers de guerre? Nous avons vu[2] qu'il n'était pas exclu qu'au moment de la « campagne des ports », la flotte égyptienne se soit heurtée à des vaisseaux ou à des pirates égéens, des prisonniers ont pu être faits à cette occasion (cf. doc. **22**) Mais nous préfèrons, quant à nous, une autre explication.

En effet, s'il est incontestable que les Egyptiens ont noué des contacts plus étroits avec les Égéens,[3] à l'occasion des campagnes asiatiques, il est non moins évident que ces contacts étaient pacifiques. Il semble que les Égéens n'aient eu d'autre but que de maintenir la continuité de leur accès aux ports asiatiques alors aux mains de l'Egypte.[4] De leur côté, les Egyptiens n'étaient sans doute pas fâchés, en entretenant de bons rapports avec les Crétois du Keftiou et les Mycéniens des îles, d'assurer la liberté du parcours pour leurs bateaux « Keftiou ». Les bons rapports étaient en somme réciproques : Crètois et Mycéniens adressaient, de temps à autre, des objets précieux à Pharaon qui remerciait par l'envoi de vases ou autres objets de belle qualité (cf. le vase de Katsabas), moyennant quoi la flotte égyptienne laissait les navires égéens libres de commercer dans les ports palestiniens, et les Égéens laissaient les bateaux Keftiou venir chercher en Crète certains produits nécessaires à l'Egypte. Peut-être même faut-il envisager, à ce propos, la possibilité que les Egyptiens profitant de leur commerce avec l'Égée, aient servi eux-mêmes d'intermédiaires dans le trafic de l'Égée avec l'Orient. Nous avons vu, en effet, que bien souvent l'apparition de la poterie mycénienne dans le Levant était étroitement

[1] Cf. Persson, *New Tombs at Dendra*, p. 182 et suiv.
[2] Cf. doc. **5**, ci-dessus.
[3] Cf. ci-dessus, p. 409-410.
[4] Cf. ci-dessus, p. 63. On lira aussi les excellentes pages de A. F. Furumark, *Settlement*, p. 246-248, sur le rôle du commerce égyptien et égéen en Asie sous Thoutmosis III.

associée à l'expansion égyptienne dans ces mêmes pays (cf. ci-dessus, p. 405).

Nous n'avons pas de renseignement précis sur la façon dont était organisé le commerce extérieur égyptien.[1] A. Furumark a supposé que l'Egypte importait de l'huile et du vin;[2] cela n'est pas impossible, mais le voyage semble bien long pour des produits courants que l'Egypte trouvait en abondance en Syro-Palestine — quand sa propre production était insuffisante. Nous croyons plutôt que l'Egypte venait chercher en Crète et dans les îles des matières minérales (cf. doc. **19**, **20**, **21** et **41**), et peut-être de l'argent (cf. ci-dessus, p. 423-425). Il est également possible qu'elle s'y soit procuré certains produits d'origine végétale, mais il s'agissait alors vraisemblablement de produits rares, ou inexistants, en Egypte.[3]

Il serait facile, à ne considérer que le volume possible des échanges commerciaux et, toutes choses égales d'ailleurs, la rareté des objets égéens trouvés en Egypte ou égyptiens recueillis en Égée, de déprécier l'importance des rapports entre le monde égéen préhellénique et l'Egypte. Il est certain qu'il faut renoncer à l'idée d'une civilisation crétoise pénétrée de toutes parts par l'influence égyptienne, de même qu'il faut abandonner celle d'une Egypte appelant au secours l'armée crétoise pour venir à bout des envahisseurs Hyksôs. Mais il ne faudrait pas, pour autant, tomber dans la tendance inverse et nier en bloc tous les faits qui prouvent que les deux civilisations se sont connues et influencées mutuellement. Il est impossible, en effet, d'aborder le problème des rapports égéo-égyptiens sans faire au moins allusion aux influences égéennes que l'on peut déceler en Egypte.

L'art égéen n'a pas laissé indifférents les artistes du Nouvel Empire; dans les figurations nous avons vu les artisans égyptiens copier les rhytons à tête de taureau (cf. doc. **273**). Ce n'est pas le seul exemple : une jarre en forme de *pithos* est exécutée dans les ateliers égyptiens surveillés par Rekhmarê,[4] et sous Thoutmosis IV encore,[5] les artistes copient la grande cruche d'argent dont le tribut égéen d'Ouseramon nous avait fourni un excellent exemple (doc. **346**). Des objets même nous ont con-

[1] Sur le danger de raisonner, en ces questions, d'après nos points de vue actuels, cf. nos *Egyptiens et Préhellènes*, p. 20-22. Sur l'organisation matérielle du commerce, cf. *ibid.*, p. 25-26.
[2] Cf. A. Furumark, *Settlement*, p. 248.
[3] Cf. à ce propos, les remarques très justes de A. Furumark (*ibid.*, p. 248 et n. 6), sur le danger qu'il y aurait à déterminer la nature de ces importations d'après le commerce ultérieur.
[4] Cf. Davies, *Rekhmire*, II, pl. 55.
[5] Cf. Id., *Tomb of two officials*, pl. V. Pour d'autres formes étrangères exécutées en Egypte, cf. *ibid.*, pl. VII et VIII.

servé ces formes égéennes exécutées en Egypte.[1] Mais l'influence de l'Égée va plus loin encore. Nous avons noté que les artistes égyptiens, lorsqu'ils figurent des objets égéens, abandonnent en partie leurs propres conventions de dessin pour adopter celles des étrangers.[2] La vue, et peut-être l'importation [3] de tissus égéens en Egypte paraît avoir influencé la technique textile égyptienne. L'apparition des tissus brodés et peints, aux XVIIIe et XIXe dynasties,[4] de même que la décoration des plafonds des tombes thébaines,[5] sont certainement liées à l'introduction en Egypte des étoffes décorées qui revêtent les tributaires égéens.

Nous venons d'énumérer des faits indéniables; d'autres influences, plus discutables, ont été soupçonnées. On a proposé de voir dans la technique de la pierre taillée dans l'architecture crétoise, une influence égyptienne.[6] De même, la bijouterie égéenne aurait marqué de son empreinte la joaillerie égyptienne,[7] et en effet la technique du poignard d'Aahotep serait un très bon exemple de ce fait;[8] la même influence se ferait sentir sur les ivoires,[9] et dans la décoration de certains objets de bois.[10] On a invoqué des influences encore plus impondérables, notamment dans le style même du dessin, dans la manière de traduire le mouvement.[11] Tout cela est en grande partie admissible, mais, en raison même de la route suivie par les rapports égéo-égyptiens, il est difficile de distinguer ce qui est influence syro-mycénienne, mycénienne et syrienne, d'autant plus que, comme l'a remarqué très justement P. Demargne « les deux domaines [mycénien et syrien] sont encore trop mal délimités, l'originalité de chacun encore trop mal assurée en ces temps d'échanges, pour qu'on puisse se prononcer en toute certitude ».[12] En raison de sa complexité, le problème des influences égéennes sur l'art égyptien exigerait à lui seul une étude

[1] Cf. les simulacres de rhytons en bois, doc. **269** et **281** ; cf. également le rhyton trouvé en Abydos (cf. Nelson, *AJA*, 40, 1936, p. 501-506), et les vases signalés par Wallis, *Egypt. Ceram. Art.*, p.10-11, fig. 18-21.

[2] Cf. ci-dessus, p. 320.

[3] Cf. doc. **469** à **471**.

[4] Cf. Crowfoot et Davies, *JEA*, 27 (1941), p. 113-130.

[5] Cf. H. J. Kantor, *Aegean and Orient*, p. 25 et n. 63.

[6] Cf. Charbonneaux, *BCH*, 54 (1930), p. 352-366; *ibid.*, 52 (1928), p. 350.

[7] Cf. P. Demargne, *BCH*, 54 (1930), p. 404.

[8] Cf. Id., *Crète dédalique*, p. 190 et H. J. Kantor, *Aegean and the Orient*, p. 63-66.

[9] Cf. P. Demargne, *Crète dédalique*, p. 202-203 (bibliographie).

[10] Cf. W. S. Smith, *An Eighteenth dynasty Egyptian Toilet Box*, *BMFA*, Boston, 50, 1952, p. 74-79.

[11] Dans l'art d'Amarna cf. Wegner, *Stilentwick.*, p. 157-158 (bibliographie); Steindorff, *Blütezeit*, p. 130 et suiv. D'une façon générale, Kantor, *Aeg. and the Orient*, p. 57-76.

[12] P. Demargne, *loc. cit.*, p. 202.

détaillée; celle-ci sortirait nettement du cadre de ce travail qui n'a eu d'autre prétention que de réunir et de présenter des documents mal connus, dispersés et trop souvent mal reproduits.

En précisant le sens des sources épigraphiques, en soulignant ce que peuvent avoir parfois de décevant des sources archéologiques figurées qui se copient les unes les autres, mais en essayant aussi de dégager, partout où cela était possible, le bon grain de l'ivraie, nous espérons avoir fait œuvre utile. Ce problème des contacts entre l'Egypte et le monde égéen est, croyons-nous, d'une grande importance. Si l'irruption des « Peuples de la Mer » en Asie comme en Egypte, met un terme aux échanges féconds qui peu à peu avaient uni les brillants centres de culture du Bronze Récent, l'Histoire ne s'arrête pas. La crise de la fin du second millénaire a dispersé bien des peuples, ruiné de nombreuses et florissantes cités; mais l'Egypte, plus facile à défendre, a connu un répit grâce à ses déserts et à ses côtes peu hospitalières; la crise qui s'est abattue sur le Moyen Orient n'a pas tout détruit.[1] Les germes des futures renaissances sont en place et, tout naturellement, le monde merveilleux de la Vallée du Nil attirera les Hellènes comme il avait attiré les Achéens, les Mycéniens et, avant eux, le vieux peuple de Minos.

[1] Cf. P. Demargne, *Crète dédalique*, p. 96-98.

ADDENDA ET CORRIGENDA

P. 108. *Lire :* [hiéroglyphes] *au lieu de :* [hiéroglyphes].

P. 197, note 4. Le problème des « grilles de proportions » vient d'être étudié d'une façon exhaustive par E. IVERSEN, *Canon and proportions in Egyptian Art,* London, 1955, p. 27-47 et 53-61. E. Iversen écarte, lui aussi, la possibilité que ces « grilles » puissent être de véritables « mises au carreau », c'est-à-dire « une sorte de mise au point dans le plan, utilisée par les dessinateurs pour reproduire un modèle donné ».

P. 227. *Ajouter* après le Doc. **117** :
« Doc. **117** *bis* (pl. XII). — Personnage symbolisant le pays Keftiou (cf. ci-dessus, Doc. **14**, p. 78), dans une liste de pays vaincus gravée sur les bases de colonnes de la seconde salle hypostyle du temple de Soleb (Aménophis III). Il a les traits conventionnels des habitants des pays septentrionaux : nez busqué, barbe épaisse (cf. ci-dessous, Doc. **118**).

P. 227. Doc. **118**, avant-dernière phrase, *ajouter :* « (cf. Doc. **14**, **17**, **19** et **117** *bis*).

P. 368. Dernier paragraphe, *lire :* « Nous avons *tracé* les grandes lignes », *au lieu de :* « Nous avons les grandes lignes ».

P. 385 et fig. 157, p. 386. Pour l'hydrie de Paestum, *voir,* maintenant : *Archaeology,* vol. 9, 1956, p. 29.

INDICES

1. INDEX DES DOCUMENTS

En caractères gras, le numéro du document.
En italiques, la page où le document est décrit.
En caractères romains, les pages où le document est cité.

26	*103*	106, 107, 109, 123.
27[a-b]	*104-105*	106, 107, 109, 123.
28	*105*	106, 107, 123.
29	*127*	128, 147 à 150, 158.
30	*128*	129, 149, 150, 158.
31	*129*	127, 134, 137, 149, 150, 155, 156, 157, 394, 418, 424.
32	*130*	137, 155, 157, 375, 394.
33	*132*	135, 136, 150, 155 à 157.
34	*132*	137, 150, 152, 155, 157, 394.
35	*133*	137, 148, 150, 154, 156, 157.
36	*134*	136, 150, 156, 157, 413.
37	*136*	137, 138, 145, 148, 150, 156, 157.
38	*137*	138, 150, 155, 156, 157, 394, 413, 414.
39	*138*	145, 150, 156, 157.
40	*139*	147, 150, 155, 158, 394.
41	*139*	146, 147, 150, 154, 156, 158, 394, 427.
42	*141*	142, 150, 155, 157, 394.
43	*142*	146, 150, 157, 158, 414.
44	*142*	146, 148, 150, 155, 158.
45	*143*	146, 150, 155, 158, 394.
46	*144*	148, 150, 156, 157.
47	*144*	146, 150, 155, 158, 394.
48	*144*	150, 156, 158.
49	*145*	150, 157.
50	*145*	150, 157.
51	*147*	150, 156 à 158.
52	*147*	149, 150, 155, 156, 158, 418.
53	*148*	149, 150, 155 à 157.
54	*148*	150, 156, 158.
55	*149*	150.
56	*160*	164, 165, 170, 176, 178, 182.

57	*162*	163 à 165, 170, 172, 176 à 179, 182.
58	*163*	164, 165, 170, 172, 176, 177, 179, 182.
59	*165*	170, 172, 176, 177, 179, 182.
60	*166*	167 à 170, 172, 176, 177, 182.
61	*169*	170, 172, 176, 179, 182.
62	*169*	170, 172, 176, 177, 182.
63	*171*	173, 174, 182.
64	*174*	175, 177, 182.
65	*203*	231.
66	*203*	
67	*203*	
68	*204*	
69	*204*	233, 378.
70	*205*	210, 223, 228, 229, 231, 233, 236 à 238.
71	*208*	210, 231, 234, 236, 237.
72	*208*	210, 231, 236, 237.
73	*208*	209, 210, 215, 231, 234, 236 à 238, 378.
74	*208*	209, 210, 231, 234, 236, 237, 238, 378.
75	*209*	210, 231, 234, 236 à 238.
76	*209*	215, 231, 234, 236, 237.
77	*209*	210, 222, 223, 231, 234, 236 à 238.
78	*209*	211, 215, 217, 223, 231, 239.
79	*210*	211, 231, 237.
80	*210*	223, 231, 234, 238, 378.
81	*210*	231, 237, 378.
82	*212*	231, 232, 234, 236 à 238.
83	*213*	231.
84	*213*	231, 232, 234, 236 à 238, 242.
85	*213*	231, 234, 237, 238, 242.
86	*214*	231, 234, 236, 237.
87	*214*	231, 232, 234, 236 à 239.

88	*215*	222, 223, 231, 234, 237, 238.
89	*215*	232, 236, 238.
90	*215*	232, 234, 236 à 238.
91	*216*	231, 234, 237, 242.
92	*216*	222, 223, 231, 232, 234, 237.
93	*217*	231, 234, 237.
94	*217*	223, 231, 232, 235, 236, 238, 239.
95	*217*	223, 232, 234 à 238, 242.
96	*218*	221, 232, 234, 236 à 238.
97	*218*	231, 232, 234, 237, 238.
98	*219*	229, 236, 237, 389.
99	*220*	234, 237, 242.
100	*220*	206, 223, 225, 231, 236, 237.
101	*220*	231, 234, 237.
102	*221*	225, 228, 231, 232, 234, 237.
103	*221*	232, 237.
104	*221*	228, 231, 232, 234, 237.
105	*221*	205, 228, 231, 232, 234, 237.
106	*222*	205, 231, 232, 236, 237.
107	*222*	205, 223, 225, 228, 231, 232, 234, 236 à 238.
108	*222*	225, 237, 277.
109	*224*	225, 229, 231, 232, 234, 235 à 237, 240, 242, 389.
110	*224*	231, 232, 234, 235, 237, 242.
111	*224*	225, 236 à 238, 278.
112	*225*	232, 237, 278.
113	*225*	226, 237, 242.
114	*226*	228.
115	*226*	228.
116	*226*	229, 231, 240, 242, 389.
117	*227*	389.
118	*227*	229, 236, 242, 389.
119	*228*	240, 242, 288, 389.

120	*228*	389.
121	*228*	109, 242, 389.
122	*228*	242, 389.
123	*228*	240, 242, 288, 389.
124	*243*	205, 250.
125	*243*	205, 250, 255.
126	*244*	205, 248, 250.
127	*245*	205, 250, 253, 255, 256, 265.
128	*245*	250.
129	*246*	250.
130	*246*	
131	*246*	
132	*246*	
133	*246*	252.
134	*246*	252.
135	*246*	
136	*247*	253.
137	*247*	253.
138	*248*	
139	*248*	378.
140	*248*	253.
141	*249*	
142 à 146	*249-250*	251, 382.
147 à 152	*250*	252, 272, 275, 382.
153 à 155	*250*	252.
156	*257*	266, 282.
157	*257*	266, 277, 282, 285.
158	*259*	274, 282.
159	*259*	282.
160-161	*260*	
162	*261*	264, 268, 283.
163	*262*	245, 274, 282.
164	*263*	284, 285.
165	*264*	267, 282.
166	*265*	245, 282.
167	*265*	282.
168	*266*	245, 282, 285.
169	*267*	
170	*268*	283.
171	*269*	282.

2. INDEX DE PROVENANCE

DES SOURCES ÉGYPTIENNES UTILISÉES

[Les chiffres arabes renvoient aux *documents*.]

3. INDEX DES NOMS GÉOGRAPHIQUES ET ROYAUX HIÉROGLYPHIQUES

Cf. également index 4 ci-dessous p. 443-446.

A. — NOMS GÉOGRAPHIQUES

[hieroglyphs] à [hieroglyphs]

B. — NOMS ROYAUX

4. INDEX DES MOTS ÉGYPTIENS CITÉS EN TRANSCRIPTION

[n.r. = nom royal ; n.g. = nom géographique ; n.p. = nom de personne ; s. = substantif ; v. = verbe.]

5. INDEX GÉNÉRAL

[*R.* = nom royal; *n.g.* = nom géographique; *n.p.* = nom de personne; T. = tombe (le n° suit).]

B

C

D

E

Q

R

S

TABLE DES FIGURES

TABLE DES PLANCHES

[En chiffre gras les numéros des documents.]

A. *TYPE PHYSIQUE.*

B. *PAGNES.*

XXI. **162-163** : Rekhmarê, t. 100 ; **164** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **165** : Rekhmarê, t. 100.

XXII. **166-167** : Rekhmarê, t. 100 ; **168-169** : Menkheperreseneb, t. 86.

XXIII. **170-171** : Rekhmarê, t. 100 ; **172-173** : Menkheperreseneb, t. 86.

XXIV. **174** : Rekhmarê, t. 100 ; **175-176** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **177** : Rekhmarê, t. 100.

XXV. **178-179** : Rekhmarê, t. 100 ; **180** à **182** : Menkheperreseneb, t. 86.

XXVI. **183** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **184** à **186** : Imenemipet, t. 276 ; **187** : Pouyemrê, t. 39 ; **188** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **189** : Imenemipet, t. 276 ; **190** : Ineni, t. 120.

XXVII. **191** à **193** : Amenemheb, t. 85.

XXVIII. **194** à **197** : Amenemheb, t. 85.

XXIX. **198** à **200** : Karnak, 2e pylône (Aménophis IV).

C. *CHAUSSURES.*

XXX. **201** à **207** : Ouseramon, t. 131.

XXXI. **208** à **212** : Ouseramon, t. 131.

XXXII. **213** à **219** : Rekhmarê, t. 100.

XXXIII. **220** à **223** : Rekhmarê, t. 100 ; **224** : Menkheperreseneb, t. 86.

XXXIV. **225** à **228** : Rekhmarê, t. 100 ; **229** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **230** : Ineni, t. 120.

D. *TASSES.*

XXXV. **231-232** : Senenmout, t. 71 ; **233** : Ouseramon, t. 131 ; **234** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **235-236** : Karnak, trésor de Thoutmosis III.

XXXVI. **237-238** : Medinet-Habou (Wreszinski, *Atlas,* II, 157, revu sur photo n° 8633, Epigraphic Survey Orient. Inst. Chicago) ; **239-240** : Tombe de Ramsès III (D'après photo inédite de J.-J. Clère) ; **241** : Imiséba, t. 65 ; **242** : Ouah, t. 22 ; **243** Sebekhotep, t. 63.

E. *RHYTONS À TÊTES D'ANIMAUX.*

XXXVII. **244** : Ouseramon, t. 131 ; **245** : Rekhmarê, t. 100 ; **246** : Karnak, trésor de Thoutmosis III ; **247-248** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **249** *a-b* : Amenmose, t. 42 (d'après, Davies-Gardiner, *Menkheperresonb*) ; **250** : Horemheb, t. 78 ; **251-252** : Amenmose, t. 89 (d'après Davies, *JEA,* 26, 1941, p. 131 suiv.) ; **253** : Tell-el-Amarna (d'après Davies, *El-Amarna,* II, pl. 39) ; **254** : Medinet-Habou (cf. ci-dessus, pl. XXXVI, nos 237-238) ; **255** : modèle de bijoutier (d'après Von Bissing, *AE,* I, 1914, p. 112-114, fig. 4).

XXXVIII. **256** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **257** : Rekhmarê, t. 100 ; **258** : Amenmose, t. 89 (cf. ci-dessus, pl. XXXVII, nos 251-252) ; **259** : Ouseramon, t. 131 ; **260** : Rekhmarê, t. 100 ; **261** : Sebekhotep, t. 63 (d'après Mrs. N. de G. Davies, *Ancient Egyptian Paintings*) ; **262** : Medinet-Habou (cf. ci-dessus, pl. XXXVI, nos 237-238) ; **263** : Imiséba, t. 65.

XXXIX. **264** : Ouseramon, t. 131 ; **265** : Rekhmarê, t. 100 ; **266** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **267** : a Medinet Habou (cf. ci-dessus, pl. XXXVI, nos 237-238) **267** *b* : Karnak (cf. Wreszinski, *Atlas,* II, 61 revu sur photo 6024, Epigr. Surv. Orient. Inst. Chicago) ; **268** : Imiséba, t. 65 ; **269** : Musée du Caire (cf. ci-dessus, pl. XXXVII, n° 255).

XL. **270** : Ouseramon, t. 131 ; **271** : Rekhmarê, t. 100 ; **272** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **273** : Hepou, t. 66 ; **274-275** : Anonyme, t. 91 ; **276** : Amenemheb, t. 85.

XLI. **277** à **279** : Amenmose, t. 89 (cf. ci-dessus, pl. XXXVII, nos 251-252) ; **280** : Menkheperreseneb, t. 86 (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperresonb*) ; **281** : Modèle de Rhyton, Caire, *JE* 46069 (d'après Carter-Newberry, *Tomb of Thoutmosis IV, CGC*) ; **282** : Medinet-Habou (cf. ci-dessus, pl. XXXVI, nos 237-238).

F. *COUVERCLES EN FORME DE RHYTONS.*

283-284 : Pouyemrê, t. 39 ; **285** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **286-287** : Mery, t. 95 ; **288** : Amenmose, t. 89 (cf. ci-dessus, pl. XXXVII, nos 251-252).

XLII. **289-290** : Tell el-Amarna (cf. ci-dessus, pl. XXXVII, n° 253) ; **291-292** : Couvercles de vases, calcaire, Musée du Caire ; **293-295** : Karnak (cf. Wreszinski, *Atlas,* II, 39 revu d'après photo 8051 ; Epigr. Surv. Orient. Inst. Chicago) ; **296** : Imiséba, t. 65 ; **297** : Karnak (Horemheb) ; **298** : Karnak (Séti I) ; **299-300** : Medinet-Habou (Ramsès III) ; **301** : Karnak (Horemheb) .

G. *RHYTONS CONIQUES.*

302 à **305** : Rekhmarê, t. 100.

XLIII. **306** : Menkhepereseneb, t. 86 ; **307** : Sebekhotep, t. 63 ; **308** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **309** : Senenmout (d'après le dessin de Hay, cf. ci-dessus, pl. I, nos 65-66) ; **310-311** : Ouseramon, t. 131 ; **312** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **313** : Ouseramon, t. 131 ; **314-315** : Karnak, trésor de Thoutmosis III ; **316-318** : Menkheperreseneb, t. 86.

H. *VASES À COL ALLONGÉ À UNE SEULE ANSE.*

XLIV. **319** : Rekhmarê, t. 100 ; **320** : Ouseramon, t. 131 ; **321** : Rekhmarê, t. 100 ; **322** à **324** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **325** : Horemheb, t. 78 ; **326** : Menkheperreseneb, t. 86.

XLV. **327-328** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **329** : Amenmose, t. 42 ; **330** : Senenmout, t. 71 ; **331-332** : Ouseramon, t. 131 ; **333** : Amenemheb, t. 85 ; **334** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **335** : Houy, t. 40 ; **336** : Medinet-Habou (cf. ci-dessus, pl. XXXVI, n°s 237-238).

I. *VASES À BEC VERSEUR ET JARRES À PANSE OVOÏDE.*

XLVI. **337** : Ouseramon, t. 131 ; **338** à **340** : Rekhmarê, t. 100 ; **341** : Sebekhotep, t. 63 (d'après Mrs. N. de G. Davies, *Anc. Egypt. Paintings*) ; **342** : Senenmout, t. 71 ; **343-344** : Ouseramon, t. 131.

J. *VASES À COL TRAPU ET À BASE PLATE.*

XLVII. **345** : Pouyemrê, t. 39 ; **346** : Ouseramon, t. 131 ; **347-348** : Karnak, trésor de Thoutmosis II.

K. *JARRES À DEUX ANSES.*

349 : Ouseramon, t. 131 ; **350** à **353** : Menkheperreseneb, t. 86.

XLVIII : **354** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **355** : Rekhmarê, t. 100 ; **356** : Sebekhotep, t. 63 (cf. ci-dessus, pl. XLVI, n° 341) ; **357** : Imounedjeh, t. 84 (d'après, Wreszinski, *Atlas*, I, 269) ; **358** : Sebekhotep, t. 63 (cf. ci-dessus, pl. XLVI, n° 341).

L. *VASES HS, À UNE ET DEUX ANSES.*

359 : Rekhmarê, t. 100 ; **360** : Amenemheb, t. 85 ; **361** : Rekhmarê, t. 100.

XLIX. **362-363** : Rekhmarê, t. 100 ; **364** : Amenemheb, t. 85 ; **365** : Amenmose, t. 42 (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb*) ; **366** : Amenmose, t. 89 (cf. ci-dessus, pl. XXXVII, n°s 251-252) ; **367** : Rekhmarê, t. 100.

M. *HYDRIES À BASE PLATE.*

L. **368** : Ouseramon, t. 131 ; **369** : Rekhmarê, t. 100 ; **370-371** : Menkheperreseneb, t. 86 (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb*) ; **372** : Amenmose, t. 42 (d'après Id., *ibid.*).

N. *VASES À DEUX ANSES.*

LI. **373** : Horemheb, t. 78 (d'après Wreszinski, *Atlas*, I, 247-248) ; **374** : Amenmose, t. 42 (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb*) ; **375** : Tell-el-Amarna (d'après Davies, *El-Amarna*, II, 40) ; **376** : Ouseramon, t. 131 ; **377-378** : Rekhmarê, t. 100 ; **379** : Menkheperreseneb (d'après Davies-Gardiner, *l. c.*) ; **380** : Menkheperreseneb, t. 86.

LII. **381** : Rekhmarê, t. 100 ; **382** : Amenmose, t. 89 (cf. ci-dessus, pl. XXXVII, n°s 251-252) ; **383** : Rekhmarê, t. 100 ; **384** : Sebekhotep, t. 63 (d'après Mrs N. de G. Davies, *Anc. Egypt. Paintings*) ; **385** : Menkheperreseneb (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb*).

LIII. **386** : Amenmose, t. 42 (d'après Id., *ibid.*) ; **387-388** : Karnak, trésor de Thoutmosis III ; **389** : Medinet-Habou (d'après *Medinet-Habu*, II, pl. 93).

O. *COUPES.*

390 : Senenmout, t. 71 (d'après le dessin de Hay, cf. ci-dessus, pl. I, n°s 65-66) ; **391** : Amenmose, t. 42 (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb*) ; **392** : Ouseramon, t. 131.

LIV. **393** : Rekhmarê, t. 100 ; **394** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **395-397** : Mery, t. 95 ; **398** : Nebamon, t. 17.

LV. **399** : Mery, t. 95 ; **400-401** : Rekhmarê, t. 100 ; **402** : Sebekhotep, t. 63 ; **403** : Pouyemrê, t. 39 (d'après Davies, *Puyemre*) ; **404** : Menkheperreseneb, t. 86 (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb*) ; **405** *a* et *b* : Tanouni, t. 76 ; **406** : Medinet-Habou (Ramsès III).

LVI. **407** à **409** : Rekhmarê, t. 100 ; **410** : Menkheperreseneb, t. 86 (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb*) ; **411-412** : Sebekhotep, t. 63 (d'après N. de G. Davies, *Anc. Egypt. Paintings*) ; **413** : Menkheperreseneb (d'après Davies-Gardiner, *l. c.*) ; **414** : Rekhmarê, t. 100.

P. *VASES DIVERS.*

LVII. **415** : Rekhmarê, t. 100 ; **416** : Sebekhotep, t. 63 ; (d'après Mrs. N. de G. Davies, *Anc. Egypt. Paintings*) ; **417** : Amenhotep-sa-Iset, t. 75 ; **418** : Mery, t. 95 ; **419-420** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **421** : Rekhmarê, t. 100.

LVIII. **422** : Amenmose, t. 42 (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb*) ; **423** : Rekhmarê, t. 100 ; **424** : Karnak, trésor de Thoutmosis III ; **425** : Rekhmarê, t. 100 ; **426-427** : Menkheperreseneb, t. 86 (Id., *ibid.*) ; **428** : Nebamon, t. 17 ; **429** : Mery, t. 95.

LIX. **430** : Senenmout, t. 71 ; **431-432** : Rekhmarê, t. 100 ; **433-434** : Menkheperreseneb (d'après Davies-Gardiner, *l. c.*) ; **435** : Amenmose, t. 89 (cf. ci-dessus, pl. XXXVII, n°s 251-252) ; **436** : Medinet-Habou, Ramsès III ; **437** : Imiséba, t. 65 ; **438** à **441** : Tombe de Ramsès III (d'après des photographies inédites, de J.-J. Clère).

LX. **442** : Ouseramon, t. 131 ; **443-444** : Menkheperreseneb, t. 86 (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb*) ; **445** : Karnak, trésor de Thoutmosis III ; **446** : Sebekhotep, t. 63 (d'après Mrs. N. de G. Davies, *Anc. Egypt. Paintings*) ; **447** : Amenmose, t. 42 (d'après Davies-Gardiner, *l. c.*) ; **448-449** : Medinet-Habou (cf. ci-dessus, pl. XXXVI, n°s 237-238) ; **450** : Menkheperreseneb, t. 86, (d'après Mrs. N. de G. Davies, *l. c.*) ; **451-452** : Imenemipet, t. 276 ; **453** : Musée du Caire, JE 56460.

Q. *STATUETTES DE TAUREAUX.*

LXI. **454** : Ouseramon, t. 131 ; **455** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **456-457** : Sebekhotep, t. 63 ; **458** : Tell-el-Amarna (d'après Davies, *El-Amarna,* II, pl. 40) ; **459** : Karnak (cf. Wreszinski, *Atlas,* II, 61 revu d'après photo n° 6024 Epigr. Sur. Orient. Inst. Chicago) ; **460-461** : Karnak (cf. Id., *ibid.,* II, 44 = photo id. n° 8670).

R. *ARMES ET OBJETS DIVERS.*

LXII. **462** : Senenmout, t. 71 (d'après Hay, cf. ci-dessus, pl. I, n°s 65-66) ; **463** : Menkheperreseneb, t. 86 ; **464** à **467** : Rekhmarê, t. 100 ; **468** : Ouseramon, t. 131 ; **469-471** : Menkheperreseneb, t. 86 (d'après Mrs N. de G. Davies, *Anc. Egypt. Paintings*).

LXIII. **472-473** : Rekhmarê, t. 100 ; **474** : Karnak (cf. Wreszinski, *Atlas,* II, 49, Horemheb) ; **475-476** : Rekhmarê, t. 100 ; **477** à **480** : Menkheperreseneb, t. 86 (d'après Mrs N. de G. Davies, *Anc. Egypt. Paint.* et Max Müller, *Egypt. Res.,* II) ; **481-482** : Ouseramon, t. 131 ; **483** : Menkheperreseneb, t. 86 (d'après Davies-Gardiner, *Menkheperrasonb*).

LXIV. **484** à **486** : Rekhmarê, t. 100 ; **487** à **489** : Menkheperreseneb, t. 86 (d'après Max Müller, *l. c.*) ; **490** : Amenemheb, t. 85.

LXV. **491** à **496** : Rekhmarê, t. 100 ; **497** à **500** : Imenemipet, t. 276 ; **501** : Ouseramon, t. 131.

LXVI. **502** *a* et *b* : Rekhmarê, t. 100 ; **503-504** : Menkheperreseneb, t. 86.

N.B. — Les documents qui ne sont pas suivis d'une référence bibliographique, ont été établis sur, ou d'après, nos photographies personnelles.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

LES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES FIGURÉES

TROISIÈME PARTIE

CONFRONTATION DES SOURCES

CONCLUSIONS

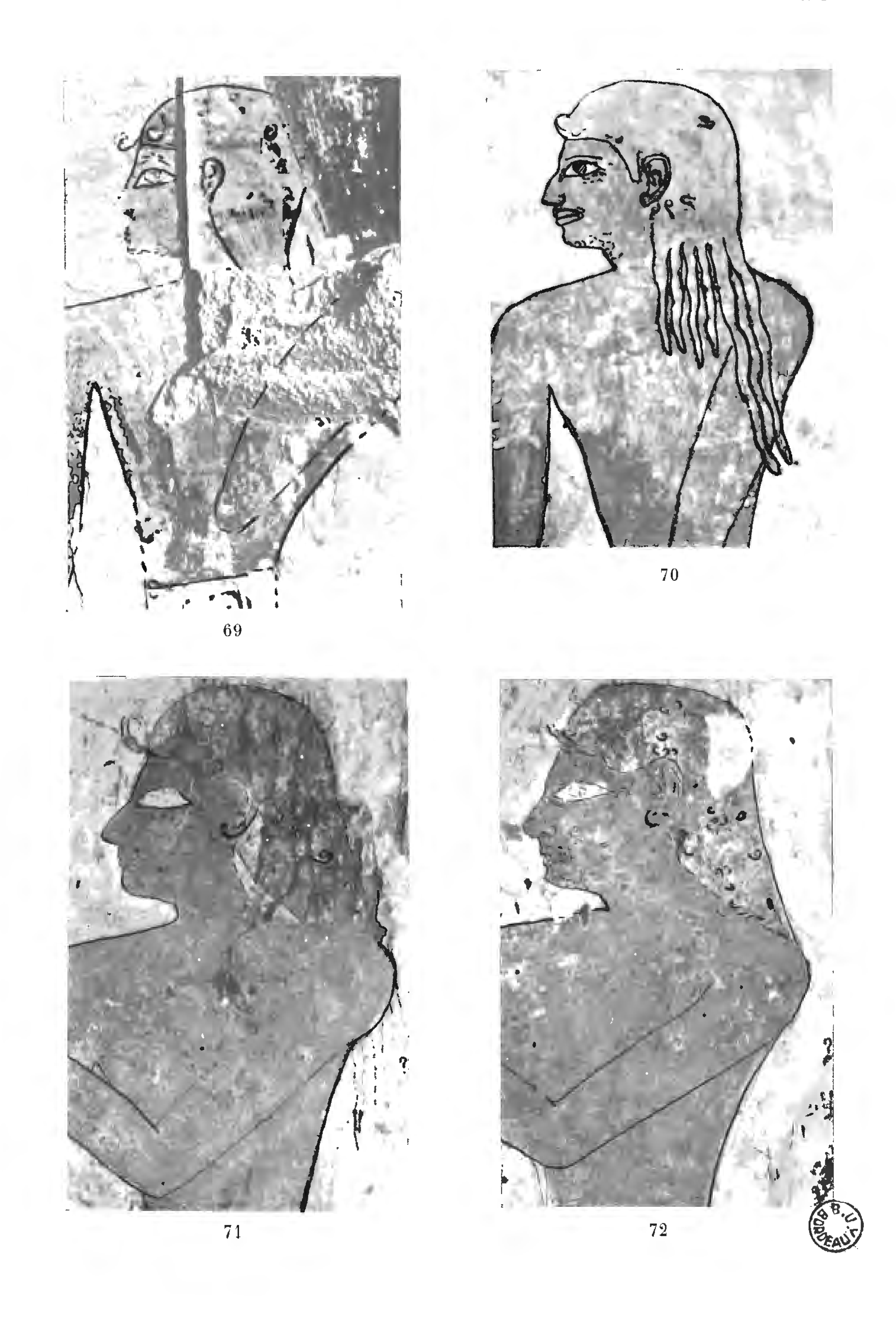
INDICES

ILLUSTRATIONS



65 66

67 68

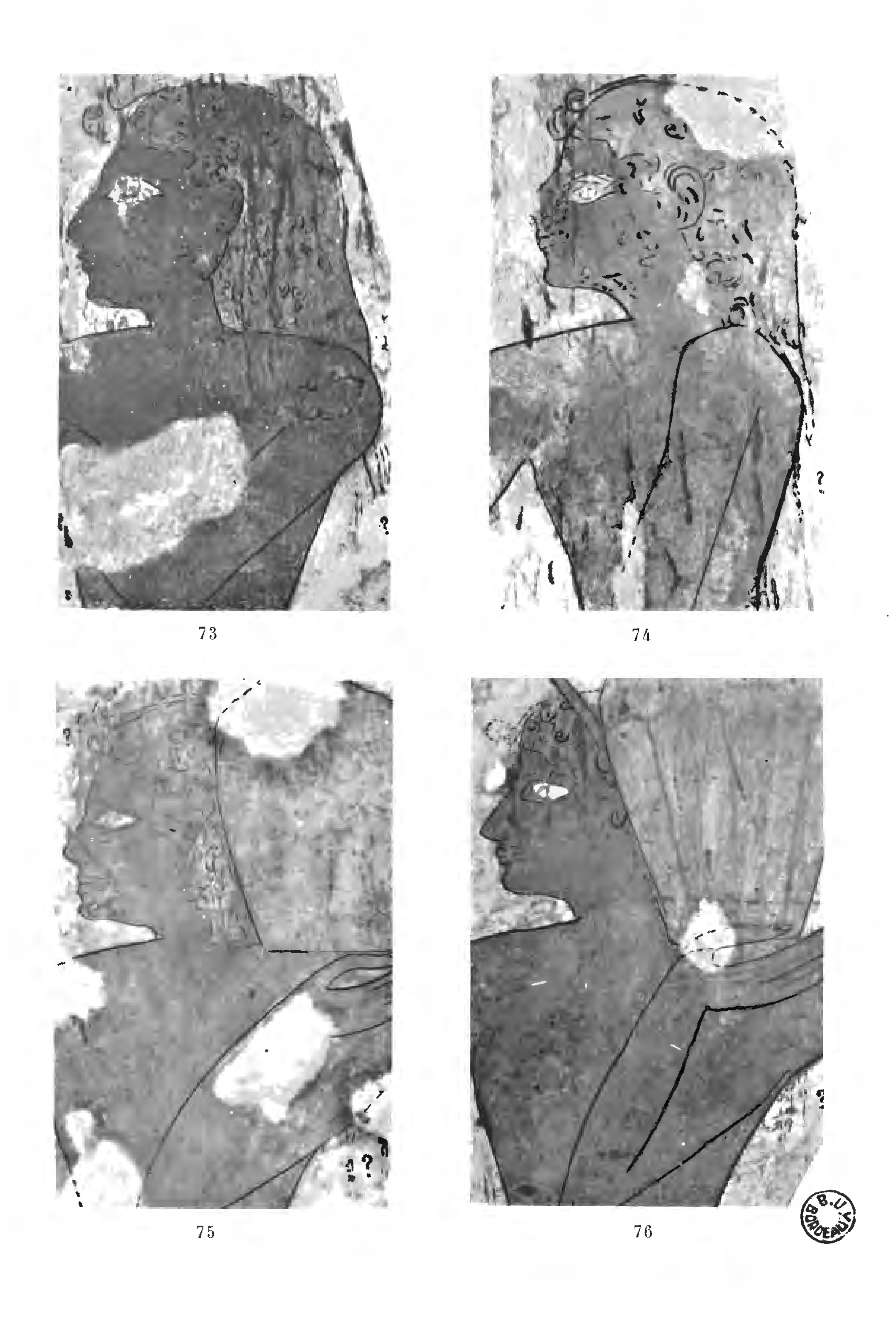


69

70

71

72

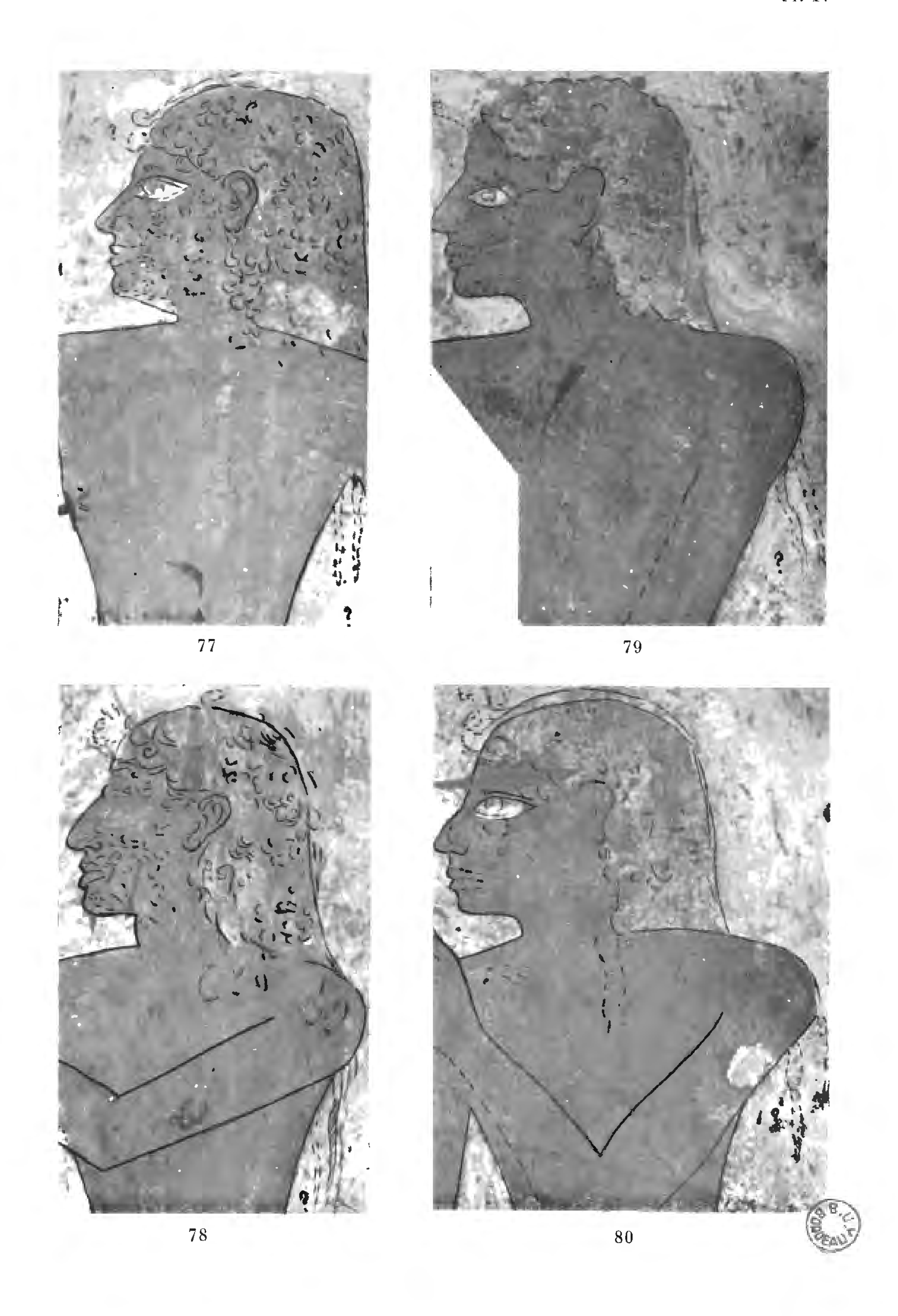


73

74

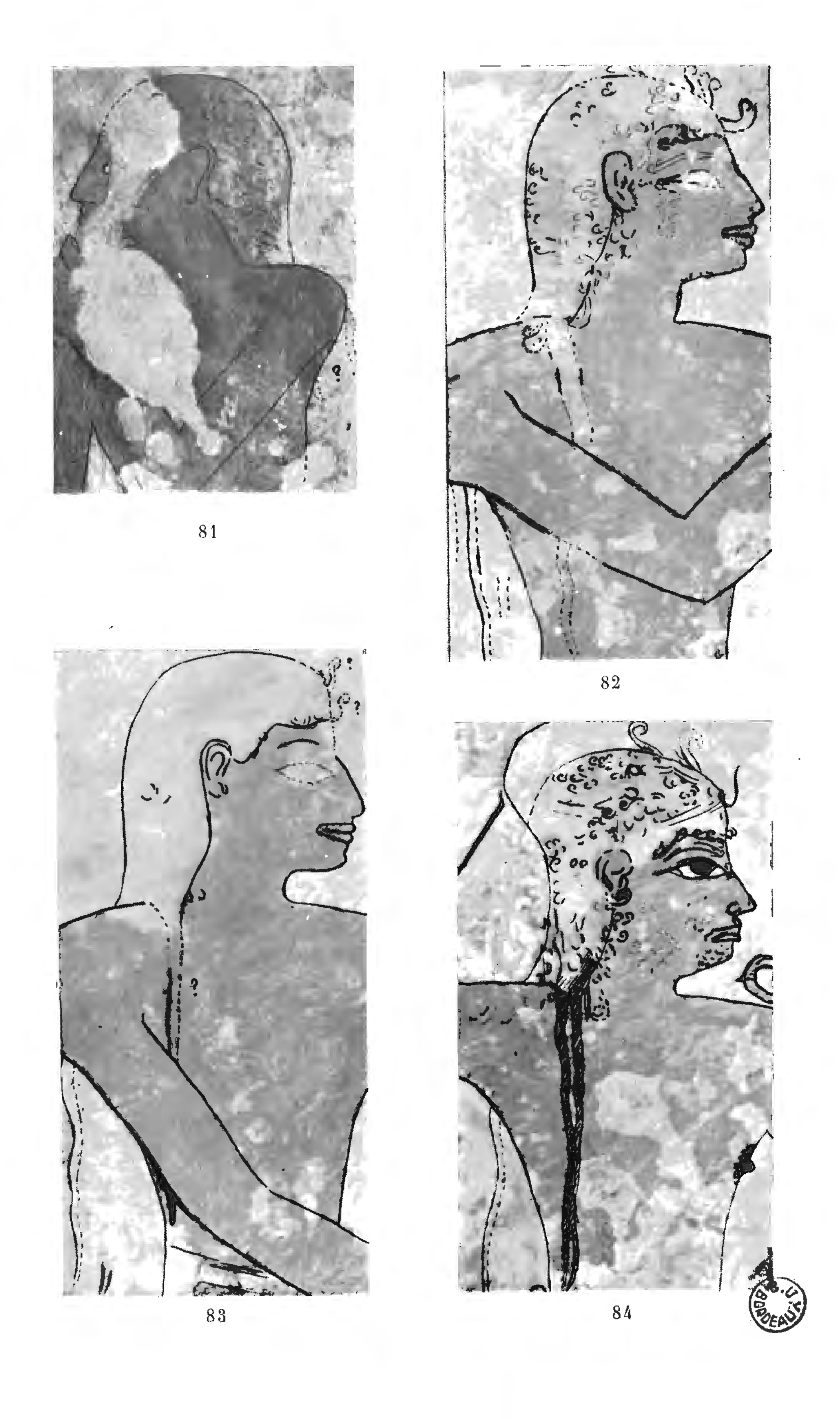
75

76

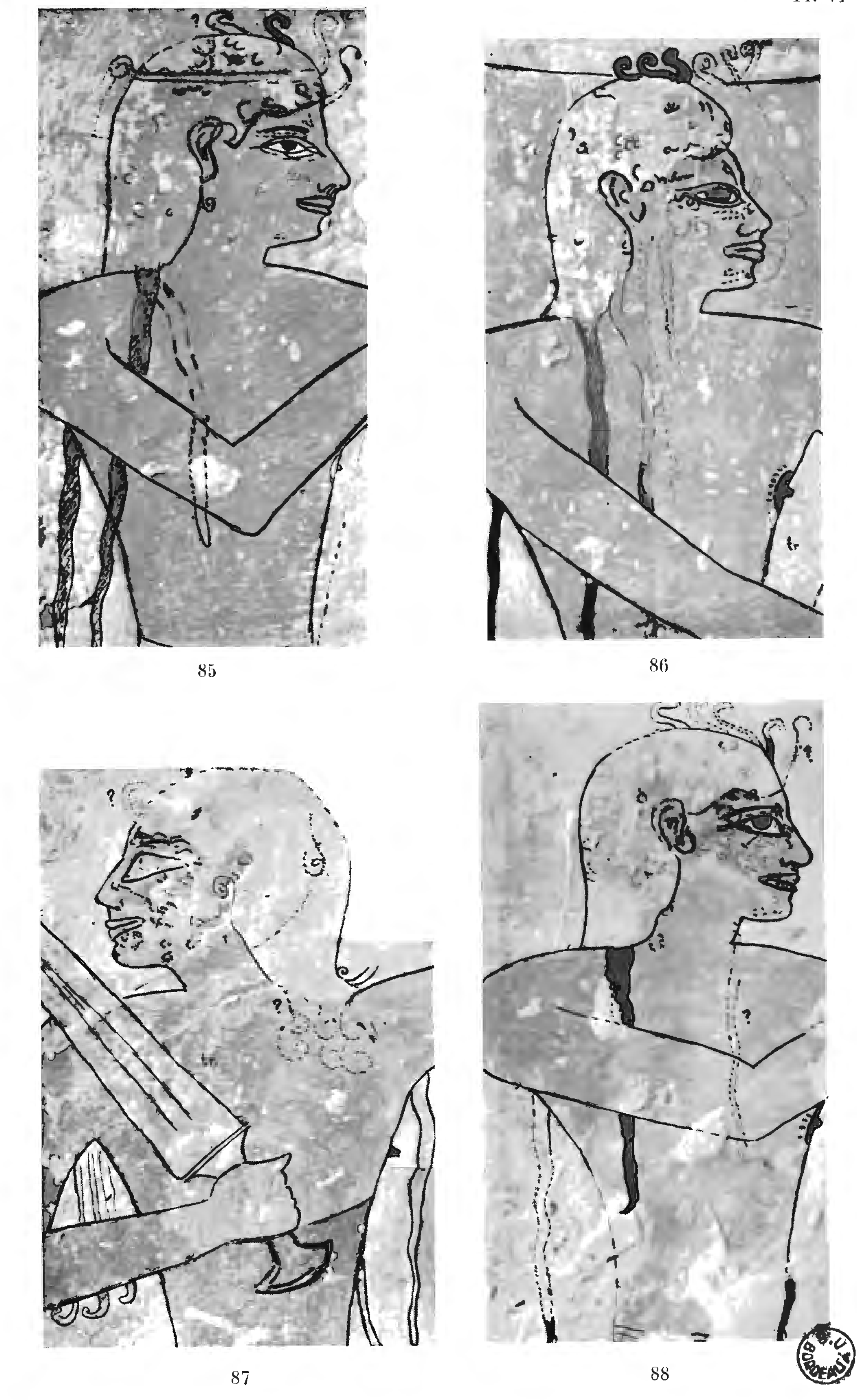


77 79

78 80



81 82 83 84



85 86

87 88



89

90

91

92



93

95

94

96



97



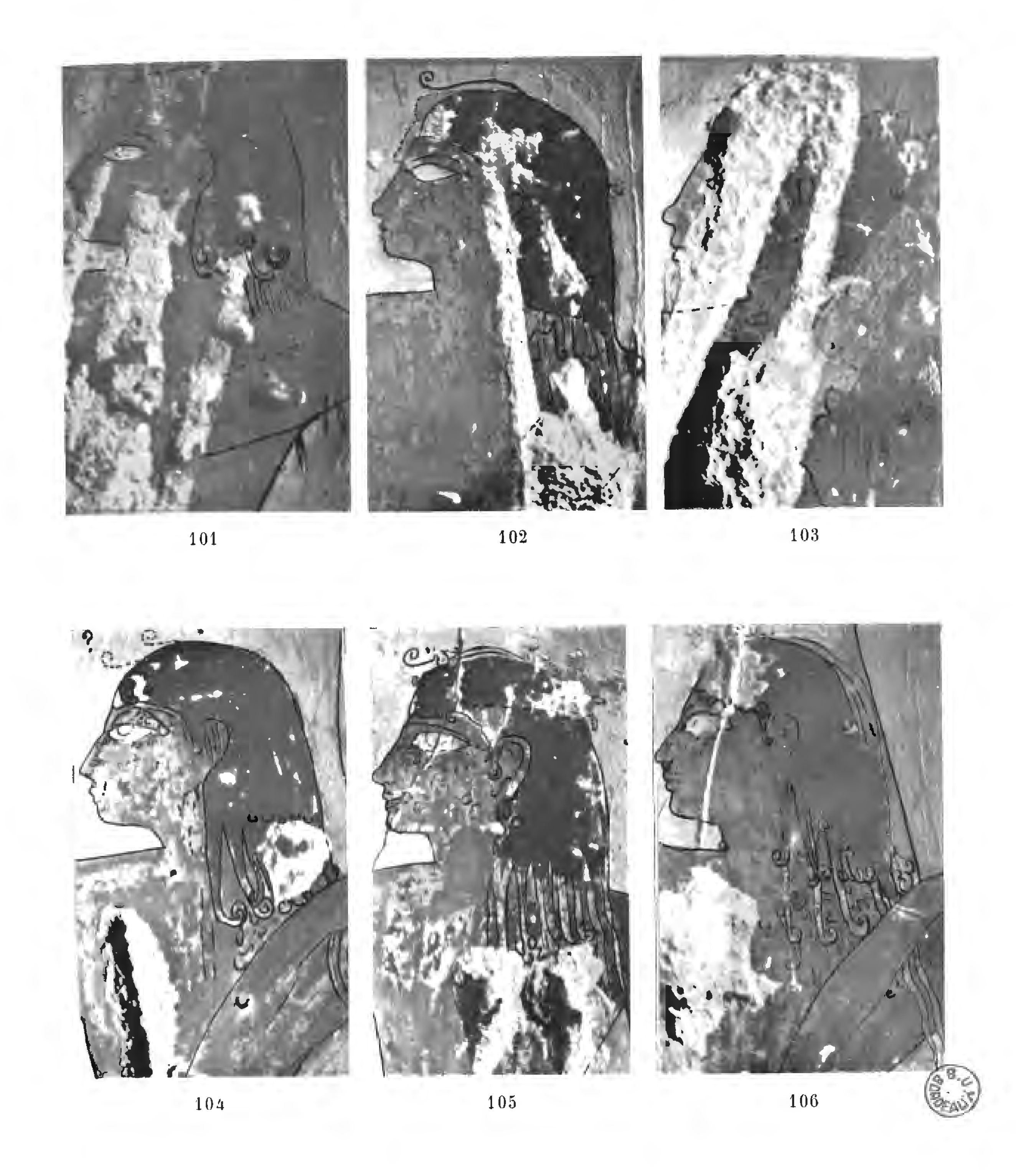
98



99



100

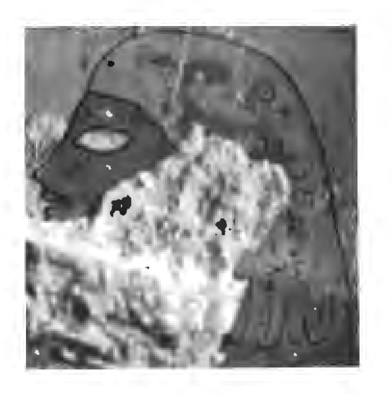


101 102 103

104 105 106



107



108



109



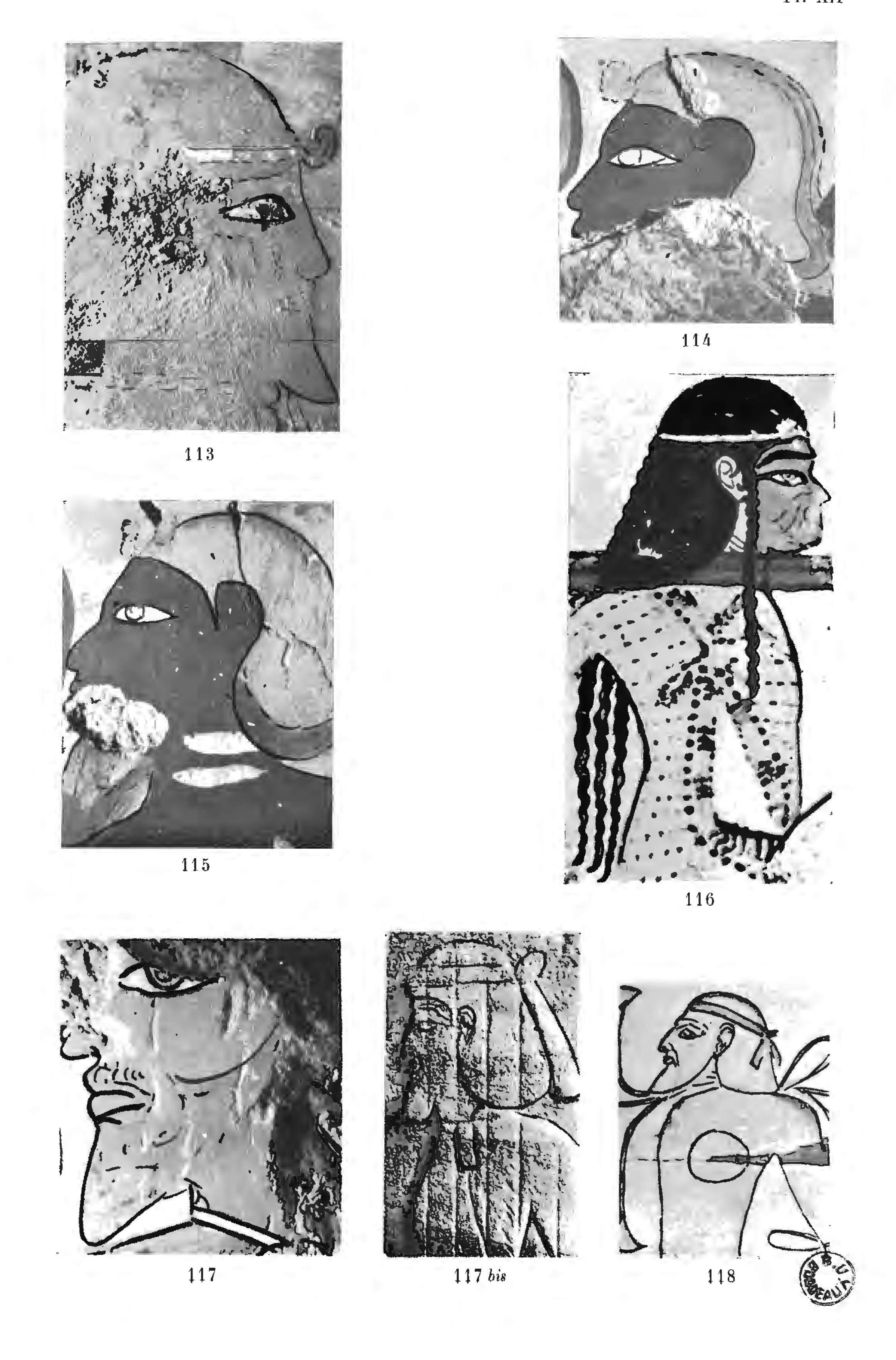
110



111



112



113

114

115

116

117

117 *bis*

118





120

119



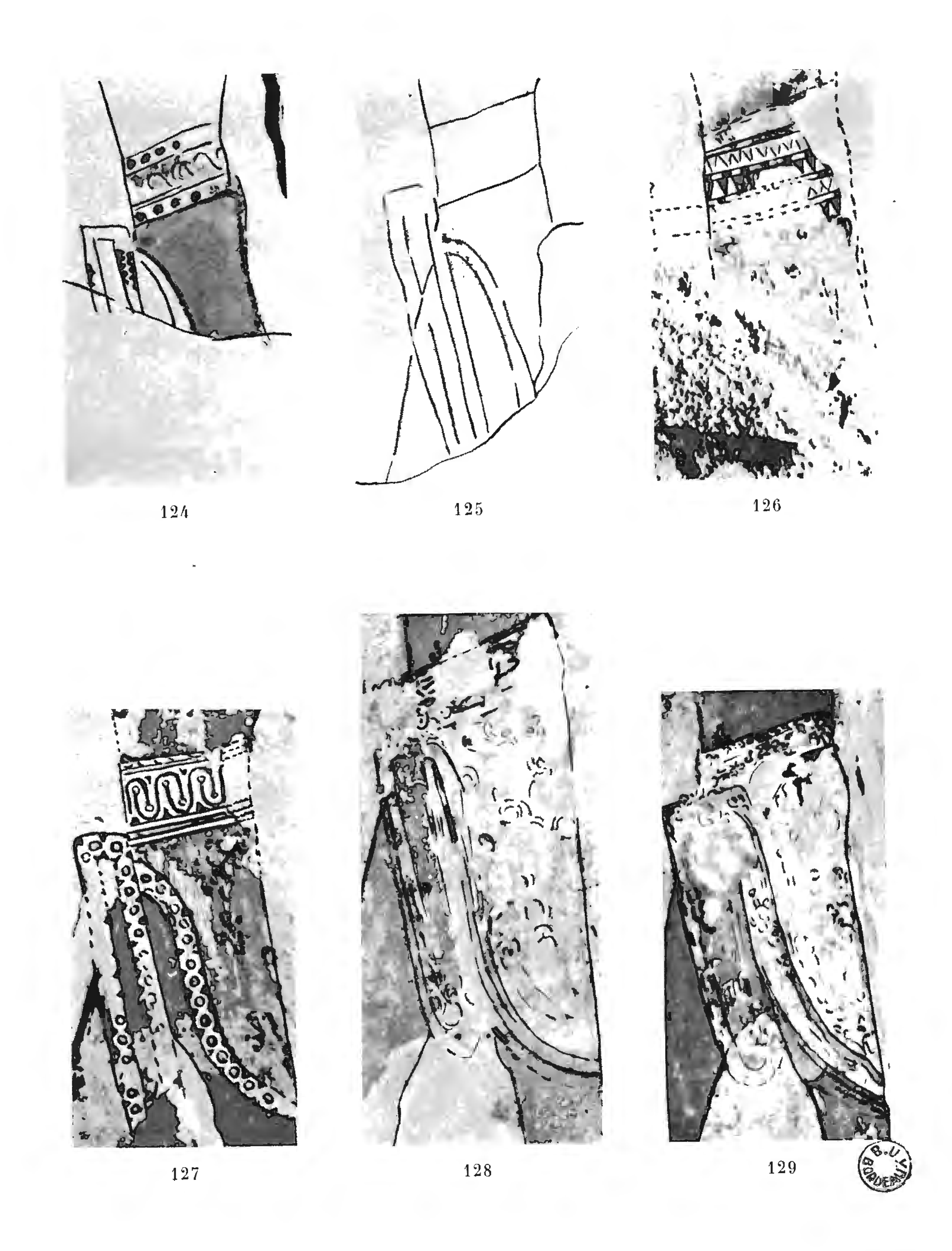
122



121

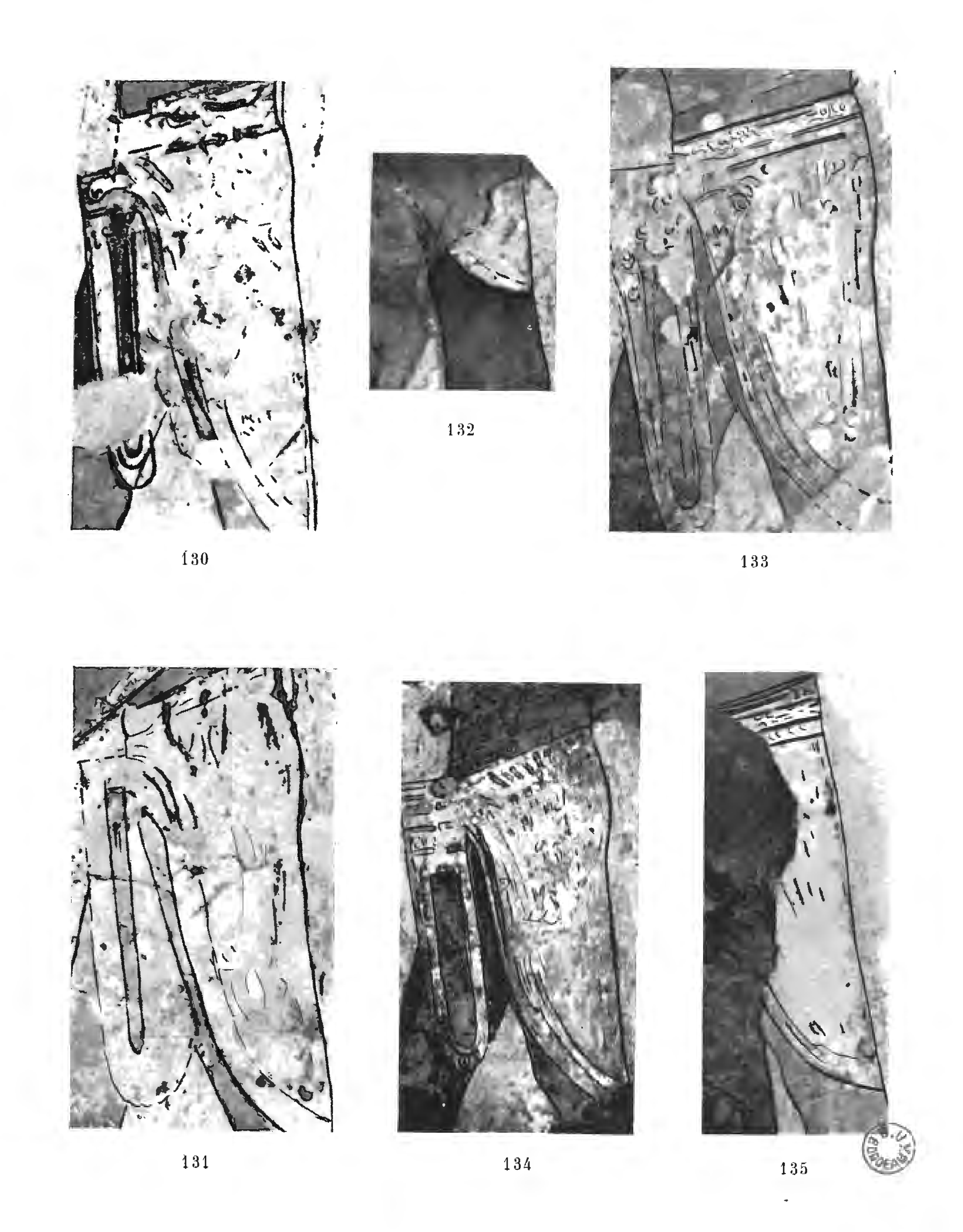


123

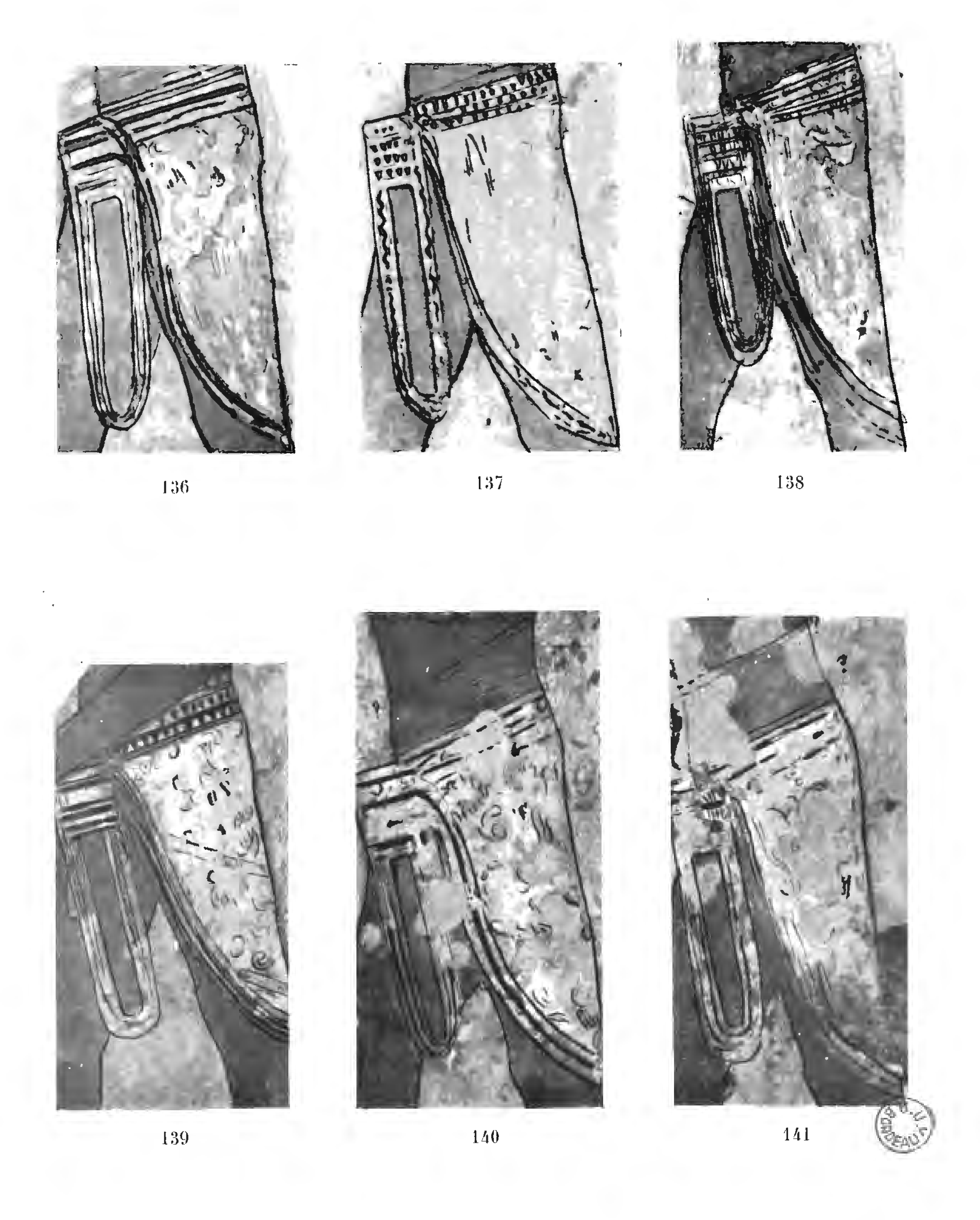


124 125 126

127 128 129

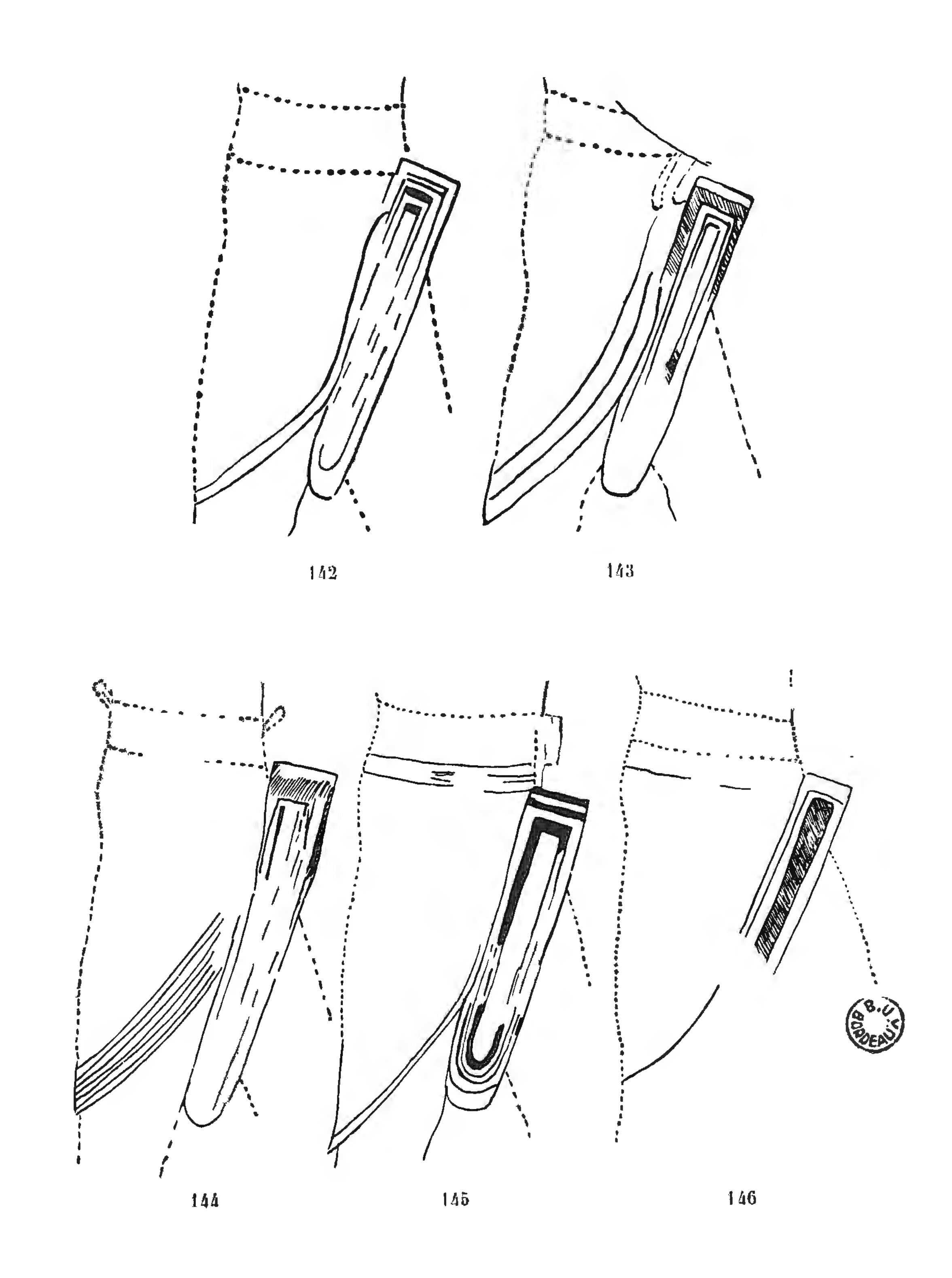


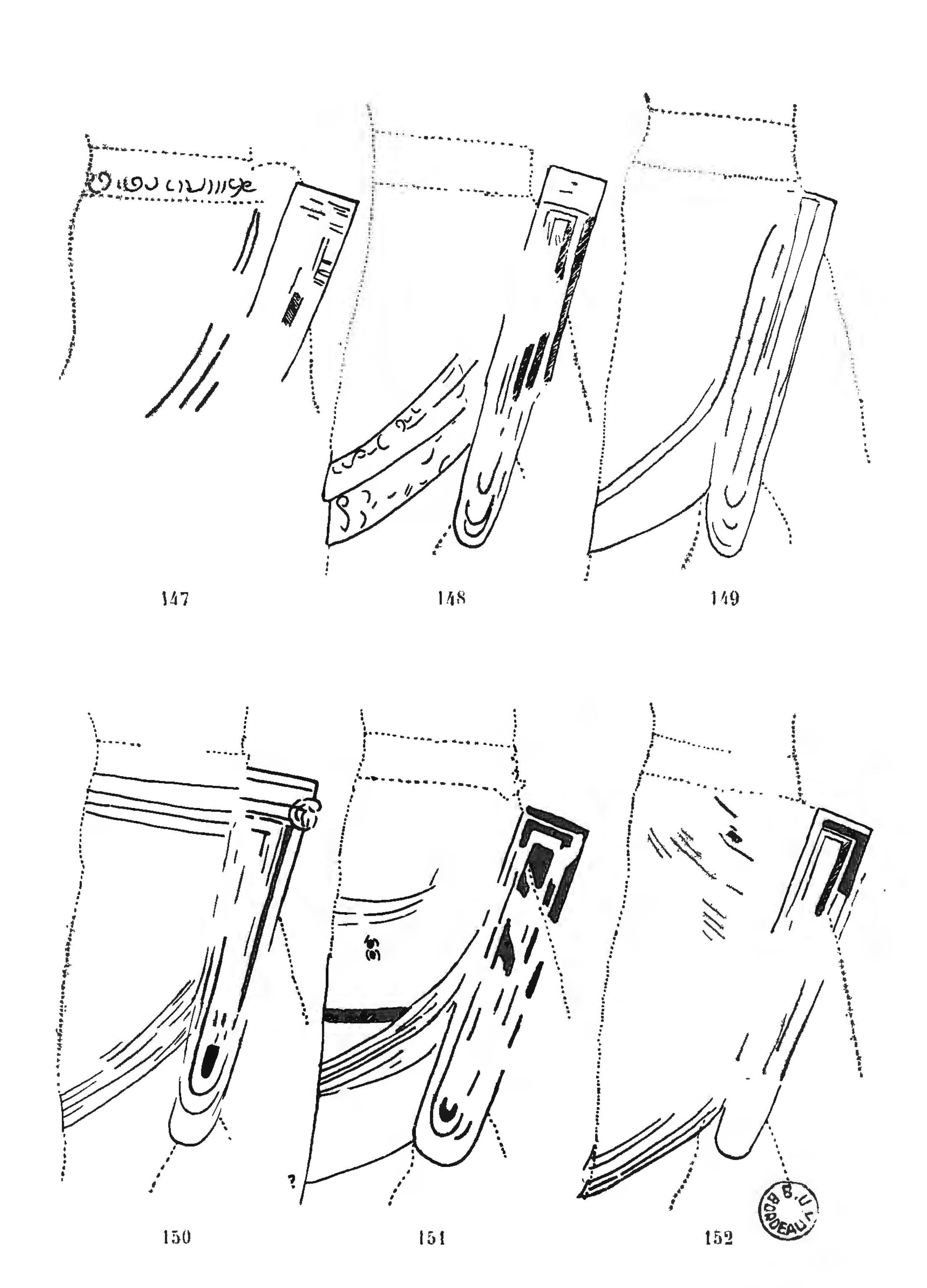
130 131 132 133 134 135



136 137 138

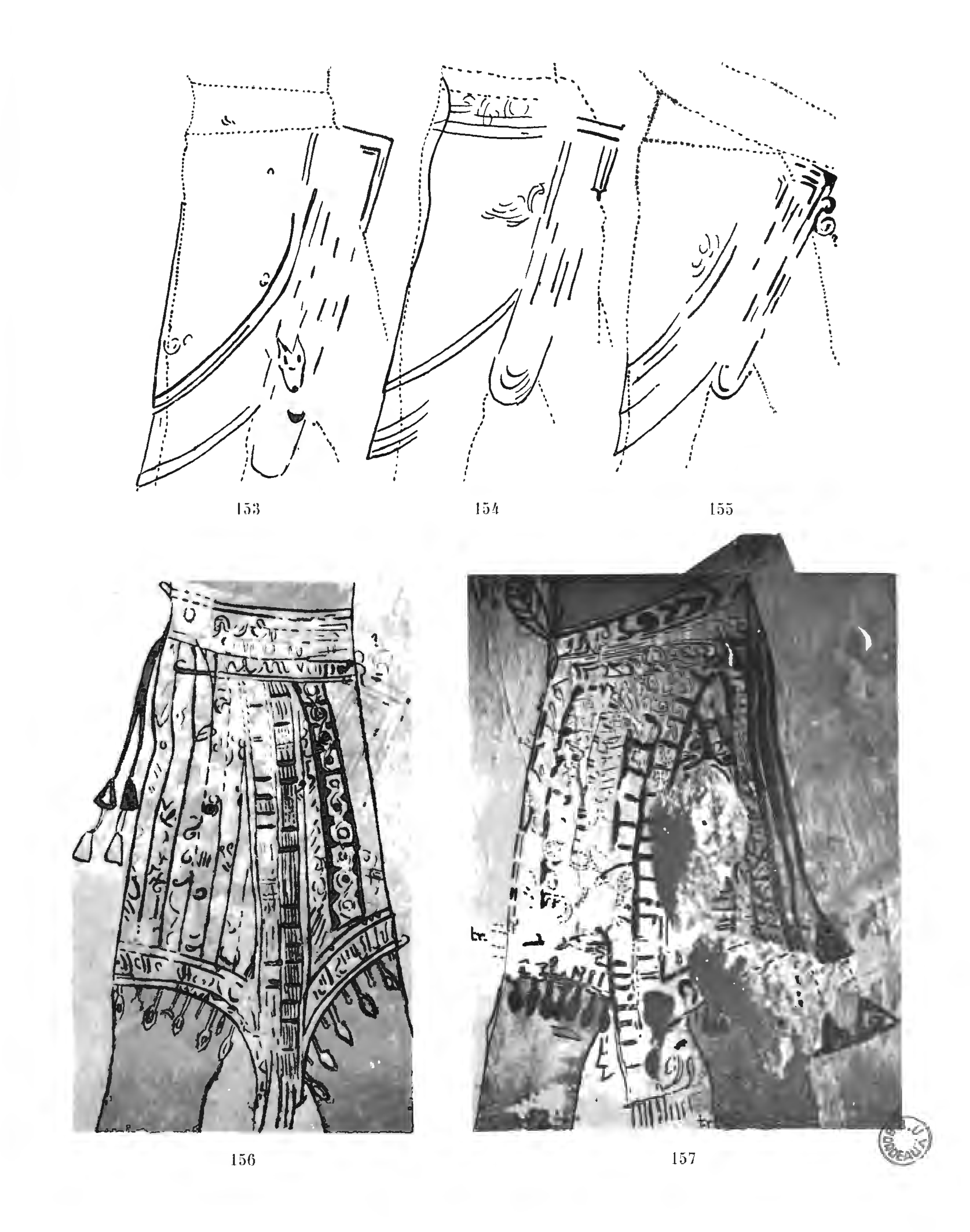
139 140 141


142
143
144
145
146



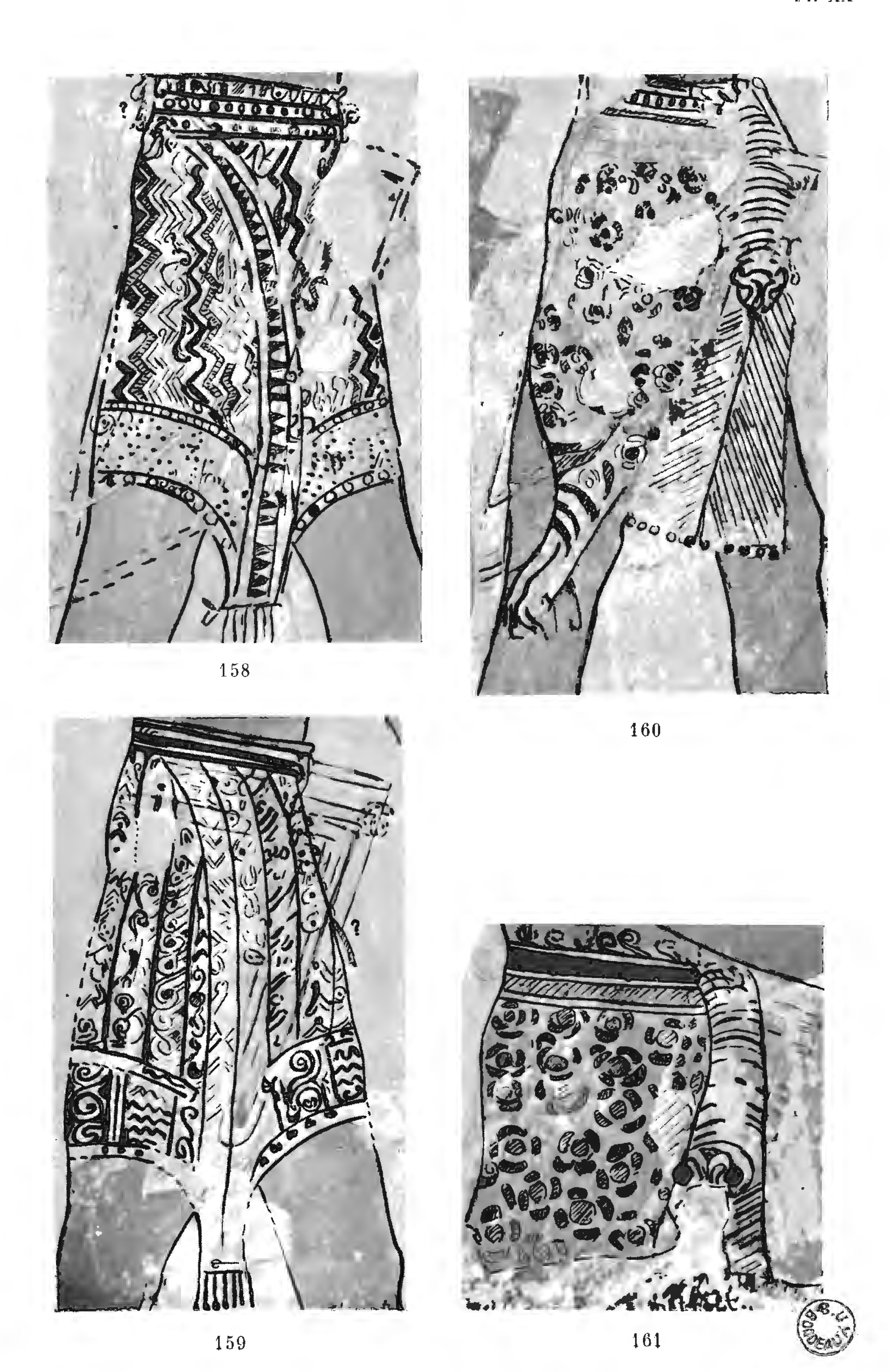
147 148 149

150 151 152



153 154 155

156 157



158

160

159

161



162



163

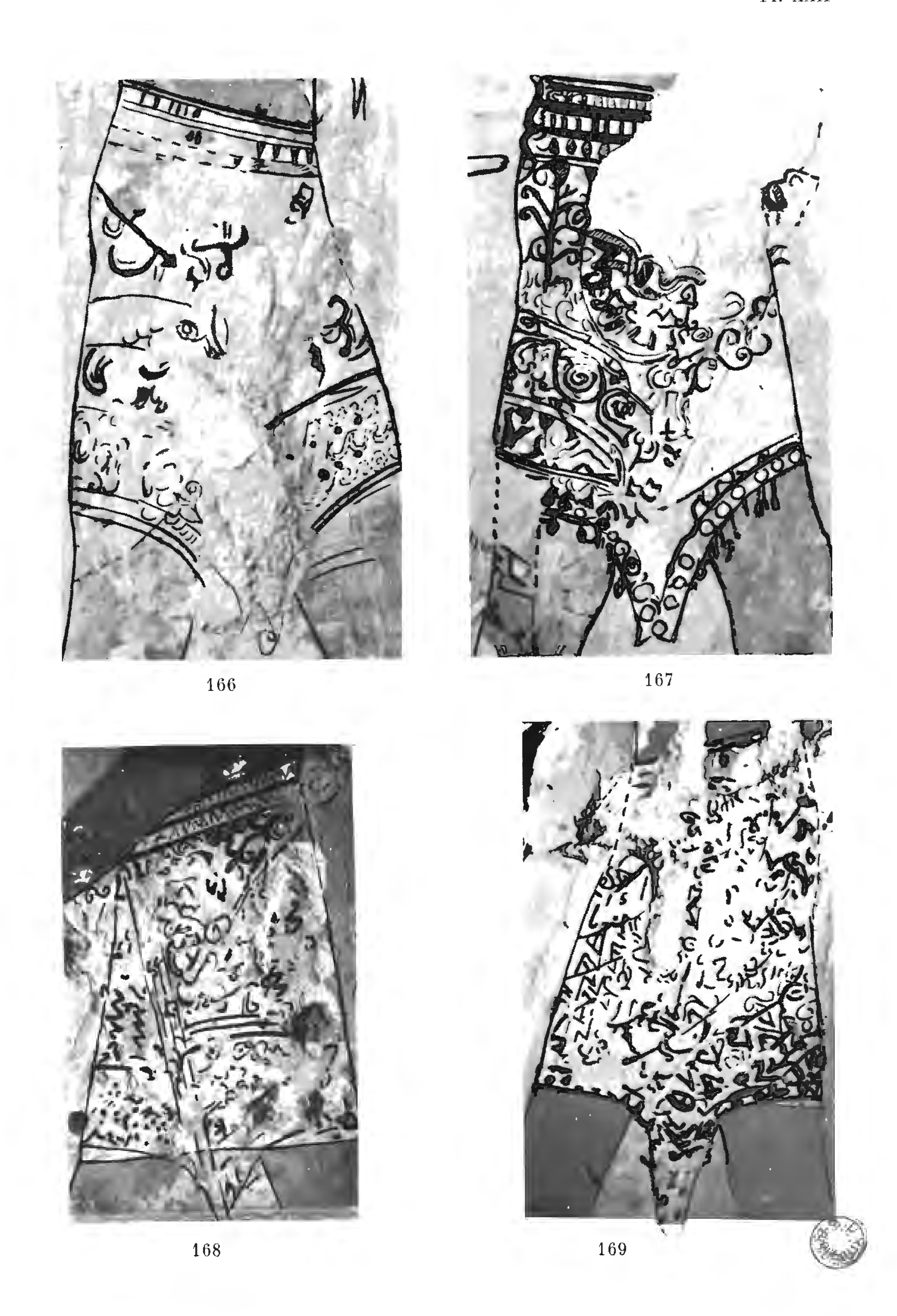




164



165

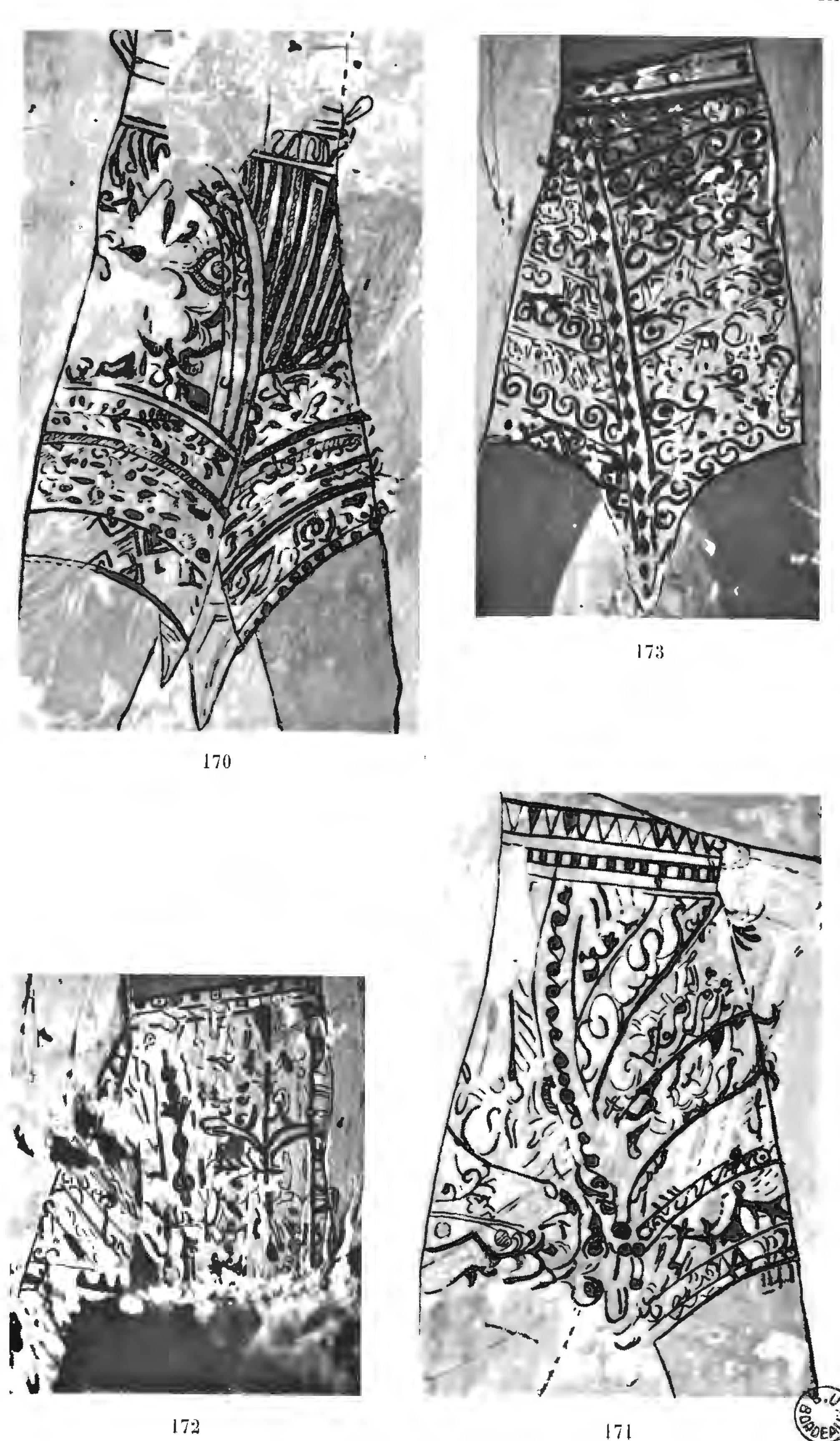


166

167

168

169



170

173

172

171

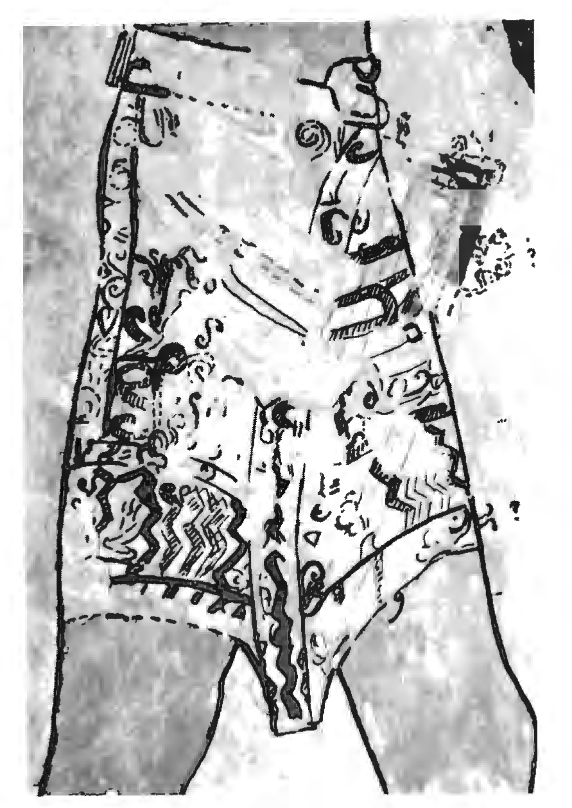


174

175

176

177



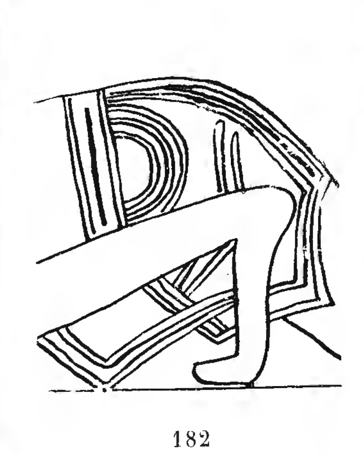
178



179



181



182

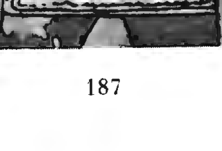
180


183

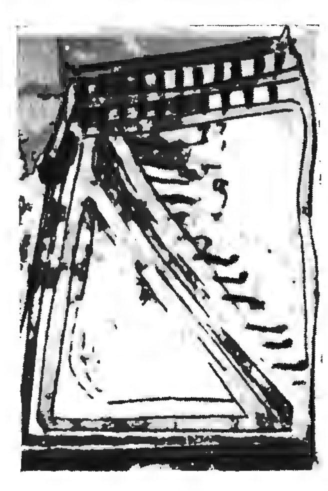

184


185

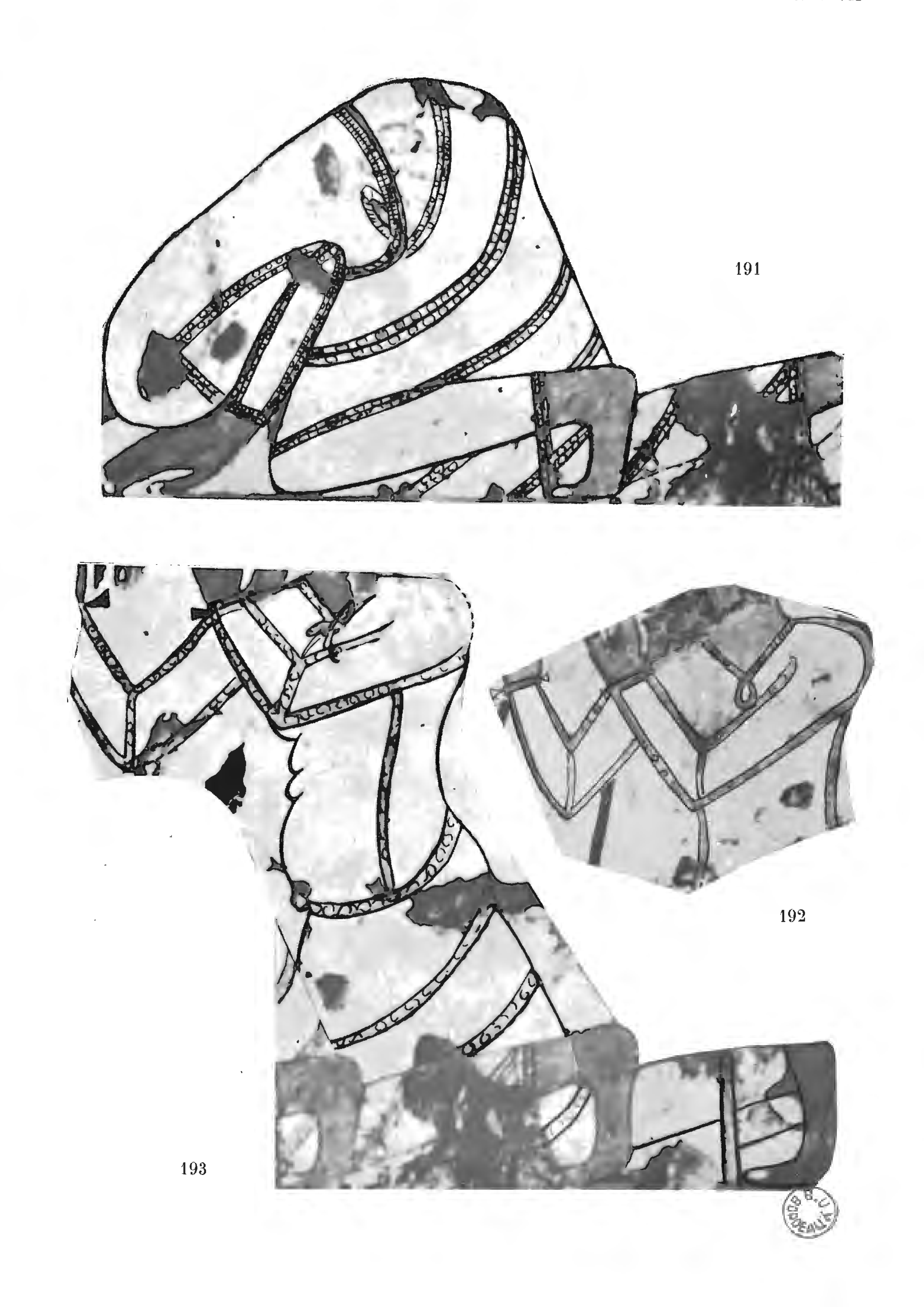
186



187


188


189

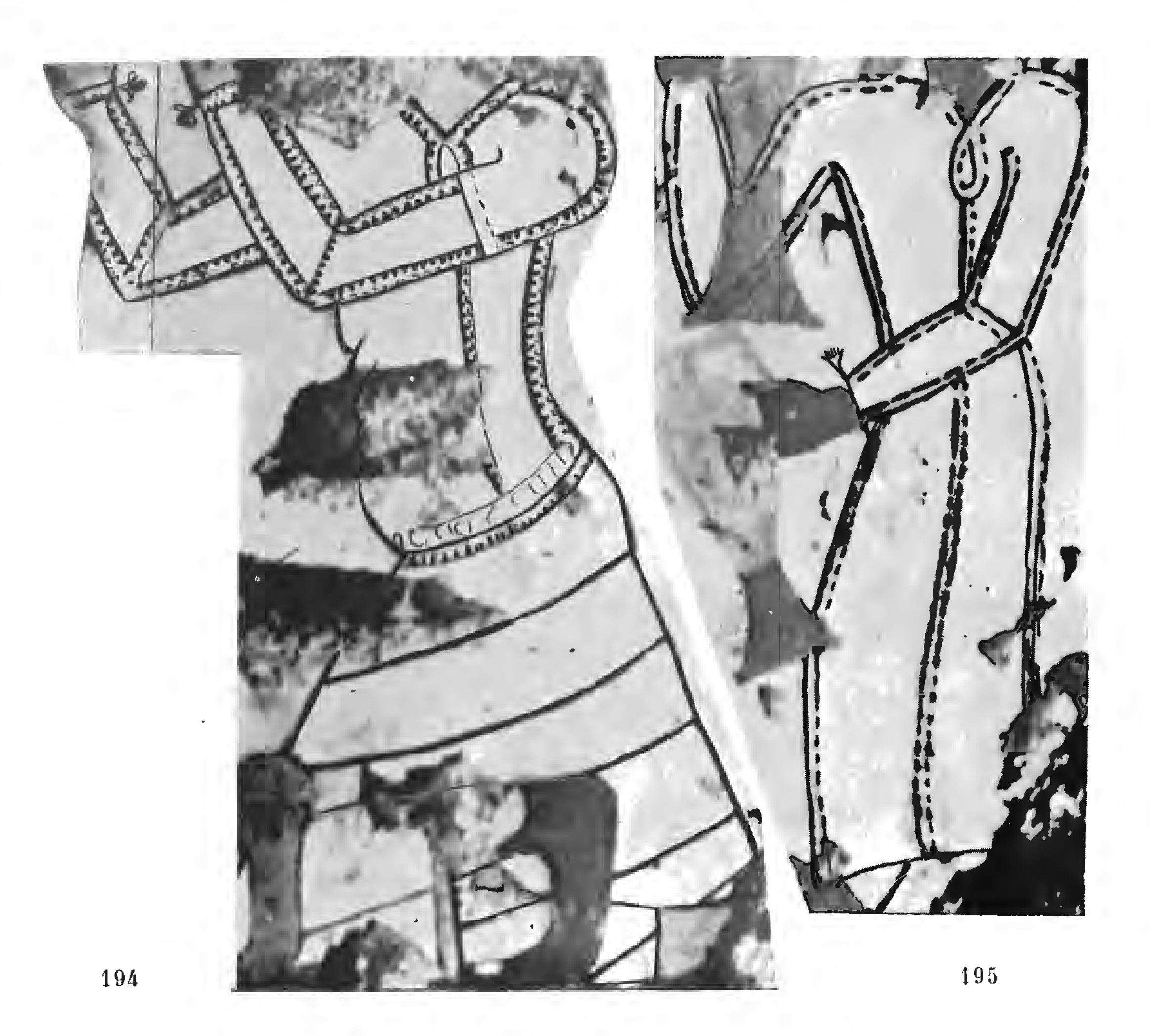

190



191

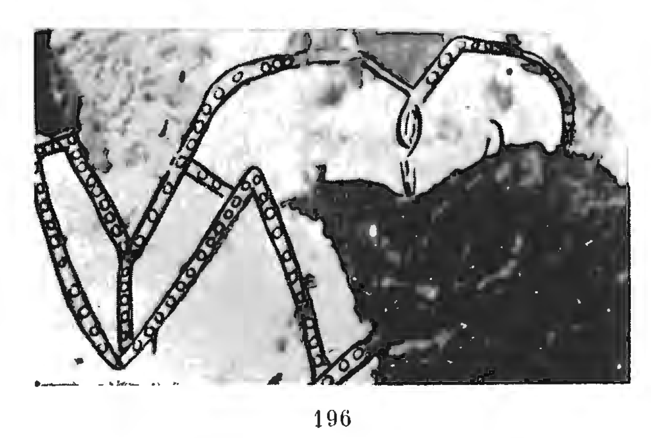
192

193

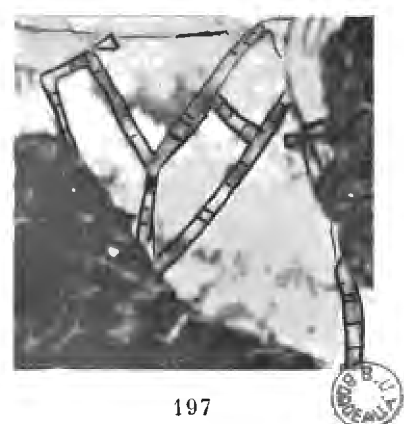


194

195



196

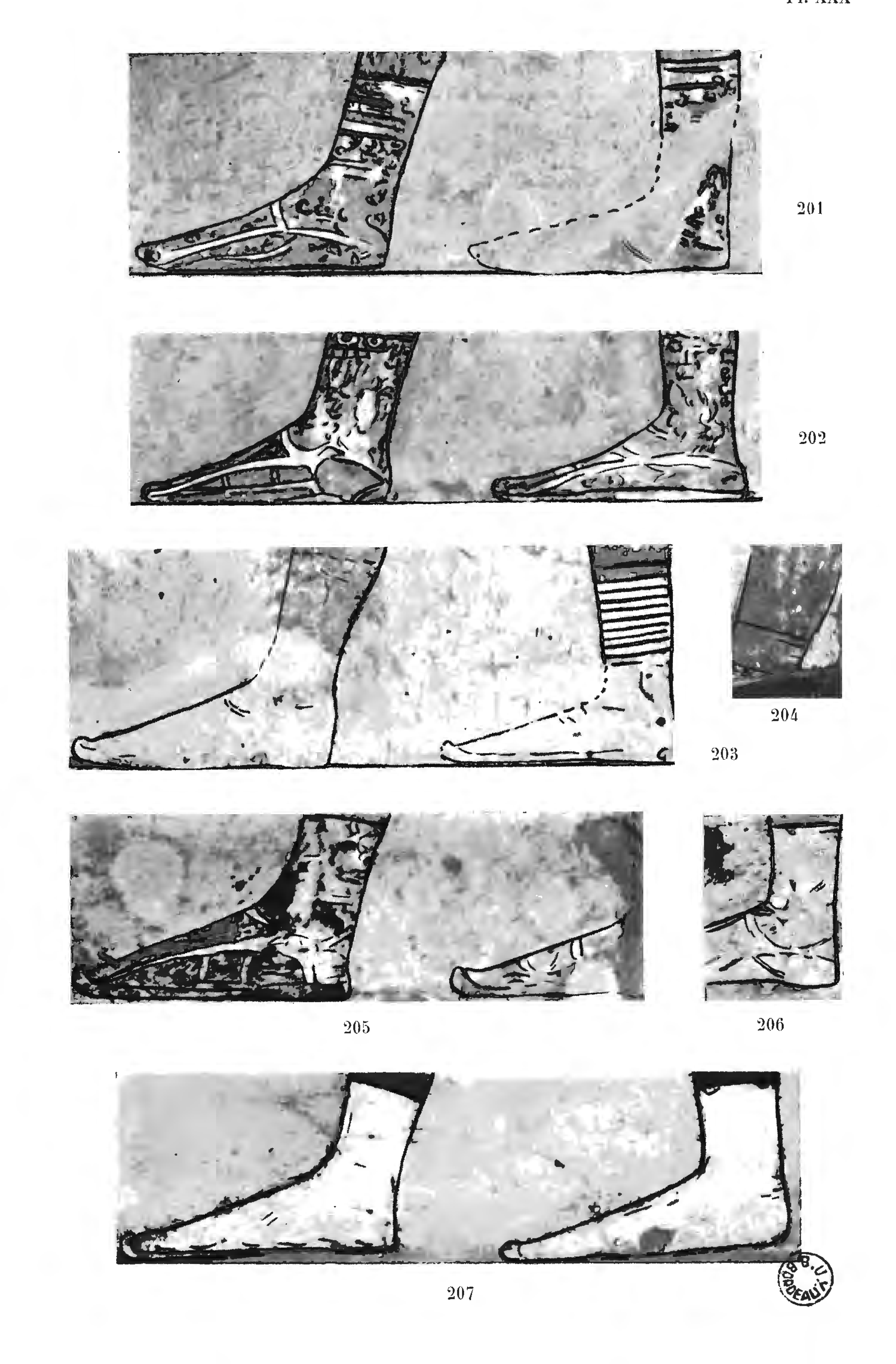


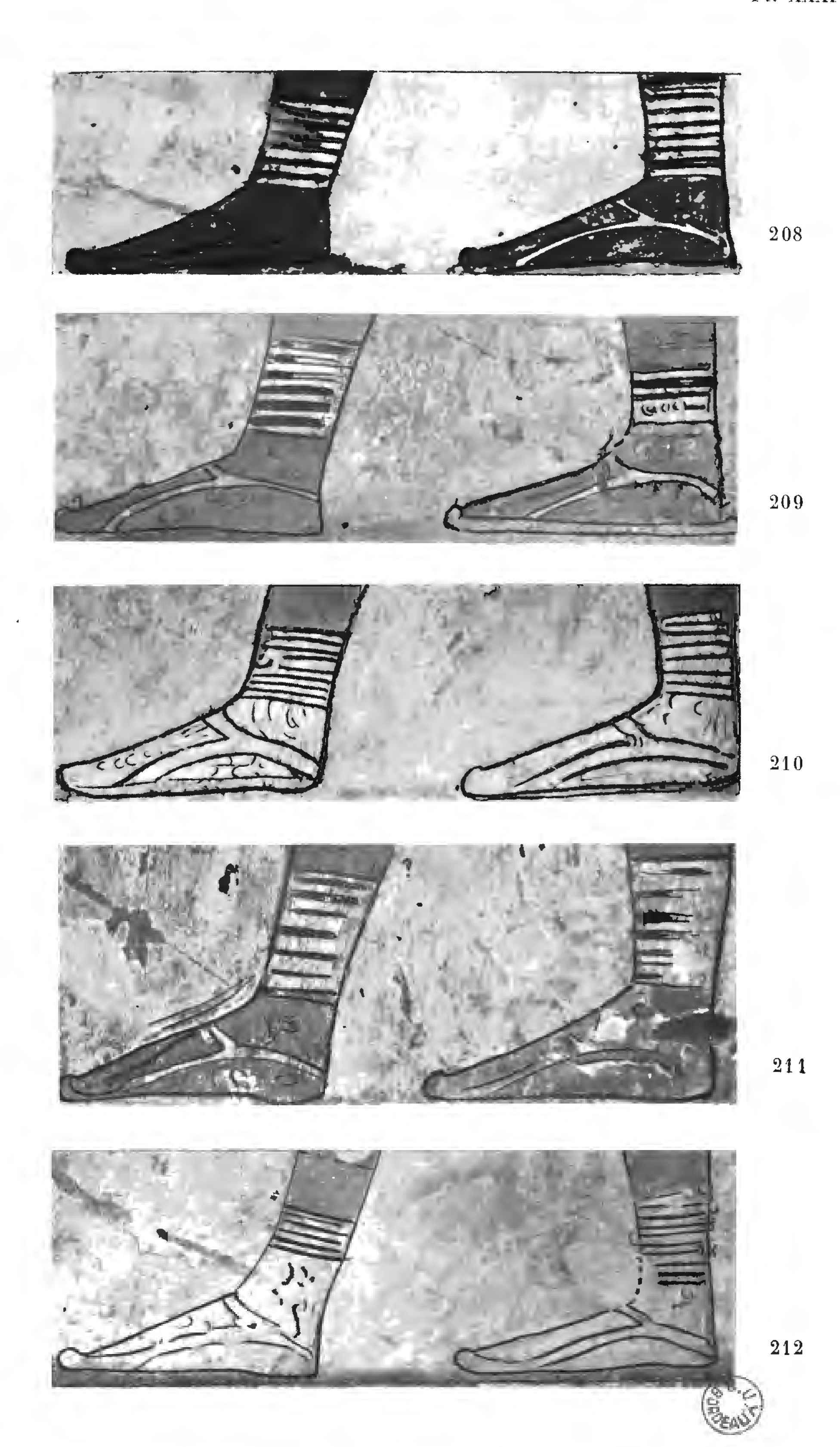
197


198


199


200


201
202
203
204
205
206
207

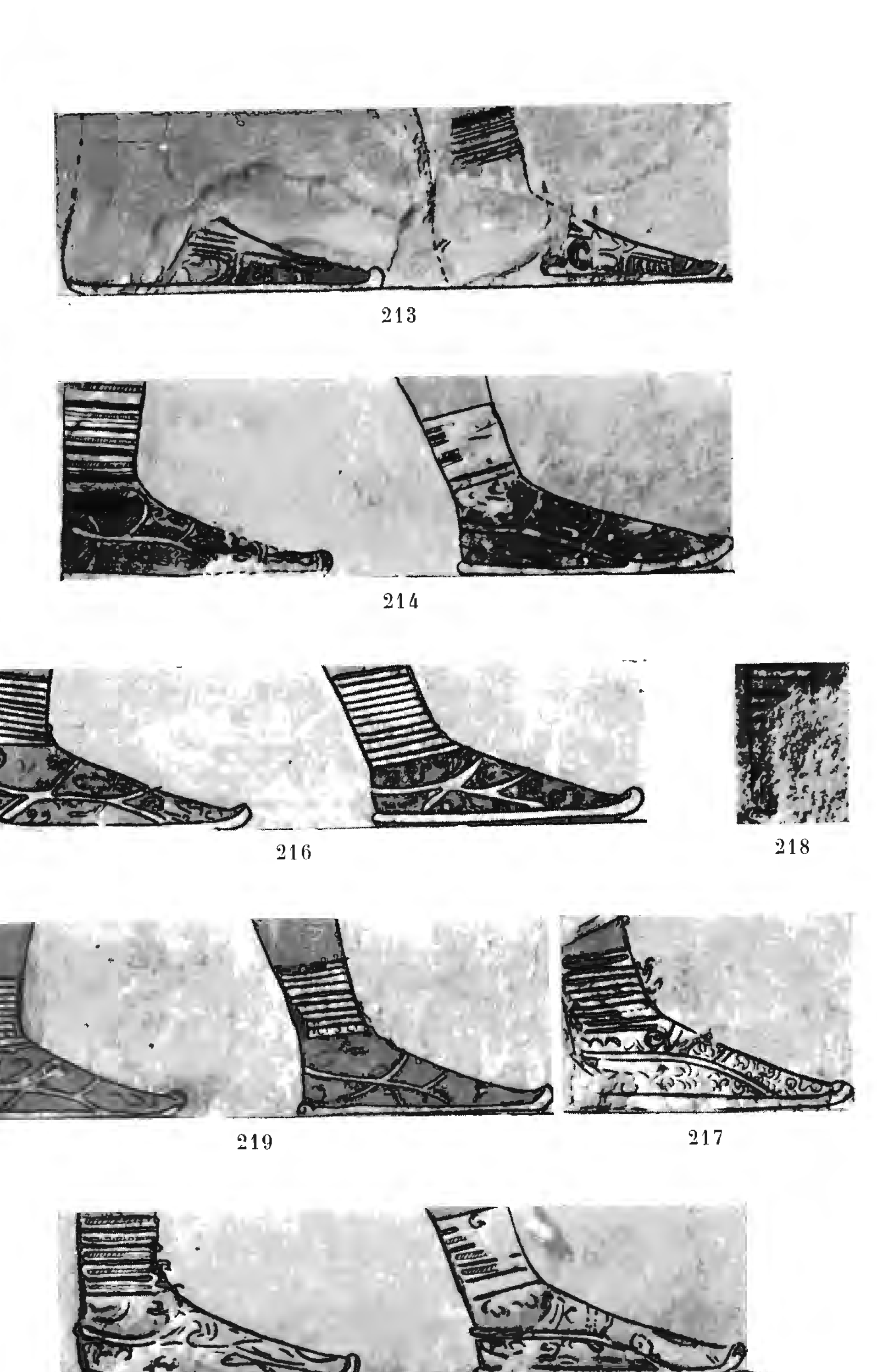

208

209

210

211

212



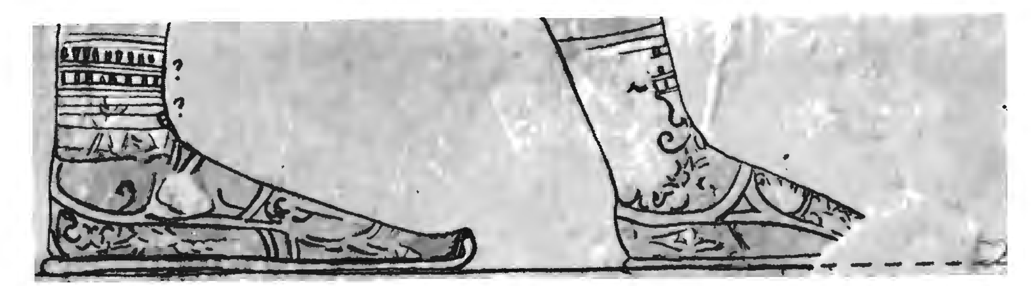
213

214

216 218

219 217

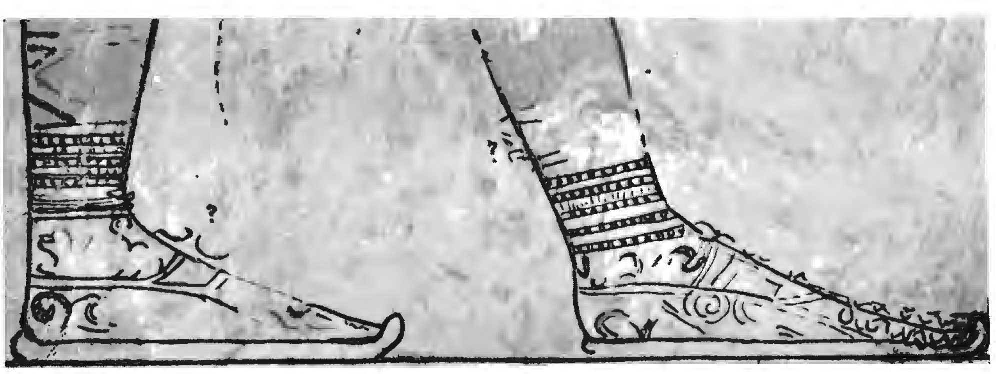
215



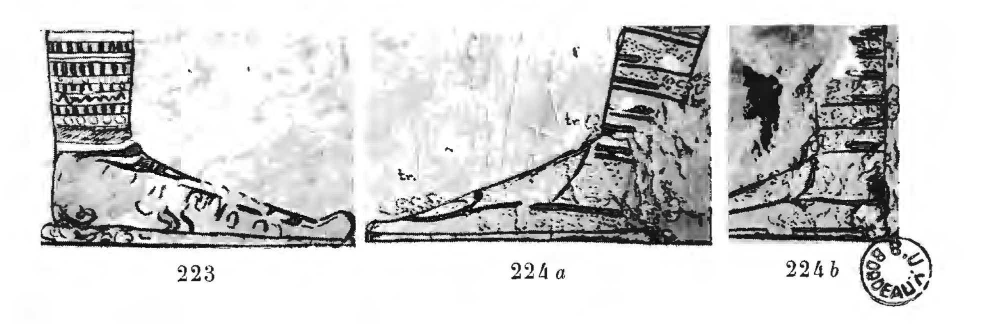
220



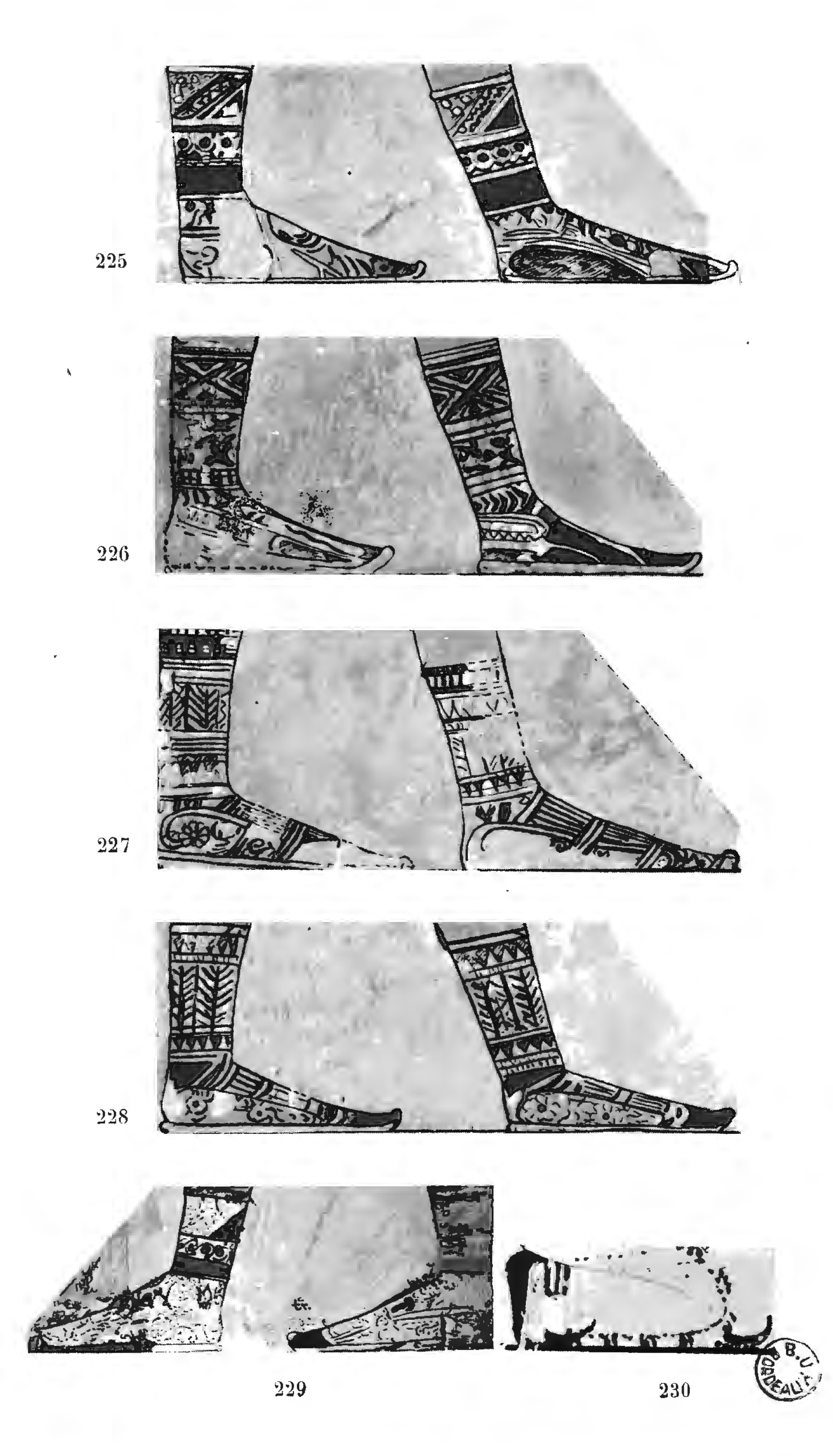
221

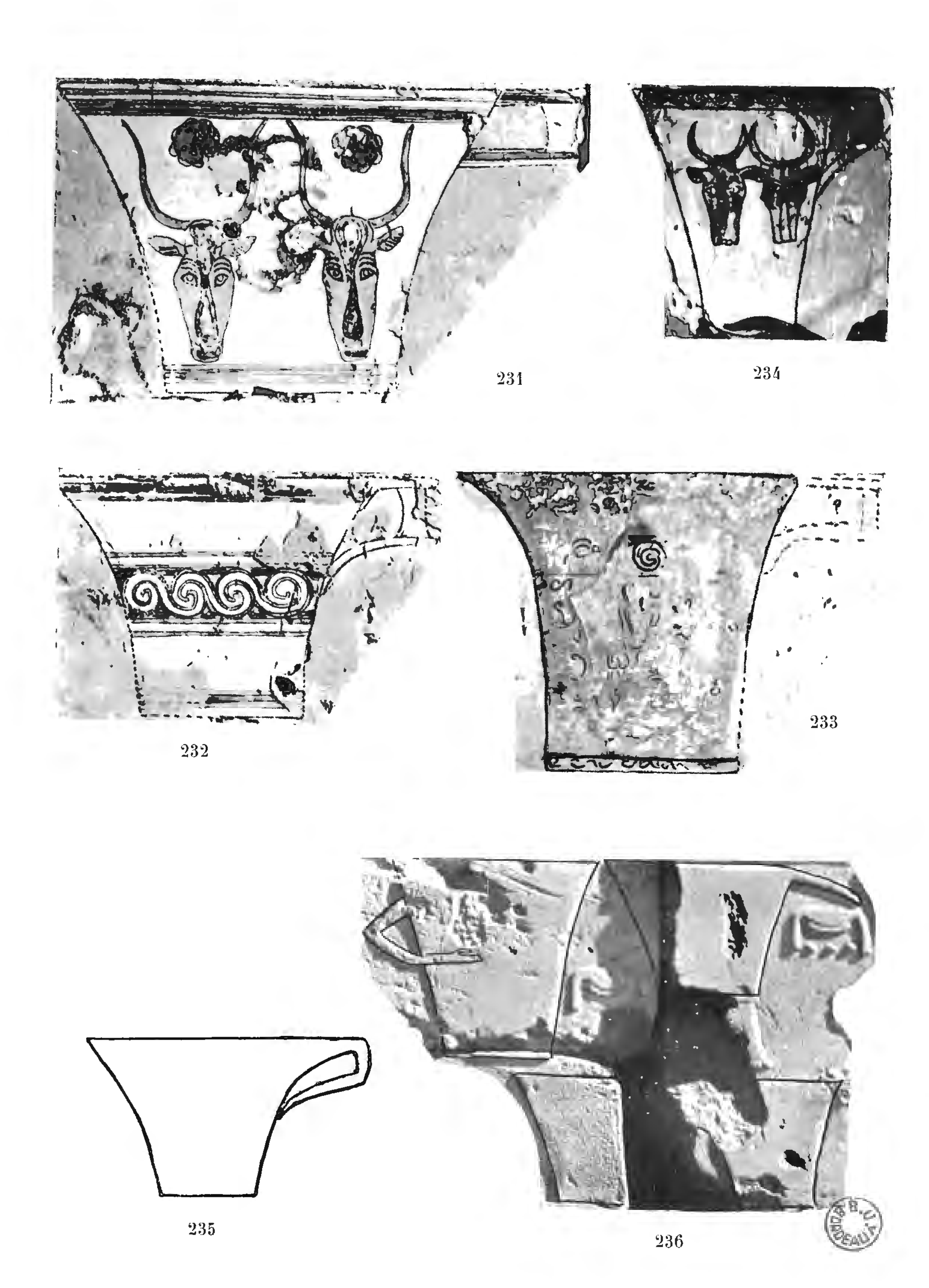


222



223 224 *a* 224 *b*


225
226
227
228
229 230



231

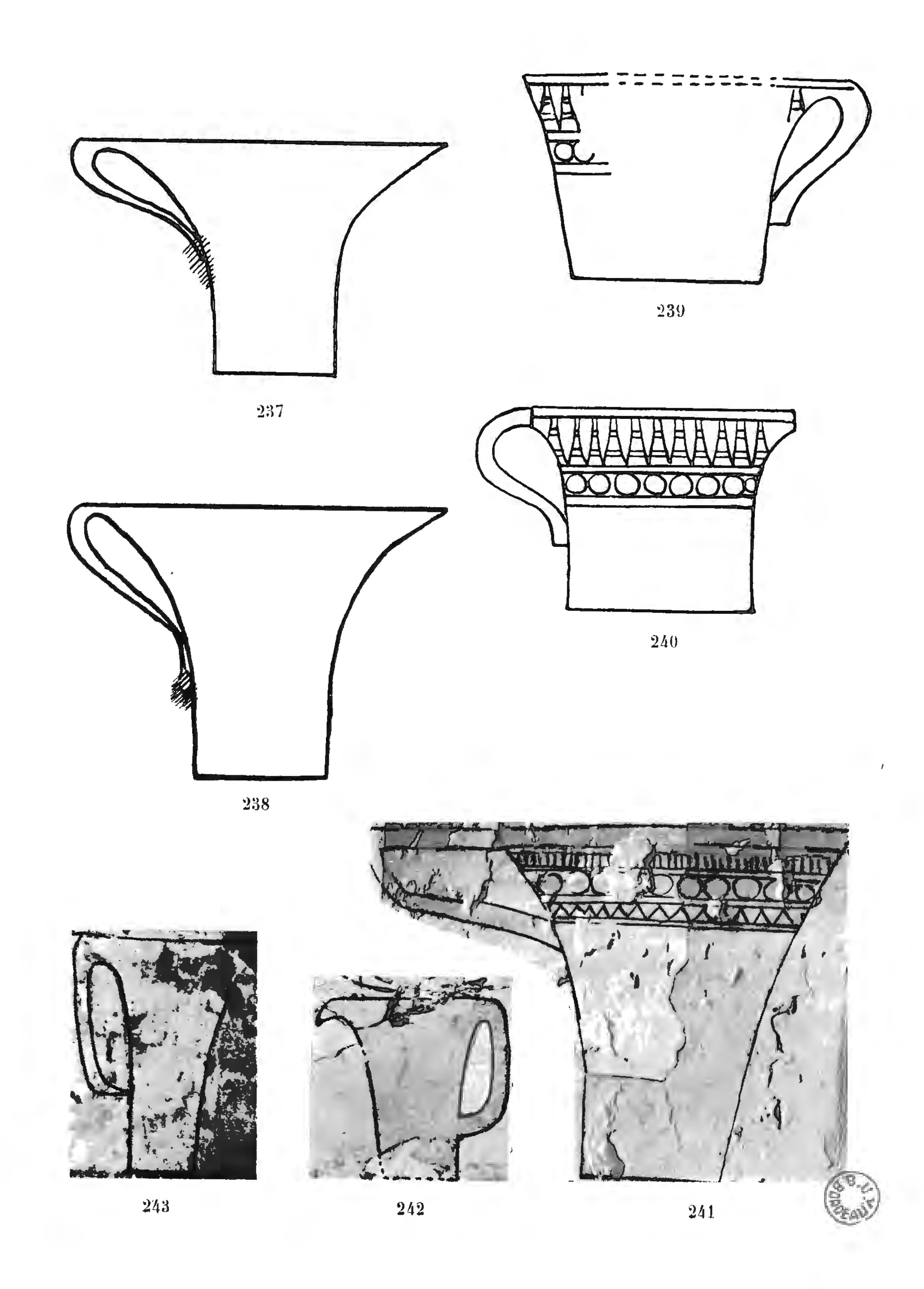
234

232

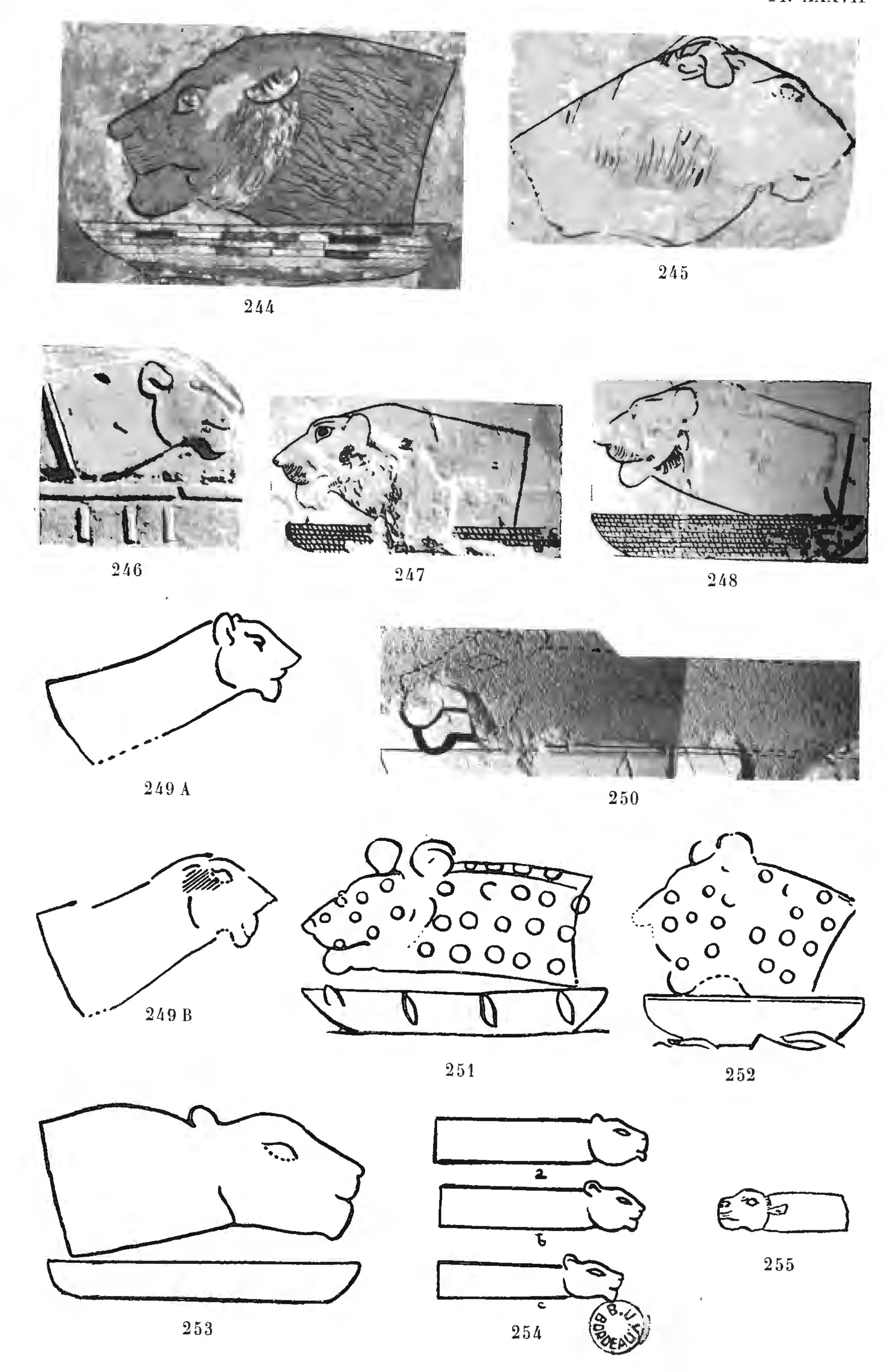
233

235

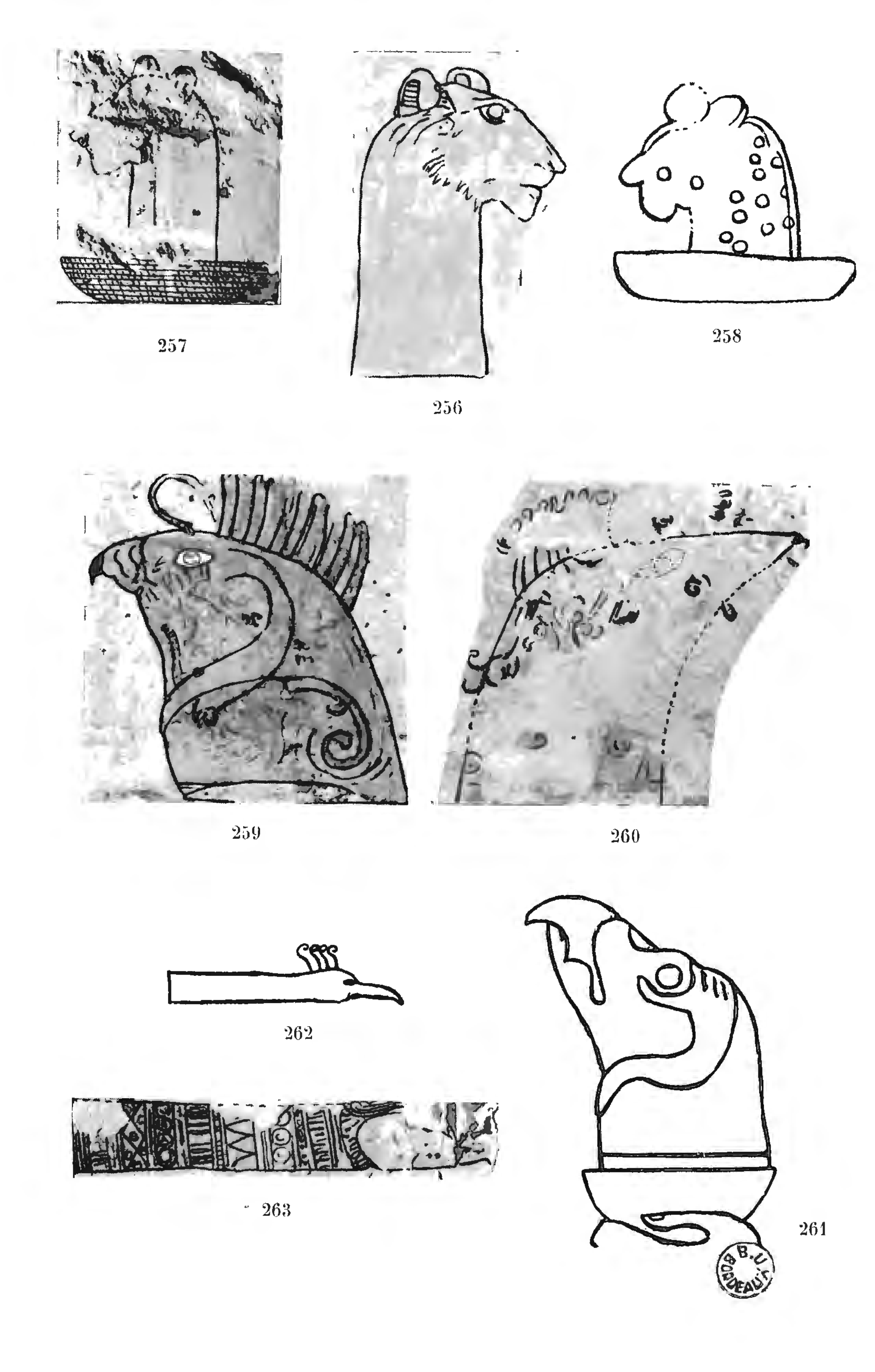
236



237 238 239 240 243 242 241



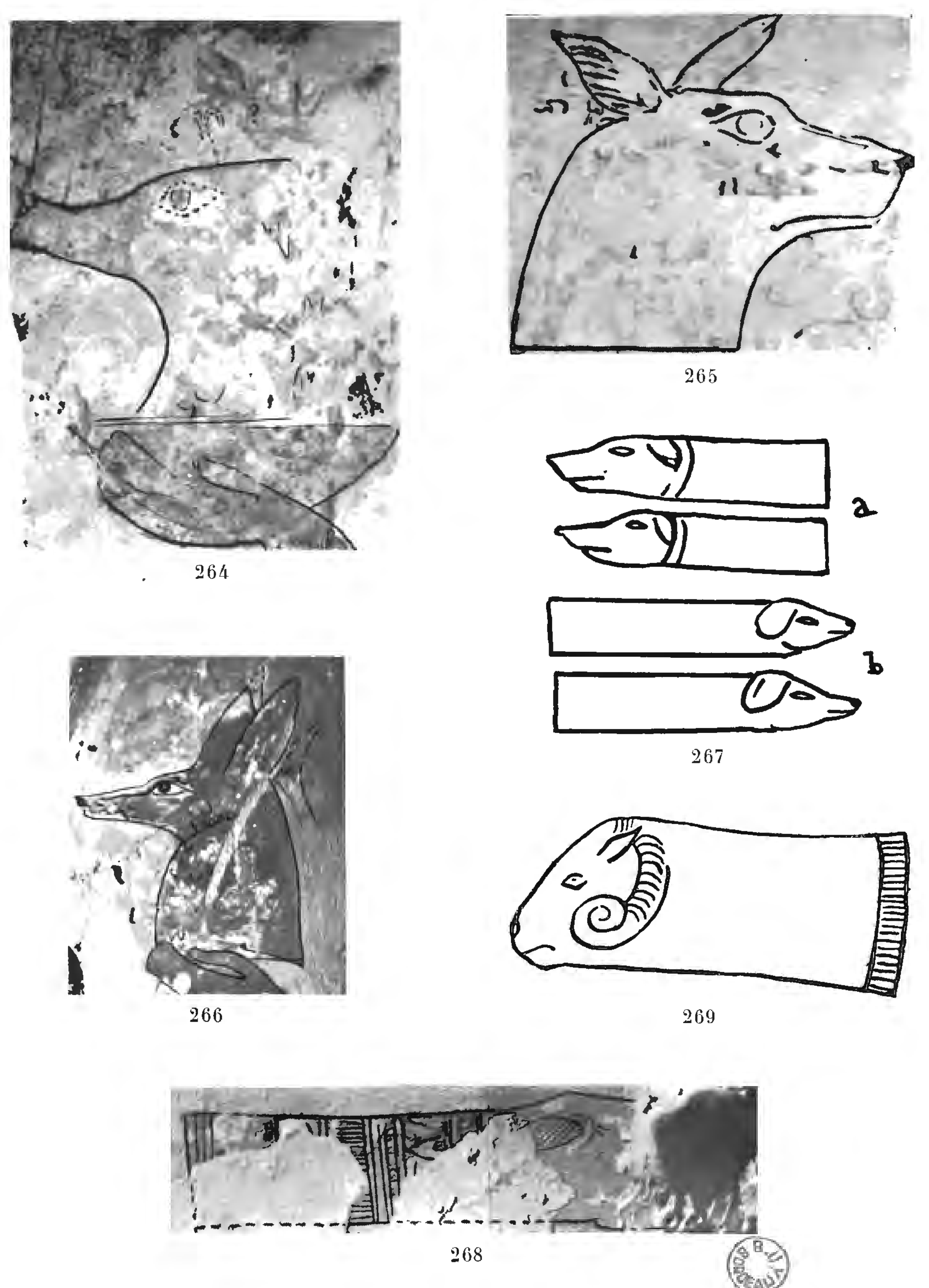
244 245 246 247 248 249 A 250 249 B 251 252 253 254 255



257 256 258

259 260

262 263 261



264

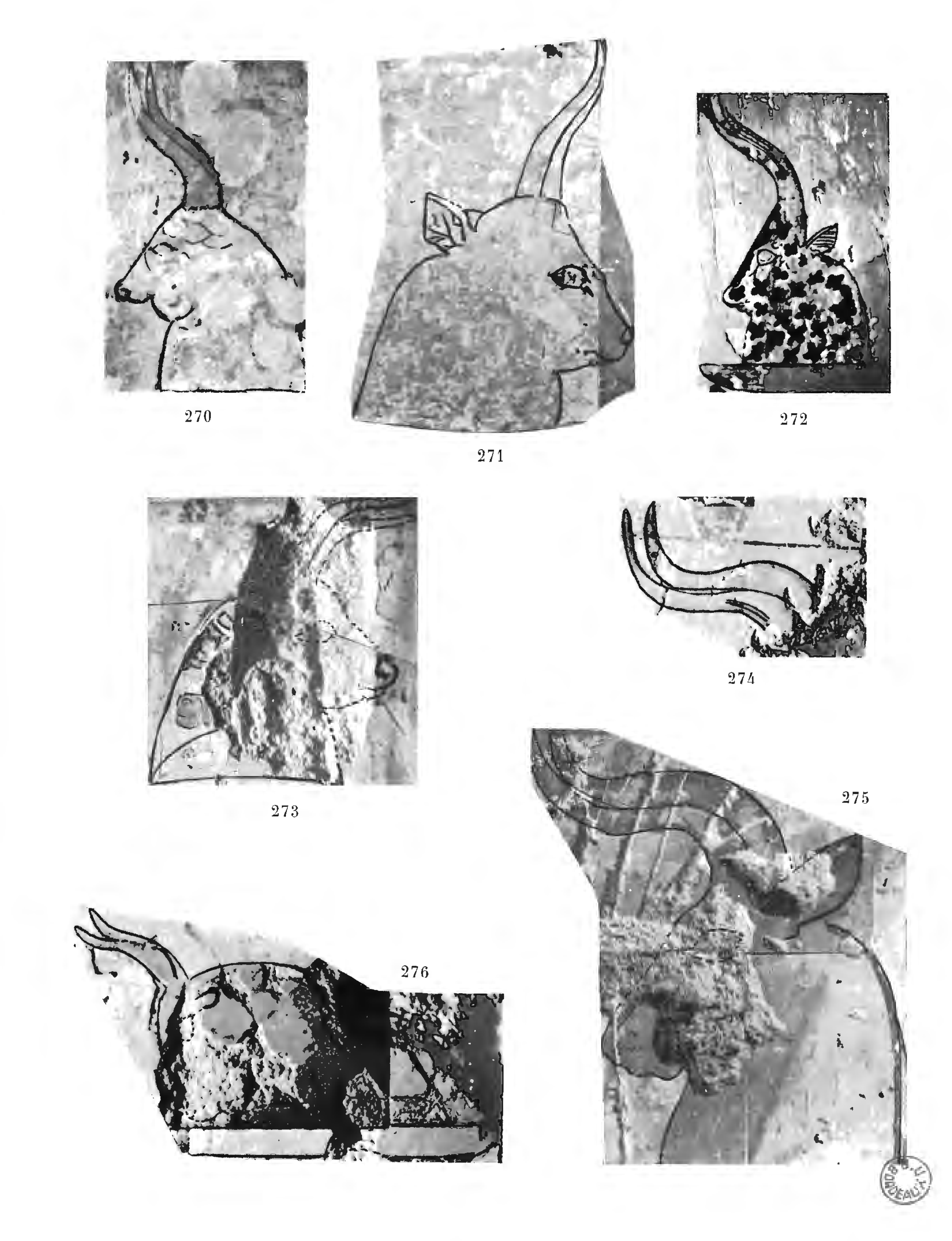
265

266

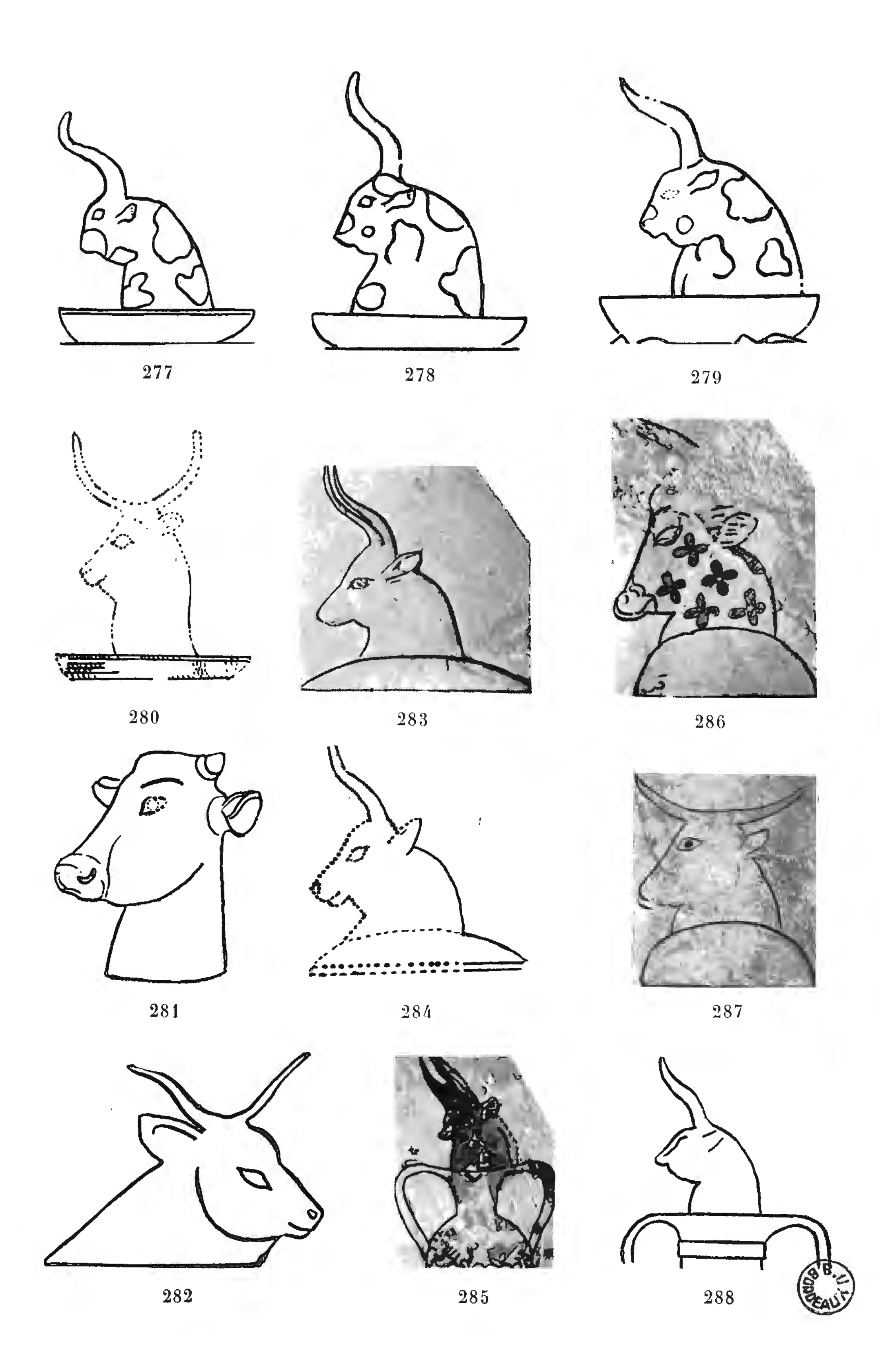
267

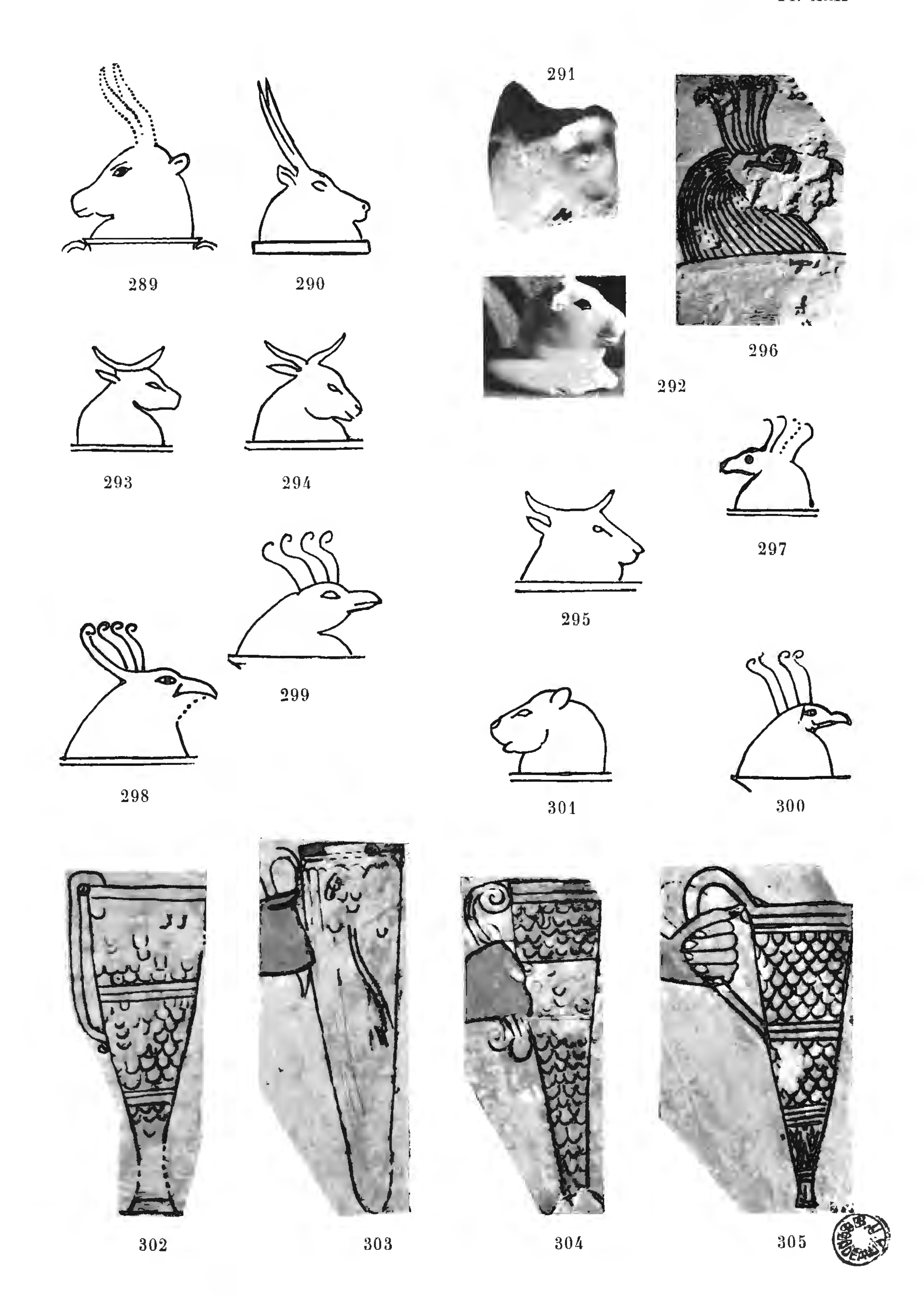
268

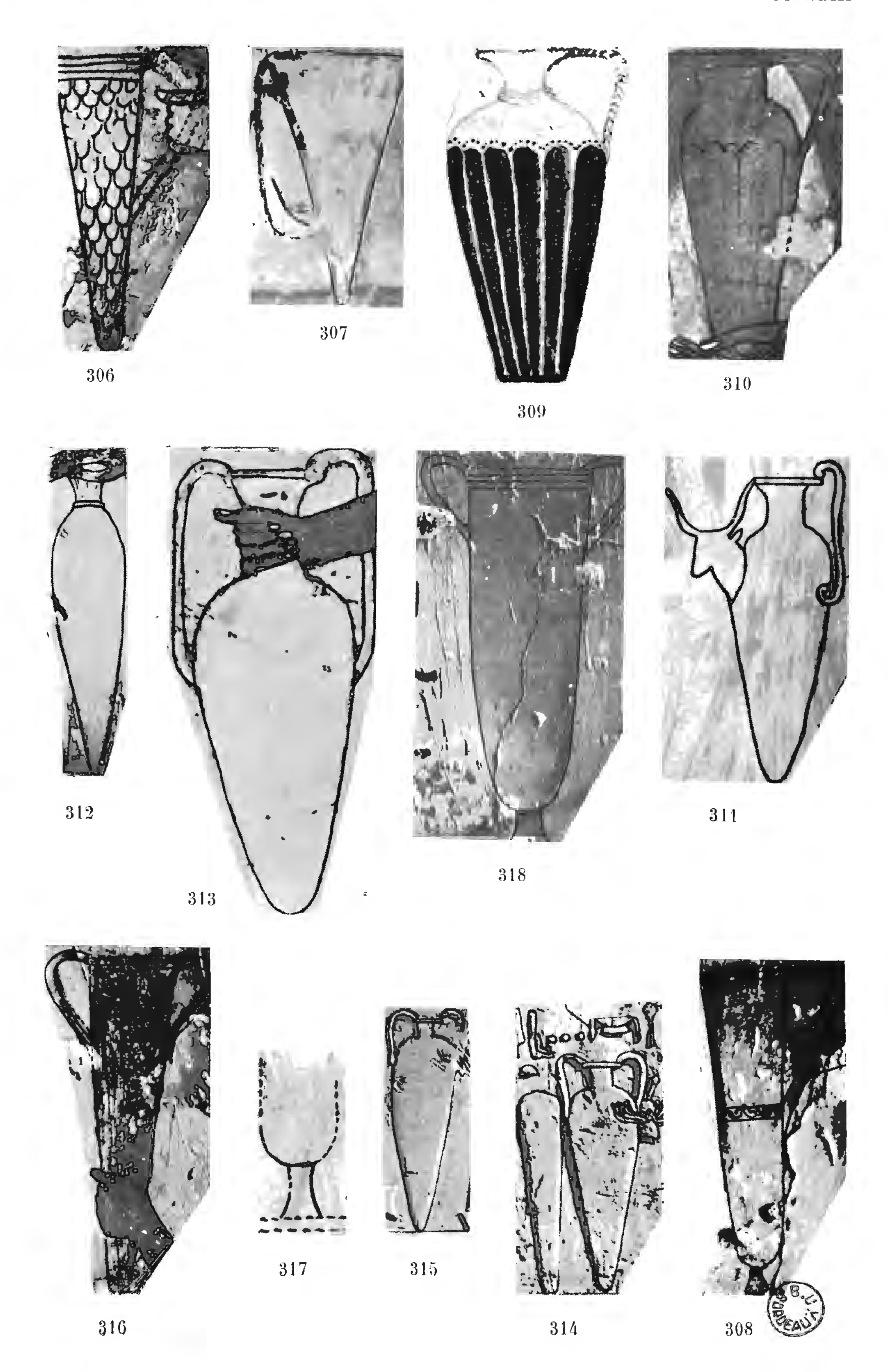
269

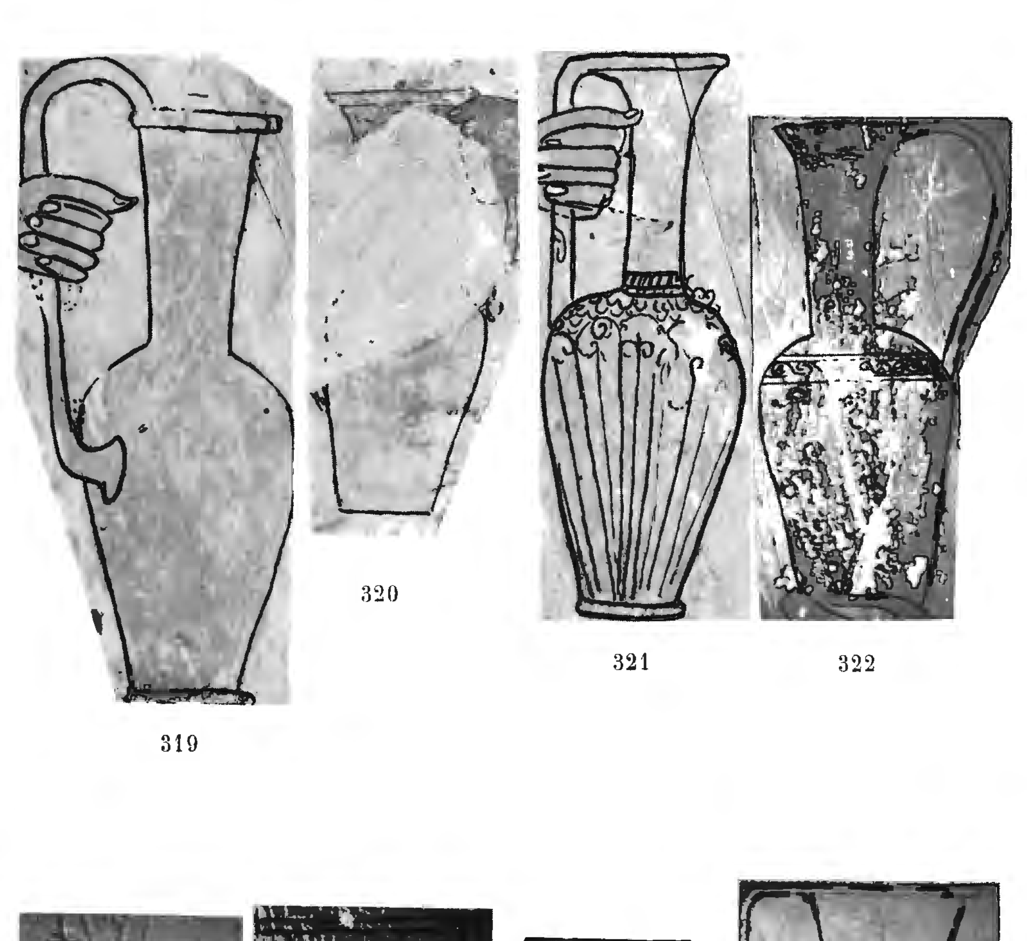


270 271 272 273 274 275 276

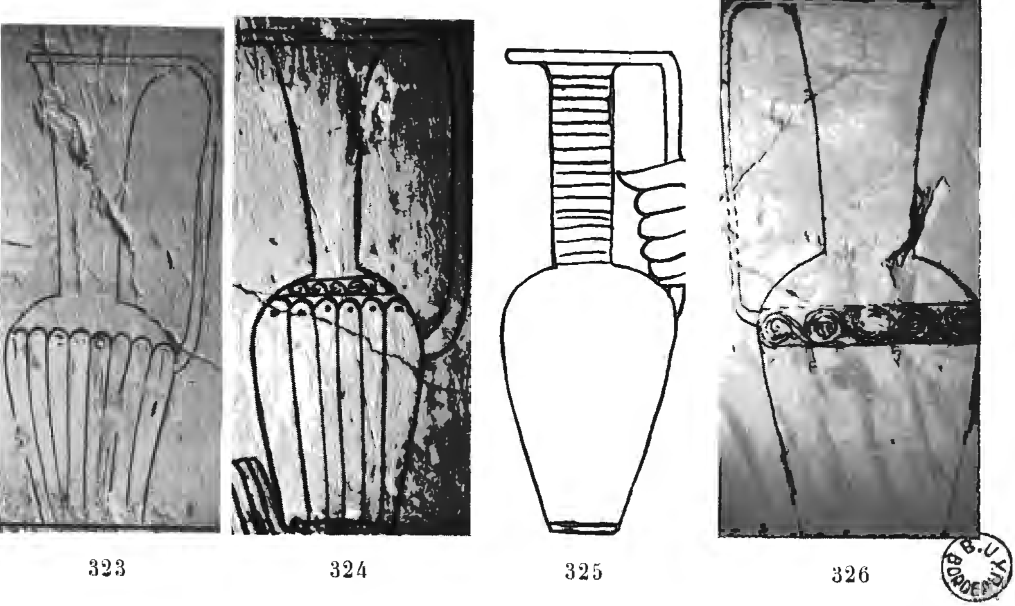

277
278
279
280
283
286
281
284
287
282
285
288


289
290
291
296
292
293
294
297
295
299
298
301
300
302
303
304
305


306
307
309
310
312
313
318
311
316
317
315
314
308



319 320 321 322



323 324 325 326

327

328

329

330

331

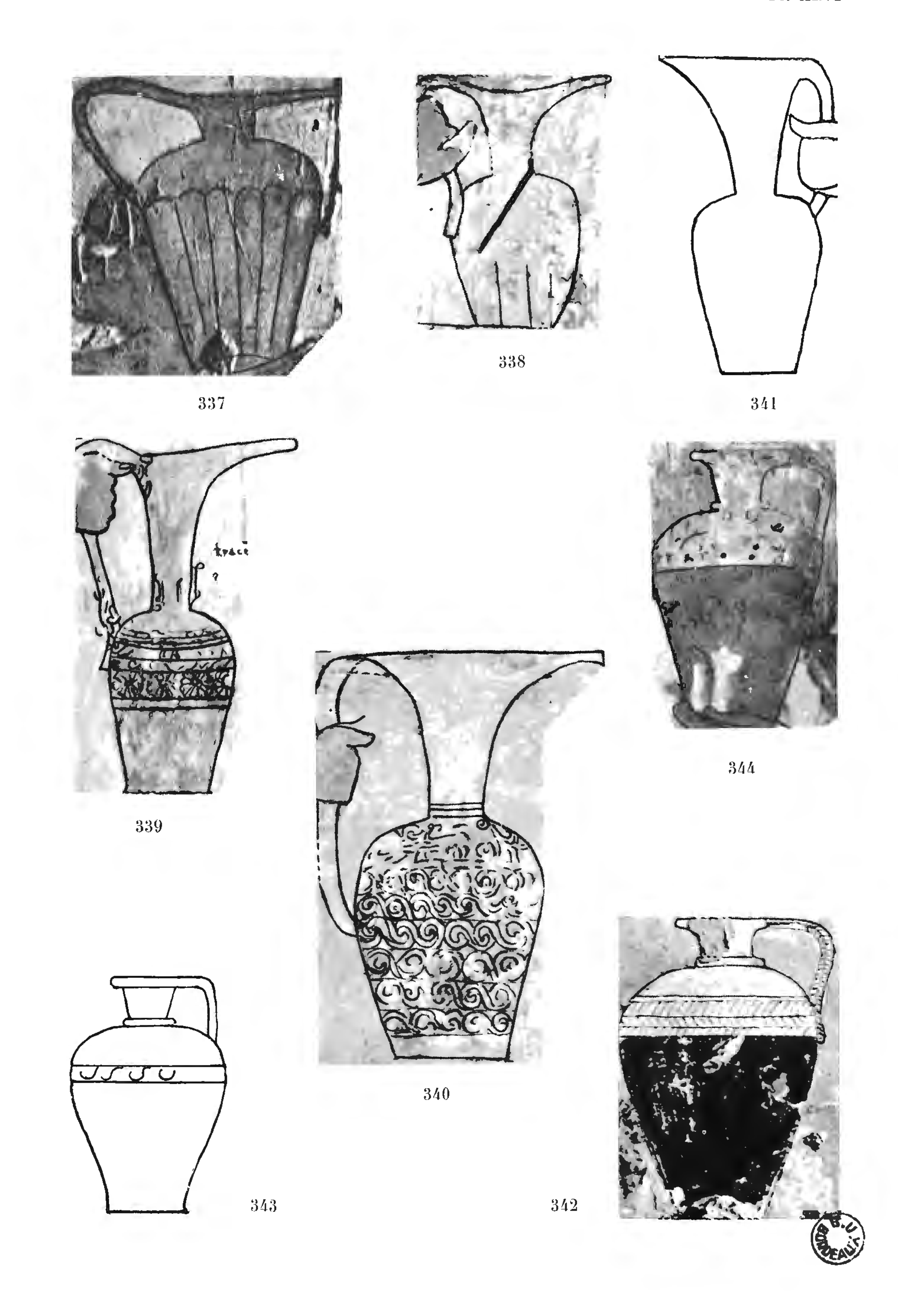
332

333

334

336

335

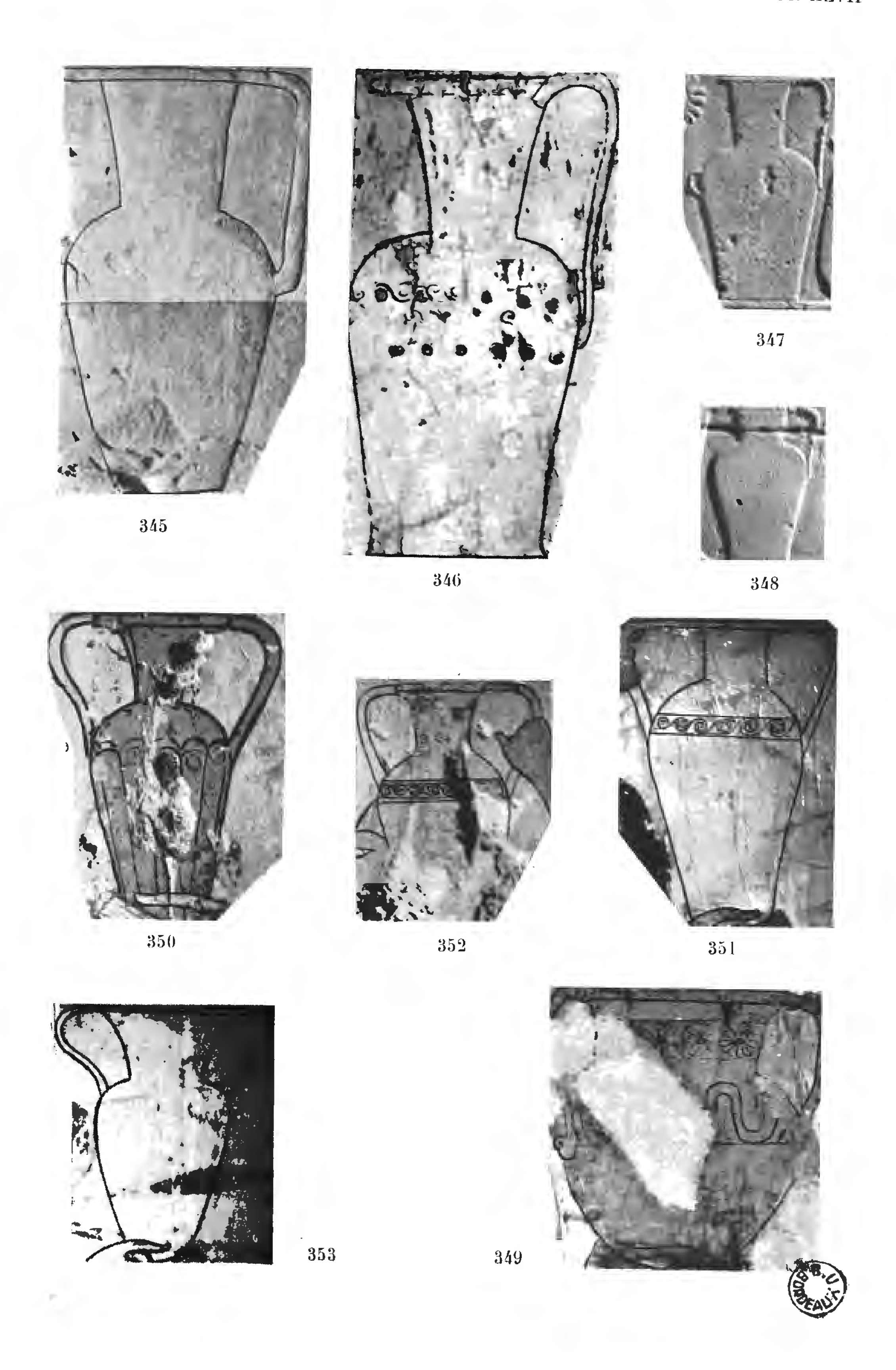


337 338 341

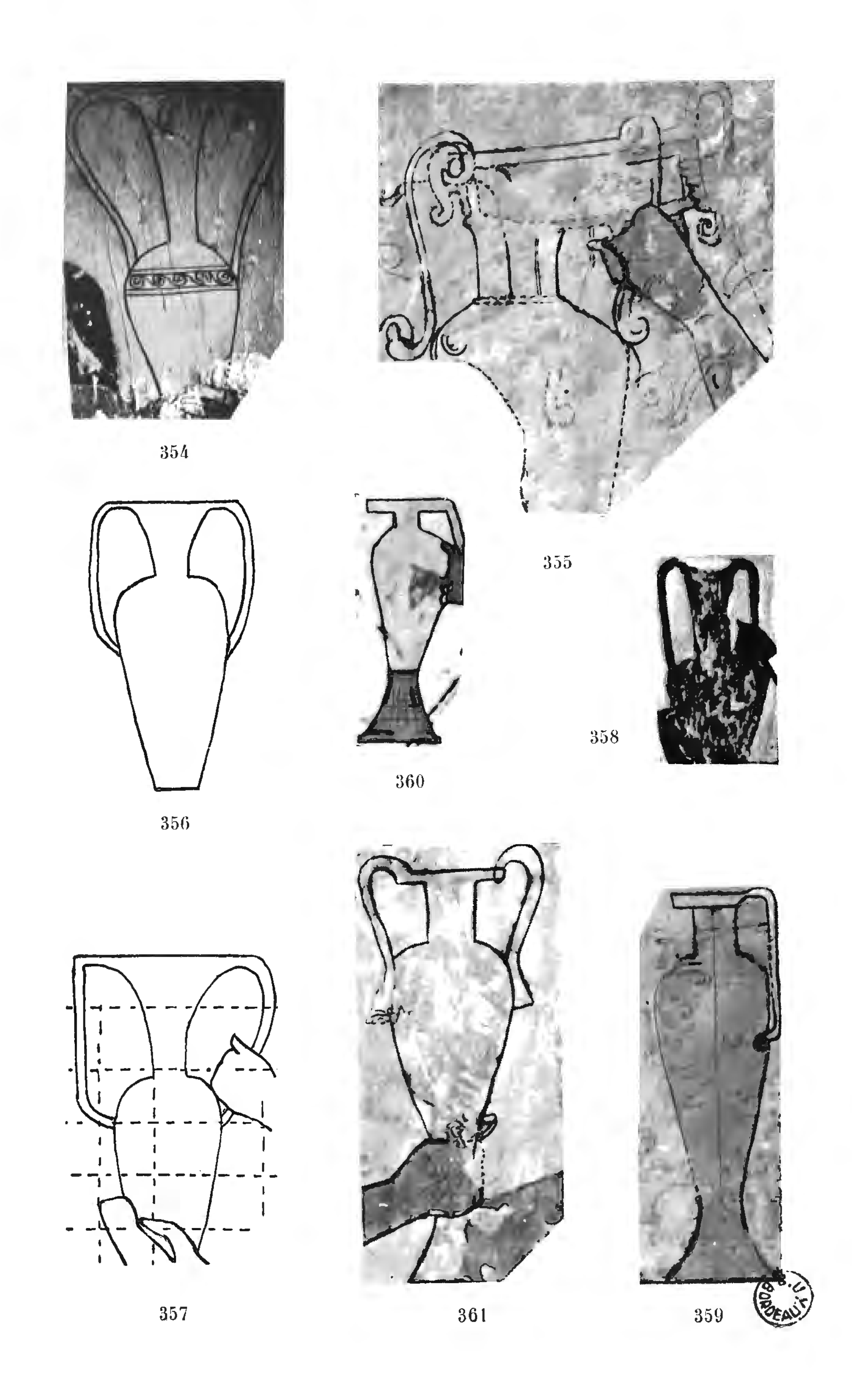
339 344

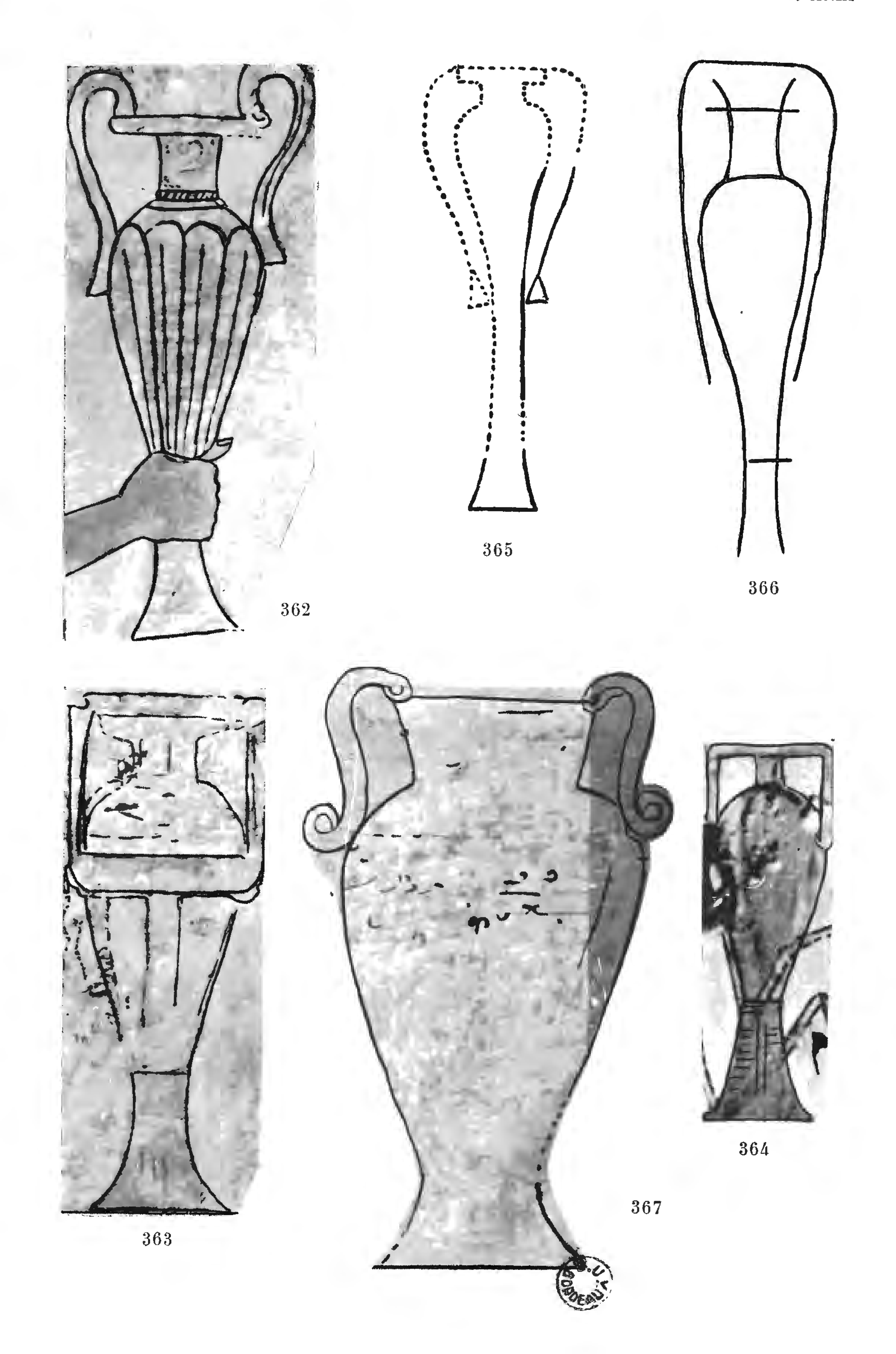
340

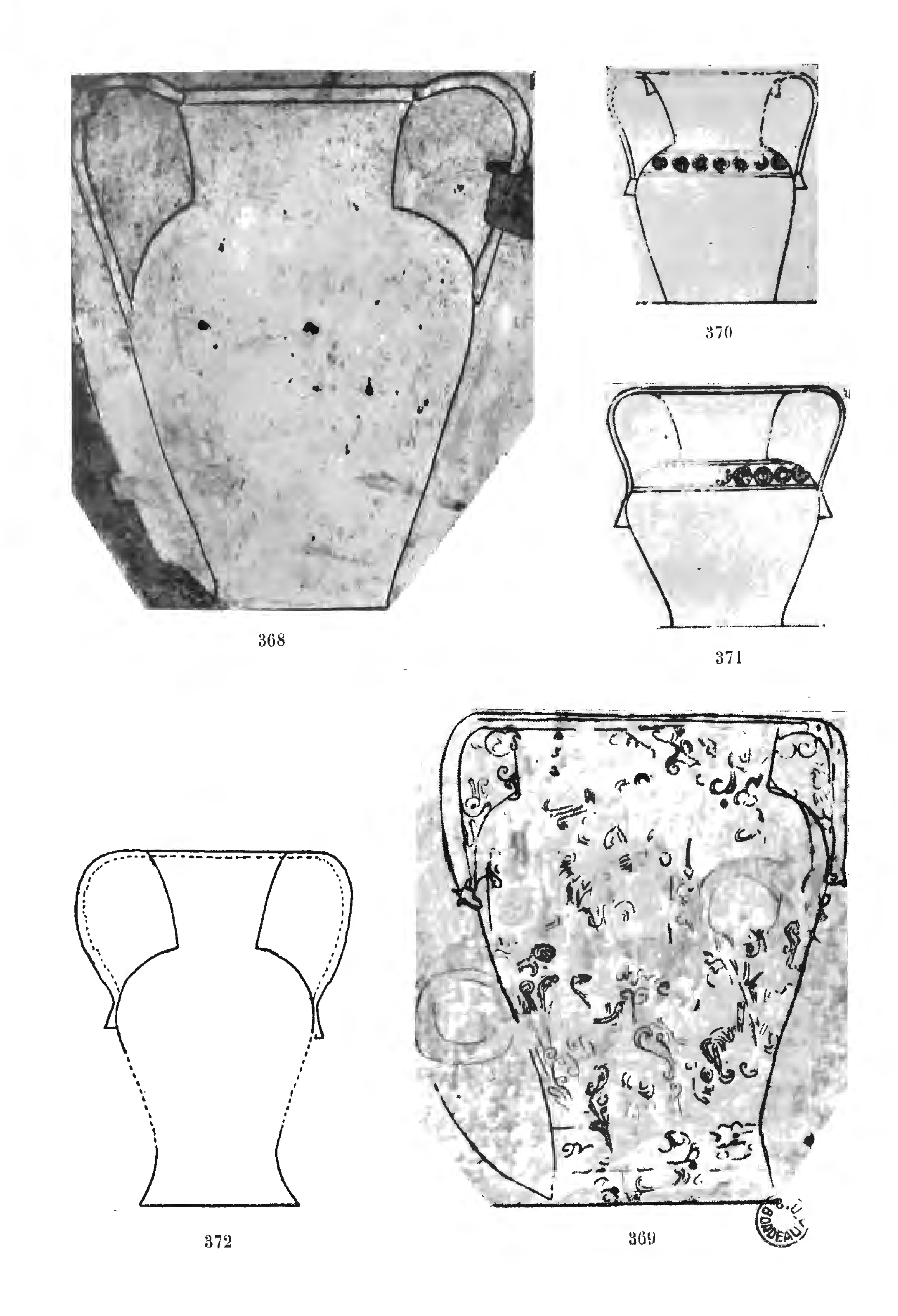
343 342



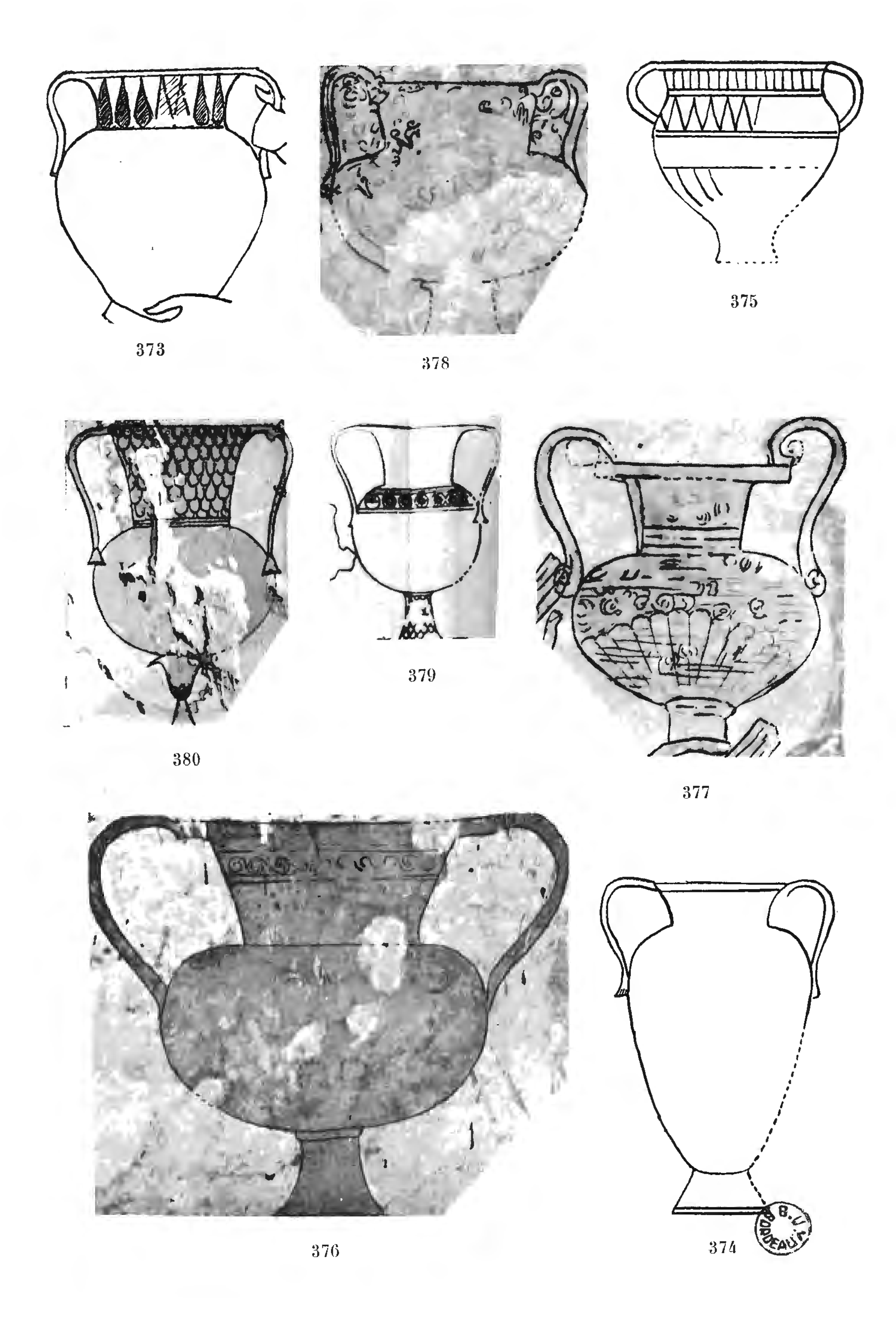
345 346 347 348 350 352 351 353 349


354
355
356
360
358
357
361
359


362
365
366
363
367
364



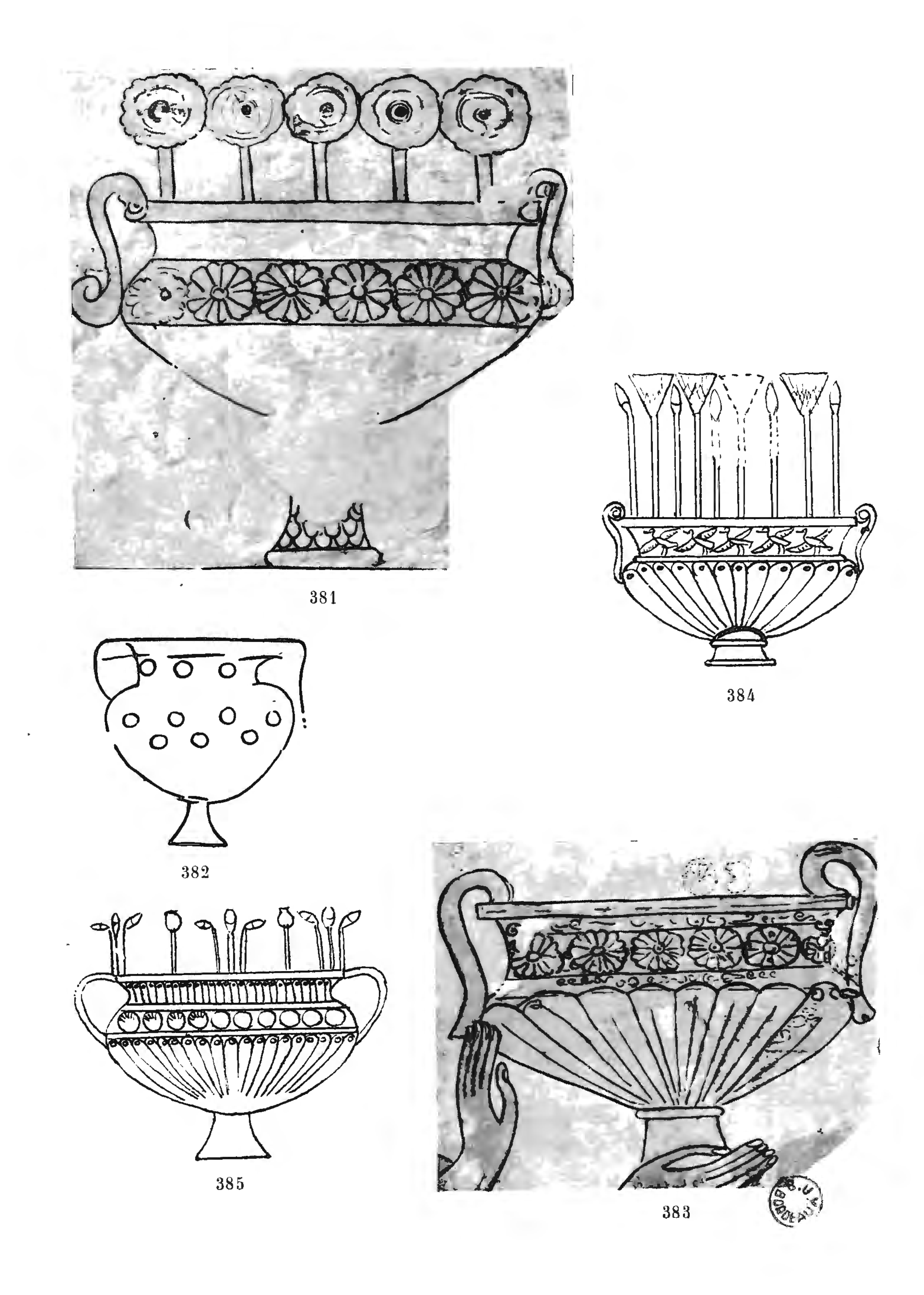
368 370 371 372 369



373 378 375

380 379 377

376 374



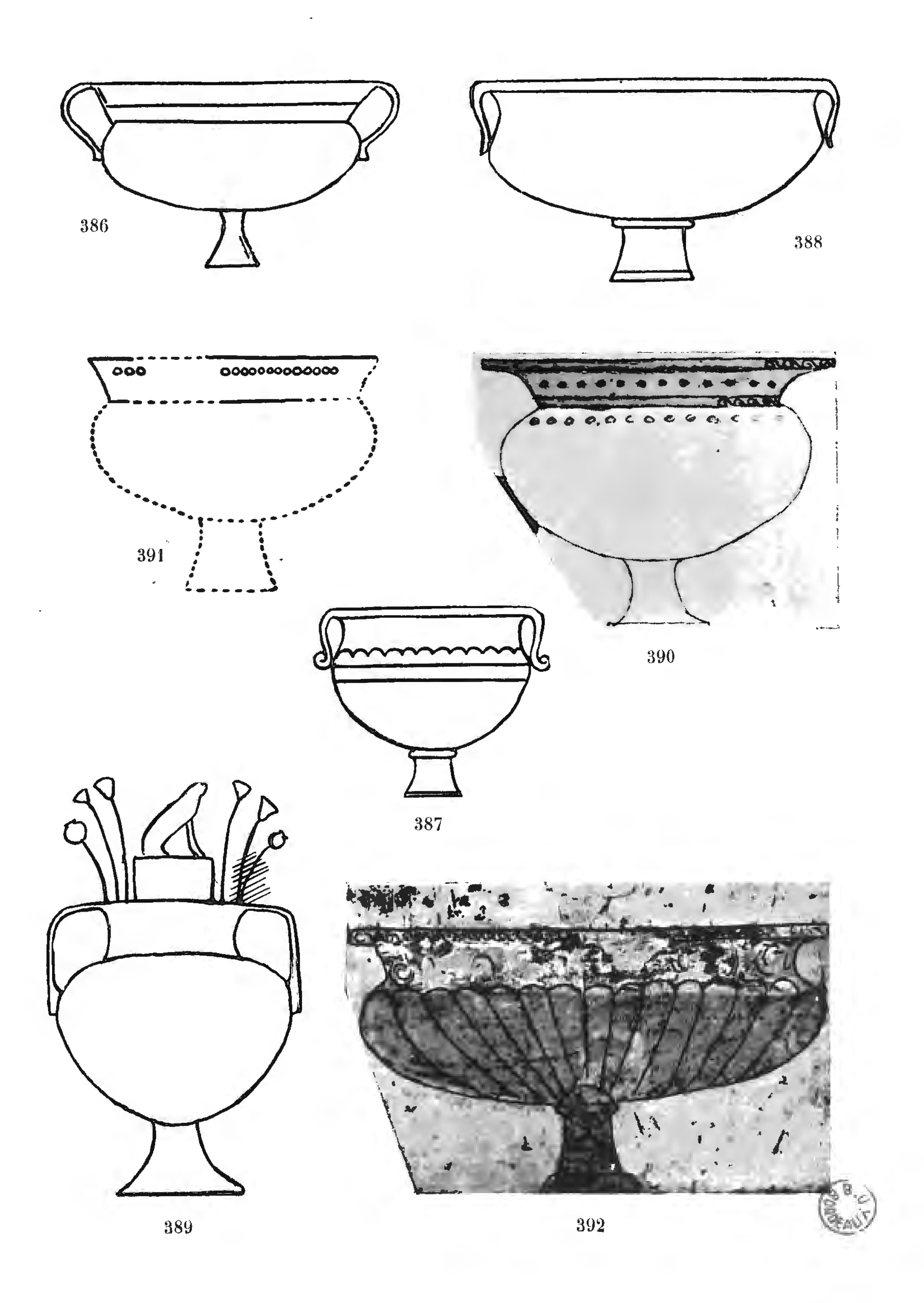
381

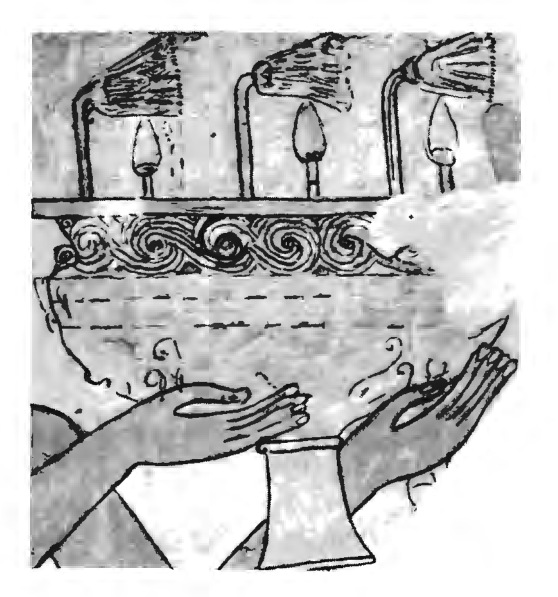
384

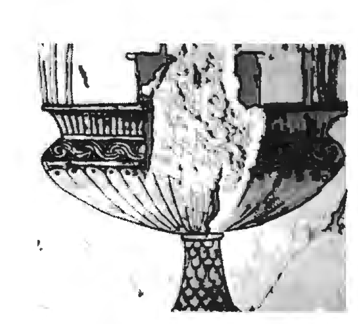
382

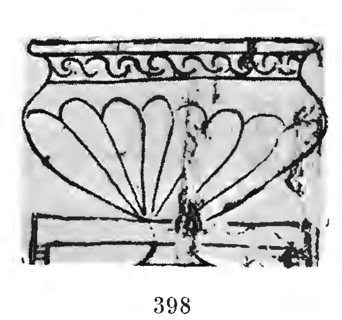
385

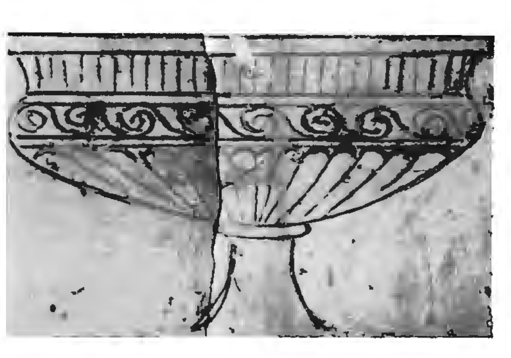
383

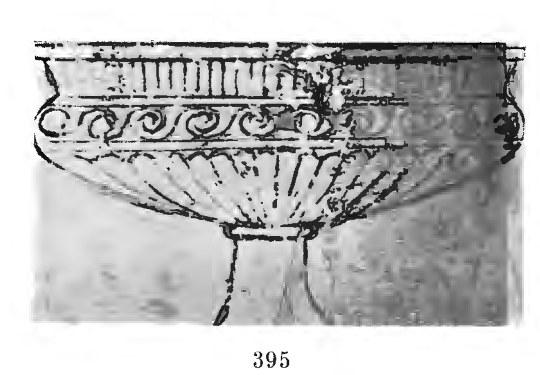

386
388
391
390
387
389
392


393

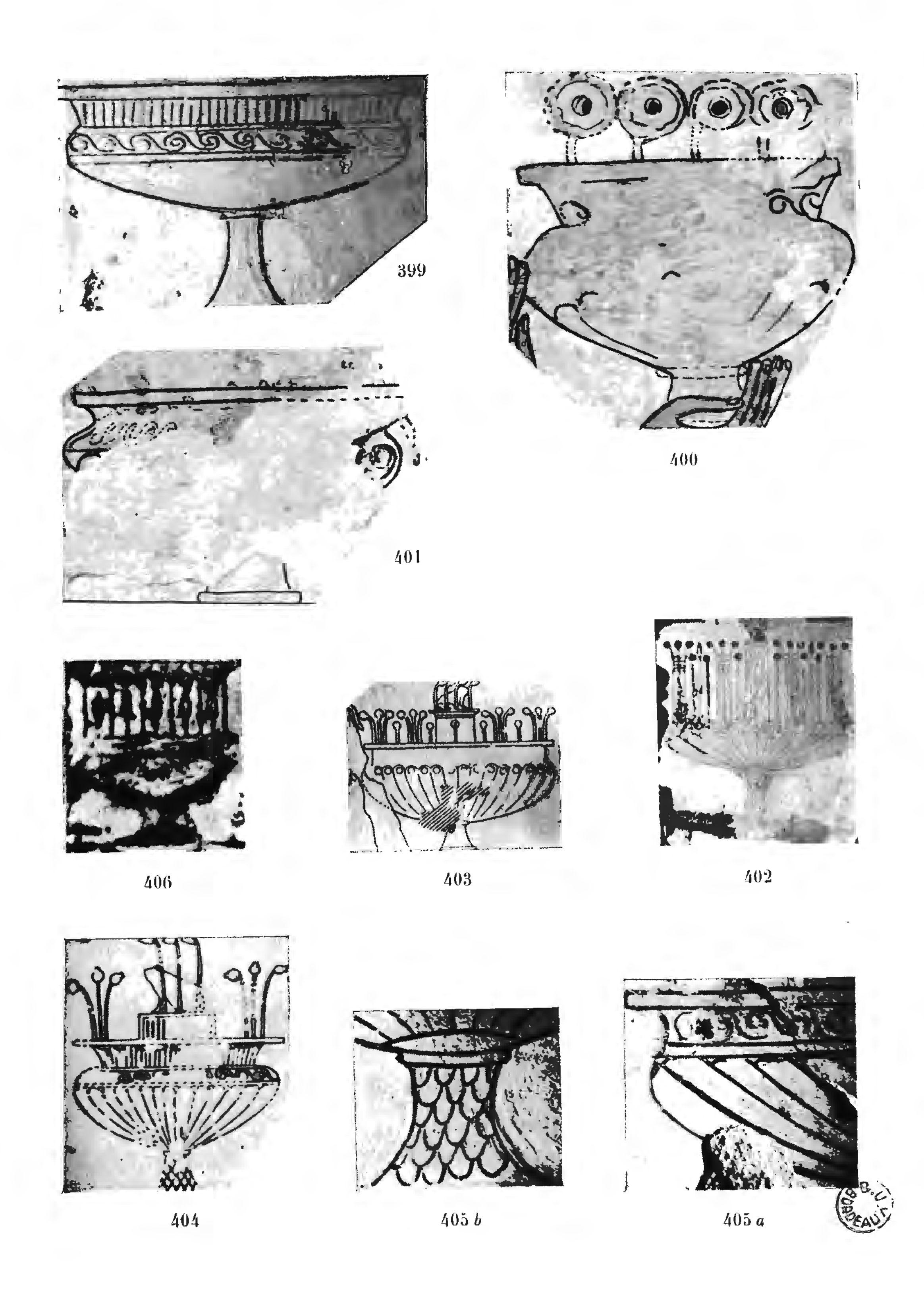

394

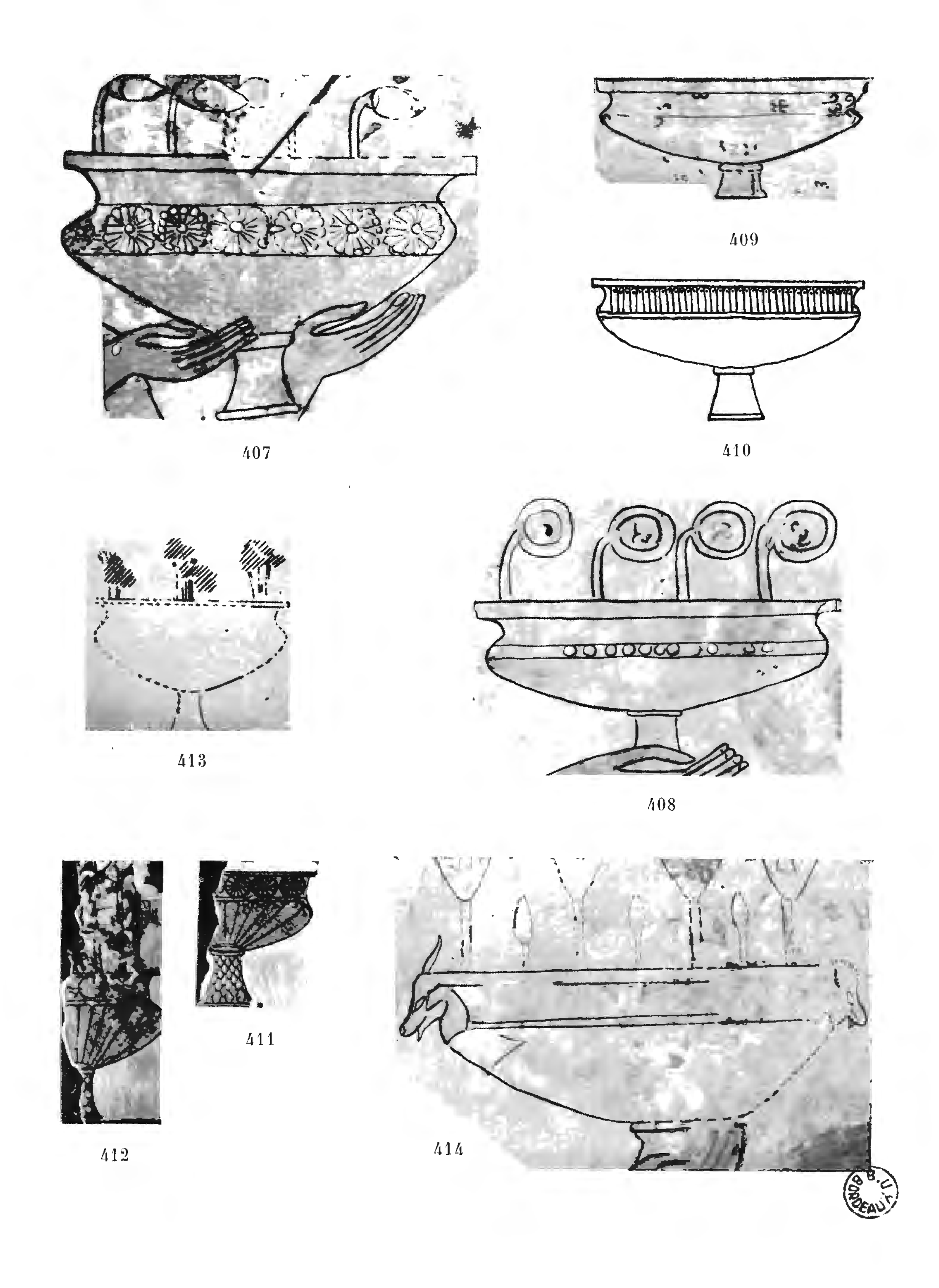

398


397

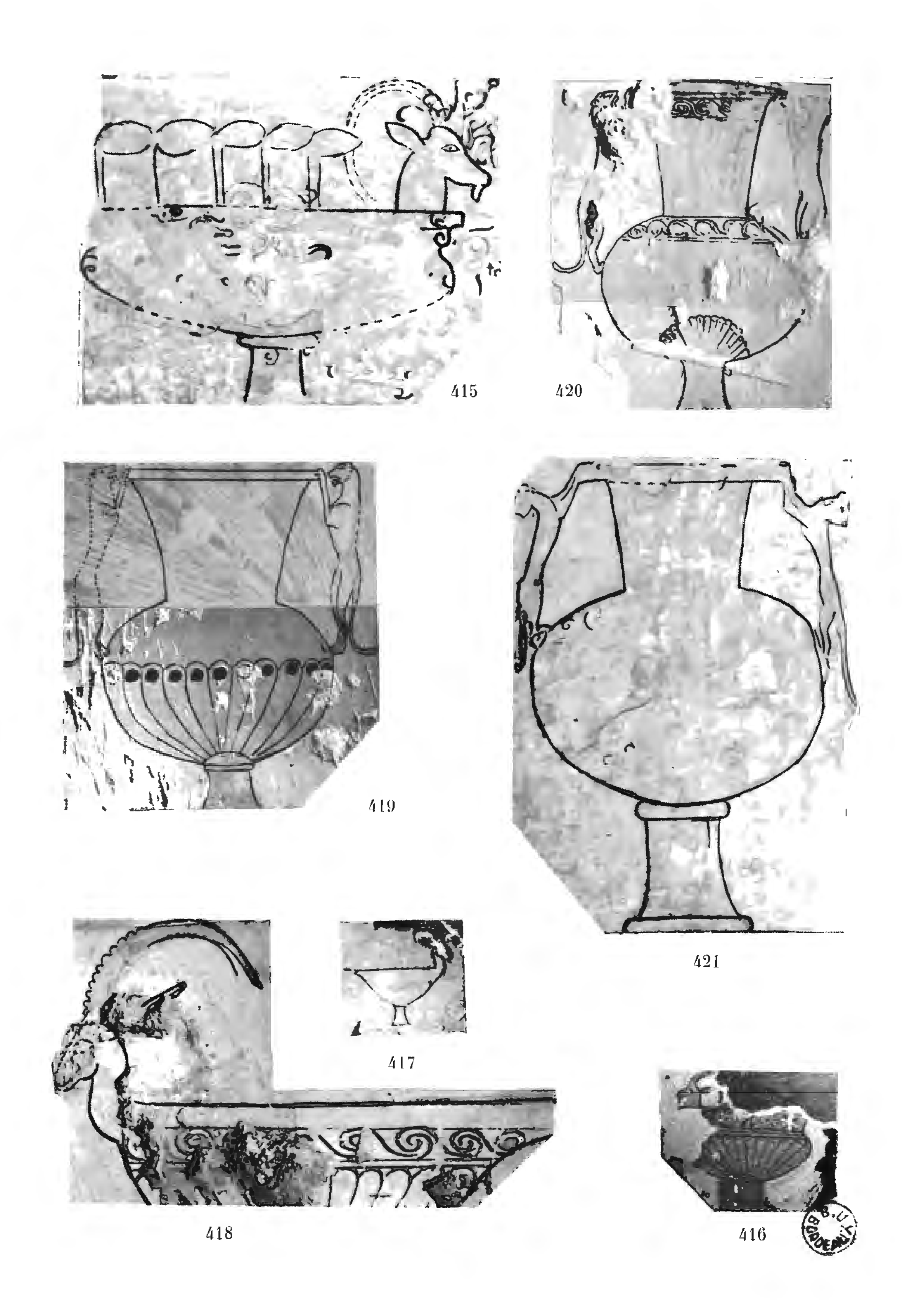

395

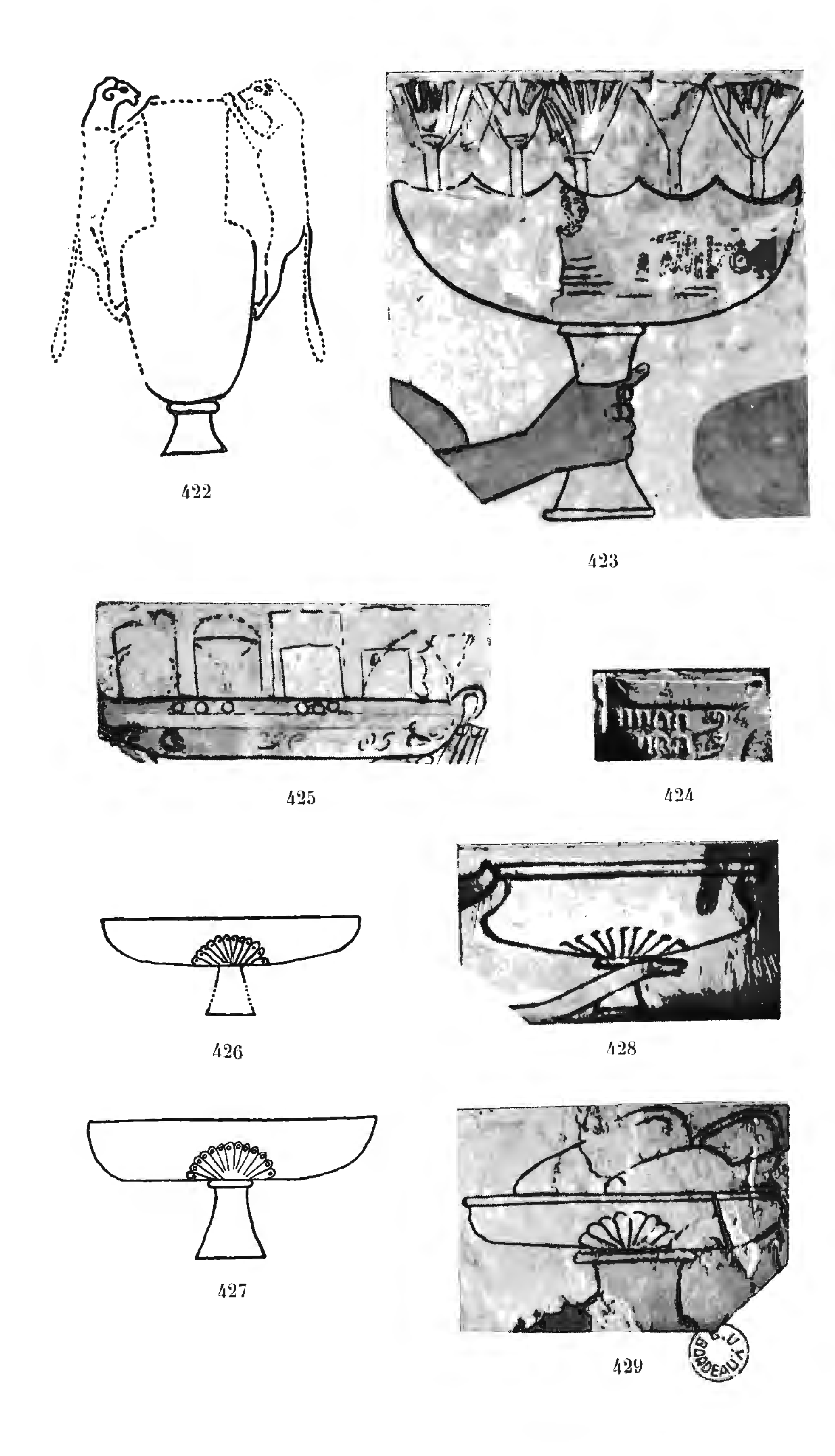

396

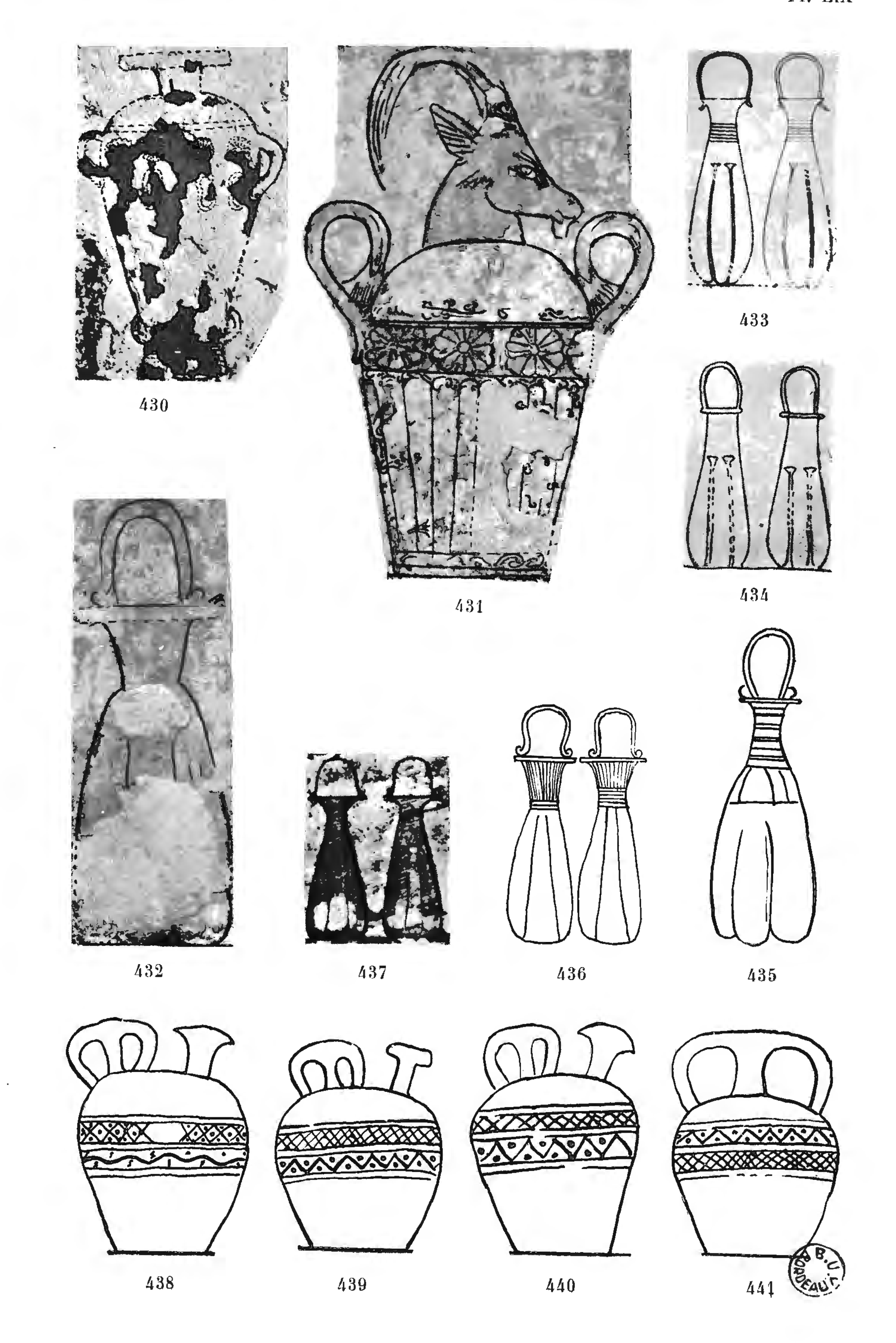

399
400
401
406
403
402
404
405 b
405 a



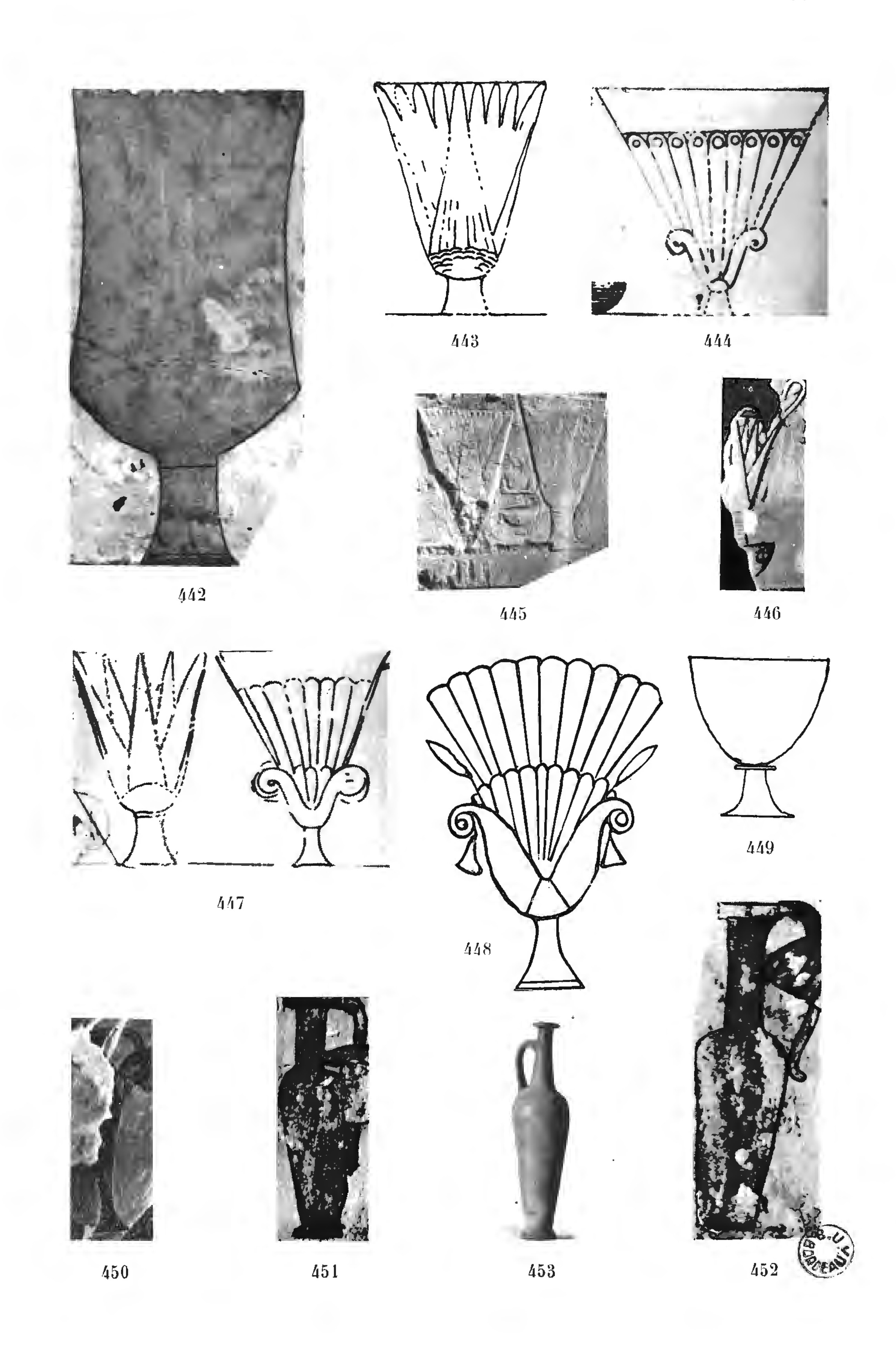
407 409 410 413 408 412 411 414

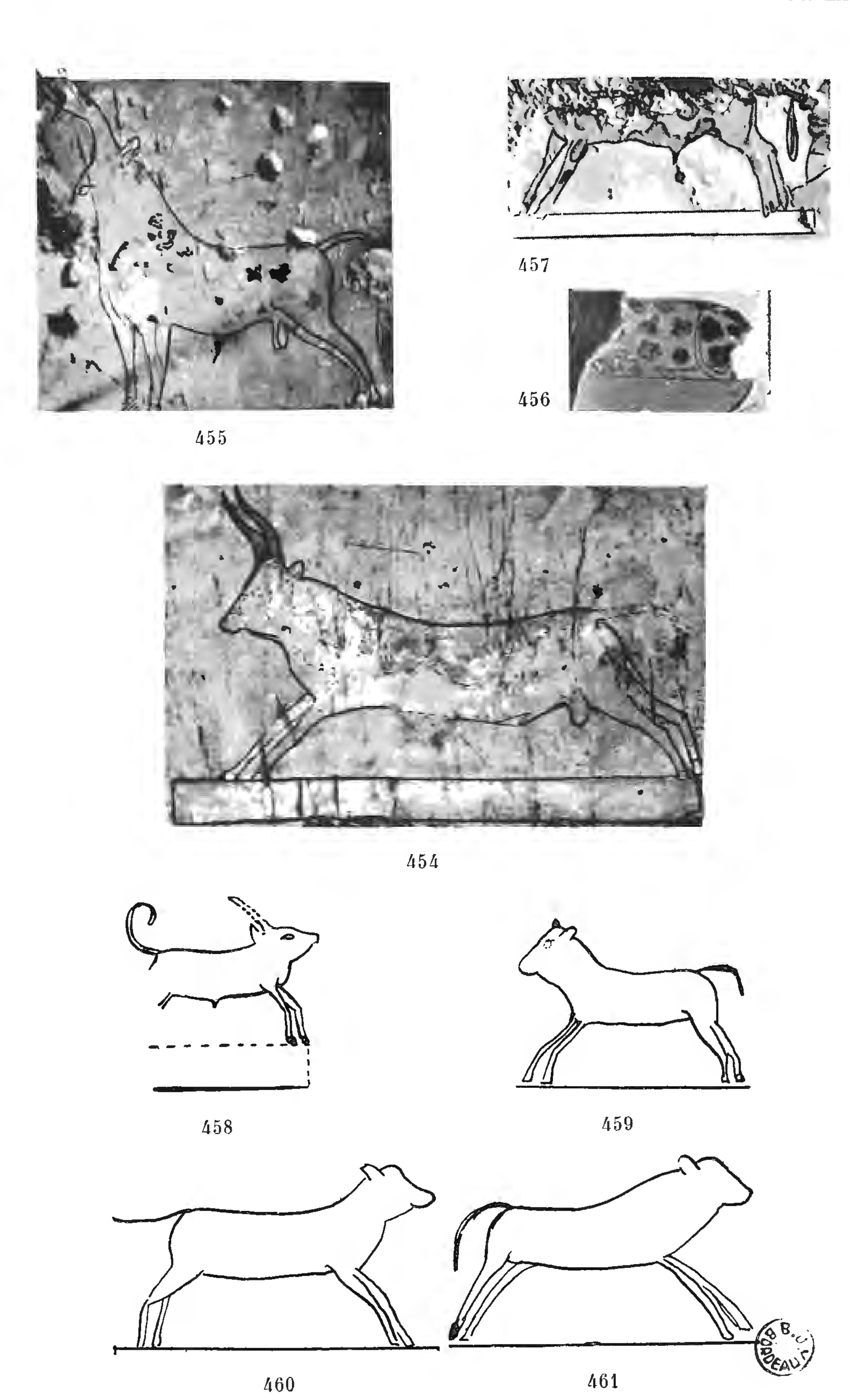

415
420
419
421
417
418
416

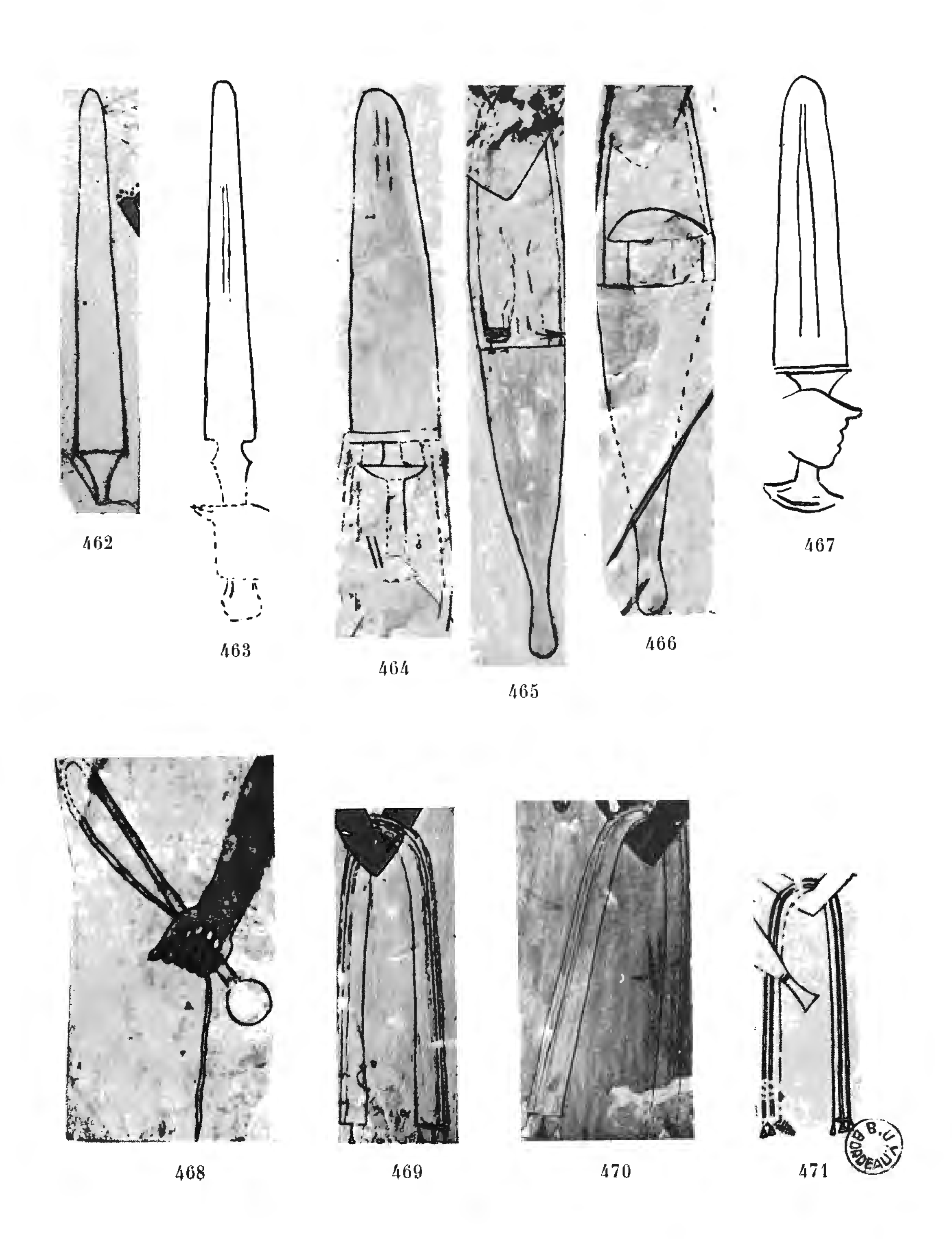

422
423
425
424
426
428
427
429

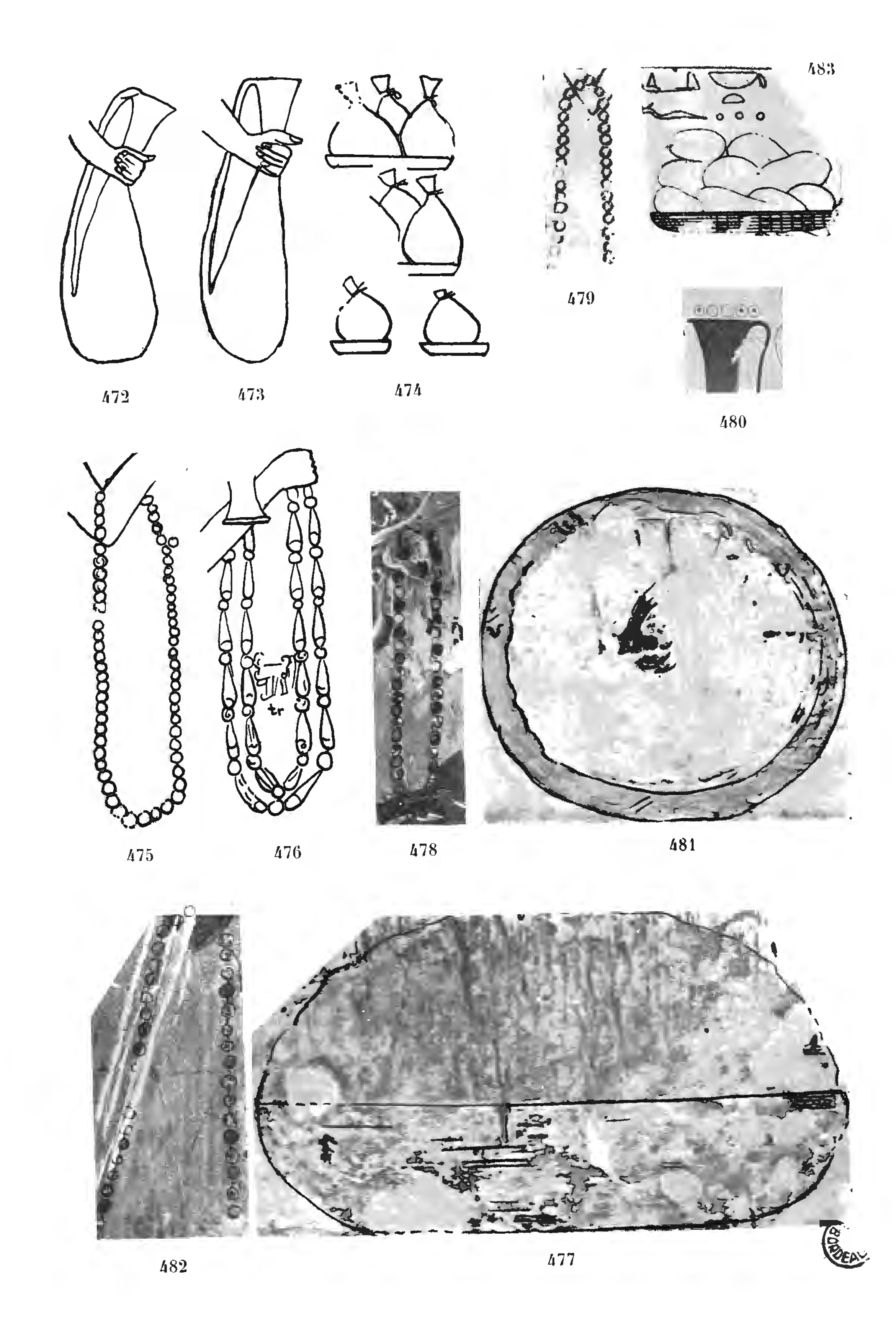


430
431
433
434
432
437
436
435
438
439
440
441


442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
453
452


457
456
455
454
458
459
460
461

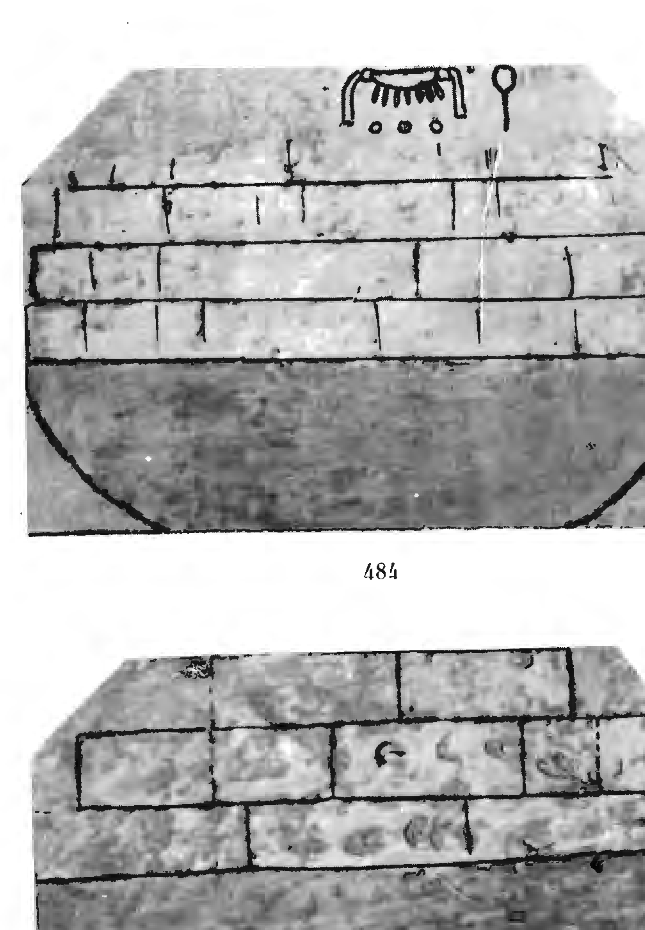

462
463
464
465
466
467
468
469
470
471



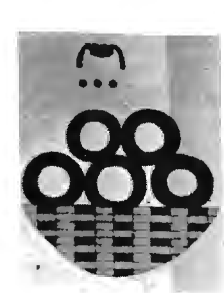
472 473 474 479 483 480

475 476 478 481

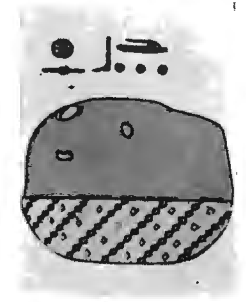
482 477



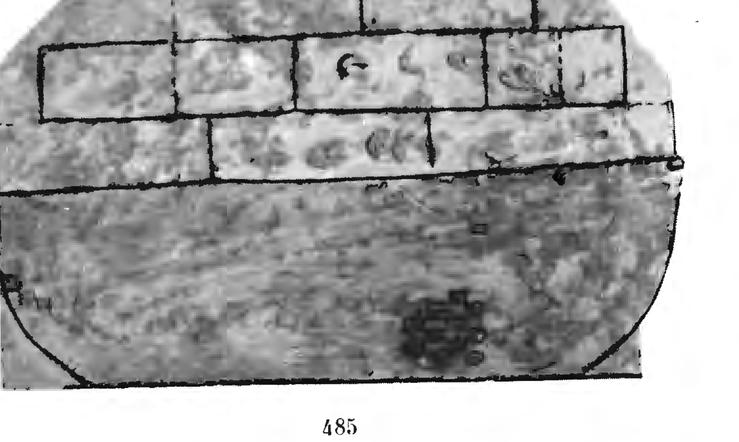
484



487



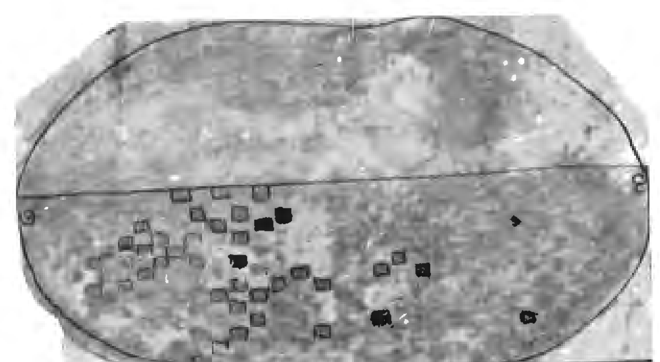
488



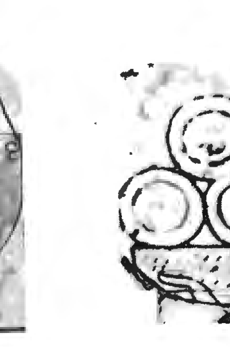
485



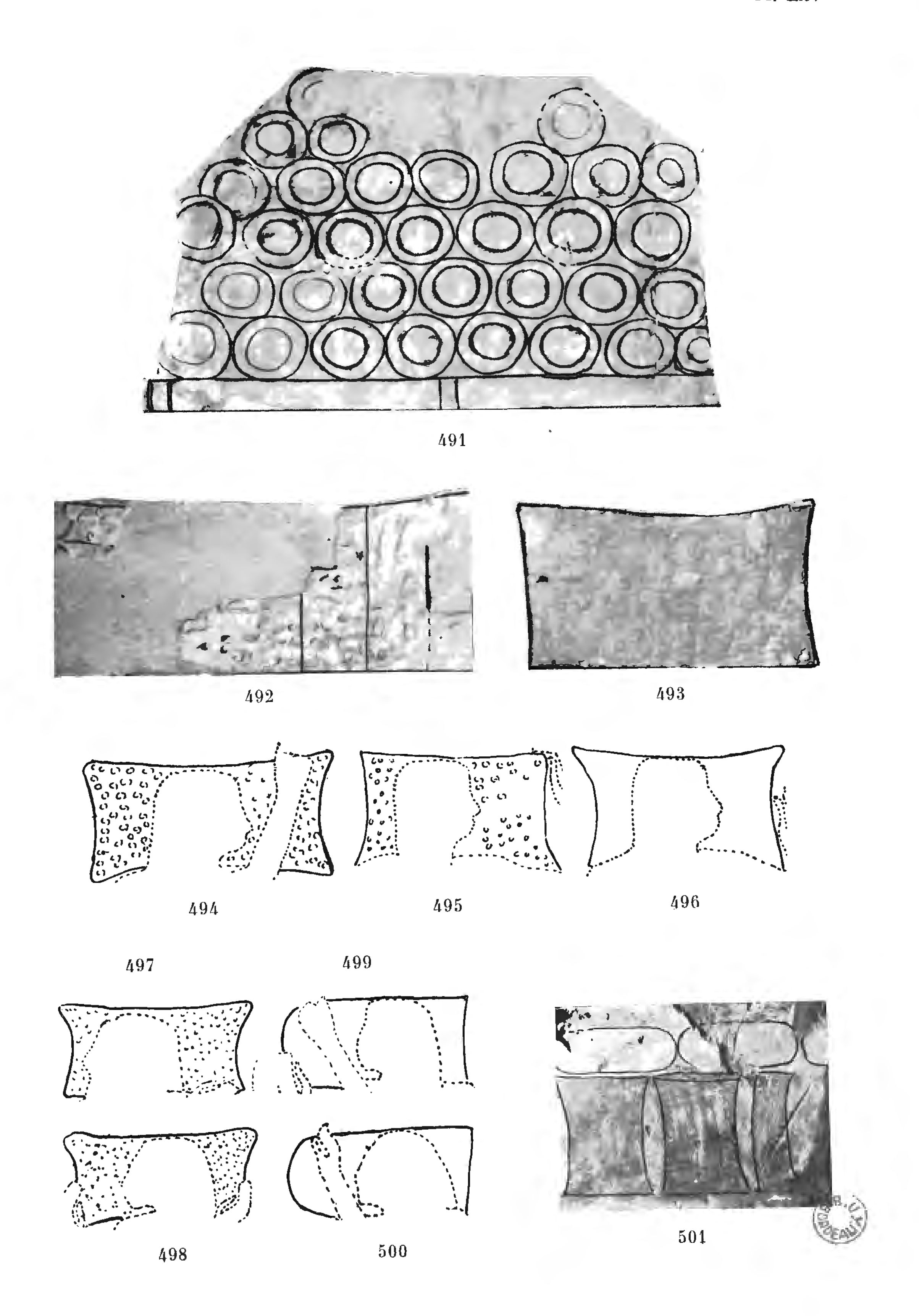
489



486



490



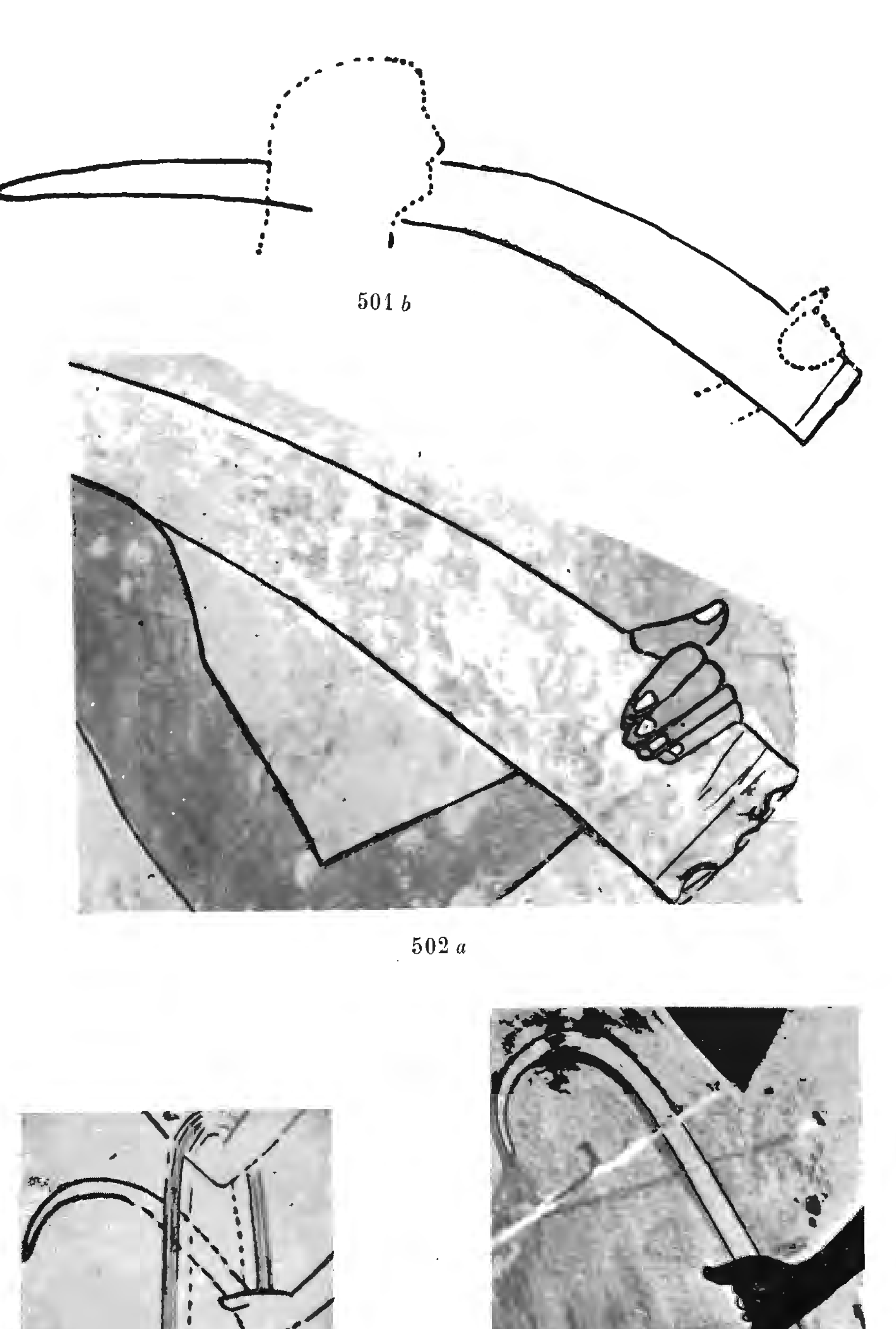
491

492 493

494 495 496

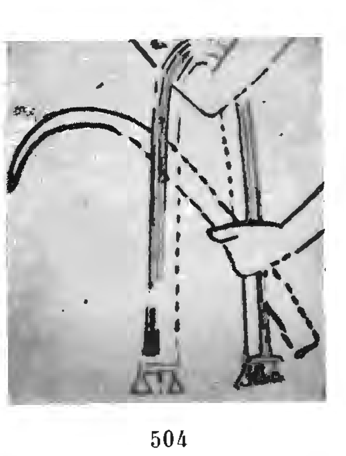
497 499

498 500 501



501 *b*

502 *a*



504



503

EN VENTE :

AU CAIRE : chez les principaux libraires et à l'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE, 37, rue El-Cheikh Aly Youssef (rue Mounira).

A PARIS : à la LIBRAIRIE D'AMÉRIQUE ET D'ORIENT (ADRIEN MAISONNEUVE), 11, rue Saint-Sulpice.

A LA HAYE: chez MARTINUS NIJHOFF, 9, Lange Voorhout.

Imprimé en Égypte

INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE
ORIENTALE



J. VERCOUTTER

L'ÉGYPTE
ET
LE MONDE
ÉGÉEN
PRÉHELLÉNIQUE

BIBLIOTHÈQUE
D'ÉTUDE
T. XXII

LE CAIRE
1956

EN VENTE :

AU CAIRE : chez les principaux libraires et à l'Institut français d'Archéologie orientale, 37, rue El-Cheikh Aly Youssef (rue Mounira).

A PARIS : à la Librairie d'Amérique et d'Orient (Adrien Maisonneuve), 11, rue Saint-Sulpice.

A LA HAYE: chez Martinus Nijhoff, 9, Lange Voorhout.

Imprimé en Égypte

INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE



J. VERCOUTTER

L'ÉGYPTE ET LE MONDE ÉGÉEN PRÉHELLÉNIQUE



BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDE T. XXII

LE CAIRE 1956